

8-18-69

MES SOUVENIRS

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 500.



E. Plon Nourrit & Cie Edit — Imp. A. Maire

J. N. Moreau.
d'après un pastel de sa fille, Mme de Clédat,
élève de Greuze.

MES SOUVENIRS

PAR

JACOB-NICOLAS MOREAU

NÉ EN 1717, MORT EN 1803

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE
PREMIER CONSEILLER DE MONSIEUR, FRÈRE DU ROI (DEPUIS LOUIS XVIII)
SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTS
CONSEILLER A LA COUR DES COMPTES, AIDES ET FINANCES DE PROVENCE

COLLATIONNÉS, ANNOTÉS ET PUBLIÉS

PAR CAMILLE HERMELIN

Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

SECONDE PARTIE

(1774 — 1797)



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 8

1901

AVERTISSEMENT

Le second volume des *Souvenirs* de Moreau peut se diviser en deux parties distinctes, faciles à reconnaître au ton différent du récit. L'une s'étend depuis le début du règne de Louis XVI jusqu'à la mort de Maurepas : lorsque Moreau raconte, il est historiographe de France; par sa situation à la Cour, par ses relations, il est admirablement placé pour voir et pour entendre; il rapporte tout ce qui se sait, tout ce qui se dit dans l'entourage du Roi. L'autre partie commence en 1781, au premier renvoi de Necker; elle est écrite de 1796 à 1797, époque à laquelle Moreau, devenu presque aveugle et ayant à déplorer la destruction de la plupart de ses manuscrits, complète ses Mémoires en dictant la suite des événements dont il a été témoin pendant sa longue carrière. Le trône est tombé; Louis XVI et Marie-Antoinette sont mon-

tés sur l'échafaud ; celui qui avait été choisi pour être le principal conseil des ministres a perdu toutes ses places. Néanmoins il n'a rien oublié du passé ; il est toujours fidèle au Roi et à la Reine, — lui et sa femme prirent le deuil le 21 janvier 1793 et ne le quittèrent plus jusqu'à leur mort, — mais il les juge sans faiblesse, ainsi d'ailleurs que les autres personnages de l'histoire. Son opinion est parfois sévère : on retrouve l'homme qui n'a jamais transigé avec sa conscience et n'a jamais voulu être *l'âme damnée* de personne.

A cette date de 1797, Moreau est près d'atteindre ses quatre-vingts ans (1) ; il a assisté aux épouvantables scènes de la Terreur, et a failli, suivant son expression, *périr sous le couteau de Robespierre*. Il ne faut donc pas s'étonner si le mysticisme que nous signalions au cours de la notice placée en tête du premier volume l'amène à rechercher les causes de la Révolution dans l'impiété des grands et dans les crimes des rois, et lui fait considérer tous les malheurs qui viennent de fondre sur le trône comme le châtiment non seulement du présent, mais encore du passé. On n'est pas habitué à rencontrer l'Histoire sous ce point de vue, et peut-être trouvera-t-on intéressant de suivre

(1) Le portrait de Moreau reproduit au commencement de ce second volume le représente vers cet âge. Il est de tradition dans la famille que ce portrait a été retouché par Greuze.

l'auteur dans les rapprochements par lesquels il s'efforce de mettre en lumière sa manière d'envisager *ces terribles événements, destinés à donner de si formidables leçons aux princes et aux peuples!*

C. H.

MES SOUVENIRS

DEUXIÈME PARTIE

1774-1797

CHAPITRE PREMIER

Débuts du règne de Louis XVI. — Rappel de M. de Maurepas. — La petite marquise de La Fayette. — La princesse de Conti. — Remise du don de joyeux avènement. — Les nouvelles monnaies. — Réponse du Roi à M. de Boynes, à M. de Belsunce, au duc de Noailles. — Nominations dans la maison du Roi et dans celle de la Reine. — M. de Pontécoulant. — Opinion du duc d'Aiguillon sur Louis XVI. — Démission du duc d'Aiguillon. — Maurepas, le *Chasse-cousin*. — M. Bertin chargé par intérim des affaires étrangères. — M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères. — Le maréchal du Muy, ministre de la guerre. — Mme de Créquy. — MM. du Blesel et de Choisy reçoivent le Cordon rouge. — Noirceurs sur Mme de Vergennes. — Réceptions du Parlement, de la Ville et de la Chambre des comptes. — Les poissardes à la Meute. — Retour et départ de M. de Choiseul. — Inoculation du Roi. — Calomnie contre M. de Sartine. — Un roué, le chevalier de Maupeou. — La liste des censeurs. — La Cour à Marly. — Propos du Roi sur le comte d'Artois. — Le chevalier de Tollendal.

Au moment où je reprends ces Mémoires, le prince que, dans la première partie de *Mes Souvenirs*, je désignais sous le nom de M. le Dauphin, vient de monter sur le trône et est devenu notre maître; on espérait alors que ses vertus consoleraient la France et répareraient nos pertes. Dès son avènement (10 mai 1774), il avait annoncé

la plus grande bonté et les plus droites intentions ; aussi l'enthousiasme pour lui fut-il bientôt à Paris dans sa plus grande force : on l'aimait à la folie. La procession de la Fête-Dieu attira, cette année-là, toute la capitale à Passy ; les croisées s'y louaient un louis, et, malgré la présence du Saint Sacrement, on cria beaucoup : *Vive le Roi!*

Celui-ci, au lendemain de la mort de Louis XV, avait fait envoyer à M. de Sartine (1) l'ordre de se rendre auprès de lui, et ce qu'il lui avait principalement recommandé avait été le soin des mœurs et le pain des pauvres : il voulait que les pauvres pussent toujours manger le pain à deux sous. L'un de ses premiers actes fut également de supprimer l'extraordinaire de la bouche, et de congédier cette foule de gens chargés de la fourniture des voyages : « *Je nourris ma famille*, dit-il, *mais simplement.* » Il tint parole : sa famille et la Cour furent traitées à Choisy frugalement et sans faste.

Dans ce même temps, il écrivit à M. de Maurepas (2) que, les circonstances l'éloignant de ses ministres, il ne pouvait mieux faire que d'avoir recours à lui pour prendre les connaissances qui lui étaient nécessaires sur l'administration, et l'invita à venir à Choisy. M. de Maurepas y alla et travailla longtemps avec le Roi. Cet événement

(1) Nous ne reproduirons pas dans ce second volume les notes biographiques qui se trouvent au premier.

(2) Jean-Frédéric Phélipeaux, comte de Maurepas, fils de Jérôme Phélipeaux, comte de Ponchartrain, né à Versailles le 9 juillet 1701, secrétaire d'État en 1715, ministre de la maison du Roi en 1718 et de la marine en 1723; ministre d'État en 1738. Exilé par Louis XV en 1749, il fut rappelé, vingt-cinq ans plus tard, par Louis XVI, qui le nomma ministre d'État et président du Conseil sans portefeuille; il mourut en octobre 1781. Il avait épousé, le 19 mars 1718, Marie-Jeanne Phélipeaux, fille de Louis Phélipeaux, seigneur de la Vrillière, et de Louise de Mailly, née en mars 1704, morte en 1791, dont il n'eut point d'enfants.

était l'effet des ressorts que M. le duc d'Aiguillon (1) avait fait jouer par Madame Adélaïde, auprès de laquelle il était assez bien servi par Mme de Narbonne (2). Cette princesse aimait M. de Maurepas, et elle lui dit, quand elle le revit, qu'elle ne le trouvait nullement changé ; cependant il avait soixante-quatorze ans. Beau-frère de M. de la Vrillière, oncle et ami de M. d'Aiguillon, il semblait vraisemblable qu'il les soutiendrait.

M. de Maurepas retourna à Choisy le 15 mai et proposa son marché : il ne veut ni rentrer au Conseil sans département, ni département qui puisse l'y faire entrer ; il n'accepte aucune relation avec la famille royale et tient à n'être l'organe d'aucune grâce. A ces conditions, il offre de travailler avec le Roi dans son cabinet, tant qu'il voudra. On le fit pourtant revenir sur sa décision, et un Conseil d'État ayant eu lieu le 20 mai, il y siégea à la grande satisfaction de tout ce qui n'était point Choiseul. Il n'était plus question de ce dernier ; aussi, tous ses partisans avaient l'oreille basse et commençaient à être mécontents. On entend leur langage : « *On a été surpris,*

(1) Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, fils d'Armand-Louis, duc d'Aiguillon, et d'Anne-Charlotte de Crussol-Florensac, né le 31 juillet 1720, d'abord gouverneur d'Alsace, puis, en 1756, de Bretagne, contribua à l'exil du duc de Choiseul, lui succéda au ministère des affaires étrangères en 1771, fut disgracié à l'avènement de Louis XVI, et mourut en 1780. Il avait épousé, le 4 février 1740, Louise-Félicité de Bréhan-Mauron, nièce de Mme de Maurepas et du duc de la Vrillière.

(2) La comtesse, puis duchesse de Narbonne, d'abord dame d'honneur de Madame Louise-Élisabeth de France, duchesse de Parme, fille de Louis XV, devint, à la mort de cette princesse, dame d'atour, puis dame d'honneur de Madame Adélaïde. En 1791, elle la suivit en exil, perdit tous ses biens, et néanmoins, à la mort de sa royale maîtresse, montra le plus grand désintéressement en renvoyant à Louis XVIII et à la duchesse d'Angoulême tout ce qui lui revenait par droit de sa charge. Elle mourut en 1821.

répétait la petite marquise de La Fayette (1) d'après son papa, *que le nouveau règne n'ait pas débuté par des actes de clémence.* » Peut-être le caractère hardi et léger de M. de Choiseul et ses anciennes prodigalités avaient-ils effrayé le Roi, et la Reine, que Sa Majesté aimait tendrement, avait moins de crédit que n'en avaient espéré les amis du duc. On assurait que Louis XVI avait dit dans son intérieur : « *Je ne sais ni lire ni écrire : on ne m'a rien appris; j'ai pourtant lu un peu d'histoire, et ce que j'ai vu, c'est que ce qui a toujours perdu cet État-ci, a été les femmes légitimes et les maîtresses.* » Vers ce moment-là, Mme la princesse de Conti (2) vint à Choisy trouver le Roi; la Reine était avec lui et proposa de se retirer; la princesse de Conti la supplia de rester, mais le Roi ne la retint pas, et elle sortit. Ce que voulait la princesse, c'était obtenir pour M. le prince de Conti (3) la permission de faire sa cour au Roi; celui-ci répondit : « *J'ai trop de respect pour*

(1) Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, née le 2 novembre 1759, seconde fille de Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen, puis duc de Noailles, et d'Henriette-Anne-Louise d'Aguesseau de Fresnes; épousa, le 11 avril 1774, Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert Motier, marquis de La Fayette, et mourut le 24 décembre 1807. — *Jeudi 14 avril 1774.* J'ai été voir à sa toilette la jeune marquise de La Fayette que j'ai trouvée causant, raisonnant comme une grande personne : cela à quatorze ans et demi. (*Journal de Moreau.*)

(2) Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, fille de Louis III, prince de Condé, et de Louise-Françoise de Bourbon (Mlle de Mantes), née le 22 novembre 1693, épousa, le 16 juillet 1713, Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, mort le 4 mai 1727.

(3) Louis-François de Bourbon, prince de Conti, né le 13 août 1717, gouverneur du Poitou en 1732, lieutenant général en 1735, servit en Bavière, sous le maréchal de Belle-Isle, en 1741, commanda en Piémont en 1744, eut de brillants succès dans la campagne d'Allemagne en 1745 et dans celle de Flandre en 1746, fut nommé grand prieur de France en 1749. Mal en Cour par suite d'intrigues et de jalousie, il fit une vive opposition au parlement Maupeou et mourut en 1776. Il avait épousé, le 22 janvier 1732, Louise-Diane d'Orléans, princesse du sang, née le 27 juin 1716 et morte le 26 septembre 1736.

les ordres du feu roi pour les enfreindre sitôt. » La princesse, alors, demanda que son fils fût du moins autorisé à envoyer un mémoire à Sa Majesté, qui répliqua : « *Il en est bien le maître, et je le recevrai.* »

Le parti de M. de Choiseul, pour se dépiquer, chansonnait M. de Maurepas : on nous apporta un jour, chez la princesse d'Armagnac, un mauvais couplet contre lui et même contre le Roi. Ce prince, cependant, avait l'air moins timide qu'autrefois, et il semblait que la bonté l'embellissait. Il remit le don de joyeux avènement et se chargea de toutes les dettes du feu roi. Quand je l'appris, je brochai là-dessus un préambule d'édit, que je croyais propre à accrocher l'enthousiasme public, et je le portai à M. le contrôleur général (1), qui m'en témoigna la plus grande reconnaissance; mais il était trop tard pour adopter mon ouvrage : l'édit était déjà au Parlement; il m'en donna lecture. Le préambule était bien, mais simple. Il m'annonça qu'il venait de prendre l'ordre du Roi pour les monnaies, et qu'il n'y aurait aucun changement dans leur valeur; que les pièces nouvelles seraient de même poids et de même titre que les anciennes, le coin seul en étant différent, et que celles des deux règnes courraient ensemble. Il était enchanté de Louis XVI : « *Il s'applique et entend tout,* me dit-il; *je lui communique sur toutes les parties de*

(1) Joseph-Marie Terray, né à Boën (Loire) le 9 décembre 1715, conseiller-clerc au Parlement de Paris, fut le seul, en 1755, lors de la démission générale des parlementaires, à ne pas donner la sienne, devint rapporteur de la Cour pour toutes les grandes affaires, prit une part active à l'expulsion des Jésuites, reçut en récompense, en 1764, l'abbaye de Molesmes, au diocèse de Langres, fut nommé contrôleur général en 1769, ministre d'État en 1770, obtint, en 1773, l'intendance générale des bâtiments royaux et la direction des beaux-arts. Sur le point d'être congédié par Louis XVI, il envoya sa démission le 24 août 1774, et mourut à Paris le 22 février 1778.

mon administration des mémoires courts; il les lit avec moi, les serre, me questionne, et si, comme je le lui conseille, il les classe tous en ordre, d'ici à trois mois, il saura tout autant de finance que moi. »

Le Roi écrivit un grand nombre de lettres dans les premiers jours de son règne : on en citait de tous côtés. Plusieurs ministres en reçurent; elles avaient de l'incorrection dans le style, mais de la vérité dans les choses et de la force. M. de Boynes lui ayant demandé ses ordres à l'occasion de quelques Barbaresques, il apostilla le mémoire de sa main, et sa réponse était « *qu'il avait trop de confiance dans ses lumières pour lui rien prescrire* »; il terminait par cette phrase : « *Je n'oublierai point le service que vous avez rendu au Roi, mon grand-père, dans une circonstance bien importante.* »

M. de Belsunce (1) briguait la place de premier écuyer; il la demanda au Roi, qui lui écrivit : « *Vous avez trente-deux ans; vous êtes colonel d'un beau régiment et brigadier des armées; il n'y a que quatorze mois que vous m'êtes attaché : à peine est-ce que je vous connais. Continuez de bien me servir, et attendez tout de votre fidélité à remplir vos devoirs.* »

Quelque temps après, le duc de Noailles alla le trouver pour solliciter la permission de remettre à son fils l'exercice de sa charge. Il allégua son âge, sa santé, ses vieilles habitudes qui le rendaient étranger dans la nouvelle Cour. Sa Majesté l'écouta jusqu'au bout et lui répondit : « *Vous me servirez comme vous voudrez, sans vous gêner en rien, mais vous ne me quitterez pas; je sais combien vous étiez attaché à mon grand-père, et j'aime les honnêtes gens.* »

(1) En 1790, le comte de Belsunce était en garnison à Caen, où il protégeait la circulation des grains, lorsque, dans une émeute, il fut massacré par le peuple. Une femme lui arracha le cœur et le porta en triomphe.

Le Roi nomma à la place d'écuyer commandant M. de Lançon, et MM. de Montagnac et de Saint-Angel ayant donné leur démission, il leur conserva leurs appointements et leur entretint à chacun quatre chevaux ; cependant, après un travail avec M. de Lambesc (1), il venait de réformer quatre cents chevaux de la Grande Écurie.

Quant à la Reine, elle prit M. de Chartres (2) pour grand

(1) Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de Lambesc, dernier rejeton d'une des branches de la maison de Lorraine, grand écuyer de France, fils de Louis-Charles, prince de Lorraine, comte de Brionne, et de Louise-Julie-Constance de Rohan-Guéménée, né le 28 septembre 1751, colonel-propriétaire du régiment de cavalerie Royal-Allemand, fit charger la foule aux Tuileries le 12 juillet 1789 ; mis en accusation pour ce fait, il fut acquitté par le Châtelet, émigra, servit dans les armées autrichiennes, devint feld-maréchal en 1796, fut créé pair de France et duc d'Elbeuf en 1814, et mourut à Vienne en 1825. Il avait épousé, en 1803, la comtesse Anne de Cetter, veuve du comte Potocki, et s'était remarié, en 1812, avec la comtesse douairière de Colloredo.

(2) Pierre-Auguste-Bernardin de Rosset de Fleury, fils de Jean-Hercule, duc de Fleury, et de Marie Rey, né le 3 mai 1717, abbé de Longpont, puis de Buzai, vicaire général de Paris en 1741, premier aumônier de la reine Marie Leczinska en 1743, évêque de Chartres en 1746, mort le 13 janvier 1780. — Après une conférence de piété, la Reine demanda un jour à M. de la Motte d'Orléans, évêque d'Amiens, qu'il lui donnât son portrait. Le digne prélat sut se débarrasser avec toutes les grâces de la modestie et refusa. Quelque temps après, M. de Fleury, évêque de Chartres, eut aussi le désir d'avoir le portrait de son confrère ; il se douta bien qu'il ne l'aurait que par ruse. Il le fit inviter à dîner chez M. de Beaumont archevêque de Paris, et un peintre aposté derrière un paravent vint à bout, pendant ce repas, de tirer le portrait convoité. La Reine sut l'aventure et engagea M. de Chartres à lui faire présent de ce tableau. « *Madame,* répondit le prélat, *Votre Majesté pour avoir ce portrait n'a qu'un moyen, c'est de m'en donner l'ordre formel, car j'y tiens trop fortement.* » — « *Oh! monsieur,* reprit la Reine, *je ne vous l'ordonnerai pas assurément, mais je vous offre le mien.* » Cela fut pris pour un ordre, et la Reine eut bientôt le tableau. L'évêque d'Amiens, en entrant chez la Reine, fut surpris à l'excès : « *Eh! madame,* s'écria-t-il, *où Votre Majesté a-t-elle trouvé cette vieille carcasse?* » — La Reine lui conta son marché avec l'évêque de Chartres. — « *Madame, que m'apprenez-vous là?* dit-il. *J'étais plein de vénération pour M. l'évêque de Chartres, et voilà que vous me le*

aumônier, M. de Paulmy (1) pour chancelier, et fit nommer à l'évêché de Nancy l'abbé de Sabran, son premier aumônier; ils prêtèrent serment entre ses mains. Par ses provisions, M. de Chartres avait été dispensé de ce serment, attendu celui qu'il avait déjà prêté mais il ne voulut pas priver la chambre de la Reine des émoluments de cette formalité, qui étaient un objet de deux cents louis. On voit, par ces nominations, qu'il n'était plus question de l'archevêque de Toulouse (2), auquel l'abbé de Vermond avait inspiré les plus douces espérances.

Je sus à cette époque, par M. Baudouin (3), mon nouvelliste ordinaire, un trait tout à l'honneur de Marie-Antoinette : M. de Pontécoulant, major général des gardes du corps, avait, sous le feu roi, soutenu avec beaucoup de respect et de fermeté le droit des gardes du corps,

donnez pour un usurier! »... Un fin trouve toujours un plus fin qui le dupe.

(1) Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, fils de René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, et de Marie-Magdeleine-Françoise Méliand, né le 22 novembre 1722, avocat au Châtelet en 1742, conseiller au Parlement en 1744, maître des requêtes en 1747, membre de l'Académie française en 1748, ambassadeur en Suisse la même année, secrétaire d'État au département de la guerre, en survivance du comte d'Argenson, en 1751, ministre de la guerre en 1757, ambassadeur en Pologne en 1762 et à Venise de 1766 à 1770. Il faisait partie de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres; sa magnifique bibliothèque, achetée en 1781 par le comte d'Artois, a formé le noyau de la *Bibliothèque de l'Arsenal*. Il mourut en 1787. Il avait épousé, en premières noces, le 17 juillet 1744, Anne-Louise-Jacqueline Dangé, morte sans enfants le 14 juillet 1745, et en secondes noces, en mars 1748, Suzanne Fyot, fille de Claude-Philibert, seigneur de la Marche en Bresse et comte de Bosjan.

(2) Loménie de Brienne.

(3) M. Baudouin, maître des requêtes au Parlement, fut lié intimement avec Moreau pendant toute sa vie. On trouvera à la fin du volume, aux pièces diverses, page 594, une chanson adressée à Mme Baudouin.

que la comtesse de Noailles voulait exclure du dîner de Madame la Dauphine. Cette princesse ayant pris cette affaire avec chaleur, M. de Pontécoulant avait réclamé la décision du Roi, qui avait nettement jugé contre Madame la Dauphine. Celle-ci ne dissimula point son mécontentement, et menaça même de se souvenir longtemps de cette petite tracasserie. Depuis la mort du feu roi, elle n'avait rien dit à Pontécoulant, qui était inquiet; il fit parler à la Reine par M. de Saulx (1), lui fit connaître le chagrin que lui causait son silence, et la fit assurer que, si elle conservait quelque ressentiment de la conduite qu'il avait été obligé de tenir, il croirait devoir au respect qu'il avait pour elle la démission de sa place. La Reine ordonna de lui répondre qu'il n'eût aucune préoccupation; et le lendemain, l'apercevant en se rendant à la messe, elle s'approcha de lui et lui dit : « *Monsieur de Pontécoulant, soyez bien sûr que j'ai tout oublié, tout, tout; mais il me reste une inquiétude, c'est de savoir si vous avez aussi tout oublié.* » Le pauvre Pontécoulant ne put répondre qu'en fondant en larmes.

Le 27 mai, j'allai, comme c'est l'usage dans les mutations, renouveler mon serment de fidélité et d'attachement au duc d'Aiguillon; il me traita à merveille, et nous causâmes pendant trois quarts d'heure avec la plus grande cordialité. Il me sembla sincèrement touché de la mort du feu roi, mais content de son successeur, sur le compte duquel il s'exprima ainsi : « *Je craignais qu'il ne fût dur; il ne l'est point. Il n'est que sauvage et timide; il se sent tiraillé par différentes intrigues, toutes extrêmes, entre lesquelles il serait bien à souhaiter que l'on trouvât un milieu. Ce qui lui est principalement suggéré par la Reine et par Mon-*

(1) Comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur de la Reine.

sieur c'est de ne se livrer à aucun de ses ministres, car ce que l'on appréhende, c'est que l'un d'eux n'acquière crédit et prépondérance. Aussi M. de Maurepas même n'est pas plus écouté que les autres, et n'a encore rien gagné, si ce n'est le droit de dire ce qu'il pense lorsqu'on l'interroge. Sa Majesté n'écoute ni la Reine ni ses frères quand il s'agit des affaires du gouvernement; mais on attaque les choses en tombant sur les individus. » Il m'assura ensuite que le Roi était très prévenu en faveur de la besogne de M. le chancelier, qu'il le lui avait témoigné en lui parlant de M. le duc d'Orléans (1), dont le rappel lui avait été confié par le feu roi. Je lui fis observer que c'était ce qui pouvait arriver de mieux dans le moment présent, puisque c'était le plus grand obstacle qui pût se présenter contre le retour de M. de Choiseul; j'ajoutai qu'il n'était pas possible que, plus tard, le Roi ne s'aperçût que cette besogne n'avait point encore son degré de perfection et de maturité; qu'alors il faudrait bien faire quelque chose de grand et d'utile pour ramener les princes et les pairs, dont le retour serait peut-être le seul moyen d'ennoblir et d'épurer une compagnie qu'il serait très dangereux et, en même temps, très injuste et très irrégulier de détruire. Nous nous entretînmes très franchement des divers moyens qui pourraient être mis en usage pour faire le plus grand bien, en rendant à la magistrature la considération publique. Je fus très satisfait de lui; il parut l'être également de moi, et me donna ren-

(1) Louis-Philippe, duc de Chartres, puis, en 1752, duc d'Orléans, fils de Louis, duc d'Orléans, et d'Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, né le 12 mai 1725, fit en 1743 la campagne du Rhin, épousa, le 17 décembre de cette même année, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, fut nommé lieutenant général en 1744, assista aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld, devint gouverneur du Dauphiné, sur la démission de son père, en 1747. Veuf en 1759, il épousa secrètement, en 1773, Mme de Montesson, et mourut le 18 novembre 1785.

dez-vous au jeudi ou au vendredi de la semaine suivante.

J'eus soin d'être exact, car je devais lui lire un long mémoire que j'avais composé dans le but de l'instruire des principes qui pouvaient conduire à restituer à la magistrature sa dignité. La porte était consignée. Je me fis annoncer et j'entrai sur-le-champ. Je lui dis : « *Je crains que vous ne soyez occupé aujourd'hui; je reviendrai demain, si vous voulez, et nous travaillerons.* » Il me répondit en souriant tristement : « *Ni aujourd'hui ni demain; je ne suis plus de ce monde.* » Je fus au désespoir et je le lui témoignai. Il me conta qu'il donnait le soir même sa démission : il avait été averti qu'on la souhaitait. Vraisemblablement, c'était M. de Maurepas qui lui avait porté cette parole, et il aimait mieux prévenir sa disgrâce par une retraite noble et en bon ordre. Il me demanda le secret; néanmoins, dans l'après-midi, avec les mêmes précautions, il fit aussi part de sa détermination à tous ses premiers commis.

Ce jour-là, en effet (2 juin 1774), M. d'Aiguillon alla au Conseil, et, après le Conseil, dans une audience particulière, il remit sa démission de ses deux places. Sa Majesté lui donna toutes sortes de témoignages de bonté. On a prétendu qu'elle lui avait offert une pension de 40,000 livres qu'il avait refusée. M. de Chabrillan, son gendre, m'a appris depuis que cette offre n'était pas vraie. Ce ministre se retira avec l'estime et l'amitié de tous les honnêtes gens; le militaire était enchanté de lui. Il porta la peine des marques d'attention que la reconnaissance l'avait obligé d'avoir pour cette Mme Du Barry qu'il n'avait point placée à la Cour; mais on doit remarquer qu'il ne s'était attaché à elle qu'en vue de se sauver du plus grand danger, au lieu que tant d'autres, et notam-

ment le chancelier, s'étaient bassement mis sous les pieds de cette créature, poussés par le seul intérêt d'augmenter leur faveur. Du reste, il ne s'était point livré à ses vilains entours, et les Du Barry, dans les derniers temps surtout, avaient été ses ennemis.

La princesse d'Armagnac ne voulait pas croire que le chancelier eût eu aucune part dans la retraite de M. d'Aiguillon ; pourtant Sémonin, qui avait le cœur navré comme moi, m'affirma que ce n'était point la Reine qui l'avait fait renvoyer, et il semblait même assez apparent que ce renvoi ne ferait pas les affaires du parti Choiseul. Comme à Paris on rit de tout, on donna à M. de Maurepas le surnom de *Chasse-cousin*.

Le 3 juin, le Roi dépêcha un courrier à Chatou avec une lettre pleine de confiance et de bonté pour M. Bertin : il lui mandait de le venir joindre sur-le-champ. M. Bertin était à Montesson avec des dames ; il prit congé d'elles, courut s'habiller et partit. Il ne trouva pas le Roi à la Meute, où la Cour était installée depuis la maladie de Mesdames : Sa Majesté était allée avec la Reine voir Madame Louise à Saint-Denis, et avait entendu le salut aux Carmélites. L'abbé Bertin (1), qui y était, m'a dit que le Roi donnait bourgeoisement le bras à sa femme, et que le peuple enchanté criait de toutes ses forces : *Vive le Roi!* Sa Majesté, à son retour, chargea M. Bertin de faire par intérim le département des affaires étrangères. Cette marque d'estime me causa d'autant plus de plaisir, qu'elle semblait indiquer que ce ministre aurait part à la confiance du Roi, et n'avait point de dégoûts à craindre. Il était le seul qui n'eût point encore demandé à Louis XVI à travailler avec lui ; il sentait que son département ne

(1) L'abbé Bertin, frère du ministre, était supérieur de la maison des Carmélites de Saint-Denis.

pouvait intéresser le Roi, et qu'il fallait attirer l'attention sur sa personne par la modestie et le peu d'empressement. Sa Majesté le remarqua en effet et voulut en savoir les motifs : « *Sire*, lui répondit-il, *j'ai cru que, dans ce moment-ci, vous aviez des affaires beaucoup plus pressantes que celles dont je pourrais vous entretenir. J'attendrai donc à Compiègne.* » Satisfaite de cette réplique, Sa Majesté lui dit les choses les plus honnêtes.

La nomination des nouveaux ministres eut lieu le 5 au soir. Ce fut M. de Vergennes pour les affaires étrangères et le comte du Muy (1) pour la guerre. Sur ce dernier, le peuple se permit quelques pointes, et fit entre autres courir celle-ci en parlant du Roi : « *Celui-là est plus gourmand que son grand-père : il suffisait d'un* BARIL *à Louis XV, il faut donc un* MUID *à Louis XVI.* »

On n'accusera pas ces deux ministres d'avoir brigué leur place : M. de Vergennes était ambassadeur en Suède et ne pouvait arriver que dans le mois de juillet. Le comte du Muy, qui se trouvait à Grignan, en Provence, quand le Roi mourut, alla au bout de quelque temps à son commandement de Lille, sans passer ni par Paris ni par la Cour. C'est de là qu'il vint à la Meute, en habit uniforme, deux jours après sa nomination; le surlendemain, j'étais chez la princesse d'Armagnac quand il s'y arrêta en se rendant à Versailles. Je lui avais écrit que je me réjouissais, avec tous les braves gens, moins de ce qu'il serait un

(1) Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, né à Marseille en 1711; prit part à la guerre de 1734 en faveur de Stanislas, roi de Pologne; fut fait menin du Dauphin, père de Louis XVI, en 1735, combattit en Westphalie en 1741, en Bohême et au siège de Fribourg en 1744; devint lieutenant général en 1748, gouverneur de Flandre en 1762, refusa le ministère de la guerre en 1771, l'accepta à l'avènement de Louis XVI, en 1774; fut nommé maréchal de France en 1775, et mourut à Paris le 10 octobre de la même année. Il avait épousé, en 1774, la baronne de Blanckart.

excellent ministre, que de ce qu'il était bien prouvé que nous avions un bon et sage roi, qui faisait les ministres comme on faisait autrefois les évêques; mais il n'avait point encore reçu ma lettre. Sa nièce, la marquise de Créquy (1), était une pauvre tête : elle paraissait raffoler de son mari, était au désespoir de n'avoir pas d'enfants, croyait que son époux ne l'aimait pas, et racontait là-dessus, à tout le monde, les choses les plus singulières. Elle me prit un jour pour confident, et je fus obligé de me serrer les lèvres pour ne pas rire.

C'est chez elle que j'appris que le Roi avait remis le Cordon rouge au baron du Blésel et à M. de Choisy, tous deux braves et bons officiers : le premier avait reçu sept blessures dans le service. Le maréchal de Broglie lui donna une fois le commandement d'une place avec ordre de ne point capituler, mais de faire, à la dernière extrémité, sauter les fortifications, et de sortir l'épée à la main à travers les débris. Il regardait le maréchal pendant qu'il recevait cet ordre; puis, celui-ci ajoutant : « *Nous changerons tout cela, si vous le voulez* », M. du Blésel répondit : « *Vous serez obéi, monsieur le maréchal, et j'accepte le commandement avec d'autant plus de plaisir, qu'aucun de mes camarades ne me l'enviera.* »

J'ai su par Mme de Durfort que l'on avait fait à M. de Vergennes les plus terribles noirceurs auprès de la Reine, qui refusa longtemps de laisser présenter Mme de Vergennes. On avait prétendu que cette femme avait été

(1) Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, marquise du Muy et de Sévigné, comtesse de Grignan, baronne de Chantal, etc., fille de Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, et de Françoise de Chantal-Pauline-Delphine de Simiane, mariée à Charles-Marie, marquis de Créquy, fils de Louis-Marie-Charles-Arras-Adrien, marquis de Créquy, prince de Montlaur, grand d'Espagne, et de Renée-Victoire-Charlotte de Froulay.

fille publique à Constantinople. Fausseté et horreur : son mari l'avait aimée avant son mariage, mais elle était d'honnête famille, et il ne l'avait épousée que parce qu'il était certain qu'elle n'avait été sensible que pour lui; elle valait mieux que bien d'autres de ce pays-ci. Sa présentation n'eut lieu que le 20 novembre 1774.

Au commencement de juin, les compagnies suprêmes se rendirent à la Meute pour faire leurs révérences au Roi et à la Reine. Sa Majesté n'avait pas voulu de la grande députation; aussi les membres du Parlement n'y arrivèrent-ils qu'au nombre de douze. Néanmoins, la chambre de la Reine étant fort petite, on se demandait comment tout ce monde y tiendrait. Mlle Périn, l'une des premières femmes de chambre, qu'on ne pouvait soupçonner de faire des épigrammes, dit à la Reine : « *Madame, mais pour éviter l'engorgement, si on les faisait sortir par la fenêtre?* »

Quelques jours après, le Roi, à son lever, reçut la Ville. Il était dans sa chambre, assis et le chapeau sur la tête. Toute la Ville se mit à genoux, et le prévôt des marchands le harangua également à genoux. Il répondit : « *Je connais l'attachement qu'a pour moi ma ville de Paris; elle peut toujours compter sur ma protection.* » Puis il s'avança jusqu'à la porte, et reçut là les six corps des marchands et les conseils, les uns après les autres. Ils parlèrent aussi à genoux; l'orateur des six corps se troubla et eut bien de la peine à achever son compliment. Le Roi se pinçait les lèvres pour ne pas rire. Il assura les six corps de sa protection, fit une mine gracieuse aux conseils, et tout fut dit.

On racontait que les membres de la Chambre des comptes avaient été très mécontents de la manière dont ils avaient été reçus. Chose étrange! c'était la Reine qui

leur avait fait une vesprée; elle leur avait dit en substance : « *La prudence de vos chefs a été cause que le Roi vous a conservés : méritez par votre conduite ma protection et mes bontés.* »

Les poissardes de Versailles vinrent aussi à la Meute; elles apportèrent de la mauvaise farine et demandèrent la suppression des entrées de Versailles. On crut que le Roi l'avait accordée à la sollicitation de la Reine, sans consulter le comte de Noailles : cela était inexact.

Ce qui était plus vrai, c'est que le Roi avait fait présent à la Reine du Petit Trianon, qu'elle appelait son petit royaume, et bientôt même elle obtint une chose à laquelle elle tenait beaucoup plus : le retour de M. de Choiseul et de M. de Praslin. Ils eurent la permission de reparaître à la Cour, mais le Roi défendit qu'on leur envoyât un courrier, et voulut qu'ils n'apprissent cette grâce que par la poste. En même temps, il cédait aux prières de la Reine et de ses frères, et se décidait à se faire inoculer. A la Meute, on était dans la plus grande joie : on riait, on sautait, on était enchanté du parti qu'avait enfin pris Sa Majesté. Il pouvait se faire qu'il fût très raisonnable; c'était pourtant se réjouir de voir le Roi aller à une bataille où il courait, à la vérité, peu de danger, mais où, sur mille hommes, un risque de périr; aussi les gens sages prétendaient-ils que nous mettions tous nos œufs dans un panier. Ce pauvre roi, d'ailleurs, était tiraillé de tous côtés : sa femme, ses frères, ses ministres, les courtisans, il ne savait auquel entendre, et il était à craindre, comme me le disait la princesse d'Armagnac, qu'ils ne finissent par l'impatienter ou par le rendre indécis sur tout. Il paraît que, dans l'un des premiers conseils des dépêches, il s'était levé avant de prendre les opinions, ne les avait point prises, et s'était retiré dans

son cabinet, en laissant tous ses ministres assis et la bouche béante. Ils se regardèrent longtemps, et furent enfin obligés de lui faire demander la date du prochain conseil.

M. de Choiseul arriva à Paris le 12 juin. Les poissardes allèrent au-devant de lui jusqu'à Bernis; on jeta des fleurs et des vers dans son carrosse : tout cela était un effet de la maladresse de ses partisans, et il le sentit bien. Le lendemain, il se rendit à la Meute et parut au lever du Roi, qui parla à plusieurs seigneurs avant de venir à lui. Il lui dit enfin : « *Monsieur de Choiseul, vous avez perdu une partie de vos cheveux.* » Celui-ci répondit que c'était probablement l'effet du grand air et de la chasse. Les princes l'accueillirent avec le même froid; M. le comte d'Artois, ainsi que Monsieur, lui demandèrent : « *Comment se porte Mme de Choiseul?* » et voilà tout ce qu'il en eut. La Reine, au contraire, le reçut avec la plus haute distinction : « *Je vous dois tout,* lui dit-elle; *vous m'avez rendu la femme la plus heureuse.* » Malgré cela, il comprit qu'il ne pouvait se soutenir à la Cour, et repartit dès le lendemain, à six heures et demie du matin, pour Chanteloup.

Le retour de M. de Choiseul doubla l'activité des intrigues et augmenta les efforts des partis; le chancelier joua tout son jeu. On chercha à faire Calonne contrôleur général : les Talleyrand et l'archevêque d'Aix (1) le portèrent par toutes sortes de menées.

(1) Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, né à Rennes le 27 février 1732, évêque de Lavaur en 1765, archevêque d'Aix en 1770, président des États de Provence, membre de l'Académie française en 1776, de l'Assemblée des notables en 1787, député du clergé aux États généraux en 1789, élu président de l'Assemblée constituante le 13 décembre de cette même année; il s'opposa à la constitution civile du clergé, émigra en Angleterre, revint en France en 1801, fut nommé archevêque de Tours en 1802, puis cardinal, et mourut en 1804.

Ce fut à cette époque que l'on essaya de perdre M. de Sartine en répandant dans Paris une accusation grave contre lui. Je soupçonnai tout de suite un tour du chancelier qui ne l'aimait pas, et qui, de plus, le craignait dans ce moment-là. Mme d'Armagnac, qui m'avait confié le fait, n'était pas de mon avis : elle prétendait qu'il ne disposait point de l'opinion de Paris, qui paraissait changée; mais elle ignorait combien cet homme-là avait de cordes pour les méchancetés subalternes, lui et un roué, le chevalier de Maupeou, son frère. Je connaissais bien celui-ci. Lorsque je revins de Provence, il avait osé me proposer de mentir à un ministre, pour perdre un homme dont il convoitait le commandement. Cette proposition m'avait indigné, et, depuis ce temps, je n'ai pu voir le chevalier de Maupeou sans un mépris mêlé d'horreur.

Vers le milieu de juin, je me trouvai avec M. de Sartine au lever du Roi. Je lui témoignai ma joie de ce qu'il s'était décidé à porter jusqu'à Sa Majesté ses plaintes de la noirceur qu'on lui avait faite, et j'ajoutai : « *Au nom de Dieu et pour la consolation des honnêtes gens, instruisez bien le Roi à se défier de ces vilenies de Cour.* » Il me parla alors de toute cette intrigue : on n'avait point remis au Roi de mémoire contre lui; mais on avait colporté, dans toute la capitale, que Sa Majesté, prévenue de plusieurs prévarications qu'il aurait commises, l'avait fort mal reçu. Ces prévarications étaient le monopole des blés, des tripes, des chandelles, etc. Loin que Louis XVI l'eût mal reçu, c'était, au contraire, par M. de Sartine qu'il avait appris tous les mauvais bruits qui couraient sur son compte, et que tout le monde attribuait au chancelier. Au surplus, ce n'était pas seulement avec lui que ce dernier ne sympathisait pas; le chancelier se méfiait

en général de tous les gens probes : en remettant à M. de Sartine la liste des censeurs, il lui en avait indiqué un certain nombre dont il lui était prescrit de se servir, et il m'avait nommément exclu, avec beaucoup d'autres qui valaient mieux que moi. Il eut d'ailleurs l'humiliation de voir abrogé, sur les plaintes générales qu'il avait excitées, un règlement fait par lui, qui le rendait le despote de la librairie, et laissait ignorer aux auteurs le censeur de leur ouvrage et le motif du refus.

Le 17 juin, la Cour quitta la Meute pour s'installer à Marly : là, on s'observa et l'on intrigua; — on essaya même d'éloigner Mesdames du Roi et de la Reine, — mais surtout on s'amusa beaucoup. L'ambassadeur d'Espagne, M. d'Aranda (1), y donnait, autour de son pavillon, une espèce de café où la Reine et les princes allaient se divertir; la Reine menait des cabriolets à bride abattue, et M. le comte d'Artois l'accompagnait. Ce jeune prince se livrait à l'ivresse de son âge, n'était occupé que de chevaux et de voitures, et faisait beaucoup de dépenses. Le Roi le sut et n'en fut pas trop satisfait; aussi, apercevant un jour M. de Polignac (2) au billard, il lui témoigna son mécontentement : « *Monsieur de Polignac, votre maître a rudement de fantaisies* (3) ; *j'ignore qui est-ce*

(1) Don Pedro-Pablo Abarca de Bolea, comte d'Aranda, né à Saragosse en 1719; servit dans l'armée; fut ambassadeur en Pologne en 1758, capitaine général du royaume de Valence, puis président du Conseil de Castille en 1765, ambassadeur en France en 1773; rappelé en Espagne en 1784 et nommé conseiller d'État, il devint premier ministre en 1792, dut bientôt céder sa place à don Manuel Godoy, connu depuis sous le nom de *prince de la Paix*, fut exilé en Aragon à la suite d'une discussion avec ce dernier, et mourut en septembre 1794, d'autres disent 1798.

(2) François-Camille, marquis de Polignac, premier écuyer du comte d'Artois, né le 17 novembre 1718, épousa, le 9 décembre 1742, Marie-Louise de la Garde, morte le 15 janvier 1779.

(3) Voici une de ses fantaisies, d'un autre genre, rapportée par

qui les lui donne; mais avertissez-le que je ne viendrai pas pour cela à son secours, et tenez-vous-le pour dit à vous-même. » Le comte d'Artois n'avait pas la faveur des dévots; pourtant, tout semblait annoncer qu'il serait un homme : sa tête fermentait; il voulait voir, courir, se former; il était avide de connaissances et d'expériences. Il résolut un jour de visiter la Fère et Cambrai; M. de Maurepas chercha à le dissuader de ce voyage que le Roi n'approuvait pas. Le prince, après avoir bien résisté, lui demanda : « *Eh bien! après tout, quand je l'aurai fait, ce voyage, qu'est-ce que le Roi me dira?* » — « *Monseigneur, il vous pardonnera* », répondit M. de Maurepas, et le prince partit, emmenant avec lui MM. de Maillé (1) et de Polignac qui étaient à lui, M. de Vaux (2) et M. d'Affry (3). Celui-ci,

Moreau dans son Journal : 6 février 1775. — L'histoire de M. de Montyon fait beaucoup de bruit et est très ridicule. On la conte de différentes façons, toutes brodées. Voici comment M. le comte d'Artois l'a racontée lui-même à Mme de Châlon, de qui je la tiens. Ce prince allait seul, dans le château, dans un endroit détourné. M. de Montyon l'a trouvé, l'a méconnu et lui a demandé le chemin. M. le comte d'Artois n'a pu résister à la tentation de lui tourner sa perruque. Le pauvre Montyon surpris a cru à un mauvais parti et s'est fâché.

(1) Le comte de Maillé était premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois.

(2) Noël de Jourda, comte de Vaux, né en 1705 au château de Vaux, près du Puy, entra au service en 1724, passa par tous les grades, assista à dix-neuf sièges, à dix combats, à quatre grandes batailles, se distingua surtout dans la guerre de Sept ans, devint lieutenant général en 1759, commanda en chef dans la Corse, soumit en deux mois l'île révoltée (1769), reçut le bâton de maréchal de France en 1783 et mourut en 1788.

(3) Louis-Auguste-Augustin d'Affry, né à Versailles le 28 août 1713; maréchal de camp après Fontenoy, chargé d'une mission diplomatique en Hollande en 1759, fut nommé comte, puis ambassadeur par Louis XV, devint colonel général des Suisses; sut au début de la Révolution conserver ses troupes fidèles au Roi, dut cependant résigner son commandement, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1793 et, relâché, se retira en Suisse, d'où sa famille était originaire, et mourut le 10 juin de la même année.

trois jours avant le voyage, l'avait exhorté à écrire, pendant sa course, au Roi et à Mme la comtesse d'Artois; il assura qu'il n'en ferait rien. « *Pour Mme la comtesse d'Artois*, reprit M. d'Affry, *je n'insisterai pas, affaire de famille; mais pour le Roi, vous le devez, et je suis obligé de vous le dire.* » — « *Pas plus à l'un qu'à l'autre* », répliqua le prince.

Je me rappelle un dîner que nous fîmes, à cette époque, chez Mme de Maulde, avec Mme de Saluces, sa fille, Mme de Rostaing, sa belle-sœur, le chevalier d'Egbé et le chevalier de Tollendal. Ce dernier était alors un jeune homme de vingt ans, d'une figure noble et fière, ayant de beaux yeux et une physionomie très marquée. Il était fils naturel de M. de Lally (1) et, selon toutes les apparences, de Mme de Maulde elle-même. Le Roi l'avait reconnu, par lettres patentes, pour gentilhomme né d'une ancienne maison d'Irlande, et lui avait donné cinq mille livres de rente sur la confiscation des biens de son père. Il nous lut une requête au Roi, servant de précis dans l'affaire de Mme de Saluces, que j'ai regardée comme un chef-d'œuvre : je n'ai jamais rien vu de plus noblement écrit, et je l'ai exhorté à la faire imprimer. Il nous

(1) Thomas-Arthur, comte de Lally, baron de Tollendal, né à Romans (Dauphiné), le 14 janvier 1702, d'une famille irlandaise qui avait suivi Jacques II en France, entra au service dès l'âge de sept ans, se signala pendant la campagne de Flandre en 1741, décida la victoire de Fontenoy en 1745, seconda la tentative de Charles-Édouard en Écosse, fut nommé, en 1756, lieutenant général et gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, chassa les Anglais des côtes de Coromandel, mais échoua devant Madras et dut rendre Pondichéry; fait prisonnier de guerre et ramené en Angleterre en 1761, il apprit qu'il était accusé d'avoir trahi les intérêts du Roi, obtint sa liberté sur parole, vint se constituer prisonnier, resta enfermé à la Bastille pendant dix-neuf mois sans être interrogé, fut condamné à mort sans avoir pu se défendre, et conduit au supplice, avec un bâillon sur la bouche, le 9 mai 1766.

récita aussi un poème qu'il avait composé contre le célibat, et qu'il avait envoyé au secrétaire de l'Académie française pour le concours; j'y remarquai ces deux vers qui sont très beaux :

> Lorsque de deux époux la tendresse est commune,
> Un regard, un baiser vengent une infortune.

CHAPITRE II

Renvoi de M. de Boynes. — Turgot à la marine. — Arrivée de M. de Vergennes. — Le café de l'ambassadeur d'Espagne. — Mon titre d'historiographe de France. — Mécontentement de la Reine. — Exil du chancelier. — Démission de l'abbé Terray. — Son voyage en Picardie. — Mes rapports avec lui. — Confidences de Cromot. — Brouille de l'abbé Terray et de M. Bertin. — Turgot, contrôleur général. — Miromesnil, garde des sceaux. — Sartine, ministre de la marine. — Coches et messageries. — Repartie de Mme de Brionne. — Maintien des milices. — Le bouffon du ministre. — Mme de Miromesnil. — M. Le Bret. — Les deux fils du chancelier et leur charmante sœur. — Conférences sur le choix et l'épuration de nos monuments historiques. — *Essai sur les causes de la timidité des princes.* — *Mes Souvenirs.* — Tambours et poissardes. — Persécution des encyclopédistes. Malentendu avec la comtesse de Noailles. — Tracasserie du duc d'Ayen. — Le cardinal de Bernis. — Mort du pape. — Mme de Marsan. — Bontés de Madame Victoire.

Quiconque a lu mes ouvrages sait avec quelle fidélité j'ai rempli les engagements que j'avais pris avec le Dauphin, père de Louis XVI, qui m'avait choisi pour annoncer à ses enfants et de grands devoirs à remplir, et de terribles infortunes s'ils s'en éloignaient. Louis XV avait fait lui-même imprimer le plan de ces vérités sévères, dont j'avais cherché dans notre histoire les grandes et terribles leçons, et son petit-fils, avant qu'il montât sur le trône, daignait, deux fois par an, recevoir de mes mains mes *Discours* manuscrits *sur l'histoire de France*, qui n'étaient que le développement des vues de feu Mgr le Dauphin. Le Roi était donc parfaitement instruit

de tout ce que j'avais écrit pour lui et du prix promis à mon travail; aussi, dès son avènement, formai-je le projet de demander un titre qui confirmât de nouveau la mission que j'avais remplie jusqu'alors : ce titre était celui d'historiographe de France (1). Mais je redoutais les préventions de la Reine : elle me regardait toujours comme une créature de M. de la Vauguyon. Ces préventions, Madame Victoire en était instruite; elles n'avaient point de prise sur elle, et je savais que je pouvais compter sur ses bontés. Je me rendis à Marly le 20 juillet 1774, et j'allai chez Mme de Durfort, dont le mari portait encore une mentonnière noire : il avait eu deux abcès à la gorge et au menton, suite du mauvais air qu'il avait respiré à Choisy pendant la maladie de Mesdames. La dame d'atour était triste : son ami, M. de Boynes (2), venait d'être renvoyé; c'était le contrôleur général qui lui avait joué ce tour. Il lui avait rappelé, disait-on, au dernier conseil, une somme de trois millions fournie à la marine, et que M. de Boynes avait oubliée. Dans le vrai, l'abbé Terray n'était pas fâché que M. Turgot, qui convoitait le contrôle général, fût niché à la marine. J'eus avec Mme de Durfort une longue conversation sur le projet qui m'occupait : elle convint que Madame Victoire me recommanderait instamment à M. de Vergennes lors de son arrivée, et que nous suivrions, par lui, le dessein d'obtenir du Roi une marque de bonté, qui parût être pour mon travail et récompense et encouragement. Je vis ensuite Madame Victoire elle-même, et lui donnai un exemplaire relié de mon ouvrage, qu'elle promit de

(1) Le titre d'historiographe de France procurait à celui qui en était revêtu l'honneur des entrées de la chambre chez le Roi, et on le regardait pour cela comme la première dignité de la littérature. (Moreau, *Mémoire sur les fonctions d'un historiographe de France.*)

(2) Ministre de la marine.

remettre à M. de Vergennes en lui recommandant le livre et l'auteur.

M. de Vergennes arriva de Stockholm le 21 juillet; je me mis au fait de sa marche, car je reçus un courrier de Mme de Durfort qui me mandait qu'il était très disposé à m'être agréable, Madame Victoire lui ayant parlé de la bonne façon et envoyé mon livre. J'allai chez lui le 1er août; il m'accueillit parfaitement, et me dit qu'indépendamment de l'envie qu'il avait de plaire à Madame Victoire, il faisait grand cas de moi, avait lu mon ouvrage à Stockholm, et en avait fort désiré la continuation, sans savoir qu'il dût y concourir. Je lui confiai mes projets pour le titre d'historiographe; il les approuva et m'engagea à faire la feuille sur laquelle il prendrait le bon du Roi à Compiègne, où la Cour se rendait le jour même. J'y partis, de mon côté, huit jours après, et je revis M. de Vergennes. Je fus d'abord enchanté de ce ministre, mais bientôt il me sembla embarrassé, et m'avoua qu'il préférerait que je m'accordasse directement avec son cousin, M. de la Vrillière. Je le priai, cependant, de porter à son premier travail la feuille que j'avais préparée pour être mise sous les yeux de Sa Majesté. Il y consentit, mais son premier commis, Durival, homme plein d'alibiforains, et dont je ne pus parvenir à émousser les épines, m'opposa mille difficultés.

J'en instruisis Madame Victoire ; elle en fut fâchée et parut souhaiter que je ne passasse point par M. de la Vrillière : « *Il est si bête*, me dit-elle, *qu'il ne finira jamais votre affaire.* » Puis elle me parla des bontés de feu Mgr le Dauphin, et je lui contai en confidence le service que je lui avais rendu, en 1764, en l'empêchant de se livrer à une très dangereuse démarche que M. de la Vauguyon exigeait de lui. Elle m'entretint aussi des efforts que l'on

avait faits pour diminuer, dans l'esprit du Roi, l'attachement et le respect qu'il avait pour la mémoire de son père : « *Mais*, ajouta-t-elle, *ils n'y ont pas réussi; mon neveu est essentiellement et foncièrement honnête homme.* » Enfin, à mon extrême satisfaction, elle me laissa entendre que les préventions de la Reine contre moi diminuaient.

Le comte du Muy, que j'avais rencontré chez M. Bertin avec monsieur son frère, m'avait également très bien reçu; il appréciait mon prospectus sur l'histoire de France, avait appris avec grand plaisir que les deux premières races étaient finies, et m'avait promis secours et protection pour publier cet ouvrage, qu'il craignait fort que je ne laissasse là. Peu de temps après, dans un travail avec le Roi, il lui parla beaucoup de moi et le prépara aux ordres qu'on devait lui demander à ce sujet. Sa Majesté était très favorablement disposée; elle lui parut s'intéresser à la continuation de mon travail, et lui dit que, s'il y avait des exemples de deux historiographes de France, elle consentirait à m'en donner le titre. Prévenu de cette intention, je rédigeai la supplique suivante que je fis présenter au Roi :

« *Le Roi Louis XIV créa deux places d'historiographes de* « *France. Il en donna une à Boileau, l'autre à Racine. Depuis* « *longtemps, il n'y en a qu'une de remplie : elle l'a été succes-* « *sivement par Voltaire, ensuite par Duclos; aujourd'hui, elle* « *l'est par le sieur Marmontel, de l'Académie française.*

« *Le sieur Moreau, Conseiller au Parlement de Provence, qui,* « *toute sa vie, a fait sa principale étude des monuments de notre* « *histoire, et qui, par les ordres de Sa Majesté et d'après les vues* « *de feu Monseigneur le Dauphin, est encore occupé à conduire* « *à sa perfection un très grand ouvrage, qui doit présenter cette* « *histoire sous un nouveau jour, ose supplier Sa Majesté, qui a* « *daigné agréer la dédicace du prospectus de cet ouvrage entre-*

« *pris pour son éducation, de vouloir bien lui accorder ce titre* « *d'historiographe de France vacant, et il le demande comme* « *une récompense personnelle de son travail, comme un encou-* « *ragement à le continuer, et surtout comme une marque pu-* « *blique de l'approbation de Sa Majesté.*

« *Très reconnaissant du traitement que le feu Roi a bien voulu* « *lui continuer pour ce travail, il ne demande aucuns appoin-* « *tements; il borne son ambition à cette marque de protection de* « *Sa Majesté, et c'est le prix le plus flatteur qu'il puisse espérer* « *d'un travail auquel il se consacre.* »

Madame Victoire trouva qu'il y avait un bon pas de fait pour mon affaire; mais M. de Vergennes, qui craignait jusqu'à l'ombre d'une tracasserie avec un ministre beau-frère de M. de Maurepas, m'ayant définitivement mandé que c'était à M. de la Vrillière que je devais m'adresser, j'allai de la part de la princesse voir Mesnard de Chousy (1), et lui montrai le mémoire par lequel je sollicitais le titre d'historiographe. Il me dit qu'il fallait que Madame Victoire envoyât chercher le duc de la Vrillière, et lui remît mon mémoire avec beaucoup d'intérêt; que ce mémoire lui serait renvoyé, et qu'alors il agirait. Puis il ajouta : « *Marmontel* (2) *criera.* » Je lui répondis : « *Voilà le pis aller* », et ne fis aucune observation.

Je me rendis chez Madame Victoire; j'étais déjà auprès

(1) Premier contrôleur général de la maison du Roi, à la tête de laquelle était le duc de la Vrillière.

(2) Jean-François Marmontel, littérateur, né à Bort, dans le Limousin, en 1723, vint à Paris en 1745, se lia avec Voltaire, écrivit l'*Encyclopédie*, donna ses *Contes moraux* au *Mercure*, obtint en 1758 le privilège de ce journal, qui lui fut enlevé deux ans après; membre de l'Académie française en 1763, historiographe de France en 1771, secrétaire perpétuel de l'Académie en 1784; il se retira aux environs d'Évreux au moment de la Révolution, fut élu, en 1797, membre du Conseil des Anciens par le département de l'Eure, se rangea parmi les modérés, fut proscrit au 18 fructidor, échappa à la déportation et mourut en 1799.

d'elle lorsqu'elle s'écria : « *Voici la Reine et le Roi.* » Effectivement, ils étaient sur mes épaules. Ils étaient entrés en se tenant l'un l'autre sous le bras, et venaient voir amicalement leur tante. Je me retirai ; mais quand la Cour fut partie, je communiquai à ma protectrice mon mémoire, qu'elle lut avec attention. Puis elle me dit : « *Certainement, j'ai commencé et je finirai; j'enverrai demain chez le duc de la Vrillière, et s'il fait la moindre difficulté, j'en parlerai à mon neveu.* » Je pris alors la liberté de lui expliquer le langage qu'il fallait qu'elle tînt au ministre. Elle me parut avoir sur mon affaire une volonté ferme, et être bien flattée de pouvoir mettre à côté de Marmontel un homme qui croyait en Dieu et avait servi la religion et l'État.

Le lendemain matin, Madame Victoire ne put voir le duc, qui avait été saigné l'avant-veille pour un petit mal d'yeux. L'ambassadeur d'Espagne donnait l'après-dîner un café dans la forêt, au carrefour du Buissonnet; Mme de Maulde m'y mena dans sa voiture. La tente sous laquelle toutes les dames jouaient était de mauvais goût et mal éclairée; les rafraîchissements n'étaient ni en assez grand nombre, ni bien servis : cela me sembla mesquin. La Reine s'y trouvait avec les jeunes princesses; Mesdames tantes n'y vinrent point : elles traitaient avec un peu plus de gravité le deuil de leur père. J'y rencontrai le duc de la Vrillière : il se portait bien; j'eus soin d'en avertir Mme de Durfort.

Le dimanche 21 août, j'allai chez Mesdames. Mme de Durfort les quittait; elle m'apprit que la veille, dans la soirée, Madame Victoire avait eu un entretien avec M. de la Vrillière, et qu'il terminerait mon affaire : il l'avait promis. En sortant de table, Madame Victoire m'appela et me glissa à l'oreille : « *Vous aurez votre brevet : M. de la Vrillière travaille avec le Roi qui est dans de bonnes intentions,*

et à qui j'ai parlé. » Je lui bégayais le mot de reconnaissance, lorsque M. de la Vrillière entra et vint lui annoncer que cela était fait. Je le saluai de loin; il me fit une mine qui voulait dire que je fusse content. J'allai l'attendre chez lui et lui adressai mes remerciements; j'y rencontrai Mesnard de Chousy, qui me marqua un peu d'humeur de ce que cela n'avait pas passé par lui.

Le lundi, j'assistai au lever de Monsieur, et, après avoir obtenu une audience dans son cabinet, je lui fis le premier hommage de la grâce que le Roi m'avait accordée. Il m'assura qu'il en était très aise. Madame Victoire, à laquelle j'allai ensuite faire ma cour, m'aborda en me disant : « *Ayez avant tout votre brevet; au reste, quand j'ai parlé de vous au Roi, je l'ai trouvé tout au mieux disposé à votre égard.* » Je courus chez M. de la Vrillière pour solliciter ce brevet; le duc me sembla préoccupé et de mauvaise humeur; il était en besogne pour expédier l'expulsion des ministres, et je le devinai. Je m'adressai à Chousy, qui pensa me chercher querelle, mais m'annonça que je pouvais me faire mettre dans la gazette et me faire présenter.

Je passai ensuite chez Mme la comtesse de Noailles; porte fermée. Je laissai une lettre pour la Reine et une pour elle, à laquelle elle répondit par un compliment très flatteur. Je fis part de ma place à tous les ministres, à Mme d'Armagnac et à Mme de Périgord, à M. de Montmorin, à Mme de Talleyrand; enfin, le 24 août, je fus présenté dans le cabinet du Roi par le duc d'Aumont (1), très satisfait de présenter le pendant de Marmontel. Le

(1) Louis-Marie-Augustin, d'abord marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, né le 29 août 1709, premier gentilhomme de la chambre du Roi en 1723, lieutenant général des armées en 1748, gouverneur du Boulonnois, de Boulogne, de Compiègne, et capitaine des chasses en 1751, mort le 15 avril 1782. Il avait épousé, le 29 avril 1727, Victoire-Félicité de Durfort-Duras, auparavant veuve de Jacques II, duc

Roi me fit une mine très gracieuse; mais quand je fus présenté à la Reine par la comtesse de Noailles, je remarquai que Sa Majesté lui parlait avec quelque irritation, et l'on dut s'en apercevoir. L'abbé de Vermond, de la meilleure foi du monde, me mit au courant de cette petite colère de la Reine : elle prétendait que je n'aurais pas dû demander ce titre d'historiographe de France sans son agrément, et que je lui avais manqué. Elle l'avait dit à Monsieur, qui lui avait répondu : « *Il a aussi une charge chez moi, et je n'ai point eu la même délicatesse que vous.* » La Reine avait répliqué : « *Votre exemple n'est pas une règle pour moi.* » L'abbé de Vermond m'apprit qu'elle poussait la délicatesse au point d'avoir chanté pouilles au contrôleur général, parce qu'il avait donné un emploi au fils d'un de ses domestiques sans sa permission; elle lui avait dit : « *Il semble que vous vouliez corrompre mes gens.* »

Cette rancune de la Reine dura longtemps : au mois de juin de l'année suivante, étant dans son carrosse avec la petite comtesse Jules de Polignac (1), qui était devenue sa favorite au point d'exciter la jalousie, elle lui parla de moi, je ne sais à quelle occasion, et ajouta : « *Nous sommes mal ensemble; il a obtenu une place sans me prévenir.* » La petite comtesse osa prendre mon parti. La Reine lui demanda: « *Est-ce que vous le connaissez?* » — « *Oui, madame, dès mon enfance; il est, de tous les temps, le meilleur ami de ma famille, et nous le regardons comme le plus honnête homme du monde et la plus belle âme.* » La comtesse de Gramont était là, qui ne souffla le mot ni en bien ni en mal.

de Fitz-James, et fille de Jean de Durfort, maréchal, duc de Duras, et d'Angélique-Victoire de Bournonville, morte le 16 octobre 1753.

(1) Yolande-Gabrielle-Martine de Polastron, née le 8 septembre 1749, épousa Armand-Jules-François, comte, puis duc de Polignac, fut gouvernante des enfants de France, émigra en 1789, et mourut à Vienne le 9 décembre 1793.

Je fis également mes remerciements à Madame et à Mesdames, qui m'accueillirent très fort; à Madame Clotilde, qui me complimenta. Je manquai Mme la comtesse d'Artois. Les frères du Roi étaient allés tirer dès leur lever, et ne rentrèrent qu'à deux heures. Monsieur, en arrivant au château, croisa le chancelier qui partait, et se mit à déclamer :

Beatus ille qui procul negotiis,...
Solutus.....

M. de Maupeou venait, en effet, de rendre les soupirs de son infernale politique; l'abbé Terray quittait aussi sa place. Le matin même, lorsque j'étais monté chez le Roi, Sa Majesté travaillait avec M. de Maurepas; M. Turgot, qui la veille avait refusé le contrôle général, y avait été mandé, et en était sorti, au bout d'un quart d'heure, avec l'air d'un homme qui se dévoue. Pendant ce temps-là, on avait fait appeler M. de la Vrillière; il eut l'ordre d'aller chercher les sceaux chez le chancelier. Celui-ci les rendit, et le duc lui signifia sa lettre de cachet qui l'exilait à Roncherolles (1), en lui permettant pourtant de passer huit jours à Bruyères. M. de Maupeou ne parut point étourdi; après les honnêtetés ordinaires, il dit à M. de la Vrillière : « *Au moins, monsieur, apprenez au Roi combien je suis ponctuel* », et, tirant sa sonnette, il demanda ses chevaux. Il s'attendait à cette disgrâce : la veille, l'évêque de Senlis (2) l'avait instamment prié de faire enregistrer

(1) Le village de Roncherolles se trouve en Seine-Inférieure. — M. de Maupeou passa la fin de sa vie dans sa terre de Thuit, près des Andelys; il y mourut le 29 juillet 1792, après avoir fait à l'État un don patriotique de 800,000 livres, et sans avoir cherché à revenir ni à la Cour ni à Paris.

(2) Jean-Armand de Bessuéjouls, comte de Roquelaure, né à Roquelaure (Aveyron), en 1721, évêque de Senlis en 1752, premier aumônier du Roi en 1764, membre de l'Académie française en 1771, com-

au Parlement des lettres qui l'intéressaient; il lui avait répondu : « *Il n'y a pas un instant à perdre; je vais les sceller dans la minute, et envoyer un exprès pour que votre affaire soit terminée demain matin à sept heures.* »

Les sceaux furent reportés chez le Roi, et ce ne fut qu'après le lever que M. de la Vrillière alla dire au contrôleur général que le Roi acceptait sa démission. L'abbé Terray l'avait envoyée parce qu'il craignait d'être exilé, comme tout le monde le croyait. Deux jours auparavant, il s'était rendu en Picardie afin de visiter les travaux souterrains du canal de Saint-Quentin, dont il avait chargé l'ingénieur Laurent (1), et la manufacture de Saint-Gobain. Aussitôt, le bruit s'était répandu qu'il allait être congédié; lui-même comptait là-dessus en partant, et avait prévenu ses commis qu'il n'en avait pas pour huit jours. Après son départ, les bruits augmentèrent tellement que l'on soutenait que sa lettre lui avait été expédiée à Saint-Gobain. Il n'en était rien; cependant, en racontant son voyage, il dit quand même : « *J'ai été bien chanté, bien canonné, bien applaudi, mais ce n'en est pas moins mon dernier moment; j'en suis enchanté, car s'ils ne me renvoient pas, je demande ma retraite* », et il écrivit au Roi. Ce qui aurait hâté sa chute, ce serait de s'être vanté, auprès de M. de Maurepas, d'avoir remis à Sa Majesté plusieurs mémoires destinés à la prévenir contre les dangers des systèmes. Le lendemain du jour où sa démission fut acceptée,

mandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1779; lors de la Révolution, refusa le serment, se retira à Arras, fut emprisonné, recouvra la liberté à la mort de Robespierre, devint archevêque de Malines en 1802, donna sa démission en 1808, reçut un canonicat à Saint-Denis et mourut le 24 avril 1818.

(1) L'ingénieur Laurent fut le père de ce M. Laurent que nous avons vu secrétaire d'État depuis le commencement de la révolution. (*Note de Moreau.*)

Louis XVI, en revenant des vêpres de Saint-Jacques, passa devant l'hôtel du contrôleur général défunt; il se baissa et regarda avec un air riant, comme s'il eût pensé : « *Nous voilà bien débarrassés.* »

L'abbé Terray ne s'était pas fait d'illusions sur la solidité de sa place : dès le mois de juin, il savait qu'il existait une forte conjuration contre lui, et qu'on lui donnait pour successeur M. de Calonne ou M. Turgot; mais il paraissait très détaché de la charge qu'on voulait lui enlever : « *Ils me chasseront aussi*, disait-il un jour à Cromot, *mais je ne veux pas être la dupe des sottises que je les vois très disposés à commettre. Je veux avoir à moi une grande et belle maison où je puisse, comme Laverdy, braver l'infortune.* » Effectivement, un fripon nommé de Gouve, qui s'était fait laisser par la veuve d'un médecin qu'il avait enlevée à son mari une superbe maison, rue Notre-Dame des Champs, lui ayant proposé de la lui vendre, le marché ne tarda pas à être conclu. Pendant tout le temps qu'il habita cette maison (1), où il s'était retiré et où il est mort de chagrin, je crus lui devoir des soins et je dînai plusieurs fois chez lui, sans cesser de mésestimer ses mœurs, mais sans cesser aussi de faire grand cas de son talent pour l'administration des finances.

C'est Cromot qui avait travaillé à me mettre bien avec lui au moment où le chancelier Maupeou l'avait appelé au ministère, et il en était vite arrivé à me cajoler et à réclamer mon suffrage pour justifier ses opérations; la porte de son cabinet me fut alors ouverte à toute heure, et je fus un instant son confident et presque son favori; il me répétaitsans cesse : « *Voilà où j'en suis aujourd'hui :*

(1) *26 mai 1775.* — J'ai été me faire écrire chez l'abbé Terray; il n'y était pas, mais j'ai vu sa belle maison : elle est charmante. Cet homme peut être heureux : *Fruitur dîs iratis.* (*Journal de Moreau.*)

j'ai gagné tant de millions ce matin » ; le lendemain, « *tant d'autres millions* ». Il s'était déjà à cette époque affublé du cordon bleu, et dès lors M. de Maupeou, tout chancelier qu'il était, ne se dissimulait plus qu'il serait incessamment renvoyé.

Dans le temps où l'abbé Terray était simple conseiller de grand'chambre, il s'était signalé en portant lui-même les sacrements à ces jansénistes auxquels M. l'archevêque de Paris, Beaumont, les refusait, faute de billet de confession. Bientôt, il devint un effronté libertin (1). Cromot, qui le flattait et joignait à toutes les ressources de l'esprit et de l'imagination des points de contingence qui, par la débauche, le rapprochaient beaucoup de ce ministre, m'a donné là-dessus des détails qui m'ont fait horreur. Mais s'il fut un des plus mauvais prêtres que j'aie connus, il fut aussi un des meilleurs contrôleurs généraux du règne de Louis XV, et, s'il eût été cru sur l'administration des finances, nous n'aurions jamais eu ni États généraux ni Révolution : ceux qui voulaient celle-ci voulaient la famine, et il n'y avait qu'un moyen de prévenir ce fléau ; or, ce moyen, il l'avait pris : c'était de se rendre maître du prix des grains pour qu'il ne montât jamais trop haut dans les années fâcheuses, et qu'il ne descendît point trop bas dans les années de grande abondance. J'ignore s'il fut l'inventeur des dépôts établis à Corbeil, au milieu des moulins nombreux dont cette ville est environnée et qui ne chôment jamais ; ce que je sais, c'est qu'il en tira un grand parti pour mettre un équilibre salutaire entre les inconvénients de la stérilité et de l'abondance ; sous ce rapport, je le considérais comme un des bons serviteurs du Roi.

(1) Il avait pour maîtresse, dont il ne rougissait pas, une grande coquine, nommée Mme de la Garde. (*Note de Moreau.*)

Mais il était très intrigant et cherchait à diviser les partis pour envahir et s'affermir : il fit plusieurs fois confidence à Cromot de l'envie qu'il avait de mettre les Parlements aux prises avec le chancelier pour les perdre les uns par les autres ; si l'on fait attention que le chancelier ne valait pas mieux, on doit bénir la Providence d'avoir renversé ensemble deux fripons. Il lui raconta également comment, dans un travail avec le Roi, il s'était efforcé de discréditer M. de Choiseul. Cromot lui répondant : « *Vous avez dit là des choses bien fortes* », le contrôleur général répliqua : « *Mon ami, j'ai bien mieux fait : j'ai pleuré!* »

Lors de la retraite de l'abbé Terray, M. Bertin, qui, de tout le voyage, n'avait point eu de travail en règle avec le Roi, eut des craintes pour lui-même : on débitait publiquement que Sa Majesté voulait faire maison nette, que M. de la Vrillière allait donner sa démission, et que l'on ferait en sorte d'avoir celle de M. Bertin. Le bruit courut ensuite longtemps, mais bien faussement, que celui-ci était sur le point de se retirer. J'avais les nerfs tendus de tout ce que je voyais et j'entendais : le départ de ce ministre aurait été pour moi une perte irréparable.

Les nouveaux ministres furent connus dès le 24 août. M. Turgot (1) était contrôleur général, M. de Miromesnil (2) garde des sceaux, et M. de Sartine ministre de

(1) Anne-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, né à Paris en 1727, troisième fils de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands sous Louis XV; d'abord destiné à l'état ecclésiastique, fut prieur de la Sorbonne en 1749, devint conseiller au Parlement en 1752, maître des requêtes en 1753, intendant de Limoges en 1761. Nommé ministre de la marine le 20 juillet 1774, puis des finances le 24 août suivant, il fut renvoyé le 12 mai 1776 et mourut en 1781.

(2) Armand-Thomas Hue de Miromesnil, né en 1723 dans l'Orléanais, était président du Parlement de Rouen en 1771, fut exilé par Maupeou, devint garde des sceaux en 1774, contribua au rappel du Parlement et au renvoi de Turgot et de Necker, fit abolir la ques-

la marine; on leur expédia un courrier pour les faire venir. M. Lenoir, nommé lieutenant de police, et M. d'Angiviller (1), auquel on donna la charge de directeur général des bâtiments (2), remercièrent le 26. M. Albin, ci-devant conseiller au Parlement, fougueux républicain, remplaça, à l'intendance du commerce, le petit Saint-Prix que l'on accusait d'avoir manigancé dans l'affaire des blés : il n'avait été qu'imprudent et étourdi; on le croyait riche, et il ne l'était point. Le Clerc, premier commis aux finances, ayant été congédié, eut pour successeur M. de Vaines (3), ami de M. Turgot. On projetait aussi de renvoyer M. Foulon et M. Cochin : ce dernier reçut en effet, le 7 septembre, l'ordre de remettre la direction des domaines à M. de Beaumont. On ôta la *Gazette* à Marin (4) : ce travail fut confié à l'abbé Aubert (5), et les fermiers généraux craignirent bientôt pour leur bail.

tion et la torture en 1780, fut renvoyé en 1787, et mourut en 1796.

(1) Charles-Claude de la Billarderie, comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments, jardins et manufactures royales, maréchal de camp, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de sculpture et de peinture. Accusé à la Constituante, par Charles Lameth, d'avoir exagéré le compte de ses dépenses, il vit ses biens confisqués en 1791, émigra, vécut en Allemagne et en Russie, et mourut à Altona en 1810.

(2) Place que cumulait l'abbé Terray avec le contrôle général.

(3) Jean de Vaines, premier commis des finances, administrateur des domaines, receveur général des finances, commissaire de la trésorerie de 1791 à 1793, membre du bureau de commerce près le Comité de salut public en 1793, conseiller d'État en 1800, membre de l'Institut en 1803, mort le 16 mars de la même année.

(4) Claude Marin, né à la Ciotat en 1721, avocat au Parlement, rédacteur de la *Gazette de France,* censeur royal, secrétaire de la direction de la librairie, lieutenant général de l'amirauté, mort en 1809.

(5) Jean-Louis Aubert, né à Paris en 1731, entra au séminaire, ne reçut pas les ordres, publia des fables, rédigea, de 1752 à 1772, la partie critique et littéraire des *Petites-Affiches*, travailla au *Journal des Beaux-Arts,* dirigea la *Gazette de France.* En 1773, une chaire de littérature française fut fondée pour lui au Collège de France; il l'occupa jusqu'en 1784, et mourut en 1814.

Quand j'allai rendre mes devoirs au nouveau contrôleur général, il m'accueillit froidement et poliment; il me dit qu'il me connaissait comme homme de lettres, ce que je ne savais que trop. Madame Victoire, à qui je contai la manière fraîche dont j'avais été reçu par M. Turgot, s'écria : « *Je le crois bien, il est encyclopédiste!* » et me promit de me protéger s'il essayait de me toucher.

Non seulement il était encyclopédiste en diable, mais il était encore partisan de la liberté indéfinie, et économiste. On parla beaucoup, un instant, de l'opération qu'il voulut faire sur les privilèges des coches et messageries : il les supprima tous, et établit, pour le compte du Roi, une régie qui se chargea de voiturer tous les voyageurs d'un bout du royaume à l'autre. Ce service se faisait avec des chevaux de poste à raison de treize sous par lieue. Il mit à la tête de cette régie un nommé Bernard, qui était un roué et avait été deux fois pendu en effigie; plus, les beaux-frères de Lacroix, son secrétaire. Tous ensemble avaient cent mille francs de fonds, et c'était l'hypothèque qu'ils présentaient à ceux de qui ils cherchaient à emprunter de l'argent. Ce gage, joint aux assurances de l'éternité de M. Turgot, ne tentait personne; personne ne voulait travailler pour eux, et ils demandaient des chevaux et des voitures à crédit! Par provision, le ministre des finances se fit remettre la surintendance des postes; on assura que le Roi n'avait point cru la lui octroyer, mais seulement lui avoir accordé le droit de donner des ordres pour le service de ces nouvelles voitures. Le chevalier d'Egbé prétendait être l'auteur du plan que le contrôleur général avait adopté pour la régie des voitures : il l'avait confié à de Vaines, qui l'avait mis en œuvre sans en reporter le moindre honneur sur l'auteur. Ce plan ne rendit pas tout ce que l'on en attendait :

au lieu de rapporter quelque chose au Roi, il lui coûta environ deux millions par an. On n'en avait pas moins fait toutes sortes d'injustices aux propriétaires des privilèges que l'on avait révoqués. Seuls, ceux des diligences de Strasbourg et de Lyon avaient montré les dents, et refusé de céder chevaux et voitures sans une estimation contradictoire et un payement en argent préalable.

Une anecdote curieuse, que je tiens de M. Baudouin, prouve que le Roi avait peu de confiance dans le contrôleur général et comptait davantage sur M. Bertin. Madame Adélaïde avait, avec le premier, un reste d'affaire intéressant le couvent fondé à Versailles par la feue reine (1) : il s'agissait de toucher une somme due par le Roi, et dont le payement avait été promis par l'abbé Terray. M. Randon de Pommery (2) fut chargé par Madame de suivre cette affaire. M. Turgot, après avoir donné beaucoup d'alibiforains, le renvoya à son premier commis, qui le fit valeter. Pommery vint retrouver Madame pour lui conter ses mauvais succès; elle s'en plaignit au Roi, qui lui répondit : « *C'est votre faute aussi, ma tante; laissez cet homme-là, je finirai votre affaire un de ces matins avec M. Bertin.* »

Le contrôleur général n'avait pas mieux accueilli une demande que lui avait faite Mme de Brionne (3), et, comme elle insistait, il rompit l'entretien par ces mots :

(1) Ce monastère, un des plus beaux du royaume, était celui des religieuses chanoinesses régulières de Saint-Augustin, que Marie Leczinska avait fait élever, pour l'instruction de la jeunesse, sur un emplacement dépendant des jardins de Clagny.

(2) Garde général des meubles de la couronne et trésorier de la Reine.

(3) Louise-Julie-Constance-Yvonne-Bretagne de Rohan-Guéménée, fille de Charles de Rohan, prince de Montauban, et d'Éléonore-Eugénie de Béthisy, née le 8 mars 1734, épousa le 3 octobre 1748 Louis-Charles, prince de Lorraine, comte de Brionne et, en 1763, duc d'Elbeuf.

« *Sachez, madame, que le règne des femmes est passé.* » — « *Oui, monsieur*, répliqua-t-elle, *mais non celui des impertinents.* » Et elle sortit fort en colère.

A la fin de novembre 1774, il se trouva engagé dans un grand démêlé avec M. du Muy : celui-ci voulait conserver les milices, M. Turgot voulait les détruire, en substituant au sort, qui faisait les miliciens, la faculté de fournir un soldat moyennant vingt-cinq louis. Le Roi dit à M. du Muy : « *Parlez-en à M. de Maurepas.* » — « *C'est de l'hébreu pour lui*, s'écria le ministre de la guerre; *si encore il s'agissait de marine, il pourrait avoir quelque réminiscence! D'ailleurs, permettez-moi, Sire, de ne prendre des ordres que de Votre Majesté.* » Il proposa ensuite un comité de militaires qui s'assembla devant le Roi; M. d'Hérouville (1) en était. Ce fut M. du Muy qui l'emporta; le ministre des finances fut tondu, et les milices furent conservées. Dans le même temps, il mit en avant plusieurs autres projets qui ne réussirent pas davantage : par exemple, celui de supprimer les maréchaussées.

Je ne connaissais pas le nouveau garde des sceaux, et ce ne fut pas sans inquiétude que je vis pour la première fois ce beau présent que nous fit M. de Maurepas. Je le trouvai doux et poli, mais il me sembla bardé de préventions contre moi, et je me crus perdu. Qu'était-il donc autre chose qu'une espèce de scaramouche qui, dans des comédies et même des arlequinades de société, s'était rendu le bouffon du ministre, qu'il servait, suivant son goût, en le divertissant? Il avait été nommé, par M. de Maurepas, son protecteur, premier président du Parlement de Rouen, et était, en même temps, un pauvre premier président et le plus pauvre propriétaire de Nor-

(1) Antoine de Ricouart, comte d'Hérouville de Claye, né à Paris en 1713, lieutenant général, écrivain militaire, mort en 1782.

mandie. Il eut le désir de suivre son chemin dans l'administration; M. de Maurepas lui dit : « *Fais-moi rire, et je te ferai conseiller d'État.* »

Ce beau M. de Miromesnil avait une femme qu'il ne pouvait souffrir, et dont il s'était débarrassé en la mettant dans un couvent, où il lui payait une modique pension viagère. Quand M. de Maurepas lui eut confié les sceaux, il voulut la reprendre et le lui envoya offrir; mais elle refusa, et aima mieux mourir que de retourner avec un mari que beaucoup de gens accusaient d'être un vieux libertin.

Après la mort de cette infortunée, M. de Miromesnil songea sérieusement à se remarier et fit le meilleur choix qu'il put. Avec l'aide de M. de Maurepas, il lui était permis de prétendre à tout : il épousa la fille de M. Bignon (1), bibliothécaire du Roi et conseiller d'État. Dans le même temps, M. de Maurepas donnait pour mari à Mlle de Miromesnil l'aînée M. Le Bret, et mettait sur la tête du gendre de son protégé la charge de greffier en chef du Parlement qui appartenait à M. Gilbert de Voisins, l'aveugle, par lequel j'avais été, pendant mon premier mariage, reçu à Villaines avec la plus flatteuse et la plus tendre amitié. Ce nouveau greffier en chef, véritable imbécile,

(1) Armand-Jérôme Bignon, né le 28 octobre 1711, chevalier de Malte de minorité le 12 septembre 1714, avocat général au Grand Conseil en 1729, maître des requêtes en 1737, président du Grand Conseil, bibliothécaire du Roi en 1743, membre de l'Académie française la même année, prévôt-maître des cérémonies et commandeur des ordres du Roi en 1754; prévôt des marchands à l'époque du mariage de Louis XVI. On attribua à son imprévoyance la catastrophe qui eut lieu lors du feu d'artifice tiré sur la place Louis XV le 30 mai 1770. Il faisait partie de l'Académie des inscriptions et mourut le 8 mai 1772. Il avait épousé le 13 août 1736 Marie-Angélique-Blanche Huë de Vermanoir, et avait pour fille Blanche-Françoise-Rosalie Bignon, née le 26 octobre 1744, et pour fils Jérôme-Frédéric Bignon, né le 11 janvier 1747, qui fut également bibliothécaire du Roi, et mourut en 1784.

était le fils de M. Le Bret, avocat général, que l'on avait nommé intendant de Bretagne, et dont M. d'Aguesseau de Fresnes avait épousé la fille, après avoir perdu Mlle Dupré, mère de la duchesse d'Ayen.

M. de Miromesnil avait deux fils qu'il plaça dans le parquet du Châtelet, où ils ne purent jamais ouvrir la bouche; ils ont été deux très mauvais sujets, très ingrats et très révolutionnaires, et sont devenus la honte et le malheur de leur père, pendant que sa charmante fille faisait le bonheur de tous ceux qui l'approchaient. J'aime à me rappeler que jamais elle n'abusa de la protection de M. de Maurepas, si féconde cependant. Je l'ai vue, dans une petite maison d'une rue voisine de Saint-Sulpice, entièrement livrée à l'éducation de sa petite sœur, à qui l'on fit épouser M. de Bérulle, en promettant à celui-ci la première présidence du Parlement de Grenoble. Cette pauvre femme mourut en couche.

C'est avec Mme Le Bret que Mme Moreau et moi dînions à la chancellerie. J'ai dit plus haut combien son père m'avait mal reçu lorsque je lui fus présenté à Compiègne; je dois ajouter que Mme Le Bret qui aimait tous les ouvrages d'esprit et s'était prise de goût pour mes productions, n'eut rien de plus pressé que de me réconcilier avec lui. Elle avait un cousin qui, comme moi, faisait des chansons, et la chancellerie de Versailles, avec de vieux meubles que le Miromesnil n'avait pas le moyen de renouveler, fut pour moi le théâtre d'une douce et agréable société. Ce qui me parut le plus singulier, ce fut que, jusqu'au jour célèbre où le garde des sceaux et le contrôleur général Calonne furent renvoyés ensemble, je fis tenir, chez le premier, des conférences très intéressantes sur le choix et l'épuration de nos monuments historiques, auxquelles assistaient M. de Paulmy, M. Bertin,

et où étaient admis tous ces bénédictins (1) dont on était alors sur le point de former une espèce d'académie.

Mais revenons au temps qui suivit mon départ de Compiègne, où je laissai la Cour en proie aux alarmes et aux intrigues. Avant de quitter cette ville, j'avais lu à Mme de Durfort mon *Essai sur les causes de la timidité des princes*, et j'étais allé prendre congé de Madame Victoire, à laquelle j'avais montré mon brevet. Tout à ce moment me portait à croire que les intrigants et les jaloux supposaient et débitaient que j'entretenais cette princesse de la situation du Parlement; aussi, après lui avoir peint ma gratitude, j'ajoutai : « *N'est-il pas cruel qu'il faille qu'elle reste dans mon cœur? C'est un terrible pays que celui-ci, où l'on doit imposer silence à la reconnaissance pour ne pas éveiller l'envie; je n'ose prononcer le nom de Madame, et je ne lui fais pas souvent ma cour, parce que je crains que l'on n'imagine que je viens lui parler des affaires publiques.* » — « *Oh!* me répondit-elle, *je ne redoute pas les tracasseries; ils peuvent m'en susciter tant qu'ils voudront : je les secoue, moi!* » J'avais terminé, le 4 août, le Mémoire historique des événements auxquels j'avais eu part en ma vie; elle me témoigna son désir de le lire. Sur mon hésitation à le lui donner, elle me dit que j'étais trop scrupuleux et m'assura qu'elle n'en ferait pas un mauvais usage. Comme il ne pouvait qu'être utile pour moi qu'elle me connût à fond, je confiai cet ouvrage à Mme de Durfort, et la princesse en commença la lecture dès Compiègne.

Je retournai à Paris le 28 août : le lendemain, les tambours de la ville arrivèrent afin de me complimenter sur

(1) J'ai fait remettre à M. Bertin un projet pour l'édition des titres de l'abbaye de Saint-Bertin. L'abbé et dom Berthol sont depuis quelques jours à Paris. J'ai reçu la visite des uns et des autres. Ils m'ont confié leurs projets. J'ai promis de les servir, et par là je fais le bien des lettres et du public. (19 février 1775. — *Journal de Moreau.*)

mon titre d'historiographe de France; je leur remis six livres pour qu'ils s'en allassent. Les harengères vinrent à leur tour; elles montèrent chez moi, nous embrassèrent en nous offrant un gros bouquet, et nous chantèrent des chansons. Je leur donnai vingt-quatre livres, ce dont je me serais bien passé. Ces femmes-là étaient les mêmes qui avaient été faire le train à Compiègne, le jour de la Saint-Louis. En souhaitant la bonne fête au Roi, elles lui avaient dit : « *Hier, Sire, la bonne chasse que vous avez faite : vous avez chassé là deux fiers lapins* (1). » Elles nous répétèrent la même chose.

La Cour rentra à Versailles le 1er septembre; le Roi, à son arrivée, fut accueilli avec toutes sortes d'applaudissements, et la Reine, qui avait été malade tout le long du chemin, s'écria : « *La joie du peuple me rend la santé.* » Mesdames furent très affectées de se retrouver au lieu même où elles avaient perdu leur père.

Le titre d'historiographe, dont ma vanité fut flattée et qui me décida à différer ma retraite, ne me consola un moment que pour me livrer ensuite à de plus grandes traverses. Il excita à nouveau la jalousie et éveilla la fureur de mes ennemis. M. Bertin me confia que l'on rééditait contre moi cette fausse et horrible histoire des lettres de cachet, imaginée en Provence par les anciens officiers du Parlement, et accréditée par la bêtise de M. de Rochechouart (2). Il me renouvela les assurances

(1) Allusion au renvoi du contrôleur général et du chancelier, qui avait eu lieu le 24 août.

(2) Jean-Louis-Roger de Rochechouart-Faudoas, marquis de Rochechouart, né le 1er février 1717, d'abord chevalier de Malte, capitaine au régiment d'Anjou-infanterie, major, puis colonel de ce régiment, brigadier d'infanterie en 1748, quitta l'ordre en 1751, épousa, le 3 juin de la même année, Charlotte-Françoise Faulcon-de-Rys, fille de Jean-Baptiste-Gaston, comte de Charleval, devint commandant en Provence et mourut le 13 mai 1776.

les plus honnêtes du secours dont je pourrais avoir besoin auprès de M. de Miromesnil, et ajouta : « *Tenez-vous tranquille, je me charge de tout.* » D'un autre côté, les encyclopédistes, qui savaient que j'avais travaillé pour l'éducation du Roi, et étaient inquiets du succès de l'ouvrage que j'avais publié l'année précédente, faisaient l'impossible pour m'enlever tous mes amis. Le comte de Noailles avoua à ma femme que, depuis un an, on ne cessait de venir dire à la sienne du mal de moi et m'accuser de m'être déchaîné contre elle. C'était donc là le motif du froid qu'elle me témoignait : voilà la Cour. Cette femme que je croyais supérieure à toutes ces petites misères, et qui m'avait quelquefois parlé avec tant de mépris de l'espionnage, en était elle-même la dupe. Je n'avais jamais mal parlé d'elle ; souvent, au contraire, j'avais pris son parti auprès des ministres ; mais je n'avais jamais été me faire valoir auprès d'elle, par les petits jabotages qu'elle aimait, et par lesquels on la menait. J'ajouterai que j'ai été, pendant quarante ans, le seul ami qu'elle ait pu garder plus de deux ou trois ans. J'ai tout souffert d'elle pour m'acquitter de ce que je devais de reconnaissance à sa maison ; il est vrai que, lorsque je me croyais entièrement fâché avec elle, elle ne manquait jamais de revenir à moi. Il est difficile de compter toutes les étourderies qu'elle a faites en sa vie ; mais on compterait encore moins celles que je lui ai épargnées. Il fut un temps où elle se brouilla avec tous les ministres. Je me rappelle aussi qu'elle fit, ou fit faire, un livre contre l'édit qui accordait le mariage aux protestants. Elle chercha, par tous les moyens, à me convertir à ses idées ; mais je lui refusai toujours ma plume. Néanmoins, si, pendant ma prison, on n'avait pas brûlé les papiers de ma longue correspondance avec elle, on verrait qu'elle a continué à être mon amie

jusqu'au moment où elle a porté sa tête sur l'échafaud.

Je reprends le récit des ennuis que m'attirèrent les encyclopédistes. Le duc d'Ayen, l'un des chefs de cette armée, fut le dernier à trouver sa belle et en profita : il avait été témoin de cette conversation du duc et de la duchesse de Noailles, à laquelle j'avais eu le malheur d'être en tiers le 2 du mois de mai précédent, et où la duchesse s'était emportée contre le comte et la comtesse de Noailles, en disant qu'ils étaient eux-mêmes dans l'intrigue qui avait pour objet d'éloigner les sacrements du Roi, et que la preuve en était qu'ils jugeaient que le grand aumônier s'était conduit à merveille. Arrivant de Ville-d'Avray, je ne savais rien de rien; aussi avais-je gardé le plus profond silence.

Dès le soir ou dès le lendemain, le duc d'Ayen était allé faire un plat de cette conversation à la comtesse de Noailles; je ne puis le croire assez noir pour me l'avoir mise sur le corps, mais peut-être m'aura-t-il représenté comme approbateur; peut-être aura-t-il ajouté vaguement : « *Voilà ce que l'on dit de vous; vos amis même l'entendent dire : demandez à M. Moreau.* » Là-dessus, la comtesse avait été furieuse, ne fût-ce que de ce que je n'étais pas venu lui conter tout cela : de là, sa moue; de là, son froid, que j'avais aperçu dès le lendemain. Qu'arriva-t-il alors? C'est qu'à la Meute, elle fut la première à montrer au duc de Noailles cette chanson sur le *Nouveau Règne* (1), dont elle me soupçonnait d'être l'auteur, et à lui en présenter le couplet le plus innocent, comme une méchanceté. De là peut-être encore l'irritation de la Reine, sous prétexte que je ne m'étais pas adressé à elle pour obtenir le brevet d'historiographe de France. Voilà une

(1) Cette chanson du *Nouveau Règne* était bien de Moreau; elle figure dans le *Pot pourri de Ville-d'Avray*, page 118.

noirceur bien étoffée, et d'autant mieux conduite que, sans l'indiscrétion du comte de Noailles, j'aurais tout ignoré. La princesse d'Armagnac et Mme de Guiche (1) convinrent que je n'avais aucun tort, qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, et s'employèrent de toutes leurs forces à faire face à cette attaque. La seconde même parla de son mieux au comte et à la comtesse de Noailles, mais ils persistèrent, et Mme d'Armagnac s'imagina que la défaveur de la Reine, et le peu de crédit qu'avait la dame d'honneur sur son esprit, la tiendraient toujours éloignée de moi. Celle-ci, d'ailleurs, avait été très fâchée que son mari eût laissé échapper la vérité, et était toujours piquée de ce que j'avais obtenu quelque chose par autre que par elle. La duchesse de Noailles, qui eut vent de tout cela, m'écrivit en me demandant très instamment des éclaircissements sur les tracasseries que l'on me faisait. Comme elles avaient pour auteur le duc d'Ayen, son fils, je refusai de m'expliquer : je voulais jusqu'au bout n'avoir rien à me reprocher. Mais je rapportai à Mme de Durfort toute cette aventure, avec sa véritable origine que le comte de Noailles nous avait découverte : il me semblait utile qu'elle en fût prévenue.

Je fus très content d'elle, et sa fille, Mme de Donissan (2),

(1) Philippine-Louise-Catherine de Noailles, seconde fille de Louis de Noailles, duc d'Ayen, puis duc de Noailles, et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé, née le 14 septembre 1745, mariée, le 24 juin 1763, à Louis-Antoine-Armand de Gramont, comte de Guiche, fils d'Antoine-Antonin, duc de Gramont, et de Marie-Louise-Victoire de Gramont, né le 17 septembre 1746, mort en 1790. — Nous devions souper à l'hôtel de Noailles, Mme la maréchale a déprié tout son monde parce que Mme de Guiche est plus mal; on l'a saignée. Je crains pour elle les médecins plus que la maladie. (21 mars 1777. *Journal de Moreau.*)

(2) Marie-Françoise de Durfort, née le 21 septembre 1747, mariée, le 26 janvier 1760, à Guy-Joseph, marquis de Donissan, guillotiné à Angers en 1794. Elle mourut à Orléans le 19 mai 1839.

me promit d'intéresser en ma faveur Mme de Lamballe, que la Reine aimait tendrement, et qui avait des intérêts contraires à ceux de Mme la comtesse de Noailles. Pour me distraire et pour calmer mon irritation, Mme de Durfort me conta mille détails sur le cardinal de Bernis, et notamment une prédiction qui lui avait été faite lorsque, étant petit abbé, il se rendait un jour à pied à Versailles : un homme, qui lui demanda l'aumône et auquel il donna sa dernière pièce de vingt-quatre sous, lui annonça qu'il arriverait à la plus haute fortune, qu'il la ferait sur mer, qu'il irait très loin, aurait une disgrâce, et monterait ensuite aussi haut qu'un homme peut monter. Tout cela, parce qu'on venait de recevoir la nouvelle de la mort du pape, et que tout Paris voulait que ce cardinal lui succédât : il était évêque d'Albano, protecteur de la France et naturalisé Vénitien. Le bruit courut que le pape (1) défunt avait été empoisonné; il n'avait jamais voulu déclarer les cardinaux réservés *in petto*, de sorte que son successeur (2) eut seize chapeaux à donner. Tous les amis des Jésuites furent dans la joie de cette mort.

Je m'adressai aussi à Mme de Marsan (3), qui me trai-

(1) Jean-Vincent-Antoine-Laurent Ganganelli, né en 1705, élu pape, sous le nom de Clément XIV, en 1769, donna, le 21 juillet 1773, le bref *Dominus ac Redemptor* qui prononçait la dissolution de l'ordre des Jésuites, et mourut le 22 septembre 1774. L'autopsie faite par le docteur Salicetti démontra qu'il n'avait pas été empoisonné.

(2) *24 février 1775.* — Nous avons un nouveau pape : le cardinal Braschi; il n'est point, dit-on, de la faction des royalistes, mais de celle des zelanti. (*Journal de Moreau.*) Jean-Ange Braschi, né en 1717, proclamé pape, sous le nom de Pie VI, le 15 février 1775, se vit obligé de signer le traité de Tolentino en 1797 et de quitter ses États en 1798; fut d'abord conduit à Sienne, puis dans une chartreuse auprès de Florence, se retira enfin en Toscane, d'où le Directoire le fit transporter en France; il traversa les Alpes le 27 avril 1799, arriva à Valence le 14 juillet, et y mourut le 29 août de la même année.

(3) Marie-Louise-Geneviève de Rohan-Soubise, fille de Louis-François-Jules, prince de Soubise, et d'Anne-Julie-Adélaïde de

tait à merveille depuis que je lui avais été recommandé par M. l'archevêque (1). On prétendait qu'elle avait de l'ascendant sur le Roi. Je lui exposai mes affaires et mes peines, et particulièrement les noirceurs que l'on me faisait auprès de la Reine, car l'abbé de Vermond paraissait convaincu qu'elle avait toujours les plus fortes préventions contre moi, et ne me conseillait pas de paraître devant elle. Elle me consola, ne me dissimula point ses ennuis, et m'apprit que les intrigues étaient plus nombreuses et plus enchevêtrées que jamais. Mon projet était qu'elle engageât Monsieur à parler en ma faveur à la Reine. Elle m'apprit qu'elle n'osait pas seulement le voir, tant elle était observée, et tant on cherchait à la brouiller elle-même avec le Roi et avec la Reine : « *Si votre position vous paraît malheureuse*, me dit-elle, *soyez bien sûr, pour votre consolation, que vous avez bien des semblables.* » Elle soupçonnait que l'abbé de Vermond n'avait plus la confiance exclusive; que, tous les jours, il y avait nouvelles prétentions à la faveur, nouveaux efforts pour y parvenir, et que rien n'était plus mobile que le tableau que tout cela présentait. Elle était assez d'avis que j'écrivisse à la Reine et que je soumisse ma lettre à Monsieur.

J'allai enfin trouver Madame Victoire ; je ne lui demandai rien, mais je l'entretins de ma brouillerie avec la Reine. Elle m'exhorta à ne point m'affecter, à laisser couler le temps, à me bien persuader que ces malentendus s'éclair-

Melun, née le 7 janvier 1720, mariée, le 15 juin 1736, à Gaston-Jean-Baptiste-Charles, né prince de Lorraine et appelé comte de Marsan, mort sans enfants le 2 mai 1743. Sa veuve fut nommée gouvernante des enfants de France et surintendante de leur maison et éducation le 4 janvier 1754.

(1) M. l'archevêque m'a promis une lettre pour me recommander à Mme de Marsan; il a chargé, en ma présence, son secrétaire de la lui faire signer dans le jour. (*Journal de Moreau*, 6 août 1774.)

ciraient, et me promit de saisir toutes les occasions de faire revenir la Reine de ses préventions. Elle m'assura qu'elle avait lu *Mes Souvenirs* avec grand plaisir : « *Je sais maintenant votre confession,* ajouta-t-elle, *et je suis en état de vous défendre. Je vous ordonne de vous bien divertir; cela est essentiel pour votre santé, et comptez que tout ce qui vous cause de la peine se dissipera.* »

Je lui racontai que, par la destruction du Parlement de Provence (1), j'allais être privé de 5,000 livres de rente, mais que je ne serais jamais inquiet de la perte de ma fortune : « *Est-ce que vous pensez,* me dit-elle, *que l'ancien Parlement va revenir? Je ne puis le croire; tout le monde en parle, mais mon neveu m'a affirmé qu'il ne reviendrait jamais.* » Je lui répondis : « *Pour moi, je ne le croirai non plus que quand je le verrai.* » Elle daigna ensuite convenir avec moi que, si je subissais quelque perte ou essuyais quelque disgrâce, je le lui confierais, qu'elle proposerait elle-même au Roi ce qui me serait avantageux, et que je ne solliciterais le ministre que quand elle aurait la parole de Sa Majesté. Elle me remit alors mon Mémoire historique, me répéta encore qu'elle en avait été très contente, et je lui dis en le reprenant : « *Hélas! ces Souvenirs que vous me rendez périront, mais il y en a un d'immortel dans mon cœur : c'est celui de vos bontés!* »

(1) *27 novembre 1774.* — L'abbé Gros est ici depuis quelque temps. Il va tous les jours à la découverte, et revient chaque soir me dire que tout est perdu pour notre compagnie, et que nous redevenons Chambre des comptes. (*Journal de Moreau.*) — En 1775, on rétablit en effet l'ancien Parlement et l'ancienne Cour des comptes de Provence, et l'on accorda à chacun des membres de celle-ci une pension de 1,000 livres, dont ils jouirent jusqu'à la Révolution. Moreau reprit donc son titre de conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence, et conserva sa charge jusqu'en 1785.

CHAPITRE III

Coup d'œil rétrospectif sur la lutte des Parlements contre l'autorité royale. — Remontrances du Parlement de Paris à propos de l'affaire de Besançon. — *Idées sur la situation actuelle du ministère des finances vis-à-vis des Parlements.* — Départ du premier président et des conseillers de Rouen. — Remontrances du Parlement de Rennes sur l'administration du duc d'Aiguillon. — Le procureur général La Chalotais. — Cessation de service du Parlement de Paris et lettres de jussion. — Séparation de Mme de Monaco. — Confiscation des charges et lettres de cachet. — Résistance des princes et des pairs. — Le cierge de la Chandeleur. — Création des conseils supérieurs. — Remontrances de la Cour des aides. — Réception de MM. de Beauvau et Gaillard à l'Académie. — Procession de la Réduction de Paris. — Arrêt bâtonné. — Exil de M. de Malesherbes. — Lit de justice à Versailles. — Suppression de la Cour des aides. — Suppression du grand conseil. — Suppression de l'ancien Parlement. — Création et installation du nouveau Parlement. — M. de Sauvigny. — Le prince de Conti et le comte de la Marche. — Les oies du Capitole. — Comité chez Mme du Barry. — Le duc de Nivernais. — Le comte de Nicolaï. — Séjour à Montceaux. — M. Charpentier. — Réconciliation du Roi et des princes. — Voyage à Sainte-Geneviève. — *De la magistrature actuelle.*

Le 12 novembre 1774, le Roi tint un lit de justice, où il rétablit l'ancien Parlement que Louis XV avait supprimé en 1771, à la suite d'une longue lutte contre l'autorité royale, lutte dans laquelle le Parlement de Paris avait été encouragé par différents Parlements de province. En effet, dès le 17 janvier 1757, il répondait, toutes Chambres assemblées, à une lettre de félicitations que le Parlement de Rouen lui avait adressée sur sa résistance aux ordres du Roi, et, quelques jours après, il en recevait

une semblable du Parlement de Bordeaux, ainsi qu'une copie des *Remontrances* de ce Parlement. Enfin, à l'occasion des concessions qui lui furent accordées, il lui parvint également, le 7 novembre suivant, des félicitations de celui de Bretagne, qui commençaient par : *Messieurs et frères*. Cela avait été concerté entre quelques membres de l'une et de l'autre compagnie; il fut arrêté qu'il y serait répondu. Plusieurs autres lettres d'autres Parlements suivirent, auxquelles il fut aussi répondu. Dès lors se formait sourdement le système des *classes* (1).

En 1761, il m'arriva quelque chose d'assez plaisant : ce fut de faire des *Remontrances* pour le Parlement de Paris, sur l'affaire de Besançon. Je les fis pour combattre celles de M. Lambert (2), qui réellement eurent le dessous; les miennes sont peut-être les plus fortes, mais les plus honnêtes qui aient jamais été écrites.

En octobre 1763, par ordre du ministre, je composai un long mémoire intitulé : *Idées sur la situation actuelle du ministère des finances vis-à-vis des Parlements* (3). Au bout de quelques jours, les ministres parurent moins pressés sur

(1) Théorie d'après laquelle tous les Parlements de France, solidaires les uns des autres, ne formaient en réalité qu'un seul corps, réparti par délégation dans les principales villes du royaume.

(2) Claude-Guillaume Lambert, baron de Chamerolles et comte d'Auverse, né à Paris le 9 avril 1726, conseiller au Parlement en 1748, fut chargé du rapport de l'affaire de Lally-Tollendal et devint conseiller d'État en 1778, puis membre du conseil des finances; membre de l'Assemblée des notables en 1787, contrôleur général des finances la même année, quitta le ministère en août 1788, y rentra au commencement de 1789, resta à la tête de l'administration des finances après la retraite définitive de Necker (4 septembre 1790), et donna sa démission le 4 décembre suivant. Incarcéré à Lyon en 1793, mais défendu par Portalis, il fut acquitté et se retira à Cahors; par ordre du comité de salut public, il fut arrêté de nouveau, conduit à Paris, mis en prison, et périt sur l'échafaud le 27 juin 1794.

(3) N° XXI du Catalogue des ouvrages de Moreau.

les plans de conduite générale, dont le but pouvait être de réprimer les entreprises de ces grands corps. Je m'aperçus qu'il y avait des négociations en l'air : M. le premier président travaillait souvent avec M. le contrôleur général (1), et faisait des voyages à Paris. M. le contrôleur général s'occupa lui-même, et seul, d'un grand ouvrage dont il ne me parla point, mais que je jugeai avoir pour objet quelque nouvelle opération que l'on substituerait à ce que l'on abandonnerait de l'ancienne. L'abbé Bertin ne me cacha pas que M. le vice-chancelier était d'avis que le Roi pliât sur certains points.

Dans les derniers jours de novembre, les conseillers et le premier président de Rouen, que l'on avait fait venir à Moret — la Cour étant alors à Fontainebleau — à cause de leurs remontrances sur lès impositions de corvées et levées de deniers, reçurent permission de s'en retourner. Ils voulaient paraître devant le Roi, puisqu'ils avaient été mandés afin de rendre compte de leur conduite; mais on ne le leur permit pas, je ne sais pourquoi. Quatre mots terribles de la part du maître auraient fait plus pour en imposer à ce pays-là, que la conduite embarrassée des ministres, dont ils pouvaient fort bien, à Moret, être les espions.

Les négociations avec les Parlements, au sujet des édits relatifs aux mesures financières qu'on voulait leur voir adopter, continuèrent pendant tout le séjour de Fontainebleau. M. Lambert y fit plusieurs voyages; on dit aussi que M. de Laverdy y vint. M. le contrôleur général, qui, le soir même de mon arrivée, m'avait assuré que l'on ne ferait pas une démarche, vis-à-vis de ces compagnies, qu'il n'y eût un plan vaste de formé, et que l'on n'eût trouvé dans les lois les moyens de maintenir l'autorité

(1) M. Bertin, auquel succéda M. de Laverdy le 12 décembre 1763.

du Roi, me parut faiblir, et ne me reparla plus des recherches qu'il m'avait demandées. Je me contentai de lui remettre tous les mémoires qu'il m'avait fait faire, et je me tins tranquille, m'ennuyant beaucoup, n'osant sortir de Fontainebleau, de crainte que l'on eût besoin de moi, et fréquentant très peu de monde, de crainte que l'on me questionnât, mais, dans le vrai, ne travaillant point pour le ministre que je voyais avec douleur se perdre, ni pour le gouvernement dont je pressentais le discrédit prochain. Quant à M. le vice-chancelier (1), qui ne connaissait ni la Cour ni ses propres intérêts, il essaya de finasser, et je jugeai bientôt qu'il était perdu. M. le duc de Choiseul en profita; il voulait se débarrasser de M. Bertin, et du vice-chancelier qu'il n'avait point fait. Il se servit des fausses menées et des petites réserves de celui-ci, pour l'écarter et s'emparer de la négociation, et il fabriqua, avec les députés du Parlement, une déclaration dont il n'y avait encore que treize articles entièrement rédigés, quand je partis de Fontainebleau le 10 novembre.

Ce qu'il y eut de bien singulier, et ce qui prouva que l'on souhaitait la ruine du ministre, ce fut la tournure donnée à cette déclaration : le Roi y parlait par dispositions nouvelles. On oublia et les édits du mois d'avril et les lits de justice; on laissa le champ libre aux Parlements pour dire que tout ce qui s'était passé jusque-là était nul et irrégulier, et, en falsifiant ainsi l'autorité du Roi, on ne remit aux peuples que le centième denier, car pour le terme plus court donné au second vingtième, on sentit bien que c'était un leurre et qu'il faudrait le continuer à son expiration.

(1) Maupeou.

Le Parlement de Rennes adressa au Roi, dans ce temps-là, des *Remontrances* pour se plaindre de l'administration de M. le duc d'Aiguillon (juin et novembre 1764). Le procureur général, M. de la Chalotais (1), était à la tête des mécontents; dans la suite, il fut accusé d'être l'auteur de lettres anonymes, très peu respectueuses, qui avaient été envoyées à Sa Majesté. On l'arrêta, et son affaire ayant été portée devant diverses Cours sans recevoir de solution, le 24 novembre 1766, tous les membres du conseil eurent ordre de se trouver à Versailles. Ce fut là que l'on commença à exécuter l'arrêt par lequel, deux jours auparavant, le Roi, en cassant et annulant des procédures faites en vertu des lettres patentes du 5 juillet précédent, qui furent déclarées nulles, avait évoqué ce procès criminel à son conseil, événement très extraordinaire, et

(1) Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, né à Rennes en 1701, avocat général, puis procureur général au Parlement de cette ville, attaqua l'ordre des Jésuites dans deux rapports (1761 et 1762) où il demandait la dissolution de la société; protesta auprès du Roi contre l'administration arbitraire du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne. Accusé par celui-ci d'être l'instigateur du refus du Parlement d'enregistrer divers édits bursaux, et dénoncé par le ministre Saint-Florentin, sur l'avis du maître des requêtes Calonne, comme étant l'auteur de deux lettres anonymes injurieuses adressées au Roi, il fut arrêté le 11 novembre 1765, conduit à Saint-Malo et enfermé dans une des tours du château de cette ville. On raconte qu'il écrivit sur les murs de son cachot, avec un cure-dent et de la suie détrempée, ce célèbre mémoire qui fit dire à Voltaire : « *Malheur à toute âme qui ne sent pas le frémissement de la fièvre en le lisant !... Son cure-dent grave pour l'immortalité!...* » A la suite de lettres patentes du 24 décembre 1766, il fut élargi, mais exilé à Saintes, et ne put revenir à Rennes qu'à l'avènement de Louis XVI. Réintégré dans ses fonctions, il obtint plus tard une charge de président à mortier avec survivance pour son fils, et mourut le 12 juillet 1785.

25 septembre 1779. — M. Cormier nous a amusés par ses histoires de Bretagne. Il était un de ceux qui, lorsque M. de la Chalotais recevait, tous les ordinaires, les morceaux successifs de son réquisitoire contre les Jésuites, étaient dans la confidence de tout ce qui se passait; d'Alembert était un des ouvriers de cette sublime besogne. (*Journal de Moreau.*)

dont on ne connaissait d'exemple que pour le cardinal de Richelieu, dans le procès fait par contumace au duc de la Valette (1).

M. de Montyon se fit beaucoup d'honneur dans cette assemblée : il osa mettre en question si le conseil pouvait être juge, et il prouva qu'il ne le pouvait pas. Son avis fut suivi de deux autres; M. Gilbert de Voisins, impatienté, dit : « *On peut se retirer, mais on ne doit pas discourir.* » Parole bien fâcheuse et qui n'honorait point ses cheveux blancs. Quelques jours après, parut une brochure contre les commissions du conseil : c'était un ouvrage de parti composé dans une manufacture de remontrances. Cet écrit ne persuada personne; on pouvait dire beaucoup moins et beaucoup mieux sur la besogne qui occupait tout Paris, où l'on murmurait très fort contre la conduite du conseil. Tous les yeux étaient fixés sur M. de la Chalotais qui venait d'arriver à la Bastille en même temps que les autres accusés. On avait levé les lettres de cachet tenant mademoiselle sa fille dans un couvent, et Mme de la Roche avait aussi été amenée dans cette prison pour être confrontée.

Le 20 décembre, le feu était assez violent au Parlement : sur la défense du Roi de prendre des conclusions, les Chambres assemblées avaient arrêté des représentations. A ces représentations, le Roi répondit que la compagnie eût à se rendre à Versailles, et, dans sa réponse, annonça

(1) Bernard de Nogaret, duc de la Valette, fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, né à Angoulême en 1592, combattit les Espagnols, puis les insurgés de Guyenne dits les *Croquants;* fut accusé d'avoir fait échouer par jalousie contre Condé le siège de Fontarabie en 1638; s'enfuit en Angleterre et fut condamné à mort par contumace en 1639. A la mort de Louis XIII, il obtint la cassation de son jugement, devint gouverneur de la Guyenne, puis de la Bourgogne, et mourut en 1661.

que M. de la Chalotais était exilé à Saintes. Nouvelles Remontrances du Parlement, auxquelles le Roi répondit à nouveau que l'affaire de M. de la Chalotais ne compromettait point l'honneur des magistrats, etc., et que l'on ne devait plus se mêler de cette affaire qui était terminée (24 décembre). Cette réponse était tournée de telle manière que les partisans de M. de la Chalotais ne pouvaient manquer de dire que le Roi avait assuré que l'honneur des accusés de Bretagne n'était pas compromis.

Cela fut loin de calmer l'effervescence des partis : on voulait obtenir justice contre M. le duc d'Aiguillon, et dès que le Roi eut rétabli l'ancien Parlement de Bretagne (1) (juillet 1769), celui-ci joignit ses réclamations à celles de M. de la Chalotais qui demandait que l'on fît son procès. M. le duc d'Aiguillon (2), de son côté, pria le Roi de lui donner pour juges le Parlement avec les pairs. Les choses suivirent d'abord une marche régulière, mais dans un

(1) La grande majorité des membres du Parlement de Rennes, mécontents de l'accueil fait à leurs remontrances, avaient démissionné au mois de mai 1765; sommés de reprendre leurs fonctions pour juger M. de la Chalotais, ainsi que M. de Caradeuc, son fils, et trois conseillers, dont deux du nom de Charette, qui avaient été arrêtés avec lui, ils refusèrent et furent remplacés par une commission du conseil d'État. Cette commission ayant elle-même été dissoute, le Parlement fut *rétabli* avec la minorité non démissionnaire, augmentée de quelques-uns des démissionnaires qui revinrent sur leur premier mouvement, et de nouveaux conseillers créés par le Roi. De là, de nombreuses réclamations qui, en 1769, finirent par décider Louis XV à rappeler l'ancienne compagnie, mais pas intégralement.

(2) Malgré tous ces démêlés, Moreau cite, dans son Journal, une circonstance où le duc d'Aiguillon prit très chaudement la défense de M. de la Chalotais. — *2 février 1774.* M. le duc d'Aiguillon s'est fait le plus grand honneur ces jours derniers dans le conseil : il est le seul ministre qui ait cherché à adoucir la peine due à la folie de M. de la Chalotais. Cet homme est extrêmement malheureux. Une de ses filles et ses petits-enfants sont venus le voir à Saintes. Tout cela est mort. M. de la Chalotais a écrit au Roi une lettre très vive, pour lui mander qu'il partait pour se rendre dans sa patrie et s'ar-

lit de justice, tenu le 27 juin 1770, le Roi interrompit et défendit toutes poursuites, et prescrivit le silence le plus absolu. Le Parlement, appuyé par plusieurs Cours de province, ayant refusé d'obéir, Sa Majesté se rendit au palais le 3 septembre, et se fit remettre toutes les pièces de la procédure. On prétendit que M. le chancelier (1) était pour beaucoup dans cette détermination. Le 27 novembre suivant, un édit royal condamna le système des *classes*, les cessations de service, et la résistance au Roi après qu'il a répondu aux *Remontrances* qui lui ont été adressées. Cet édit contenait, dans son préambule, des imputations graves contre les magistrats : le Parlement déclara qu'il ne pouvait l'enregistrer sans se déshonorer, et qu'il n'avait plus qu'à *périr avec les lois;* il cessa le service et persista dans cette résolution, malgré les lettres de jussion qui lui furent envoyées. Cependant, le 7 janvier 1771, il arrête, à la pluralité de cinquante-huit voix contre cinquante-cinq, qu'il reprendra ses fonctions; en même temps, il déclare que la Cour ne reconnaîtra jamais comme loi de l'État un édit qui, par ses dispositions, porte atteinte aux anciennes maximes et aux lois du royaume.

Cette reprise de service fut le fruit des négociations suivies avec chaleur par M. le prince de Condé : il assura à tous ces messieurs qu'il ne serait plus question de l'édit. Son but était de faire juger Mme de Monaco (2), qui fut

racher aux tombeaux de sa famille, prêt à porter sa tête sur un échafaud si Sa Majesté l'exigeait. Tout le conseil a été d'avis de l'enfermer à Loches. M. le duc d'Aiguillon a osé représenter qu'ici la folie était l'effet du malheur, s'est chargé de la réponse, et a obtenu qu'elle serait tournée de manière que M. de la Chalotais puisse rester dans sa terre tant qu'il voudra. Il ne doit se rendre à Loches que lorsque sa santé le lui permettra. — *26 février 1774.* M. de la Chalotais a sa liberté : c'est un bienfait de M. d'Aiguillon.

(1) Maupeou.

(2) Marie-Catherine de Brignole, d'une illustre famille génoise,

en effet séparée de son mari le 8, par arrêt de défaut de comparoir.

Le lendemain, M. le premier président alla à Marly pour communiquer au Roi l'arrêté du 7. M. de la Vrillière lui dit que l'on ne venait point à Marly sans ordre, et que, d'ailleurs, étant le chef d'une compagnie qui était en désobéissance, il devait s'y montrer moins qu'un autre. Ce fut M. le chancelier qui présenta au Roi l'arrêté du Parlement. Louis XV le mit dans sa poche et dit : « *Cela est bon.* » M. le chancelier et ses amis publièrent qu'ils n'avaient eu aucune part aux dernières lettres de jussion, et qu'elles étaient l'ouvrage du contrôleur général (1). Le dimanche 13, la réponse du Roi fut remise à M. le premier président : elle portait que le Parlement avait bien fait de reprendre ses fonctions, et que Sa Majesté ferait exécuter

mariée à Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco. Admirée et courtisée à Versailles et à Paris, cette princesse longtemps irréprochable se révolta lorsque son mari, jaloux et brutal, la somma de rentrer dans ses États, en lui laissant entendre qu'ils pourraient à son gré se transformer en prison. Ce fut alors qu'elle demanda au Parlement de Paris un arrêt de séparation. Quand elle l'eut obtenu, elle s'attacha au prince de Condé, qu'auparavant elle avait consenti à éloigner par déférence pour son mari. En 1789, elle le suivit en exil, et, étant devenue veuve en 1795, elle l'épousa, avec l'assentiment de Louis XVIII, quelque temps après la mort du duc d'Enghien, et mourut elle-même en 1813. — *Vendredi 23 février 1771.* Mardi dernier, M. le prince de Monaco, accompagné de M. de Marsan et de M. le duc de Fitz-James, a été trouver le Roi, et lui a remis un mémoire par lequel, attendu les sujets de plainte qu'il a contre sa femme, il demande qu'il soit fait à celle-ci défenses de paraître à la Cour. On a prétendu que, depuis un certain temps, elle s'y produisait avec quelques espérances que M. le prince de Condé favorisait lui-même. Le Roi a reçu le mémoire. l'a mis dans sa poche et a tourné le dos. Sa Majesté paraît de mauvaise humeur depuis quelques jours. — *23 juillet 1774.* Le bruit court que Mme de Monaco a eu ordre de se rendre dans un couvent; d'autres assurent qu'elle a simplement défenses de paraître à la Cour. (*Journal de Moreau.*)

(1) L'abbé Terray.

son édit. Elle anéantit les espérances que le Parlement prétendait qu'on lui avait données. Aussi, dès le 15, nouvelle cessation de service, et arrêté déclarant que le Parlement resterait Chambres assemblées et ne s'occuperait plus que des affaires publiques. Bien des gens s'imaginèrent que M. le prince de Condé avait trompé le Parlement, et qu'il n'avait voulu que faire juger Mme de Monaco.

Le 16, lettres de jussion remises au Parlement, portant injonction de reprendre ses fonctions. Immédiatement, le Parlement fait un arrêté fort long pour justifier la cessation de service. Le 17, secondes lettres de jussion portant encore injonction de reprendre, et annonçant punition : la Cour arrête qu'elle ne peut obtempérer. Le vendredi 18, dernières et finales lettres de jussion : injonction de reprendre, sous les peines portées par l'édit. La Cour arrête qu'elle attendra avec la plus respectueuse soumission tous les événements, tels qu'ils puissent être.

Dans la nuit du samedi au dimanche, les mousquetaires remettent aux présidents et aux conseillers des lettres du Roi, qui les interpellent de déclarer, sans détour et par oui ou par non, s'ils entendent reprendre leurs fonctions dans leurs Chambres, avec signification que le refus de répondre sera considéré comme refus de reprendre, et sommation d'écrire et de signer leur réponse. Réveillés tous pour faire cette déclaration, le plus grand nombre ne veut point s'expliquer ou s'en rapporte aux arrêtés de la Cour; environ cinquante disent qu'ils reprendront. Les mousquetaires noirs avaient ordre de M. de Montboissier (1) de ne recevoir que le oui ou le non;

(1) Capitaine-lieutenant des mousquetaires de la garde du Roi, seconde compagnie créée par Louis XIV en 1665.

les gris souffrirent les explications, et M. de la Chèze (1) en fut réprimandé. M. de Montblin, un de ceux qui avaient dit oui, protesta ensuite chez un notaire.

Dans la nuit du dimanche au lundi, les huissiers de la chaîne signifient à tous messieurs du Parlement, à l'exception de trente-deux sur lesquels, attendu leurs réponses, M. le chancelier croit pouvoir compter, un arrêt du conseil qui confisque leurs charges. Les mousquetaires suivent, et notifient aux mêmes des lettres de cachet pour les exiler. Les trente-deux, assemblés au palais à l'heure ordinaire, prennent un arrêté par lequel ils adhèrent à leurs collègues : ils sont exilés dans la nuit suivante, après avoir reçu préalablement la signification de l'arrêt qui confisque également leurs offices.

Le lendemain, M. le chancelier invite tous les magistrats du conseil à se trouver chez lui, à Paris, sur les quatre heures; ils s'y rendent au nombre de cent trois. Il leur lit des lettres patentes, par lesquelles le Roi partage tout son conseil pour lui faire faire, au palais, le service de la Grand'Chambre, de la Tournelle, des enquêtes et requêtes. Nul ne réclame : profond silence. Les conseillers d'État, d'épée et d'Église assistèrent à cette assemblée. Le 23, il est enjoint aux syndics des procureurs, de la part du Roi, de faire au conseil le service qu'ils faisaient au Parlement. Les gens du Roi viennent offrir et porter leur démission : M. le chancelier les réprimande vivement et leur ordonne, au nom du Roi, de se trouver le 24 au palais, à huit heures du matin. Ce jour-là, il devait installer le conseil pour tenir intermédiairement le Parlement, regardé toujours comme subsistant, mais qui devait être tenu par le conseil, jusqu'à ce

(1) Capitaine-lieutenant des mousquetaires de la garde du Roi, première compagnie créée par Louis XIII en 1622.

que les charges eussent été levées aux parties casuelles.

Le jeudi 24 janvier, tout le conseil et même les ministres se réunissent le matin chez M. le chancelier. Le cortège part à neuf heures : les rues sont bordées du guet jusqu'au palais; les gardes françaises et suisses sont disposées dans Paris de manière à empêcher le désordre. Le palais est tellement rempli que, lorsqu'on arrive à la Grand'Chambre, qui est pleine elle-même, il faut rester un quart d'heure à la porte. La séance établie, M. le chancelier fait un discours, et, les gens du Roi entrés, M. Séguier (1), après quelques phrases prononcées en s'attendrissant, conclut à l'enregistrement des lettres patentes du très exprès commandement du Roi. Ensuite, les divisions du conseil se retirent dans leurs Chambres, et à la Grand'Chambre on appelle trois causes. Les procureurs se présentent. Le premier dit que les parties se sont accommodées : la cause est rayée; le second, qu'on lui a repris les pièces; le troisième, qu'il n'est pas prêt : la cause est remise.

Le 25, le conseil se transporte au Parlement comme la veille : il y a des huées. Elles deviennent plus fortes à l'audience de l'après-midi : on double les gardes et on dispose des exempts de police. On marque à la craie rouge ceux qui font du tapage; puis on les suit et on les arrête, mais chez eux, et non dans la cour du palais, de crainte de bruit.

A Versailles, le déchaînement contre le chancelier est

(1) Antoine-Louis Séguier, né à Paris le 1er décembre 1726, avocat général au grand conseil, puis, en 1755, au Parlement, membre de l'Académie française en 1757, combattit les doctrines philosophiques, défendit les idées gallicanes, donna sa démission en 1771, après l'établissement du Parlement Maupeou, reprit ses fonctions en 1774, émigra dès le commencement de la Révolution, et mourut à Tournay en 1792.

affreux et public; jusque dans l'Œil-de-bœuf, on le déchire, et l'on raconte que M. le maréchal de Brissac (1), en le voyant passer, s'est écrié : « *Regardez donc cette vieille bigarade qui veut nous démonarchiser.* »

Le jour de la Saint-Charlemagne, on signifie à M. Gilbert, greffier en chef, un arrêt de confiscation de sa charge, et on l'exile. Les deux commis du greffe, Ysabeau de Montval et Dufrane, qui s'étaient cachés avec soin, reçoivent chez eux une lettre de M. le chancelier qui leur ordonne, de la part du Roi, de reprendre leurs fonctions au palais, non seulement sous peine de confiscation de leurs offices, mais même sous peine d'être dégradés, eux et leur postérité, et déclarés incapables de posséder aucun office. Les syndics des procureurs reçoivent de pareilles lettres, avec ordre de les lire à leur communauté. Dès le 30, les deux greffiers paraissent au palais et reprennent leurs fonctions à la Grand'Chambre et à la Tournelle. Le palais est plus calme : on met à Bicêtre quelques tapageurs; le fils du maire de Calais est trouvé du nombre : on le conduit à la Bastille. Ce même jour les procureurs se réunissent au palais et se séparent sans prendre d'arrêté. Ils répondent aux placets appelés, mais ont toujours des raisons pour ne pas faire juger : le service se fait cependant à la Tournelle.

M. le comte de Clermont (2) étant malade, les princes

(1) Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, né le 12 octobre 1698, d'abord chevalier de Malte, assista en cette qualité au siège de Corfou en 1716, succéda, le 18 avril 1732, à son frère Charles-Timoléon-Louis, mort sans enfants mâles, dans son titre de duc et pair, et le remplaça également dans la charge de grand panetier du Roi; brigadier de cavalerie en 1734, maréchal de camp en 1743, lieutenant général en 1748, maréchal de France en 1768, il mourut en 1784. Il avait épousé, le 10 juillet 1732, Marie-Josèphe Durey, fille de Joseph de Sauroy, seigneur de Damville.

(2) Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang et pair

s'assemblent chez lui le 1er février et délibèrent sur les affaires du Parlement. Le Roi, mécontent de cette délibération, écrit à M. le duc d'Orléans. Ce prince va le trouver et en a une audience particulière; on n'en connut pas le résultat, mais M. le duc d'Orléans assura que Sa Majesté l'avait écouté avec bonté, et lui avait fait espérer qu'elle recevrait un mémoire.

Le 2 février, les officiers de l'Université allèrent présenter aux magistrats le cierge de la Chandeleur. M. le chancelier les accueillit très honnêtement et les caressa; il leur demanda ensuite s'ils en avaient porté un à M. le premier président. — « *Oui, monseigneur.* » — « *Où encore et à qui?* » — « *A M. d'Aligre* (1) *et à l'hôtel du bailliage.* » — Alors, M. le chancelier prit son air sévère et leur dit : « *Je vous ordonne, de la part du Roi, d'aller reprendre votre cierge et de le porter chez M. d'Aguesseau : il n'y a que lui de premier président.* » Les officiers de l'Université voulurent s'excuser sur le chemin qu'il y avait à faire, et sur ce qu'on les attendait chez M. le lieutenant civil. M. le chancelier leur répondit : « *Eh bien, allez chez M. d'Aguesseau en sortant de son dîner; je vais le faire avertir de vous attendre.* »

de France né, fils de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, et de Louise-Françoise, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, né le 15 juin 1709, abbé commendataire de Saint-Germain des Prés à Paris, du Bec au diocèse de Rouen, de Châlis au diocèse de Senlis, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Champagne et de Brie, colonel d'un régiment d'infanterie nommé Enghien, et d'un régiment de cavalerie nommé Clermont; élu, le 1er décembre 1753, l'un des quarante de l'Académie française; mort en juin 1771.

(1) Étienne-François d'Aligre, né en 1726, premier président du Parlement de Paris en 1768, s'opposa de tout son pouvoir, en 1788, à la convocation des États généraux, donna sa démission, faillit être massacré lors de la prise de la Bastille, émigra à Londres en 1790 et mourut en 1798 à Brunswick, en laissant des sommes considérables. Il avait été créé marquis.

Cependant le chancelier trouvait que le palais marchait à merveille, et commençait à publier les projets de réformes générales qu'il voulait introduire dans les procédures, pour faire plaisir au peuple. Celui-ci s'accoutumait à l'absence du Parlement, s'amusait avec des bons mots, des vers, des sarcasmes. On prétendait que le premier président était revenu à Paris, et des bruits assez vraisemblables couraient sur différents édits bursaux; on parlait d'un impôt sur le papier, et d'un autre enlevant aux propriétaires de fonds le privilège de la franchise des entrées de leurs fruits. Le conseil siégeait au palais sans se flatter néanmoins de juger des causes : plusieurs avaient été appelées, mais les procureurs répondaient toujours qu'on leur avait retiré les pièces.

Le 8, les princes et les pairs reçurent une copie d'un arrêté du Parlement de Rouen, par lequel les premiers étaient priés et les autres invités de le faire passer au Roi. Cet arrêté contenait des maximes que le Parlement de Paris n'avait jamais avancées, et qui tendaient à dénaturer la monarchie. Les princes et douze pairs environ répondirent au Parlement : les princes, à l'exception de M. le prince de Condé et de M. le comte de la Marche (1), en approuvant l'arrêté; les pairs, en accusant simplement réception. Les princes et les douze pairs signèrent même un

(1) Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, puis, en 1776, prince de Conti, prince du sang et pair de France, fils de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, et de Louise-Diane d'Orléans, né le 1er septembre 1734, servit dans la guerre de Sept ans, se distingua aux batailles d'Hastembeck et de Crevelt; signa, en 1788, la protestation des princes contre le doublement du tiers aux États généraux, émigra, rentra en France en 1790, prêta le serment civique; arrêté en 1793 et détenu à Marseille avec les princes d'Orléans, il recouvra la liberté en 1795, vécut dans sa terre de la Londe jusqu'au 18 fructidor; fut alors transporté en Espagne par ordre du Directoire, et mourut à Barcelone, le dernier de sa race, en 1814.

mémoire, et plusieurs approuvèrent la résolution qu'avait prise M. le duc d'Orléans, de remettre au Roi l'arrêté de Rouen. Louis XV le sut : il écrivit au duc pour lui témoigner son mécontentement, et défendre qu'on lui présentât aucun mémoire.

On affirmait que M. le duc de Noailles avait signé, et que, de plus, il avait écrit au duc de Gramont (1) pour l'engager à signer aussi. Le comte et la comtesse de Noailles lui en manifestèrent leurs inquiétudes; il chercha à se justifier en disant qu'il n'avait point été question d'adhérer à l'arrêté du parlement de Normandie, mais seulement à la démarche de M. le duc d'Orléans. Or, les lettres des pairs portant que M. le duc d'Orléans devait remettre au Roi cet arrêté, la justification était mince. M. le duc de Noailles convenait que cet arrêté allait beaucoup trop loin dans ses principes; il aurait été raisonnable sans le duc d'Ayen qui, sur ces matières, était un énergumène, et n'avait jamais étudié un mot des grandes questions sur lesquelles il prétendait décider. Quant au maréchal de Brissac, il répondit à celui qui le priait de signer le mémoire des pairs adhérents aux princes : « *Mon ami, tu connais ma gentilhommerie : je pense comme toi; un quart d'heure plus tôt, j'aurais signé, mais je viens de donner ma parole au maréchal de Biron* (2). »

(1) Antoine-Antonin-Charles, duc de Gramont, comte de Guiche, etc., pair de France, gouverneur de Navarre, fils de Louis, duc de Gramont, et de Geneviève de Gontaut-Biron, né le 19 avril 1722, épousa en premières noces, le 2 mars 1739, Marie-Louise-Victoire de Gramont, fille de Louis-Antoine-Armand, duc de Gramont, et de Louise-Françoise d'Aumont, et, en deuxièmes noces, en 1759, Béatrix de Choiseul-Stainville, sœur du duc de Choiseul, guillotinée en 1794. La marquise de Créquy, dans ses *Souvenirs*, rapporte qu'il se maria en troisièmes noces en 1801.

(2) Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, troisième fils de Charles-Armand de Gontaut, maréchal-duc de Biron, et de Marie-Antonine Bautru, né le 2 février 1701, servit en Italie sous Villars

Le 21 février, M. le chancelier assembla les quatre plus anciens conseillers d'État pour leur lire son plan, dont il se disposait à commencer l'exécution le surlendemain. Ce jour-là, dès le matin, toutes les rues qui conduisaient de son hôtel au palais étaient bordées de gardes et d'archers : le chancelier s'y rendit avec les ministres. Tout Paris, instruit de ce qui allait se passer, était là. On avait fouillé le palais et visité les lieux qui pouvaient contenir des armes. Ordre avait été donné à M. de Sartine de remettre à M. le chancelier les noms des gens de marque qui s'y trouveraient. Les exempts remplirent leur devoir très honnêtement; ils dirent leur commission à tous ceux qu'ils rencontrèrent, et ceux qui ne voulurent point être nommés eurent toute liberté de se retirer : MM. de Liancourt (1), de Duretal et le marquis de Rochechouart se nommèrent et partirent.

M. le chancelier prononça un discours et fit enregis-

et Coigny, fut maréchal de camp en 1734, gouverneur de Landrecies en 1740, lieutenant général des armées en 1743, colonel des gardes-françaises en 1745, prit part à la guerre de Flandre; nommé pair et maréchal de France, et enfin, en 1775, gouverneur général du Languedoc, il mourut le 29 octobre 1788. Il avait épousé, le 29 février 1740, Pauline-Françoise de la Rochefoucauld de Roye, née le 2 mars 1723, dont il ne laissa pas d'enfants.

(1) François-Alexandre-Frédéric, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, fils d'Armand-François de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac, et de Marie, seconde fille d'Alexandre, duc de la Rochefoucauld, né le 11 janvier 1747, succéda à son père comme grand maître de la garde-robe, fut élu par la noblesse de Clermont en Beauvoisis député aux États généraux en 1789, décida le Roi à se rendre à l'Assemblée le lendemain de la prise de la Bastille, contribua au rappel de Necker, devint président de l'Assemblée nationale, défendit le Roi après la fuite de Varennes. Nommé commandant militaire de Rouen en 1791, il offrit un refuge à Louis XVI, qui n'accepta pas, fut destitué après le 10 août (1792), émigra en Angleterre, puis aux États-Unis, rentra en France après le 18 brumaire et s'occupa d'entreprises philanthropiques. Pair de France en 1814, disgracié par Charles X, il mourut en 1827. Il était membre de l'Académie des sciences.

trer : 1° l'édit de création de six Conseils supérieurs dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont, Poitiers et Lyon ; 2° une déclaration qui permettait aux avocats au Conseil de plaider et d'écrire dans les affaires qui s'instruisaient au Parlement ; 3° un édit portant suppression du Conseil provincial d'Artois ; 4° des lettres patentes concernant la chancellerie d'Artois ; 5° un édit portant assignation sur les fonds de la province des gages attribués au Conseil supérieur.

Le chancelier, en sortant du palais, s'arrêta sur le perron pour se faire voir au peuple. Tout se passa tranquillement : l'édit de création était fait à merveille, ainsi que le discours ; l'un et l'autre furent imprimés. Lorsque tout Paris vit l'édit, les gens sensés convinrent qu'il était le commencement d'un vaste et beau plan, et que, si M. le chancelier faisait des choses grandes et utiles, il nuirait plus au Parlement que par les actes du despotisme le plus rigoureux : ceux-ci sont toujours faibles.

Cependant, de nouvelles *Remontrances* arrivaient tous les jours ; on lisait dans Paris celles de la Cour des aides : rien ne pouvait être mieux ni plus solidement écrit. M. le chancelier, néanmoins, allait son chemin ; il n'était pas éloigné de rembourser les charges, leur extinction devant consolider l'édifice qu'il projetait. Mais M. l'abbé Terray n'en voulait point entendre parler, soit que, comme contrôleur général, il désirât économiser, soit que, comme courtisan, il cherchât à embarrasser. Il y avait déjà quatre-vingts provisions de scellées pour les nouveaux membres des Conseils suprêmes, et le chancelier se flattait de composer le nouveau Parlement en choisissant ses sujets dans l'ancien. Plusieurs de ses amis lui conseillaient de n'en rien faire, et croyaient que c'était un moyen sûr pour manquer toute la besogne.

Les quatre premiers présidents d'Arras, de Lyon, de Blois et de Châlons furent présentés au Roi et prêtèrent serment le 27 février. M. de Flesselles était celui de Lyon; M. de Saint-Michel, celui de Blois; M. Briois était celui d'Artois, et M. d'Orfeuille, celui de Châlons. On raconta que ce dernier ayant assuré à M. le chancelier qu'il ne pourrait trouver de membres pour former sa Compagnie, on lui fit voir la liste toute remplie, et une autre contenant les noms de ceux qui s'étaient présentés et avaient été refusés. On s'était imaginé la même chose à Poitiers. Quant à M. l'évêque de Blois. il estimait que le Conseil supérieur de sa ville était très bien composé : deux de ses grands vicaires y étaient placés.

Les princes du sang prenaient hautement parti pour l'ancien Parlement, et paraissaient résolus de ne point aller à l'installation du nouveau. M. le duc d'Orléans prétendait en avoir prévenu le Roi, qui lui aurait répliqué avec humeur : « *Eh bien, monsieur, vous n'irez point.* »

Les princes et quatorze pairs avaient signé une protestation devant notaire, et l'on rapportait que l'un d'eux ayant demandé à M. le duc d'Orléans : « *Serons-nous exilés?* » le prince lui avait répondu : « *Je n'en sais rien : mais si l'on m'y force, j'y suis bien décidé.* » Plusieurs gens de la Cour reçurent des lettres anonymes, par lesquelles on les exhortait à se joindre à M. le duc d'Orléans; on leur envoyait même un modèle de la lettre qu'ils devaient lui écrire. Vingt-cinq jeunes seigneurs le firent; mais, à l'exception de M. de Beauvau (1), dont la démarche surprit

(1) Charles-Just de Beauvau-Craon, prince de l'Empire, grand d'Espagne, fils de Marc, prince de Beauvau-Craon, et d'Anne-Marguerite, née comtesse de Lignéville, né à Lunéville le 10 novembre 1720, fut nommé gouverneur du Languedoc en 1763, membre de l'Académie française en 1771, commandant d'une division militaire en 1777. gouverneur de Provence en 1782, maréchal de France en

tout le monde, tous ceux qui écrivirent étaient des jeunes gens de vingt-cinq ans au plus, et on remarqua que tous étaient des amis de M. de Choiseul. Quelques personnes accusèrent cette clique d'avoir fabriqué les anonymes : on nomma même M. de Chabot (1). Dans une des petites assemblées où l'on parlait de ces lettres, le chevalier de Chastellux dit : « *Il faudra prier M. le duc d'Orléans de ne donner que par ordre alphabétique la liste de ceux qui lui ont écrit, afin qu'on ne sache pas qui a commencé.* » Quelqu'un lui répondit : « *Chevalier, vous parlez comme un dictionnaire.* »

M. le chancelier ne se préoccupait pas de cette opposition et faisait tout ce qu'il pouvait pour former le nouveau Parlement : bien des sujets refusaient. Les Conseils supérieurs, qui se partageaient le ressort, commencèrent à tenir leurs séances sans que le nombre des places fût complet, soit que le chancelier n'eût pas trouvé tout son monde, soit qu'il y eût des gens qui ne se souciassent pas encore d'être nommés. C'est à cette époque que M. de la Vauguyon et M. de Saint-Maigrin me sollicitèrent, de la part de M. le chancelier, d'accepter une place dans la Grand'Chambre du nouveau Parlement ; mais ils ne parvinrent pas à m'y décider.

Une nouvelle protestation contre tout ce qui se passait,

1783, entra au conseil des ministres le 4 août 1789, et mourut le 21 mai 1793. Il mérita, comme Bayard, le titre de *Chevalier sans peur et sans reproche*. Il avait épousé, en premières noces, le 3 avril 1745, Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne, née le 20 décembre 1729, fille d'Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon, et de Louise-Henriette de Lorraine, et, en secondes noces, Élisabeth-Charlotte de Chabot, sœur du duc de Rohan-Chabot, morte en 1806.

(1) Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, d'abord comte de Rohan-Chabot, puis duc de Chabot par brevet de 1782, fils de Guy-Auguste, comte de Chabot, et d'Yvonne-Sylvie du Breuil, né le 20 avril 1733, mort à Paris le 29 octobre 1807.

faite par les princes et par ceux des pairs qui leur étaient attachés, parut vers le milieu de mars, et fut suivie de menaces de beaucoup d'exils. M. le duc d'Orléans écrivit au Roi une lettre très forte, pendant que de tous côtés les Parlements adressaient *Remontrances* et *itératives Remontrances*. Le peuple manifestait aussi, et d'une manière très marquée. Le jeudi 21 mars, il y avait réception à l'Académie de MM. de Beauvau et Gaillard (1). Après un très beau discours de ce dernier, auquel l'abbé de Voisenon (2) répondit par des arlequinades, Duclos (3) lut une rapsodie dans laquelle fut nommé par hasard M. de Lamoignon. M. de Malesherbes (4) était là : le public applaudit des pieds et des mains pendant une demi-heure. Le lendemain 22 devait se faire la procession de la *Réduction de Paris;* le Conseil tenant le Parlement se rendit aux Augustins; la Chambre des comptes et la Cour des aides arrivèrent ensuite, et demandèrent qui était dans les stalles : on leur nomma messieurs tenant le Parlement. Dans le moment, sans les saluer, les Compagnies repartirent dans le même ordre et laissèrent le Parlement seul; le peuple poursuivit les deux Compagnies avec des applaudissements incroyables. Le même jour, la Cour des

(1) Gabriel-Henri Gaillard, né à Ostel (Aisne) en 1726, historien et littérateur, membre de l'Académie des inscriptions en 1760 et de l'Académie française en 1771 ; mort en 1806.

(2) Claude-Henri de Fusée, abbé de Voisenon, poète et littérateur, né en 1708 au château de Voisenon, près de Melun, entra dans les ordres après un duel en 1739, fut vicaire général de l'évêque de Boulogne, reçut à la mort de ce dernier, en 1741, l'abbaye du Jard, devint membre de l'Académie française en 1763, et mourut en 1775.

(3) Charles Pinot-Duclos, écrivain né à Dinan en 1704, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1739 et de l'Académie française en 1747, secrétaire perpétuel de cette Compagnie en 1755, succéda à Voltaire comme historiographe de France et mourut à Paris en 1772.

(4) Il était alors premier président de la Cour des aides.

aides prit un arrêté pour protester contre le nouveau Parlement, et rendit un arrêt pour défendre aux Élections de le reconnaître, ainsi que les Conseils supérieurs. Elle fit signifier le premier au greffe du Parlement, et en envoya une copie collationnée aux princes et aux pairs. Des observations furent adressées à M. de Malesherbes, qui s'attendait depuis longtemps à être exilé, car on publiait partout qu'on se disposait à supprimer la Cour des aides pour en attribuer les fonctions à la Chambre des comptes. Il déclara au chancelier qu'il prenait sur lui tout ce qu'avait fait sa Compagnie, afin que l'on n'en punît pas d'autres. On ne l'écouta point : on voulait perdre cette Cour. Elle fut mandée à Versailles le 27, et on lui ordonna de porter son registre. M. de Malesherbes y alla avec deux présidents et les gens du Roi de la Cour des aides. Le Roi ne leur dit rien, ne les laissa pas parler; mais en leur présence on bâtonna leur arrêt; puis on leur lut un arrêt du Conseil qui le cassait, et qui interdisait l'huissier qui l'avait signifié.

Le 26, les gens du Roi portèrent des lettres de cachet enjoignant au lieutenant civil, à celui de police et aux lieutenants particuliers, ainsi qu'aux gens du Roi, de se trouver à la séance que messieurs du Conseil devaient tenir ce jour-là, comme le Parlement avait coutume de le faire. Le matin même, messieurs du Châtelet avaient résolu de ne point s'y rendre, et défendu à tous les officiers d'y assister. Néanmoins, ils décidèrent qu'ils obéiraient au Roi, mais n'assisteraient à la séance que les lettres de cachet à la main, et protesteraient en présence même de messieurs du Conseil. Ceux-ci arrivèrent à midi, ne trouvèrent que le peuple en foule et se placèrent. Les lieutenants vinrent ensuite avec les gens du Roi. Quand le lieutenant civil se leva et commença à parler,

on crut qu'il allait reconnaître la séance ou faire un compliment. Le peuple, ignorant les lettres de cachet, hua ces messieurs; mais lorsque le lieutenant civil tira la sienne, ce que firent en même temps les autres lieutenants, et déclara qu'il protestait contre sa propre présence, on n'entendit plus que des applaudissements. Le président demanda que l'on appelât les causes; on répondit qu'il n'y en avait point, et la séance fut levée.

Le 30 mars, les princes envoyèrent un mémoire, joint à une lettre de M. le duc d'Orléans. Il fut remis au Roi par Chevigny, valet de chambre. Sa Majesté le jeta au feu sans le lire, et chargea Chevigny de le mander à M. le duc d'Orléans. Celui-ci avait reçu plusieurs lettres des officiers des bailliages de son apanage, qui lui envoyaient leur démission et protestaient de ne jamais reconnaître les Conseils suprêmes. Un écrit intitulé : *Observations d'un citoyen* parut à cette époque et me fut attribué.

Cependant on annonçait le nouveau Parlement pour la rentrée de Quasimodo. Sans nommer aucun sujet, on indiquait tous ceux qui avaient refusé les places de présidents : M. de Bon en était un; son refus avait été net; M. de Monthelon, procureur général de la Chambre des comptes, et M. de la Briffe, avocat général du Grand Conseil, hésitaient. Or, on crut ou on débita qu'ils avaient accepté; ils s'en expliquèrent, l'un et l'autre, très positivement : le cri du peuple et celui de la Cour les effrayaient. On continuait à regarder les offices comme injustement confisqués, et les *Remontrances* se multipliaient ainsi que les arrêts pour défendre d'obéir aux Conseils supérieurs.

Le 7 avril, M. de Malesherbes, qui était à Malesherbes, reçut une lettre de cachet qui l'y exilait. Aussi, le lendemain, M. le chancelier, venant de Versailles à Paris à six chevaux, fut-il insulté au cours par le peuple et par

les écoliers. On cria : « *Fermez la grille!* » Le cocher doubla le pas, et sortit heureusement du cours avant que le tumulte augmentât.

La nuit suivante, les mousquetaires portèrent à tous messieurs de la Cour des aides des lettres de cachet pour leur enjoindre de se rendre au palais de bonne heure. M. le maréchal de Richelieu y alla avec M. d'Ormesson (1); difficulté sur la place : ces messieurs prétendirent qu'il n'y avait que les princes qui siégeassent à la place du premier président. Le maréchal répondit : « *Ce n'est pas la peine d'insister, vu la nature des fonctions que je viens exercer.* » Puis il fit lire un édit par lequel le Roi supprimait la Cour des aides; le motif allégué était l'économie. Ordre ensuite fut donné à tous ces messieurs de s'en aller chez eux. Ils se levèrent alors pour délibérer par pelotons, mais le maréchal le leur défendit et ajouta : « *Si vous restez ici huit jours, j'y resterai neuf.* » Ils partirent après la transcription de l'édit, et l'on ferma les portes. Dans le jour, quatre de ces messieurs furent exilés.

Enfin, le 12, tout était prêt pour la formation du nouveau Parlement : dans la nuit, les mousquetaires avaient été avertir les présidents du Grand Conseil de se trouver à Versailles dès le matin, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre. Ils y vinrent et virent M. le chancelier, qui ne leur fit aucune confidence, mais qui leur tint des propos vagues sur la nécessité de venir au secours de l'État. Il

(1) Louis-François de Paule le Fèvre, marquis d'Ormesson, d'une famille alliée à celle de saint François de Paule et neveu du chancelier d'Aguesseau, né à Paris le 7 mars 1718, avocat général au Châtelet en 1739, au Grand Conseil en 1741 et au Parlement la même année, président à mortier en 1755, doyen des présidents en 1780, premier président du Parlement le 12 novembre 1788, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, servit souvent de médiateur entre la Cour et les Parlements, et mourut le 26 janvier 1789.

leur donna à dîner. Les mousquetaires avaient également porté à tous les membres du Grand Conseil des ordres du Roi de se rendre à Versailles, à cinq heures du soir. Là, M. le chancelier leur dit, en termes généraux, que le Roi avait des vues sur eux. Il les livra ensuite à M. de Boynes, qui venait d'être fait secrétaire d'État, et auquel on avait confié la Marine (1). Celui-ci leur offrit à souper, comme leur ancien président et comme conseiller honoraire en leur Cour. Il les garda jusqu'à minuit, leur proposa, au nom du Roi, de remplir la place de l'ancien Parlement, leur annonça leur suppression dans le lit de justice du lendemain, et vint à bout, après bien des difficultés, de leur faire donner leur parole.

Le 13 avril, au matin, les princes envoyèrent signifier au Parlement intermédiaire, qui s'en allait, un acte de protestation; ils eurent peine à trouver un huissier qui voulût s'en charger. A la fin, ils en découvrirent un, lequel, ayant été interdit plusieurs fois et n'ayant rien à perdre, se fit donner une pension par M. le duc d'Orléans. Comme le Parlement était prêt à partir, il ne délibéra point sur cette signification. Pendant tout l'après-midi,

(1) *Mardi 9 avril.* — M. de Saint-Florentin a été annoncer à M. de Boynes que le Roi le nommait secrétaire d'État et lui donnait la Marine. Il a accepté. On dit que c'est M. le chancelier qui le nomme; le vrai est que, hier, celui-ci manda à M. de Boynes : « *Dormez tranquille, j'aurai demain de bonnes choses à vous apprendre.* » Cependant cela me paraît mal vu au chancelier; M. de Boynes est homme de loi, homme savant, sachant les formes et très bonne tête; si la besogne du chancelier échoue, il est très propre à donner un plan qui sauvera l'autorité en perdant l'auteur du projet. Je crois voir une pierre d'attente et un futur garde des sceaux. Il a dit à messieurs du Conseil qu'il serait toujours leur confrère et ne quitterait point la robe pour l'épée.

10 avril. — J'ai été voir M. de Boynes, que j'ai trouvé ne dissimulant pas sa joie. M. d'Aguesseau a fait aujourd'hui son discours des Mercuriales. M. de Boynes, malgré sa nouvelle dignité, a été au palais. (*Journal de Moreau.*)

les princes se montrèrent dans les rues, à l'exception pourtant de M. le duc d'Orléans : ce dernier demeura chez lui et vit peu de monde. Au lit de justice, tenu ce jour-là à Versailles, on fit entrer le Grand Conseil, qui se plaça où se plaçaient ordinairement les Enquêtes. De tous les princes du sang, il n'y eut que M. le comte de la Marche, fils de M. le prince de Conti, qui y assista, et dès que le Roi le vit, il lui dit : « *Vous serez seul !* » On commença par enregistrer : 1° l'édit de suppression de la Cour des aides; 2° l'édit de suppression du Grand Conseil; 3° l'édit de suppression de l'ancien Parlement, qui ordonnait le remboursement de tous les offices et, en attendant, le payement des intérêts de la finance, et créait un nouveau Parlement. Ensuite, le Roi déclara aux officiers du Grand Conseil qu'il les avait choisis pour membres de son nouveau Parlement. Le chancelier alla aux opinions : les pairs opposants lui dirent leur avis, mais à voix basse : c'étaient les ducs d'Uzès (1), de la Trémoille (2), de Noailles, de Chaulnes (3), de Valenti-

(1) François-Emmanuel, comte, puis duc de Crussol, et enfin duc d'Uzès, fils de Charles-Emmanuel, duc d'Uzès, et d'Émilie de la Rochefoucauld, né le 1er janvier 1728, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois en 1753, mort le 22 mars 1802. Il avait épousé, le 8 janvier 1753, Magdeleine-Julie-Victoire de Pardaillan de Gondrin, née le 20 mars 1731, fille de Louis Ier, duc d'Antin, et de Françoise-Gilone de Montmorency.

(2) Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de la Trémoille, fils de Charles-Armand-René, duc de la Trémoille, et de Marie-Hortense-Victoire de la Tour, né le 5 février 1737, marié, le 18 février 1751, à Marie-Geneviève de Durfort, fille unique du duc de Randan, née le 3 février 1735. Il mourut à Nice le 19 mai 1792.

(3) Louis-Marie-Joseph d'Albert d'Ailly, d'abord duc de Pecquigny, puis, en 1769, duc de Chaulnes, fils de Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, et d'Anne-Josèphe Bonnier de la Mosson, né le 28 novembre 1741, cultiva les sciences avec succès, fut reçu membre de la Société royale de Londres, visita l'Égypte, publia, en 1785, un mémoire sur l'*Entrée du monument de Sakkara*, et mourut vers 1793.

nois (1), de Nivernais, de Fleury (2), de Duras, de la Rochefoucault (3) et de Rohan (4). Ceux des grands officiers qui parlèrent pour s'opposer furent M. de Beauvau, le duc d'Ayen et le prince de Tingry (5). M. Séguier fit un

(1) Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, né le 10 septembre 1720, mort en 1795, fils de Jacques-François-Léonor Goyon-Matignon, d'abord comte de Thorigny, puis duc et pair de Valentinois par son mariage avec Louise-Hippolyte Grimaldi, princesse de Monaco. Le comte de Valentinois, second frère du prince de Monaco, avait épousé Marie-Chrétienne de Rouvroy-Saint-Simon, au sujet de laquelle Moreau écrit dans son *Journal*, à la date du 5 juillet 1774 : La comtesse de Valentinois est morte; son testament est de 1768; elle fait sa légataire universelle Mme de Fitz-James, laisse sa maison de Passy à Mme de Stainville, donne à Boudot 10,000 livres de rente viagère, dont 3,000 réversibles à celui de ses enfants qu'il choisira; une boîte à Mme de Mirepoix, une autre à M. de la Vrillière, et 100,000 livres d'argent à M. de Saint-Simon, qui vraisemblablement aura aussi la grandesse. La vanité de M. de Monaco n'a pas voulu que l'on fît mention, sur les billets d'enterrement, de la place de dame d'atour.

(2) André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, marquis de Rocozel, fils de Jean-Hercule, duc de Fleury, et de Marie Rey, né le 27 septembre 1715, marié, le 6 juin 1736, à Anne-Magdeleine-Julie-Françoise de Montceaux d'Auxy, gouverneur du Languedoc en 1737, premier gentilhomme de la chambre du Roi en 1741, lieutenant général des armées en 1748, chevalier des ordres du Roi en 1753, mort le 13 avril 1788.

(3) Louis-Alexandre, duc de la Roche-Guyon et de la Rochefoucauld d'Enville, pair de France, fils de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld de Roye et de Marie-Louise-Nicole, fille aînée du duc de la Rochefoucauld, né le 11 juillet 1743, membre de l'Académie des sciences en 1782, de l'Assemblée des notables en 1787, député de la noblesse de Paris aux États généraux en 1789, fut un des huit premiers membres de la noblesse qui se réunirent au tiers état; membre et président du département de Paris en 1791, obligé de donner sa démission en 1792, il fut arrêté et massacré à Gisors le 14 septembre de la même année.

(4) Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, fils de Louis-Bretagne Alain, duc de Rohan, prince de Léon, et de Françoise de Roquelaure, né le 17 janvier 1710, mort à Nice le 28 novembre 1791. Il avait épousé, le 19 décembre 1735, Charlotte-Rosalie, fille d'Alexis-Magdeleine-Rosalie, duc de Châtillon, et de Charlotte-Vautrude Voisin, née le 6 mai 1719, morte le 6 avril 1753.

(5) Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg,

discours très touchant demandant la révocation de l'édit et le rappel des exilés.

Le Roi finit la séance en disant : « *Vous venez d'entendre mes intentions : je veux qu'on s'y conforme. Je vous ordonne de commencer vos fonctions jeudi ; mon chancelier va vous installer aujourd'hui. Je défends toute délibération contraire à mes volontés, et toute représentation en faveur de mon ancien Parlement, car je ne changerai jamais.* »

Le premier président fut M. de Sauvigny. Il avait longtemps refusé ; mais le Roi lui avait écrit une lettre tout entière de sa main pour lui ordonner d'accepter. Les quatre présidents à mortier furent : M. de la Bretèche de la Bourdonnaye, M. le Prestre de Château-Giron, M. de la Briffe et le comte de Nicolaï. Au nombre des conseillers étaient quatre avocats. Sur-le-champ, le chancelier partit pour aller installer le nouveau Parlement ; ceux qui n'avaient point été du lit de justice se rendirent à l'hôtel du premier président où était le rendez-vous général. Le palais était bien garni d'exempts et de troupes. Le peuple regardait tout cela avec l'intérêt de la curiosité, et l'installation se fit très paisiblement.

J'entretenais depuis longtemps des relations d'amitié avec M. de Sauvigny et avec sa femme ; le soir de sa nomination, j'allai le voir, car il faut rendre des devoirs aux malheureux ; il me pénétra de pitié : il n'avait reçu aucun compliment. Dans la conversation, il me dit : « *Mon cher Moreau, j'ai grand besoin de vous : je suis bien ignorant.* » Il me proposa d'accepter une charge ; il voulait

prince de Tingry, lieutenant général des armées, fils aîné du maréchal de Montmorency, né le 30 novembre 1713, mort à Paris le 20 avril 1787. Veuf, en 1741, d'Anne-Sabine-Olivier de Sénozan, il épousa en secondes noces, le 29 décembre 1752, Louise-Magdelène de Fay, fille du marquis de la Tour-Maubourg, morte le 15 septembre 1754.

intéresser mon amitié pour lui. Je refusai, sans préjudice de cette amitié; je cherchai à le rassurer et lui promis tous mes services. C'était un honnête homme, droit, mais dont les plans manquaient peut-être d'envergure. Tout dépendait pourtant de ce que ferait le nouveau Parlement, et les choses étaient au point que, si ses actes ne forçaient l'admiration, il ne regagnerait jamais la confiance, et que, si l'on se persuadait qu'il n'était qu'un instrument dans la main des ministres, il était perdu : il fallait qu'il se saisît du plus indispensable des pouvoirs, de celui de la raison et de la bienfaisance; il fallait qu'il étonnât par la grandeur de ses vues et la justesse de ses idées.

A la suite du lit de justice, M. de Fleury (1) donna sa démission de la charge de procureur général; M. Angran (2) n'en voulut point, et ce qui retint un instant l'honnête M. de Fleury, ce fut la crainte de voir tomber cette place à son neveu, avocat général, mauvais sujet décrié, que son père avait cherché à faire enfermer deux ans auparavant, et qui l'eut cependant, malgré lui, quand il se décida à maintenir sa démission. C'était de quoi perdre le nouveau Parlement. M. Séguier et M. Barentin, avocats généraux, se démirent aussi de

(1) Omer Joly de Fleury, né à Paris en 1715, successivement procureur général et avocat général au Grand Conseil et au Parlement, mort en 1810.

(2) Denis-François Angran d'Alleray, né à Paris en 1715, conseiller au Parlement en 1735, procureur général au Grand Conseil en 1746, lieutenant civil au Châtelet en 1774, conseiller d'État et membre de l'Assemblée des notables en 1787, donna sa démission de lieutenant civil quelque temps avant la chute du Parlement, et fut arrêté pendant la Terreur sous l'inculpation d'avoir envoyé de l'argent à ses gendres émigrés. Fouquier-Tinville, autrefois procureur au Châtelet, voulant sauver son ancien chef, lui demanda de nier le fait dont il était accusé. M. d'Alleray refusa de mentir pour conserver sa vie, fut condamné à mort, et périt sur l'échafaud le 18 avril 1794.

leurs charges; les greffiers Ysabeau en firent autant.

M. le prince de Conti traita très mal son fils, le menaça de sa colère, et lui dit : « *Vous êtes un mauvais mari, un mauvais fils, un mauvais citoyen!* » M. de la Marche tourna le dos en murmurant : « *Du moins, je ne serai jamais un mauvais père!* » et sortit. Toutes les familles se divisèrent; chose étrange, on reprocha comme un crime à ces pauvres gens d'avoir obéi au Roi. Les femmes surtout firent un train étonnant. On avait proposé, dit-on, la première présidence à M. de Beaupré : il allégua son grand âge. On raconta à madame sa femme que le chancelier se plaignait de ce que toutes les femelles de Paris, qui étaient autant d'oisons bridés, clabaudaient sans cesse contre sa besogne. Elle répondit : « *Il doit se souvenir que ce sont les oies qui ont autrefois sauvé le Capitole.* » On parlait de nouveaux exils. Les princes reçurent seulement défense de paraître à la Cour : ils en furent quittes à bon marché. Quant aux pairs et seigneurs opposants, qui étaient au nombre de treize et avaient déposé une protestation chez un notaire, non seulement il fut question de les exiler, mais les lettres de cachet leur furent même expédiées, et chacun d'eux sut sa destination : le duc d'Uzès allait à Uzès, le duc de Duras à Duras, M. de la Trémoille à Thouars, le duc de Noailles à Saint-Germain, M. de Beauvau en Lorraine, etc.; mais ils n'avaient pas l'ordre de partir.

Dans un comité qui se tint chez Mme du Barry, et où étaient le chancelier, M. le duc d'Aiguillon, M. de Soubise et M. Bertin, on essaya d'obtenir là-dessus le dernier mot du Roi. Mme du Barry, le chancelier et M. d'Aiguillon insistèrent pour l'exil; M. de Soubise et M. Bertin firent sentir les inconvénients et même l'injustice de ce parti qui aurait accusé l'impuissance de la nouvelle

Cour, car un Parlement, armé du pouvoir du Roi, doit savoir se faire respecter, et a de puissants moyens pour cela : on doit s'en rapporter à sa fidélité et à son zèle. Le Roi sembla goûter leur façon de penser, et dit en sortant : « *Je suis de l'avis de M. de Soubise.* »

Néanmoins, la position des pairs opposants vis-à-vis du Roi fut longtemps embarrassante ; le prince de Beauvau, entre autres, était toujours auprès de Sa Majesté qui ne lui parlait pas. Le duc de Duras, quoique l'un des opposants, était moins mal vu de Mme du Barry : elle se rappelait sans doute ceux qui, autrefois, avaient eu quelque part à ses bonnes grâces ; il était du nombre, et s'en était vanté à Mesnard de Conichard (1), tout en prétendant n'en avoir jamais abusé. Elle le fit souper avec le Roi, mais le Roi ne lui dit mot. On assurait que le duc de Nivernais étant allé chez elle, elle l'avait reçu très froidement, et lui avait rappelé, à la fin, ce qui s'était passé au lit de justice : « *Monsieur de Nivernais, vous avez entendu le Roi :* « *Je ne changerai jamais* » ; *il l'a prononcé bien ferme* », et que le duc lui avait répondu : « *Sans doute, madame, qu'il croyait vous parler de son amour.* » Il avait coutume de dîner tous les dimanches avec le Roi ; la porte lui fut fermée.

Les quatre présidents à mortier se rendirent à Versailles le 14 avril. Après avoir vu le Roi, ils voulurent se faire présenter à Mme du Barry, et ne furent même pas admis à son audience. Cette démarche était d'ailleurs une imprudence de leur part, car le premier pouvoir est celui de l'honnêteté, et ils n'avaient pas assez de pouvoirs pour en négliger aucun. Je ne le cachai pas au premier président, qui fut obligé d'en convenir.

(1) Mesnard de Conichard était secrétaire des commandements de la comtesse d'Artois.

Le Parlement nouveau tint ses audiences le lendemain : rien à celle de sept heures; on plaida, à celle de neuf heures, une cause de séparation : deux avocats portèrent la parole. On reçut plusieurs conseillers clercs, on fit prêter serment à quelques avocats, et l'on proposa d'aller en corps de Cour remercier Sa Majesté. Le premier président en empêcha, car la plupart des nouveaux magistrats n'étaient pas curieux de se montrer en public. Le déchaînement contre le chancelier et contre sa besogne était toujours le même : le comte de Nicolaï (1), le dernier des présidents à mortier, qui avait la figure noble, beaucoup de dignité dans le maintien, et avait longtemps servi avec honneur, aperçut ce jour-là, en sortant de la Grand'-Chambre, un certain nombre de gens de la Cour, ses anciens camarades : ils étaient en habit gris. Il les salua avec beaucoup de grâce, mais ils n'ôtèrent pas seulement leur chapeau. Il devint rouge comme le cordon de sa croix de Saint-Louis.

Le 16, on plaida de nouveau : le peuple paraissait tranquille; plusieurs procureurs se présentèrent, et le nombre des charges se trouva complet, à l'exception de trois. Cependant, neuf conseillers du Grand Conseil avaient envoyé leur démission des offices de conseillers au Parlement, mais ils avaient reçu, chacun par un mousquetaire, un ordre du Roi de se rendre au palais et d'y faire leurs fonctions. Ils y vinrent avec leur ordre à la main, prirent séance, mais n'opinèrent point, quoique le premier président leur eût rendu leur démission, qu'ils renvoyèrent d'ailleurs le lendemain. Huit d'entre eux furent

(1) Aymar-Charles-François, comte de Nicolaï, marquis d'Osny, né le 23 avril 1737, devint premier président du Grand Conseil en 1776, conserva cette place jusqu'en 1788, et mourut sur l'échafaud le 28 avril 1794.

exilés; à leur tête étaient M. Lambert (1), M. de Montpezat et M. Nègre.

Mme d'Aligre, femme de l'ancien premier président, eut pour Mme de Sauvigny les meilleurs procédés du monde. Celle-ci s'en loua beaucoup : quand, après la formation du nouveau Parlement, ces deux dames se virent, elles s'embrassèrent et s'attendrirent. Je dînai le 17 chez le nouveau président avec les membres de sa Compagnie : il y avait deux tables et quarante personnes. Tous ces magistrats me parurent médiocres, il me faut en convenir, et j'en fus fâché pour l'autorité du Roi; tout aurait été dit s'il y eût eu, parmi eux, deux ou trois hommes de génie, car ces gens-là étaient les seuls qui eussent la bonne cause. Le Parlement ancien était tombé dans la félonie la plus extravagante; le chancelier, au lieu de punir dans les règles, avait commis des actes de despotisme effrayants : eux seuls avaient obéi; mais il aurait bien été à souhaiter que leur obéissance fût noble, éclairée et utile à la nation.

Il arriva, à cette époque, un arrêt du Parlement de Rouen qui défendait de reconnaître le nouveau Parlement : cet acte était de la plus haute folie, et un arrêt du Parlement de Paris le condamna au feu. La semaine précédente, cependant, cette Compagnie de Rouen avait pris un bon parti : son premier président avait reçu par la poste un paquet timbré de Sens; sous l'enveloppe en était une autre au greffier; sous celle-ci, une lettre

(1) Claude-Guillaume Lambert, né le 9 novembre 1694, conseiller au Grand Conseil en 1718, était doyen du Grand Conseil lors de la dissolution des Parlements en 1771. A cause de son grand âge, on crut d'abord ne pas devoir l'exiler, mais il réclama, et subit le même sort que ses confrères. Il mourut le 29 novembre 1774, en laissant deux fils, dont l'un fut contrôleur général des finances en 1787 et en 1789.

adressée à la Compagnie; elle portait ces mots : « *Tenez ferme, trente mille hommes iront bientôt à votre secours.* » Le Parlement délibéra et décida que l'on enverrait cet exécrable billet à M. Bertin, secrétaire d'État de la province.

Le premier président de Sauvigny m'avoua de bonne foi qu'il trouvait la besogne très difficile, et qu'il n'était point au courant des prononciations. Il me conta un trait qui prouvait que ses collègues n'étaient pas plus au fait que lui, car, dans une cause jugée, il se forma trois avis différents. Celui des trois qui avait le plus de voix en avait cependant moins que les deux autres ensemble. Le président prétendit, avec raison, qu'il fallait obliger les juges à se partager en deux avis seulement; on lui soutint, au contraire, que c'était le plus nombreux des trois avis qui formait arrêt, et il céda; en sorte qu'il y eut un arrêt qui n'était point à la pluralité.

A la fin d'avril, j'allai avec ma femme et ma petite fille faire un séjour à Montceaux (1), magnifique maison du duc de Noailles, située sur le bord de la rivière. Nous y trouvâmes l'évêque de Tréguier, bon prélat, joignant à des lumières une simplicité qui le faisait quelquefois croire plus borné qu'il ne l'était en effet. En nous promenant un jour, nous rencontrâmes Brousse, l'avocat, qui pensa se prendre de querelle avec l'évêque sur l'état du Parlement. L'abbé de la Baume, prêtre habitué de Saint-Roch et ami de Mme la duchesse de Noailles, ne se mêla en rien à la conversation, et je détournai les chiens; mais Brousse nous conta ce qui avait engagé l'avocat Guy à prendre une charge de conseiller au Parlement : il devait une partie du prix de sa charge de secrétaire du Roi. M. le chancelier lui offrit

(1) Petit village situé à sept kilomètres de Corbeil (Seine-et-Oise).

de la faire payer par Sa Majesté. Guy refusait encore la place; on le menaça de le faire poursuivre par ses créanciers, et il dut se soumettre. Brousse nous rapporta aussi que l'abbé de Lucker, l'un des conseillers clercs du Parlement intermédiaire, avait, en pleine grande salle, reçu deux soufflets d'un homme qu'il connaissait très fort, et qu'il n'avait jamais voulu nommer : cet homme n'aurait été autre que M. le duc de Chartres (1).

Cette histoire est bien singulière, mais en voici une autre qui est bien ridicule. M. le chancelier envoya un jour chercher un M. Charpentier, lieutenant général du bailliage de Soissons, alors à Paris avec sa femme. C'était avant l'établissement des Conseils supérieurs. Dès que M. Charpentier entra : « *Eh! bonjour, mon cher Charpentier; ma foi, vous m'avez fait une belle querelle avec le Roi.* » — « *Monseigneur, je suis très tranquille chez moi; je ne croyais pas que ma présence à Paris y eût seulement fait sensation.* » — « *Rassurez-vous, je vous le pardonne. Vous*

(1) Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Montpensier en 1747, duc de Chartres en 1752, puis, en 1785, duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, épousa, le 3 avril 1769, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, entra dans la franc-maçonnerie et en devint grand maître. Membre de l'Assemblée des notables de 1787, nommé par la noblesse de Crespy en Valois aux États généraux en 1789, il se prononça pour les idées nouvelles, affecta de se mêler au tiers, se rendit avec son fils, en 1790, à l'armée du Nord, fut rappelé; tenta, en 1792, de se réconcilier avec la Cour, mais, insulté par les courtisans, il se jeta de plus en plus dans le parti révolutionnaire, devint membre du club des Jacobins, fut élu par Paris à la Convention, prit le nom de Philippe-Égalité, siégea avec les montagnards, vota la mort du Roi sans sursis ni appel, n'en fut pas moins rayé des Jacobins et arrêté comme partisan des Girondins le 4 mars 1793; conduit dans les prisons de Marseille et acquitté par le tribunal criminel de cette ville, le comité de salut public défendit de l'élargir; après six mois de détention, on le transféra à Paris, où le tribunal révolutionnaire l'envoya à l'échafaud le 6 novembre 1793.

savez que le Roi veut établir un Conseil à Châlons; il m'a demandé une liste des magistrats qui pourraient y être placés. Sur quatre-vingts qui se sont présentés, j'en ai pris dix-huit, les meilleurs, et j'ai remis la liste au Roi, qui me l'a rendue en disant : « Vous connaissez bien mal votre monde! » — « Comment, Sire, ai-je répondu, j'ai choisi tout ce qu'il y avait de plus distingué. » — « Si cela était, a repris le Roi, j'y verrais Charpentier; est-ce que vous ne le connaissez pas? c'est un des meilleurs juges de mon royaume. » — « Monseigneur, le Roi est bien bon; mais il connaît donc tout le monde, s'il me connaît! » — « *Oh! bien, bien! il y a moyen de réparer tout; j'ai refait ma liste : vous êtes à la tête. Je voulais que vous fussiez président; mais le Roi s'est fait une loi de ne donner ces places qu'aux intendants; vous serez second président. Comme le Roi se fie à vous, il vous charge de choisir les huit conseillers qui manquent : vous nommerez ceux que vous voudrez à ces places.* » Le bon M. Charpentier se confondit en remerciements et accepta. Revenu chez lui, il conta tout à sa femme, qui voulut lui persuader qu'il n'était qu'une bête. Il la crut, comme il avait cru le chancelier, et écrivit à celui-ci pour refuser la place de deuxième président.

M. d'Albertas fils me mit également au courant de la manière dont M. le chancelier s'y était pris, pour engager M. de Bon à se laisser porter à la première présidence : il lui avait montré les lettres équivoques que MM. d'Albertas lui avaient écrites quand on leur avait offert une charge à eux-mêmes, alors que, n'étant pas encore au courant de l'affaire, ils ne savaient s'ils devaient accepter ou refuser. On avait aussi mandé à Paris le président d'Aiguilles; mais lui, en partant d'Aix, était bien décidé à n'écouter aucune des propositions qu'on lui ferait. Pourquoi donc le chancelier n'avait-il pas laissé

à chacun la faculté de s'instruire et de se déterminer librement? Agir comme il l'avait fait, c'était discréditer une besogne qui aurait pu être bonne à bien des égards.

Cependant le calme se rétablit peu à peu, et presque tous les princes exilés se réconcilièrent avec le Roi. Le prince de Condé s'y décida vers la fin de l'année 1772. J'appris cette réconciliation chez Mlle de Thil, le 7 décembre. La veille, il était allé à Versailles; Sa Majesté l'avait reçu au milieu de ses enfants, sans aucun ministre, et lui avait dit : « *Mon cousin, je suis bien aise que vous m'ayez mis dans le cas de vous voir : vous avez bien des obligations au comte de la Marche.* » Effectivement, c'était celui-ci qui avait amené le raccommodement : il avait dressé la lettre qui avait été signée. Cette lettre avait été communiquée aux autres princes, qui cherchèrent à y changer quelque chose; mais le prince de Condé ne le voulut pas souffrir. M. le chancelier ne fut pour rien dans ce rapprochement, et bientôt on intrigua pour obtenir le rappel de M. le duc d'Orléans sans qu'il en eût l'honneur : M. le duc d'Aiguillon alla au Temple; les princes le virent, et enfin le duc d'Orléans et le duc de Chartres écrivirent au Roi une lettre par laquelle, tout en frondant la besogne du chancelier et en persistant dans l'improbation de son ouvrage, ils promettaient la soumission de leurs démarches. Ils furent bien accueillis à Versailles, où ils allèrent faire leur cour le 28 décembre. Le jour même, on distribua au Palais-Royal une copie de leur lettre à Sa Majesté, et l'on envoya, chez tous les notaires de Paris, une note imprimée pour annoncer ces événements, qui mirent au désespoir ceux qui avaient terminé leur liquidation. Il courut alors des chansons très bêtes contre M. le prince de Condé.

Le prince de Conti ne voulut point consentir à se sou-

mettre, et, tant que Louis XV vécut, ne demanda jamais à reparaître à la Cour. Lorsque ce prince fut presque à l'agonie, on lui dépêcha à Saint-Cloud M. de Scépeaux (1) pour l'inviter à venir; ce jour-là, comme je rentrais à Ville-d'Avray, je le rencontrai sur la montagne de Picardie, qui se rendait bien vite à Versailles.

Quant au premier président, le bruit s'était répandu, dans le courant de 1772, qu'il donnait sa démission. Ce bruit arriva jusqu'aux oreilles du Roi, qui l'appela et lui demanda : « *Eh bien! monsieur le premier président, vous quittez donc le Parlement? Il faut bien que cela soit, car la* Gazette de Hollande *le rapporte.* » M. de Sauvigny lui répondit : « *Sire, j'ai pris ma place par l'ordre de Votre Majesté; je ne la quitterai que par son ordre aussi.* » Néanmoins, il n'était pas très rassuré. Il me conta tout cela, en me lisant son discours de rentrée, lors d'un voyage que je fis chez lui, au mois d'octobre de cette année-là. A mon retour de Fontainebleau, il m'avait envoyé un cabriolet à Essonnes pour m'emmener à Sainte-Geneviève (2) : on y va par le premier chemin que l'on trouve à gauche après avoir gravi la montagne d'Essonnes. C'était alors un chemin que l'on construisait afin de communiquer d'Essonnes au chemin d'Orléans, auprès de Montlhéry. On gagne Sainte-Geneviève après avoir passé par le village de Courcouronne, longé le parc de Fleury, laissé le château à main droite, et traversé un village ou hameau nommé Lierre. Nous n'avions d'étrangers chez le premier président que Mme et Mlle de Polignac, Mme de Bourneville, M. Guy et M. de Maussion, frère du conseiller au Parlement. Mme de Polignac me parut triste; elle me parla

(1) Le comte de Scépeaux était enseigne à la première compagnie française des gardes du corps du Roi, créés par Louis XI en 1474.

(2) Château à douze kilomètres de Corbeil.

des difficultés qu'elle avait à marier sa fille (1). Celle-ci était jaune comme un coing et avait les lèvres mortes. Le président de Nicolaï, qui arriva le même jour que moi, mais dans l'après-midi, avec M. Perrin, avocat au Conseil, me dit qu'il avait lu avec grand plaisir mon *Traité de la justice.* et qu'il en était très content.

Lors de la rentrée de cette année 1772, l'évêque de Senlis (2) pontifia au palais; il fit un compliment honnête et religieux, et le premier président offrit le repas de la Saint-Martin à cinquante robes noires.

La besogne du chancelier ne donna pas les résultats qu'on en attendait, et bientôt on s'imagina qu'il cherchait à exciter des troubles dans le Parlement. J'eus, un jour, un véritable plaisir à entendre ses féaux s'égayer sur sa friperie. Les membres du Parlement qui avaient été tirés du Grand Conseil, l'abbé Mignot (3) entre autres, étaient las de leur état et mécontents de l'alliage. Le Roi, prévenu des menées attribuées au chancelier, semblait peu satisfait de lui et de son ouvrage.

Le 20 février 1774, le premier président alla au lever

(1) La fille aînée de Mme de Polignac, Élisabeth-Augustine-Aimée, née le 12 décembre 1746, épousa, le 23 mai 1775, René-Louis, marquis de Sainte-Hermine, et sa fille cadette, Henriette-Zéphirine, née le 6 février 1753, fut mariée, le 29 janvier 1776, à Amédée-Claude-Guillaume-Rosalie Testu, marquis de Balincourt.

(2) *Lundi 4 mars 1771.* — M. l'évêque de Senlis reçu à l'Académie. L'abbé de Voisenon a fait un discours assez ridicule. (*Journal de Moreau.*)

(3) Vincent Mignot, neveu de Voltaire, né à Paris en 1730, embrassa l'état ecclésiastique, mais ne fut pas ordonné prêtre, obtint l'abbaye de Scellières, en Champagne, plusieurs bénéfices et la charge de conseiller clerc au Grand Conseil, signa avec le marquis de Villevieille la profession de foi faite, dit-on, par Voltaire, à ses derniers moments, transporta secrètement son corps à Scellières, avant l'arrivée de l'ordre de l'évêque de Troyes qui défendait de lui donner la sépulture chrétienne, fut son légataire universel et mourut en 1791.

de Sa Majesté, qui lui demanda : « *Que venez-vous faire ici?* » Le premier président eut, dit-on, gueule morte. Le fermier général Augeard, fort lié avec M. de Lamoignon, prétendit, au mois d'avril suivant, qu'il y avait des mouvements et des intrigues pour le retour de l'ancien Parlement.

Ce fut vers cette époque, et immédiatement avant la mort de Louis XV, que je composai un opuscule intitulé : *De la magistrature actuelle* (1). Ce n'était qu'un plan dont l'exécution paraissait résolue, mais qui échoua après que M. de Maurepas eut été mis à la tête des affaires. Il contenait un exposé très sincère et très curieux des inepties, des fautes, de la maladresse et même de la mauvaise foi de ce chancelier de Maupeou qui, maître de réduire à l'aide des lois le Parlement de Paris dans un moment où celui-ci avait tous les torts, aima mieux, par l'usage du pouvoir le plus arbitraire, détruire toute la magistrature du royaume, qu'il ne tenait qu'à lui de réformer.

On verra bientôt que M. de Maurepas, pour la rétablir, ne prit pas un parti plus régulier, et ne fit qu'une nouvelle plaie au gouvernement monarchique qui nous échappait; mais je puis attester, et je suis en état de démontrer que, lorsque Louis XV tomba malade, il était résolu à renvoyer le chancelier, à épurer son Parlement si mal composé et si décrié, à réunir à cette Compagnie tous les meilleurs sujets de l'ancienne, qui ne demandaient pas mieux que d'y reprendre leurs offices, et enfin à réconcilier avec les princes et les pairs ce nouveau corps de magistrature, sans toucher aux autres Parlements, dont les provinces n'avaient qu'à se louer. L'exécution de ce projet avait déjà été confiée au duc d'Aiguillon; on trou-

(1) N° XL du catalogue des ouvrages de Moreau.

vera, à côté du mémoire dont je viens de parler, les projets d'édits qui n'attendaient plus que le dernier mot du Conseil : toutes ces pièces prouveront, au moins, qu'alors le mal causé par le chancelier de Maupeou était encore réparable. M. d'Aiguillon, neveu de M. de Maurepas, espéra sans doute que ce ministre principal adopterait ce plan, et, pour revoir toute cette besogne, il me donna un rendez-vous. Au jour indiqué, comme je l'ai déjà raconté, je lui portai mon portefeuille, et c'est alors que j'appris par lui qu'il était chassé.

J'ignore encore si ce fut la paresse de M. de Maurepas qui lui fit prendre un parti si contraire à l'intérêt de la chose publique, ou si ce fut la nouvelle reine qui, se flattant de rétablir le règne des Choiseul, voulut éloigner un ministre dont ils avaient toujours été ennemis déclarés et implacables. Ce que je sais, et ce qui pourrait favoriser la première hypothèse, c'est que M. d'Amécourt, ami et confident de M. de Maurepas, m'a dit que ce ministre, décidé à faire rentrer tout le Parlement, sans condition, à la Saint-Martin 1774, lui avait répété plus d'une fois : « *Mon ami, il ne faut pas chercher ici* quid melius, *mais* quid facilius. »

CHAPITRE IV

Négociations pour le rappel de l'ancien Parlement. — M. de Malesherbes et M. de Lamoignon. — Le duc d'Orléans. — Le comte d'Artois. — Mémoires et démarches. — Le duc de Laval. — *Mémoire composé en* 1774 pendant que M. de Maurepas travaillait à faire revenir l'ancien Parlement. — Mme de Sauvigny. — Inquiétude des Parlementaires. — M. de Maurepas, centre des négociations. — Le comte d'Artois et le duc de Chartres. — Le prince de Condé. — Terray et Maupeou. — Opinion de M. Bertin sur l'affaire des Parlements. — Tapage au palais. — Hostilité du Roi au rétablissement. — *Adélaïde de Hongrie.* — Étiquette abolie. — M. d'Aranda. — Lettres de cachet aux anciens et aux nouveaux membres du Parlement. — Lit de justice. — Rétablissement de l'ancien Parlement, du Grand Conseil et de la Cour des aides. — Question de préséance entre M. de Maurepas et M. d'Aguesseau. — *La Partie de chasse de Henri IV.* — Le président de Nicolaï. — La messe rouge. — Mécontentement des Cours. — Convocation des princes et des pairs au Parlement. — Conférences avec Monsieur. — Édit de rétablissement du Châtelet. — Nouvelles de Bretagne. — M. de la Chalotais réintégré dans sa place. — *Remontrances aux uns et aux autres.* — Portrait de Monsieur. — Rentrée du Châtelet.

Quelque temps après la mort de Louis XV, M. le prince de Conti s'écria en présence de plusieurs témoins : « *Eh bien! nous voilà revenus aux principes de* 1754; *j'ai bien fait de tenir bon, et je rentrerai en grâce sans demander pardon.* » Ce propos était la preuve des menées que, depuis le commencement de juin 1774, on mettait en usage pour ramener l'ancien Parlement. On y travaillait à force; ces messieurs promettaient tout et se soumettaient à tout, bien assurés de ne tenir ensuite que ce qu'ils voudraient. Le centre des négociations était M. le duc d'Orléans, qui

était à Saint-Cloud depuis l'inoculation du Roi. Dès les premiers jours du règne de Louis XVI, il avait eu deux longues conversations avec Sa Majesté pour l'engager à rappeler l'ancien Parlement; le Roi, dans la première, avait été ébranlé; mais, dans l'intervalle, il avait été remis; et, dans la seconde, il n'avait plus répondu aux instances du prince que par ces mots : « *Monsieur le duc d'Orléans, vous irez au catafalque.* » Le duc d'Orléans refusait de s'y rendre parce qu'il aurait été obligé de saluer le Parlement; il était fort lié avec M. de Malesherbes et avec M. de Lamoignon (1); le porte-parole entre eux était M. Augeard, fermier général. Cet Augeard m'a conté qu'environ un an après que M. le chancelier de Maupeou fut en place, il voulut se réconcilier avec M. de Lamoignon, avec lequel il était hautement brouillé, ainsi qu'avec M. de Saint-Fargeau (2). Dans un entretien qu'ils eurent, le chancelier fit les avances. Le Lamoignon, fier et intraitable, ne se prêta à rien, et il lui échappa de dire : « *Je vous défie de me nuire, monsieur; ma place est inamovible, et vous savez que la vôtre ne l'est pas, ou que du moins on sait, quand on le veut, se défaire à la Cour d'un chancelier.* » Celui-ci, furieux, répliqua : « *Laissez-moi faire, monsieur; je vous prouverai que votre charge est plus amovible que la mienne.* »

Cependant, vers la fin de juin, il y eut, entre les pairs, des allées et venues et des conférences qui annonçaient

(1) Chrétien-François de Lamoignon, cousin de Malesherbes, né en 1735, président à mortier en 1758, exilé en 1771 avec le Parlement; fut l'un des auteurs de la fameuse *Correspondance*, satire contre le Parlement Maupeou; obtint les sceaux en 1787; rédigea avec Loménie de Brienne les fameux édits du timbre et de la subvention territoriale, que le Parlement refusa d'enregistrer; dut se retirer en 1788 et mourut à Bâville le 18 mai 1789. Son fils, Christian de Lamoignon, pair de France sous la Restauration, mourut, le dernier de sa branche, en 1827.

(2) Président de la chambre des vacations au Parlement.

des démarches : les anciens Parlementaires relevaient la tête, et tout indiquait le prochain retour de l'ancien Parlement. Bientôt on apprit que les anciens magistrats avaient envoyé des mémoires à M. le duc d'Orléans. Lui, de son côté, avait fait travailler et avait tout porté au Roi, à qui il avait cherché à persuader qu'il était de sa gloire et de sa clémence de faire revenir le Parlement. Tout ce qui environnait la Reine ne souhaitait rien tant que ce retour, entre autres l'abbé de Vermond, dont la grande envie était de gouverner. Le parti Choiseul avait repris toutes ses espérances, et faisait de nouveaux efforts plus vifs que jamais. J'ai su, par M. de Montbel (1), que M. le comte d'Artois, même avant son mariage, s'exprimait avec beaucoup de licence sur le nouveau Parlement, et sur la nécessité de rappeler l'ancien, ainsi que M. de Choiseul. M. de Montbel et M. de Fougens, qui ne le quittaient pas, lui demandaient quelquefois : « *Qu'est-ce qui peut vous donner des préventions aussi peu respectueuses pour le Roi, votre grand-père?* » Mais ils savaient bien que tout se traitait dans l'intérieur, et que le jeune prince ne répétait que ce que lui disait Mme la Dauphine, sa belle-sœur.

Le Roi remit tous les mémoires à M. de Maurepas. Ce ministre, qui, depuis longtemps, voyait que la Reine le traitait très froidement comme oncle de M. d'Aiguillon et comme destiné à contre-balancer la clique des Choiseul, paraît avoir saisi cette occasion de se remettre en selle, et de plaire également à la Reine et à la plus nombreuse partie de la Cour; il voulut arranger l'affaire du Parlement, et eut un travail sur cela avec le Roi. Tous les anciens Parlementaires convenaient de leurs torts, acceptaient toutes les conditions qu'on leur imposerait; le

(1) Le marquis de Montbel était gentilhomme d'honneur du comte de Provence.

chancelier était très en peine et intriguait pour parer le coup. Quant au contrôleur général, qui était encore l'abbé Terray, il n'ignorait pas qu'il était grandement question de négociations sur le Parlement, mais elles ne passaient pas par lui. Il me dit un jour : « *Je ne traverserai jamais la besogne du chancelier, mais je n'aurai jamais aucune confiance en lui : voilà le vrai.* »

Le duc de Laval (1) me demanda mes idées et mes principes sur cette grande affaire qui l'inquiétait. Je les lui expliquai, et lui lus le projet d'édit que j'avais composé plus de deux mois auparavant, et dont le duc d'Aiguillon aurait fait grand usage s'il eût conservé sa place. Il en fut enchanté et écrivit, en ma présence, une lettre à Monsieur pour l'engager à prendre quelque connaissance de cette importante question. Pourtant, dans ce moment-là, il n'était pas trop bien avec ce prince, qui le regardait comme un des féaux de Mme du Barry ; mais il désirait se rapatrier avec lui en lui montrant de l'affection et surtout en le servant. Il lui offrit donc ou de l'aller voir ou de lui envoyer un mémoire, et m'engagea à l'écrire. Je le lui promis et je tins ma promesse (2). Ce mémoire ne pouvait me compromettre : il ne contenait que des faits historiques et des principes généraux. J'ai su, par le duc de Laval, que le chancelier mourait de peur, avait vu M. de Maurepas et lui avait dit : « *Eh ! mais, si on les mène où vous pensez, j'aurai à me louer d'avoir rétabli l'autorité du Roi : c'est à quoi je les attendais.* » Cet homme voulait avoir l'air de travailler à la besogne.

(1) Guy-André-Pierre de Montmorency, duc de Laval, né le 21 septembre 1723, marié, le 28 décembre 1740, à Jacqueline-Hortense de Bullion, mort en 1798.

(2) *Mémoire composé en* 1774 pendant que M. de Maurepas travaillait à faire revenir l'ancien Parlement. (N° XLI du catalogue des ouvrages de Moreau.)

Le 1er juillet, Mme de Sauvigny vint me voir; elle feignit une visite d'amitié, mais c'était une visite d'affaires. Elle me dit que son mari avait été trouver le chancelier, et qu'il n'en était pas extrêmement content, qu'il ne lui avait pas dissimulé les mouvements ni le danger. Nous décidâmes que je dresserais une lettre que son mari écrirait au Roi sur sa position actuelle. Je la lui remis le dimanche suivant : elle était pleine de respect, de vérité, de principes, et, en même temps, écrite avec dignité et chaleur. La première présidente en fut très contente; elle mourait d'envie que son mari l'écrivît et fit tous ses efforts pour cela, sans réussir. Ce même jour, le premier président alla chez le chancelier, auquel, par ordre de sa Compagnie, il avait envoyé la veille une lettre destinée à être mise sous les yeux du Roi. Le chancelier lui affirma que Sa Majesté l'avait chargé de lui dire d'exhorter sa Compagnie à être sans inquiétude. Malgré cela, le premier président n'était pas rassuré, et il convenait que le chancelier ne lui avait parlé que de manière à lui laisser entendre que, s'il se faisait quelque chose, ce serait de concert avec lui. Les conseillers du Parlement n'avaient pas non plus l'air tranquille, quoiqu'ils l'affectassent. L'abbé de Lucker (1) raconta, à

(1) *9 mars 1775.* — M. de Sainte-Hermine est arrêté dans son projet de mariage avec Mlle de Polignac : il avait gagné sa cause contre les héritiers de Mme d'Orgeville et au Châtelet et au Parlement intermédiaire. M. de Melfort, seul, n'avait pas été en cause devant cette dernière Cour, parce qu'après le jugement du Châtelet, il y avait acquiescé et avait donné sa parole d'honneur de ne point en appeler. L'intrigue se mêle maintenant de cette affaire : on se souvient que la sœur de M. de Sainte-Hermine est Mme de Lucker, belle-sœur de l'abbé de Lucker, conseiller au Parlement intermédiaire. On veut détruire l'ouvrage et de cette Cour et du Châtelet; on a engagé M. de Melfort à interjeter de nouveau appel de la sentence; on veut faire juger l'affaire au Parlement. — *29 avril 1775.* M. de Sainte-Hermine a fait en règle la demande de Mlle de Polignac. Cependant le procès

Mme de Sauvigny et à moi, qu'un de ses confrères avait été rencontré au Palais-Royal par un homme inconnu, qui, lui mettant le poing près du visage, lui avait dit : « *Ah! b....., tu vas être chassé avec tous ces gueux-là !* »

Cependant on débitait partout, dans Paris, que le premier président avait reçu une lettre du chancelier, qui lui mandait que le Roi était fâché des bruits qui couraient, et engageait les membres de son Parlement à continuer de le servir et à compter sur sa protection royale. Il n'en était rien : cette Compagnie n'avait d'autre assurance que ce que le chancelier avait dit au premier président. Néanmoins, le Parlement était plus calme : on était un peu honteux des alarmes que l'on avait prises, et on voulait remonter ses actions en marquant de la confiance. Les anciens Parlementaires, d'ailleurs, commençaient à parler moins haut, et disaient même qu'ils n'avaient pas consenti à rentrer aux conditions qu'on leur avait proposées. Le chancelier avait l'air triomphant : on racontait que les négociations, dont on avait fait tant de bruit, s'étaient réduites à ceci : M. le duc d'Orléans avait effectivement donné un mémoire au Roi, qui l'avait communiqué au chancelier. Celui-ci y avait répondu, et, ce mercredi si célèbre, le Roi avait remis la réponse à M. le duc d'Orléans, qui, après l'avoir fait examiner par ses adhérents, vint retrouver Sa Majesté et lui dit : « *Cette réponse est de notre ennemi que nous récusons ; il nous faut un homme neutre, avec qui nous puissions traiter.* » Le Roi confia

pour la succession de Mme d'Orgeville recommence, et l'accommodement avec M. de Melfort ne tient pas. — *23 mai 1775.* J'ai vu passer toute la noce de M. de Sainte-Hermine et de Mlle de Polignac. Le mariage s'est fait chez M. de La Vrillière. Il y avait un monde innombrable. M. le comte d'Artois a donné à M. de Sainte-Hermine la survivance de la charge de premier écuyer et même l'exercice ; il aura les livrées et les chevaux, et a prêté serment. (*Journal de Moreau.*)

le mémoire et la réplique à M. de Maurepas, que M. le duc d'Orléans regarda dès lors comme le centre auquel toutes les propositions devaient s'adresser. On lui en fit de toutes les espèces : on lui envoya mémoires, projets, soumissions; tout ce que les Parlementaires proposent, ils le considérèrent comme fait, ou du moins ils le débitèrent... Mais le Roi ne s'était pas prononcé, et les récits contradictoires qui circulaient montraient l'irrésolution où l'on était.

A cette époque, M. Bertin, le ministre, me demanda par lettre les ouvrages que j'avais écrits sur l'état actuel de la magistrature, et sur les moyens de la réformer sans donner une nouvelle atteinte aux lois. Je les lui portai tous et même mon dernier mémoire destiné à instruire Monsieur : je lui fis grand plaisir. Je me promenai une heure presque entière avec lui, et nous dissertâmes tout au long sur l'affaire du Parlement. Ce que je recueillis de notre entretien, c'est qu'alors il n'était point question de détruire ce qui avait été fait; qu'on songeait seulement à épurer et à réformer. Nous fûmes parfaitement d'accord sur l'imperfection de la besogne du chancelier, qui était une perte pour le siècle présent, sans être un gain pour le siècle à venir. Dans ces circonstances, j'avais fait à merveille de remettre mes mémoires, qui n'avaient été composés qu'en vue d'épurer le Parlement, et de consolider la besogne en y réunissant les pairs de France.

Le 20 juillet, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres reçurent ordre d'aller à Villers-Cotterets jusqu'après les obsèques de Louis XV, et de ne plus paraître à la Cour même après cette cérémonie : la cause en était leur refus d'aller à Saint-Denis et de saluer le Parlement. Tout le monde fut bien aise de voir cesser la

familiarité trop intime qui régnait entre M. le comte d'Artois et M. le duc de Chartres, et dont le Roi ne semblait pas trop content. Le prince avait dit, assurait-on, qu'il était au désespoir d'être fils de France, et que sans cela il adhérerait à la protestation des princes contre le Parlement, qu'il trouvait la plus belle chose du monde.

Aux obsèques de Louis XV, le 27 juillet, le prince de Condé eut une explication avec le Roi, qui lui certifia que l'ancienne Compagnie ne reviendrait pas. Le prince le supplia de ne pas oublier que, si Sa Majesté changeait d'avis, la démarche qu'il venait de faire le brouillerait irrévocablement avec sa famille. Le Roi le rassura. Pourtant, au commencement d'août, il y eut beaucoup de mouvements, de voyages et de lettres, de Villers-Cotterets à la Cour et de la Cour à Villers-Cotterets. M. de Pons (1) vint à Compiègne et y fut bien reçu : le Roi lui parla et, qui plus est, lui donna le bougeoir. Peu après, M. le duc de Penthièvre, avant de partir pour Villers-Cotterets, s'enferma pendant trois quarts d'heure avec M. de Maurepas : le bruit se répandit que M. le duc d'Orléans arrivait à la Cour. Il ne parut point. M. le chancelier avait l'air inquiet, et l'on s'en apercevait. On prétendait qu'il avait demandé à voir la Reine, qui avait refusé de le recevoir. On racontait aussi que Madame, belle-sœur du Roi, avait dit dans une promenade : « *La Reine a une bonne qualité : quand elle veut une chose, elle ne la quitte point et en vient toujours à ses fins.* » Le jeudi 11 août, le chancelier devait travailler de bonne heure avec le Roi; il dîna pour cela à une heure et monta au château. Sa Majesté ne le reçut qu'à sept heures et demie du soir;

(1) Camille-Louis, né prince de Lorraine, d'abord appelé prince Camille, puis prince de Pons, fils de Charles, prince de Pons, et d'Élisabeth de Roquelaure, né le 19 décembre 1725.

encore fut-il éconduit sous prétexte que le Roi voulait s'habiller : on le remit au dimanche. Le fait est qu'il ne travailla pas non plus ce jour-là; il avait l'air triste, de mauvaise humeur et découragé.

Le 18, il y eut un grand dîner chez M. de Maurepas, auquel furent invités tous les ministres, à l'exception du chancelier et du contrôleur général. Les négociations souterraines allaient toujours leur train pour le rappel de l'ancien Parlement : on sentait que cette grande affaire approchait de son dénouement. Jamais exil n'avait moins eu l'air de la disgrâce que celui de M. le duc d'Orléans. Cependant M. le contrôleur général paraissait remonté d'un cran; il avait été, le samedi précédent, appelé à un conseil extraordinaire qui s'était tenu sur les affaires politiques, et le dimanche, il avait travaillé avec le Roi. Malgré cela, craignant d'être exilé, il écrivit à Sa Majesté le 23, et lui envoya sa démission. Le lendemain, M. de la Vrillière reçut l'ordre d'aller chercher les sceaux chez le chancelier, qui, lui, fut exilé, et quitta Compiègne deux heures avant que le contrôleur général partît pour Paris. L'avant-veille, il avait dit à un de ses amis intimes en parlant du Roi : « *D'ici à quelques jours, il me renverra; mais une fois moi parti, il est f.....* » La princesse d'Armagnac, à laquelle je me fis un plaisir de conter ce trait, ne voulut jamais y ajouter foi.

Pendant ce temps-là, on travaillait avec force à faire revenir le Parlement, et bientôt le bruit courut que plusieurs lettres de cachet avaient été expédiées pour rappeler les exilés. Dans les différentes conversations que j'eus à Compiègne avec M. Bertin, auquel ses attaches ne permettaient pourtant pas d'être entièrement pour le retour indéfini du Parlement, je découvris qu'il en était arrivé à croire une innovation nécessaire, ou du moins



qu'il s'y prêterait; mais il me disait toujours : « *Toute besogne qu'il sera possible d'attribuer à un tel ou à un tel ne réussira point : il faut qu'elle soit celle du Roi seul, et il pourrait prendre pour base la fameuse réponse qu'il porta lui-même au Parlement au mois d'avril 1765.* »

M. de Sauvigny, cependant, avait reçu une lettre de M. de la Vrillière qui assurait le Parlement de la protection du Roi, et il avait été très bien accueilli par le nouveau garde des sceaux Miromesnil. Sa femme conservait encore de l'espérance et montrait de la fermeté. Je confiai à celle-ci mes idées sur la conduite noble que le premier président devait tenir. Elle me répondit : « *Je voudrais bien avoir sa robe* . » Dans le vrai, tous ces imbéciles-là avaient tellement la raison pour eux, que, s'ils eussent eu de l'élévation et des ressources dans l'âme, ils auraient déconcerté toute l'intrigue qui allait livrer le règne de Louis XVI aux plus terribles agitations.

A la fin d'août, on fit tous les soirs du tapage dans la cour du palais et aux environs; les magistrats, à leur sortie, étaient hués et serrés par la canaille; il y eut même une tête de cassée : celle d'un nommé Bouteille, espèce d'inspecteur préposé à la garde du palais. Le 31, quatre mille personnes au moins étaient là à tirer des pétards et des fusées; on brûla sur la place Dauphine l'effigie du chancelier. Le lendemain, je courus chez Mme de Sauvigny, dont heureusement l'état me parut assuré : le palais était fermé de tous côtés et gardé par des soldats aux gardes; des postes étaient distribués aux environs pour empêcher le tumulte et les insultes. La pauvre première présidente était occupée à presser son mari d'aller trouver le Roi, et avait l'air peu contente de l'accueil que le premier président faisait à ses représentations. Rien ne les tranquillisait, et le gouvernement

ne leur répondait rien qui ne semblât se concilier avec les terreurs que le public leur inspirait.

Toute cette effervescence finit par se calmer, mais nulle espérance de la part de la Cour. M. de Sauvigny ayant été voir M. de Maurepas, celui-ci lui avait dit seulement : « *Comptez que je ne suis point entré dans le ministère à mon âge, pour laisser avilir l'autorité du Roi, et compromettre l'honneur de gens qui, comme vous, l'ont bien servi. S'il y a quelques changements, soyez sûrs que vous n'aurez point à vous en plaindre.* »

Le 8 septembre, le premier président, les quatre présidents à mortier et le procureur général se rendirent au lever du Roi; M. de Miromesnil les annonça et les nomma. Sa Majesté demanda au premier président s'il était parti de bonne heure et s'il était venu vite : voilà tout ce que ces messieurs eurent de lui.

Néanmoins le Roi était, dans le fond de l'âme, très prévenu contre les anciens officiers du Parlement, et résistait encore à leur retour; mais, comme il n'y avait que le parti Choiseul qui abordât la Reine, on était toujours à lui dire qu'il n'y avait point de Parlement sans Molé, sans Lamoignon, sans les autres noms de la robe, et qu'il était important de rétablir en France l'état de la magistrature anéanti. En conséquence, on lui persuada qu'il ne ferait pas revenir l'ancien Parlement, mais qu'il en composerait un nouveau. Il y avait du spécieux dans tout cela : le danger venait de ce que ce seraient les mêmes individus. Au surplus, tous les serviteurs du feu roi, tous ceux qui craignaient pour la constitution de l'État, que ces changements pouvaient ébranler, avaient parlé à Sa Majesté, l'avaient instruite et avaient essayé de peser sur sa décision. Le Roi connaissait les inconvénients de la chose, et il se disposait à la faire : il croyait devoir s'en

rapporter à un ministre de soixante-quatorze ans qui avait gagné sa confiance!

Les princes étaient divisés sur le choix du premier président : l'un voulait M. d'Ormesson, l'autre M. de Lamoignon; pour terminer le différend, il était question de s'en tenir au bon M. d'Aligre, malgré sa liquidation. La princesse de Marsan, en m'entretenant de toutes ces affaires, me répéta plusieurs fois : « *Nous sommes bien malheureux!* »

A ce moment-là, on donnait, à la Comédie, *Adélaïde de Hongrie*, tragédie de Dorat (1); elle en était à sa quatorzième représentation, et n'en méritait pas quatre : cette pièce absurde, dans laquelle il fallait deviner les invraisemblances les plus choquantes, ne se soutenait que par des maximes et par le jeu outré de Molé (2), qui y faisait Pépin, y recevait le serment de fidélité de ses sujets au premier acte, et, dans la harangue qu'il leur adressait, s'écriait :

Je laisse aux tribunaux leur auguste exercice.

Il y avait : *Je rends*, aux premières représentations, et ce vers, applaudi à l'excès, interrompait le spectacle. Il l'était encore beaucoup en dépit de cette substitution.

C'est à cette époque que, pour la première fois, le Roi soupa dans les petits appartements avec la Reine : les dames étaient invitées par elle; les hommes étaient nommés le soir par le Roi. Depuis Louis XIII, les reines n'avaient pas mangé avec des hommes : l'étiquette était donc abolie, et il y avait à gagner pour le Roi, pour la Reine et pour la noblesse. Cependant on récrimina; on

(1) Claude-Joseph Dorat, poète, né à Paris le 31 décembre 1734, avocat, puis mousquetaire, cultiva les lettres, ne fut remarquable que par sa fécondité, et mourut en 1780.

(2) François-René Molé, célèbre comédien, né à Paris en 1734, débuta en 1754, et mourut en décembre 1802.

regarda ce changement comme une innovation dangereuse : il y a pourtant loin des lois d'étiquette aux lois fondamentales. Depuis quelque temps aussi, Louis XVI soupait à Choisy avec des hommes. Ces soupers inquiétaient les princesses; ils avaient lieu tous les mardis et avaient commencé le mardi 13 septembre. Ce jour-là, les frères du Roi, les trois capitaines des gardes, M. de Montmorin et quelques autres seigneurs y étaient : cela faisait treize. Le Roi demanda : « *Qui de nous mourra dans l'année?* » M. d'Hénin répondit : « *Ma foi, Sire, c'est celui de nous qui ne soupera pas.* » Ils étaient affamés et mangèrent comme des loups.

Vers la fin de septembre, Augeard, toujours très intime avec le Palais-Royal, m'assura que M. de Sudrac était allé, de la part du Roi, redemander à M. le duc d'Orléans et à M. le duc de Chartres la clef de leur appartement de Fontainebleau; il me conta également que les affaires du Parlement ancien tournaient mal; que, depuis le 25 août, on n'avait négocié ni avec les princes ni avec les chefs de la magistrature ; que l'on ferait sûrement un changement, mais qu'il y aurait triage, et que ce changement ne serait que pour Paris. Sur ces entrefaites, l'ambassadeur d'Espagne, M. d'Aranda, parla plusieurs fois à M. de Maurepas au nom de sa Cour : elle l'avait chargé de mettre tous les obstacles qu'il pourrait à la rentrée du Parlement. Il paraissait singulier que la Cour d'Espagne annonçât ses précautions de si loin ; lorsqu'on faisait cette objection à M. d'Aranda, il répondait qu'il ne les datait que du jour où M. le duc d'Orléans avait fait connaître les siennes. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le mardi 4 octobre, M. d'Aranda eut une conversation très vive avec M. de Maurepas. Celui-ci, quand il fut parti, passa chez Mme de Maurepas, qui prenait du chocolat avec Mme de Forcal-

quier et Mme de Montmorency, et dit à ces dames : « *Ces Espagnols, si froids, quand ils ont quelque chose en tête, sont des volcans!* » Mme de Montmorency crut les projets des anciens Parlementaires fort retardés par cette négociation : elle n'imaginait pas que les pourparlers fussent près de finir. Peu de jours après, MM. Augeard et Baudouin m'affirmèrent, au contraire, que l'affaire du Parlement était terminée, et convinrent que les démarches de M. d'Aranda en avaient hâté la conclusion. Augeard prétendait que la rentrée avait lieu à des conditions qui remettraient le Parlement en règle, et lui donneraient une excellente discipline; il ajoutait que bien des gens ne seraient pas contents, et prédisait bien des mouvements. Baudouin assurait que tout était rétabli *sicut erat antiquitas*, et sans nouvelles provisions : le Parlement actuel devenait Grand Conseil, mais avait pour premier président M. Dufour de Villeneuve (1), parce que l'on refondait le Châtelet, à la tête duquel on plaçait M. de Montyon. Suivant l'abbé de Vermond, la Reine ne paraissait nullement satisfaite de voir le Parlement revenir en entier et sans conditions. Malgré tous ces on dit, l'affaire était toujours enveloppée dans les mêmes nuages et conduite avec le même secret.

Voilà où en étaient les choses dans le courant d'octobre; vers la fin de ce mois, les bruits du retour des Parlements étaient plus forts que jamais, et l'on continuait de tout ignorer. Le Roi ne s'était pas encore expliqué sur sa résolution; mais des comités de tous les jours, aux-

(1) M. Dufour de Villeneuve ne fut pas premier président du Grand Conseil. On lit dans le *Journal de Moreau*, à la date du 17 décembre 1775 : « L'affaire du Châtelet est finie par rapport à M. de Villeneuve; on le fait conseiller d'État. M. Angran d'Alleray a sa charge. On dit que M. Moreau, procureur du Roi, vend la sienne et est aussi fait conseiller d'État. »

quels assistaient seulement M. de Miromesnil, M. de Maurepas, M. de Sartine et M. Turgot, annonçaient que la révolution parlementaire était toute prête. Le 23 octobre, M. le procureur général vint apporter, à Fontainebleau, l'arrêté que le Parlement avait pris pour représenter au Roi le danger de cette révolution. Introduit, il débita son petit discours, auquel le Roi répondit : « *Je suis très surpris que la Chambre des vacations de mon Parlement ait fait un arrêté sur des bruits publics, d'autant qu'il n'y a rien de nouveau* », et il tourna le dos. Le procureur général sortit; le Roi s'avança à la porte pour voir comment ce magistrat serait reçu par le public : il le fut mal; il dîna chez le garde des sceaux, et qui que ce soit ne lui parla. Deux jours après, les lettres de cachet, ordonnant à messieurs de l'ancien Parlement de se rendre à Paris le 9 novembre, étaient toutes parties; on avait également averti les membres des trois Cours suprêmes et ceux du Parlement actuel de se trouver le même jour dans leurs maisons, et d'y attendre les ordres du Roi; mais mystère impénétrable de la part des ministres. M. d'Amilly était à Fontainebleau, et tous les anciens Parlementaires concertaient déjà leur vengeance. M. Lenoir semblait triste : il allait être sous la griffe de gens qui ne l'aimaient pas.

En effet, tout était décidé pour finir la révolution si longtemps incertaine. Mme de Durfort, avec laquelle j'eus une conversation particulière le 4 novembre, et à qui je confiai, sous le plus grand secret, les mémoires que j'avais écrits à la demande de M. le duc d'Aiguillon, me dit qu'on avait un peu trop annoncé l'opposition de Mesdames à la révolution qui se préparait, qu'elles devaient, dans ce moment, avoir l'air de la soumission et de l'acquiescement. Je la quittais lorsque M. de Marville entra et s'enferma tout seul avec elle : probablement il

était chargé, par le garde des sceaux, de faire agir auprès de Madame Victoire et de la ramener à l'avis du Roi. Cela était d'autant plus vraisemblable que le garde des sceaux lui-même avait eu, la veille, trois conversations avec Monsieur, l'une à dix heures du matin, la seconde à midi et la troisième à cinq heures.

Le 9 novembre, on ne savait encore rien des arrangements pris pour le Parlement. Le 10, tous les facteurs de la poste, conformément à leurs instructions, se rendirent au grand bureau dès sept heures du matin. On leur remit les paquets des ordres, qu'ils distribuèrent, avant midi, à tous messieurs de l'ancien Parlement et du nouveau comme à messieurs de la Cour des aides. Les ordres donnés aux anciens officiers du Parlement portaient : *A Monsieur un tel*, sans qualité, et étaient conçus en ces termes : « *Monsieur, ayant jugé à propos de changer les ordres que je vous ai donnés le 25 du mois dernier, je vous fais cette lettre pour que vous ayez à vous rendre le 12 du présent mois, au matin, en la chambre de Saint-Louis au palais, et que vous y attendiez, en silence, ceux que je compte vous y faire donner ledit jour. Sur ce, je prie Dieu, etc.* »

Les ordres donnés aux officiers du Parlement actuel étaient suscrits ainsi : *A Mons un tel, président de ma Cour de Parlement de Paris, ou conseiller, etc.*, et leur enjoignaient de se trouver le même jour, 12 novembre, au Louvre, en la chambre où se tenait le Grand Conseil, à dix heures du matin, pour y recevoir les nouveaux ordres du Roi. Ceux à messieurs de la Cour des aides : *A Mons un tel,* sans qualité, leur ordonnaient de se rendre, à dix heures, en la chambre où se tenait la Cour des aides, au palais.

Le samedi 12, le Roi, qui avait couché à la Meute, partit pour Paris à sept heures du matin, et se trouva sur le

pont Neuf à sept heures et demie. Il avait dans son carrosse les princes, ses frères, M. le prince de Tingry, capitaine des gardes, et M. le duc de Bouillon (1); il était accompagné de tout le cortège qui précède ordinairement le Roi aux lits de justice. Dès six heures et demie, le garde des sceaux, les conseillers d'État et les princes et pairs étaient au palais, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus la veille. Le Roi, parvenu à l'escalier de la Sainte-Chapelle, où il était attendu par M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, le prince de Condé, le prince de Conti et le comte de la Marche, fit descendre ses frères les premiers. Ceux-ci s'avancèrent et joignirent les princes du sang, qui, moyennant cela, marchèrent devant, de sorte que le Roi ne se trouva pas à portée de leur rien dire. Il alla à la Sainte-Chapelle, où il entendit la messe. Lorsqu'elle fut dite, il parla quelques instants à l'abbé de Radonvilliers et finit par lui demander : « *Quel est cet homme-là ?* » L'abbé lui nomma le trésorier de la Sainte-Chapelle, et le Roi continua son chemin en récitant quatre vers du *Lutrin* de Boileau. Arrivé à la Grand'Chambre, il tint son lit de justice. Je ne rapporterai pas ce qui s'y passa, parce qu'il faut le voir dans le procès-verbal imprimé; d'ailleurs, je n'y assistai pas, et je restai toute la matinée au coin de mon feu. La cérémonie du rétablissement du Parlement ancien dura jusqu'à deux heures et demie. Monsieur partit aussitôt et se

(1) Godefroy-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, colonel général de la cavalerie de France, grand chambellan, fils de Charles-Godefroy de la Tour, comte d'Auvergne, prince de Bouillon et de Turenne, duc d'Albret, et de Marie-Charlotte Sobieska, né le 27 janvier 1728, mort à Navarre (Eure) le 22 décembre 1792. Il avait épousé, le 28 novembre 1743, Louise-Henriette-Gabrielle, née princesse de Lorraine, seconde fille du prince de Pons et d'Élisabeth de Roquelaure, née le 30 octobre 1718.

rendit au Grand Conseil, accompagné de M. de la Galaisière et de M. d'Aguesseau (1). Il parla à merveille, fit enregistrer l'édit d'établissement du Grand Conseil, que l'on composait des membres du Parlement qu'on destituait, et témoigna à ces magistrats, de la part du Roi, combien il était content de leurs services. Les officiers destinés au Grand Conseil restèrent en place jusqu'à six heures. Ils ne voulurent point délibérer comme Compagnie, mais ils chargèrent les présidents de voir les ministres, et de leur dire qu'ils ne pouvaient accepter la nouvelle existence qu'on voulait leur donner. M. le comte d'Artois, de son côté, était allé à la Cour des aides faire le rétablissement de ce tribunal. Il était accompagné de M. Bastard et de M. le maréchal de Clermont-Tonnerre (2).

Au lit de justice, M. le comte de Maurepas monta dans une lanterne, parce que M. d'Aguesseau lui disputa la préséance comme doyen du Conseil. M. d'Aguesseau avait tort : le comte de Maurepas datait de plus loin que lui. Tout le palais était plein; une foule de dames y

(1) On a vu, au chapitre II du premier volume, les liens qui attachaient Moreau à tous les d'Aguesseau. Nous donnons aux pièces diverses, pages 595 et suivantes, deux odes qu'il adressa, l'une au grand chancelier, l'autre à celui de ses fils dont il est ici question.

(2) Gaspard, marquis, puis duc de Clermont-Tonnerre, né le 9 août 1689, maître de camp en 1709, maréchal de camp en 1731, lieutenant général en 1734 et gouverneur du Mont-Dauphin, maître de camp général de cavalerie en 1736, gouverneur de Belfort en 1739, se distingua en Bohême en 1741, prit part à la défense de l'Alsace, au siège de Fribourg, commanda l'aile gauche à la bataille de Fontenoy en 1745, était présent à la prise de Tournay, eut trente-deux escadrons sous ses ordres à la bataille de Lawfeld en 1747; nommé maréchal de France le 17 septembre de cette même année, il assista au sacre de Louis XVI, le 11 juin 1775, comme doyen des maréchaux, fut créé duc et pair le 25 juin suivant, et mourut en 1781. Il avait épousé, le 10 avril 1714, Antoinette Potier de Novion, née en 1685 et morte le 29 août 1754.

étaient arrivées dès six heures du matin pour assister à une cérémonie que l'on ne voit pas deux fois en plusieurs règnes. Dans les rues, on cria fort peu : *Vive le Roi!* Il paraît que Louis XVI, en envoyant chercher l'ancien Parlement à la chambre de Saint-Louis, fit accompagner le maître des cérémonies par le greffier en chef, d'où il résultait que la Cour plénière, ou Cour de pairie, avait un greffier indépendamment de la séance que le Parlement y venait prendre.

Le maréchal de Richelieu, que je rencontrai avec le président de Gascq, Mme de Rouff et sa mère, et le petit Lessart (1), maître des requêtes, me conta ce qu'il avait entendu au lit de justice : ce n'était point une création d'officiers nouveaux, c'était un rétablissement; on supposait qu'ils avaient conservé leurs droits, leurs titres. Cela était meurtrier pour l'autorité du Roi; il y avait même dans tout cela contradiction, car on supprimait les soixante-quinze offices du Parlement de 1771; or, les possesseurs de ces offices n'avaient pas encouru la forfaiture; il n'y avait eu de leur part ni délit ni instruction; chez les autres, l'instruction n'avait point été faite, mais le délit était constant. M. Baudouin m'expliqua un peu le détail des édits lus par le garde des sceaux Miromesnil, et il convint avec moi que l'édit de discipline, à peu près semblable à celui qui régentait le Parlement qui s'en allait, était beaucoup plus gênant pour les membres

(1) Antoine de Valdec de Lessart, né en Guyenne en 1742; maître des requêtes, ami et confident de Necker, devint contrôleur général des finances en décembre 1790, ministre de l'intérieur en janvier 1791 et des affaires étrangères en décembre de la même année; voulut s'opposer au courant qui poussait la nation vers une guerre européenne, fut mis en accusation le 22 mars 1792 sur le rapport de Brissot, et traduit devant la Haute Cour d'Orléans; mais, ramené à Paris sur l'ordre de la commune, à son arrivée à Versailles, il fut massacré, avec d'autres prisonniers, le 10 septembre 1792.

du Parlement, que celui de 1756 qui leur avait fait donner leur démission.

Le 13, les présidents à mortier allèrent à Versailles remercier le Roi, et firent le lendemain leurs visites aux Princes. Les présidents du Grand Conseil se rendirent aussi à Versailles. Monsieur avait écrit à M. de Sauvigny; il était médiateur de leur affaire : les anciens officiers du Parlement demandaient que, si l'on voulait qu'ils acceptassent les offices du Grand Conseil, on leur conservât honneurs et gages, tels qu'ils les avaient au Parlement. Les présidents étaient jaloux du mortier, et réclamaient une distinction entre eux et les quatre autres présidents. Ils désiraient aussi qu'on leur attribuât la maréchaussée, dont ils connaissaient avant 1768. On crut un instant cette affaire accommodée ; le vrai était qu'on ne leur donnait que des espérances, et que l'on travaillait à les faire délibérer comme Compagnie, sous prétexte que Monsieur, ayant accepté d'être médiateur, ne pouvait se trouver l'agent de particuliers. Mais rien n'était encore terminé. Outre les propositions dont j'ai parlé plus haut, ils sollicitaient encore l'exclusion de dix membres que l'on nommerait.

Le 16 novembre, on jouait à la Comédie le *Mariage fait et rompu* et la *Partie de chasse de Henri IV*. Toute la France y était : il n'y manquait pas un prince, et le duc de Chartres, entre les deux pièces, jouissait, dans les foyers, des regards et des félicitations du public. La veille, le prince de Conti avait été extrêmement fêté à Versailles; le Roi l'avait présenté à toute sa famille. La *Partie de chasse de Henri IV*, quoique assez mal jouée, fut applaudie avec tout l'enthousiasme que la nation avait pour la mémoire de ce bon prince. Quelque temps auparavant, un M. Buquet, procureur du Roi au présidial de Beau-

vais, m'était arrivé avec une lettre de dom Grenier. Il m'apportait un excellent monument historique : c'était la réponse faite par Henri IV (1) aux députés de la ville de Beauvais, le 23 août 1593, lorsqu'ils vinrent lui remettre, à Amiens, les soumissions de cette ville et leurs cahiers, sur lesquels le Roi mit ses apostilles qui servirent à l'édit de réduction. Ce discours, découvert dans les archives de l'hôtel de ville de Beauvais, ainsi que les cahiers apostillés, est un chef-d'œuvre de bonté : c'est un père qui cause avec ses enfants et leur rend compte de sa conduite. J'en fus attendri et je résolus de le montrer à Monsieur; j'espérais même obtenir la permission de le présenter au Roi et de le faire imprimer. Je le lus au duc et à la marquise de Laval, à la duchesse de Luynes : ils trouvèrent tous ce morceau charmant, et le duc de Laval encouragea fort mon projet de l'envoyer à Monsieur. Je le lui adressai en effet. Je le confiai aussi à M. Bertin, qui me promit de le communiquer au Roi et en parut très content.

L'opération de la restauration des Parlements essuya bien des critiques : les trois quarts de la Cour en furent mécontents. Pour le bien de la paix, les deux doyens qui avaient été nommés présidents se désistèrent de ce droit. Les présidents au Parlement, MM. Basset et de Marolles, ne consentirent pas à en faire autant. Le président de Nicolaï adressa à M. le garde des sceaux une lettre fière et honnête, pour lui reprocher la façon dont il s'était conduit à son égard, et l'assurer qu'il ne voulait pas de la présidence du Conseil. Il faut convenir que M. de Miromesnil mit dans cette affaire avec le Parlement de

(1) Ce discours fournit à Moreau le sujet de sa brochure intitulée : *Henri IV peint par lui-même*, nº LVII du catalogue de ses ouvrages.

Paris plus que de la dissimulation : il y mit de la fausseté. Tout était fait, tout était arrangé ; le président de Nicolaï, en lui rendant compte de la manière dont s'est passée la chambre des vacations, lui écrit : « *Pour prix de mon zèle et de ma fidélité, je ne demande au Roi d'autre grâce que d'être dispensé d'aller lui en rendre compte ; j'ai déjà dévoré trop d'avanies !* » Le garde des sceaux lui expédie deux lettres pour lui ordonner de venir et pour lui mander qu'il sera bien reçu. Le président va à Fontainebleau ; il est l'objet de la risée des antichambres. Le Roi l'écoute, tourne le dos et dit : « *C'est bon !* » M. de Nicolaï se retire et dit : « *C'est court !* » Cette espèce de fausseté du garde des sceaux paraît encore dans la manière dont il répond aux lettres du Parlement de Bretagne : il le blâme d'ajouter foi à des bruits populaires, et, quand il écrit ainsi, tout est déjà décidé.

La messe rouge fut célébrée le 21. Le lendemain, le Parlement arrêta des remerciements par députation et fit des réserves ; puis les gens du Roi allèrent à Versailles afin de prendre le jour de Sa Majesté : on commençait à être inquiet de leurs inquiétudes. Le Grand Conseil fit des *Remontrances* et résolut de les porter au Roi ; l'embarras de la position était que, formant alors Compagnie, ils ne pouvaient plus quitter le service, au lieu qu'il aurait mieux valu ne pas le prendre. Lorsqu'ils sollicitèrent une réponse, cette réponse fut ferme et même dure. Le Roi leur dit qu'il était surpris que leur première délibération fût un acte de désobéissance ; qu'il tenait, avant tout, à être obéi, et qu'il examinerait ensuite leurs *Remontrances*.

Le 27 novembre, la grande députation du Parlement de Paris et la Cour des aides allèrent remercier le Roi. Celui-ci reçut assez froidement le Parlement, qui fut pourtant présenté à la Reine. L'une et l'autre Cour deman-

dèrent qu'on leur distribuât les membres du Grand Conseil encore exilés pour n'avoir pas consenti à accepter des places dans le Parlement de 1771. Cela leur fut refusé. Le Parlement de Paris était très mécontent de la Cour plénière, et, dans la suite, il fit des *Remontrances* (1). Ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que l'autre parti n'en n'était pas plus satisfait : il prétendait que le Roi se mettait dans la dépendance de cette Cour, qui, en décidant si le Parlement avait eu tort ou raison, jugerait la législation même et déciderait du sort des édits.

Le discours de M. Séguier, à la rentrée du 28, révolta même les plus zélés Parlementaires actuels. Il avait, disait-on, comparé, sans le nommer, le chancelier à Néron et à Érostrate.

Le Parlement s'assembla le 2 décembre 1774, et ordonna que les princes et les pairs seraient invités à s'y rendre, le 9 du même mois, pour délibérer sur le fond et la forme des édits enregistrés au lit de justice. Ces messieurs du Parlement débitaient qu'il ne s'agissait de rien dans cette assemblée, que ce n'était qu'une forme pour assurer davantage la besogne du Roi. Voilà le langage que tenaient les partisans de M. de Maurepas et du garde des sceaux; mais les intrigues du parti Choiseul commençaient. Le 7, j'allai au lever de Monsieur, qui me fit l'honneur de me parler. Il avait été invité à l'assemblée des chambres du Parlement, comme tous les pairs, par un simple billet, signé Ysabeau. Je ne pus m'empêcher de

(1) Du Bucq nous amusa beaucoup avec son imagination : en parlant de certains bateleurs de la foire qui disaient : « *Nous vous montrerons, messieurs, des cheveux de Charles le Chauve, l'étrille du cheval de bronze, etc.* », il prétendit que ces cheveux de Charles le Chauve lui rappelaient les faiseurs d'oraisons funèbres qui cherchaient ces cheveux, et que l'étrille du cheval de bronze ressemblait assez aux remontrances du Parlement. (*Journal de Moreau.*)

dire à ceux que je rencontrai, la manière dont je croyais que devait être invité un fils de France. Cromot, dès la veille, m'ayant fait demander ce que j'en pensais, j'avais déjà entrepris quelques recherches là-dessus. Comme je témoignais ma surprise à M. Bertin sur la façon dont Monsieur avait été invité, il me répondit : « *Vous en verrez bien d'autres.* »

Le lendemain, on me remit un billet de Cromot, par lequel il me réclamait de nouvelles recherches; je m'enfermai dans la bibliothèque, où je consultai les registres du Parlement. Je trouvai la manière dont Monsieur Gaston (1) avait été invité et reçu au Parlement de 1648; je portai cela le soir même à Cromot, qui l'envoya sur-le-champ à Monsieur : je conseillais que Monsieur s'arrêtât à la Sainte-Chapelle et attendît les honneurs qu'on devait lui rendre.

Le vendredi 9, les princes arrivèrent au Parlement et entrèrent à la Sainte-Chapelle, où ils entendirent la messe. Tout était fini à neuf heures trois quarts; le Parlement ne devant s'assembler qu'à dix heures un quart, Monsieur et M. le comte d'Artois se chauffèrent chez le sonneur pendant plus d'un quart d'heure. Le Parlement députa cinq conseillers à M. le comte d'Artois, qui alla à la Grand'Chambre avec ce cortège. Deuxième députation à

(1) Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans, troisième fils de Henri IV et frère de Louis XIII, né à Fontainebleau en 1608, passa sa vie en intrigues et en révoltes; marié contre son gré, en 1626, à Mlle de Montpensier, qui mourut un an après, il épousa en secondes noces en 1631, malgré le Roi, Marguerite de Lorraine, sœur du duc de Lorraine, chez lequel il s'était réfugié; envahit la France, se fit battre à Castelnaudary en 1632, signa le traité de Béziers, rentra en France en 1635 et prit part à de nouveaux complots. Il abandonna successivement tous ceux qui se dévouèrent à sa fortune, vit périr Montmorency en 1632, Cinq-Mars et de Thou en 1642. A l'avènement de Louis XIV, il fut nommé lieutenant général du royaume, et mourut, relégué à Blois, en 1660.

Monsieur, d'un président et de quatre conseillers. Je ne dirai pas ici ce qui se passa à cette séance; je l'ai consigné sur une feuille à part. Monsieur sortit très mécontent. On cria : *Vivent le Roi et M. le prince de Conti!* mais on hua M. l'archevêque, moyennant six livres dont on avait gratifié la canaille. En rentrant à Versailles, Monsieur alla trouver le Roi : il avait l'air triste et même un peu irrité. Il n'avait eu pour lui, au Parlement, que dix pairs et M. le comte de la Marche. Cromot lui remit un mémoire de ma façon, où je cherchais à lui expliquer ce que l'on entendait par Cour plénière ou Cour de pairie. Bientôt, on chanta des chansons contre lui, et il courut aussi dans Paris une chanson de Collé (1) sur les revenants, et deux couplets sur les Parlements.

Le 22 décembre, nouveau billet de Cromot m'avertissant, cette fois, qu'il avait quelque chose à me dire de la part de Monsieur. Je l'allai voir; il m'annonça que les princes devaient se rendre au Parlement; que Monsieur était prévenu qu'on voulait lui donner là de grandes leçons de droit public, et qu'il avait recours à moi pour avoir sa réponse toute prête; en un mot, qu'il souhaitait que je lui expliquasse mes idées sur ces matières. La commission me sembla délicate, mais je ne pouvais rien refuser au prince. Mme de Civrac (2) m'apprit que cette confiance de Monsieur était l'effet du bien que Mesdames avaient dit de moi dans l'intérieur. Elle m'exhorta fort à faire mes plans comme si je travaillais sous les yeux du Roi lui-même. Le lendemain, j'arrivai de bonne heure au lever de Monsieur; il me parla de Mme d'Armagnac; puis,

(1) Charles Collé, littérateur, secrétaire ordinaire et lecteur du duc d'Orléans, né à Paris en 1709, mort en 1783.

(2) *1er décembre 1774.* — J'ai dîné chez Mme la duchesse de Civrac. Je ne savais pas un mot de ce titre donné à Mme de Durfort et à son mari, et je lui en ai fait mes compliments. (*Journal de Moreau.*)

quand il fut rentré dans sa bibliothèque, Magontier, son valet de chambre, m'appela par la porte qui ouvre sur la chambre à coucher. Je le suivis et dis à Monsieur d'un air embarrassé : « *Je n'ose trop paraître; cependant M. Cromot m'a parlé, et Monsieur connaît mon zèle pour sa gloire.* » Là-dessus, nous entrâmes en matière : je lui exposai mes idées sur l'impartialité qui lui convenait, et sur le devoir qui l'obligeait de demeurer toujours attaché au trône, et de ne parler au Parlement que comme la raison et non comme l'autorité du Roi. Je lui contai ce qui m'était arrivé autrefois avec Mgr le Dauphin, son père, et les avis que j'avais eu l'honneur de lui donner dans un cas à peu près pareil. Je fus fort content de sa confiance, et il me pria de revenir à onze heures.

Je retournai chez le prince à l'heure indiquée; il m'avait déjà demandé. Je lui lus un mémoire, que j'avais commencé la veille, sur la manière dont il devait se conduire au Parlement; je lui promis de le lui rapporter fini, avec un projet de discours. Cela était d'autant plus nécessaire qu'on se préparait, au Parlement, à l'éblouir par de grandes déclamations de doctrine.

Au dîner de Mesdames, Madame Victoire m'appela et me dit très bas : « *Avez-vous vu Monsieur?* » Je répondis bien bas aussi : « *Oui, madame, et je lui ai bien répété de se tenir collé au Roi, de ne parler que comme sa raison, et non comme son autorité.* » — « *Vous avez bien fait* », répliqua-t-elle. Je suppliai ensuite Mme de Civrac de recommander à Madame le plus profond secret.

Je travaillai toute la journée du 24 au mémoire et aux projets de discours. Mon opinion était que Monsieur ne s'opposât plus aux *Remontrances,* mais qu'il fût nommé des commissaires, et proposé de commencer les *Remontrances* par un exposé de la doctrine qui fût un désaveu

de tous les systèmes républicains. Le lundi 26, je me rendis chez Monsieur sur les onze heures. Je ne le vis qu'à midi ; il m'adressa d'abord très honnêtement des espèces d'excuses de m'avoir fait attendre. Je lui lus ma besogne, dont il fut content; nous traitâmes la matière. Il se rangea à ma manière de voir, me sembla disposé à s'instruire, et me demanda mon avis sur tout ce qui s'était passé là-dessus et sous l'ancien et sous le nouveau régime. Je lui remis deux mémoires : l'un sur l'*Origine de tous les Parlements,* l'autre sur les *Cours de justice* connues dans la monarchie avant le XIIe siècle, ainsi que le compte rendu en 1765, par M. de Calonne, des systèmes parlementaires.

Je retournai à Versailles le jeudi suivant. Je partis avant six heures; il faisait un très grand froid, et le jour ne parut que quand j'étais à Sèvres. J'allai au lever de Monsieur; il y avait là beaucoup de ses femmes de chambre qui venaient déjà lui souhaiter la bonne année, et qui lui baisèrent la main. Après le lever, il m'admit dans son cabinet et me dit : « *J'ai parlé de mon projet au garde des sceaux; il est convenu que mon idée était bonne, mais qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, parce que le Roi ne voulait point que l'on agitât des questions dangereuses.* » Ce conseil était perfide, car le garde des sceaux ne pouvait empêcher que l'on ne traitât des questions terribles dans cette assemblée, mais il écartait par là celles qui ne pouvaient être décidées qu'en faveur du Roi, et sur lesquelles une bonne assertion eût tout terminé. Je n'eus garde de communiquer ces réflexions à Monsieur; je lui dis simplement qu'il était sage à lui de concerter sa conduite avec les ministres du Roi; je lui montrai le plus grand zèle pour sa gloire, et ne me souciai pas d'entrer dans une plus longue explication.

L'assemblée des princes et des pairs au Parlement eut lieu le 30 décembre : grande multitude d'avis et de questions. Ce fut l'avis de M. le prince de Conti (1) qui l'emporta. Monsieur s'y rangea. On fit au Roi des représentations sur dix objets, et l'arrêté proposé par le prince fut mis sur les registres. Monblin, Saint-Vincent et le président Hocquart cassèrent les vitres en prétendant que l'on devait annuler tout ce qui s'était fait en leur absence. Pendant la messe, on vola à Monsieur son manteau rouge, que son portemanteau avait mis dans sa chaise. Cet officier, confus, fut obligé de l'avouer au prince en allant à la Grand'Chambre. Celui-ci répondit : « *Eh bien! je vais au palais, je me ferai rendre justice.* »

On avait des nouvelles de Bretagne; dès la fin de novembre, le procureur général du Parlement de Rennes avait écrit au garde des sceaux qu'il n'avait accepté sa charge que pour la conserver à M. de la Chalotais, auquel il avait gardé tout le produit de cet office, montant à 80,000 livres. Le président de Kerdroy, qui avait fait la rentrée de ce Parlement, voyant qu'il n'y avait qu'un avocat au serment, et qu'il en était un peu honteux, lui avait dit : « *Courage, monsieur un tel : vous en valez mille* »; et lorsqu'il s'était agenouillé pour prêter le serment et baiser une pancarte sur laquelle se trouvait le *Credo,* il avait ajouté : « *Là, monsieur un tel, là : Et exspecto resurrectionem mortuorum* », en lui montrant effectivement cet endroit. L'affaire du Parlement de Bretagne s'était terminée vers le milieu de décembre : on avait renvoyé

(1) Le petit la Bussière nous a raconté que M. le prince de Conti, en parlant des avantages des princes sur les pairs, avait tenu ce propos : « *La couronne est à nous, notre aîné la porte.* » Il avait ouï dire cela au Palais-Royal. Monsieur, auquel je rapportai les paroles imputées à M. le prince de Conti, m'assura qu'elles n'étaient pas vraies. (*Journal de Moreau*, 30 décembre 1774.)

tous les magistrats qui étaient dans cette Compagnie depuis 1765. On leur avait d'abord demandé leur démission; sur leur refus, M. de Goyon, qui avait été chargé de cette commission, leur avait signifié des ordres du Roi de sortir de Rennes. M. de la Chalotais était rétabli dans la charge de procureur général. Il fut reçu comme Wilkes (1) à Londres. Les anciens officiers furent chassés de la ville, insultés par la populace; l'abbé Boutoulé, dans sa chaise, fut assommé; son laquais, arrêté. On perça sa chaise avec des couteaux de chasse, et on l'obligea à donner sa parole qu'il ne rentrerait point en Bretagne.

Le 31 décembre, j'assistai au lever de Monsieur, où je rencontrai M. de Sauvigny. Peu de temps auparavant, j'avais eu avec celui-ci une forte dispute, parce que, dès la fin de novembre, il avait fait ôter le mortier de ses armes, et qu'il refusait de se faire remettre, dans l'Almanach royal, sur la liste des premiers présidents du Parlement de Paris. Il m'avait opposé là-dessus les plus mauvais raisonnements du monde, répétant toujours que tout ce qui avait eu lieu était un rêve. Mme de Sauvigny, M. Bertin, Mme de Canelos, étaient pour moi; mais M. de Sauvigny tint bon, et, lorsque l'Almanach royal parut, je

(1) John Wilkes, pamphlétaire et homme politique, né à Londres en 1727, entra à la Chambre des communes en 1757, se jeta dans l'opposition, censura violemment les actes du pouvoir, fut emprisonné en 1763 pour avoir accusé le Roi de mensonge, entama contre les officiers qui l'avaient arrêté un procès resté fameux, fut bientôt poursuivi de nouveau pour un de ses ouvrages que l'on condamna au feu, mais une émeute empêcha l'exécution de la sentence. Wilkes passa en France en 1764, revint en Angleterre en 1768, fut élu à la Chambre des communes, se vit trois fois repoussé par ses collègues comme indigne, et fut trois fois réélu sans pouvoir se faire admettre. Nommé alderman du principal quartier de Londres, puis shérif en 1772 et enfin lord-maire en 1774, il entra à la Chambre sans opposition en 1775, fit casser en 1788, par la Chambre même, la résolution par laquelle son élection avait été annulée, et mourut en 1797.

vis qu'il s'était laissé passer sur la liste des premiers présidents : je fus indigné.

Je me présentai dans la même matinée chez tous les ministres; je fus reçus fraîchement par le contrôleur général, assez bien par le garde des sceaux, et très bien par M. du Muy, M. de Vergennes, M. de Sartine, M. de Maurepas, comme par M. Bertin. M. de Vergennes m'apprit que, la veille encore, on lui avait parlé de mon ouvrage en s'étonnant qu'on me l'eût laissé imprimer, et qu'il avait répondu : « *Pour moi, je l'ai vu et l'ai trouvé bon.* » — « *Je pense bien, monsieur,* répliquai-je, *que quelques gens le trouveront mauvais.* »

Après avoir rendu le plus de visites que je pus, j'allai chez la Reine faire ma cour; puis nous fîmes nos visites en Conseil, et le chancelier Fontette (1) nous présenta à Monsieur et à Madame. Je courus ensuite au dîner de Mesdames; Madame Victoire, en sortant de table, me demanda si j'avais donné au Roi mon *Dix-huitième discours sur l'Histoire.* Je lui répondis que je l'avais offert moi-même à Sa Majesté, qui avait daigné l'accepter. Elle m'appela alors en particulier, et m'entretint avec beaucoup d'ouverture sur ce qu'elle espérait de Monsieur, qu'elle trouvait cependant faible. Je cherchai à la rassurer sur cet objet, en lui parlant de l'éducation que les princes reçoivent de leurs gouverneurs, et de la deuxième qu'ils prennent eux-mêmes lorsque, heureusement pour eux, ils ne sont pas rois.

Je retournai, le 4 janvier, chez cette princesse; elle me traita à merveille, et, me tirant à quartier dans l'embrasure d'une fenêtre, elle me dit : « *J'ai là quelque chose de vous dont j'ai été enchantée : c'est le Mémoire pour Monsieur.* »

(1) D'Orceau, baron de Fontette, chancelier-garde des sceaux du comte de Provence.

Je l'assurai que j'étais sur le point d'en terminer un autre, qui renfermerait tout ce qui était capable de calmer l'effervescence des partis, et je lui promis de le lui montrer. Je faisais allusion à un petit écrit, également destiné à Monsieur, et que j'intitulai : *Remontrances aux uns et aux autres, ou Lettre d'un magistrat à son ami* (1). Cet ouvrage, comme celui que j'avais composé au mois de juillet précédent, pendant que M. de Maurepas travaillait à ramener sans aucune espèce de condition l'ancien Parlement, démontre que l'opération de ce ministre pour faire rentrer l'ancienne magistrature, fut aussi irrégulière que celle par laquelle M. de Maupeou l'avait détruite, et peut-être encore plus impolitique et plus dangereuse : cette mauvaise besogne, en rétablissant l'aristocratie parlementaire, préparait les malheurs du règne de Louis XVI. L'objet de mes *Remontrances aux uns et aux autres* était de donner à notre prince des idées justes sur les affaires du Parlement, de l'éloigner également de tous les partis, et de fixer son opinion sur les vrais principes d'une monarchie réglée par les lois, et à laquelle tout ce qui s'en écartait pouvait porter des coups meurtriers; je voulais aussi le mettre en état de participer à des délibérations, et d'opiner même, s'il le fallait, dans des assemblées de Chambre qui menaçaient de devenir très orageuses. Ce jeune prince était né avec beaucoup d'esprit; il avait lu tout ce que j'avais écrit pour terminer l'éducation de son malheureux frère et la sienne : en lui présentant de grandes et importantes vérités, je cherchai à les revêtir de toutes les grâces d'un style propre à les fixer dans son esprit. La morale de cet opuscule est bien simple : entre deux pouvoirs moraux qui se combattent, le plus faible sera toujours

(1) N° XLI du catalogue des ouvrages de Moreau.

celui qui se donnera tous les torts. Je remis mon manuscrit à Monsieur dans le courant de janvier; je le fis avec d'autant plus d'empressement que Cromot venait de me confier que ce prince l'avait étonné par la manière dont il lui avait exposé sa doctrine sur le Parlement et sur ses prétentions : je m'étais aperçu avec joie qu'il avait pris cela dans le mémoire que j'avais composé sur l'historique de cette Compagnie, et qu'il avait très bien saisi mes principes.

M. l'archevêque de Paris m'ayant averti que le projet de messieurs du Parlement était de faire des protestations contre les édits et contre l'enregistrement en lit de justice, et de les faire avec les princes et les pairs, je demandai une audience à Monsieur par l'intermédiaire de La Motte (1), son valet de chambre, et je l'entretins de ces protestations. Je lui montrai tous les inconvénients d'une pareille conduite, et lui dis qu'à mon sentiment, il n'y avait là-dessus que trois partis à prendre : ou ne pas aller au Parlement, ou protester contre ces protestations mêmes et faire mettre son avis sur le registre, ou sortir lorsqu'il verrait que l'on se réunirait pour les faire et inviter tous les bons sujets du Roi à le suivre. Il me parut sentir la vérité de ce que je lui expliquais, mais craindre, être incertain, et n'oser se déterminer que d'après les ministres. L'assemblée des princes et des pairs au palais eut lieu quelques jours après : on y prit un arrêté qui équivalait à une protestation; il déplut fort à la Cour, et Monsieur, en particulier, n'en sembla pas content.

Ce prince marquait une délicatesse infinie dans sa manière de récompenser ses serviteurs. Après que Cromot, son surintendant, lui eut obtenu à Fontainebleau

(1) Quatre-Sous de la Motte de Cheney, premier valet de chambre du comte de Provence.

un supplément d'apanage, il lui commanda de faire reproduire son portrait, et de le mettre sur une boîte, la plus simple qu'il pourrait trouver : « *Je désire l'offrir à une personne qui ne veut que mon portrait, et qui en sera plus flattée que d'un présent fort riche.* » Cromot s'excusa sur ce que les secrétaires des commandements pourraient prétendre que ce soin les regardait, mais le prince lui renouvela son ordre d'une façon très précise, et lui indiqua le portrait qui figurait sur la boîte de M. de Montesquiou comme étant le plus ressemblant. Cromot le fait copier et le place sur une boîte de corne de six livres. Il le porte à Monsieur, qui l'invite à s'asseoir auprès du feu pour lui rendre compte des affaires dont il a à traiter avec lui. Pendant ce temps-là, Monsieur était à son bureau et écrivait quelques mots. Le travail fini, il passe la boîte à Cromot et lui dit : « *Reprenez-la; il y a quelque chose à retoucher. Vous trouverez dedans mes ordres.* » Un instant après, il se ravise : « *Mais non, vous pouvez les lire dès à présent.* » Cromot ouvre la boîte et voit ces mots : « *Je vous ai trompé, la boîte est pour vous; vous êtes très content, j'en suis sûr, mais je ne le suis pas. Je sais que vos frais de bureau consomment une partie de vos appointements : cela n'est pas juste, et j'ordonne à mon surintendant de les rembourser à M. Cromot sur les revenus de mon apanage.* »

Le 30 décembre, on avait enregistré l'édit de rétablissement du Châtelet, par lequel on réintégrait les anciens officiers sans renvoyer les modernes. La rentrée de cette Compagnie fit le plus grand bruit : l'ancien Châtelet s'assembla, refusa l'entrée à ceux qui composaient le tribunal depuis quatre ans, et les laissa attendre jusqu'à quatre heures du soir. On les obligea ensuite à communiquer leurs provisions, et à entendre debout l'arrêté qui portait qu'ils ne seraient admis que provisoirement, et jusqu'à ce

que le Roi leur eût donné de nouveaux titres. Le lendemain, rentrée publique; l'avocat du Roi, d'Esprémesnil (1), dans son discours, couvrit d'ignominie les opérations de Louis XV, et soutint que ceux qui lui avaient obéi étaient sans titre. Il les interpella d'avouer ce qu'il disait, et de se lever s'ils y acquiesçaient; ils se levèrent, et alors il s'écria : « *O patrie, reçois leur serment..., etc.* » C'est ainsi qu'on crut les tenir par une nouvelle prestation de serment. En un mot, de tous les côtés, le feu roi recevait des injures, et le public était bien averti que c'était désormais au Parlement qu'il fallait obéir. Les provisions des avocats du Roi actuels du Châtelet furent expédiées sur les démissions de ceux qui l'étaient en 1771 : on se conduisit en tout comme si le feu roi n'avait pu rien faire de ce qu'il avait fait.

(1) Jean-Jacques Duval d'Esprémesnil, né en 1746 à Pondichéry, avocat du Roi au Châtelet, conseiller au Parlement de Paris, se rendit populaire par la violente opposition qu'il fit à la Cour, demanda avec instance la convocation des États généraux, fut exilé en 1788 à l'île Sainte-Marguerite ; rappelé, nommé député de la noblesse de Paris aux États généraux mais bientôt débordé par les passions du jour, il perdit sa popularité, se retira dans ses terres, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en 1794.

CHAPITRE V

L'avocat Gerbier. — Le comte de Guines, ambassadeur en Angleterre, contre Le Tort, son secrétaire. — Lutte de Gerbier et de Linguet. — Démêlés de celui-ci avec l'ordre des avocats. — *Éclaircissements.* — Gerbier et Mme de Giac. — Linguet rayé du tableau des avocats. — Talents et cautères. — Mme de Béthune. — Origine de l'affaire de Guines contre Le Tort. — Les Anglais créanciers de Le Tort. — Partialité du duc d'Aiguillon. — Conseil des dépêches. — Propos du duc de Choiseul. — Correspondance secrète de M. de Choiseul et de M. de Guines. — *Cartons.* — *Procès de M. de Guines d'après les plaintes.* — Partialité de la Reine. — *De l'origine et des progrès du procès de M. de Guines.* — Jugement du Châtelet. — Le procès recommence. — Rappel de l'ambassadeur. — Il gagne sa cause. — Gerbier hors Cour. — M. de Bellegarde et M. du Moutier. — M. de Lally. — Conseil de guerre et Parlement. — Arrivée de l'archiduc Maximilien. — Le carnaval à Versailles. — Tracasserie suscitée par le comte de Burgau. — *La fête du château* et la fête du manège. — Proverbes et chansons. — *La petite académie de peinture.* — Départ du comte de Burgau. — Résultats de son voyage. — Mort de Mme de Sauvigny. — Titres de la maison de Laval. — Les sept péchés capitaux. — Histoire de M. de Fitz-James. — Affaire de M. de Rouffignac et de M. de Montalembert. — Mort de l'abbé Soldini.

L'avocat Gerbier (1) avait traité, le 14 décembre 1774, de la charge d'intendant des finances de Monsieur : il l'avait achetée de Ménard (2) 80,000 livres. Cromot

(1) Pierre-Jean-Baptiste Gerbier, célèbre avocat né à Rennes en 1725, débuta à Paris en 1753, y plaida avec un succès toujours croissant, fut bâtonnier de l'ordre et mérita d'être surnommé l'*Aigle du barreau.* En 1771, lors de l'exil du Parlement, il se sépara de ses confrères, consentit à plaider devant la commission qui remplaçait l'ancien Parlement, et soutint le Parlement Maupeou. Il mourut à Paris en 1788.

(2) Ménard de Seillac.

l'avait porté à cette démarche, mais M. de Fontette était arrivé, et avait prévenu le prince des bruits qui couraient sur Gerbier par rapport à des tripotages de fonds, et des imputations qui se trouvaient contre lui, dans un mémoire de M. de Guines (1) contre son secrétaire Le Tort. Ce mémoire n'était pas péremptoire : seulement on y voyait une lettre de Gerbier qui prouvait qu'il y avait eu une déposition faite à Londres, et projetée à Paris dans son cabinet. D'un autre côté, c'était une calomnie bien absurde que l'accusation formulée contre lui par les frères Michelin. Il m'avait autrefois parlé de sa fortune : elle était très obérée au moment de la révolution qui fut faite dans le Parlement par M. de Maupeou ; il était chargé de rentes viagères, et avait de gros fonds dans des affaires encore improductives. Il fut forcé de plaider et ne s'y décida que par le conseil de M. le prince de Conti. De plus, il craignait le chancelier qui était en état de lui ôter le pouvoir de payer même ses dettes. A toutes les imputations lancées contre lui, Gerbier répondit d'une manière qui me parut convaincante. J'étais fort touché de son état et cherchais à lui être utile ; aussi proposai-je d'ameuter le Conseil afin que, le samedi 28 janvier 1775, jour indiqué pour notre assemblée, nous pussions lui rendre un témoignage unanime. Mais l'avocat Linguet (2) venait de publier un

(1) Adrien-Louis de Bonnières, comte, puis duc de Guines, né à Lille en 1735, brigadier des armées du Roi en 1762, ambassadeur à Berlin en 1770 et à Londres jusqu'en 1776, mort à Paris en 1806.

(2) Simon-Nicolas-Henri Linguet, né à Reims en 1736, entra au barreau vers l'âge de trente ans et y obtint d'éclatants succès, surtout en plaidant pour le duc d'Aiguillon et pour le comte de Morangiès ; fut rayé du tableau pour avoir abusé du droit d'attaquer et de railler ses confrères, rédigea le *Journal politique et littéraire*, dont le privilège lui fut enlevé en 1776 ; partit pour l'étranger, où il publia les *Annales littéraires et politiques du XVIIIe siècle :* revint en France, se fit enfermer à la Bastille en 1780 ; fut forcé de s'expatrier de nouveau ; se rendit à Londres, à Bruxelles, puis à Vienne ; se con-

mémoire furieux, et la cabale continuait à agir contre lui.

Vers cette époque, Linguet fut enfin rayé du tableau des avocats dans une assemblée des députés des bancs; ils étaient trente : vingt-sept furent pour la radiation, trois pour le conserver, à condition qu'il rétracterait ses mauvais systèmes et adresserait des excuses à Gerbier. Il y avait longtemps que cela aurait dû être chose finie : dès le mois de février 1774, un arrêt de la Tournelle avait ordonné qu'il serait rayé du tableau; cet arrêt, déjà, avait été rendu d'après un mémoire qu'il avait écrit contre Gerbier, mémoire qui était un chef-d'œuvre de fureur et d'éloquence. L'occasion de ce dernier était le refus de Gerbier et du plus grand nombre des avocats plaidants, de plaider contre Linguet, qui s'était rendu odieux à tous par ses railleries et par ses insultes. Ce refus avait été lui-même fondé sur l'arrêt d'injonction fait à Linguet, l'année précédente, par un arrêt rendu sur le réquisitoire du ministère public. Mais un arrêt du Conseil, obtenu par Linguet après qu'il eut vu tous les ministres, avait ordonné un sursis à celui du Parlement. Ce dernier arrêt ordonnait l'apport des motifs : le Parlement de Paris n'en donnant point, le premier président était simplement allé à Versailles, et avait expliqué les raisons qui avaient décidé sa Compagnie. L'impression avait été terrible contre Gerbier. Néanmoins, après plusieurs comités entre les ministres et d'après les représentations du chancelier, le Roi avait chargé M. de la Vrillière d'écrire à Linguet pour lui défendre de plaider et d'écrire; il avait également nommé M. de Fleury et M. d'Aguesseau pour préparer

cilia la faveur de Joseph II, mais se tourna bientôt contre son bienfaiteur et se fit expulser. Rentré en France en 1791, il se déclara contre les idées révolutionnaires, et mourut sur l'échafaud en 1794.

un règlement sur les avocats, et pour empêcher la licence des libelles. On voit à quoi tout cela avait abouti.

Gerbier répondit au mémoire de Linguet, et, dès le 27 au soir, Monsieur eut sa réponse. Cromot s'était fait donner par ce prince l'ordre d'écrire à M. de Bérenger (1) de se tenir prêt à lire au Conseil du samedi 28 le rapport de l'affaire Gerbier, ce qui eut lieu, en effet, et avec un grand détail. Le prince nous fit tous opiner, et nous rendîmes unanimement le témoignage le plus solennel de l'estime que nous avions pour lui. Cromot et moi insistâmes sur la cabale qui le poursuivait, et qui était celle-là même qui avait osé s'expliquer fort insolemment contre Monsieur. Le chancelier, seul, fut d'avis de différer et d'attendre la réponse de M. de Guines. Monsieur dit que l'affaire de M. de Guines n'avait rien de commun avec nous, et ordonna que l'on expédiât sur-le-champ les provisions de Gerbier. Nous l'en remerciâmes tous avec beaucoup d'intérêt. Dans mon avis, je parlai de la doctrine de Linguet, et de sa conduite par rapport au Parlement, qui le rendait plus coupable que Gerbier des fautes qu'il lui imputait.

Nouveau conseil le lendemain, dimanche 29, à cinq heures et demie du soir. Gerbier était allé à Versailles dès sept heures du matin ; il eût bien voulu faire expédier ses provisions, mais elles ne le purent être, probablement parce que le chancelier ne s'en soucia pas ; le prétexte fut que le secrétaire des commandements n'avait pas ses protocoles à Versailles. Nonobstant cela, nous étions très disposés à demander au prince qu'il entrât le soir même dans le Conseil. Cromot le désirait. Le chancelier s'y opposa, et je crois qu'il eut raison. Pendant ce temps-

(1) Loyseau de Bérenger, procureur général au conseil du comte de Provence.

là, on tenait chez M. Bastard (1) le conseil du comte d'Artois, et Élie de Beaumont (2) annonçait hautement un mémoire qui devait perdre Gerbier.

Les mémoires se succédèrent et firent un bruit énorme; celui de M. de Guines, rédigé par Élie de Beaumont ou par Target (3), était un véritable chef-d'œuvre et très redoutable pour Gerbier : M. de Guines me sembla plus fort en accusant qu'en se défendant. Celui de Linguet, sur l'injustice de sa radiation, était écrit avec feu et plein d'énergie : il cherchait à commettre le Parlement avec les avocats, en engageant cette Compagnie à s'emparer de cette police.

Le 3 février, Linguet, qui avait reçu ordre de se trouver à la chambre Saint-Louis, où tous les avocats devaient s'assembler, s'y présente accompagné de Mme de Béthune, de Beaumarchais (4), du duc de Lauraguais et d'une

(1) Conseiller d'État et chancelier-garde des sceaux, chef du conseil, surintendant des maison, finances, jardins et bâtiments du comte d'Artois.

(2) Jean-Baptiste-Jacques Élie de Beaumont, né à Carentan en 1732, avocat au Parlement de Paris, célèbre par ses *Factums* et ses *Mémoires judiciaires*, dont le plus connu est son *Mémoire pour Calas*, qu'il publia, en 1762, pour démontrer l'innocence d'un négociant toulousain accusé d'être l'assassin de son fils, condamné comme tel par le Parlement de Toulouse au supplice de la roue, et exécuté; avec Voltaire, il poursuivit la revision du procès de ce malheureux et la réhabilitation de sa mémoire, qui fut prononcée, le 9 mars 1765, par un tribunal extraordinaire composé de cinquante maîtres des requêtes. Il mourut à Paris en 1786.

(3) Guy-Jean-Baptiste Target, né à Paris en 1733, avocat distingué, se déclara contre le parlement Maupeou, fut élu à l'Académie française en 1785, aux États généraux en 1789, devint président de l'Assemblée nationale en 1790, se montra l'adversaire de la Cour ; nommé président de l'un des tribunaux civils de Paris en 1791, il refusa de défendre Louis XVI, et fut secrétaire d'un comité révolutionnaire sous la Terreur. Membre de la Cour de cassation, il prit part à la rédaction du Code civil et du Code criminel, et mourut en 1807.

(4) Pierre-Auguste Caron de Beaumarchais, né à Paris en 1732,

foule d'adhérents. Les avocats le prient d'engager ses amis à se retirer; il refuse; il faut que les membres de l'assemblée se transportent à la Cour des aides. Le premier président du Parlement, sachant leur embarras, les autorise à se réunir dans la Grand'Chambre. On députe trois fois à Linguet pour l'engager à y venir comparaître. Refus de sa part, fondé sur ce qu'il est ajourné à la chambre Saint-Louis; dans le vrai, il désirait que sa défense fût publique. A la quatrième sommation, il arrive enfin, mais ses amis forcent la porte : tout entre pêle-mêle. Il veut se défendre; on lui pose quelques questions auxquelles il répond mal; il est unanimement rayé. Il demande qu'on lui communique par écrit les chefs d'accusation; comme on n'y consent pas, il prend à témoin les assistants, et inscrit leurs noms pour les appeler en

se distingua d'abord dans l'horlogerie en inventant un nouvel échappement pour les montres; acheta en 1756 la charge de contrôleur-clerc d'office de la maison du Roi; son talent pour la harpe et la guitare le fit connaître; il donna des leçons à Mesdames filles de Louis XV, se lia avec le financier de la Cour Pâris-Duverney, se lança dans des spéculations commerciales où il gagna, en peu de temps, une grosse fortune; acquit la place de lieutenant général des chasses aux bailliage et capitainerie de la Varenne du Louvre; soutint divers procès, fut enfermé au For-l'Évêque, accusé d'avoir voulu corrompre son juge et condamné au blâme et à la dégradation civique. Envoyé en Angleterre à la recherche de libelles contre la famille royale, au moment de la querelle de ce pays avec ses colonies d'Amérique, il prit fait et cause pour celles-ci, et, lors de la guerre de l'Indépendance, leur fournit des armes et des munitions; il composa des mémoires judiciaires et des pièces de théâtre, entre autres le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro;* à l'époque de la Révolution, il fut nommé membre provisoire de la commune de Paris, quitta bientôt les affaires publiques pour se livrer à de nouvelles spéculations, dont l'une, consistant à livrer 60,000 fusils à l'armée, faillit le ruiner et le faire monter sur l'échafaud en 1793. Il parvint à s'échapper de la prison de l'Abbaye où il était enfermé et se cacha; mais dénoncé, sa tête mise à prix, ses biens séquestrés, porté sur la liste des émigrés, il erra à l'étranger, puis se réfugia à Hambourg; obtint sa radiation en 1796, rentra en France et y mourut d'apoplexie en 1799.

témoignage. Le lendemain, un arrêt du Parlement supprime le mémoire de Linguet sur sa radiation du 26, et le déclare irrévocablement rayé du tableau. Cet arrêt fut sur-le-champ imprimé; il contenait le discours du bâtonnier des avocats (1).

Le mémoire que Gerbier publia pour se défendre contre M. de Guines fit fortune et le justifia pleinement. Il venait d'être décrété de *soit ouï* à la requête du procureur du Roi, qui était allé en demander la permission à Monsieur. Tout ceci était une suite de l'intrigue et de la cabale parlementaire. Cromot me paraissait très rassuré sur l'affaire de Gerbier; cependant, le 15 février, il me montra un mémoire qu'il avait fait passer à Monsieur, et dans lequel il avait l'air de lui conseiller d'abandonner Gerbier, en mettant néanmoins dans tout leur jour les raisons qui devaient l'empêcher de se prêter à cette faiblesse : c'était un tour de courtisan du surintendant. Il me fit voir également une réponse ferme et honnête, par lui adressée à M. de Montesquiou, sur les reproches qu'il avait reçus de celui-ci à l'occasion du jugement du Conseil sur Gerbier. Il avait envoyé copie de cette réponse à Monsieur, qui la lui avait retournée avec une attestation au bas, portant que tous les faits qu'elle contenait étaient véritables. Le même jour, je lus chez Cromot quarante pages d'un mémoire de Le Tort, ancien secrétaire de M. de Guines : il était terrible, très insolent pour le style, mais plein de force pour les faits, et semblait capable de faire reculer de cent lieues le parti qui croyait devoir soutenir M. de Guines.

Le 25 février, il parut un mémoire du comte de

(1) *Jeudi 9 février 1775.* — J'ai lu avec M. d'Albertas fils un ouvrage plaisant de l'abbé Morellet, intitulé : *Théorie du paradoxe.* C'est dommage qu'il ne soit fait que contre Linguet, et c'est pitié qu'il paraisse en ce moment. (*Journal de Moreau.*)

Guines, très modéré à l'occasion de Gerbier. Il était intitulé : *Éclaircissements*, et rendait justice à la probité de notre ami, dont il blâmait seulement la légèreté et le trop de crédulité. Gerbier était alors l'objet de nouvelles tracasseries : on l'accusait d'avoir rançonné Mme de Giac. Le fait est qu'il avait reçu d'elle 18,000 livres pour son affaire. J'engageai Mme de Giac à écrire une lettre rendant justice à Gerbier; je ne l'y trouvai nullement disposée. Elle l'aimait, disait-elle, mais le regardait comme léger dans sa conduite, et comme trop interessé dans ses procédés. Il avait cherché à lui emprunter de l'argent afin de payer l'abbé d'Espagnac, à qui il devait une somme de 30,000 francs, pour laquelle il avait donné à ce dernier la même délégation qu'à un autre créancier. Elle n'avait point voulu consentir à lui en prêter, et s'était contentée de lui remettre, en pur honoraire, une délégation de 18,000 livres. A la vérité, la mauvaise administration de Gerbier pouvait bien l'avoir porté quelquefois à se permettre des choses qui n'avaient pas assez de délicatesse. Il était droit et honnête, mais faible : il se livrait à qui l'empaumait, et cet homme, après s'être fié à un charlatan qui l'avait empoisonné, s'était également fié à Quérinet, intendant du prince de Conti, qui l'avait ruiné.

Le 4 mars, un nouvel arrêt fut rendu au palais, cette fois en faveur de Linguet. Il avait plaidé la veille. M. Séguier parla le 4, et il eut la réplique sur lui. On le reçut opposant à l'arrêt qui homologuait le jugement de radiation prononcé par les avocats. Il fut ordonné qu'ils se rassembleraient pour le juger, et qu'on exclurait de leur assemblée les avocats siégeant au bailliage du palais, et les trente commissaires des bancs qui l'avaient tout d'abord rayé. Linguet, en plaidant, eut l'insolence de

dire de M. d'Aiguillon : « *Il doit me craindre; mais, moi, je ne le crains pas.* » Il croyait ainsi faire sa cour au Parlement; au contraire, plusieurs de ses membres furent indignés, entre autres celui qui conta ce propos à M. de Metz, de qui je le tiens. Les avocats furent très mécontents de l'arrêt du Parlement; deux d'entre eux s'en plaignirent au premier président, et cela motiva un arrêté portant que la Cour n'avait pas entendu donner atteinte à la discipline des avocats. Ceux-ci se réunirent le 9 pour juger Linguet : cet homme était un caméléon; il ne voulut récuser personne, et s'en rapporta à la conscience de ceux qui sortiraient. Tous les avocats exclus par l'arrêt du Parlement se récusèrent; le bâtonnier seul resta, disant qu'il n'opinerait pas. Linguet parla comme un ange et avec la plus grande modestie; il offrit de présenter requête lui-même, pour demander la radiation de tout ce qu'il avait écrit dans ses mémoires d'injurieux aux avocats. Il les flatta, les toucha, les convainquit presque. On lui lut et relut les articles des griefs qu'on lui reprochait; il promit d'y répondre la semaine suivante. Il y avait une cabale nombreuse pour le rétablir, et son affaire occupait beaucoup le public. Néanmoins, le jeudi 16, dans une assemblée d'avocats qui dura jusqu'au soir, il fut rayé du tableau à la pluralité de cent quatre-vingts voix contre trente-trois, qui encore avaient opiné à l'interdire pendant quelque temps. Comme il fallait que cette déclaration fût homologuée le 23, Linguet donna sa requête et demanda à plaider ce jour-là à huis clos. On le lui accorda. Il commença par vouloir que l'avocat général parlât le premier, ce qui lui fut refusé. Il attaqua la délibération de l'ordre des avocats, et demanda à être maintenu sur le tableau. Il conclut également à ce qu'il lui fût permis de faire assigner M. le duc d'Aiguillon,

pour qu'il fût tenu de déclarer tout ce qu'il pouvait lui reprocher. Cet homme-là était fou, et Mme de Giac prétendait que *tous les gens à talents sont comme ceux qui ont des cautères : tout s'en va par là* (1).

Mme de Béthune avait alors une affaire contre le maréchal de Broglie; sa cause avait été appelée le 6 février. Elle s'était présentée, avait exposé le malheur qu'elle avait de se trouver sans avocat par la radiation de Linguet, et avait demandé à plaider elle-même. On était allé aux opinions, et on avait rendu un arrêt qui lui permettait de le faire, assistée de son procureur. Le lundi 6 mars, elle arriva au palais et voulut plaider dans l'intérieur du barreau; on l'obligea à en sortir, quoiqu'elle eût insisté. Target parut pour le maréchal de Broglie. Mme de Béthune plaida encore le 13 et le 14 mars : elle espérait qu'en attendant, Linguet serait rétabli; mais, le 10 avril, elle perdit sa cause avec dépens. En entendant l'arrêt, elle s'évanouit, et on l'emporta dans son carrosse.

Le comte de Guines publia, le samedi 18 mars, un mémoire très hardi, accompagné d'un avertissement dans lequel il se plaignait d'avoir reçu une lettre ministérielle lui défendant de faire mention, dans ses mémoires, de M. le duc d'Aiguillon. Il articulait un plan de machination pour le perdre, et offrait sa tête pour en répondre. Cet avertissement, par sa singularité et par son audace, méritait d'être lu. Il me mit dans l'esprit le désir de m'informer des faits, et voici ce que m'apprit Sémonin, premier commis des Affaires étran-

(1) *Mercredi 8 mars 1775.* — J'ai beaucoup entendu parler de l'ouvrage de Linguet, intitulé : *La théorie du libelle.* Je l'ai envoyé acheter et l'ai trouvé à mourir de rire, mais maladroit pour le fond des choses. (*Journal de Moreau.*)

gères, jadis créature de M. de Choiseul, mais très honnête homme, et qui m'a toujours semblé très impartial.

Ce fut au mois de décembre 1770 que M. de Choiseul fut renvoyé. M. d'Aiguillon n'était pas en place lorsque Le Tort joua sur les fonds publics anglais; il n'y était pas non plus lorsque M. de Guines le fit arrêter. M. de la Vrillière avait à cette époque, par intermédiaire, le portefeuille des Affaires étrangères; il fit au Conseil le rapport de cette affaire, et le Roi nomma, pour diriger à la Bastille l'instruction contre Le Tort, MM. d'Aguesseau, Joly de Fleury et de Tholozan, joints à M. de Sartine qui fut chargé des interrogatoires. Cette instruction dura huit mois, après lesquels on ne trouva aucune preuve de nature à amener la condamnation de Le Tort. Celui-ci accusait M. de Guines de l'avoir fait jouer; mais, comme tout s'était passé entre eux et sans tiers, on ne pouvait asseoir juridiquement ni la dénégation ni l'assertion. Le Tort avait joué : voilà tout ce qu'il y avait de certain; il fut donc, au bout de huit mois, mis hors de la Bastille.

Alors, viennent à Paris les Anglais créanciers de Le Tort; ils veulent être payés; ils prétendent tous n'avoir entendu spéculer que pour l'ambassadeur, et l'avoir regardé comme le débiteur dont Le Tort n'était que le prête-nom. Ce dernier, outré de colère et ayant soif de vengeance, ce qui était tout naturel si M. de Guines était coupable, prend le parti de rendre sa plainte; mais il ne le peut, contre un ambassadeur, sans la permission du Roi, et il donne son mémoire pour l'obtenir. Ce mémoire est rapporté au Conseil et, par ordre de Sa Majesté, communiqué aux commissaires mêmes qui avaient fait, à la Bastille, l'instruction contre Le Tort. Leur avis est que l'on ne peut enlever à un sujet du Roi la voie de la plainte aux tribunaux, et que ce refus serait ici d'autant plus déraisonnable

que, derrière Le Tort, sont des Anglais très riches, très piqués de leur perte, qui ne manqueraient pas de dire que non seulement on leur envoie des gens qui les escamotent, mais qu'ensuite on ôte à ceux qu'ils ont trompés les moyens d'obtenir justice.

La permission de rendre plainte accordée par le Conseil, M. le duc d'Aiguillon, alors en place, en fait part à M. de Guines, qui était en Angleterre. Celui-ci écrit que rien n'est plus juste, que Le Tort peut agir, et qu'il a de quoi se défendre. La permission est donc notifiée à Le Tort au mois de janvier, et il ne porte plainte qu'au mois d'avril; puis il demande un passeport pour aller en Angleterre.

Son mémoire est rapporté au Conseil, communiqué aux commissaires; ils disent que l'on ne peut refuser les moyens à celui à qui on accorde la fin. Le passeport est donc signé; on y met seulement comme condition que Le Tort ne parlera à personne de son affaire contre M. de Guines, à peine de punition. Mais, avant de délivrer ce passeport, M. d'Aiguillon en informe M. de Guines, qui répond que Le Tort en abusera et qu'il n'est pas d'avis qu'on le délivre. Sur cela, le passeport est cancellé dans les bureaux, où il reste; Le Tort a beau réclamer, il ne fait point le voyage. C'est à ce moment que M. d'Aiguillon prévient M. de Guines, en lui envoyant son congé, qu'il a écrit à M. le lieutenant criminel pour que l'on n'exerçât aucune poursuite jusqu'à la rentrée en France de l'ambassadeur. Aussi la plainte rendue au mois d'avril est-elle restée sans poursuites judiciaires jusqu'à son retour, à l'exception de quelques informations qui furent prises à Calais, en vertu des ordres de M. de Sartine. M. d'Aiguillon, qui n'avait écrit qu'au lieutenant criminel, les ignorait si bien qu'il adressa ensuite à M. de Sartine

les reproches les plus amers de les avoir permises sans le consulter (1).

M. de Guines revient au mois d'août 1773; à cette époque seulement commencent les procédures. Il apprend qu'il a été remis au Roi et au Conseil un aperçu de son affaire, et, dans ses mémoires, il témoigne beaucoup de mécontentement de cet aperçu; mais il ne dit nulle part qu'il ne l'a connu que par M. le duc d'Aiguillon, qui le lui avait communiqué en l'invitant à y répondre, et qu'effectivement, il y fit une réponse qui a plus de treize ou quatorze pages, tandis que l'aperçu n'en a pas plus de quatre ou cinq : M. de Guines donne un mémoire; il convient qu'on l'a déposé entre les mains des commissaires dont le Conseil a suivi l'avis; M. de Guines a conservé son ambassade, quoique ses trois ans fussent finis, et il en jouit encore lorsque déjà M. d'Aiguillon n'est plus ministre! Or, dans tous les mémoires qu'il a publiés, il laisse clairement entendre que toute son affaire est un complot, une machination de M. le duc d'Aiguillon : voilà l'inculpation publique.

Cependant, point de plainte contre lui : que doit-il faire? A la fin de février 1775, il écrit une lettre au Roi, et le prie de juger sa conduite et de parcourir toute sa correspondance. Le Roi ordonne qu'on en tire des extraits : M. de Vergennes fait faire des copies; Sa Majesté examine tout. Le rapport est lu au Conseil le 2 mars; on propose deux lettres : l'une à M. d'Aiguillon, pour le prévenir que le Roi est content et justifie l'ancien ministre; l'autre à M. de Guines, pour lui enjoindre de ne plus le diffamer. Le Roi fait remettre la délibération au Conseil des dépêches

(1) M. d'Aiguillon fit plus : il offrit à M. de Guines d'empêcher qu'on ne rendît plainte ou qu'on ne la suivît. M. de Guines convient dans ses Mémoires qu'il ne voulut point de cette voie. (*Note de Moreau.*)

suivant, où étaient M. de Sartine, M. d'Aguesseau et M. de Fleury. M. de Maurepas y interpelle M. de Sartine sur les interrogatoires de la Bastille. M. de Sartine, qui craint la Reine, biaise; M. de Maurepas le presse; il est obligé de tout dire, et le Roi s'écrie alors : « *On a bien trompé la Reine*(1) ! » Résolution unanime est prise d'écrire les deux lettres, et d'envoyer à M. de Guines copie de celle que l'on adresse à M. d'Aiguillon, et qui est un jugement du Conseil dans une affaire dont M. de Guines n'a point saisi les tribunaux. Il peut rendre plainte; mais jusque-là, s'il n'a pas de procès avec un ancien ministre, lui est-il permis de le diffamer?

Je reviens au mémoire de M. de Guines. Le ministère avait été prévenu, dès le 17 mars, de l'avertissement qui se trouvait en tête de cet écrit, et on avait expédié un courrier à l'auteur avec ordre de le supprimer. Il le fit attendre six heures, et répondit qu'il n'était plus temps. Puis il se rendit à Versailles et donna un mémoire au Roi. Le 19, on s'occupa au Conseil du mémoire et de l'audacieux avertissement. Le lendemain, M. de Guines soupait chez Mme Élie de Beaumont; à une heure après minuit, Target lui demanda ce qui s'était passé au Conseil : « *Je n'en sais rien*, répondit-il; *ils ne me feront ni pendre ni emprisonner; s'ils m'exilent, je casserai les vitres, et quelque jour cela me servira à quelque chose.* » M. le duc de Choiseul, à propos de ce mémoire, ne craignit pas d'avancer, en pleine table, que toutes les fois qu'un accusé rencontrait un plan de machination contre lui, eût-il le Roi pour auteur, il pouvait et devait le dénoncer au public. Un homme de loi qui était là assura qu'il y

(1) Le comte de Broglie, Favras, et tous ces gens que le duc d'Aiguillon avait fait mettre à la Bastille, étaient fourrés dans les intrigues contre lui. (*Note de Moreau.*)

avait une loi romaine sur cette question, mais qu'elle ne parlait pas des empereurs. Le duc de Choiseul pouvait avoir raison en droit; mais pourquoi cette affectation? *Non erat hic locus.*

Le duc d'Aiguillon demanda avec instance, et obtint la permission de faire imprimer sa correspondance ministérielle dans cette affaire, pour servir de réponse aux imputations de M. de Guines. On avait dit qu'elle le serait au Louvre; c'était inexact : elle le fut chez Quillot et parut le 3 avril : on m'en donna le lendemain deux exemplaires. Je la lus en entier dans la journée. Elle prouvait parfaitement, non son impartialité, mais la partialité qu'il avait marquée pour M. de Guines contre Le Tort; si quelqu'un eût dû se plaindre, c'était ce dernier.

Au milieu d'avril, je reçus deux exemplaires d'un deuxième mémoire de Le Tort; le style en était si insolent qu'il me dégoûta. Cependant ce mémoire fit grand bruit; la page vingt-trois était terrible contre M. de Choiseul : on prétendait que, dans les mois de novembre et de décembre 1770, il avait entretenu avec M. de Guines une correspondance secrète, que l'on avait enregistrée, et qui avait pour objet d'engager l'Angleterre à nous déclarer la guerre coûte que coûte, et que cette correspondance avait été continuée depuis l'exil de ce ministre. On parlait aussi d'une lettre de Mme la duchesse de Gramont, qui prouvait qu'elle-même jouait alors sur les fonds d'Angleterre.

Quelques jours après, nouveau mémoire de Le Tort, celui-ci très plaisant et intitulé : *Cartons*. Il profitait de la publicité de la correspondance de M. le duc d'Aiguillon, pour reprocher à son adversaire sa mauvaise foi, qui pouvait n'être, au fond, qu'imprudence, fanatisme, esprit de parti et d'intrigue, car tout s'en sentait dans ce moment-là.

Le 11 mai, on commença au Châtelet le rapport de l'affaire de M. de Guines. Il venait de publier deux mémoires; l'un avait pour titre : *Procès de M. de Guines d'après les plaintes;* l'autre était un historique tendant à inculper tout l'ancien ministère. M. le duc d'Aiguillon se rendit à Versailles le 20 mai; il était à une heure chez M. le garde des sceaux, qui, de son côté, alla ensuite demander une audience à la Reine. Cette princesse montrait une partialité incroyable en faveur de M. de Guines, dont un arrêt du Conseil, très bien rédigé, avait supprimé un dernier mémoire intitulé : *De l'origine et des progrès du procès de M. de Guines.* Ce mémoire était en entier dirigé contre M. d'Aiguillon, pour prouver que ce procès était son ouvrage et un complot; imputation ridicule, déplacée, téméraire, démentie par la correspondance imprimée entre M. d'Aiguillon et M. de Guines, et contraire aux ordres du Roi. Les partisans de M. de Choiseul avaient crié à l'injustice. La Reine, toujours environnée des ennemis de M. d'Aiguillon, voulait que l'on révoquât l'arrêt de suppression, au sujet duquel elle maltraita fort M. de Vergennes, qui lui répondit avec beaucoup de noblesse et de fermeté; et, bien que dans cet arrêt le Roi se plaignît de ce que M. de Guines lui avait manqué, cet ambassadeur ayant paru chez elle le lendemain du jour où il fut rendu, elle ne parla qu'à lui et le combla de bontés. Enfin, pour lui donner satisfaction, il fallut que le garde des sceaux écrivît au Châtelet une lettre lui mandant que l'intention du Roi n'était pas d'empêcher que l'on se servît de ce mémoire pour la discussion de la cause de Le Tort.

On continuait à cette Cour l'examen de l'affaire, et on assurait que les juges de cette Compagnie étaient cuirassés contre les sollicitations. Ils rendirent leur

jugement le 2 juin 1775 : Le Tort fut condamné à faire réparation à M. de Guines, et à trois cents livres de dommages-intérêts. Par une sentence particulière, on déclara nul le décret contre Gerbier : il fut dit qu'il n'y avait pas lieu au réquisitoire du procureur du Roi, et il fut déchargé de toute accusation. Le principe de ce jugement était que c'est à l'accusateur à prouver tout. Il laissait subsister toutes les opinions. Je courus avec mon frère embrasser Gerbier, très heureux de la solution de cette affaire.

Le comte de Guines alla, dès le lendemain, se montrer à Versailles et prit congé pour retourner sur-le-champ en Angleterre. Il est à remarquer qu'il n'avait gagné qu'à la pluralité de sept contre six, malgré les plus ardentes sollicitations et le très grand intérêt que la Reine avait témoigné pour sa cause. On le trouva téméraire de rentrer à Londres, où l'on croyait qu'il serait insulté, parce que ce jugement du Châtelet, loin de détruire, confirmait au contraire l'opinion publique qui ne lui était pas favorable. Il était pourtant satisfait de la sentence, mais Le Tort voulait en appeler ; l'ancien secrétaire se disposait aussi à partir à Londres, où il allait, disait-il, *préparer les logements de M. le comte.* Il dut renoncer à ce voyage, et l'on assura que la Reine lui avait fait savoir que, s'il appelait du jugement, elle l'enverrait pourrir dans un cul de basse-fosse. En conséquence, on jugea que l'affaire entre lui et M. de Guines était terminée, et que tout le monde était content. Il n'en était rien : le procès recommença et fut un foyer d'intrigues.

M. de Guines fut rappelé de son ambassade le 1er février 1776 : on en ignora le motif. La lettre qui lui fut écrite ne lui laissait aucun recours de se plaindre. On prétendit qu'il s'était mal conduit, et avait déplu par ses

propos à la Cour d'Espagne. L'ambassadeur affirmait que ni lui ni le ministre d'Espagne n'avaient demandé son rappel. M. de Vergennes disait lui-même qu'il avait été très étonné quand le Roi lui avait donné cet ordre, qu'il n'en connaissait pas la cause, et qu'il en avait été d'autant plus surpris que, peu de jours auparavant, Sa Majesté l'avait chargé d'assurer M. de Guines qu'elle était très satisfaite de sa conduite. Mais voici ce qui me parut le plus incroyable : c'était M. Turgot lui-même qui avait sollicité le rappel de l'ambassadeur. Quoi qu'il en soit, M. de Guines fut jugé le 21 mars 1777, et gagna son procès.

On raconta alors que d'Amécourt avait répondu à M. de Maurepas de vingt-cinq voix : il avait donné à dîner plusieurs fois à tous les conseillers de la Grand'-Chambre, et cependant Le Tort perdit : il fut condamné au blâme, avec arrêt imprimé. On laissa une queue pour les intrigues ; et ce qu'il y eut d'affreux et d'étrange, ce fut la disposition qui mettait Gerbier hors Cour, quoique la sentence qui le déchargeait, très séparée de celle rendue sur l'affaire de Le Tort, n'eût été attaquée par personne, et que la Cour eût commencé par dire qu'elle n'avait point à y prononcer. Chose non moins extraordinaire : un mois plus tard, au Conseil des dépêches, on admit la requête en cassation de M. de Bellegarde (1),

(1) Un soir que Marie-Antoinette sortait des cabinets du Roi, elle dit à Mme de Misery et à Mme Campan en essuyant ses yeux remplis de larmes : « *Vous me voyez pleurer, mais n'en prenez pas d'inquiétude, ce sont les plus douces larmes qu'une femme puisse verser : elles sont causées par l'impression que m'ont faite la justice et la bonté du Roi. Il vient d'accorder, à ma demande, la revision du procès de MM. de Bellegarde et de Moutier, victimes de la haine du duc d'Aiguillon contre le duc de Choiseul. Il a été tout aussi juste pour le duc de Guines dans son affaire avec Le Tort. Il est heureux pour une reine de pouvoir admirer, estimer celui qui lui fait partager le trône ; et vous, je vous félicite de vivre sous*

contre l'arrêt du Conseil de guerre par lequel lui et son beau-frère, M. de Moutier, avaient été condamnés quelques années auparavant. On ordonna l'élargissement provisoire de M. de Bellegarde, et on nomma six commissaires du Conseil pour juger de nouveau, et mettre le Conseil des dépêches en état de prononcer : si bien que, d'un côté, on choisissait des gens de robe pour réformer ce qui avait été fait par un conseil de guerre, et que, d'un autre côté, on admettait la requête de M. de Lally (1), qui

le règne d'un souverain aussi vertueux. » (*Marie-Antoinette et sa famille*, par M. de Lescure, page 205.) — M. de Bellegarde était colonel et inspecteur d'artillerie, et son beau-frère, propriétaire de forges à Saint-Étienne. Ils avaient été condamnés tous deux, sous le ministère du duc d'Aiguillon, à vingt ans et un jour de prison, pour avoir réformé dans les arsenaux de France, d'après un ordre de M. de Choiseul, un nombre considérable de fusils, livrés comme n'ayant que la valeur du fer, tandis que la plus grande partie de ces fusils furent à l'instant vendus aux Américains et embarqués.

(1) Trophime Gérard, comte, puis marquis de Lally-Tollendal, né à Paris en 1751, fils de Thomas-Arthur de Lally, seigneur de Tollendal, et de Félicité Crafton (d'après son extrait de baptême cité dans sa *Lettre à Messieurs du Conseil* du 2 septembre 1768; son état avait été longtemps contesté, notamment par la comtesse de la Heuse, nièce de Lally, qui se désista ensuite, et par Duval d'Esprémesnil), fut capitaine de cuirassiers, grand bailli à Étampes, député de la noblesse de Paris aux États généraux, quitta l'Assemblée après les journées des 5 et 6 août 1789, se retira en Suisse, à Coppet, revint en France, en 1792, dans l'intention de combattre les jacobins, fut arrêté après le 10 août et conduit à l'Abbaye, parvint à s'échapper, se réfugia en Angleterre, écrivit à la Convention pour solliciter l'honneur de défendre Louis XVI, rentra en France sous le Consulat, se tint à l'écart jusqu'à la Restauration, suivit Louis XVIII à Gand, fut nommé pair de France en 1815, membre de l'Académie française en 1816, et mourut en 1830. — En 1777, il travaillait à obtenir la revision du procès du comte de Lally-Tollendal. Moreau écrit dans son *Journal*, à la date du 28 avril de cette année-là : J'ai été à Versailles au lever de Monsieur, avec qui nous avons beaucoup parlé de l'affaire du jeune Lally pour réhabiliter la mémoire de son père. — Il s'adressa pour cela au Conseil du Roi, et le 21 mai 1778, à la suite de trente-deux séances des commissaires, le Roi, de l'avis unanime de soixante-douze magistrats, cassa l'arrêt du parlement de Paris du 6 mai 1766, qui avait condamné Lally à être décapité, et ren-

demandait un conseil de guerre pour défaire ce qu'avait fait le Parlement. A la fin de l'année 1762, j'avais été chargé de la défense de son père, cette célèbre victime du despotisme de la multitude. Mmes de Rochechouart et de Maulde avaient fait transporter chez moi, rue Vivienne, tous les papiers de ce malheureux; M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc et ami de l'accusé, venait travailler avec moi. Tout d'abord, on essaya d'effrayer mes amis sur mon compte, et Mme de Périgord fit ce qu'elle put pour me faire renoncer à m'occuper de cette cause. Dans la suite, l'intrigue me l'enleva et la confia à M. Aubry. On connaît les mémoires qui ont si mal saisi et si maladroitement présenté l'apologie de cet infortuné général. J'ose me flatter que, si l'on ne m'avait pas arraché des mains les armes que j'avais déjà prises pour sa défense, M. de Choiseul et M. de Bussy (1) auraient inutilement tenté de le sacrifier.

voya l'affaire au parlement de Rouen pour y être examinée de nouveau. Bientôt M. de Lally, redoutant l'esprit de corps et surtout les manœuvres de d'Esprémesnil, reçu partie intervenante au procès comme neveu de Duval de Leyrit, en son vivant conseiller en la Chambre du conseil à Pondichéry, fit casser huit arrêts déjà rendus par ce parlement et demanda d'autres juges. L'affaire fut déférée au parlement de Dijon, qui, le 23 août 1783, après quarante-neuf séances consécutives, confirma la sentence du parlement de Paris. Lally dénonça immédiatement au Roi et à son Conseil le nouvel arrêt rendu contre la mémoire de son père, et en sollicita la cassation. Sa requête ne fut portée au Conseil du Roi qu'en 1786, et l'arrêt du parlement de Dijon fut cassé, comme l'avait été celui du parlement de Paris.

(1) Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, né à Bussy, près de Soissons, en 1718, servit aux Indes orientales, fut nommé brigadier des armées du Roi en 1758, maréchal de camp en 1765; fait prisonnier par les Anglais, ramené en Angleterre et mis en liberté sur parole, il vint à Paris au moment du procès de Lally, et ils s'accusèrent mutuellement dans leurs mémoires. Bussy devint dans la suite lieutenant général, reçut un commandement en Orient et mourut à Pondichéry en 1785.

M. l'archiduc Maximilien (1) arriva à Paris le mardi 7 février 1775, et descendit chez M. de Mercy, l'ambassadeur. Il se rendit le jour même à la Meute, où la Reine était allée l'attendre. A peine l'a-t-elle embrassé à la descente du carrosse, ce qui se fit avec beaucoup d'attendrissement, que deux inconnus, en habit gris, fendent la foule et viennent se jeter au cou de la Reine : c'étaient Monsieur et M. le comte d'Artois, que Sa Majesté présenta au prince. Il y eut un grand souper à la Meute, après lequel l'archiduc retourna à Paris.

Le carnaval de Versailles fut, cette année-là, plus brillant qu'aucun carnaval ne l'avait jamais été dans ce pays. Tous les lundis et les mercredis, il y eut bal. Des quadrilles charmants rassemblaient et la famille royale et toute la Cour; on s'amusait des répétitions. Au commencement du carnaval, Monsieur dressa une requête à la Reine, signée de douze danseurs, et qu'il signa lui-même, ainsi que M. le comte d'Artois, après eux tous. L'objet de cette requête était d'obtenir pour les hommes la permission de porter des plumes : la Reine mit au bas son *bon*. Depuis ce temps-là, les hommes de la Cour portèrent au bal des plumes et des habits du temps de Henri IV; les femmes, des collets montés et des coiffures d'une hauteur prodigieuse : de Bièvre (2) disait plaisamment qu'on ne pouvait plus répéter que les femmes avaient la tête près du bonnet.

(1) François-Xavier-Joseph-Maximilien, fils de Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne, et de François de Lorraine, empereur d'Allemagne, né en 1756, embrassa l'état ecclésiastique, devint évêque de Munster, grand maître de l'ordre Teutonique, fut le dernier électeur de Cologne, et mourut à Vienne en 1801.

(2) Force pointes de Bièvre courent le monde : il prétend que M. de Gèvres, à l'enterrement de M. le duc de Tresmes, ressemblait avec ses pleureuses à un *singe en batiste*. (*Journal de Moreau*, 28 décembre 1774.)

L'archiduc fut de toutes les parties, assista à tous les spectacles, où on l'applaudissait beaucoup; mais il excita une grande tracasserie à Versailles : comme il n'était là que sous le nom de comte de Burgau, les princes du sang n'allèrent point le voir, et au contraire attendirent sa visite. La Reine exigea qu'ils lui fissent la première; ils ne le voulurent pas. M. le duc d'Orléans alla trouver le Roi pour s'expliquer; suivant les uns, Sa Majesté le renvoya à la Reine; suivant les autres, le Roi approuva la prétention des princes. Cela n'empêcha pas que la Reine n'eût été extrêmement offensée et n'eût boudé. Cet archiduc était un fort sot enfant, disait-on. On donna en son honneur, le lundi 20 février, un très beau ballet : c'était la *Fête du château*. La Reine dansa deux fois ce ballet; le vicomte de Noailles et Mme de Mortemart étaient le seigneur et sa femme; la Reine, une Anglaise. La danse ne cessa qu'à quatre heures du matin.

Monsieur et M. le comte d'Artois avaient aussi fait préparer, dans le manège de l'écurie, une fête qu'ils voulaient offrir à l'archiduc le lundi gras 27 février; la Reine, toujours piquée contre les princes, exigea que Mme la duchesse de Bourbon (1), qui devait y danser, fût dépriée. Monsieur et M. le comte d'Artois en furent au désespoir; ils le dirent à qui voulut l'entendre, et firent les excuses les plus tendres à Mme la duchesse de Bourbon. Les princes du sang jurèrent qu'ils n'iraient

(1) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, fille de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, née le 9 juillet 1750, épousa, en 1770, Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, puis prince de Condé, né en 1756 et mort en 1830, donna le jour au duc d'Enghien en 1772; se sépara de son mari en 1780; fut emprisonnée à Marseille en 1793, fit don à la nation de tous ses biens la même année, fut exilée et partit pour l'Espagne en 1797, rentra en France après la chute de l'empire, et mourut subitement, dans l'église de Sainte-Geneviève, en janvier 1822.

pas à cette fête, partirent pour la campagne, et ne parurent point à Versailles jusqu'au départ de l'archiduc. Tout Paris prit leur parti et blâma la Reine. Quant au duc de Laval, il fut très mécontent de n'être pour rien dans l'ordonnance de ce divertissement. Mais Monsieur lui écrivit une lettre de quatre pages, qui peignait la bonté de son âme : il l'assurait de son amitié, et lui expliquait l'occasion et la nature de cette réunion, à laquelle le duc ne se montra point; malgré tout, elle réussit bien et fut charmante. Laujon avait fait trois chansons pour la lanterne magique, et Rulhière (1) avait mis de jolis vers dans la bouche de Mlle Vestris. Un inconnu obtint, sous mon nom, deux billets qu'il avait demandés en se donnant pour moi : j'étais trop malade de mes nerfs, ce jour-là, pour m'y rendre.

Le lendemain, mardi gras, nous assistâmes, ma femme et moi, à la représentation du *Barbier de Séville*, comédie de Beaumarchais (2). Après la pièce, nous allâmes chez Mme de Marbeuf. Il y avait nombreuse assemblée, et nous vîmes jouer des proverbes. J'en jouai un moi-même : M. de Mailly, M. d'Affry, Mme de Diesbach, Mmes de Roothe, le président de Melle, etc., étaient de la partie. Musson jouait, mais ne resta pas. On chanta plusieurs de mes chansons; on joua, et je gagnai. A une heure du

(1) Claude-Carloman de Rulhière, né en 1735 à Bondy, près de Paris; fut secrétaire du baron de Breteuil, l'accompagna dans son ambassade à Saint-Pétersbourg en 1760, assista à la révolution qui renversa Pierre III en 1762; publia, à son retour en France, la relation de cet événement, qu'il refusa de retirer malgré les plaintes de Catherine II et les menaces de la police française; fut chargé, en 1768, d'écrire pour l'éducation du Dauphin (Louis XVI) l'histoire des troubles de la Pologne, ouvrage qui le fit admettre à l'Académie française, et mourut en 1791.

(2) Voir les détails sur cette représentation, au Ier volume, page 425.

matin, nous nous rendîmes au bal de l'Opéra, que nous ne quittâmes qu'au jour; nous entendîmes la messe avant de nous coucher.

Une après-midi charmante fut celle qu'en ce temps de carnaval je passai chez Mme la comtesse de Montéclair, au milieu d'une troupe de jeunes femmes occupées à dessiner. On appelait cette agréable société la *petite académie de peinture*. Ce jour-là, Mme de Martinville avait consenti à servir de modèle, et, belle comme la beauté, était assise au bout de la table. La jeune comtesse de Turpin, fille de Mme de Montulé, et mariée depuis peu, arriva et fut présentée sous son nouveau nom à ses anciennes amies. Après la peinture, on fit de la musique; j'improvisai une chanson qui fut chantée et accompagnée sur la harpe. Le souper qui suivit fut en forme de café et excellent; Mme de Montéclair me communiqua une réponse en vers de M. de Tressan (1) à Voltaire : elle me sembla très jolie. Je rappellerai ici que Mme de Montulé, mère de Mme d'Osmond, aujourd'hui réfugiée en Angleterre ainsi que sa sœur, Mme de Martinville, fut une des femmes qui me vouèrent la plus tendre amitié (2). C'est sur le cahier de Mme de Martinville que j'ai lu autrefois, dans le portrait de la Justice, cette devise : *Dum spiro, spero.*

Le comte de Burgau prit congé du Roi le mercredi des Cendres (1er mars) et partit pour Vienne. M. de Stainville

(1) Louis-Élisabeth de Lavergne, comte de Tressan, né au Mans en 1705, savant et littérateur, se distingua dans l'armée de Flandre en 1741, fut nommé maréchal de camp à Fontenoy en 1745, gouverna la Lorraine française, et, en 1750, devint grand maréchal du palais du roi Stanislas; fut élu membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres; fonda l'Académie de Nancy, remplaça Condillac à l'Académie française en 1781, et mourut à Paris en 1783.

(2) Voir, à la fin du volume, page 600, les vers inédits que Moreau fit pour Mme de Montulé.

et M. du Châtelet l'avaient précédé à Nancy. Son voyage avait brouillé la Reine et les princes, et causé beaucoup de dépenses à Monsieur et à M. le comte d'Artois. On m'a assuré : 1° qu'il était disposé à aller, comme comte de Burgau, voir nos princes, et que c'était un mauvais propos de M. le prince de Conti qui l'en avait empêché; 2° qu'en droit, il aurait dû recevoir la première visite, attendu un traité signé à Madrid quand le duc de Duras y était ambassadeur, et à Vienne par notre ambassadeur et le comte de Rosenberg, portant que les deux maisons de Bourbon et d'Autriche observeraient entre elles, pour étiquette, que celui des princes de l'une qui se trouverait à la Cour de l'autre y recevrait les mêmes honneurs qu'il recevrait chez lui, eu égard à la proximité où les princes seraient du trône, et qu'à égalité de degré, ce serait celui qui arriverait, qui serait visité le premier. Nos princes prétendirent qu'ils ne connaissaient point ce traité; mais le Roi était en droit de le faire pour sa famille, et on avait dû en exiger l'exécution. M. de Maurepas fut chargé d'avertir M. le duc d'Orléans et les autres princes de ne plus paraître à la Cour jusqu'à nouvel ordre.

La pauvre Mme de Sauvigny avait eu des proverbes chez elle le lundi gras. La nuit suivante, elle se trouva mal, et tomba dans une léthargie qui dura quinze heures; puis elle fut atteinte d'une fièvre maligne très grave, et manda à Mme de Gramont de remettre à un jour de la semaine suivante les proverbes que l'on avait projeté de jouer chez elle les vendredis. Elle mourut le dimanche 5 mars, à huit heures du soir. Elle avait été administrée la veille; sa tête paraissait tranquille, néanmoins on jugeait bien qu'elle n'était plus la même; dans la journée, et environ quatre heures avant de mourir, elle avait fait

monter son mari pour le prier d'écrire à M. Lenoir, et de lui demander le *Barbier de Séville* qu'elle voulait se faire lire. Ma femme ne m'apprit cette mort qu'après mon déjeuner. J'allai voir M. de Sauvigny et ses enfants; le premier chercha à me rassurer lui-même contre la crainte que je pouvais avoir, qu'il ne fût trop affligé; il eut la bêtise de me dire : « *Quand j'aurais vu mourir mon laquais, il est sûr que ce spectacle m'aurait ébranlé; mais j'espère que cette nuit je dormirai, et que je reprendrai courage.* » Le fils me parut plus touché.

Vers la fin du même mois, le duc de Laval m'envoya chercher, et s'enferma avec moi pour me parler du projet qu'il avait, de faire changer son titre de duc héréditaire en celui de duc et pair. Le feu roi lui en avait donné l'espérance. Il me montra les titres de sa maison : rien de plus grand. Elle remonte, sans lacune et sans interruption, jusqu'au xe siècle. En 1220, l'héritière de la première maison de Laval épouse le connétable Mathieu de Montmorency (1), dont le fils cadet prend, selon la convention, le nom et les armes de Laval. Ce sang est mêlé à celui de tous les souverains de l'Europe, et l'on voit Jeanne de Laval, fille de Guy XIV (2), épouser Louis de

(1) Mathieu II de Montmorency, dit le Grand Connétable, se distingua, en 1202, au siège de Château-Gaillard, enleva (1203 et 1204) une partie de la Normandie à Jean sans Terre, commanda l'aile droite à la bataille de Bouvines en 1214, fut fait connétable en 1218, accompagna Louis VIII dans la campagne de Saintonge et dans la guerre contre les Albigeois, fut chargé de la tutelle de Louis IX en 1226, et mourut en 1230. Il s'était marié trois fois : en dernier lieu avec Emma, fille de Guionnet, mort en 1213, et héritière de Laval, dont le fils, Guy de Montmorency, fut le chef de la branche des Montmorency-Laval. Mathieu de Montmorency se trouvait grand-oncle, oncle, beau-frère, neveu, petit-fils, de deux empereurs, de six rois, et allié de tous les souverains de l'Europe.

(2) La sirerie de Laval fut érigée en comté par Charles VII, en faveur de Guy XIV, le 17 juillet 1429. Elle était alors dans la maison de Montfort, où elle était entrée par le mariage d'Anne de Laval,

Bourbon (1), trisaïeul de Henri IV, avec dispense de parenté. Le contrat de mariage porte que, si Jeanne n'a point de frères qui lui survivent, l'un des enfants de Louis de Bourbon prendra le nom et les armes de Laval. Aussi, en 1458, au lit de justice assemblé pour faire le procès du duc d'Alençon (2), on voit le seigneur de Laval, sur le banc des princes, immédiatement après le seigneur de Vendôme et le cinquième après Monsieur Charles (3), fils du Roi. Louis XI et Charles VIII leur donnent des lettres patentes, en 1467 et 1483, pour leur accorder de précéder, dans toutes les cérémonies publiques, la

fille de Guy XII, mort en 1348; le comté passa dans la maison de Coligny en 1567, et enfin dans celle de la Trémoille en 1605, du chef d'Anne de Laval-Montfort, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, et bisaïeule de Henri de la Trémoille, duc de Thouars et pair de France en 1604, mort le 21 janvier 1674.

(1) Louis de Bourbon, comte de Vendôme, deuxième fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, puis comte de Vendôme, et de Catherine, héritière de la maison de Vendôme, né vers 1376, prit part à la bataille d'Azincourt en 1415, et mourut, d'après les uns, le 14 décembre 1446, d'après les autres, en 1455 ou en 1456. Il n'est pas le trisaïeul de Henri IV, mais son quatrième aïeul. Il eut pour fils Jean, né en 1429, marié à Isabelle de Beauveau, mort en 1478; pour petit-fils François, né en 1470, marié à Marie de Luxembourg et mort en 1495; pour arrière-petit-fils Charles, né en 1489, marié à Françoise d'Alençon, mort en 1537. Le comté de Vendôme fut érigé pour ce dernier en duché par François I[er], et il devint chef de toute la maison de Bourbon, en 1527, par la mort du connétable de Bourbon. Son fils, Antoine, né en 1518, épousa Jeanne d'Albret le 20 octobre 1548, devint roi de Navarre le 25 mai 1555, et mourut le 17 novembre 1562. Il fut le père de Henri IV.

(2) Jean II, duc d'Alençon, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, reprit Jargeau aux Anglais en 1421, fut fait prisonnier par eux en 1424. Ayant trahi Charles VII et traité avec les Anglais, il fut condamné par la cour des pairs en 1458 et obtint grâce de la vie. De nouveau condamné sous Louis XI, en 1474, comme agent de Charles le Téméraire, il sauva encore sa vie et mourut en 1476, après dix-sept mois de captivité.

(3) Charles, second fils de Charles VII, duc de Berry en 1461, de Normandie en 1465, et de Guyenne (au lieu de Normandie) en avril 1469; mort le 12 mai 1472.

plus haute noblesse, le chancelier et les prélats, et de marcher immédiatement après les seigneurs de Foix, d'Armagnac et de Vendôme. Lorsque, sous Henri IV, en 1605, la branche aînée fut éteinte faute d'hoirs mâles, le duc de Trèves, l'aîné de la branche cadette mâle, obtint la confirmation des mêmes honneurs par un brevet royal.

Le lendemain, 25 mars, je retournai chez le duc de Laval, et lui remis deux mémoires que j'avais faits dès le matin : il y en avait un pour le Roi et l'autre pour Monsieur; il en fut très content. Je me chargeai de parler à Monsieur de son affaire, et de lui demander intérêt et protection. Pendant que j'étais chez lui, on lui apporta la liste des maréchaux de France qui avaient été créés dans le travail de la veille au soir; ils étaient au nombre de sept, et on les baptisa du nom des sept péchés mortels : le duc d'Harcourt (1) était la paresse, le duc de Fitz-James (2) l'envie, le duc de Noailles l'avarice, le comte de Noailles l'orgueil, M. du Muy la colère, M. de Nicolaï (3) la gourmandise, et M. de Duras la luxure (4). Il y eut sur leur

(1) Anne-Pierre, d'abord marquis de Beuvron, puis marquis et enfin duc d'Harcourt, pair de France, lieutenant général des armées, gouverneur de Sedan, maréchal de France, né le 2 avril 1701, mort le 28 décembre 1783. Il avait épousé, le 7 février 1725, Thérèse-Eulalie de Beaupoil, fille du marquis de Saint-Aulaire, morte le 3 novembre 1739.

(2) Charles Fitz-James, duc de Fitz-James, pair et maréchal de France, lieutenant général des armées, gouverneur du Limousin, puis du Languedoc, né le 4 novembre 1712, mort en 1787. Il avait épousé, le 1er février 1741, Victoire-Louise Goyon de Matignon, née le 16 août 1722.

(3) Antoine-Chrétien, comte de Nicolaï, né en 1712, maréchal de France, servit en Italie dans l'armée du Bas-Rhin, se distingua en Souabe et sur le Rhin, fut blessé à Rosbach, se couvrit de gloire à la retraite d'Eimbeck, et mourut en 1777.

(4) *19 septembre 1779.* — Je me suis rendu ce matin au lever du Roi, qui de jour en jour paraît moins timide et plus parlant. Thierry m'a conté l'histoire d'une lettre qu'il écrivit de lui-même au maré-

compte des vers et des chansons, et leur choix ne fut pas généralement applaudi; le baron de Montmorency pleura, dit-on, chez le Roi; M. de Tingry, M. de Graville, M. d'Aumont, M. d'Hérouville, furent très mécontents. La duchesse de Civrac se moquait de la marquise de Fleury, qui prétendait que ce n'était pas M. du Muy qui les avait proposés, et disait gravement : « *Il ne le serait pas, si c'était lui qui eût fait la promotion.* » La nomination de plusieurs d'entre eux, et en particulier celle du duc de Fitz-James, avait rencontré bien des difficultés; huit jours auparavant, tout était plein d'intrigues à Versailles, et il semblait décidé que M. de Fitz-James ne serait point maréchal de France. On racontait ainsi son histoire : il était commandant en Bretagne, et, dans plusieurs conversations qu'il avait eues avec le Roi, Sa Majesté lui avait toujours promis qu'il y retournerait. Cependant, depuis la révolution, on le croyait désagréable au Parlement et aux États; on avait voulu l'ôter, et l'on avait nommé à sa place M. d'Aubeterre. On lui donna en compensation 50,000 livres de pension; il demanda de plus le bâton de maréchal de France. Mme de Chimay (1), sa fille, que la Reine aimait beaucoup, fit parler à Sa Majesté. M. de Maurepas, désirant que la Reine ne pût se plaindre de lui, sollicita du Roi le bâton, l'obtint et l'écrivit à M. le duc de

chal de Duras, dans un temps où ce maréchal, faisant donner à Mlle Courval, de la Comédie, une part entière, raconta au Sénat-Comique que c'était l'intention du Roi, et occasionna le bruit qui se répandit, que le Roi avait du goût pour cette fille. Louis XVI mandait au maréchal : « *Dites-moi dans quel temps je vous ai donné cet ordre, afin que je proportionne ma reconnaissance au bienfait.* » Le maréchal eut là-dessus une explication vive avec le Roi, et Thierry en entendit une partie. (*Journal de Moreau.*)

(1) Laure Fitz-James, née le 7 décembre 1744, fille de Charles Fitz-James, duc de Fitz-James, et de Victoire-Louise Goyon de Matignon.

Fitz-James. M. du Muy vint alors, et, malgré la grâce accordée par le Roi, fit des représentations en présence même de M. de Maurepas; on crut la grâce révoquée, et la Reine ne parut nullement savoir gré à M. de Maurepas de sa complaisance.

Un impertinent écrivit à la porte du maréchal de Tonnerre, qui était le chef du tribunal des maréchaux de France : *Séjour de l'éternelle paix!* Mais, comme pour infliger un démenti à cette plaisanterie, il se tint tribunal ce jour-là même, mardi 4 avril, où l'on condamna à un an et un jour de prison M. de Rouffignac. Voici le fait : le dimanche 2 avril, M. de Rouffignac, se trouvant chez M. du Muy, y vit M. de Montalembert (1) avec lequel, depuis plus de vingt ans, il avait des discussions d'intérêt, et qui effectivement passait pour avoir abusé, contre ces gens-là, et de son crédit et de ses intrigues. Il y avait environ huit ans que M. de Rouffignac avait osé réellement l'insulter par écrit, et lui avait proposé de se battre. Montalembert avait porté cet écrit au tribunal, et l'avait fait condamner à vingt ans de prison; elle ne dura que sept ans et fut adoucie. Pendant ce temps-là, M. de Montalembert imprimait qu'il lui demandait, le pistolet sur la gorge, ce qui ne lui était pas dû. Cependant,

(1) Marc-René, marquis de Montalembert, alors sous-lieutenant aux chevau-légers de la garde du Roi, né à Angoulême en 1714, fondateur des forges de Ruelle, près de cette ville: se distingua pendant la guerre de Succession (1740 à 1748) et pendant la guerre de Sept ans (1756-1763); introduisit d'importants perfectionnements dans l'art des fortifications; adopta les principes de la Révolution, aida Carnot de ses conseils, émigra néanmoins en Angleterre, y abandonna sa femme, Marie de Commarieu, qu'il avait épousée en avril 1770, rentra en France, divorça, se remaria avec la fille d'un apothicaire, dut vendre sa terre d'Angoumois pour payer ses créanciers, et mourut à Paris, le 22 mars 1802, doyen des généraux et doyen de l'Académie des sciences, où il avait été admis en 1747.

par arrêt rendu postérieurement, M. de Montalembert avait été condamné à lui payer 22,000 livres; mais on avait retranché les intérêts, et Montalembert, depuis cette époque, avait profité de son crédit auprès de M. d'Aiguillon pour se faire payer 1,800,000 livres par le Roi, et avait bénéficié de ce qui eût dû appartenir aux créanciers : en général, cet homme avait très mauvaise réputation; il s'était réhabilité par le moyen de sa femme, et en donnant chez lui de très jolies comédies où toute la Cour allait.

Le comte de Rouffignac, toujours enragé contre lui, le rencontre donc chez le ministre; on parle de la singularité du temps : « *Ce que je trouve ici de plus singulier*, dit-il, *c'est de voir chez un ministre de la guerre de mauvais militaires, et chez un maréchal de France des j... f.....* » Montalembert l'entend, prend à témoin ceux qui étaient avec lui, et demande qui il a voulu désigner. M. de Rouffignac lui répond : « *Mettez la main sur votre conscience et jugez-vous.* » Montalembert descend; Rouffignac le suit et lui dit : « *Je vais dans tel endroit au juste; j'y resterai jusqu'à huit heures du soir.* » Montalembert court trouver Commarieu, qui sur-le-champ se rend chez les maréchaux de France, lui fait donner des gardes ainsi qu'au jeune Rouffignac, et les fait ajourner au tribunal.

Le duc de Chartres et le prince de Condé sollicitèrent tous les maréchaux de France en faveur de M. de Rouffignac. Le duc de Chartres alla au tribunal, les fit tous sortir, et leur adressa les plus fortes recommandations. Les parties furent entendues; le tribunal, plein de mépris pour le Montalembert, ne put se dispenser de condamner M. de Rouffignac.

Le corps des chevau-légers, dont M. d'Aiguillon était lieutenant, exigea que M. de Montalembert donnât sa

démission; on prétendit que M. de la Roche du Maine (1) ayant été député pour la lui demander, il avait déclaré qu'il ne la donnerait qu'après s'être battu contre tous les officiers. M. de la Roche du Maine s'offrit pour commencer, mais l'autre répondit qu'il voulait suivre l'ordre du tableau (2). Mme de Châlon, avec laquelle je dînais le lendemain chez Mme d'Andlau, me dit : « *M. d'Aiguillon fait une grande infamie : il abandonne son ami, M. de Montalembert.* » Je lui répondis : « *Madame, il est de votre rôle de tenir ce langage; aussi diriez-vous, si M. d'Aiguillon prenait le parti de M. de Montalembert : « M. d'Aiguillon fait une grande infamie.* »

L'abbé Soldini venait de mourir; le pauvre homme était confesseur du Roi. Sa Majesté lui ayant donné des chevaux et un carrosse, il voulut caresser ses nouveaux coursiers, et reçut un coup de pied qui lui cassa la jambe et lui fracassa le pied. Les chirurgiens lui remirent bien la jambe, mais ne prirent pas garde au pied qu'ils laissèrent pourrir et se gangrener. Louis XVI le remplaça par l'abbé Maudoux, l'ancien confesseur de Louis XV, et déjà confesseur de la Reine et de M. le comte d'Artois.

(1) Le marquis de la Roche du Maine était cornette aux chevau-légers. Cette compagnie avait été amenée de Navarre, en 1590, à Henri IV, qui l'agréa pour sa compagnie d'ordonnance; elle servit sur ce pied jusqu'en 1594, où ce prince la créa en place des cent gentilshommes au bec-de-corbin, et s'en déclara le capitaine.

(2) M. de Montalembert était encore sous-lieutenant aux chevau-légers un an après, en 1776.

CHAPITRE VI

Mariage secret du duc d'Orléans et de la marquise de Montesson. — Mme Minard et ses enfants. — M. de Mézières. — Château en Espagne de Mlle Morisot. — Départ pour Rome; arrêt en Bourgogne. — Arrivée à Avallon. — Mariage de Mlle Minard. — Le marquis de la Haye. — Mort de M. de Mézières. — Sa veuve épouse M. de la Haye. — Mlle de Mézières et son frère. — MM. Ducrest de Saint-Aubin. — La comtesse Dujeu. — Mme de Pompadour et Mme du Barry. — Lenormand d'Étiolles. — Bouret, fermier général. — Mme Bellevaux. — Intrigue matrimoniale. — Brouille de Mme Ducrest avec sa mère, Mme de Mézières. — La ville d'Avallon. — Le petit comte de la Haye et sa sœur. — Le précepteur Desmaris. — Mort du marquis de la Haye. — M. de Montesson. — Son mariage avec Mlle de la Haye. — Mme de Montesson devient veuve. — La duchesse de Polignac. — Sa faveur. — Je me tiens à l'écart des grandeurs. — Hôtel de la rue Saint-Florentin. — Aimables reproches de Mme de Montesson. — Projet de la comtesse Dujeu. — Marmontel. — Liberté, égalité. — Mme de Gramont. — Mme de Saint-Aubin et Beaumarchais. — Le comte de Genlis. — Mme de Genlis. — Mme Ducrest épouse le vieux baron d'Andlau. — Le comte et l'abbé d'Andlau.

M. le duc d'Orléans, dont il a été question plus haut à propos des démêlés des Parlements avec le pouvoir royal, avait épousé en premières noces Louise-Henriette de Bourbon-Conti, qui mourut en 1759. Il s'unit secrètement, en 1773, avec Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Riou, marquise de Montesson (1), au sujet de laquelle je

(1) Née en 1737, d'une famille noble de Bretagne, épousa jeune le marquis de Montesson, lieutenant général, qui la laissa veuve, en 1769, à trente-deux ans. Pleine de grâces et de talents, elle inspira une vive passion au duc d'Orléans, petit-fils du régent; l'épousa secrètement le 23 avril 1773; redevint veuve en 1785, et mourut à Paris le 6 février 1806.

veux m'amuser à mettre sur le papier l'histoire de divers mariages, qui ne fait aucun tort aux personnages dont je vais retracer les aventures, mais qui est si singulière, qu'elle peut fournir quelques traits au tableau des mœurs du dix-huitième siècle.

Il y avait autrefois, à Avallon, une Mme Minard, d'une bonne et ancienne bourgeoisie; son nom de famille était Morisot. Elle avait à Paris une sœur, virtuose pleine d'esprit et très affable, logée, je ne sais pourquoi, au Vieux-Louvre, et vivant avec beaucoup de savants et de gens de lettres. Elle voyait souvent Mme de Chastellux, fille du chancelier d'Aguesseau, et c'est de celle-ci que je tiens la plupart des détails que je vais rapporter : la terre de Chastellux, qui est située à trois lieues et demie d'Avallon, n'était jamais sortie de cette maison, et conférait à son aîné le titre de vicomte d'Avallon.

Mme Minard, sœur de Mlle Morisot, avait deux garçons et cinq ou six filles. Elle leur donnait la meilleure éducation possible, et était adorée de ses enfants. Les deux garçons, avec qui j'ai vécu, sont morts fort avancés dans le service de l'artillerie; toutes les filles étaient très aimables, et quelques-unes même belles comme le jour.

Parmi les gens de lettres que Mlle Morisot fréquentait à Paris, il y avait un certain M. de Mézières, espèce d'original, qui se piquait de savoir tout ce que les autres ne se soucient guère d'apprendre : il aimait surtout les généalogies polonaises, et il possédait sept à huit bonnes mille livres de rente, qu'il employait à satisfaire ses goûts pour les antiquités ou plutôt pour les antiquailles. Il lui prit fantaisie de faire un voyage à Rome, et, sur ce, Mlle Morisot bâtit le petit château en Espagne de toute la fortune de ses parents. Il devait aller s'embarquer à Marseille et

parcourir la Bourgogne en passant. Elle lui dit : « *Mon ami, je veux que vous connaissiez ma sœur, et que vous me mandiez votre avis sur la manière dont elle élève ses enfants; je vous remettrai des lettres pour elle; ma famille sera enchantée de vous voir, et vous serez content de notre petite société d'Avallon.* » Mézières se charge de ses commissions; mais avant tout elle envoie à sa sœur, par la poste, le rôle tout noté qu'elle devait jouer.

Notre demi-savant arrive à Avallon par un beau jour d'été. On lui indique le logis de Mme Minard, et il la trouve assise à sa porte, sur un banc de pierre, entourée de tous ses enfants. On imagine bien comment il est accueilli; mais la beauté ne fait aucune impression sur ses sens; une seule chose l'étonne et le touche : c'est le savoir, c'est l'érudition de cette petite famille. On lui montre des extraits d'auteurs, des morceaux d'histoire et de chronologie, de la musique, un clavecin, quelques traductions; bref, M. de Mézières demeure huit ou dix jours à Avallon, et Mlle Morisot a lu depuis, à Mme de Chastellux, une lettre par laquelle le voyageur l'avait remerciée de la connaissance qu'il venait de faire, avec un gynécée où l'on n'ignorait rien de tout ce qu'on peut savoir.

L'aînée de ces demoiselles était la plus avancée; elle avait seize ou dix-sept ans; elle fut trouvée la plus savante. Alors, Mézières renonce au voyage de Rome et dit à la mère de famille : « *Donnez-moi votre aînée; je l'épouse, et je retourne à Paris la présenter à sa tante.* »

Il le fit comme il l'avait dit, et voilà Mme de Mézières habitant la capitale, et faisant les honneurs du ménage d'un homme de lettres qui ne voit en elle qu'une dixième Muse. Malheureusement, les affaires de ce ménage se dérangèrent beaucoup. M. de Mézières, en achetant des

manuscrits, en brocantant des curiosités, en meublant, parant, voiturant et présentant partout la femme dont il s'enorgueillissait, se ruina en peu de temps. Il fallut plusieurs fois déménager, et le dernier appartement qu'il loua. avant de se mettre en route pour un nouveau voyage dont quelques créanciers malhonnêtes se trouvèrent offensés, fut le second étage d'une maison où logeait ce marquis de la Haye qui, autrefois page de M. le duc de Berry (1), avait, par l'ordre exprès de la princesse sa femme, pris dans son lit la place d'un maître qu'il aimait. Ce prédécesseur du comte de Rions (2) avait été renvoyé par la princesse dont, malheureusement pour lui, il était devenu amoureux; et, possesseur d'une magnifique argenterie, que j'ai vue, et d'un très beau portefeuille, dont tous les effets avaient été réalisés en or, il avait épousé une Mlle Helvétius, veuve d'un M. Martinet, d'Orléans, et sœur du médecin Helvétius (3), père du célèbre fermier général.

L'amour, comme dit M. de Fontenelle, avait passé par là et y avait causé bien des ravages. M. de la Haye maltraitait sa femme, qu'il avait peut-être des raisons de ne plus aimer, et il s'était pris de passion pour Mme de

(1) Charles de Bourbon, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, troisième fils du grand Dauphin et de Marie-Christine de Bavière, né en 1684, mort en 1714. Il avait épousé, le 4 juillet 1710, Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, née en 1695, fille de Philippe, duc d'Orléans, depuis régent, et de Mlle de Blois. Elle mena la conduite la plus déréglée et mourut à la Muette en 1719.

(2) Neveu du duc de Lauzun, parvint à se faire épouser secrètement par la duchesse de Berry, devenue veuve en 1714.

(3) Jean-Claude-Adrien Helvétius, né en 1685, premier médecin de Louis XV et conseiller d'État, inspecteur des hôpitaux militaires de Flandre, médecin de la Reine, membre de l'Académie des sciences, mort en 1755. Il était fils d'Adrien Helvétius, médecin hollandais, né vers 1661, mort en 1727, qui découvrit les propriétés de l'ipécacuanha.

Mézières, qui en avait plus d'une pour s'attacher à lui. Elle avait, de la meilleure foi du monde, donné deux enfants à son mari : l'un était Mézières, mon camarade de classe en rhétorique au collège de Beauvais ; l'autre, une sœur, son aînée d'un an, qui, comme je le dirai plus loin, a été réduite par l'infortune à épouser en secondes noces le baron d'Andlau. Ces deux pauvres enfants n'avaient alors de protecteur et de soutien que le marquis de la Haye.

A ce moment, Mme de Mézières ne rougissait pas encore de sa position ; elle attendait le retour de son mari. C'était à la prière de celui-ci que le marquis faisait face et ouvrait sa bourse à quelques créanciers incommodes. Du reste, elle était devenue l'amie de la marquise de la Haye elle-même, et souvent ces deux femmes se confiaient mutuellement leurs peines, et se plaignaient l'une à l'autre de la mauvaise conduite de leurs maris. La plus malheureuse, il faut en convenir, était Mme de la Haye : elle désirait la mort, et sa santé, qui dépérissait chaque jour, inquiéta assez son amie pour l'engager à appeler à son secours une espèce de chaperon qui, dans tous les cas, pût témoigner en sa faveur. Elle fit venir d'Avallon une des plus douces et des meilleures créatures que j'aie jamais connues, sa sœur, Mlle Minard-Désaleux, qui ne la quitta plus, et, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, fut toujours, avec un homme dont je vais parler tout à l'heure, son appui et son conseil.

Je n'ai vécu que deux mois avec mon condisciple Mézières, mais je l'avais pris en amitié. Je le vois encore avec des yeux noirs, pétillants d'esprit, et j'aime à me rappeler que nous étions, l'un et l'autre, les deux meilleurs enfants de notre classe. Avec beaucoup d'aptitudes pour tout le reste, il avait un talent supérieur et un goût marqué pour la poésie, et je ne fus que le second dans

notre composition en vers (1) du mois de novembre 1734.

Dans le mois d'octobre précédent, il avait perdu son père, qui était mort fou, à Avallon, à la suite d'une fièvre chaude; aussi était-il en pleureuses (2) quand nous composâmes en vers, et il ne les avait point encore quittées lorsqu'au mois de décembre on le vint chercher, en remise, pour le faire assister au mariage de sa mère, qui épousait le marquis de la Haye. A peine, en effet, la nouvelle de la mort de M. de Mézières était-elle arrivée à sa veuve, que M. de la Haye, veuf lui-même depuis quelques mois, était monté chez sa voisine, qu'il avait trouvée fondant en larmes. Était-ce regret de ce qu'elle perdait? était-ce attendrissement sur le sort de ses enfants et sur sa propre position? Je n'en sais rien, mais il prit sur-le-champ son parti; elle n'hésita pas davantage. Pourquoi accuserions-nous ses motifs, puisqu'elle ne fit que ce qui convenait à une femme vertueuse, et ce qui montre combien elle l'était?

« *Mon cher voisin,* lui dit-elle, *tant que mon mari a vécu, j'ai dû rester où il m'avait mise, et vous ne doutez point de la reconnaissance que je conserverai toujours pour les services essentiels que vous nous avez rendus. Aujourd'hui, ma situation change; ce n'est pas assez pour moi d'avoir vécu avec vous sans reproches : mon premier devoir est d'être honnête; mon second,*

(1) Nous avions composé en octobre et en novembre : je fus le premier de toute la classe en version; il le fut ensuite en vers, et je ne fus que le second. M. Crevier nous avait donné pour matière l'éloge des travaux que M. Coffin avait fait faire pour la restauration et l'embellissement de la chapelle du collège. Les vitres en étaient peintes, et c'est un art que nous avons perdu. Mézières, pour exprimer l'effet de la lumière à travers ces vitres, avait employé ce vers qui m'est resté dans la mémoire : *Lux in adoptivos docilis transire colores.* (*Moreau.*)

(2) Bandes de batiste qu'on portait autrefois dans les premiers temps d'un grand deuil.

d'écarter de moi des soupçons injustes. L'honneur m'ordonne de quitter l'appartement que vous m'avez loué; daignez en accepter le congé. Je compte si fort sur cette grâce de votre part que, dans le moment, ma sœur va partir chercher un autre logement, plus en rapport avec ma fortune et avec notre position. »

Le marquis, aussi pénétré d'admiration qu'enivré d'amour, n'essaya pas même de combattre les raisons qu'elle avait de quitter la maison, ou plutôt ne les combattit qu'en lui répondant : « *Je vous connais trop bien pour vous laisser aller; loin de nuire à votre réputation, j'en veux être le défenseur et le garant; ne nous quittons point, ma respectable amie; je serai le père de vos enfants; soyez dorénavant la mère des miens : je vous offre ma main.* »

A ces mots, la pauvre Mme de Mézières — c'est elle qui me l'a conté — passa ses bras autour du col du marquis: « *Oui, mon ami,* dit-elle en doublant l'abondance de ses larmes, *j'accepte votre main, et il m'est bien prouvé que j'ai votre cœur. Ce mariage que vous me proposez, que ne peut-il se célébrer dès demain? Fixez-en l'époque.* » On la blâmera de ne l'avoir point fait attendre; mais que ceux qui lui adresseraient ce reproche conviennent qu'il s'agissait de tout pour elle, et que ce mariage, qui a fait sa fortune, est la preuve la plus irrécusable de sa sagesse. Il ne faut qu'avoir connu son vieil époux, pour être bien sûr que, si elle eût été sa maîtresse, elle serait morte la misérable veuve d'un fou, qui ou compta pour rien le déshonneur de sa femme, ou la crut incapable de se déshonorer.

Tous ces détails m'ont été confirmés par la vieille Mme de Chastellux : elle observait plaisamment que la marquise de la Haye avait été mariée à seize ans pour son savoir et son esprit, et à trente ans pour sa beauté. Il faut cependant reconnaître que si, moins pressés l'un et l'autre, ils eussent pu reculer de quelques mois le bonheur

de s'unir, ils se fussent épargné des chagrins cuisants, que le mari ressentit sans doute, mais dont le cœur de la femme fut cruellement déchiré. Tout est leçon de morale dans l'histoire des particuliers, comme dans celle des empires, et les imprudences même sont des fautes qui, en nous écartant de nos devoirs, traînent après elles le châtiment qui les punit.

Je dois raconter ici ce que j'ai appris sur le marquis de la Haye : il était gentilhomme breton, s'appelait Béraud, et était fort aimé des gens de sa province, où pourtant il n'avait ni habitation ni terre. Il était bon, aimable; mais, à son commerce et à ses traits, on s'apercevait bientôt que son principal mérite avait été d'être couru comme l'un des plus jolis hommes de son temps. Il n'avait pas l'esprit orné et, depuis qu'il était sorti de page, n'avait guère lu que des romans; il savait la plupart des anecdotes galantes de la cour du Régent, se plaisait à en amuser les dames, qui ne demandaient pas mieux que de les entendre, et avait l'air et quelquefois encore le jeu d'un vieux libertin. On le caressait, on le choyait, on lui passait bien des propos sur lesquels sa femme et sa belle-sœur lui faisaient souvent, en particulier, de douces et sensées remontrances. Il aimait à montrer les diamants et à étaler la superbe vaisselle que lui avait donnés la duchesse de Berry; je ne l'ai cependant jamais ouï parler en public de ses amours avec elle. Il avait été à même de profiter du système de Law. Son domestique et sa table annonçaient un homme fort riche; néanmoins, comme ceux qui ne l'ont pas toujours été, il voulait que l'ordre régnât chez lui, et ses deux ménagères, sachant combien l'économie leur serait peut-être nécessaire un jour à elles-mêmes, écartaient toute occasion d'excès, et n'en manquaient aucune de tirer parti des moindres grâces qu'elles pou-

vaient demander à la Cour. C'était de ces grâces qu'elles attendaient l'unique fortune du jeune homme qu'il s'agissait d'établir, et des oncles d'Avallon auxquels il fallait procurer d'honorables retraites.

Leur résidence, dans la belle saison, était le village de Verrières, où ils avaient une belle et grande maison, ouverte à un petit nombre d'amis. J'y ai souvent passé les vacances que me laissait le palais; je n'y ai rien vu qui ne respirât la décence, et ne se rapportât à la meilleure éducation possible donnée à deux très aimables enfants. J'y ai même pris une fois sur le fait la franche et simple dévotion des deux maîtresses d'école. J'étais alors garçon, je montais à cheval ou j'allais en fiacre. Ma maladresse, la pluie et quelques gaucheries, dont je me suis toujours reconnu très capable, me firent un jour arriver à Verrières minuit sonnant, et arriver en poste dans un détestable cabriolet, quoique je fusse parti, à six heures, dans un fiacre pris à la porte Saint-Michel. Je monte chez la maîtresse de la maison, et je la trouve à genoux, disant ses prières pour se coucher. Elle éclata de rire quand je lui contai succinctement mon aventure. Cette anecdote puérile, on devine les raisons que j'ai de la placer ici, en parlant d'une famille que l'on ne connaît plus que par les rapports qu'elle a eus avec un prince, le plus scélérat et le plus impie de tous les hommes, et en même temps le plus fou et le plus lâche (1).

Je ne sais si mon pauvre camarade de collège, que l'on envoya bientôt en Amérique remplir une mission très honorable, il est vrai, dans le quartier des Illinois, fut fort content d'aller en imposer à une troupe de sauvages; mais sa sœur ne pardonna jamais à sa mère un second lien si

(1) Philippe-Égalité.

voisin de la dissolution du premier; elle garda son ressentiment dans son âme, et il n'éclata que lorsque, mariée à son tour, elle crut tirer quelques avantages pécuniaires des mauvais procédés qu'elle se permit. C'est donc à l'histoire de son mariage qu'il me faut maintenant arriver; tout ce que j'ai appris à cet égard doit précéder le récit des marques d'intérêt que j'ai données à l'éducation de deux enfants, pour lesquels il était assez naturel que la marquise de la Haye sentît quelque prédilection. Une mère peut n'avoir pas une tendresse égale pour tous ses enfants : il lui est impossible d'en abandonner aucun. Mme de la Haye voulait marier Mlle de Mézières, et elle était d'autant plus embarrassée qu'elle n'avait rien à lui donner.

Ici, ces mémoires que j'écris vont se lier à l'histoire des mœurs de l'avant-dernier règne.

Parmi les parents que la marquise de la Haye avait à Avallon, les plus estimables et les plus sensés étaient ceux qui étaient nés dans la franche et roturière bourgeoisie; il y avait pourtant dans cette famille quelques nobles, et, dans son nouvel état, la marquise de la Haye voulait pour sa fille un gentilhomme, que l'on pût tenter par l'espérance de quelques grâces de la Cour. Une des familles nobles d'Avallon à laquelle les Minard et les Morisot étaient alliés, mais qui, dans la situation où était alors Mme de la Haye, se vanta de lui appartenir, était celle de MM. Ducrest de Saint-Aubin. Une fille de cette maison avait épousé un gentilhomme nommé le comte Dujeu, et je l'ai vue chez Mme de la Haye, qu'elle appelait sa cousine.

La comtesse Dujeu avait été, avec une figure assez passable jusqu'à quarante ans, une coquette d'une espèce très extraordinaire. Je n'ai point entendu parler de ses mœurs, mais de ses folies, et voici la plus singulière : elle

s'était exercée et accoutumée à faire, sur ses pieds et sur ses mains, ces espèces de culbutes familières aux polissons qui poursuivent les voitures en descendant la montagne de Saint-Germain; elle appelait cela faire la roue. Lorsque je l'ai connue à Verrières, elle n'était plus dans l'âge de ces facéties, dans lesquelles, cependant, sa modestie ne satisfit jamais la curiosité des spectateurs. M. le comte de Chastellux m'en a conté un trait, dont il avait été le témoin oculaire, comme bien d'autres, et qu'elle ne désavouait point.

A une tenue des États de Bourgogne, elle était l'une des femmes priées à un des grands repas offerts par M. le prince de Condé. On avait servi, et le prince était à la porte, faisant les honneurs aux dames, qui, de leur côté, faisaient et recevaient avant d'entrer tous ces compliments qui tiennent à l'étiquette. Ils parurent trop longs à notre folle; qu'imagine-t-elle pour les abréger? Elle part comme un trait, tête en bas, pieds en haut, et passe avant tout le monde en faisant la roue jusqu'à la table du festin. Adieu, pour le coup, toutes les cérémonies : on veut la suivre, on se presse en foule, mais elle avait volé plus rapidement que les autres; on la trouve derrière le fauteuil de monseigneur, faisant de l'air le plus sérieux des révérences aux dames qui riaient, ainsi qu'une bien plus profonde au prince, qui ne l'en traita que mieux.

Mme de la Haye lui parlait une fois du désir qu'elle avait d'établir la petite ou plutôt la déjà trop grande Mézières : « *Je veux vous en défaire*, lui dit l'extravagante cousine; *je sais des secrets dont je vous entretiendrai un jour; comptez seulement qu'elle a dès maintenant un amoureux.* » Et elle lui nomme sur-le-champ un jeune M. Ducrest, son parent, qui méritait que l'on fît quelque chose pour

lui. « *Hélas! oui*, répondit la marquise, *il nous convient; mais c'est la faim et la soif.* » — « *Laissez-moi faire*, répliqua la comtesse; *tout ce que je souhaite, c'est qu'ils s'aiment bien; je me charge du reste; ce n'est pas à vous, c'est à eux que je m'adresserai quand il sera temps.* »

Nous vivions alors, en France, sous le ministère ou, pour mieux dire, sous le règne de cette marquise de Pompadour, qui mit à ses pieds les princes, les Choiseul, les Parlements, les honnêtes gens même de la Cour. C'est cependant elle qui corrompit les mœurs publiques de la nation française; la du Barry, qui servit de prétexte au soulèvement de l'aristocratie ministérielle contre notre vieux monarque, ne fit qu'encanailler celui-ci : elle fut la honte de Louis XV, et, en vue d'obtenir un rang au milieu de tant de courtisans corrompus, il lui fallut un mari dont l'écu fût accolé à celui tel quel, qu'elle avait pris. Quant à Mme de Pompadour, il ne me serait pas difficile de prouver à ceux qui pourraient encore en douter, qu'en ajoutant aux crimes que la nation française avait dès lors à expier, de nouveaux genres de forfaits inconnus aux siècles précédents, elle appela sur le royaume les effroyables malheurs auxquels la justice de Dieu semble l'avoir condamné. La Poisson fut un scandale pour la France : elle congédia son époux, et le Parlement s'y prêta; elle plaça, sur le plus magnifique hôtel du faubourg Saint-Honoré, un écu qui n'était ni celui d'une fille ni celui d'une femme, et derrière lequel paraissait un manteau que les étrangers appelaient, non un manteau ducal, mais un manteau de lit, et du lit le plus impur. A cette époque, elle faisait et défaisait les ministres : elle chassa M. de Maurepas, mais eut bien le soin de conserver le petit Saint-Florentin, qui, gouverné lui-même par la plus infâme créature, lui laissait tout vendre dans la

Maison du Roi. Je n'ajouterai plus rien, si ce n'est que cette Sabbatin voulut aussi avoir un mari, et le trouva dans notre noblesse avilie. Hélas! ai-je besoin de rappeler qu'elle et le pauvre duc de la Vrillière, qu'elle avait asservi, ont vécu assez longtemps pour faire les maisons des princes, frères de Louis XVI?

Le Normand d'Étiolles, l'époux de la Pompadour, cette *rem publicam* connue par d'abondantes aumônes, et qui, dans le royaume des cieux, précédera, comme tant d'autres prostituées, les pharisiens de la loi nouvelle, Le Normand, dis-je, avait fait des enfants partout où il avait pu. Il avait alors pour conseil le petit Bouret (1), fermier général. Celui-ci, on ne l'ignore pas, aimait Louis XV à la folie, mais ne le considérait pas plus que le duc de Choiseul, qui ne l'aimait point du tout. On n'a pas oublié la lettre qu'il dicta et fit signer à son ami Le Normand, afin d'obtenir du Roi qu'il lui pardonnât la belle et grande allée qu'il avait ouverte, en plein bois de Boulogne, devant sa maison (2). Ce fut vraisemblablement aussi par ce conseil que l'ex-mari de la Pompadour, du vivant même de sa femme, trouva le moyen de légitimer et même d'enrichir ses propres bâtards. Il avait à Paris une maîtresse qu'il maria à un officier de fortune et très roturier, qui s'appelait Bellevaux. Pour elle, elle était bien demoiselle bourguignonne, car elle se nommait aussi Ducrest; mais elle était la mère et se trouvait embar-

(1) Étienne-Michel Bouret, né en 1710, trésorier général du Roi en 1738, fermier général en 1743, administrateur général des postes et directeur du personnel des fermes; mort à Paris en 1777.

(2) Dans cette lettre, que reçut Louis XV et qu'il renvoya au ministre de ses finances, Le Normand lui disait : *A tout le bois que vous me faites porter, Sire, pour vos plaisirs, suis-je donc si coupable si j'ajoute, pour les miens, celui que j'ai fait abattre autour de ma maison de Boulogne?*

rassée de deux petites Le Normand, qu'elle avait eues avant son mariage, et qu'elle élevait comme ses nièces, en attendant de pouvoir leur donner un père gentilhomme et d'en faire des chanoinesses : là, se bornait son ambition. Le Normand pouvait bien leur procurer une dot; mais, pour avoir une prébende et les appeler madame, il s'agissait de leur trouver un père.

La comtesse Dujeu, mise au courant de ses perplexités, vint lui dire un jour : « *Donnez-moi l'une de vos deux enfants, la plus jolie si vous pouvez, l'aînée si vous l'aimez mieux; j'ai son affaire et je vous en débarrasserai; je prendrai même les deux, si vous le préférez.* » Puis allant trouver sa parente, Mme de la Haye, elle lui tint ce langage, fort agréable à entendre : « *Le jeune Ducrest convient à votre petite Mézières, ne me l'avez-vous pas dit? Eh bien! je vous réponds, moi, qu'ils s'aiment; il l'a assez vue au couvent où vous l'avez mise, et sur leur goût mutuel, ils se sont expliqués tant qu'ils ont voulu. Cent mille écus, et peut-être davantage, vous paraîtront-ils une dot suffisante?* » On sent que la marquise de la Haye ne souleva plus aucune objection, et s'en rapporta entièrement à l'habile cousine.

Le jeune Ducrest, cependant, que celle-ci avait déjà instruit, était allé faire un voyage en Bourgogne dans l'intention de consulter ses parents, bons gentilshommes, malheureusement pauvres comme Job. Pour les amener où l'on voulait, la comtesse Dujeu leur écrivit et leur communiqua son projet d'établissement : « *On donnera, en votre nom,* leur manda-t-elle, *cent mille écus à votre fils, et cent mille écus à la demoiselle que vous aimez le plus, à Mlle de Mézières.* » On crut voir les cieux ouverts; mais on crut voir l'enfer et tous les diables, lorsque l'on fit comprendre à ces bonnes gens qu'il y avait deux enfants à reconnaître, dont, à la vérité, ils n'entendraient jamais

parler. Le jeune homme entra en fureur quand il supposa qu'on accusait Mlle de Mézières d'avoir été séduite, et celle-ci même ignora, vraisemblablement jusqu'au moment de la célébration du mariage, à quelle condition sa dot avait été promise. Le futur, extrêmement amoureux, se radoucit bien vite, à l'annonce que lui et sa très intacte moitié ne feraient que donner leur nom à deux très innocentes créatures, qui leur devraient leur état et qu'ils ne reverraient de leur vie; car, au sortir de l'église où le mariage aurait lieu, elles seraient conduites au Chapitre dans lequel leur place était déjà marquée. Mme Dujeu avait arrangé tout cela d'avance avec Mme Sabbatin, dans le tripot de laquelle elle s'était jetée après avoir diverti le Parlement de Bourgogne par ses culbutes. Les deux cent mille écus de Le Normand étaient prêts; on n'attendit, pour unir les deux amants, que le temps nécessaire à l'obtention des deux prébendes. Ce délai ne fut pas long, grâce à la protection de M. de Saint-Florentin et de son infâme maîtresse, et le jeune Ducrest et Mlle de Mézières furent bien et dûment mariés, en face d'Église, après avoir solennellement légitimé deux jeunes demoiselles, qui n'étaient filles ni de la femme ni du mari dont elles allaient porter le nom. La cérémonie finie et tous les actes rédigés, on les ramena, l'une et l'autre, à Mme Bellevaux, leur véritable mère, qui s'empressa bientôt de les affubler d'un cordon rouge.

Dès que Mlle de Mézières fut devenue Mme Ducrest, elle n'écouta plus que les mauvais conseils qui s'emparèrent d'elle. Et d'abord, un mécompte dans leur fortune affligea et irrita beaucoup les deux époux : pour les obliger à reconnaître les deux filles de Le Normand d'Étiolles, on avait promis à chacun des futurs cent mille écus; Le Normand paya bien les six cent mille francs, mais la

véritable mère des chanoinesses retint trois cent mille livres et vraisemblablement partagea cette somme avec Mme Sabbatin. Les jeunes époux se plaignirent; Mme Bellevaux ne nia point le fait et leur répondit : « *Je vous rendrai les cent mille écus, si vous le voulez, mais à une condition, c'est que je publierai le motif de la libéralité de M. Le Normand.* » On juge bien que cette condition ne fut pas acceptée. La mauvaise humeur de Mme Ducrest se tourna ensuite contre sa mère, parce qu'elle aurait voulu lui voir combler le déficit qui avait trompé ses espérances; l'intérêt et l'avidité la conduisirent à l'ingratitude. La pauvre Mme de la Haye eut à se défendre, contre son gendre et sa fille, du plus désagréable des procès : on lui refusa son douaire, d'après, m'a-t-on dit, une disposition de la coutume de Bourgogne; on alla jusqu'à supposer que, dans un second mariage contracté six semaines après la mort du premier mari, il pouvait y avoir confusion de sang. Je ne sais si ce procès fut porté devant des juges; car, lorsque j'ai été instruit de tout cela, Mme de la Haye avait déjà dévoré cette injustice et l'avait même pardonnée à sa malheureuse fille. Si, sur ces scandaleuses contestations, les partis transigèrent, j'imagine qu'il en aura coûté quelque argent au marquis de la Haye, et que lui et sa femme se seront bien repentis de s'être trop pressés de se livrer à la tendresse, très licite, qu'ils avaient conçue l'un pour l'autre.

A l'époque où, pour la première fois, j'entendis parler de ces faits, j'étais depuis longtemps l'un des meilleurs amis de Mme de la Haye; mais je ne la connaissais pas quand je me trouvais au collège de Beauvais avec son fils; je ne me liai avec elle et avec les siens qu'à la suite des deux voyages que je fis à Chastellux, dans ma jeunesse : le premier en 1743; j'y passai alors un hiver que je pré-

férerais aux plus agréables printemps, et ne revins à Paris qu'en 1744; le second en 1746. C'est dans celui-là que je fis connaissance avec la respectable mère de ma première femme; mais dans l'un et dans l'autre je vécus beaucoup avec la famille de la ci-devant Mme de Mézières, qui, en 1734, était devenue marquise de la Haye.

Cette petite ville d'Avallon se trouvait peuplée d'excellents officiers. M. de Chastellux, gendre du chancelier d'Aguesseau, officier général très distingué, était mort peu d'années auparavant, commandant en Roussillon, et la société la plus habituelle du château de Chastellux avait toujours été, et était encore, la comtesse de Bourbon-Busset, née Gouffier, dont j'ai été l'ami jusqu'à sa mort, et tout le militaire d'Avallon, dans lequel les deux Minard, frères de Mme de la Haye, tenaient presque le premier rang. Lorsque je quittai Avallon pour revenir à Paris exercer ma profession d'avocat, je partis comblé des marques d'amitié de tous les parents de Mme de la Haye, et chargé de lettres pour elle; on l'avait même déjà avertie de mon arrivée. Elle demeurait rue Cassette; mon père logeait rue du Four, faubourg Saint-Germain : nous allions donc être voisins; outre que sous tous les rapports nous nous convenions, on m'avait annoncé à elle comme pouvant lui donner les meilleurs conseils sur l'éducation de sa nouvelle famille.

Me voilà donc à Paris, en 1746, occupé tous les matins au palais, dînant avec mon père et ma mère, partageant mes soirées entre la rue Garancière et la rue Cassette, et cependant faisant peu à peu connaissance avec les belles et grandes dames de la paroisse Saint-Sulpice. Quatre fois par semaine, je soupais chez la marquise d'Antigny, mère de la malheureuse comtesse de Talleyrand que j'ai mariée, et deux autres fois chez la mar-

quise de la Haye, mère de Mme de Montesson. Celle-ci était, à cette époque, une très jolie enfant, et avait un frère aîné qui est mort l'un des gardes de la manche (1) que l'on avait donnés à M. le duc de Bourgogne. La marquise de la Haye les élevait tous deux comme elle avait été élevée par sa mère. Le petit comte de la Haye n'ayant point de précepteur, on n'eut rien de plus pressé que de me prier de lui en chercher un : les parents avaient tellement prévenu en ma faveur la mère et la tante de ces enfants, que, sans trop savoir pourquoi, cette maison me faisait l'honneur, très indu, de me regarder comme un oracle. Celui que je choisis s'appelait Desmaris, était gentilhomme normand, doué d'une très belle physionomie, et avait acquis, dans ses classes, toutes les connaissances nécessaires à la profession qu'il avait été obligé d'embrasser. Il fut pour le fils un gouverneur très éclairé et très surveillant; pour le père, un ami sûr, un conseil sage et religieux; pour la mère et la tante, un consolateur dans leurs traverses; enfin pour la fille, un guide toujours attentif et toujours prévoyant qui, dans la bonne et dans la mauvaise fortune, l'a garantie de tous les pièges.

Je prononce ici en aveugle ces mots de bonne et de mauvaise fortune, car je ne sais vraiment à quels événements j'oserais aujourd'hui les appliquer. Je raconterai bien quel fut le sort de toutes les personnes que je viens de nommer; mais, dans leur histoire, qui pourrait dire avec assurance : La destinée de celui-ci ou de celle-là fut heureuse ou malheureuse? C'est encore un secret pour ceux qui les ont estimés et aimés, comme pour ceux qui les ont enviés et calomniés. Mme de Maintenon, maîtresse

(1) Gentilshommes dont la fonction était d'accompagner continuellement les fils de France, depuis qu'ils étaient sortis des mains des femmes jusqu'à la fin de leur éducation.

du royaume de France et femme du plus grand roi de l'Europe, goûta-t-elle une félicité très pure? Et Mme de Montesson, très légitime épouse du premier prince du sang de France, dont elle a fait le bonheur, combien n'a-t-elle pas eu de couleuvres à dévorer? Le plus heureux de tous, sans doute, fut ce jeune frère, qu'elle vit périr en commençant une carrière qu'elle envisageait comme bien plus brillante que ne le serait la sienne propre. On sait de quels coups de poignard le cœur de sa mère fut percé, lorsqu'elle apprit que l'on attribuait à la maladresse de cet enfant chéri l'accident qui, dit-on, a préparé la mort d'un autre enfant (1), infiniment plus précieux, puisqu'il n'a été remplacé que par Louis XVI.

Antérieurement à toutes ces douleurs, Dieu avait appelé à lui le vieux marquis de la Haye : ce vieillard si long-temps esclave de ses goûts, et dont les mœurs ne devaient pas servir de modèle à ses enfants, était mort en chrétien très instruit; il avait édifié et béni sa famille, et son ami Desmaris avait reçu ses derniers soupirs. L'héritier de son nom vivait encore; j'avais été témoin de ses rapides progrès dans les sciences solides et dans les arts agréables. J'ai connu peu de sujets qui donnassent tant d'espérance à leurs parents, et je ne fus pas surpris que madame sa mère, qui veillait avec infiniment de soin sur l'éducation de sa charmante fille, fut cependant beaucoup moins occupée de l'établissement de celle-ci, que de la fortune qu'elle voulait procurer à son fils. La mienne était

(1) Le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe, né le 13 septembre 1751, fit une chute en jouant avec des enfants de son âge, et ne voulut point le dire, dans la crainte que l'on ne punît celui qui en était l'auteur. Une tumeur survint, et il succomba à ses souffrances, le 22 mars 1761, après avoir langui plus d'un an sans avoir consenti à nommer le coupable.

commencée : jeune, confiant, fort répandu, j'étais lancé dans le monde, et voyant plus rarement Mme de la Haye, je n'eus pas l'occasion d'être consulté par elle, sur le mariage qui lui fut proposé pour sa fille. J'avouerai même que ma sensibilité fut mise alors à deux épreuves que je me suis souvent rappelées.

Tous mes contemporains ont connu ce vieux Montesson dont l'énorme masse devait effaroucher les grâces, et dont l'esprit borné ne sut jamais apprécier les talents. L'unir à une fille de très bonne maison, réunissant la plus aimable figure aux arts utiles et à tous les talents agréables, c'était supposer que celle-ci n'avait pas un sou à espérer de ses parents. Il s'en fallait bien que Mlle de la Haye fût dans ce cas-là; je connaissais assez sa fortune pour en être certain, et, quoiqu'on ne m'eût rien dit en secret, j'eus peut-être tort de laisser voir autour de moi que je n'approuvais pas ce mariage. Mon premier chagrin fut d'imaginer que Mme de la Haye sacrifiait sa fille afin de tout conserver à son fils : je l'aimais assez pour être affligé de la trouver injuste. Ma seconde peine ne tenait plus à mon amitié, mais à mon amour-propre : je me sentis un peu offensé de n'avoir pas été consulté; l'affaire valait que l'on m'en fît part, et j'avoue que je fus presque jaloux de mon ami Desmaris à qui l'on s'était confié. Hélas! tout céda à une peine beaucoup plus vive, celle d'apprendre la mort de ce fils; il laissait entre les bras du plus désagréable des hommes, d'un mari incapable, prétendait-on, de se donner un héritier, une jeune femme qui, sans ce mariage mal assorti, eût été recherchée par les plus grands seigneurs de la Cour. Si, en apprenant cette bizarre union, j'avais pensé que peut-être on avait voulu, sans déshériter la fille, assurer à la postérité du fils le retour de la fortune de sa sœur, combien je m'attendris

lorsque je vis ma vieille amie si cruellement punie de l'injustice dont je ne l'avais soupçonnée qu'un moment!

Fidèle à son vieux et maussade mari, Mlle de la Haye le perdit deux ou trois ans plus tard. Fut-elle désolée de sa mort? Pas plus, sans doute, que sa mère ne l'avait été quand Dieu appela à lui ce fou de Mézières. Maîtresse de ses actions, et joignant à sa fortune personnelle le douaire qui lui était dû par les héritiers de son mari, Mme de Montesson forma vraisemblablement le vœu que ne manque jamais de former toute jeune femme veuve, comme elle, d'un époux qui n'a été ni de son choix ni de son goût, celui de suivre enfin la première loi de la nature, et de ne se lier, par le plus indissoluble de tous les engagements, qu'avec l'homme qu'elle se flatterait de pouvoir aimer et estimer toute sa vie. Mais si elle n'eut pas un besoin extrême de consolateur, elle sentit, au milieu des préoccupations qui vinrent l'assiéger, qu'il lui fallait, pour son repos, des conseils sages et des administrateurs désintéressés et honnêtes. D'un côté, les inventaires et la liquidation de ses droits sur les biens de son mari; d'un autre côté, entre elle et la marquise de la Haye, le partage des successions des deux personnes qui leur avaient été chères à l'une et à l'autre, exigeaient que quelque ami zélé se mît à la tête de ses affaires, et conciliât une foule d'intérêts dont la discussion eût pu être ruineuse pour sa fortune et meurtrière pour sa tranquillité. Un seul homme fut chargé de cette tâche : ce fut Desmaris, l'ami que je leur avais autrefois donné. Il choisit les conseils et les notaires, il instruisit les avocats, évita les procureurs, et tout fut terminé en peu de temps et sans frais. Cette famille continua d'être une; il m'eût été alors impossible de l'aider de mes soins, car je ne disposais plus de mon temps : différentes missions, que j'ai remplies de

mon mieux, m'avaient attaché au gouvernement et détaché du barreau. Quand, après la mort de M. de Montesson, j'appris que sa veuve était en état de recevoir des visites, j'allai lui faire la mienne; je voulus lui être présenté par mon ami Desmaris, qui connaissait mieux que personne le temps où je ne lui serais pas importun. Je fus accueilli avec toutes les marques de bonté et de confiance auxquelles sa famille m'avait depuis si longtemps habitué. Pendant son deuil, je n'eus que deux ou trois fois l'honneur de la voir chez elle, et quand je sus qu'elle devenait insensiblement la meilleure amie d'un prince, dont il est bien prouvé qu'elle n'a jamais été la maîtresse, je tins avec elle la conduite que j'ai prise pour règle, toutes les fois que les femmes dont la société m'était la plus agréable et la plus chère m'ont paru approcher de trop près de la faveur et de l'intimité de nos princes.

J'ai été véritablement l'ami de Mme de la Haye et de tout ce qui composait sa famille; mais j'ai été plus que cela pour la duchesse de Polignac, dont, par mon mariage avec Mlle de Coulange, j'étais devenu l'oncle à la mode de Bretagne. Le moment où je cessai de la voir aussi fréquemment, quoiqu'elle ait toujours compté sur mon amitié et m'ait toujours donné des preuves de la sienne, fut celui où elle devint la favorite de notre malheureuse reine. Le moment où je rentrai chez elle pour la servir et la consoler fut celui où, plus d'un an avant le commencement des États généraux, elle m'annonça elle-même un très grand refroidissement, qui rendait certaine sa disgrâce. Par cette conduite retenue, peut-être pusillanime, j'ai cherché à me mettre à l'abri de toute espèce de reproches. En effet, outre qu'il arrive quelquefois que les favoris abusent de leur crédit, il arrive encore plus

souvent que, n'en abusant pas, ils sont calomniés par les envieux. Il serait alors bien malhonnête à leurs amis de les abandonner, mais il faut attendre qu'ils nous préviennent, et être avertis par eux qu'ils ont besoin de nous. Jusque-là, il est plus sûr de laisser toujours une certaine distance entre l'éclat de leur gloire et notre obscurité.

Je crus donc prudent d'agir avec Mme de Montesson de la même façon que j'ai agi longtemps avec cette autre favorite dont la famille m'a toujours traité comme un allié, auquel elle avait livré toutes les affaires d'une enfant que je regardais comme ma pupille. Tout le monde sait que la Reine ne pouvait me souffrir; aussi je ne répondis aux bontés de son amie qu'en lui écrivant quelquefois des lettres d'une morale très rembrunie, et il m'a semblé servir sa politique, en ne paraissant que rarement chez elle tant que sa faveur a ébloui et sa famille et toute la France.

Je n'ai jamais pensé que M. le duc d'Orléans eût aucune prévention contre moi; cependant, aimant et respectant Mme de Montesson, désirant et prévoyant sa destinée, tout bien réfléchi, je préférai attendre. Les ouvrages qui m'avaient fait connaître avaient au moins le mérite de la nouveauté, flattaient mon amour-propre, et comme ils étaient imprimés au Louvre et aux frais du Roi, je me faisais un plaisir et un devoir d'en distribuer des exemplaires à tous mes amis : Mme de Montesson et ses parents étaient à la tête de ma liste. Cet hommage, qu'elle avait toujours bien accueilli avant que je soupçonnasse la brillante fortune à laquelle elle est parvenue, je ne cessai point de le lui adresser; j'ai continué même à le lui offrir, avec non moins d'affection et beaucoup plus de respect, depuis son mariage qui l'a rendue sinon heureuse, du moins célèbre dans toute l'Europe. Mais, au lieu de lui porter chacun des volumes de mes ouvrages, je me

contentai de les lui envoyer, et tout au plus j'accompagnai mon présent d'un billet qui respirait la plus respectueuse amitié. Je dois même lui donner un éloge qui la distinguera de ma chère duchesse de Polignac. Celle-ci trouva très bon que je ne grossisse pas la foule des courtisans empressés à sa porte. Mme de Montesson, au contraire, me parut un peu piquée de ce que je ne lui faisais pas ma cour; c'est le seul reproche qu'elle m'ait adressé lors de notre dernier entretien. Ce fut chez M. de Saint-Florentin que je la rencontrai; je ne sais plus si, à cette époque, il était duc de la Vrillière, mais il demeurait à l'hôtel que la ville lui avait fait bâtir dans la rue qui porte son nom. Ce jour-là, cette aimable femme, dont on présageait et dont quelques personnes supposaient déjà le mariage, daigna venir à moi et me demanda mon bras pour descendre l'escalier; me regardant ensuite avec des yeux dont elle n'avait pas besoin avec moi : « *Vous ne me voyez plus*, dit-elle; *vous êtes un monstre si vous m'avez oubliée.* » Je lui répondis : « *Hélas! le moyen de pénétrer jusqu'à vous, à travers les grâces qui me sont étrangères et tout l'attirail de la grandeur qui vous attend?* » — Me penchant alors vers son oreille : « *Vous ne me prierez point à votre noce*, ajoutai-je bien bas; *mais pour m'indiquer qu'elle est faite, mandez-moi : Vous pouvez me venir voir*, *et je vous promets de voler à vos pieds.* » Elle sourit, me serra la main, monta en carrosse, et je ne l'ai plus revue depuis. Lorsqu'elle fut, non une princesse, mais au moins une des plus grandes dames du royaume et une des plus intelligentes (1), je l'observai de loin; je comparai le bien et le

(1) Mme de Montesson a composé des poésies, des romans et quelques comédies. — Aujourd'hui Mme de Montesson a joué, sur le théâtre de M. le duc d'Orléans, une comédie qui est d'elle et qui a pour titre : *Marianne*. Laujon l'a vue et assure qu'elle est très jolie. (*Journal de Moreau*, 5 février 1776.)

mal que l'on en disait, et il m'a paru prouvé qu'elle était plus digne de l'estime et du respect de son époux, que cette folle et insolente Messaline (1) qui a porté son nom, et ne l'a transmis qu'à un lâche scélérat (2), par lequel il n'a point été déshonoré, puisqu'il l'a lui-même abdiqué en se déclarant publiquement un bâtard adultérin. Si ce scélérat a eu l'effronterie de renier celui que les lois du royaume lui donnaient pour père, et de s'annoncer lui-même comme le fruit d'un adultère commis par sa mère avec le plus vil de ses domestiques, quel homme sera assez injuste pour jeter le moindre blâme sur la pauvre Mme de Montesson, qui, liée par un nœud légitime et indissoluble avec ce malheureux père, a passé sa vie à le consoler de l'opprobre d'avoir un tel fils?

Mes souvenirs personnels sur mon ancienne et charmante amie s'arrêtent ici; je retournerai maintenant en arrière pour indiquer les circonstances qui, en 1761, me mirent à portée de faire connaissance avec les deux filles naturelles de Le Normand d'Étiolles, dont j'ai déjà parlé.

Après la mort de ma première femme, mes amis m'arrachèrent de l'appartement où je l'avais perdue, et j'en louai un autre rue Vivienne, où je me suis remarié sept ans plus tard. Mme Bellevaux, la mère des deux chanoinesses Ducrest, occupait, en ce temps-là, une maison située à très peu de distance de mon nouveau logis, et à deux pas du couvent des filles Saint-Thomas, où habibitait ma sœur. La comtesse Dujeu, qui ne m'avait pas oublié, et à qui on avait assuré que j'étais un bon parti à

(1) Louise-Henriette de Bourbon-Conti, princesse du sang, fille de Louis-Armand, prince de Conti, et de Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, née le 20 juin 1726, mariée le 17 décembre 1743 à Louis-Philippe, duc d'Orléans, morte en 1759.

(2) Philippe-Égalité.

remarier, conçut probablement le projet de me faire épouser une chanoinesse. Elle vint me trouver, me parla de ma tristesse, de ma solitude, du besoin que j'avais d'un peu de dissipation et de société. Elle fit tant par ses cajoleries qu'enfin elle me détermina à me laisser présenter à ma si aimable voisine. Je savais depuis longtemps que Mlle de Mézières était devenue Mme Ducrest; mais, comme de raison, ni sa mère, ni le gouverneur que j'avais procuré autrefois au fils de celle-ci, ne m'avaient rien dit de la route qu'on avait prise pour aboutir à ce mariage. Au reste, dans l'état où j'étais, rien ne me paraissait moins pressé que de me faufiler dans une société dont on me vantait les plaisirs, et je différais toujours, lorsque je fus directement invité par la maîtresse même de cette maison, où on lisait avec plaisir mes ouvrages, et où l'on désirait me donner à souper avec des gens de lettres de ma connaissance.

Je me rendis à cette invitation et j'arrivai un beau jour sur les huit heures du soir. Le premier de ces convives qui goûtaient si fort mes productions fut le philosophe Marmontel. Il n'était point alors mon confrère historiographe, mais il n'était point non plus l'ami et encore moins l'admirateur de l'auteur des *Cacouacs*. De toutes les personnes composant cette brillante compagnie, je ne nommerai que lui, et j'ajouterai seulement que les cinq heures que je passai dans cette maison me décidèrent bien à n'y jamais remettre les pieds. Tout m'y parut malhonnête, excepté les propos. Comme les appartements étaient vastes, les chambres nombreuses et toutes éclairées, on allait, on venait; tableaux, livres, statues, deux très grandes pagodes de cinq pieds de haut et très obscènes, boudoirs, chaises longues élégantes, et jusqu'aux dispositions des glaces, tout me sembla jurer avec

le noviciat d'un chapitre et le stage de quelques chanoinesses. Aujourd'hui que ma mémoire me rappelle ces détails, s'il m'était permis de comparer ce que je vis à quelques-uns des rassemblements dont nous avons été témoins depuis sept ans, je dirais volontiers que je trouvai là une miniature d'un grand et vaste tableau qui m'effraye encore; là, en effet, j'aperçus une aristocratie qui eût pu prendre pour devise : *Liberté, égalité*, et accorder avec le nom de république la distinction des trois ordres; là, en effet, des amusements de toute espèce réunissaient le haut et le bas clergé, la haute et la basse noblesse, et, si j'ose le dire, le haut et le bas tiers état.

Je m'étais attendu à y rencontrer deux belles chanoinesses; je n'en vis qu'une seule, reconnaissable à son cordon : c'est celle qui a épousé un militaire nommé M. d'Arcambal, avec lequel je crois avoir dîné chez M. Bertin. Je vais raconter maintenant comment je retrouvai l'autre quelque temps après. J'étais dès lors très intimement lié avec la comtesse de Gramont, qui, depuis la perte que j'avais faite en 1760, n'avait cessé de me combler de marques de bonté et d'amitié, et qui parvint à me remettre non seulement dans le monde, mais dans la meilleure compagnie de la Cour. Cette généreuse amie me faisait l'honneur de m'inviter à toutes les petites fêtes de sa société; en 1762, voulant me décider à me rendre à un concert qu'elle donnait à quelques amies, elle me manda : « *Nous aurons Mme de Saint-Aubin et Beaumarchais.* » Or, qu'était Mme de Saint-Aubin? Justement le cordon rouge que je cherchais. Je n'ai garde de comparer à Beaumarchais cette jeune fille que Mme Ducrest avait eu le bon esprit de retirer de la maison de Mme Bellevaux, sa véritable mère, et qui alors, connue également par ses talents et par sa sagesse, était cependant réduite à cher-

cher, dans les meilleures sociétés de la Cour, la protection dont elle avait besoin.

Mme de Montesson ne se dissimulait pas que ces deux chanoinesses ne lui étaient rien du tout, mais elles portaient le nom de Mlle de Mézières, fille du premier lit de Mme de la Haye, mariée à M. Ducrest, et ce motif lui suffit, pour qu'elle se crût obligée de soulager sa malheureuse sœur du poids des obligations que lui imposaient, non les lois de la nature, si ouvertement violées, puisqu'elle et son mari avaient reconnu deux filles qui leur étaient absolument étrangères, mais la décence, fondée sur l'opinion publique. Elle résolut donc de trouver à Mme de Saint-Aubin et à la sœur de celle-ci un établissement agréable : elle fit épouser à la seconde M. d'Arcambal, dont je viens de parler, et découvrit, pour Mme de Saint-Aubin, un mari d'un rang distingué parmi ces familles que le ministère avait autrefois anoblies : c'était le comte de Genlis (1), qui depuis lui fit prendre le nom de Sillery, et qui était le frère puîné d'un trop célèbre joueur. On intéressa sans doute M. le duc d'Orléans (2) au mariage d'une demoiselle portant un beau nom et joignant à une très aimable figure prodigieusement de savoir et de talents; on promit à cette dernière, ainsi qu'à son époux, des places élevées dans la maison de ce duc de Chartres (3) que je ne voudrais plus avoir à nommer; on leur fit entrevoir les plus flatteuses espé-

(1) Charles-Alexis Bruslart, comte de Genlis, puis marquis de Sillery, né en 1737, capitaine des gardes du duc de Chartres, plus tard duc d'Orléans, député aux États généraux, puis à la Convention. Suspect en raison de son intimité avec le duc d'Orléans, il fut condamné à mort le 30 octobre 1793 et guillotiné.

(2) Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent et père de Philippe-Égalité.

(3) Philippe-Égalité.

rances, et on leur accorda vraisemblablement quelques bienfaits pécuniaires. Tout cela fut l'ouvrage de Mme de Montesson, et cependant, je le répète, elle n'était ni la tante ni la sœur de Mme de Saint-Aubin, comme certains papiers publics ont voulu le faire soupçonner.

Cette belle Mme de Genlis (1), qui fut si estimée, si respectée même, du plus vicieux et du plus insensé de nos princes, et eut le malheur de se brouiller pour lui avec la digne et respectable princesse dont on lui avait donné les enfants à élever, est veuve aujourd'hui. On connaît ses ouvrages; il n'en est aucun qui ne respire l'honnêteté, et ne contienne des principes d'éducation faisant honneur à celle qu'elle a reçue, non de Mme Bellevaux, mais de Mme Ducrest. Je ne sais si les deux chanoinesses étaient déjà mariées lorsque cette prétendue mère de deux filles qu'elle n'avait point portées, épousa le vieux baron d'Andlau; mais je crois bien que sa sœur, Mme de Montesson, ne lui procura, ni même ne lui conseilla cette alliance, qui ne lui apportait qu'un nom et ne lui promettait qu'une très modique pension viagère, qui n'a pas dû être payée. J'ai connu ce baron, l'aîné du comte et de l'abbé d'Andlau qui ont été mes meilleurs amis. Le comte avait eu la succession de Mme de Kainglein, sa mère, et du maréchal Du Bourg (2) qu'elle avait épousé

(1) Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, née en 1746, d'abord chanoinesse du chapitre d'Alix, près de Lyon, épousa en 1762 le comte de Genlis, depuis marquis de Sillery, fut dame d'honneur de la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, reçut en 1782 le titre de *gouverneur* des enfants de cette princesse, émigra en 1793, rentra en France en 1800, reprit alors le nom de Genlis et mourut à Paris en 1830. Elle a écrit une grande quantité de contes, fables, romans et petites comédies se rapportant presque tous à l'éducation.

(2) Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg, né en 1655, maréchal de France, vainqueur des Impériaux à Rumersheim, mort en 1739.

en secondes noces : on devine pourquoi. L'abbé avait, du produit de ses bénéfices, acquis auprès de Provins une jolie terre qu'il a laissée à une nièce. Pour le baron, leur aîné, le plus fou et le plus dissolu des hommes, je ne lui aurais pas fait épouser une honnête servante à qui j'aurais voulu du bien. Aussi cette infortunée baronne vécut-elle du produit de quelques brochures qu'elle écrivait, et des secours que Mme de Montesson, sa sœur, lui donna par pitié, lorsqu'elle apprit à quel indigne joug cette femme d'esprit avait eu la bêtise de se soumettre.

En terminant le récit de cette portioncule de l'histoire de notre siècle, je tiens à affirmer que je puis attester tous les faits qui y sont relatés, comme y ayant eu part ou en ayant été témoin, ou bien comme m'ayant été rapportés par des gens dignes de foi.

CHAPITRE VII

Liberté du commerce des grains. — Disette et murmures. — Dupont, inspecteur du commerce. — Révolte à Dijon. — Émeutes et pillage des boulangeries et des marchés. — M. Albert, lieutenant de police. — Le prix du pain diminue. — Condamnation à mort de deux émeutiers. — Lettre et instruction sur les émeutes populaires. — Nominations dans les Maisons de Mesdames. — Prières publiques à l'occasion du sacre. — Exil du duc d'Aiguillon. — Mort de Mme de Chabrillan. — Départ de la Cour pour Reims. — M. de Choiseul. — Le sacre. — La maréchale de Mouchy et le grand chambellan. — Changements dans la Maison de la Reine. — La comtesse Jules de Polignac. — Retour de la Cour à Versailles. — Le comte d'Artois en Flandre. — Le Palais-Royal. — Vivacités du comte d'Artois. — Médailles du sacre. — L'envoyé du pacha de Tripoli. — Sidi-Achmet. — Le général O'Reilly. — Irlandais et Espagnols. — Les Gascons. — M. de Malesherbes remplace M. de la Vrillière. — Catéchisme du citoyen. — L'abbé Baudeau. — La canne du contrôleur général. — Blés de Suède. — Fête champêtre offerte à la duchesse de Civrac. — *Physionomie.* — Le portrait du bon Maison-Rouge. — Arrivée de la Reine. — Couplet improvisé pour Mme de Donissan.

Le 13 septembre 1774, un arrêt du Conseil rétablit la pleine liberté du commerce des blés dans tout le royaume. Les lettres patentes sur cet arrêt furent envoyées au Parlement, qui hésita et nomma des commissaires; mais, malgré l'abbé d'Espagnac qui proposait des tempéraments, le contrôleur général tint bon et répondit : « *Mon arrêt sera enregistré.* » Cet entêtement faillit causer un grand malheur l'hiver suivant pendant les glaces : Paris pensa manquer de pain. A ce moment-là, tout le monde se lamentait de ce que, sous M. Lenoir, on n'emportait pas

les neiges comme sous M. de Sartine : c'est que toutes les voitures et les tombereaux de la police étaient employés à aller chercher des blés à Corbeil, dans les magasins de l'abbé Terray que l'on avait été trop heureux de trouver. Au printemps suivant, le prix des grains augmentant partout, M. Turgot fut plus embarrassé que jamais : trois lieutenants généraux de police de grosses villes étaient venus se plaindre de la disette, des murmures du peuple et même de quelques commencements d'émeutes. Avec cette belle liberté indéfinie, le blé n'arrivait point, et le peuple gémissait de ce que l'on s'était ôté, sur cela, toutes les ressources d'une bonne police.

Le contrôleur général, dont de Bièvre disait plaisamment qu'il s'en allait *goutte à goutte*, avait rappelé Dupont (1) de Pologne. Celui-ci y était secrétaire général du Conseil de l'instruction publique, avait vingt-quatre mille livres d'appointements, deux carrosses à ses ordres, et une terre en France, déjà en partie payée par le roi de Pologne. M. Turgot le fit revenir par ordre du Roi, et lui donna le titre d'*inspecteur du commerce*, pour empêcher par là qu'on ne l'inspectât. Cela ne ramena pas la tranquillité : à la fin d'avril 1775, une révolte très considérable éclata à Dijon ; un conseiller au Parlement, que l'on soup-

(1) Pierre-Samuel Dupont de Nemours, né à Paris en 1739, s'attacha au célèbre économiste Quesnay, se lia avec Turgot, devint secrétaire de l'instruction publique en Pologne, rentra en France pour aider Turgot lorsqu'il fut nommé aux finances, partagea la disgrâce de ce ministre, fut rappelé par Vergennes, rédigea, avec James Hutton, le traité de 1783 qui reconnaissait l'indépendance des États-Unis, fit partie du conseil d'État sous le ministère de Calonne, fut élu député aux États généraux en 1789 par le bailliage de Nemours, se montra hostile à la religion, mais fidèle à Louis XVI. Sauvé au 18 fructidor par J. Chénier, il passa en Amérique, revint en France sous le Directoire, entra au conseil des Cinq-Cents, fut secrétaire du gouvernement provisoire et membre du conseil d'État en 1814, retourna en Amérique en 1815 et y mourut en 1817.

çonnait de se livrer au commerce des blés, eut sa maison pillée (1). Le contrôleur général y envoya l'intendant, M. de Bacquencourt; celui-ci demanda les moyens de nourrir le peuple; le ministre lui répondit : « *Monsieur, ne vous mêlez de rien, faites bonne mine; au reste, il faut imposer la rigueur des lois.* » Il y eut des émeutes pour les mêmes causes, mais moins vives, dans plusieurs autres villes du royaume.

Il parut, le 24 avril, un excellent livre de M. Necker, contre le système de liberté indéfinie de M. Turgot; il était intitulé : *Sur la législation et le commerce des grains;* quelques personnes, entre autres l'abbé Roubaud (2), le traitèrent beaucoup trop cavalièrement, ainsi que la question des blés.

A Paris, le pain était à quarante-deux sous les vingt livres pour les pauvres, à quinze sous les quatre livres pour les plus aisés. On était inquiet; tout le monde craignait depuis qu'on annonçait que la police ne se mêlerait plus de rien. Les paysans des environs se rassemblaient et s'ameutaient pour piller les boulangers Ils allèrent en troupe à Beaumont-sur-Oise et saccagèrent les bateaux de grains et de farine. De là, ils se rendirent à Pontoise, où le marché, qui devait être garni, tous les samedis, d'environ dix-huit cents à dix-neuf cents septiers de blé, n'en avait, au dernier samedi d'avril, que deux cent cinquante; ils s'en emparèrent, ainsi que des farines qui

(1) On voulut même tuer le gouverneur, M. de la Tour-du-Pin, que l'on accusait d'avoir exaspéré les paysans qui se plaignaient de manquer de pain, en leur répondant : « *Mes amis, l'herbe commence à pousser; allez la brouter.* »

(2) Pierre-Joseph-André Roubaud, prêtre, né à Avignon en 1730, vint se fixer à Paris, se distingua comme économiste, grammairien et littérateur, fut exilé, en 1775, pour avoir censuré des abus administratifs; mais Necker le rappela en 1776. Il mourut en 1791.

se dirigeaient sur Paris, se cantonnèrent sur les chemins et interceptèrent les communications. Le premier mai, sérieuse émeute à Saint-Germain, marché pillé. Ce jour-là, toute la police fut dans de grandes alarmes : les paysans attroupés menaçaient de venir à Paris. La tête tourne à ce pauvre M. Lenoir. D'un côté, M. Turgot lui dit : « *Ne vous mêlez pas du pain* » ; de l'autre, on lui crie : « *Veillez à la sûreté de la capitale.* » Il ne peut distinguer les objets, va trouver M. de Sartine, veut avoir des ordres du Roi par écrit, et pourtant nulle mesure efficace de prise.

Cependant les scènes de pillage se multiplient : ces mêmes paysans qui sont allés à Saint-Germain accourent en foule à Versailles, armés de bâtons, portant des sacs et de l'argent; ils pillent le marché, commettent beaucoup de violences, prennent le pain chez les boulangers. Ces mouvements avaient été prévus : les gardes du corps, les Suisses, la Maison du Roi, étaient sous les armes. M. de Poix (1) monte à cheval, ainsi que M. de Beauvau. Le peuple insulte M. de Poix et le couvre de farine. Alors il demande à ces gens : « *A combien voulez-vous que l'on fixe le prix du pain?* » — « *A deux sous* », lui est-il répondu. — « *Soit, à deux sous* », reprend M. de Poix. De ce moment, on enlève à ce prix celui de tous les boulangers. Puis les paysans se dispersent dans les campagnes, sacca-

(1) Philippe-Louis-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, fils de Philippe comte de Noailles, maréchal de Mouchy, et d'Anne-Claude-Louise d'Arpajon, né le 22 novembre 1752, chevalier de Malte et grand-croix héréditaire de cet ordre à seize ans, en vertu du privilège accordé le 30 mai 1645 à Louis, marquis de Séverac, duc d'Arpajon, son trisaïeul, pour avoir sauvé l'île de Malte de l'invasion des Turcs; député de la noblesse aux États généraux, s'enthousiasma d'abord pour les idées nouvelles, s'en détacha bientôt, émigra en 1791, revint à Paris se mettre à la disposition de Louis XVI, resta à ses côtés pendant la journée du 10 août, fut gouverneur du château de Versailles sous Louis XVIII et mourut en 1819.

gent quelques moulins et quelques fermes, et annoncent qu'ils viendront le lendemain à Paris.

Ils y arrivent le mercredi 3 mai; les halles et tous les marchés au pain sont pris d'assaut : on enlève le pain en le payant deux sous la livre; de là, les gueux courent chez les boulangers. Il n'en est aucun qui ne soit obligé de donner le pain pour ce que l'on veut, et, le soir, on n'en aurait pas trouvé une livre dans Paris. Une seule boulangère échappa au pillage; elle avait mis sur sa boutique fermée : « *Boutique à louer, s'adresser au troisième.* » Le vacarme fut plus particulièrement terrible au faubourg Saint-Martin et à la rue Saint-Antoine; les boutiquiers de la rue Saint-Honoré durent fermer. La police, très mal faite, opéra peu d'arrestations; le guet avait l'air de suivre les attroupements et de les craindre; il laissa échapper huit hommes cachés au fond d'une cave.

A Versailles, l'émeute recommençait plus vive : il y eut un homme de tué et plusieurs de blessés par les gardes du corps et les Suisses. Le Roi ne dîna point en public ce jour-là, non plus que la Reine; comme la veille, il conserva tout son courage et toute sa présence d'esprit; ses ordres furent donnés de sang-froid; mais la tête tourna à son entourage : on ferma les grilles du château et la porte du parc. M. le contrôleur général, qui s'était beaucoup remué et avait travaillé avec le Roi, reçut le soir une lettre très détaillée de Sa Majesté, lui rendant compte des dispositions qu'elle avait arrêtées. Il montra cette lettre à plusieurs personnes : elle paraissait indiquer que l'on avait persuadé à Louis XVI que les émeutes avaient des chefs cachés, et étaient l'effet d'un complot contre le ministère. M. Turgot et son ami M. d'Angiviller semblaient partager cette façon de penser; ce dernier me raconta même que, dans la bagarre de Paris, on avait

entendu un de ces gueux demander : « *Où irons-nous?* » Un autre lui avait répondu : « *Trois points, trente et un* »; et ce mot, répété par trois voix, avait été redit d'un bout de la file à l'autre.

Le Roi envoya demander à M. Lenoir sa démission, et confia la charge de lieutenant de police à M. Albert (1), ci-devant intendant du commerce. Il chargea M. Turgot de veiller par lui-même à la police des grains dans Paris, et de porter ses ordres aux troupes de la Maison.

M. le maréchal de Biron fut nommé général commandant en chef de toutes les troupes de Paris (2). M. de Beauvau eut le commandement de toutes celles qui devaient opérer dans la banlieue, et l'on expédia des ordres pour faire approcher beaucoup de régiments. Un ban fut affiché, portant : 1° que les troupes courraient sus aux paysans embrigadés ; 2° défense d'exiger du pain au-dessous du prix courant, c'est-à-dire entre trois sous et demi et quatre sous ; 3° injonction au prévôt de faire pendre. Je fus témoin du spectacle de Paris ce jour-là : il n'avait point l'air effrayant. Les gueux payaient et n'exerçaient aucune violence; quelques garçons boulangers seulement furent maltraités à coups de bâton.

Le lendemain, 4 mai, M. de Poix, à la tête d'un détachement de gardes du corps, se porta au secours de quelques fermes menacées. Dès le matin, des lettres patentes avaient été envoyées au Parlement pour attribuer à

(1) Joseph-François-Ildefonse-Raymond Albert, né à Ille (Rousillon) en 1721, conseiller au parlement de Paris, lieutenant général de police, mort en 1790.

(2) On fait un bon conte d'une femme du Marais qui, pour dédommager le maréchal de Biron, voulait qu'on le fît *connétable de Bourbon!* Cela rappelle l'histoire de cette femme qui prétendait que le régiment du Roi était donné à M. Moreau, le procureur du Roi. (21 décembre 1775. — *Journal de Moreau.*)

la Tournelle la connaissance de ces émeutes. Le Parlement ne les enregistra pas; il rendit seulement arrêt, ordonnant qu'il serait informé par la Grand'Chambre et les Chambres assemblées, et que cependant le Roi serait supplié de prendre des mesures pour faire diminuer le prix du pain. Cet arrêt fut affiché, mais le Roi fit enlever les affiches, et réunit un comité auquel assistèrent M. de Miromesnil, M. de Maurepas, M. Turgot et M. du Muy; M. de Sartine n'y était pas. Il s'agissait de casser l'arrêt du Parlement; c'était l'avis de M. Turgot, et M. de Miromesnil se démena vainement pour l'en faire changer. On finit par dresser des lettres patentes pour dépouiller le Parlement de la connaissance de cette émeute, et pour ordonner que les coupables seraient jugés prévôtalement.

Le vendredi 5, le Parlement reçut ordre de se rendre à Versailles, où Sa Majesté tint, à deux heures, son lit de justice, et fit enregistrer les lettres patentes dont je viens de parler; elles furent partout affichées à la place de l'arrêt.

Dès le 6, le pain diminua aux marchés : d'un côté, les fermiers eurent peur et y portèrent; de l'autre, le contrôleur général, dérogeant à son système, fit sous main donner des ordres aux fermiers; je le sus pertinemment par celui du Moulineau, au bas de Meudon. Paris avait l'air d'une ville de guerre : toutes les rues étaient encombrées de troupes qui montaient la garde; aussi n'y eut-il plus de mouvements dans les marchés; mais les pillards de greniers allèrent dans les villages de l'Ile-de-France, et continuèrent à se faire livrer le blé à bon compte et à piller les fermes. Cette commotion s'étendit assez loin, puisqu'elle se propagea jusqu'à Sens. Selon toute apparence, elle fut, sinon méditée, au moins excitée par des gens méchants et ennemis du gouvernement. M. de la Blache, qui revenait de Lyon, remit à M. Turgot de faux

arrêts du Conseil imprimés, qu'il avait entendu crier sur sa route, et par lesquels le Roi fixait le prix du blé à douze livres et le prix du pain à deux sols, en commandant que les fermiers porteraient au marché.

On arrêta et on conduisit à la Bastille différentes personnes, entre autres des maires et des lieutenants de police de villes, accusés de n'avoir pas fait leur devoir, notamment les lieutenants de police de Pontoise et de Sens. Il y eut à Versailles une alarme plaisante : le feu prit à un four à chaux, une forte explosion s'ensuivit; on crut que cet accident était l'ouvrage des ennemis des greniers.

Pour mettre fin à toutes ces exactions, il fallut un exemple sévère : une sentence prévôtale, rédigée avec soin, et que l'on me communiqua à l'hôtel de Laval, condamna deux misérables qui furent pendus en Grève le jeudi 11 mai. L'un des deux coupables avait été autrefois marqué et fouetté, l'autre était un voleur connu. Enfin, le Roi écrivit à tous les évêques et joignit à sa lettre une instruction sur les émeutes populaires, lettre et instruction que MM. les curés lurent au prône le dimanche 21 mai.

D'importants changements eurent lieu, à cette époque, dans les maisons de Mesdames. Ma respectable amie, Mme de Civrac, fut faite dame d'honneur de Madame Victoire, et sa fille aînée, Mme de Donissan, dame d'atour. On nomma la princesse de Chimay dame d'honneur de Madame Sophie : elle hésita à accepter. Mme de Montmorin devint dame d'atour de cette princesse, et l'évêque de Tréguier fut son premier aumônier. Enfin, on joignit aux seize dames de compagnie de Madame Victoire et de Madame Sophie deux nouvelles dames, Mme de Boursonne et Mme de Mérainville.

J'appris ces changements chez la princesse d'Armagnac par Mme de Lesparre (1), et le lendemain, 1er juin, j'allai à Versailles porter mes félicitations. Je descendis d'abord chez Mme de Donissan, qui était avec Mme de Diesbach; je lui témoignai toute ma joie; elle m'embrassa en me disant qu'elle était au comble du bonheur. De là, je me rendis auprès de madame sa mère, qui fut très sensible à l'expression de mes sentiments; puis je me présentai au dîner de Mesdames, où l'on me marqua beaucoup de bonté, et où je dus causer longtemps sur le cavagnole (2). En sortant de table, Madame Victoire, supposant que j'avais quelque chose à lui confier, vint à moi : « *Ce n'est pas de moi que je veux vous parler aujourd'hui,* lui dis-je; *madame, je suis heureux de la joie de Mme de Donissan et de Mme de Civrac, que je quitte; être attaché à Madame, c'est plus que fortune, c'est bonheur.* » La princesse me parut fort contente de mon enthousiasme, me dit beaucoup d'honnêtetés, et ajouta en me parlant de la nouvelle dame d'honneur, dont personne n'ignorait les talents, mais que l'on jalousait à cause de l'usage très légitime qu'elle en faisait pour la fortune de toute sa famille : « *Cette femme a ici la réputation d'une habile intrigante; eh bien! c'est l'accusation la plus injuste : elle ne s'est acquis des amis qu'en faisant du bien à tout le monde; aussi a-t-elle demandé hardiment aux ministres tout ce qu'elle croyait dû à la naissance de son mari et aux services de ses enfants.* »

Le 4 juin, on cria dans les rues le mandement de l'archevêque de Paris qui ordonnait des prières publiques à l'occasion du sacre, et un arrêt du Conseil qui exemp-

(1) La duchesse de Lesparre était dame d'atour de la comtesse de Provence.

(2) Jeu de hasard, espèce de biribi, qui se jouait avec des petits tableaux à cinq cases, contenant des figures et des numéros; chaque joueur tirait les boules à son tour.

tait la ville de Reims, pendant toute la durée du sacre et huit jours avant et huit jours après, de tous droits d'entrées. En même temps, le bruit se répandait dans Paris que M. le duc de Choiseul, qui se montrait partout, avait la tête haute et une cour aussi nombreuse que celle du Roi, allait au sacre, tandis que M. le duc d'Aiguillon partait pour Veretz (1). Tout le monde voulait qu'il fût exilé, il n'en était rien encore : le Roi l'avait laissé le maître de se rendre ou au sacre ou chez lui, mais il faut reconnaître qu'il avait de bonnes raisons d'être mécontent et de craindre les suggestions de la Reine, toujours prodigieusement prévenue (2) contre lui. Le Roi, à la revue de sa Maison passée le 30 mai, au Trou l'Enfer, ne lui avait pas dit un mot; il est vrai qu'il n'avait que très peu parlé et n'avait même pas salué les capitaines, ce dont on l'excusa parce que personne ne s'était avisé de l'en avertir. Quant à la Reine, aussitôt qu'elle avait aperçu M. d'Aiguillon, elle avait tiré le store de son carrosse. Néanmoins il était décidé à aller à Reims, et avait même déjà fait ses provisions, lorsque M. de Maurepas vint l'engager à partir pour Aiguillon, et ce qu'il y a de singulier, c'est la manière dont cela arriva. La Reine le haïssait et ne s'en cachait pas; elle était entourée de femmes qui nourrissaient cette haine : la princesse de Beauvau et la comtesse de Gramont étaient ses conseils. Elle envoya un jour chercher M. de Maurepas, lui dit qu'elle désirait qu'on exilât bien loin M. d'Aiguillon et qu'elle avait le consentement du Roi. M. de Maurepas demanda : « *Qu'a-t-il donc fait?* » — « *La mesure est comble* », répondit la Reine.

(1) Bourg de France, à huit kilomètres de Tours, où le duc d'Aiguillon possédait un château bâti par Jean de la Barre, comte d'Étampes, et qui avait ensuite appartenu à l'abbé de Rancé.

(2) Il passait pour accueillir très favorablement les propos et les chansons que l'on répandait contre la Reine.

Le ministre expliqua qu'il devait se rendre à Veretz « *C'est trop près,* reprit Sa Majesté, *je veux l'envoyer à Aiguillon.* » Là-dessus, M. de Maurepas alla trouver le Roi, qui parut peiné, le chargea d'arranger cette affaire avec la Reine, et ajouta : « *C'est elle qui l'exige.* » Celle-ci persista. M. de Maurepas lui dit : « *Madame, que faut-il que j'écrive?* » — « *Ce que vous voudrez, mais qu'il s'en aille.* » Bref, c'était la Reine qui exilait, car le Roi ne consentit pas à signer de lettre de cachet.

Aiguillon n'était ni bâti ni meublé : on y faisait des ouvrages qui n'étaient point terminés; aussi Mme d'Aiguillon ne partit-elle point avec son mari. Hélas! l'exil du duc fut la cause de la mort de sa malheureuse fille : cette pauvre Mme de Chabrillan avait encore du lait de sa couche lorsque, l'année suivante, elle alla joindre son père à Aiguillon; elle y eut une fièvre maligne et y mourut (20 juin 1776). Le Roi écrivit au duc d'Aiguillon pour l'exhorter à quitter le tombeau de sa fille, et le parti Choiseul débita que la Reine avait demandé sa grâce et obtenu qu'il pourrait aller partout, même à Paris, mais jamais à la Cour. En attendant, celle-ci annonçait elle-même l'exil du duc comme une victoire, et se vantait de l'avoir remportée. M. de Choiseul n'y était pas étranger non plus : c'était une besogne qu'il tenait à trouver toute faite au moment où il rentrerait en faveur, et il comptait bien y parvenir à l'occasion du sacre.

Le lendemain de la Pentecôte, le Roi et toute la Cour partirent pour Reims; ce jour-là, ils couchèrent à Compiègne. Cependant les intrigues continuaient et étaient plus fortes que jamais : on annonçait de grands événements pour le retour du Roi. Les partisans de M. de Choiseul semblaient avoir acquis beaucoup de courage et même de l'audace, mais n'en étaient pas plus prudents;

on assurait qu'ils avaient obtenu que M. le comte d'Artois lui rendît les Suisses. Il n'en était rien, bien que la Reine l'eût proposé à ce prince, et l'eût presque ébranlé dans un moment d'enthousiasme; elle aurait aussi désiré lui faire avoir la place de grand chambellan, qu'il ambitionnait (1). Elle le donnait pour un honnête homme, écrasé pour avoir déplu à une catin; elle oubliait que cet honnête homme avait été élevé et enrichi par une autre catin, et qu'il lui restait plus des bienfaits de la première que ne lui en avait ravi la haine de la seconde.

Quoi qu'il en soit, elle lui fit au sacre le plus bienveillant accueil, et chercha à entamer le Roi sur son compte. Sa Majesté ne se prêta à rien et ne lui parla point. La Reine lui avait donné l'ordre de se rendre chez elle un instant où le Roi devait y être. Il y alla; on lui refusa la porte. Le duc se fit annoncer et fut introduit par ordre de la Reine, mais le Roi décampa aussitôt. Le bruit se répandit néanmoins qu'il avait eu une audience du Roi. Cela était faux, et même Louis XVI détourna la tête quand M. de Choiseul vint, à son rang, lui baiser la main : il fallait qu'il fût bien mécontent. M. de Choiseul le sentit et quitta Reims pour se rendre à Brienne, d'où il gagna Cirey et Bourbonne, où la duchesse de Gramont allait prendre les eaux.

Le sacre eut lieu le 11 juin, et bientôt on en reçut des nouvelles : le Roi écrivit à M. de Maurepas que l'archevêque de Reims (2) n'avait que trente ans ce jour-là. Le

(1) M. le prince de Guéménée a prêté serment, le 20, de la place de grand chambellan. Il a acheté cette charge de M. le duc de Bouillon. M. de Choiseul en donnait beaucoup plus, mais le Roi n'a pas voulu de lui. (*Journal de Moreau*, 24 août 1775.)

(2) Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né en 1697, grand aumônier de France, cardinal, archevêque-duc de Reims, pair de France, mort en 1777.

vrai est qu'il s'était bourré de gouttes du général de Lamothe (1). Les évêques de Beauvais (2) et de Soissons (3) eurent une dispute et se coudoyèrent : il s'agissait de savoir lequel des deux irait lever le Roi de dessus son lit. Sa Majesté décida qu'il en serait comme au sacre précédent. Or ç'avait été alors l'évêque de Soissons, parce que celui de Beauvais était absent; M. de Soissons profita de cette circonstance : *Cucurrit Petro citius*. L'évêque de Beauvais en fut tellement piqué qu'il s'abstint de paraître au sacre.

Dans l'entourage du Roi on se supplantait, on se froissait aussi : la maréchale de Mouchy (4) s'était fait donner l'ordre du Roi pour tenir la table d'honneur, et en effet elle la tint d'abord. Le grand chambellan arriva et se fit donner le même ordre par écrit; c'était bien son droit, car la Reine n'étant rien au sacre, la dame d'honneur y était moins que rien. Instruite de ce changement, dès que

(1) Les *gouttes d'or du général de Lamothe*, dans l'origine, contenaient réellement de l'or, puisqu'elles teignaient en violet le linge et la peau; plus tard, elles ne continrent plus que de l'alcool et du sublimé corrosif, ainsi que les *gouttes blanches* du même; on les désigne aujourd'hui sous le nom de *teinture éthérée de chlorure de fer*.

(2) François-Joseph de la Rochefoucauld-Bayers, né à Angoulême en 1735, évêque-comte de Beauvais en 1772, député aux États généraux en 1789, membre de l'Assemblée constituante, resta attaché aux intérêts du clergé et de la monarchie, n'émigra point, fut dénoncé par le capucin Chabot, arrêté et conduit aux Carmes. Son frère, Pierre-Louis, évêque de Saintes, voulut partager sa prison; tous deux furent massacrés le 2 septembre 1792, et le citoyen Martin-Fromont osa mutiler leurs cadavres en leur coupant le nez et les oreilles.

(3) Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons en 1764, mort à Paris le 12 décembre 1802.

(4) *Mardi 4 avril 1775.* — Le maréchal-comte de Noailles a pris samedi dernier le titre de maréchal de Mouchy, du nom de la terre où est assise sa grandesse. L'ambassadeur d'Espagne, M. d'Aranda, l'a demandé; je l'ai ouï dire au maréchal lui-même que j'ai trouvé chez Mesdames samedi. (*Journal de Moreau.*)

celle-ci vit le Roi entrer chez la Reine, elle adressa ses représentations, plaida sa cause en y mettant toute son éloquence, mais la perdit; elle eut beau interpeller le maréchal de Duras, il la condamna, et le Roi ne révoqua point son ordre écrit. La dame d'honneur furieuse s'en alla dîner en ville, quoiqu'elle eût prié toutes les personnes auxquelles le grand chambellan fit les honneurs. Les Noailles furent très mécontents : le maréchal, duc de Noailles, que je rencontrai peu après chez la princesse d'Armagnac, avait l'air plus boudeur que jamais. Le bruit courut qu'à Reims même, la duchesse de Cossé avait donné sa démission, et l'on comptait bien que la maréchale de Mouchy ne tarderait pas à l'imiter.

Lorsque son mari, qui était gouverneur du château de Versailles, fut de retour, il envoya prier M. d'Affry de le venir voir, mais ne consentit pas à ce qu'il lui remît le commandement; cependant il ne persista point. Quant à la maréchale, elle ne conserva sa place que jusqu'au 15 septembre; elle s'en démit alors et se retira; la Reine la traita bien, mais ne la regretta pas.

Mme de Chimay, à laquelle Mme de Luynes (1) avait succédé le 7 juillet, comme dame du palais, la remplaça; elle avait d'abord refusé, et ne se décida à accepter que parce que son mari promit de lui donner cinquante mille francs tous les ans; on ne savait où il les prendrait. En même temps, Mme de Lamballe fut nommée surintendante de la maison de la Reine, avec 150,000 livres de rente, et cela malgré toutes les noirceurs qu'on lui avait faites pour en dégoûter la Reine, à laquelle on était allé

(1) Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, fille de Guy-André-Pierre de Montmorency, maréchal-duc de Laval, et de Jacqueline-Hortense de Bullion, née le 14 février 1755, mariée, le 19 avril 1768, à Louis-Joseph-Marie-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, morte le 24 juillet 1830.

jusqu'à dire qu'elle tombait du haut mal; Mme de Mailly (1) fut dame d'atour. On voulut la titrer pour la place; elle refusa, croyant que, simple femme de qualité, elle pouvait avoir la place comme la comtesse de Mailly l'avait eue avant Mme de Mazarin (2); mais elle aurait désiré que l'on titrât M. de Mailly, et c'est ce qui eut lieu. La comtesse Jules de Polignac était alors à Versailles dans l'intime familiarité de la Reine, avec laquelle elle passait tous les jours au moins cinq heures; elle devait aller à Marly et de là à Fontainebleau. Il n'avait tenu qu'à elle d'être dame d'atour; la Reine l'en avait priée en souhaitant instamment que Mme de Mailly n'acceptât pas, mais elle n'avait point caché à la princesse son aversion pour la Cour : c'était d'ailleurs par la plus grande franchise qu'elle lui avait plu. Un jour, la Reine, après l'avoir fait souper dans les petits cabinets, lui dit : « *Je vous tiens, j'ai une grâce à vous demander, et je veux que vous ne me la refusiez pas.* » — « *Cela me serait difficile* », répondit la comtesse. — « *C'est que vous me permettiez de vous écrire.* » Sur le geste d'étonnement que laissa échapper la favorite, la Reine reprit : « *Je vous entends; eh bien! je consens même que vous ne me répondiez pas.* »

Cette jeune comtesse était charmante : c'était la bonté et la raison mêmes : elle ne demandait rien pour elle, et ne profitait de sa faveur que pour obliger les autres; je sentais que je pouvais compter sur son appui : elle me

(1) Marie-Jeanne de Talleyrand, fille de Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord, et de Marie-Marguerite-Françoise de Talleyrand, mariée en 1761 au marquis, puis duc de Mailly.

(2) Louise-Françoise de Mailly, fille du comte de Mailly et de Marie-Anne de Sainte-Hermine, fut mariée en premières noces à Louis Phélipeaux, marquis de la Vrillière, dont elle eut Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, et épousa en secondes noces Paul-Jules, duc de Mazarin, mort le 7 septembre 1731.

faisait toujours toutes sortes d'amitiés, et m'avait promis d'essayer de me remettre en grâce avec la Reine. Elle n'y manqua point, l'intéressa à moi, lui conta les noirceurs que l'on m'avait faites, et finit par lui montrer cette chanson dont, au mois de juin 1774, la comtesse de Noailles s'était servie pour me brouiller avec le duc, son beau-frère; elle lui lut aussi une lettre dans laquelle je rapportais ce que m'avait dit la comtesse de Noailles, en m'avertissant que la Reine me croyait son espion auprès d'elle. Sa Majesté s'écria alors : « *La vilaine femme!* » et l'assura qu'elle me parlerait et n'avait rien contre moi. Elle ajouta : « *Je ne lui dirai peut-être pas encore beaucoup de choses à ce voyage-ci; mais qu'il soit tranquille, il sera content.* » La comtesse lui répondit : « *Vous ferez bien de faire le bonheur d'un honnête et galant homme.* »

A cette époque, elle projetait d'obtenir quelque bienfait pour sa tante, Mme d'Andlau : elle parvint vers la fin d'octobre à lui faire avoir six mille livres de gratification annuelle. L'histoire de cette pension s'ébruita par l'indiscrétion du contrôleur général, furieux contre la comtesse Jules de Polignac. Celle-ci, ayant appris par la Reine que le Roi avait remis le *bon* à ce ministre, lui écrivit. Le contrôleur général lui répondit : « *Vous ne me devez point de remerciements, puisque j'ai fait tout ce que j'ai dû et pu pour m'y opposer...* » La comtesse piquée lui fit une réponse verte et haute, et pleine de sarcasmes. Elle la montra à M. de Maurepas, qui s'écria : « *Si jamais vous êtes mécontente de moi, donnez-moi deux soufflets, mais ne m'écrivez pas de pareilles lettres; cependant, il faut en amuser le Roi : remettez-la à la Reine.* » La Reine communiqua au Roi cette production de la comtesse, dont ils rirent beaucoup; puis elle dit à celle-ci : « *Mon cœur, il ne faut pas*

envoyer cette lettre : je vais vous en faire une autre. » Et elle l'écrivit de sa main, bien plus forte et plus piquante que ne l'était la première. La petite femme copia l'écriture de la princesse, et expédia la lettre au Turgot, qui en pensa mourir de rage.

Dans le courant de cette même année, cette jeune femme, bonne et essentielle, amena la réconciliation de la Reine avec M. de Maurepas. Elle l'exhorta aussi très vivement à se rapprocher de Monsieur, la poussa à avoir une explication avec lui, et depuis ce temps, ils ont été fort bien ensemble.

Ce prince avait prodigieusement réussi à Reims : lorsque, suivant l'usage, il fut appelé pour venir recevoir l'accolade du Roi, il se jeta dans ses bras en fondant en larmes. Le Roi s'attendrit également et le tint longtemps serré. Tous deux rentrèrent ensemble à Versailles le 19 juin au soir. La Reine, ayant couru toute la nuit, y était arrivée le même jour dès sept heures du matin. M. le comte d'Artois les avait précédés et était au château le 16, à minuit. Le lendemain, après avoir vu sa femme ce qu'il voulut, et ses tantes cinq minutes, il envoya dire à M. d'Affry qu'il irait à quatre heures à la comédie, mais qu'à trois heures, il désirait travailler avec lui pour préparer le plan d'un voyage en Flandre, qu'il se proposait de commencer le lendemain. Il partit en effet avec bidet entre les fesses, passa par Compiègne et alla coucher à Cambrai. Il visita Lille et les villes de Flandre jusqu'à Dunkerque, ainsi que le champ de bataille de Fontenoy, et revint à Versailles le 28 juin.

Avant de se mettre en route, il s'était bien rendu à la comédie, puis avait soupé dans la petite maison du duc de Chartres, et n'était rentré à Versailles qu'à onze heures. Quand on se présenta pour son coucher, il s'écria :

« *Allez vous promener tous : je ne me couche point, il est trop tard : on s'oublie avec les femmes.* » Cela n'était que trop vrai pour ce prince, qui fréquentait le Palais-Royal et s'y mêlait à la plus mauvaise compagnie. Depuis quelque temps, on y donnait le soir des concerts et on y descendait par les maisons qui l'entourent; on était là en liberté et même sous une espèce de masque. Les filles y fourmillaient; il y régnait la plus grande licence. J'eus la curiosité de voir ce spectacle dont on m'avait beaucoup parlé, et j'allai un soir y prendre de la limonade. Le Palais-Royal était réellement devenu un mauvais lieu; cela était pitoyable et n'avait l'air que de la dissolution. Je ne sais pourquoi le duc d'Orléans n'en faisait fermer les portes qu'à onze heures du soir.

Ces sortes de distractions ne plaisaient pas au Roi, que M. le duc de Chartres, depuis longtemps, cherchait vainement à entraîner dans ces parties peu décentes pour son rang et pour ses mœurs. Aussi M. le comte d'Artois s'en cachait-il le plus qu'il pouvait. Un jour, où toute la Cour avait suivi la Reine, qui s'était rendue à cheval à Saint-Hubert, Monsieur embarrassa beaucoup M. de Bourbon-Busset (1) en lui demandant ce qu'était devenu son maître, dont on remarquait l'absence : « *Est-il allé au Palais-Royal?* » disait Monsieur. — « *Je ne crois pas* », répondit M. de Busset. — « *Où a-t-il donc été?* » — « *Tirer les lapins.* » — « *Et souper?* » — « *Chez lui.* » — Le vrai est que, quand M. le comte d'Artois faisait ces sortes de parties, il soupait de bonne heure et partait ensuite; on fut en conséquence bien persuadé qu'il était au Palais-Royal. Il se trouvait malheureusement entouré de roués qui n'avaient aucuns principes, et qui favorisaient ses penchants au

(1) Le comte de Bourbon-Busset, lieutenant général, était premier gentilhomme de la chambre du comte d'Artois.

libertinage. Tous les gens de bien de sa maison passaient pour des pédants, tous ceux qui l'amusaient et lui procuraient des plaisirs étaient les seuls fêtés. M. de Maillé en parla au Roi; le jeune prince fut boudé un moment, mais cela ne produisit rien. Ses favoris étaient le prince d'Hénin (1), le chevalier d'Escars (2), le marquis de Polignac. On assure qu'il coucha si bien une fois chez celui-ci, qu'il y oublia sa montre et qu'on envoya la rechercher. Il ne pouvait souffrir M. de Busset, et l'on prétendait qu'il n'avait presque plus de confiance pour M. d'Affry. La veille de la Saint-Hubert, il entendit la messe à quatre heures du matin; partit en poste pour chasser à Pantin, le Roi n'ayant pas voulu le laisser aller au Raincy; soupa au Roule dans la petite maison du duc de Chartres; n'en sortit qu'à quatre heures du matin, et revint toute la nuit pour faire avec le Roi la chasse de la Saint-Hubert. Le lendemain, quoiqu'il ne se fût pas couché, il se portait à merveille, chassa beaucoup, et fit ensuite un dîner de garçons chez M. le chevalier de Luxembourg (3), avec le duc de Chartres et autres. M. d'Affry, effrayé de tout le mouvement qu'il se donnait, lui dit une fois : « *Vous croyez avoir de la force, vous n'avez que du ressort : la force ne vient qu'à vingt-cinq ans, et vous la manquerez si vous continuez ce train de vie.* » Ce jeune prince me causait cependant un plaisir infini à voir : il avait de la vivacité, des passions; il se faisait son être à lui-même, car sûrement ce n'était pas là celui que lui avait donné l'éducation; à la vérité, il avait des emportements que M. d'Affry tentait de réprimer :

(1) M. d'Alsace, prince d'Hénin, mestre de camp, capitaine des gardes du corps du comte d'Artois.

(2) Le chevalier d'Escars, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois.

(3) Le chevalier de Luxembourg était alors capitaine en survivance de la troisième compagnie des gardes du corps du Roi.

« *J'ai un grand avantage sur vous, monseigneur* », lui dit-il un jour. — « *Quoi donc? Est-ce que vous n'êtes pas aussi vif et colère?* » — « *Oui, mais l'avantage que j'ai sur vous, je le tiens de ma naissance.* » — « *Et quel est-il?* » — « *C'est que si j'ai eu le malheur d'offenser un gentilhomme, je puis lui en donner réparation et satisfaction ; au lieu que, si cela vous arrive, il ne vous reste que l'éternel regret de l'injustice.* »

Le dimanche matin 2 juillet, le Parlement vint à Versailles complimenter le Roi sur son sacre; l'Académie se présenta à son tour l'après-midi : ce fut Gaillard qui harangua; le grand Conseil et la Cour des monnaies eurent également, ce jour-là, leur audience à cinq heures du soir. C'est à cette époque que Ferès (1) me remit un jeton d'argent intitulé : *Médaille du sacre;* mais le maréchal de Duras m'ayant prévenu qu'en ma qualité d'historiographe, j'avais droit à un autre, j'allai le lui réclamer, et lui demandai aussi, au même titre, le livre du sacre qui avait de très belles estampes et coûtait deux louis.

Une chose qui mécontenta tous les ambassadeurs fut l'accueil que l'on fit à l'envoyé du pacha de Tripoli. M. de Sartine l'avait d'abord reçu assis et le chapeau sur la tête, et il ne devait point avoir d'audience du Roi. A la suite de je ne sais quel revirement, il en avait obtenu une solennelle et avait été invité au sacre : il y eut une place. On voulut, à son retour, lui faire visiter la manufacture de Sèvres; jour avait été pris pour cela, quand il fut atteint d'un accès de goutte. Dans le moment, arrivait de Marseille, accompagné d'un gouverneur attaché à sa personne, Sidi-Achmet, gendre et neveu du pacha; il avait marché jour et nuit, et était venu en quatre fois vingt-quatre heures seulement. Quoiqu'il fût mort de fatigue, on le mena sur-

(1) Ferès était lecteur et bibliothécaire du comte de Provence.

le-champ à la manufacture au lieu et place de l'envoyé.

L'ambassadeur d'Espagne, plus que tout autre, avait été confondu des égards que l'on avait eus pour ces Africains, et surtout de voir le pacha de Tripoli traiter le Roi de *son ami* et de *son grand allié*, à l'instant où la guerre se préparait entre son pays et les Barbaresques. Le général O'Reilly (1), qui avait été choisi par le roi d'Espagne (2) pour commander l'expédition contre le roi des Maures, était Irlandais, et les Irlandais étaient fort considérés en Espagne : cette nation était même la seule où ils se trouvaient naturalisés de droit, et n'avaient pas besoin de lettres de naturalité. Les Irlandais prétendaient, en effet, être une colonie espagnole, et Philippe II (3) avait autrefois confirmé ce privilège. Les Espagnols faisaient aussi grand cas des Gascons ; au sujet de ces derniers, on m'a conté, chez Mme de Civrac, qu'au passage du Rhin, un Gascon, ayant voulu entrer dans la rivière, se débattait beaucoup avec son cheval qui refusait d'avancer ; il le piquait et jurait. Louis XIV, à son accent et à ses jure-

(1) Alexandre, comte O'Reilly, né en Irlande en 1735, lieutenant général, servit la France, l'Autriche et l'Espagne ; sauva la vie du roi Charles III lors d'une émeute survenue à Madrid en 1766 ; obtint la faveur de ce prince ; fut chargé d'aller prendre possession de la Louisiane cédée à l'Espagne par la France ; dirigea, en 1774, une expédition contre Alger dans laquelle il échoua, et mourut en 1794, au moment où il se disposait à marcher contre la France.

(2) Charles III, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, né en 1716, porta d'abord le nom de *don Carlos ;* régna, en 1731, sur Parme dont il avait hérité par sa mère ; devint, en 1735, roi de Naples et des Deux-Siciles ; épousa, en 1738, Marie-Amélie, fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne ; succéda, en 1759, à son frère, Ferdinand VI, sur le trône d'Espagne, et mourut en 1788.

(3) Philippe II, fils de Charles-Quint, né à Valladolid en 1527, duc de Milan en 1540, roi de Naples et de Sicile en 1554, souverain des Pays-Bas en 1555, roi d'Espagne en 1556, mort en 1598. Il avait épousé en premières noces, en 1554, Marie Tudor, reine d'Angleterre, et en secondes noces, à la suite de la paix de Cateau-Cambrésis conclue en 1559, Élisabeth de France, fille de Henri II.

ments, lui dit : « *Monsieur, je gage que vous êtes Gascon?* » — « *Oui, Sire*, répliqua le cavalier; *mais malheureusement vous voyez que mon cheval ne l'est pas.* »

Il arriva bientôt de mauvaises nouvelles d'Espagne; l'expédition avait été très mal conduite; les Algériens, contre lesquels on n'avait pris aucunes précautions, étaient tombés sur les Espagnols auprès d'Alger; O'Reilly et son armée, battus à plate couture, avaient eu mille hommes de tués, deux mille de blessés; leur général lui-même l'avait été. C'était ce même O'Reilly qui, nommé vice-roi de la Louisiane et venant, après la paix de 1763, prendre possession de ce pays au nom du Roi, avait invité à un grand dîner les principaux de la colonie au nombre de vingt-cinq ou trente, les avait magnifiquement régalés, puis, au café, avait fait venir le bourreau, qui en avait pendu huit ou dix en sa présence : un pareil homme ne pouvait prospérer nulle part.

La veille du départ pour le sacre, M. de Maurepas, qui se rendait à Ponchartrain, avait eu une conversation d'une demi-heure avec le Roi : il avait été question de changements dans le ministère, mais le Roi lui avait répondu : « *Ce ne sera que pour mon retour, et vous en serez instruit.* » En effet, dès le commencement de juillet, il fut décidé que M. de Malesherbes succéderait à M. de la Vrillière. On poussa celui-ci à donner sa démission, et il finit par l'offrir au Roi, qui lui dit froidement : « *Oui, monsieur, je trouve bon que vous songiez à votre retraite.* » Qui eût dit, un an auparavant, que nous verrions M. de Malesherbes à cette place? Étonnantes révolutions! Il semblait alors que le meilleur moyen de faire sa fortune auprès du Roi était d'afficher des principes républicains. Et cependant, on aurait dû se méfier de ces idées-là : une foule de mauvais écrits inondaient Paris; l'auteur de

l'*Ami des lois* avait osé envoyer son livre à tous messieurs du Parlement, et il venait de paraître un ouvrage antimonarchique, intitulé : *Catéchisme du citoyen*, dans lequel on prétendait prouver, par les lois du royaume, que le Roi n'était que le député de la nation, qui pouvait s'assembler sans lui et malgré lui.

La Reine ne voulait point de M. de Malesherbes ; elle avait beaucoup bataillé pour que ce fût M. de Sartine qui eût toute la dépouille de M. de la Vrillière ; M. Turgot et M. de Maurepas l'emportèrent : le premier tenait à avoir, à cette place, quelqu'un qui le laissât tailler en plein drap dans les affaires du clergé, car il projetait de rendre aux protestants leur culte et leur liberté, et de ramener l'édit de Nantes ; il lui fallait pour cela un homme tel que M. de Malesherbes, doux et insouciant. Il chercha aussi à obtenir le département de Paris ; il disait publiquement qu'il serait important au bon ordre que ce département fût uni au contrôle général.

L'abbé de Chabrillan fut à cette époque nommé aumônier du Roi, et l'abbé des Aulniers devint garde des livres imprimés de Sa Majesté à la Bibliothèque royale, en remplacement de M. Caperonnier. Le maréchal de Clermont-Tonnerre fut créé duc et pair. Quant à M. de Sartine, il entra au conseil d'État pour se consoler de n'avoir point eu part aux dépouilles de M. de la Vrillière. Il venait de lui arriver une aventure assez singulière : l'abbé Baudeau (1) avait trouvé le moyen de faire passer au Roi

(1) Nicolas Baudeau, né à Amboise en 1730, chanoine régulier et prieur de Saint-Lô, en Normandie, puis prévôt mitré de Widzimiski, en Pologne ; partagea les idées de Quesnay et de Mirabeau, contribua par ses ouvrages à propager les principes des économistes, fut exilé en Auvergne, en 1776, à la suite de critiques contre les procédés financiers du gouvernement pendant la guerre de 1756 à 1763, et mourut fou en 1792.

un mémoire, dans lequel il accusait M. de Sartine d'avoir été l'une des causes des émeutes, et offrait d'en administrer la preuve. Le Roi montra ce mémoire à M. de Maurepas, qui lui dit : « *Quel ministre sera en sûreté si Votre Majesté écoute de pareilles délations?* » Le Roi lui répondit : « *Je ne les crois pas, mais je veux vérifier les faits, parce que, si l'auteur que l'on a découvert n'en donne pas la preuve, il ira à Bicêtre.* » Il chargea donc M. de Maurepas de voir l'abbé Baudeau. Celui-ci commença par nier le mémoire; il l'avoua ensuite, et tira, comme preuves, des lettres anonymes dont il prétendit connaître les auteurs comme gens dignes de foi. M. de Maurepas rendit compte de tout cela au Roi, qui remit le mémoire à M. de Sartine, en lui recommandant de faire passer l'abbé Baudeau par quelques mois de Bicêtre; mais M. de Sartine intercéda pour le coupable. L'opinion générale était que l'abbé Baudeau n'avait pu communiquer ce mémoire au Roi sans que le contrôleur général le sût. Celui-ci était, de tous les ministres, celui qui affectait le plus d'être bien avec le Roi; il allait lui parler sans que Sa Majesté le prévînt. Un jour qu'il était chez Madame Victoire et avait une canne, Mme de Civrac dit à M. de Malesherbes : « *Vous êtes le ministre de la Maison, vous devez savoir toutes les étiquettes : pourquoi le contrôleur général porte-t-il la canne?* » — « *Madame,* lui répondit-il, *c'est par la raison que Crispin porte des bottes.* » Une chose qui flatta énormément le contrôleur général fut que le roi de Suède (1) écrivit une

(1) Gustave III, roi de Suède, fils d'Adolphe-Frédéric II et de Louise-Ulrique, princesse de Prusse, né à Stockholm le 24 janvier 1746, épousa, en 1776, Sophie-Madeleine, fille de Frédéric V, roi de Danemark, succéda à son père en 1771, parvint, en 1772, à faire accepter par les États une nouvelle constitution qui rendait à la couronne son autorité, dont le sénat et la noblesse l'avaient dépouillée depuis Charles XII, fut un des premiers souverains de l'Europe qui reconnurent l'indépendance des États-Unis, se déclara

lettre à Louis XVI pour le féliciter sur les grandes vues de M. Turgot, et une lettre à M. Turgot lui-même pour lui faire l'éloge du Roi. Tout cela se trouvait arrangé à merveille; mais le bon était que ce prince envoyait en même temps au Roi, en pur don, dix mille setiers de blé. Quelqu'un semblant embarrassé de ce que l'on en ferait, je répondis : « *Du pain, et j'imagine bien qu'on le distribuera aux pauvres.* » Ce même roi de Suède avait conféré à Mirabeau (1) l'ordre de Vasa, qui se portait en cordon vert et en crachat : cet ordre était destiné à honorer ceux qui contribuaient aux progrès de l'agriculture.

Les projets de M. Turgot, cependant, ne réussissaient pas toujours, et soulevaient souvent beaucoup de difficultés dans le Conseil. Ces jours-là, il avait l'air fort effaré et de mauvaise humeur. Néanmoins, sur sa proposition, on publia un arrêt révoquant, dans tout le royaume, les droits de mesurage que l'on payait sur les blés, soit au Roi, soit aux particuliers, soit aux communautés; il avait aussi supprimé la caisse de Poissy et celle des amortissements, et donné au directeur de cette dernière 60,000 livres de pension. Enfin, il voulut faire essayer.

l'ennemi de la Révolution francaise, eut pendant presque tout son règne à lutter contre l'aristocratie, et périt victime d'une conspiration à la tête de laquelle était le comte de Horn : à un bal de la Cour, dans la nuit du 15 au 16 mars 1792, un capitaine, nommé Ankarstroem, tira sur lui un coup de pistolet à bout portant; il mourut des suites de sa blessure quatorze jours après.

(1) Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, né à Pertuis (Provence) en 1715, se fixa de bonne heure à Paris, se lia avec Quesnay, chef de la secte des économistes, devint un des zélés propagateurs de cette doctrine, publia une foule d'écrits dans lesquels il prêche la philanthropie et la liberté, se montra néanmoins le tyran de sa famille, obtint de la condescendance des ministres cinquante-quatre lettres de cachet contre les siens, fatigua les tribunaux de ses procès scandaleux et mourut à Argenteuil en 1789. Il eut pour fils le célèbre orateur Mirabeau, avec lequel il fut toujours en guerre ouverte et dont il semblait craindre la supériorité.

dans le pays de Gex, une sorte d'administration économique et d'impôt unique : le plaisant fut que les commissaires nommés par le Roi pour cette opération furent le premier président de Dijon et M. de Voltaire. Bientôt on commença à mal parler de M. Turgot, et, vers la fin de l'année 1775, on prétendait que son existence politique ne tenait à rien à Versailles. M. de Maurepas ne pouvait le souffrir : un jour que le contrôleur général avait demandé une audience au Roi, le duc de Duras l'alla voir et remonta ensuite au château, où il raconta, devant Sa Majesté, combien le pauvre homme toussait. Le Roi dit alors : « *Eh bien! j'irai chez lui.* » Sur-le-champ, messager au contrôle général : M. Turgot se croit le premier homme du monde; messager aussi chez M. de Maurepas, qui descend et empêche le Roi de se rendre chez le ministre des finances, auquel on envoie simplement un huissier pour le dispenser de venir.

Dans le courant de juillet, M. Bertin eut tout l'air de vouloir quitter le ministère; j'en fus navré, et je cherchai à savoir s'il ne se décourageait point; il me répondit : « *Si au lieu de me donner de la besogne, ils m'en ôtent, ils me feront plaisir : j'aime le repos.* » Il avait également parlé à Plantigny, son valet de chambre, comme un homme prêt à se retirer. Pour en avoir le cœur net, je l'interrogeai bien franchement; il me parut déterminé à s'en aller; là-dessus, je l'assurai plusieurs fois que je ne resterais pas vingt-quatre heures après lui, et que je ne chercherais qu'à prendre ma retraite dès que je verrais qu'il me serait impossible de faire du bien. Instruit de ce que je n'avais aucun bon du Roi qui me nommât gardien du dépôt des chartes, il me conseilla de lui préparer une feuille et de la lui remettre immédiatement. Il ne me dissimula pas que, si ce genre de travail passait à tel ministre, il savait que

j'aurais à souffrir. L'archevêque de Narbonne (1), ainsi que Thierry, le valet de chambre du Roi, survinrent pendant notre conversation : je crus l'affaire finie, et je leur prouvai que je devais aussi penser à me retirer. Je partis avec cette idée; mon âme était tranquille : de très bonne foi je souhaitais le repos, et je m'arrangeais pour la retraite quand, trois jours plus tard, M. Bertin me fit dire par Le Seurre (2) qu'après réflexion, il avait pris la résolution de rester. Je trouvai qu'il agissait à merveille, car je m'imaginais que les nouveaux ouvriers pourraient si bien brouiller les affaires, qu'ils en arriveraient à être chassés par la besogne, et qu'alors on serait trop heureux d'avoir là un homme sage, qui aurait conservé sa niche avec ses principes. Peu de temps après, M. Bertin me remit le bon du Roi, qui ratifiait le choix que son aïeul avait fait de moi pour gardien du dépôt des chartes.

C'est à cette époque qu'un matin, en me levant, je composai une petite pièce de vers (3) sur une table de nuit, d'une nouvelle forme, fort jolie, que Mme de Chastellux (4) devait offrir à sa mère, Mme la duchesse de Civrac, à l'occasion de sa fête. Lorsque je me présentai chez cette jeune femme, tout était changé : elle ne faisait plus à sa mère de cadeau à part, mais elle se mettait de moitié dans une fête que sa sœur, Mme de Donissan, lui donnait le surlendemain à Versailles. Celle-ci m'avait

(1) Arthur Dillon, évêque d'Évreux, archevêque de Toulouse, puis, en 1762, archevêque de Narbonne, membre de l'Assemblée des notables en 1787, président de l'Assemblée du clergé, émigra au début de la Révolution et mourut à Londres le 5 juillet 1806.

(2) Le Seurre était premier commis et secrétaire du ministre.

(3) Elle figure dans le *Pot pourri de Ville-d'Avray*, page 147.

(4) *18 novembre 1775.* — J'ai passé une demi-heure avec la jeune comtesse de Chastellux, dont les connaissances profondes m'ont étonné : cette femme possède la plus haute géométrie. (*Journal de Moreau.*)

écrit pour m'y prier; aussi, le 26 juillet, après avoir porté un beau bouquet à Mme de Civrac, je m'y rendis avec monsieur son mari. Chemin faisant, nous parlâmes beaucoup religion et morale; je lui contai le bien que le chevalier de Chastellux (1) m'avait dit de mon ouvrage, et l'unique critique qu'il m'en avait adressée : celle d'avoir basé la morale sur la destination et les causes finales qui, pour lui, n'étaient point démontrées. J'avais répondu au chevalier qu'elles l'étaient pour moi, et, sur ce, il m'avait voulu disputer. Alors, je m'étais écrié : « *Quoi, vous croyez que ma bouche n'a pas été faite pour manger et ma langue pour parler?* » — « *Non, je ne le crois pas*, avait-il répliqué; *je crois que nous mangeons parce que nous avons une bouche, et que nous parlons parce que nous avons une langue; mais il ne m'est point prouvé que l'une et l'autre nous aient été données pour cela.* »

Nous arrivâmes au lieu de la fête : c'était une maison bâtie autrefois par Binet, augmentée ensuite par Mme du Barry, et que Monsieur avait acquise, depuis, dans le but d'y installer ses écuries; au-dessus, était une plaine, où l'on avait construit une tente et créé une espèce de village qui était bien rempli de monde; on y trouvait des jeux de quilles, d'arc, des cabarets, une noce de village et le magistrat.

Mme de Civrac apparaît; le marié et la mariée lui présentent des fleurs; on lui amène tous ses petits-enfants, qui font chacun leur petit compliment. L'un des garçons de la fête prononce une harangue très plaisante et très ridicule; elle était de l'abbé de Combes, et le récitateur était un nommé Lelong, espèce de loustic, qui avait de l'esprit et de la fécondité, avec le meilleur masque du monde

(1) Membre de l'Académie française depuis le 27 avril 1775.

pour une parade. On passa dans cette plaine le reste du jour : beaucoup de dames, des rafraîchissements, beaucoup de gaieté; tout alla à merveille. Les dames portaient alors des coiffures très chères et très folles : Balard et Mlle Bertin (1), appelés à leurs conseils, gagnaient des trésors à toutes ces extravagances. On définissait *physionomie* un toupet de cheveux en avant, que l'on tirait sur le front et qui devait encadrer le nez d'une ligne.

La très gaie Mme de Méliand nous amusa bien en nous contant l'histoire arrivée à sa sœur, qui avait donné un soufflet à un monsieur enkylosé en train de se frotter la jambe : elle avait cru qu'il en voulait à la sienne. Il fut aussi question de la vente de l'hôtel d'Aligre, des gravures et des tableaux de Mariette (2) qui furent chèrement achetés. A propos de peintres, M. d'Affry prétendit avoir soupé une fois chez le bon Maison-Rouge avec la Romainville. Cet homme était le meilleur milord Pot-au-Feu qu'il y eût; il semblait avoir été créé et mis au monde exprès pour entretenir une fille, et il croyait toujours qu'elle lui faisait trop de grâce et trop d'honneur. La Romainville lui avait demandé son portrait : « *Qu'en feras-tu, mon enfant? Après tout, je le veux bien, mais je ne me connais pas à cela; explique-moi quel peintre tu désires que je prenne.* » — « *Mon Dieu,* répondit-elle, *c'est Oudry* (3)

(1) Rose Bertin, née en 1744, modiste à Paris à l'enseigne du *Trait galant;* fournit, en 1770, le trousseau de la Dauphine, qui, reine, lui conserva toujours ses entrées à la Cour; elle mourut en 1813.

(2) Jean-Pierre Mariette, né à Paris en 1694, écrivain, graveur et amateur d'art, mort en 1774.

(3) Jean-Baptiste Oudry, né à Paris en 1686, peintre animalier et graveur, élève de Largillière, membre de l'Académie de peinture en 1719, peintre du Roi, professeur à l'Académie, directeur des Gobelins et de la manufacture de tapisserie de Beauvais, mort en 1755. Son fils, Jacques-Charles Oudry, né en 1720, fut son élève, devint membre de l'Académie de peinture en 1748, et mourut en 1778.

que vous devez choisir : cet artiste n'a jamais peint que des bêtes. » Tout le monde avait éclaté de rire; Maison-Rouge, lui, ne s'était douté de rien et le lendemain était allé chercher Oudry.

On revint à la maison sur les huit heures, et l'on joua les *Chasseurs et la laitière;* Mlle Hardy faisait la laitière, et les deux chasseurs étaient Dumignot et Dumoutiers; la pièce était charmante. Nous eûmes après cela la parodie de la *Noce de Golconde,* en vaudeville, par M. de Vérac : je trouvai cette bouffonnerie infiniment plaisante, mais un peu libre. Dans un entr'acte, Lelong dansa sous le masque, un balai à la main, pour mieux désigner que c'était un ballet qu'il faisait à lui tout seul. Pendant ce temps-là survint un orage, et l'on se mit à table : grand souper, plusieurs tables, très bonne musique des Suisses.

A onze heures, la Reine, Monsieur et Madame arrivent dans le carrosse de Madame Victoire. La Reine fut on ne peut plus honnête et plus parfaite ; elle venait de se faire peindre par Lemonnier (1) et modeler par Lemoyne. Le portrait de Lemonnier, que j'eus l'occasion de voir, me parut de la plus grande beauté : c'était une miniature de cinq pouces environ. Le Roi s'était aussi fait peindre par Duplessis (2); son portrait n'était ni flatté ni flatteur, mais d'une vérité incroyable.

Malheureusement la pluie augmente; cependant le feu d'artifice réussit très bien, et lorsqu'il est terminé, on répète, pour la Reine, la *Reine de Golconde,* dont elle rit

(1) Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier, peintre d'histoire, élève de Vien, né à Rouen en 1743, grand prix de Rome en 1770, membre de l'Académie de peinture en 1789, directeur des Gobelins en 1810, mort en 1824.

(2) Joseph-Siffrein Duplessis, né à Carpentras en 1725, élève de Joseph Vernet, administrateur du Musée de Versailles, mort dans cette ville en 1802.

beaucoup. Puis d'Amécourt, Borcheau et Masson commencent un proverbe : *le Seigneur-auteur*. Mais les éclairs redoublent, la Reine monte sur le théâtre et entre dans l'appartement, où tout le monde la suit. Cela me donne le temps d'écrire et de faire passer aux acteurs les huit vers suivants, qui, à la reprise du proverbe, sont chantés sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie :*

Donissan, le ciel vous seconde,
Tout favorise vos désirs;
En vain sur nous la foudre gronde,
Rien ne troublera vos plaisirs :
Contemplez votre Souveraine,
Français; laissez mugir les vents,
Et dans le regard de la Reine
Vous retrouverez le printemps.

Ce couplet se lia très naturellement à la pièce, dans laquelle le seigneur croit composer tout ce qu'on lui suggère, et, quoique fort médiocre, il eut extrêmement de succès. On chanta ensuite toutes sortes de facéties très plaisantes; la Reine fut gaie, applaudit beaucoup, alla se promener pour visiter les portiques des salles, bien que la terre fût fort mouillée, et ne partit qu'à deux heures et demie. Je ne vis point la lanterne magique, qui devait clore la fête, et je revins à Ville-d'Avray à trois heures du matin.

CHAPITRE VIII

Le marquis de Pezay. — Il écrit à sept têtes couronnées. — Ses trois lettres à Louis XVI. — Le Roi accepte la correspondance. — Necker, banquier millionnaire. — Le notaire Dufresnoy. — M. de Saint-Germain et M. de Sartine. — M. de Maurepas et Pezay. — Éloignement et mort de ce dernier. — Mariage de Madame Clotilde. — *Le Connétable de Bourbon.* — Madame Clotilde à Pont-de-Beauvoisin. — Le château de Champ. — Mme de Roothe et le maréchal de Richelieu. — Mort du maréchal du Muy. — M. de Saint-Germain ministre de la guerre. — Propos sur cette nomination. — *L'Amoureux de quinze ans.* — Prédiction faite à M. de Saint-Germain. — Réformes de ce ministre. — Les Invalides et l'École militaire. — Courses de chevaux. — Le comte de Séran, gouverneur du duc d'Angoulême. — Les trois nourrices. — L'abbé Boscowitch et M. du Bucq. — Dissertation sur la lune. — Sirius. — Vitesse de la lumière. — Les antiquités de Tusculum, d'Herculanum et de Pompéi. — Le général Laudon. — Le roi de Prusse. — Sa rouerie au moment du partage de la Pologne.

Le marquis de Pezay (1), qui avait fait longtemps des petits vers avec Dorat et de belles éditions de leurs ouvrages communs, rêve un jour qu'il est un homme d'État, qu'il a les talents nécessaires pour gouverner un royaume, et qu'il doit devenir premier ministre d'un sou-

(1) Alexandre-Frédéric-Jacques Masson, marquis de Pezay, né à Versailles en 1741, d'abord officier de mousquetaires, fut chargé de donner des leçons de tactique au Dauphin, depuis Louis XVI, s'insinua dans l'intimité de ce prince, eut, dit-on, une part à la chute de Terray et à l'élévation de Necker, ne tarda pas à faire l'important, fut éloigné de la Cour par une place d'inspecteur général des côtes, et mourut dans sa terre de Pezay, près de Blois, le 6 décembre 1777.

verain de l'Europe. Il écrit en conséquence à sept têtes couronnées : l'Empereur, le roi de Prusse, le roi de Suède, le roi d'Angleterre, le roi de Danemark, le roi d'Espagne et le roi de Portugal. Les lettres étaient anonymes, mais parfaitement bien libellées, et relatives à la position politique et aux intérêts de chaque puissance.

Le Pezay avait mis dans chacune, avec beaucoup de netteté et de chaleur, un plan spécieux dont il avait fait sentir les avantages; il avait indiqué à tous ces princes la manière de lui adresser leur réponse, et leur avait offert ses services au cas où ils auraient trouvé ses idées justes. Il croyait qu'au nombre de ces rois, il se rencontrerait au moins un curieux ou un imbécile qui voudrait le connaître. Il s'était trompé : toutes ses lettres demeurèrent sans réponse, hors celle au roi de Prusse, de qui on découvrit dans les papiers du marquis, après sa mort, un billet conçu en ces termes : « *L'anonyme qui prétend me donner des conseils est un sot et un impertinent.* » Tout cela s'était passé avant la mort du feu roi.

Lorsque Louis XVI fut monté sur le trône, et pendant le voyage de Compiègne, Pezay entend dire que le Roi, en bon populaire, écoute tout le monde, reçoit tous les mémoires. Il lui envoie une lettre sans signature, sous le couvert du duc d'Aumont; elle était également bien rédigée, marquait le zèle le plus désintéressé, offrait de garder l'anonyme éternellement, et ne demandait que la permission d'avertir le Roi des pièges qui seraient tendus à sa bonté, du bien qu'il pourrait faire, du mal qu'il pourrait éviter, et des occasions qui pourraient lui être offertes pour se couvrir de gloire.

Le duc d'Aumont hésita d'abord à remettre une lettre dont il ne connaissait pas l'auteur. Enfin il la donna : le Roi la mit dans sa poche et ne parut ni surpris ni mécon-

tent. Pezay était dans la foule et observait tout. Trois jours après, seconde lettre, encore mieux tournée que la précédente, également bien reçue; huit jours après, Pezay écrit à nouveau. Il avait assez bien combiné son plan pour imaginer que, si le Roi voulait connaître l'auteur de ces lettres, il s'adresserait à M. de Sartine, que la police, à la tête de laquelle il avait été, mettait en mesure de faire ces sortes de découvertes. D'ailleurs, sans avoir confié son secret à M. de Sartine, il comptait que ce ministre ne lui serait pas défavorable : la sœur de Pezay était Mme Cassini, que l'ancien lieutenant de police avait caressée et caressait encore le jour même où Pezay écrivait au Roi. Il réclame donc par lettre à M. de Sartine un passeport nécessaire à un particulier, en se disant : Il aura ainsi de mon écriture.

Il attend, pour envoyer sa troisième lettre, qui était son chef-d'œuvre, le jour où Sa Majesté devait travailler avec le ministre de la marine. Il mandait au Roi : « *Je crains de déplaire ou d'être inutile à Votre Majesté, et comme je n'ai d'autre motif que mon zèle pour ses intérêts, il est nécessaire que je sache si elle désapprouve ma démarche; auquel cas Votre Majesté ignorera perpétuellement qui je suis, et je garderai un silence éternel. Mais, si ma liberté ne lui déplaît point, je la conjure de vouloir bien, demain, quand elle sortira pour la messe, pencher la tête du côté gauche; si elle la tient droite ou la penche du côté droit, elle n'entendra jamais parler de moi.* »

Ce qu'il avait prévu arriva : le Roi, dans son travail, confia ce secret à M. de Sartine et lui recommanda de le garder. Il lui montra même la lettre récemment reçue, et lui demanda s'il pouvait deviner l'écriture. M. de Sartine la reconnut, nomma le marquis de Pezay, dit du bien de son esprit et de ses lumières. Consulté sur la correspondance proposée, il répondit, en courtisan, le oui et le

non, cita des faits : celle du feu roi avec le comte (1) et l'abbé de Broglie (2), celle de Mlle d'Éon (3), exposa les inconvénients et les avantages de ce commerce, mais laissa le Roi incertain.

Le lendemain, le Roi se rend à la messe la tête bien penchée à gauche ; Pezay était dans la foule, il se voit déjà l'ami du monarque. Dès le surlendemain, quatrième lettre pour témoigner sa reconnaissance, pour promettre son exactitude, sa fidélité, pour solliciter des réponses, pour indiquer un moyen sûr de les faire tenir, pour demander enfin la permission d'écrire tout ce que son zèle et ses découvertes lui inspireront : le voilà se croyant déjà l'espion du Roi.

(1) Charles-François, comte de Broglie, fils de François-Marie, maréchal duc de Broglie, et de Thérèse-Gillette Loquet de Granville, né le 20 août 1719, maître de camp d'un régiment de son nom en 1741, brigadier en 1747, ambassadeur à Dresde et à Varsovie en 1752, se distingua au siège de Cassel en 1761, partagea la disgrâce du duc de Broglie, son frère, et le suivit en exil en 1762, fut rappelé par Choiseul, intervint dans l'affaire du chevalier d'Éon, fut chargé de diriger la diplomatie secrète de Louis XV, voulut empêcher le partage de la Pologne, se trouva ainsi en hostilité avec le duc d'Aiguillon, fut exilé à Ruffec; lors de l'avènement de Louis XVI, calomnié auprès de Maurepas par l'abbé Georgel, il ne put rentrer en faveur et mourut à Ruffec en 1781.

(2) Charles-Maurice de Broglie, oncle du comte Charles-François de Broglie et abbé commendataire de Baulme-les-Moines et du Vaux-de-Cernay en 1712, du Mont Saint-Michel en 1721, jouissait d'une influence considérable à la Cour.

(3) Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée d'Éon de Beaumont, dit le chevalier ou la chevalière d'Éon, né à Tonnerre en 1728; docteur en droit, chargé par Louis XV d'une mission secrète en Russie, se présenta sous le costume féminin, gagna la confiance de l'impératrice Élisabeth, réussit à opérer un rapprochement entre la France et la Russie en 1756; à son retour, servit avec distinction comme capitaine de dragons dans la guerre de Sept ans, fut envoyé à Londres avec le titre de secrétaire d'ambassade du duc de Nivernais, prit part au traité de 1763 sous le comte de Guerchy, successeur du duc de Nivernais, perdit son emploi ; rentra en France en 1777, fut contraint par le Roi à porter des habits de femme, passa en Angleterre en 1789, et mourut à Londres en 1810.

Cette lettre reçut une réponse. Un billet, le premier de tous ceux que l'on a trouvés, après la mort de Pezay, dans ses papiers, ne contenait que ces mots : « *Je consens à la correspondance que l'on me propose, à condition qu'elle ne roulera que sur les choses et non sur les personnes.* »

On peut imaginer la joie que le marquis conçut de cette réponse; on peut se peindre ses espérances. Il avait alors un intérêt qui le talonnait autant que l'ambition : il lui fallait de l'argent pour jouer un rôle, et depuis longtemps il cherchait à en tirer de M. Necker (1), banquier millionnaire. Comment s'y prendre afin de déterminer celui-ci? Il le mit dans sa confidence, en tira ce qu'il voulut, et promit de faire la fortune du banquier, qui avait aussi en tête des projets d'ambition. Entre ces deux hommes, il se forma un plan : il y eut un bureau d'établi; je crois que c'était à l'hôtel Lubert. Necker payait les espions et les intrigants dont on avait besoin.

Tout était du ressort de cette correspondance : on y prévoyait les occasions dans lesquelles le Roi pourrait se trouver; on lui annonçait d'avance les vues des courtisans, les projets des femmes de la Cour, les idées des ministres. On rencontrait assez juste; on allait jusqu'à

(1) Jacques Necker, né à Genève le 30 septembre 1732, vint de bonne heure à Paris, y fit fortune comme banquier, fut successivement résident de Genève à la Cour de France, syndic de la Compagnie française des Indes, directeur du trésor royal en 1776 et directeur général des finances en 1777; créa les administrations provinciales et une caisse d'escompte qui fut l'origine de la Banque de France, institua le Mont-de-piété, publia en 1781 son fameux *Compte rendu au Roi*, premier ouvrage qui, en France, ait fait connaître au public les recettes et les dépenses du pays; fut forcé de démissionner la même année; rappelé comme ministre des finances le 25 août 1788, renvoyé le 11 juillet 1789, rappelé de nouveau cinq jours après, il dut définitivement remettre son portefeuille le 4 septembre 1790, se retira dans sa terre de Coppet en Suisse, et mourut à Genève le 9 avril 1804.

suggérer à Louis XVI les réponses qu'il devait faire. Sur quatre ou cinq lettres, le Roi en répondait une; on était enivré. Pezay et M. Necker se regardèrent bientôt comme étant les maîtres du royaume. A la tête de ce bureau, était un nommé Dodé, homme ayant de l'esprit, de la littérature, une activité prodigieuse, bon espion, et de plus le protégé de M. de Montbarrey (1), qui devint ensuite ministre. Il cherchait alors une petite place pour vivre; plus tard M. de Montbarrey le fit syndic de la ville de Strasbourg.

A la fin de 1774, la Cour était à Fontainebleau; il y avait des courses et de gros paris; les parieurs se rassemblaient dans une maison de bois et réglaient là leurs conventions. On s'avisa un jour d'y faire venir le notaire Dufresnoy pour dresser des actes, parce que les sommes pariées en valaient la peine. Sur-le-champ, le Roi est averti par une lettre de Pezay, et exécute ce que celui-ci lui inspire. Il arrive à la maison de bois; la Reine et les princes y étaient; il demande : « *Quel est cet homme habillé de noir?* » — « *C'est un notaire,* répond-on; *il écrit les paris.* » — « *Entre gens d'honneur,* dit le Roi, *faut-il donc des actes? La parole suffit.* » Cette anecdote est contrôlée par les lettres de Louis XVI, recueillies dans la succession de Pezay avec les minutes de ses propres lettres. D'autres prouvent que, sur une demande d'augmentation d'apanage pour Monsieur d'une portion de province maritime, le

(1) Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte et prince de Montbarrey, né à Besançon le 20 avril 1732, maréchal de camp en 1761, inspecteur d'infanterie, directeur de la guerre, secrétaire d'État adjoint en 1777, ministre de la guerre la même année, se vit bientôt en butte aux attaques de Necker, de Vergennes et de Broglie, donna sa démission en 1780, devint lieutenant général, faillit être massacré le 14 juillet 1789, émigra en Suisse et mourut à Constance le 5 mai 1796.

Pezay avait pris feu : « *Quoi, Sire,* écrivait-il, *Votre Majesté accorderait à un des princes, ses frères, un pied sur la mer!.....* »

Cette correspondance, dans laquelle on n'oubliait pas de parler finance et de vanter les talents de M. Necker, dura si longtemps qu'il s'est trouvé deux cent trente et une lettres du Roi dans les papiers du marquis. Mais il paraît, par ces lettres mêmes, que souvent on s'était écarté des premiers ordres donnés par le souverain. Peu à peu on avait, à propos des faits singuliers qu'on lui mandait, piqué sa curiosité sur les personnes; alors, on avait doublé les détails. Tout le monde était nommé, et c'était réellement un espionnage, dans lequel il n'y avait d'épargnés que les amis de M. de Pezay et ceux de qui il attendait quelque chose. C'est pendant cette correspondance que l'on travailla à engouer le Roi des talents de M. Necker, talents véritables; mais à ce moment le premier mérite de celui-ci était de bien payer M. de Pezay et les intrigants dont il avait besoin.

Les choses en vinrent au point que Louis XVI consultait Pezay même sur les projets que lui proposaient ses ministres; il lui renvoyait des mémoires qu'on lui remettait, et entre autres plusieurs de ceux de M. de Saint-Germain (1). Pezay les retournait avec des notes que le Roi copiait ensuite en marge des mémoires. Ce fut par là que

(1) Claude-Louis, comte de Saint-Germain, né en 1707 au château de Vertamboz près de Lons-le-Saunier, servit d'abord en France dans un régiment dont son père était colonel, puis en Hongrie et en Prusse ; revint dans sa patrie. se distingua dans la guerre de Sept ans, rallia l'armée après la défaite de Rosbach en 1757, protégea la retraite de Minden en 1759 et eut une grande part à la victoire de Corback en 1760. La même année, il quitta le service du Roi pour se rendre en Danemark, où Frédéric V le nomma feld-maréchal; rentra en France à la mort de ce prince (1766). fut ministre de la guerre de 1775 à 1777. et mourut le 15 janvier 1778.

M. de Saint-Germain découvrit la petite correspondance; en effet, le marquis, pendant ce temps-là, se fourrait partout, voyait les ministres, leur glissait ses avis, ne disait point son secret et, enhardi par l'honneur de cette confiance royale, avait pris en très grande estime ses propres talents. M. de Sartine avait deviné, mais il gardait pour lui ce petit moyen de se soutenir ou même de s'avancer. M. de Saint-Germain ignorait tout; cependant, il trouvait si souvent les observations du Roi conformes à ce qu'il entendait dire à M. de Pezay dans les conversations particulières qu'il avait avec lui, qu'à la fin il se persuada que celui-ci pouvait bien être le teinturier du prince, et conçut quelque idée du personnage. Louis XVI n'avait pas eu de peine à s'imaginer que M. de Pezay avait de grandes aptitudes pour la guerre : il se rappelait qu'autrefois M. de la Vauguyon l'avait choisi pour faire quelques extraits de mémoires militaires. Dans un travail avec le Roi, M. de Saint-Germain s'avisa de lui dire : « *Votre Majesté est justement sur cela de l'avis d'un jeune militaire qui a bien du talent, M. de Pezay.* » Le Roi rougit, et, sans avouer sa correspondance, laissa échapper quelques mots qui le trahirent et mirent M. de Saint-Germain à portée de bien s'affermir dans ses conjectures. Il ne douta même plus de la part qu'avait Pezay dans toutes les idées de Louis XVI, et il confia à M. de Maurepas ses conversations.

Ce vieux et rusé ministre voyait depuis longtemps M. de Pezay, dont il était le parrain, très assidu à la Cour, et avait été souvent obligé de lui accorder des audiences; il prit le parti d'enivrer ce jeune homme d'ambition et d'espérances. Il lui parla avec un peu plus d'ouverture et l'amena, sans grande difficulté, à lui faire toutes ses confidences.

De ce moment, M. de Maurepas fut le maître de la fortune de Pezay; en continuant de le caresser, il jura problablement sa perte. En effet, le Roi sut bientôt que son principal ministre était instruit de cette correspondance : elle devint moins vive et moins suivie; les réponses de Sa Majesté furent moins fréquentes et moins abandonnées; la confiance se refroidit; et, dans la suite, on vit M. de Pezay éloigné sous prétexte d'une commission honorable.

Dès lors, il ne fut pas difficile de le pousser à certaines imprudences, qu'on était le maître ensuite d'apprécier et d'employer. Les choses réussirent au gré de M. de Maurepas : Pezay eut ordre de demeurer quelque temps sans reparaître. Sur ces entrefaites, il tomba malade et mourut, vraisemblablement aidé par le chagrin de voir tous ses châteaux en Espagne renversés. Le Roi, pourtant, fut sensible à son éloignement, et on m'a soutenu que, pendant sa maladie, Sa Majesté lui avait encore envoyé deux courriers. Peut-être aussi ces courriers étaient-ils porteurs de reproches qui achevèrent de tuer le malheureux.

Après sa mort, arrivée en 1777, M. Necker se trouva créancier de plusieurs sommes qu'il lui avait prêtées personnellement. Saint-Hilaire, fermier général, a dit à un homme digne de foi qu'un de ses amis avait vu les preuves écrites des prétendus prêts de M. Necker, prêts qui, dans l'intention primitive des partis, devaient être des payements ou des libéralités gratuites (1).

(1) *22 avril 1781.* — M. de Bréquigny, directeur de l'Imprimerie royale, m'a conté que Mme Cassini, sœur du marquis de Pezay, était brouillée avec M. Necker, avait eu de vives querelles avec lui, et l'aurait menacé de remettre à M. de Maurepas toute la correspondance de M. Necker et de M. de Pezay; qu'elle lui avait tenu parole, et que M. de Maurepas avait pu être surpris et piqué de tout ce qu'il avait lu à sa louange. Il peut se faire que le Mémoire de 1778,

Je reviens maintenant aux événements de 1775. Madame Clotilde, sœur du Roi, avait été demandée en mariage, le 31 janvier de cette année-là, par l'ambassadeur de Sardaigne, pour le prince de Piémont (1). On s'occupa beaucoup de cette union et le bruit se répandit également que Madame Élisabeth (2) épouserait le prince de Portugal. Au sujet de la première, quatre vers très plaisants couraient tout Paris :

Au bon Savoyard qui réclame
Le prix de son double présent,
En retour, nous donnons Madame :
C'est le payer bien grassement (3).

La demande officielle de Madame Clotilde eut lieu, à Versailles, le mercredi 9 août : le comte de Viry arriva en grand cortège et extrêmement accompagné ; il fit plusieurs fois le tour de la cour de Versailles et fut ensuite admis à l'audience du Roi. La cérémonie du mariage s'accomplit le 21 : Monsieur représentait le prince de

donné au Roi par Necker, ait été composé par Pezay. (*Journal de Moreau.*)

(1) Charles-Emmanuel-Ferdinand, prince de Piémont, fils de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, et de Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, né le 24 mai 1751, succéda à son père, en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel II ; ses États continentaux ayant été envahis par les armées de la République française, il se réfugia dans l'île de Sardaigne en 1798. Rétabli un instant sur le trône, il perdit tout espoir après Marengo, abdiqua le 7 juin 1802 en faveur du duc d'Aoste (Victor-Emmanuel I[er]), son frère, alla vivre à Rome, et y mourut, en 1819, sous l'habit de jésuite.

(2) Élisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, titrée *Madame Élisabeth*, sœur de Louis XVI, née à Versailles le 3 mai 1764, se fit remarquer par sa charité, ses goûts sérieux et surtout par son courage et son dévouement à Louis XVI, qu'elle accompagna à Varennes ; fut enfermée au Temple, après le 10 août, avec la famille royale, et mourut sur l'échafaud le 10 mai 1794.

(3) Allusion aux deux princesses de Savoie qui avaient épousé, l'une le comte de Provence, l'autre le comte d'Artois, et à l'embonpoint de Madame Clotilde.

Piémont; le soir, il y eut au château jeu et appartement, et le lendemain, bal paré où assistait toute la Cour en grande parure. L'avant-veille, l'ambassadeur de Sardaigne avait apporté les présents de noce, au nombre desquels étaient des bracelets de diamants avec le portrait du prince de Piémont; ces bracelets se trouvèrent trop larges, tant en Piémont on croyait énorme la taille de cette princesse. Le 25 août, on donna à Versailles, sur le grand théâtre, le *Connétable de Bourbon*, tragédie très mauvaise comme drame et très singulière comme ouvrage destiné à amuser la Cour : sur le théâtre, les Français fuyaient comme des coquins devant les Espagnols; M. d'Aranda, lui-même, en fut scandalisé; on y disait le diable de Louise de Savoie (1), pour célébrer le mariage de la princesse de Piémont devant nos deux princesses, ses belles-sœurs; et devant le Roi, on lâchait mille mots hardis contre le gouvernement et insolents contre les rois. On y remarquait, entre autres, celui-ci :

.... le plaisir, si rarement goûté,
D'humilier un roi dont on fut maltraité.

Tous les regards, à ce moment, se portèrent sur M. de Maurepas.

(1) Louise de Savoie, née en 1476, épousa en 1490 Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, dont elle eut deux enfants : François d'Angoulême, plus tard François Ier, et Marguerite de Valois; fut régente du royaume pendant la première campagne de François Ier en Italie, en 1515; détourna les fonds destinés à payer les troupes et causa la perte de l'armée de Lautrec en 1522; obtint la condamnation à mort du surintendant Semblançay, accusé de ses propres détournements; fit dépouiller d'une partie de ses domaines le connétable de Bourbon, qui, dit-on, avait refusé sa main, le poussa ainsi à porter les armes contre la France, confia l'armée d'Italie à son amant, Bonnivet, qui se fit battre en 1524; fut de nouveau régente après la défaite de Pavie en 1525, signa la paix des Dames avec Marguerite d'Autriche en 1529, et mourut en 1531.

Le maréchal de Noailles avait été désigné pour suivre Monsieur et Madame en Piémont, où ils devaient conduire Madame Clotilde. Ils partirent pour Chambéry le 2 septembre ; le cortège se composait de vingt-deux carrosses, et le prince avait pris le titre de comte d'Alençon. A leur arrivée au Pont-de-Beauvoisin (1), le prince de Piémont les attendait ; il entra chez la princesse à l'instant où elle venait de changer de chemise, la surprit fort, se jeta à ses pieds et l'embrassa. Elle lui demanda s'il ne la trouvait pas bien grosse. « *Beaucoup moins qu'on ne me l'avait dit* », lui répondit-il.

Je passai les 16, 17, 18, 19 et 20 août à Champ, magnifique château, bâti de pierres de taille, dans le goût de la plus noble, de la plus belle et de la plus simple architecture ; de tous côtés, il y avait les plus beaux points de vue du monde. La terre valait 30,000 livres de rente, et le château, digne de loger un prince, avait été construit, soixante-dix ans auparavant, par Bourvalais (2), homme de tête et de très grand génie. Cet homme fut poursuivi par M. le Régent parce qu'il était riche, et dépouillé par la Chambre de justice ; sa confiscation ayant été donnée à la princesse de Conti (3), fille de Mme de la Vallière, pour la payer de ses pensions, Champ fut compté pour six cent et tant de mille livres.

(1) Village sur le Guier, dans l'Isère.

(2) Paul Poisson de Bourvalais, financier et fermier général, fils d'un paysan des environs de Rennes, acquit une fortune immense comprenant une partie de la Brie. Accusé de malversations, il fut emprisonné en 1716 et condamné à une amende de 4,400,000 livres ; mais, en 1718, un décret lui rendit presque tous ses biens. Il mourut l'année suivante. Son manque d'instruction le mit en butte à une foule de plaisanteries et d'épigrammes.

(3) Anne-Marie, fille légitimée de Louis XIV et de Louise-Françoise le Blanc de la Baume, duchesse de la Vallière, née en octobre 1666, mariée, le 16 janvier 1680, à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et morte le 3 mai 1739.

M. de la Vallière (1) en hérita et le céda à Mme de Pompadour, qui, au bout de quelque temps, voyant qu'il n'était plus sur le chemin du Roi, pria le duc de la Vallière de le reprendre. Le duc le revendit plus tard à M. Michel; mais il y avait dépensé au moins 300,000 livres. Les peintures y étaient admirables, le salon surtout était boisé et peint avec un goût parfait.

Je m'y amusai énormément et j'y fus extrêmement fêté; la compagnie était très gaie : c'était la présidente de Mélat, petite femme laide et décidée; la marquise de Saint-Pern, sa sœur, plus laide qu'elle, mais plus réservée; Mmes de Roothe; le Duc, directeur du concert spirituel; puis arrivèrent successivement le président de Mélat, Michon, M. de Roothe et l'abbé de Lucker. Le dernier jour, Mme de Marbeuf me fit confidence des amours du maréchal de Richelieu pour Mme de Roothe la jeune (2), de la vertu et de la sagesse de celle-ci, et du dessein qu'elle avait de le décider à l'épouser. Cette passion du maréchal durait depuis deux ans au moins et s'irritait par les obstacles. La petite Roothe avait reçu de lui, à Champ, une lettre très tendre; mais Mme de Marbeuf craignait fort que cette jeune femme ne pût amener

(1) Louis-César le Blanc de la Baume, duc de la Vallière, né le 5 octobre 1708, fils de Charles-François, duc de la Vallière, et de Marie de Noailles; grand fauconnier de la couronne, s'acquit un nom comme bibliophile par la magnifique bibliothèque qu'il forma à son château de Montrouge, et qui, achetée en 1788 par le comte d'Artois, fut depuis réunie à celle de l'Arsenal. Il mourut en 1780, et avec lui s'éteignit son nom. Il avait épousé, le 19 février 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, née le 11 décembre 1713.

(2) Mme de Roothe, d'une famille chapitrale de Lorraine (au nombre des *petits-chevaux*), était une comtesse de Lavaulx; née en 1740, et d'abord chanoinesse de Remiremont, elle avait été mariée, en premières noces, à M. de Roothe de Nugent, gentilhomme irlandais faisant partie de la brigade des réfugiés catholiques au service de la France; le maréchal de Richelieu l'épousa vers 1780.

à bien son projet : cependant elle ne souffrait le maréchal que dans cette vue.

Le maréchal du Muy mourut le 10 octobre; il expira, à sept heures du soir, des suites de l'opération de la pierre, qui avait été pratiquée la veille par le frère Cosme (1) : elle avait duré trente-cinq minutes. La pierre, friable et molle, avait nécessité l'usage de la cuiller et des efforts multipliés pour tirer le sable; la gangrène s'était mise dans la plaie. Cette nouvelle m'atterra. Le pauvre maréchal fut heureux de mourir en brave homme et en bon chrétien : il ne pouvait prendre mieux son temps. C'était celui de tous les ministres qui aimait le plus sincèrement la vertu, l'État, le Roi et le peuple. Quelques jours avant d'être taillé, il avait dit au Roi : « *Sire, dans peu de temps je serai à portée de Votre Majesté, car ou je serai à Fontainebleau, ou je serai à Sens.* » Sa tombe y était toute gravée au pied de celle de M. le Dauphin (2).

Cet homme, qui, ainsi que je le lui avais écrit lors de son entrée au ministère, avait été fait ministre comme on faisait les évêques dans la primitive Église, s'était marié comme se mariaient les bergers au temps d'Astrée. C'est lui qui prétendait que l'on ne devait jamais dire aux princes : « *Voilà un fripon* », mais : « *Voilà une friponnerie.* » Son oraison funèbre fut prononcée aux Invalides, le 24 avril suivant, par l'évêque de Senez : elle renfermait de grandes

(1) Jean Baseilhac, né à Pouy-Astruc, près de Tarbes, en 1703, chirurgien ordinaire du prince de Lorraine, entra après sa mort, en 1729, chez les Feuillants, où il prit le nom de frère Cosme, fut un des plus habiles lithotomistes de son siècle, et mourut le 8 juillet 1781.

(2) La pierre tombale du maréchal du Muy, avec son inscription funéraire, existe toujours dans la cathédrale de Sens, au bas des degrés du chœur, au milieu de la grande nef et du transept. Le corps, exhumé en 1793, n'a pas été rapporté comme ceux du Dauphin et de la Dauphine; il est resté au cimetière dans un endroit qu'il serait impossible de déterminer aujourd'hui.

beautés, des choses hardies et quelques-unes de déplacées. J'y menai M. de Jonsac : il y avait un monde infini.

Peu de jours après la mort du maréchal du Muy, le Roi annonça que le choix de son successeur surprendrait tout le monde, et même celui qui en serait l'objet. En effet, malgré les vives instances de la Reine en faveur de M. de Castries (1), il prit pour ministre de la guerre M. de Saint-Germain (2). Ce général, âgé de soixante-huit ans, habi-

(1) Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, né le 25 février 1727, fit en qualité de mestre de camp les campagnes de Flandre de 1743 à 1748, assista aux batailles de Dettingen, de Fontenoy, de Raucoux et au siège de Maëstricht; servit comme brigadier en Allemagne sous le prince de Soubise; fut blessé à Rosbash en 1757, combattit à Lutzelberg, à Minden, et vainquit Brunswick à Clostercamp en 1760; maréchal général des logis en 1762, commandant en chef de la gendarmerie, gouverneur général de la Flandre et du Hainaut en 1763, ministre de la marine en 1780, maréchal de France en 1783, il fut membre de l'Assemblée des notables en 1787, désapprouva les changements projetés, émigra, commanda une division de l'armée des princes, en Champagne, en 1792; dirigea, avec l'aide du comte de Saint-Prix, le cabinet de Louis XVIII fixé à Blankenbourg, et mourut à Wolfenbuttel le 11 janvier 1801. Il avait épousé Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rosset de Fleury, fille de Jean Hercule de Rosset, duc de Fleury, et de Marie Rey.

(2) *28 octobre 1775.* — Le choix de M. de Saint-Germain, qui a déconcerté les vives instances que la Reine faisait pour M. de Castries, a produit quelque chose de singulier : on a, dit-on, persuadé à Sa Majesté que, tant qu'elle ne pourrait enchaîner le Roi par le plaisir, elle ne serait jamais la maîtresse. En conséquence, on lui a insinué de revenir à la charge pour cette petite opération que le Roi avait déjà deux fois consenti à se faire faire, sans en venir à l'exécution. Il a promis encore cette fois. Andouillé, premier chirurgien du Roi, devait opérer. Le bruit courut jeudi qu'il la ferait dans la matinée. Un homme de la Faculté, que l'on n'a pas voulu me nommer, mais qui n'est ni Lieutaud, ni La Force, a représenté au Roi que cela pouvait être dangereux, qu'il faudrait qu'il restât cinq ou six jours sans sortir, qu'il pouvait avoir conservé quelques restes du virus de la petite vérole inoculée, et qu'il fallait encore attendre. Il a détruit toutes les bonnes raisons que la Reine lui avait fait suggérer par d'autres, et l'opération ne s'est pas faite. C'est cet homme de la Faculté qui l'a conté lui-même à celui qui l'a rendu à l'abbé du Vaucelles, de qui je le tiens. (*Journal de Moreau.*)

tait une petite maison auprès de Colmar, où il vivait de son champ. Il avait essuyé une banqueroute en Hollande, qui l'avait privé de cent mille écus, que le roi de Danemark lui avait donnés. M. du Muy et M. de Maurepas, à l'instigation du chevalier Dubois, son ami, récemment nommé, par M. de Malesherbes, commandant de la garde de Paris et chevalier du guet, lui avaient obtenu du Roi une pension de dix mille livres, dont il n'avait pas encore reçu un sol. Il a pu voir, dans les bureaux de la guerre, la feuille sur laquelle était le bon du Roi; elle portait — et c'était M. du Muy qui l'avait ainsi faite : « *On ne propose pas à Sa Majesté de placer cette pension sur l'extraordinaire des guerres, de crainte que M. de Saint-Germain ne se croie attaché au service de la France, mais bien sur le trésor royal, afin qu'elle ne soit qu'une preuve de la bienfaisance de Sa Majesté.* »

Mme de Civrac, en m'apprenant sa nomination, me dit très plaisamment : « *Ce choix est sublime, et il faut qu'il le soit, car autrement il serait extravagant.* » La comtesse Jules de Polignac, qui partageait l'opinion de la Reine et n'était nullement contente du choix de M. de Saint-Germain, fit cette réflexion : « *Il est bien juste que ce nouveau ministre de la guerre accorde la grâce de tous les déserteurs* (1). » Cela pourtant n'était pas juste, si, comme on me l'a affirmé, ce n'avait été qu'avec l'autorisation du Roi qu'il avait quitté le service de la France. Cette même comtesse Jules me conta ensuite un mot de ce temps-là du duc de Brissac. Quand M. de Saint-Germain passa au service du Danemark, le roi Louis XV

(1) Allusion à la façon dont on prétendait qu'en 1760 il avait quitté le service de la France pour passer à celui du Danemark, et à l'amnistie qu'il venait d'accorder aux déserteurs qui rejoindraient leurs drapeaux.

avait dit : « *Il a renvoyé son cordon rouge* (1). » — « *Oui*, répliqua le duc; *mais son serment, l'a-t-il aussi renvoyé?* »

Le courrier qui porta à M. de Saint-Germain la lettre du Roi le trouva en redingote et en bonnet de nuit, cultivant son jardin. Immédiatement, le comte écrivit au Roi et à M. de Maurepas; il mandait au premier qu'il sacrifiait toutes ses répugnances dès qu'il s'agissait d'obéir à Sa Majesté. Le 26 octobre, on l'attendait à Versailles; mais il n'était point encore là au moment où l'on entrait à la comédie. « *On donne l'*AMOUREUX DE QUINZE ANS (2), dit alors le Roi à M. de Maurepas, *cela vous va à merveille; aussi je tiendrai le Conseil à votre place, à cinq heures et demie.* » Au débarquer, M. de Saint-Germain descendit au *Grand Cerf;* on ne put le loger, et il fut obligé de s'en aller dans un cabaret borgne. Il se divertit à y demander un lit : on l'assura que tout était plein, parce que l'on attendait le ministre de la guerre. M. de Maurepas accourut bientôt, emmena le comte et l'installa dans son appartement de ministre.

Le chevalier de Monteil (3) prétendait avoir ouï dire, en Allemagne, à M. de Saint-Germain lui-même : « *On m'a prédit autrefois tout ce qui m'est arrivé de bien et de mal dans ma vie, et même mes maladies, et je vous étonnerais fort si je vous disais tout ce qu'on m'a encore annoncé pour l'avenir.* »

Ce M. de Saint-Germain avait été jésuite et préfet de M. d'Estaing. Il entreprit aussitôt des réformes et des économies. Dans l'audience qu'il accorda aux chevau-

(1) On lit dans le *Journal de Moreau*, à la date du 21 décembre 1760 : « M. le comte de Saint-Germain renvoie son cordon rouge au Roi et quitte le service de la France. »

(2) Comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, par Pierre Laujon, jouée pour la première fois en 1770, sur le théâtre de Chantilly, pendant les fêtes du mariage de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, depuis prince de Condé, et de Louise-Thérèse-Bathilde d'Orléans.

(3) Le chevalier de Monteil était capitaine des Suisses de la garde du comte d'Artois.

légers, qui vinrent en corps, il leur dit : « *Messieurs, vous êtes une bonne troupe, mais bien magnifique; c'est le Roi qui paye tout cela, et cela ne fait rien à la bonté du service.* » Un colonel lui ayant demandé un congé d'un an, il le pria d'en mettre les motifs très en détail et par écrit, et de signer son mémoire. Quelque temps après, il eut un travail avec le Roi, qui dura sept quarts d'heure; on en fut fort inquiet à Versailles, où l'on crut qu'il n'avait travaillé que sur la Maison du Roi. On supposait cependant qu'il se contenterait de quelques changements; mais Augeard, le fermier général, qui le tenait de M. de Belle-Isle, auquel M. le duc d'Orléans l'avait raconté, me dit que, dans ce travail, on avait : 1° supprimé les mousquetaires; 2° supprimé les grenadiers royaux; 3° supprimé les régiments provinciaux; 4° réduit à cinquante hommes chaque compagnie de chevau-légers et des gens d'armes de la garde; 5° réformé une partie des gardes du corps, et qu'enfin il avait été décidé qu'on quitterait le corps dès qu'on serait devenu officier général.

Ces cinq ordonnances furent envoyées aux ministres et aux princes. A Paris même, on voulait que M. de Saint-Germain supprimât également les Invalides et l'Hôtel militaire : je sus par M. d'Arlincourt que ce n'était pas encore fait. Pourtant, dans la suite (17 juin 1776), il y eut de grandes modifications dans le premier de ces établissements : on réduisit à quinze cents invalides le nombre de ces pauvres gens, et on renvoya dans leurs provinces, avec quatre-vingts livres de pension, tous ceux qui n'avaient pas soixante-dix ans ou qui n'étaient pas absolument impotents. Un jour, en me rendant rue de Bourbon, je passai devant la façade de l'École militaire (1), qui me parut

(1) M. de Saint-Germain supprima cet établissement en 1776, et en forma un corps de cadets gentilshommes, payant pension, auxquels

très belle, et ensuite devant les Invalides, et je ne pus m'empêcher de faire la réflexion suivante : Ces deux monuments sont comme leurs siècles ; dans l'un, élévation, génie, solidité : là, on travaille pour la postérité; dans l'autre, grâce, goût, commodité, mais le tout terre à terre : on travaille pour soi.

On racontait alors que l'ambition de M. le duc de Chartres était d'être grand amiral, et le fait est que, deux ou trois jours avant les couches de sa femme (1), il était parti pour visiter les ports de la marine. On disait aussi qu'il aimait les courses de chevaux : il y en avait eu une dans la plaine de Grenelle, entre un cheval anglais à M. de Lauzun (2) et un autre à M. de Lauraguais. La victoire était demeurée au premier, dont le maître était en Pologne; M. le duc de Chartres en avait monté un et avait gagné l'autre de vitesse : la course s'était réitérée plusieurs fois. La Reine et toutes ses dames furent spectatrices du combat; elles étaient montées sur un échafaud découvert et par une fort vilaine échelle. Il pleuvait; le vent dérangeait leurs plumes et s'engouffrait dans leurs jupes, ce qui les obligea souvent à s'asseoir. La maréchale de Mouchy était restée dans les carrosses.

Quelque temps après, M. le duc de Chartres voulut

on adjoignait gratis les meilleurs élèves des nouveaux collèges militaires fondés dans les provinces en place de l'ancienne École, qui fut rétablie en 1778.

(1) Mme la duchesse de Chartres est accouchée d'un fils nommé le duc de Montpensier. (*Journal de Moreau*, 3 juillet 1775.)

(2) Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis duc de Biron, fils de Charles-Antoine-Armand de Gontaut, marquis de Gontaut, et d'Antoinette-Eustochie Crozat du Châtel, né le 15 avril 1747, se distingua dans la guerre de l'indépendance des États-Unis en 1780, fut élu député de la noblesse du Quercy aux États généraux en 1789, entra dans le parti du duc d'Orléans, devint général en chef de l'armée du Nord en 1792, s'empara de Quiévrain, fut envoyé à l'armée du Rhin, puis, en 1793, commanda celle des côtes de la Ro-

lutter contre M. le prince de Guéménée (1). Ils partirent de la grille de la Meute (2) et allèrent jusqu'à la grille de Saint-Denis. Le pari était de cinq cents louis pour celui qui arriverait le premier; il était perdu pour celui dont le cheval aurait fait seulement un temps de galop. Le cheval de M. le duc de Chartres ne galopait jamais; celui de M. de Guéménée galopait. Celui-ci eut une idée qui devait ou doubler son gain ou compenser sa perte : il paria également cinq cents louis, avec un autre, que son cheval ne galoperait point. Aussi, quand il vit que M. le duc de Chartres avait sur lui l'avantage de l'espace, il aima mieux ne s'attacher qu'à gagner son second pari; il veilla seulement à empêcher le galop de son cheval, et se couvrit ainsi pour demeurer indemne. Les trois chevaux de M. de Guéménée se mesurèrent ensuite, à Barbou, contre celui de M. de Lauzun : ils parcoururent une lieue en trois minutes et demie. La Reine et toute sa Cour y allèrent encore; Madame s'en dispensa, et prétexta qu'elle n'était pas assez Anglaise pour cela. Sa Majesté,

chelle, prit Saumur aux Vendéens et les battit à Parthenay. Ayant offert sa démission, il fut accusé de trahison par le comité de salut public, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 31 décembre 1793.

(1) Jules-Hercule Mériadec de Rohan, d'abord prince de Montbazon, puis prince de Rohan, enfin prince de Guéménée, fils d'Hercule Mériadec de Rohan, prince de Guéménée, et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan-Soubise, né le 25 mars 1726, épousa, le 19 février 1743, Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, et mourut en 1800. Son fils, Henri-Louis Mériadec, prince de Rohan-Guéménée, né à Paris le 31 août 1745, grand chambellan de France en 1775, fut destitué de sa charge, en 1783, à la suite de cette célèbre faillite de 33 millions dont la liquidation ne se termina qu'en 1792, émigra lors de la Révolution, et mourut en Suisse en 1802. Il avait épousé, en 1761, Victoire-Armande-Josèphe de Rohan, née le 28 décembre 1743, fille de Charles, prince de Soubise, et d'Anne-Thérèse de Savoie-Carignan.

(2) *Meute* s'écrivait autrefois *muete*, d'où *la Muette*, nom de rendez-vous de chasse.

ayant avec elle Mme de Lamballe, était traînée en cabriolet par M. le comte d'Artois.

Ce prince, avec la permission du Roi, nomma, dans ce temps-là, le comte de Séran gouverneur du duc d'Angoulême (1) : c'était s'y prendre de bonne heure, car Mme la comtesse d'Artois n'était accouchée de son fils qu'au mois d'août précédent. M. de Séran était beau-frère du chevalier de Luxembourg, fiancé à Mlle d'Aumont (2), et le cadet de cette maison lui fit avoir cette place qui mécontenta bien des gens. La veille du jour où il l'obtint, le comte de Séran était allé voir M. de Maurepas, lui avait parlé de son projet et demandé sa protection, de sorte que le ministre eut tout lieu de se féliciter de la confidence lorsqu'il apprit qu'il venait d'être nommé. Il y avait eu aussi une foule d'intrigues pour le choix de la nourrice du duc d'Angoulême. Celle qui avait été préférée s'appelait Mme Hainemoy : elle était la femme d'un gentilhomme du Perche, et avait déjà l'enfant sur les genoux, quand Mme de Villeroy (3), dont l'homme d'affaires était brouillé

(1) Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 août 1775, suivit le comte d'Artois à Turin en 1789, épousa à Mittau, en 1799, Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI; débarqua en 1814 à Saint-Jean de Luz, tenta en 1815 de s'opposer à la marche de Napoléon, fut fait prisonnier et embarqué pour Barcelone; rentra en France lors de la seconde restauration, commanda l'armée qui, en 1823, fut envoyée au secours de Ferdinand VII, prit le titre de Dauphin à la mort de Louis XVIII, céda ses droits au trône, le 30 juillet 1830, au duc de Bordeaux, son neveu, s'exila de nouveau, et mourut à Goritz en 1844.

(2) On assure que le chevalier de Luxembourg épouse Mlle d'Aumont; elle était promise à M. d'Agénois, mais Mme de Marsan veut absolument effacer dans l'esprit de la Reine l'impression de ses liaisons avec M. d'Aiguillon. A propos de lui, j'ai reçu hier une lettre toute de sa main, pleine d'amitié et d'éloges. (*Journal de Moreau*, 16 septembre 1775.)

(3) Jeanne-Louise Constance, fille de Louis-Augustin, duc d'Aumont, et de Victoire-Félicité de Durfort-Duras, née le 11 février 1731, mariée, le 13 janvier 1747, à Gabriel-Louis-François de Neufville,

avec le mari de cette femme, prétendit que celui-ci était un libertin. On lui ôta le nourrisson; puis on alla chercher une Mme Sigaut, excellente nourrice, femme d'un chirurgien que Poissonnier (1) protégeait; mais on dit à l'oreille de M. le comte d'Artois qu'elle était la maîtresse de Poissonnier, et l'on en revint à la femme d'un maître de pension de Versailles (2), dont le lait avait six mois.

Vers la fin de l'année, je me trouvai chez M. d'Affry, colonel des Suisses, avec l'abbé Boscowitch (3), ex-jésuite et fameux astronome, ainsi qu'avec M. du Bucq (4) et le chevalier d'Esquelbec. Il y avait longtemps que je n'avais éprouvé autant de plaisir que m'en causa la conversation de l'abbé. Il était étonnant pour la fécondité de son imagination et l'étendue de son savoir. Son éloquence était vive, extérieure et à pantomime : il peignait

marquis, puis duc de Villeroy, morte à Versailles le 1er décembre 1816.

(1) Pierre Poissonnier, médecin consultant du Roi et chirurgien, né à Dijon en 1720, professeur à la Faculté de Paris en 1746, ouvrit un cours de chimie au Collège de France, devint inspecteur suppléant des hôpitaux militaires en 1754, membre de l'Académie des sciences et de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, vice-directeur de la Société royale de médecine et censeur royal, fut enfermé à la prison de Saint-Lazare pendant la Révolution, en sortit à la chute de Robespierre et mourut à Paris en 1798.

(2) Mme Tiremoin.

(3) Ruggiero-Giuseppe Boscowitch, né à Raguse en 1711, savant jésuite, enseigna les sciences à Rome, à Pavie et à Milan, où il fonda un observatoire, fut chargé, par le Brésil et par l'Angleterre, de diverses missions scientifiques; étudia avec Th. Le Sueur et Fr. Jacquier les moyens de consolider la coupole de Saint-Pierre, s'occupa avec Christophe Maire de mesurer deux degrés du méridien dans les États pontificaux et d'en dresser la carte trigonométrique, donna un projet d'assainissement des marais Pontins, fut appelé à Paris, par Louis XVI, comme directeur de l'optique de la marine, et mourut à Milan en 1787.

(4) M. du Bucq, ancien premier commis de la marine, « *une des lumières du cabinet de Choiseul* », dit ironiquement de Lescure dans *Marie-Antoinette et sa famille*.

et il gravait tout. Du Bucq et le chevalier d'Esquelbec (1) avaient aussi beaucoup d'esprit et de connaissances. Voici ce que je recueillis de leur entretien :

Il paraît avéré que la lune est un monde calciné, peut-être brûlé, plein d'abîmes et de gouffres. Qui sait si, dans ce monde, n'est point arrivée la dernière révolution qui doit aussi détruire notre globe? Il n'y a point d'atmosphère autour de la lune. Il y a des jours où l'on aperçoit, dans cet astre, de la lumière que la terre elle-même lui communique.

Un savant anglais avait cru trouver une parallaxe à l'étoile de Sirius; mais ses observations l'avaient trompé, et il l'a reconnu depuis. Cette étoile de Sirius passe pour être la plus proche de la terre, parce qu'elle paraît la plus lumineuse.

Il y a soixante-huit millions de lieues de la place qu'occupe la terre au 21 décembre, à celle qu'elle occupe au 21 juin, c'est-à-dire d'une extrémité à l'autre du grand diamètre de l'écliptique. En calculant le temps que la lumière met pour nous arriver du soleil, qui est de onze minutes (2), il y a telle étoile fixe d'où elle ne vient jusqu'à la terre qu'en six mille ans, et sur ce que, dans un dîner, quelques philosophes, et d'Alembert (3) entre autres, disaient que cela donnait un démenti au système

(1) Le chevalier d'Esquelbec était alors enseigne à la première compagnie française des gardes du corps du Roi, bandoulières vertes.

(2) Aujourd'hui, il est reconnu que la lumière du soleil ne met que huit minutes dix-huit secondes pour arriver à la terre.

(3) Jean le Rond d'Alembert, fils naturel de Mme de Tencin et d'un garde d'artillerie nommé Destouches-Canon, né à Paris en 1717, mathématicien, géomètre, littérateur, philosophe, fut un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, dont il écrivit le *discours préliminaire*; membre de l'Académie des sciences en 1741, de l'Académie française en 1754, il devint secrétaire perpétuel de cette Compagnie en 1772, et mourut en 1783.

de Moïse, le père Boscowitch leur prouva très aisément que rien n'était plus déraisonnable que cette assertion.

De là, nous parlâmes des antiquités de Tusculum, d'Herculanum et de Pompeia. L'abbé avait vu tout cela, et bien vu. C'était un imbécile que le ministre de Naples qui présidait alors à tous ces travaux. Les livres que l'on avait trouvés, à cette époque, à Pompeia et à Herculanum auraient été perdus faute des précautions que l'on eût dû prendre pour les conserver et les transcrire. Herculanum a été détruit par la lave, Pompeia par la cendre; si bien qu'en nettoyant seulement celle-ci, on eût pu la déterrer et la mettre à jour sans la détruire. On y découvrit, dans les maisons, des plâtres aussi blancs qu'à leur origine. Voici une preuve de la bêtise des gens que l'on employait à ces recherches. L'abbé rencontra une fois une voiture pleine de caractères de bronze. Ceux qui la conduisaient lui dirent : « *On nous a recommandé de bien conserver les inscriptions; les voilà toutes dans cette voiture; il n'y a pas une lettre que nous ayons égarée.* » — Quelle effroyable perte pour l'histoire!

L'abbé finit par nous réciter ses vers latins; il les déclamait en Italien, et quand il s'écria : « *Posco tubam* », il mit la main à sa bouche, enfla ses joues et eut l'air d'emboucher la trompette. Il célébra les Autrichiens, l'Impératrice et surtout le général Laudon (1). Il prétendit que c'était à ce général que la Cour de Vienne devait tout. Le

(1) Gédéon-Ernest, baron de Laudon, né en Livonie en 1716, fit ses premières armes en Russie, passa en 1740 au service de l'Autriche, devint le plus ferme soutien de Marie-Thérèse, vainquit Frédéric II à Domstadt en 1757, à Hochkirch en 1758, à Cunnersdorf en 1759, à Landshut en 1760, mais fut battu cette même année à Liegnitz. En 1788, sous Joseph II, il repoussa les Turcs et s'empara de Belgrade. En récompense, il fut nommé généralissime, et mourut en 1790.

roi de Prusse (1) en faisait un tel cas qu'il disait : « *Je n'ai jamais braqué ma lunette que je n'aie vu ce diable d'homme-là au bout.* » Il l'appelait *son ordonnance :* les généraux allemands désignaient sous ce nom un officier qui ne les perdait jamais de vue. Quand ce roi de Prusse nous eut battus à Rosbach, il défendit les réjouissances publiques, en disant qu'il n'en faisait point pour une partie de chasse. On frappa à Rome, sur son ordre, une médaille où on lisait : « *Debellatis Gallis sine pugnâ.* » Ses officiers répétaient : « *Nous venons de battre les Français ; dans quinze jours nous battrons les Autrichiens, et nous irons ensuite nous battre contre les Russes.* »

Une anecdote singulière, c'est que, quand le roi de Prusse proposa à la Cour de Vienne un partage de la Pologne, il avait, quinze jours auparavant, envoyé à Van Huissen, célèbre médecin de l'Empereur, un mémoire pour le consulter sur sa santé. On pouvait conclure de ce mémoire qu'il n'avait pas encore six mois à vivre, et ce motif, dit-on, influa beaucoup sur les facilités qu'on lui laissa pour se faire la meilleure part.

(1) Frédéric II, dit le Grand, né le 24 janvier 1712, monta sur le trône le 31 mai 1740, battit l'Autriche, tint tête, dans la guerre de Sept ans, à la France, à l'Autriche, à la Saxe et à la Russie ; prit part en 1772, avec l'Autriche et la Russie, à l'inique démembrement de la Pologne, et mourut en 1786. Il avait épousé, le 12 juin 1733, Élisabeth-Christine de Brunswick, dont il n'eut pas d'enfants.

CHAPITRE IX

Maladie et mort de la princesse d'Armagnac. — Son testament. — Présentation de mon XIX[e] et de mon XX[e] *Discours sur l'histoire de France.* — Anecdotes sur M. de Saint-Germain. — Bal de l'Opéra. — Monsieur conduit à la garde. — Fête interdite. — Mort de ma fille. — Réflexion de Mme Geoffrin. — La fiancée d'Amiens. — Démission forcée de M. Turgot. — M. de Malesherbes se retire. — Insouciance de M. de Maurepas. — M. Amelot, secrétaire d'État. — M. de Clugny, contrôleur général. — Les trois M. — M. Taboureau des Réaulx. — Necker, directeur du trésor royal. — M. Lenoir reprend la police. — *Albert Honni.* — Horribles chansons. — Maladie de la Reine à Choisy. — Cromot, gouverneur de Brunoy. — La capitainerie de M. de Villeroi. — Grand dîner offert au Conseil de Monsieur. — *Lettre de d'Alembert à Linguet.* — *Les trois règnes de Brunoy.* — Voyage en Bourgogne. — Établissement d'un collège à Saint-Florentin. — Voyage à Éclimont, château de la duchesse de Laval. — Galardon. — Le château de Rambouillet. — La terre des Menuts. — Banqueroute de M. Leroy de Canilly. — Baromètre et thermomètre.

Au début de l'année 1776, qui fut l'une des plus cruelles de mon existence, notre bonne princesse d'Armagnac se trouvait incommodée d'un rhumatisme sur la cuisse; elle était fort changée, percluse de douleurs, et sa famille semblait préoccupée de sa santé. Bientôt son état s'aggrava; elle s'affaissait de jour en jour, souffrait, ne dormait ni ne mangeait, et cependant jouait encore au cavagnole pour faire bonne mine. Elle se mit entre les mains d'un petit médecin inconnu, nommé Duchenêt, qui la drogua et ne reconnut pas son mal. Tous les Noailles se regardaient et la laissaient

mourir (1). Madame Victoire m'ayant demandé de ses nouvelles, je lui contai ce que j'avais vu, et lui dis ce que je pensais sur l'insoin de sa famille, ou plutôt sur les égards avec lesquels ils se regardaient les uns les autres. Elle me répondit : « *Ils ont toujours été comme cela* », et me parut très touchée de l'état de la princesse, dont Madame Adélaïde et Monsieur me parlèrent également.

Je rapportai à Mme d'Armagnac tout l'intérêt que Mesdames et la famille royale m'avaient témoigné pour elle. Elle continuait de s'affaiblir, de souffrir, de ne pouvoir manger; sa famille, très inquiète, continuait de se regarder. Le samedi 20 janvier, elle resta couchée et nous fit faire un cavagnole dans sa chambre; elle y prit une moitié, mais elle souffrait beaucoup et était terriblement affaissée; il était question de lui donner de l'émétique le lendemain. Je ne pus m'empêcher de témoigner à la maréchale de Noailles mes inquiétudes sur ce remède, qui devait produire une furieuse agitation dans toute la machine. En réalité, l'effet de l'émétique la secoua extrêmement : elle eut une grosse fièvre et fut très mal.

J'allai chez elle le lundi 22 : elle était au lit et très bas; elle s'était pourtant occupée de faire faire un cavagnole à la maréchale de Noailles. Le matin, elle avait reçu ses sacrements sans pompe et par le prêtre de la paroisse. L'émétique l'avait achevée; elle avait des spasmes, et à tout moment on craignait pour elle. La pauvre Mme de Lesparre (2), sa nièce, était au désespoir. Le 23, Mme la maréchale de Noailles vint prendre ma femme pour la mener chez cette pauvre princesse; je m'y rendis le soir. Toute la famille et les amis étaient assemblés; ces gens-

(1) On sait que la princesse d'Armagnac était une Noailles.
(2) Dame d'atour de la comtesse de Provence.

là venaient orner sa tombe, mais la soignaient peu pendant sa vie. Elle pensa mourir sur les huit heures. On fit, à la fin, une consultation de médecins : Lorry et Bouvard la condamnèrent. Elle avoua qu'elle avait un squirre depuis trente ans. Le mercredi matin 24, la princesse de Marsan alla la voir; elle lui parut avoir toute sa tête et espérer du remède de l'abbé de Biron; mais l'après-midi la maréchale de Noailles envoya dire à Mme Moreau qu'elle ne l'y conduirait pas, qu'elle n'irait même qu'un moment, et que la malade était à l'extrémité. Effectivement, elle mourut à dix heures du soir : épouvantable perte pour ses amis et deuil général pour les pauvres! Son agonie fut longue et effroyable; elle disait de temps en temps : « *Je savoure la mort!* »

Le vendredi 26, Mme la maréchale de Noailles nous mena chez la duchesse de Lesparre, qui était dans la plus grande affliction de la perte de sa tante; je lui promis mon *Dialogue sur l'immortalité de l'âme.*

M. du Lau fut exécuteur testamentaire de la princesse. Elle laissait son bien à ses héritiers naturels : le maréchal de Noailles en avait donc la moitié en vertu de la substitution. Le surplus était chargé de 25,000 livres de rentes viagères. Elle ordonnait la vente de ses bijoux, dont le prix devait être remis à la sœur de charité de Saint-Sulpice pour être distribué aux pauvres. Le 27, j'assistai à son enterrement : elle fut inhumée sans tentures et sans cérémonies dans le cimetière de Saint-Sulpice. Le lendemain, comme j'étais au dîner de Mesdames, Madame Adélaïde m'appela, et me fit conter à voix basse tout ce que je savais de détails sur la mort de cette pauvre Mme d'Armagnac. En rentrant chez moi, j'écrivis un récit des circonstances les plus intéressantes des derniers moments de notre princesse, et l'envoyai à

Mme de Narbonne pour qu'elle le remît à Madame Adélaïde.

Dans le courant de ce même mois de janvier, j'avais été très satisfait de M. de Maurepas, auquel j'avais communiqué mon XIXe et mon XXe *Discours sur l'histoire de France*, que je me disposais à donner manuscrits au Roi. Je les montrai également à M. le duc de Fleury, et j'écrivis à M. de Malesherbes pour lui faire part de la présentation de mon ouvrage. Le 18, je me rendis au lever de Monsieur, et, de là, chez M. de Saint-Germain. J'entrai à son déjeuner : « *Voilà le seul moment*, lui dis-je, *que je puisse vous voler sans remords.* » Je lui offris un traité sur *la Justice;* il m'apprit qu'il en avait entendu parler par les journaux et l'avait fait chercher. Nous raisonnâmes morale et politique. Il me parut content de moi et me dit : « *Je suis bien fâché de ne vous avoir pas connu plus tôt; vous m'auriez aidé à former des plans d'éducation pour l'École militaire. J'ai chargé un évêque de me faire faire des ouvrages pour l'instruction des élèves; il les commandera à un prêtre. Permettez-moi de vous communiquer cela, quand on me le rapportera.* » Il me sembla que ma conversation, vive et chaude, avait produit sur lui la plus grande impression.

A onze heures et demie, je présentai mon ouvrage de 1775 au Roi, en lui disant : « *Voilà, Sire, ma dette annuelle et l'ex-voto de toute ma vie.* » Sa Majesté sourit, me fit bonne mine, et donna de mon livre un bon coup sur l'épaule d'un courtisan. De là, j'allai chez la Reine, puis au dîner de Mesdames, et Madame Adélaïde me demanda quand paraîtrait mon *Histoire de France*. Je lui expliquai les raisons qui en retardaient l'impression : c'était la multitude des ordonnances dont l'Imprimerie royale était chargée. Elle me chuchota à l'oreille : « *Que n'écrivez-vous pour la liberté! vous seriez bien plus vite imprimé.* » Je répondis :

« *Je n'écris ni pour ni contre la liberté; mais comme ce que je donnerai sera bon, je crains toujours qu'on ne l'arrête, et je tiens à en publier trois volumes à la fois.* » Elle rit beaucoup. Je me rendis ensuite chez Mme de Civrac; un quart d'heure après, Bertier (1) y arriva : « *Madame,* lui dit-il, *je viens vous enlever M. Moreau : il a fait une conquête ce matin, et M. de Saint-Germain m'a chargé de le chercher et de le lui amener à dîner.* » — « *Je le veux bien,* répondit la duchesse, *mais à condition qu'il le préviendra que je serai très fâchée s'il détruit les Invalides.* » Nous dînâmes en petit comité dans le cabinet du ministre; il me combla de bontés, et je lui promis de lui faire souvent ma cour.

Une chose dont M. de Saint-Germain retira infiniment d'honneur, c'est qu'il refusa le gouvernement du duc de Lorge, que le Roi était décidé à lui donner; il répondit que ses appointements lui suffisaient, et que, quand ses services ne seraient plus utiles à Sa Majesté, il serait trop heureux si elle daignait lui conserver la pension de 10,000 livres qu'elle lui avait faite dans ses besoins. On me conta aussi que des plaintes portées aux ministres sur ce que valaient à M. de Lugeac (2) les grenadiers royaux, avaient duré jusqu'à M. de Saint-Germain. Le Roi leur donnait vingt sous par jour de paye et fournissait leur habillement : cependant, M. de Lugeac retenait dix sous sur chaque paye, sous prétexte de cet habillement.

M. de Saint-Germain avait la repartie la plus vive et la plus agréable. Un jour, la Reine lui dit : « *Monsieur de Saint-Germain, on prétend que vous avez conservé les chevau-*

(1) Bertier, chevalier de l'ordre du Roi et de Saint-Louis, gouverneur de l'hôtel de la guerre et commandant du détachement d'invalides destinés à la garde de l'hôtel.

(2) Le marquis de Lugeac était capitaine lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la Maison du Roi, créée par Louis XIV en 1676.

légers pour les lits de justice? » — « *Non, madame,* répliqua-t-il, *c'est pour les* Te Deum. »

Voici une anecdote qui, à cette époque, fit beaucoup de bruit : M. de Saint-Germain présentant au Roi la liste de ceux qui sollicitaient des régiments, le Roi raya de sa main le chevalier de Boufflers (1) et le comte de Busset. Sur les représentations que lui adressa le ministre au sujet du premier, le Roi répondit selon les uns : « *Je n'aime pas les chansons* », et selon les autres : « *Il faut lui laisser le temps de faire des chansons.* »

Le jeudi gras de cette année-là, le bal de l'Opéra fut très nombreux et rapporta 19,800 francs. Il y avait bal en même temps chez Mme la duchesse de Chartres; mais la Reine fut bien plus longtemps à celui de l'Opéra : elle y resta jusqu'à sept heures du matin. Monsieur y alla aussi. Un officier du régiment provincial se sentant poussé par Monsieur, et ayant même reçu, à ce qu'on raconta, un coup de poing, lui rendit un coup de pied, et courut ensuite chercher l'officier pour le faire mener à la garde. Monsieur s'y laissait conduire tranquillement, en se divertissant à l'avance de l'effet que cela ne manquerait pas de produire, quand Mme de Luynes le trahit et arrêta l'exempt : elle était avec la Reine. L'officier qui avait eu la querelle était confondu. Il eut le temps de faire faire un mémoire pour

(1) Stanislas, marquis de Boufflers, plus connu sous le nom de chevalier de Boufflers, fils de Charles, marquis de Boufflers, et de Marie-Françoise-Catherine de Beauvau-Craon, né à Lunéville en 1737; entra dans l'ordre de Malte, devint menin du Dauphin, fils de Louis XV, et capitaine de la deuxième compagnie des gardes du corps de Stanislas, roi de Pologne; alla guerroyer en Hesse en 1761, fut nommé colonel de hussards en 1772, maréchal de camp en 1784, gouverneur du Sénégal en 1785; ses poèmes et ses contes le firent admettre à l'Académie française en 1788; il fut élu député aux États généraux en 1789, émigra en Prusse, épousa Mme de Sabran, rentra en France en 1800 et mourut en 1815.

lui-même, et le fit remettre à Monsieur dès le lendemain matin. Cette aventure amusa beaucoup le Roi, qui demanda à Monsieur : « *Qu'auriez-vous fait si vous aviez été à la garde?* » — « *Je me serais démasqué.* » — « *Eh bien!* reprit le Roi, *pareille chose est arrivée à feu M. le duc d'Orléans* (1); *il se démasqua, et l'officier qui s'était pris de querelle avec lui, ne le connaissant pas, lui dit : Je ne vois de plus à tout cela qu'un fort sot visage.* »

Huit jours après, il devait y avoir une grande fête à la chaussée d'Antin : Mlle Duthé et Mlle Desrieux devaient jouer la comédie, donner un grand bal et un très grand souper. Il y avait cent souscripteurs qui avaient tous versé chacun cinq louis; ils avaient la permission d'amener filles et hommes jusqu'à trois chacun : c'était le plus joli libertinage qu'on pût imaginer. Les bougies étaient déjà allumées, les salles remplies et la rue pleine de carrosses, lorsqu'un exempt de police arrive et défend de la part du Roi le spectacle, le bal et le souper. Tout le monde est confondu : l'une des filles pleure, l'autre prend gaiement la chose; enfin Mlle Desrieux écrit à son curé pour lui offrir son souper pour les pauvres. L'ordre était du Roi lui-même; les uns assurèrent que c'était M. l'archevêque qui avait demandé que l'on empêchât ce scandale en carême; d'autres, que M. le comte d'Artois avait résolu d'y aller, et n'avait pas voulu céder aux représentations du Roi, qui lui avait dit : « *Je vous en empêcherai bien!* » Le fait est que M. le comte d'Artois était à la Meute à l'heure où tout cela se passait, qu'il avait averti qu'il ne reviendrait pas souper à Versailles, et qu'il y revint pourtant fort mécontent.

(1) Louis, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, fils du Régent et de Françoise-Marie (Mlle de Blois), fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, né le 4 août 1703, épousa en 1724 Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, morte le 8 août 1726, et mourut lui-même en 1752.

Le 23 avril, j'étais à travailler dans mon cabinet quand ma fille aînée, Minette, y entra. Je lui trouvai les yeux ternes et abattus : je prévis sur-le-champ une grosse maladie. Toute la matinée elle frissonna et eut mal à la tête; sur les deux heures elle fut prise d'un peu de fièvre; on la coucha. On crut que c'était une fièvre éphémère, et je partis le soir sans inquiétude. On se trompait : la fièvre ne quitta point ma pauvre enfant : chaque jour le même accès vers une heure, mais sans aucun accident. Le médecin nous rassurait, et le 26 nous étions si peu alarmés que j'allai dîner chez le maréchal de Richelieu, qui m'avait invité par un billet. J'y trouvai beaucoup de monde; Marmontel était là et avait, comme à son habitude, le ton bien insolent. On parla devant lui de la place donnée par M. de Vergennes à l'abbé Sabatier (1), et aussitôt il s'écria : « *J'en conclus que les vauriens feront toujours fortune.* » De là, je fus mené à l'Opéra par le président de Brosses (2); j'avais une place dans la loge de Mme de Quinski; on jouait *Alceste*, de Gluck : cet opéra me fit, j'en conviens, le plus grand plaisir. Le spectacle était naturel et magnifique, l'action touchante, la déclamation vraie; la musique m'alla au cœur; j'y pleurai, ce qui ne m'arrivait jamais à l'Opéra.

Le 27 était mon jour de Comédie; préoccupé de l'état de ma fille, je restai chez moi. La pauvre Minette était dans la même situation : tous les jours un redoublement,

(1) Antoine Sabatier, littérateur, né à Castres en 1742, n'était que clerc tonsuré, adopta un instant les idées des philosophes et des encyclopédistes, les combattit violemment ensuite, émigra lors de la Révolution, revint en France au retour des Bourbons et mourut à Paris en 1817.

(2) Charles de Brosses, né à Dijon en 1709, magistrat, jurisconsulte et écrivain distingué, premier président du parlement de Bourgogne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; mort en 1777.

mais rien d'inquiétant. Le lendemain, elle s'affaissa un peu, parla moins; la fièvre fut très forte, l'enfant extrêmement assoupie : la maladie parut changer de caractère. Le sommeil sembla pénible parce qu'il était accompagné de plaintes. J'étais très tourmenté. Néanmoins le médecin nous dit qu'il n'y avait point de danger, mais que, depuis la veille, la maladie était devenue grave. Je fus plongé dans la plus vive affliction. J'envoyai chercher M. Poissonnier; il ne vit point non plus de danger à l'enfant, soutint que la fièvre n'avait pas de malignité, et nous tranquillisa de son mieux; malgré cela, j'avais le poignard dans le cœur.

Le 30 au matin, Poissonnier nous rassura encore : il ne trouvait pas que le mal empirât. Sur les onze heures, ma femme me vint dire que mon enfant avait parlé et bu deux fois : la fièvre était détendue. Poissonnier partit et fit ce qu'il put pour m'emmener; je refusai. Il revint le soir. Ma pauvre enfant, toujours affaissée, ne parlait plus; le pouls cependant était bon. Poissonnier nous affirma qu'il n'y avait rien à craindre. Sur le minuit arrive un saignement de nez; on me fait coucher en disant : « *Voilà qui la tirera d'affaire.* » Ma femme elle-même se couche, très calme, à trois heures. Hélas! le saignement de nez fut abondant; mais les convulsions prennent ma pauvre Minette, elle tourne à l'agonie et expire à cinq heures!

C'est Poissonnier qui se chargea de m'annoncer cette nouvelle à sept heures. Je fus frappé comme d'un coup de foudre. O ma chère fille! ô ange de Dieu! tu as vu la douleur profonde de tes malheureux parents..... Je ne sais comment j'ai pu survivre, et il m'est impossible de peindre l'état dans lequel nous nous trouvâmes.

Pendant les premiers jours, je ne quittai point ma femme, ni le funeste lieu où j'avais perdu mon enfant; je

la voyais partout, et je n'oublierai jamais que le jour où sa maladie commençait, avec ses yeux ternes et horriblement changés, elle était venue se mettre à côté de nous pour faire, avec son père et sa mère, ses prières du matin. Dieu adoucit nos peines, mais nous ne nous consolâmes jamais. Nous passâmes dans les larmes et sans nous montrer nulle part jusqu'au jeudi 9 mai. Ce jour-là, nous nous rendîmes à Paris et dînâmes chez Mme d'Andlau, la seule personne peut-être qui eût pris à nos malheurs le plus tendre intérêt. J'avais reçu une foule de lettres de compliment ; mais combien en ai-je écrit moi-même, en ma vie, sans être touché ! Ma femme et moi, nous nous forçâmes ensuite pour aller occuper notre place dans notre loge à la Comédie, la première fois depuis Pâques, et nous ne retournâmes à Ville-d'Avray que le 11, toujours pleurant et n'osant nous regarder. En nous promenant, nous rencontrâmes, dans le parc de Saint-Cloud, Loyseau de Bérenger. Sa conversation nous fit du bien à l'âme; il nous rappela les chagrins que lui avaient causés la mort de sa mère et celle de son frère. Mme Geoffrin (1) le vint voir au bout de quelque temps; pour lui prouver la nécessité de se distraire, elle lui fit une réflexion, dont il fut frappé, sur cette idée, une et fixe, qui l'occupait : « *La folie*, dit-elle, *n'est pas autre chose.* » Cela me remit en mémoire cette pauvre fille d'Amiens qui, ayant perdu son amant au moment où il venait pour l'épouser, continua, pendant trente ans, à aller tous les jours au-devant de lui, à la même heure.

(1) Marie-Thérèse Rodet, née à Paris en 1699, épousa, à l'âge de quinze ans, un riche entrepreneur de glaces, nommé Geoffrin, devint bientôt veuve, fit de son salon le rendez-vous des célébrités de l'époque, y attira notamment les encyclopédistes, et mourut en 1777.

A cette époque, les affaires de M. Turgot tournaient mal. Dès le début de l'année, on avait annoncé sa retraite future, et l'on assurait que M. de Maurepas s'était promis de s'en débarrasser, depuis qu'au sacre, il avait travaillé avec le Roi. Comme successeur, on nommait Cromot ou un M. de la Haye qui avait autrefois dirigé les finances du roi de Prusse; mais M. Turgot se croyait très bien appuyé, et le Roi était encore convaincu qu'il y avait cabale contre lui, et que sa besogne était bonne. Cependant, on dénonça au Parlement, garni de ses pairs, une brochure de M. de Condorcet (1), faite pour justifier les opérations et les édits du contrôleur général. L'auteur, en parlant des corvées, prétendait que le Parlement rejetterait ces édits, parce qu'il était composé de maltôtiers et de possesseurs de terre. M. d'Esprémesnil s'emporta contre les économistes, que Voltaire appelait les *convulsionnaires des encyclopédistes*, les taxa de secte dangereuse et insolente, à la tête de laquelle un ministre n'avait pas craint de se mettre. Le Parlement prononça un arrêt condamnant l'ouvrage et l'auteur au mépris; on l'imprima avec le réquisitoire de l'avocat général; le dispositif portait que ce misérable opuscule ne valait pas même la peine qu'on le flétrît.

Un peu plus tard, M. le prince de Conti dénonça égale-

(1) Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, né en 1743 à Ribemont, près de Saint-Quentin, mathématicien, philosophe et publiciste, membre de l'Académie des sciences en 1769, secrétaire perpétuel de cette Compagnie en survivance dès 1773, titulaire en 1788, collaborateur de l'*Encyclopédie*, membre de l'Académie française en 1782, embrassa la cause de la Révolution; nommé député à l'Assemblée législative en 1791, puis de la Convention, il vota avec les girondins, fut dénoncé comme brissotin par Chabot, mis hors la loi et obligé de se cacher; ayant quitté sa retraite, il fut arrêté et conduit à la prison de Bourg-la-Reine, où il s'empoisonna en mars 1794.

ment un travail sur les *droits féodaux*, fait par un ami et un protégé du contrôleur général. Le but était d'y prouver que les seigneuries étaient des abus, et que les paysans feraient bien de s'en affranchir; il était très propre à ameuter les habitants des campagnes. On le condamna au feu et l'on ordonna information contre l'auteur. Ce qu'il y a de très singulier, c'est que l'on imprima et l'on débita des mémoires contre les édits mêmes. Le contrôleur général voulait, disait-il, persuader le public; mais tout cela tournait contre sa besogne, car, pour persuader, il était obligé de souffrir la contradiction. Cromot me conta une très plaisante mystification d'un économiste, qu'on décida à composer un ballet en l'honneur de M. Turgot : il y faisait danser Triptolème et Cérès. La Cérès était Mme Danville. Linguet, à qui l'on remit une copie de cet ouvrage, en rendit compte dans ses feuilles. Mme Danville comme Mme Blondel (1) étaient amies de Turgot; de ces deux femmes, la seconde l'exhortait fort à quitter le ministère, tandis que l'autre lui conseillait de rester jusqu'à ce qu'on le chassât.

De nouvelles dénonciations arrivèrent bientôt contre M. Turgot, qui courut les plus grands risques. Le Parlement jura sa perte; ce ministre, par un faux calcul sur la caisse de Poissy, ne trouva pas dans l'impôt de cinq francs par tête de bœuf, qu'il avait substitué aux intérêts que le Roi percevait sur le prix de chacune de ces bêtes, le revenu qu'il en attendait. Le faux calcul venait de ce qu'il avait compté qu'il entrait à Paris autant de bœufs qu'il y en avait autrefois payant l'impôt à Poissy, ce qui

(1) Femme de Jean Blondel, avocat, né à Reims en 1733, qui défendit Mlle d'Oliva dans le procès du collier, fut nommé en 1803 conseiller, puis président de la Cour d'appel de Paris, collabora à la rédaction du Code criminel et mourut en 1810.

n'était pas. Pour réparer son erreur, il fit mettre une addition d'impôt, montant à quatre livres, sur chaque tête de bête à cornes amenée à Paris. Cette charge, non ordonnée par un édit, fut un nouveau titre d'accusation. Néanmoins le contrôleur général prétendit, en plein Conseil, que l'on sentait déjà les bons effets de ses édits, parce que l'on ne payait la chandelle que huit sous. M. de Miromesnil le contredit. Le vrai était que M. Turgot avait appelé à Paris un marchand de Charenton qui, effectivement, la donnait à huit sous; seulement il lui avait promis de le dédommager. A ce moment, pourtant, je lus avec plaisir son édit sur la liberté du commerce des vins; mais alors il avait perdu la confiance du Roi; la Reine, et tout ce qui l'environnait, était contre lui. Le vendredi 10 mai, il se présenta pour avoir une explication avec le Roi; M. de Vergennes était dans le premier cabinet : Sa Majesté l'avait mandé pour travailler. En voyant arriver M. Turgot, il s'écria : « *Ceci est donc un comité?* » — « *Non,* répliqua l'autre, *je viens* proprio motu. » M. de Vergennes travailla, et après le travail annonça son confrère. Le Roi témoigna la plus grande colère et pensa fausser une clef en fermant un tiroir. En sortant, M. de Vergennes dit au contrôleur général : « *Je vous ai annoncé...* » Le Roi se montra à la porte, et s'adressant au ministre qui attendait : « *Que voulez-vous?..... Je n'ai pas le temps de vous parler* », et sur-le-champ tourna le dos. Le lendemain, M. Turgot tenta trois fois inutilement de voir le Roi, et crut enfin être reçu après le débotté ; mais l'huissier lui refusa la porte, en disant que Sa Majesté n'était visible pour personne. Le surlendemain, dès huit heures du matin, M. Bertin alla, de la part du Roi, lui demander sa démission. Le contrôleur général fut très surpris, car il ne s'y attendait pas, malgré tout ce qui s'était passé.

M. de Malesherbes venait de donner la sienne, et sortait de chez M. Turgot quand M. Bertin y entra. Il remonta gaiement et lui dit : « *Je comptais partir seul, nous partirons donc ensemble.* » Depuis plus d'un mois, M. de Malesherbes voulait absolument quitter le ministère : la besogne était trop au-dessous de lui. Il répétait souvent : « *M. de Maurepas rit de tout, M. Turgot ne doute de rien; je doute de tout et je ne ris de rien : voilà un f..... ministère.* » M. de Maurepas, en effet, s'amusait de tout, et la bonne Mme de la Ferté-Imbault (1) crut, un jour, devoir lui faire une visite, ainsi qu'à Mme de Maurepas, pour les avertir qu'ils perdaient l'État. Le mari, suivant son habitude, ne fit qu'en rire; la femme en pleura.

A l'occasion de la nomination de M. Amelot au département de la Maison du Roi, on eut une nouvelle preuve de la légèreté avec laquelle M. de Maurepas traitait les affaires de l'État, car ce ministre, en le mettant en place, fit cette réflexion : « *Ils doivent être las des gens d'esprit; nous verrons s'ils aimeront mieux une bête.* »

M. de Clugny (2) fut appelé au contrôle général. M. Bertin, chargé par intérim du portefeuille de la finance, lui dépêcha un courrier à Bordeaux. Il en expédia un autre à M. de Flesselles, à Lyon, afin de suspendre les opérations qu'il devait faire, avec M. de Trudaine (3), pour l'exécu-

(1) Marie-Thérèse Geoffrin, marquise de la Ferté-Imbault, fille de la célèbre Mme Geoffrin, née à Paris le 22 avril 1715, épousa en 1733 le marquis de la Ferté-Imbault, fils du comte d'Étampes, resta veuve à vingt et un ans, se montra l'ennemie déclarée des philosophes et des encyclopédistes, composa des volumes d'extraits des philosophes païens et des philosophes chrétiens, mit, à la demande de Mme de Marsan, son travail à la portée de Mesdames Clotilde et Élisabeth, et mourut à Paris en 1791.

(2) Jean-Étienne-Bernard de Clugny, baron de Nuits, né à Dijon en 1729, contrôleur général des finances, établit en France la loterie royale, et mourut à Paris le 18 octobre 1776.

(3) Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, né à Clermont

tion de l'édit de suppression des jurandes. M. de Clugny arriva le 19 mai à Versailles ; le 24, il fut reçu à la Chambre des comptes, et M. de Nicolaï (1) lui adressa un discours qui était la satire de son prédécesseur. J'allai le voir le 25 et j'en fus bien accueilli ; malheureusement, dès le mois de septembre, il tomba très sérieusement malade d'une humeur de goutte, qui attaqua successivement toutes les parties nobles. Le 12 octobre, on le tint pour mort, mais il respirait encore; néanmoins, on n'en attendait plus rien, et on lui croyait la gangrène dans la gorge. Le 15, cependant, on le disait un peu mieux. Là-dessus, M. le comte d'Aranda s'écria assez plaisamment : « *J'ai été ministre; comme les autres, notre fin est marquée par trois M : Malade, Mieux, Mort.* » En effet, M. de Clugny expira trois jours après, et eut pour successeur M. Taboureau des Réaulx (2), tandis que M. Necker était nommé directeur du trésor royal (21 octobre 1776).

Au mois de juin précédent, M. Lenoir était rentré dans sa place de lieutenant de police, et M. Albert avait été congédié avec 16,000 livres d'augmentation de pension. On l'avait surnommé *Albert Honni*, parce que sa police était mal faite, que les rues étaient sales, et qu'il laissait la neige s'amasser en montagnes devant toutes les portes. Cela ne l'inquiétait guère, et il avait répondu à M. de la

en Auvergne en 1733; intendant adjoint des finances en 1757, intendant général en 1769; rêva l'unification de l'impôt, tenta, avec l'aide de Voltaire, la réalisation de ce projet dans le pays de Gex, et mourut en 1776.

(1) Aymard-Charles-Marie de Nicolaï, marquis de Goussainville, né le 14 août 1747, premier président de la Chambre des comptes en 1768, membre de l'Académie française, décapité le 7 avril 1794.

(2) Taboureau des Réaulx, fils d'un grand maître des eaux et forêts du Lyonnais, fut d'abord conseiller au Parlement de Paris, puis intendant de cette province, conseiller d'État, et enfin, en 1776, contrôleur général des finances; il mourut le 30 mai 1782.

Tour du Roc, qui l'avait averti, *qu'il fallait prendre son parti sur les propos.* Lors de l'incendie qui avait éclaté au palais, le 10 janvier de cette année-là, et duré toute la journée du lendemain, on avait beaucoup crié contre lui. Il s'était fort peu occupé du sinistre, disant que la police du palais ne lui appartenait pas : personne n'avait été prévenu; M. Barentin (1) n'avait appris le feu que lorsque ses chevaux étaient mis pour aller, comme à son ordinaire, à la Cour des aides, et il y avait eu un capucin et un pompier de dévorés par les flammes. La Cour non plus n'avait pas à se louer de lui : une foule d'horribles chansons couraient le monde; on en avait fait d'abord d'atroces et de très bêtes contre toutes les femmes; ensuite, on poussa l'audace et la honte jusqu'à en faire d'abominables contre la Reine, et on les lui envoya par la poste. Je ne les ai point vues, mais on m'a assuré qu'elles étaient affreuses. M. Albert mandé, la Reine lui reprocha de n'en point trouver les auteurs. Il répondit : « *Vraiment, madame, Votre Majesté juge bien que je me suis livré à toutes les recherches, puisqu'il y a un couplet contre moi ; mais je n'ai rien pu découvrir.* » Dans le même temps, une gazette toute française paraissait chaque semaine en Angleterre. Les ministres de France y étaient très maltraités; on y disait aussi beaucoup de mal de la Reine. On affirmait que c'était Beaumarchais qui en était le rédacteur, et il y eut des défenses très précises de la laisser entrer en France.

(1) Charles-Louis-François de Barentin, né en 1738, avocat général au Parlement, premier président de la Cour des aides, garde des sceaux en 1788, ouvrit la seconde assemblée des notables et, en 1789, les États généraux, fut chargé d'annoncer à l'Assemblée le refus fait par Louis XVI d'éloigner les troupes de la capitale; dénoncé par Mirabeau comme ennemi du peuple, traduit devant le tribunal du Châtelet et acquitté, il émigra, revint en France après le 18 brumaire, fut nommé chancelier honoraire par Louis XVIII en 1814, et mourut en 1819.

Dans le courant de l'été 1776, la Reine eut la fièvre tierce. Bien des gens crurent que cette maladie était un jeu joué, mais il n'en était rien. Elle lui prit à Choisy, pendant un voyage que le Roi y fit au mois d'août. On prétendit que là elle avait essayé d'obtenir le renvoi de M. de Maurepas, qu'elle avait parlé fortement au Roi, l'engageant à quelque changement dans le ministère, et que le Roi non seulement l'avait mal accueillie, mais l'avait rudement traitée. D'autres allèrent jusqu'à raconter que le Roi avait trouvé M. le comte d'Artois prenant quelques libertés avec elle : propos indécents et faux qu'il était très malheureux que l'on tînt. Durant toute la maladie de la Reine, la comtesse Jules ne quitta point son chevet, et fit son mari (1) écuyer de Sa Majesté, en survivance de M. de Tessé (2). Celui-ci, malgré une lettre pleine d'honnêtetés de cette Princesse, bouda et disparut.

Cromot, dont il avait été un instant question comme contrôleur général, était gouverneur de Brunoy, que Monsieur avait acheté de M. de Montmartel (3) en 1774, et auquel il avait joint la maison de M. de Pange, que

(1) Armand-Jules-François, comte, puis duc de Polignac, né le 10 juin 1745, premier écuyer de la reine Marie-Antoinette, créé duc en 1780, surintendant des postes en 1782, émigra en 1789, servit dans l'armée de Condé, fut chargé des hauts intérêts de Louis XVIII, alors en exil, auprès de la Cour d'Autriche, puis auprès de la Cour de Russie, et mourut à Saint-Pétersbourg le 21 septembre 1817.

(2) René-Mans de Froulay, comte de Tessé, grand d'Espagne, premier écuyer de la Reine, fils d'Élisabeth-René-Mans de Froulay, comte de Tessé, et de Marie-Charlotte de Béthune, né le 2 octobre 1736, marié à Adrienne-Catherine-Maurice de Noailles, née le 24 décembre 1741, fille de Louis de Noailles, duc d'Ayen, puis duc de Noailles, et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé.

(3) Julien Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy, dépensa, dit-on, treize ou quatorze millions pour les cérémonies de sa chapelle et de l'église de son village. On dut l'interdire. Il avait épousé, en 1769, Diane-Émilie de Peyrusse des Cars.

celui-ci lui avait vendue 200,000 livres. Le marché de Brunoy avait été fait moyennant 200,000 francs d'argent comptant et 50,000 livres de rente viagère pour la nue propriété. Cela tenait à de vastes idées, car on espérait bien, dès lors, dégoûter le Montmartel, et le décider à céder un jour la jouissance pour 50,000 autres livres de viager, en sorte que Monsieur aurait pour 100,000 livres de rentes viagères, payables à un homme de trente ans, mais qui avait les jambes ouvertes et s'enivrait tous les jours d'eau-de-vie, une terre et un beau château valant 64,000 livres de rente, la chasse dans la forêt de Sénart et, quelque jour, la capitainerie de M. de Villeroi (1). Tous les amis de celui-ci avaient senti le projet, l'avaient deviné, avaient été furieux contre Cromot. Le marché conclu à Compiègne, et pour lequel Lesire, intendant, avait mis en usage toute son adresse, avait été loué ou blâmé suivant les intérêts. Cette propriété était dans un fond et sans vue. Le château de M. de Pange était celui qu'habitaient Monsieur et Madame, et où Cromot avait fait arranger de ravissants appartements. Il y donna un grand dîner à tout le Conseil de Monsieur peu de temps après la mort de ma fille; je me mis en route dès le matin pour m'y rendre, et je me souviens que ce voyage fit quelque diversion à ma douleur. Les eaux jouèrent, et nous nous promenâmes toute la journée jusqu'à nous lasser. J'en repartis tard, parce que M. Cromot me lut, ainsi qu'à Boudot (2), sa *Lettre de d'Alembert à Linguet*, satire charmante sur les outreries de la philosophie économico-encyclopé-

(1) Gabriel-Louis-François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroi, fils unique de François-Camille de Villeroi, duc d'Arlincourt, né le 8 octobre 1731, marié le 13 janvier 1747 à Jeanne-Louise-Constance, fille de Louis-Marie-Auguste, duc d'Aumont, et mort sur l'échafaud le 28 avril 1794. Avec lui s'éteignit cette famille.

(2) Conseiller du comte de Provence.

diste. Au mois de juillet suivant, Monsieur, qui venait d'avoir la rougeole, et Madame, s'étant rendus à Brunoy, j'envoyai au duc de Laval et à Cromot une plaisanterie en vers, que j'avais intitulée *Les trois règnes de Brunoy* (1). Elle fut très bien reçue, applaudie, et fit fortune. Monsieur donna de très belles fêtes à Brunoy; Mesdames s'y arrêtèrent et y couchèrent en retournant à Versailles, et y furent extrêmement fêtées. Mais un pauvre artificier, qui portait à sa ceinture de l'huile d'aspic, y fut brûlé : le feu prit à l'huile, et on eut beau le jeter dans l'eau, ce feu ne s'éteignit point.

Le jeudi 8 août, à six heures du matin, nous partîmes pour la Bourgogne. Nous couchâmes à Fontainebleau, au *Grand Cerf*, et le 9 nous arrivâmes à Sens, chez notre cousin le chanoine le Beau (2), avant sept heures; nous en fûmes reçus avec les plus vives marques de joie. Le lendemain, nous fîmes un très grand dîner chez le chanoine, et, l'après-midi, nous allâmes voir les abbesses de Notre-Dame (3). Dans cette journée, je renouvelai connaissance avec plusieurs parents que je n'avais pas vus depuis des siècles : telles sont Mme de Potrincourt et Mme de Charbonnières. La première avait une grande fille de seize ans, qui avait une jolie figure, et un fils, qui était page de Monsieur. Cette place lui avait été procurée

(1) Cette pièce de vers se trouve dans le *Pot pourri de Ville-d'Avray*, page 149.

(2) Jean le Beau, curé de la paroisse Saint-Hilaire, dont il est question au premier volume, page 48. Cette paroisse Saint-Hilaire a disparu à la suite de la Révolution; la porte sud-est de la ville de Sens, qui se trouvait près de l'ancienne église de ce nom, avait cependant conservé le nom de porte Saint-Hilaire.

(3) Sous le vocable d'abbesses de Notre-Dame, on comprenait les abbesses de la Pommeraye et de Saint-Antoine de Sens : les religieuses de la Pommeraye, dont le couvent était situé à trois lieues au nord de Sens, avaient été transférées dans le monastère de Saint-Antoine, occupé aujourd'hui par les religieuses de la Providence.

par le duc de Laval, et c'était chez celui-ci que je l'avais retrouvé et reconnu quelques mois auparavant. Nous quittâmes Sens le 11, de bonne heure; le chanoine nous dit la messe à cinq heures et demie.

Nous ramenions à Saint-Florentin le petit Moreau-Désilliers, mon cousin. Le temps était admirable. Ma mère accompagnée de son amie, Mme Thierriat (1), était venue au-devant de nous jusqu'à l'Atrecey (2). Pauline (3) se mit à genoux pour recevoir sa bénédiction; ma mère nous baisa en pleurant, et nous fûmes très bien fêtés chez elle. De ce jour, nous vécûmes dans ma patrie et dans ma famille jusqu'au 22 du même mois. Tout le monde s'empressait à nous marquer sa satisfaction : c'était à qui nous recevrait et nous ferait le plus d'amitiés. Le temps était beau, le pays et les promenades fort agréables.

Il y avait quatre ou cinq fois par semaine des petits bals charmants sur le Mail. J'en donnai un le surlendemain de mon arrivée, et je menai aux marionnettes tous les petits cousins; ils étaient environ trente, mais leur nombre m'étonna bien plus lorsque je vis la chambre absolument pleine : tous les enfants de la ville y avaient été introduits en se disant mes cousins, ce qui me fit bien rire. La veille de notre départ, nous allâmes voir Mme Lecamus et

(1) D'une des plus anciennes familles de Saint-Florentin, illustrée à la fin du XVI[e] siècle par Florentin Thierriat, écuyer, avocat au bailliage de Vosge, qui laissa une réputation incontestée de savant jurisconsulte. M. Wladimir Konarski, conseiller de préfecture de la Meuse, a publié en 1883, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, un travail très documenté à son sujet.

(2) L'Atrecey (*Atrium Cæsaris*), ci-devant fief tenu en moyenne et basse justice, situé entre Saint-Florentin et le village d'Avrolles (l'*Eburobriga* des Romains), et dont la maison seigneuriale aurait été construite à l'endroit où César fit dresser sa tente pendant que ses troupes assiégeaient *Castrum Florentinum* (Saint-Florentin).

(3) Seconde fille de Moreau.

Mme Dailly à Percey (1) : cette terre leur avait coûté cent mille écus et leur rapportait trente mille livres de rente.

Nous partîmes le vendredi 23 et dînâmes à Brion, à une lieue de Laroche, chez M. de Givaudan, ancien secrétaire et agent de l'ordre de Malte. Nous eûmes grand festin, après lequel nous gagnâmes Joigny, où nous trouvâmes, chez Mme Leblanc, le plus grand souper maigre et la plus nombreuse compagnie. Le samedi nous nous rendîmes à Sens, dans la maison de Dieu. Nous nous reposâmes chez le cousin le Beau le 25 et le 26. M. de Turpin (2) vint nous y voir, et nous lui rendîmes sa visite; sa femme n'était point encore arrivée : elle était restée à Paris pour assister à la représentation de *Fleur d'épine*, opéra-comique de l'abbé de Voisenon et musique de Mme Louis, à qui elle s'intéressait beaucoup. Mme O'Neill passa la journée du dimanche chez Mme de Villette, abbesse de Sens; nous l'y rejoignîmes l'après-midi, et nous parcourûmes les jardins du couvent, qui étaient très grands, mais assez mal cultivés. Ma femme y dîna le lundi; le mardi, nous dînâmes tous chez mon cousin le Beau : rien de plus doux que la société de cette maison, qui était la maison de la paix, de la vertu et de l'amitié. Nous nous remîmes en route dans l'après-midi, et vînmes souper et coucher à Villeneuve-la-Guyard. Le 28, nous dînâmes à Fontainebleau et cou-

(1) Village de 360 habitants, à dix kilomètres de Saint-Florentin.

(2) Lancelot, comte Turpin de Crissé, né en Beauce en 1716, colonel en 1747 après Raucoux, brigadier de cavalerie en récompense de sa conduite à Lawfeld et à Maëstricht; épousa en premières noces Gabrielle de Lusignan-Lezay, morte en 1755, se fit un instant trappiste, sortit bientôt de son couvent, se remaria en 1759 avec Bénédicte-Sophie-Antoinette de Lœwendalh, fille du maréchal de Lœwendalh; fut nommé maréchal de camp en 1761, inspecteur général des hussards, lieutenant général en 1780, commandant du fort de Scarpe, à Douai, en 1781, et mourut en Allemagne en 1795.

châmes à Essonnes, d'où nous allâmes nous promener à pied à Corbeil; le 29, par une pluie assez désagréable, nous rentrâmes à Ville-d'Avray.

J'employai mon temps, à Saint-Florentin, à corriger plusieurs épreuves de mon ouvrage (1), et je projetai tout ce qui était nécessaire à la réussite de l'entreprise que nous avions formée, d'installer à Saint-Florentin un bon maître de latin pour la jeunesse, qui y était abandonnée. Dès le mois d'octobre 1774, j'étais allé trouver M. de la Vrillière afin de lui parler d'établir un régent dans cette ville. Il m'avait bien reçu et avait paru souhaiter lui-même cet établissement. Cependant rien encore n'avait été obtenu. Le 1er septembre, je me présentai chez M. Amelot que je ne pus voir, mais je sollicitai Sylvestre, premier commis, pour l'affaire du maître d'humanités; cette affaire étant entre ses mains, j'étais assuré qu'elle irait bien. En effet, le 15 juin de l'année suivante (1777), il me remit l'arrêt du Conseil autorisant l'établissement que nous demandions : je l'expédiai dès le soir, et me hâtai de faire part au cardinal de Luynes (2) de cet heureux résultat (3).

Quinze jours après mon retour de Saint-Florentin, nous

(1) Ses quatre premiers *Discours sur l'histoire de France*, qu'il devait donner au public l'année suivante.

(2) Paul d'Albert de Luynes, fils d'Honoré-Charles d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, puis duc de Montfort, né à Versailles le 5 janvier 1703, d'abord appelé comte de Montfort et comte d'Albert, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, le quitta en 1721, fut nommé abbé commendataire de Cérisy en 1727, vicaire général de Meaux en 1728, évêque de Bayeux en 1729, membre de l'Académie française en 1743, premier aumônier de la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe, en 1747, archevêque de Sens en 1753, cardinal en 1754, et mourut à Paris le 21 janvier 1788.

(3) L'arrêt du conseil du Roi autorisant l'établissement d'un collège à Saint-Florentin fut rendu le 10 mai 1777. Le régent devait être nécessairement un prêtre élu par la municipalité, avec ratification

nous rendîmes à Éclimont avec M. l'abbé de Montaigu. Notre départ eut lieu à sept heures du matin, et nous arrivâmes à midi à Rambouillet. Les chevaux de Mme la duchesse de Laval nous y attendaient, et à une heure nous étions à Éclimont. C'est un gros et vieux château qui appartenait à la duchesse du chef de ses pères. La terre valait plus de 35,000 livres de rente; elle avait sept paroisses et dix-huit lieues de tour de chasse. Le pays est plat comme tous ceux de la Beauce; mais ce qu'il y a de très beau, c'est que la rivière passe dans les fossés, qui sont toujours pleins d'eau vive et courante. Nous eûmes là : Mme du Lau, qui partit le lendemain de notre arrivée; Mlle de Redmont, à demeure; l'abbé de Montaigu ; M. et Mlle du Passage; le duc de Bouteville, M. de Niolac et plusieurs allants et venants. Nous y demeurâmes jusqu'au samedi 28 septembre : notre vie y fut très uniforme. Nous étions bien logés, ma femme et moi : j'avais un cabinet dans une tour et j'y travaillais toute la matinée. J'avançai beaucoup mon *Histoire*, et, de plus, je composai un réquisitoire fort important pour ma Compagnie. On dînait tard; les trois derniers jours, je fis un brelan avant et immédiatement après le dîner avec le duc de Laval, Mlle de Redmont et l'abbé Vigier; ensuite cavagnole, puis retraite ou musique; second cavagnole et quelquefois un troisième. Mme Moreau y fut très heureuse : elle gagna jusqu'à trente louis, et repartit avec dix-sept de gain. J'y perdis dix louis.

du choix par l'archevêque de Sens. Ce régent recevait 308 livres de la ville, 100 de la fabrique, et percevait, comme droit d'écolage, 3 livres par mois. On construisit le collège en 1780, dans la rue qui porte encore ce nom. La première pierre en fut posée solennellement par M. de Sainte-Suzanne, seigneur de Linant, délégué pour cette cérémonie par le duc d'Aiguillon, alors seigneur de Saint-Florentin.

Pendant mon séjour chez Mme la duchesse de Laval, je visitai la petite ville de Gallardon (1), où l'on voit encore un reste de cette tour énorme que construisit, sous le roi Robert, ce vicomte de Châteaudun dont Fulbert de Chartres (2) se plaint si fortement dans ses livres. Nous repartîmes le 28, à sept heures du matin. Nos chevaux étaient venus nous attendre, la veille, à Rambouillet. En passant, nous vîmes ce beau et vieux château que M. le duc de Penthièvre n'aimait plus, et dont les promenades nous parurent charmantes. De là, on va au Perray, à Trappes, à Versailles; nous menâmes l'abbé de Montaigu faire le tour de la pièce des Suisses, et nous arrivâmes à Ville-d'Avray pour dîner.

En parlant de mon voyage à Éclimont, je ne veux pas oublier les Menuts, terre qui appartenait à M. de Maupeou, et fut achetée depuis par un M. Leroy de Canilly, ancien payeur des rentes, qui ne s'y ruina point, mais y ruina les autres : mon pauvre secrétaire Valcourt souffrit plus que personne de sa banqueroute, et nos domestiques en furent aussi les victimes, car Valcourt, de la meilleure foi du monde, leur avait persuadé de placer leurs épargnes sur cette terre des Menuts, qui lui avait paru le gage le plus sûr de sa propre fortune. Comme, avant la Révolution, nous faisions au moins deux voyages par an à Éclimont, nous faisions également deux séjours aux Menuts, qui se trouvaient sur la route. Là, le comte de

(1) Située en Eure-et-Loir, à cinq kilomètres d'Éclimont, et comptant aujourd'hui 1,500 habitants.

(2) Fulbert de Chartres, né en 950; écolâtre et chancelier de l'église de Chartres, puis abbé de Ferrières ; évêque de Chartres en 1007, fut un des hommes les plus savants de son siècle : on a de lui des lettres, des sermons, des homélies et des vers. Il fit reconstruire la cathédrale de Chartres qui, en 1020, avait été brûlée par le feu du ciel, et mourut en 1028.

Maupeou se piquait de traiter la maréchale de Laval comme il eût pu et voulu traiter la Reine elle-même. Tous ces voyages étaient pour Mme Moreau et pour moi des occasions de très grosses dépenses, car partout les pourboires étaient énormes, et l'on jouait très gros jeu; mais j'étais riche alors, et j'ai toujours été plus gai que mon âge. Chemin faisant, je me plaisais à composer des couplets destinés à divertir les dames, et parfois à amuser la compagnie aux dépens de quelques-unes d'entre elles. En quittant les Menuts, après le dernier séjour que j'y fis, je voulus adresser mes adieux aux femmes avec qui j'avais gagné ou perdu mon argent. Elles plaignaient moins celui que je leur gagnais, quand je pouvais leur dire quelques douceurs, qu'il fallait bien saupoudrer d'un peu d'amour ; je n'en avais pour aucune d'elles, et pourtant je leur chantai trois couplets très tendres que j'ai conservés.

J'indiquerai ici la différence bien marquée qu'il y a entre convoiter les femmes et les aimer. Les désirs qu'elles inspirent sont un mouvement qui entre dans l'ordre de la nature : je l'assimile à la température de l'air, et pour graduer ce mouvement, je ne puis me former que l'idée d'un baromètre. On peut aussi graduer le sentiment et les impressions de l'amour; mais c'est un thermomètre qui doit nous en présenter la mesure, et cette mesure n'indique autre chose que les progrès et la durée d'une chaleur qu'on ne ressent point dans ses sens, mais dans son âme. Rien de plus variable que le baromètre : il vous annonce le beau temps et les orages, les vents fougueux et les tempêtes qui obscurcissent l'horizon. Le vieillard calme n'a plus de désirs, il ne connaîtra plus les jouissances du plaisir; en revanche, il ne craindra ni les changements des saisons,

ni le combat des éléments. Jeunes amants, puissiez-vous, pour votre bonheur, jouir un jour comme lui; il ne consultera plus votre baromètre, il ne sera jamais jaloux de vos plaisirs; mais laissez-lui sa serre chaude et son thermomètre!

CHAPITRE X

Arrivée de l'empereur Joseph II. — L'abbé de l'Épée. — Visite de l'Empereur aux sourds-muets. — Son admiration. — Reliques de l'empereur saint Henri. — Correspondance de l'abbé de l'Épée avec Joseph II. — Celui-ci persécute les catholiques de ses États. — Abolition de la peine de mort. — *Josepho II Imperatori Ecclesiæ reformati.* — *Conférences entre l'Empereur et le pape Pie VI.* — M. de Nélis, évêque d'Anvers. — L'abbé Lenfant et l'abbé Beauregard. — Voyage de Monsieur dans le Midi. — Le buste mutilé. — Procès du maréchal de Richelieu et de Mme de Saint-Vincent. — Le duc de Fronsac mari de Mlle de Galliffet. — La charmante Grancé. — Le comte d'Artois en Bretagne. — Présentation de mes *Discours sur l'histoire de France.* — Cromot et de Limon. — M. de Saint-Germain quitte le ministère. — Rappel du comte de Viry, ambassadeur de Savoie. — Le pharaon de la Reine. — Le whist et le trictrac du Roi. — *Matroco.* — Mlle Montansier et Mlle Raucourt. — L'affaire du duc de Lorge. — *Véritable point de vue.* — Procès contre le fils, procès contre le père. — Inanité des décisions humaines.

L'empereur Joseph II (1), fils de l'impératrice Marie-Thérèse, dont j'ai reçu plusieurs marques de bonté à l'occasion de mes ouvrages, arriva à Paris le vendredi 18 avril 1777, à cinq heures du soir, sous le nom de comte de Falkenstein. Il logea à l'hôtel de Tréville et

(1) Joseph II, empereur d'Allemagne, né à Vienne en 1741, fils de François Ier de Lorraine et de Marie-Thérèse d'Autriche, fut élu roi des Romains en 1764, succéda à son père en 1765, s'entendit avec Frédéric II pour le partage de la Pologne en 1772, mais ne gouverna réellement qu'après la mort de Marie-Thérèse, en 1780. Disciple des philosophes du XVIIIe siècle, il mécontenta ses sujets par les réformes qu'il entreprit, et mourut en 1790.

mangea chez l'ambassadeur de l'Empire, M. de Mercy, qui, la veille, avait été frappé d'un coup de sang. Le lendemain, il était à Versailles de très bonne heure, fit toutes ses visites aux princes et aux princesses conduit par la Reine, et aux ministres conduit par M. de Belgiojoso. Partout il réussit à merveille : on ne parlait que de lui ; il allait chez tout le monde, cherchait à plaire et à s'instruire.

Je vis l'Empereur pour la première fois le jour de la Pentecôte, au lever du Roi ; je le trouvai mieux en homme que la Reine en femme. Il parla à tout le monde, et alla se mettre vis-à-vis de la porte de l'Œil-de-bœuf pour voir passer la procession des *Cordons bleus* (1). Il fut fort applaudi à l'Opéra, où la Reine le montra au peuple. Le 5 juin, on donna pour lui *Castor et Pollux* à Versailles, et le mardi 6 il y eut revue du Roi, à laquelle l'Empereur assista malgré le mauvais temps. Je voulais lui offrir moi-même mon dernier ouvrage, mais l'abbé de Vermond intrigua auprès de M. de Mercy, son ami, sans doute à l'insu de la Reine, pour que je ne le lui présentasse pas moi-même. M. Amelot me proposa de le lui remettre en mon nom, mais M. d'Affry me conseilla de l'envoyer simplement avec un mot de lettre.

Dans cette visite que Joseph II fit à sa sœur et à son malheureux beau-frère Louis XVI, un des spectacles qui piquèrent le plus sa curiosité, excitèrent le plus son admiration, fut l'instruction des sourds et muets, entreprise et amenée au plus haut degré de perfection par un certain abbé de l'Épée (2), que j'ai connu, estimé et res-

(1) On appelait *Cordons bleus* les membres de l'ordre du Saint-Esprit. Cet ordre avait été créé par Henri III, parce que, le jour de la Pentecôte, il avait reçu deux couronnes, celle de Pologne en 1573, puis celle de France en 1574.

(2) Charles-Michel de l'Épée, né à Versailles le 25 novembre

pecté. Cet abbé était du nombre de ceux que l'on avait toujours désignés, en France, sous le nom de jansénistes, grand ennemi des jésuites et partisan zélé des réformes qui ne devaient qu'épurer le clergé de France, mais qui ont fini par le dépouiller.

Ce que l'on avait dit à l'Empereur de cet homme singulier, dont je savais parfaitement les principes, lui parut tellement merveilleux qu'il refusa d'en rien croire. Il fit ce que n'ont jamais fait ni Louis XVI ni Marie-Antoinette : il voulut assister lui-même aux leçons de l'abbé de l'Épée, et il arriva chez lui bien persuadé qu'il y avait quelque charlatanisme dans sa méthode, et beaucoup d'exagération dans sa prétendue science. En s'y rendant, il se proposait de le dérouter, et, ne lui dissimulant pas même sa défiance, il lui dit : « *Je vous examinerai de près; voici une lettre que je vous ai écrite; elle est assez longue, mais je vous donnerai tout le temps de la dicter à vos élèves; sont-ils en état de la transcrire sous mes yeux?* » L'abbé de l'Épée ne témoigna ni surprise ni embarras : « *Vous allez voir, monsieur le comte* », lui répondit-il; et, sur-le-champ, ayant rangé autour d'un tapis vert six de ses disciples, il les sépara tous, en plaçant entre eux de gros in-folio qui leur servaient de clôtures, et empêchaient qu'ils ne pussent jeter les yeux sur ce que chacun écrivait en particulier. C'est alors que, en présence de l'Empereur et des témoins qui me l'ont attesté, il leur dicta

1712, chanoine de Troyes, fut interdit de ses fonctions sacerdotales comme janséniste obstiné; se consacra à l'éducation de deux jeunes sourdes-muettes d'après un système de gestes et de signes qu'il inventa; eut un plein succès; créa en 1775, seul, sans appui et avec ses propres deniers, la première institution de sourds-muets qui eût encore existé; ne fut aidé par le gouvernement qu'en novembre 1778 : on appliqua alors à la maison qu'il avait fondée une partie des biens du couvent des Célestins, supprimé peu de temps auparavant. Il mourut à Paris en 1789, d'autres disent au mois de février 1790.

à tous à la fois, et par les mêmes signes pour tous, la lettre qu'il tenait à la main et dont il ne prononça pas même une voyelle. Elle fut écrite, en un quart d'heure au plus, par les six sourds-muets, qui ne faisaient que regarder leur maître et porter, après, leur vue et leur plume sur le papier. L'Empereur fit ensuite le tour de la table, et trouva sa lettre très correctement copiée, en français, en latin, en anglais, en espagnol, en allemand et en italien. On peut juger de l'admiration du prince, témoin de cette merveille. Je ne parlerai pas des libéralités par lesquelles il exprima d'abord sa reconnaissance : l'abbé de l'Épée reçut de lui une boîte d'or avec son portrait enrichi de diamants; et, pendant quelques conférences qu'il eut avec lui les jours suivants, s'étant formé une juste idée du talent de l'instituteur ainsi que de cette nouvelle langue, dont les mots, pour arriver à la pensée, prenaient une tout autre route que celle de l'ouïe, il lui envoya par son ambassadeur, M. de Mercy, une magnifique médaille, dont un côté représentait le buste du prince, et le revers, Jésus-Christ guérissant un sourd et muet, avec cette inscription dans l'exergue : *Et surdos fecit audire et mutos loqui!*

Dans une des visites que Joseph II rendit encore à ce créateur d'une nouvelle langue, un ecclésiastique, ami de celui-ci aussi bien que le mien, prit la liberté de lui demander des reliques de l'empereur saint Henri (1), dont il savait que la châsse était à sa disposition. Le monarque eut la bonté de lui promettre de se charger de cette com-

(1) Henri II, dit *le Saint* ou *le Boiteux,* dernier empereur de la maison de Saxe, né en 972, duc de Bavière en 995, empereur d'Allemagne en 1002. Il réunit la Bohême à l'Empire, propagea le christianisme en Hongrie et en Pologne, érigea en royaumes ces deux duchés, fut couronné empereur à Rome en 1014, mourut en 1024 et fut canonisé. Sa fête est célébrée le 15 juillet.

mission, ne voulut pas qu'il s'adressât à d'autres qu'à lui, et lui a, depuis, fidèlement tenu parole.

Il faut cependant convenir que l'abbé de l'Épée, ami, mais souvent contradicteur du mien, ne croyait pas à toutes les reliques. Le religieux ecclésiastique de qui je tiens ce fait, et qui logeait dans la même maison que lui, ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que, dans les visites de l'Empereur, la conversation se portait sur des objets qui n'avaient point de rapport à l'éducation des sourds, et, lorsque le prince partit (2 juin 1777), l'un des ordres qu'il donna au comte de Mercy, son ministre, fut d'aller, toutes les semaines, recevoir de l'abbé de l'Épée les paquets que celui-ci s'était chargé de lui envoyer. Ces paquets furent quelquefois volumineux et souvent répétés, et ce fut surtout depuis ce moment qu'éclatèrent les projets formés par Joseph II de dépouiller l'Église de ses biens, d'anéantir dans ses États les vœux de religion, et de se passer de la juridiction du Saint-Siège, toutes les fois qu'elle contrarierait le moins du monde le despotisme des rois.

L'exécution de ce plan non seulement commença, mais encore avança beaucoup. Les catholiques français crièrent à l'apostasie; les catholiques belges, dont, le premier, il entreprit de violer les privilèges, ou plutôt les droits particuliers, dans les provinces de Belgique soumises à son gouvernement, se déterminèrent à la guerre. Nos quatre articles du clergé de France et la doctrine des Bossuet, des d'Aguesseau, des Fénelon, eussent maintenu un juste milieu entre tous ces excès. Malheureusement, ces grands hommes n'étaient plus, et Dieu, pour punir les rois, le clergé, les grands et le peuple, voulut, en les abandonnant à eux-mêmes, leur prouver que, pour obtenir même le bonheur de cette vie, il fallait s'en rapporter à la pure et

gratuite miséricorde de Celui qui leur avait promis l'éternelle félicité du ciel.

Un autre projet que l'Empereur réalisa en 1782 fut d'abolir par une loi formelle la peine de mort dans tous ses États; on y suppléa par une prescription qui destinait le coupable aux ouvrages publics, en le vouant au mépris et à l'indignation. Un des préliminaires de la peine substituée à celle de mort fut celle du balayage des rues pendant trois jours, avec les mêmes habits qu'hommes et femmes portaient quand ils avaient été arrêtés : en bourse de cheveux, en mantelet de soie et en chignon frisé, en belle robe ou en bel habit. On les rasait ensuite, et on leur donnait l'uniforme de la maison de correction; cette partie de leur supplice était ce qui leur coûtait le plus : ils auraient mieux aimé être morts.

Je conserve avec soin, pour servir un jour à l'histoire de la Révolution française, un ouvrage publié et imprimé par ordre de l'empereur Joseph II, et qui a pour titre : *Historia succincta hospitalis Sanctæ Elisabethæ extra muros imperialis monasterii Sancti Maximini ordinis Sancti Benedicti*. Le but de cet ouvrage est indiqué par l'explication d'une médaille frappée par l'ordre de ce prince en 1782, et sur laquelle on lit :

Josepho II Imperatori Ecclesiæ reformati.

Elle représente, d'un côté, le portrait de Joseph II, et voici le titre qu'il prend :

Josephus II D. G. Rom. Imperator veræ pietatis vindex.

De l'autre côté, il est représenté à genoux et éclairé immédiatement par une lumière céleste; la couronne impériale est à ses pieds, et on voit sur l'autel, dont il paraît écarter ses regards pour les porter directement au ciel,

une grande feuille de papier sur laquelle est écrit : *Evangelia.* Pour mieux indiquer sa façon de penser, il avait fait graver ces mots au-dessus de sa tête : *Amicissima veritas.* Cette médaille avait sans doute pour objet de justifier et de prouver le titre qu'il s'était donné de *réformateur de l'Église.* Aussi, tout ce qui est imprimé dans ce recueil curieux se rapporte-t-il à la même fin. Le docteur qu'il prend pour guide est le fameux Fra Paolo Sarpi (1), dont il copie en italien la traduction du discours contre le concile de Trente. Que l'on examine maintenant ce recueil qui montre ses opinions, et la conduite qu'il a tenue, et l'on ne sera pas étonné que les catholiques français l'aient comparé à Julien l'Apostat. Joseph II n'a pas été un païen; mais sa conduite n'a jamais été celle d'un enfant de l'Église, et les Flamands ont eu raison de le regarder comme l'auteur des troubles du Brabant. On se rappelle qu'il chassa de ses États les moines et les religieuses, qui vinrent en France chercher l'asile qu'on leur refusait dans leur patrie.

Au mois de mai 1782, pendant que Pie VI était à Vienne, je m'amusai à imaginer et à composer une suite de conférences entre Joseph II et le Pape. Cet ouvrage (2) était un essai du grand art que j'aurais désiré que tout le monde apprît pour concilier les différends et ramener tous les partis. Je me fis pape pour traiter avec l'Empereur et décider ensuite, d'après des principes com-

(1) Pierre-Paul Sarpi, historien, né à Venise en 1552, entra dans l'ordre des servites en 1572, en devint provincial en 1579 et procureur général en 1588. Dans les démêlés de Venise avec le pape Paul V, il se porta défenseur de cette république, qui, en 1605, le choisit pour son théologien consultant, puis le nomma membre du *Tribunal des Dix*, il fut l'un des plus violents adversaires de la Cour de Rome, et mourut en 1623.

(2) *Conférences entre l'empereur Joseph II et le pape Pie VI, tenues à Vienne dans le palais de l'Empereur,* n° XLVII du catalogue des ouvrages de Moreau.

muns, toutes les questions dont il me paraissait si important que ces deux souverains s'occupassent en ce moment.

L'abbé de Nélis (1), évêque d'Anvers, avait eu quelque part à l'éducation de l'un des enfants de l'impératrice Marie-Thérèse; il n'en a pas moins considéré Joseph II comme l'un des fauteurs de la Révolution française, et notre malheureuse reine, qui est montée sur l'échafaud sans accuser personne, a bien été forcée également de reconnaître que son propre frère avait été, par sa manière d'agir au moins très singulière, l'une des causes des malheurs de nos princes; mais il n'avait sans doute pas encore été gâté par la fausse philosophie des impies, lorsqu'il servait la messe de l'abbé Lenfant (2), jésuite, dans la chapelle de l'Impératrice, sa mère. Cette anecdote de la messe servie dans la chapelle impériale de Vienne m'a été contée par l'abbé Lenfant lui-même; cependant, cela ne le sauva pas du glaive de Robespierre et des bourreaux ennemis du trône et de l'autel, car ce malheureux homme de bien mourut à Paris dans le massacre des Carmes. Au reste, la Révolution française, qui a assassiné la Reine, fille de Marie-Thérèse, en est déjà à la troisième tête des princes de la nouvelle maison d'Autriche, dont elle a vu la fin déplorable. L'empereur actuellement régnant (3) n'est plus que le petit-

(1) Corneille-François de Nélis, érudit, né à Malines en 1736, évêque d'Anvers en juin 1785, membre de l'Académie royale des sciences et des lettres de Bruxelles, mort en Italie le 21 août 1798.

(2) Alexandre-Charles-Anne Lenfant, prédicateur et jésuite, né à Lyon le 6 septembre 1726. En 1773, après la suppression de son ordre, il prêcha devant Stanislas, roi de Pologne, devint prédicateur de Joseph II, à Vienne, rentra en France sous Louis XVI, prêcha à la Cour, refusa de prêter le serment civique, fut emprisonné à l'Abbaye le 30 août 1792 et massacré le 3 septembre suivant dans cette prison, et non aux Carmes.

(3) François II, fils de Léopold II, empereur d'Allemagne, et de

fils de l'auguste Marie-Thérèse; et la fille unique (1) de notre reine infortunée, qui a eu l'humiliation d'être échangée contre l'un des ennemis du sang royal de France, aurait été elle-même égorgée sans cet horrible échange, qui a du moins mis ses jours en sûreté. J'avais fait connaissance avec l'abbé Lenfant chez la maréchale de Noailles : il était plein d'esprit et de douceur, d'une figure noble, intelligente et spirituelle. En 1777, il prêcha la Passion à Saint-Roch; elle me parut la meilleure que j'eusse encore entendue. Cet abbé Lenfant et l'abbé Beauregard (2), autre jésuite, qui prèchait aux Quinze-Vingts, firent le plus grand bien dans Paris et rappelèrent à la piété une foule de gens; on parla beaucoup alors de la dévotion de Mme de Bouillon et de Mme de la Jamaïque : elles passèrent à Saint-Roch une partie de la nuit du jeudi saint. L'année précédente, le jubilé avait réussi à merveille; les philosophes croyaient Paris plus avancé, mais c'était leur apostolat qui ne l'était guère encore.

Huit jours après le départ de Joseph II, Monsieur entre-

Marie-Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, né en 1768, monta sur le trône en 1792, soutint une série de guerres désastreuses contre la France, maria sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise, à Napoléon Ier en 1810, se joignit aux alliés en août 1813 et mourut en 1836.

(1) Marie-Thérèse-Charlotte de France, née à Versailles en 1778, reçut en venant au monde le titre de *Madame Royale*, fut emprisonnée au Temple avec le Roi et la Reine, puis échangée, en 1795, contre les commissaires de la Convention livrés par Dumouriez aux Autrichiens. Elle vécut alors à Vienne, épousa en 1799, à Mittau, le duc d'Angoulême, son cousin germain, rentra en France en 1814, repartit pour l'exil en 1830, se fixa à Frohsdorff, en Styrie, et y mourut en 1851.

(2) Jean-Nicolas Beauregard, jésuite et prédicateur, né à Pont-à-Mousson en 1731; dans son carême à la Cour, en 1777, il prophétisa tous les malheurs qui planaient alors sur la France, et, en 1789, dans un sermon prêché à Notre-Dame, il prédit tous les excès de la Terreur. Au commencement de la Révolution, il se réfugia à Londres, puis chez la princesse de Hohenlohe, et mourut en Souabe en 1804.

prit son voyage de Guyenne, de Languedoc (1) et de Provence. Voici un trait singulier que l'on me conta à cette occasion. Le Parlement de Grenoble avait envoyé des députés complimenter Monsieur à Montélimar. Ce prince leur répondit : « *Je suis très sensible à l'attention de votre Compagnie; mais la conduite qu'elle tient avec le Roi, mon frère, et les sujets de mécontentement qu'il a d'elle, m'empêchent de lui témoigner ma reconnaissance.* » A Marseille et à Aix, il combla de bontés, ainsi qu'il l'avait fait à Bordeaux, toute la magistrature qui avait été fidèle au feu roi. Une anecdote assez plaisante, et prouvant bien la fureur des magistrats rentrés dans ce dernier Parlement, est la suivante. Un chanoine de Bordeaux donnait un grand dîner de vingt-cinq à trente personnes; tous les convives étaient rangés autour de la table, et l'on était prêt à s'asseoir. Un conseiller au Parlement, en habit gris et couteau de chasse, était au nombre des invités; il aperçoit vis-à-vis de lui, sur une console, un buste du maréchal de Richelieu; un beau zèle le transporte, et il vous lâche, en s'adressant à la statue, une catilinaire ornée de b..... et de f..... Tout le monde l'écoutait avec étonnement, quand, tirant son couteau de chasse, il finit sa harangue en disant : « *J... f..... de buste, je veux te traiter comme je traiterais ton modèle s'il était là!* » Il s'élance alors, balafre le visage de la statue et lui coupe les oreilles. On l'entoure; le chanoine, très mécontent, se plaint à la compagnie, et on pousse dehors M. le conseiller, qui ne dîna point chez le chanoine. Ce fait me fut

(1) Une chose qui annonce bien la timidité du Roi, c'est que Monsieur ayant voulu gracieuser M. de Caraman qui a dépensé 50,000 écus à lui faire les honneurs du canal du Languedoc, et lui ayant donné une lettre pour le Roi, Sa Majesté s'est contentée de lui dire : « *C'est bon* », et l'a reçu avec le plus grand froid. Voilà un homme bien payé de sa dépense! (*Journal de Moreau*, 19 juillet 1777.)

rapporté par M. Trouvé, député de Bordeaux, et me fut confirmé par le maréchal de Richelieu lui-même, qui savait toute la haine qu'il avait excitée.

Le maréchal avait, à cette époque, un procès qui durait depuis plusieurs années avec une Mme de Saint-Vincent, femme d'un président à mortier d'Aix, séparée de son mari, et qui, pendant vingt ans, avait été enfermée dans un couvent du diocèse de Rodez pour libertinage, et cela, sur la demande de la famille. Elle était parente du maréchal; après la mort de l'évêque de Rodez, elle s'était adressée à lui pour qu'il lui fît obtenir de changer de couvent. Il en vint à bout, et ne la vit alors qu'à sa grille, à Poitiers, où elle avait été transférée. Il assurait qu'il n'avait jamais couché avec elle, et alléguait son extrême laideur. Depuis la mort de Louis XV, étant à Bordeaux, il apprend, par une lettre de son intendant, qu'on lui a présenté pour près de deux cent mille livres de billets de lui, faits à l'ordre de cette femme. Il lui écrit pour savoir ce que c'est que cette aventure. Elle lui répond : « *Je suis aussi surprise que vous, et je n'y ai aucune part.* » Cependant, M. de Sartine est instruit, la fait surveiller. Une lettre qu'elle écrit à un nommé Bénévent, coquin subalterne, et par laquelle elle lui demande l'argent qu'il a promis de lui faire trouver, et lui annonce qu'elle est décidée à partir le lendemain, avec l'abbé de Villeneuve, son neveu, pour éviter tous les dangers qu'elle court, détermine à la faire arrêter. Elle est mise à la Bastille. Sur-le-champ, cette affaire devient objet d'intrigues : la famille, qui a fait enfermer cette coquine, crie à l'oppression et demande sa liberté; éclaircissements chez M. de la Vrillière; M. de Castellane et M. de Villeneuve y viennent réclamer leur parente. M. de Lessart, maître des requêtes, qui s'y trouve pour le maréchal, prouve qu'elle a voulu se sau-

ver. L'affaire est mise en justice; les billets sont déposés au greffe et se montent à 450,000 livres; on s'inscrit en faux; décret contre Mme de Saint-Vincent; Bénévent est arrêté. Les papiers de l'un et de l'autre sont saisis : on y trouve un journal de cette femme, écrit de sa main, et qui atteste les plus horribles vilenies. Les experts nommés par le ministre s'étaient prononcés pour la fausseté des billets; on en nomme d'autres en justice. Les coupables sont interrogés : ils se coupent; en un mot, on veut faire de ce procès une seconde aventure Morangiès. Cette affaire traîna longtemps et devint embarrassante; plusieurs parents de Mme de Saint-Vincent signèrent un mémoire qui était un affreux libelle, plein d'outrages contre le maréchal et ne venant en rien à la discussion. Celui-ci, par requête, en demanda la suppression, et ne put l'obtenir malgré tous les efforts des Pairs et malgré les instances de M. le prince de Conti. Quant aux conclusions du procureur général, elles furent à déclarer les billets faux et faussement attribués au maréchal, et à mettre hors cour les accusés.

Le jugement fut très singulier : il ne put être rendu qu'à deux heures après minuit, quoique les juges se fussent réunis à dix heures et demie du matin. Il portait qu'à la requête du maréchal, il serait procédé à une nouvelle visite et à un nouveau rapport d'experts sur les lettres de change, lesquels vérifieraient l'écriture sur la lettre de tel jour; qu'il serait aussi procédé à une addition d'information, dans laquelle on entendrait Marion, intendant du maréchal, la femme de chambre de Mme de Saint-Vincent et tous procureurs et gens d'affaires, et que, par provision, la dame de Saint-Vincent serait élargie, pour se représenter toujours en état de décrétée de prise de corps.

Tout le monde, et Monsieur en particulier qui me

demanda des nouvelles de ce jugement, trouva que c'était un déni de justice. L'arrêt avait passé de cinquante-six sur quarante, et ces quarante, parmi lesquels les seuls pairs étaient M. de Choiseul et M. de la Rochefoucauld, étaient d'avis de déclarer les billets nuls *propter sordes*, le maréchal non recevable dans sa plainte, et le condamner en tous les dommages et intérêts. Le maréchal fit bonne mine, mais fut très affecté, et, quelque temps après, il me consulta sur les moyens de se pourvoir au Conseil dans le cas où l'injustice prévaudrait contre lui, car les nouvelles enquêtes que l'on faisait alors étaient furieuses. Je lui donnai mes idées; il désira de plus que je lui préparasse quelque chose pour ce cas-là. Cela m'était bien difficile; je n'eus pourtant pas le courage de refuser. Le procès continua, en effet, et les armées restèrent en présence. On se chanta pouilles; il se forma une cabale terrible, qui chercha à perdre le maréchal : c'était une bataille qu'on se livrait, et non un jugement que l'on attendait. Dans ce temps-là, l'armée Saint-Vincent perdit un chef fort acharné : c'était le président Rolland, qui avait dit en pleine assemblée, comme M. de Saint-Fargeau l'a avoué au maréchal : « *Nous n'aurons pas de peine à trouver un coupable dans l'homme qui a fait enregistrer l'édit de suppression du Parlement de Bordeaux* (1). »

Le fils unique du maréchal de Richelieu, le duc de Fronsac, avait épousé Mlle de Galliffet. Celle-ci n'avait que trois ans lorsque je devins son meilleur ami; elle m'aima jusqu'à huit. Jamais enfant ne m'a tant frappé par la vivacité comme par la justesse de son esprit, et tant attaché par la droiture de son âme. Je ne l'avais plus

(1) La marquise de Créquy raconte que, pendant sa dernière maladie, le maréchal de Richelieu protestait encore *que la présidente de Saint-Vincent n'était qu'une voleuse*.

revue depuis cette époque, et, dans un billet qu'elle eut occasion de m'écrire ayant à peine dix-neuf ans, elle me parlait de sa vieillesse. Je lui répondis par des vers qui ont trouvé place dans mon *Pot pourri de Ville-d'Avray* (1). Elle avait perdu sa mère, Mme de Galliffet, née Lévy, mariée en secondes noces à M. de Sarsfield, à laquelle je n'ai jamais pardonné d'avoir livré, par une très plate ambition, une enfant si chérie et si digne de l'être, au duc de Fronsac, le plus maussade des monstres.

Je ne pensais nullement à cette charmante Grancé (2), et ce fut par le plus grand hasard du monde que, le comte d'Aranda m'ayant prié à dîner à un voyage de Marly, je la distinguai au milieu de la nombreuse compagnie qu'il avait également invitée. Elle n'attendit pas que j'allasse à elle : elle courut à moi, me fit mettre à table auprès d'elle, et nous ne nous quittâmes plus. Je fus flatté, je l'avoue, du bon air que cela me donna. Ce fut bien autre chose à la sortie du dîner; elle me prit par le bras et me dit : « *J'ai mille choses à apprendre de vous; il me faut d'abord toutes vos chansons; ma mère les savait par cœur, et vous viendrez, s'il vous plaît, me les chanter sur le gazon.* » Ivre de joie, je sors avec elle, ne voyant qu'elle, ne pensant qu'à elle. Je ne m'aperçois pas que toute la Cour nous avait suivis; ce fut le bruit des applaudissements qui me réveilla. Que faire? Je sentis que j'allais être l'histoire du jour, et je me sauvai. Qu'est-elle devenue, cette charmante duchesse? Elle est, dit-on, en pays étranger avec son fils (3). Elle doit avoir une sœur de mère nommée Gabrielle de Sarsfield.

(1) Page 145 du *Pot pourri de Ville-d'Avray.*

(2) La duchesse de Fronsac qui, en 1788, devint duchesse de Richelieu.

(3) Armand-Emmanuel-Septimaine du Plessis, duc de Richelieu, né à Paris en 1766, premier gentilhomme de la chambre de

Mais il est temps de reprendre la suite des événements de 1777. La veille du jour où Monsieur partit pour les provinces du Midi, M. le comte d'Artois était rentré d'un voyage de Bretagne, dans lequel il avait fait brûler énormément de poudre; M. l'évêque de Saint-Malo lui avait dit : « *Monseigneur, les visites des princes sont bien chères.* » On racontait qu'il avait assez maltraité le premier président du Parlement de Rennes, qui s'était trompé de midi et demi à deux heures, et qu'il avait envoyé avertir, sur les une heure et demie, que le frère du Roi l'attendait. Il avait aussi fort mécontenté les habitants d'une ville de Bretagne, où la coutume était que la noblesse montât à cheval, allât au-devant du prince, et lui présentât un cheval richement harnaché, sur lequel il devait faire trente pas à la tête du cortège. M. le comte d'Artois, qui n'était pas instruit de l'usage, reçut les compliments à sa portière, et, au lieu de monter à cheval, dit au chef de ce nombreux cortège : « *Prévenez ces messieurs que je les dispense de me suivre.* » — « *Monseigneur,* lui répondit-il, *ce n'était nullement leur intention.* »

Quelques jours après le retour de Monsieur, M. d'Albertas m'ayant appris les bontés que ce prince avait eues en Provence pour ma Compagnie, je me rendis à son lever et lui demandai une audience dans son cabinet. Il était triste et ne parlait à personne. Je lui exprimai, au nom de ma Compagnie, toute sa reconnaissance pour la

Louis XVI, émigra en 1789, fut nommé gouverneur d'Odessa en 1803, revint en France en 1814, reprit près de Louis XVIII son emploi de premier gentilhomme de la chambre, fut créé pair de France, suivit le Roi à Gand et rentra en France avec lui; devint ministre des affaires étrangères et président du Conseil en 1815, quitta le ministère en 1818, fut rappelé à la présidence du Conseil après l'assassinat du duc de Berry en 1820; quitta de nouveau le ministère en 1821 et mourut le 16 mai de la même année. Il était membre de l'Académie française.

manière dont il l'avait traitée, mais j'eus soin d'ajouter : « *Je ne le dis qu'ici* », car j'avais lieu de croire que, sur tout ce qui s'était passé dans son voyage, on avait fait des paquets auprès du Roi. Je lui lus une lettre que j'écrivais à M. de Maurepas afin de demander au Roi sa protection et ses bontés pour mon ouvrage sur l'*Histoire de France*, dont les trois premiers Discours (1) venaient d'être imprimés ; mais quand j'en fus à l'endroit où il était question du besoin que j'avais que Sa Majesté m'accordât quelques marques publiques de satisfaction, il secoua la tête en riant, me donnant ainsi à entendre que j'aurais peine à l'obtenir.

Cependant Madame Adélaïde me pressait de lui remettre ces trois volumes ; je le lui promis et l'assurai que je la consulterais sur le temps où ils devraient être publiés. Le 8 août, j'étais chez le duc de Laval lorsqu'on m'apporta les trois premiers exemplaires brochés de mon ouvrage, destinés à Mesdames : j'allai le lendemain à Versailles, je les vis toutes en particulier et les leur offris. J'en fus très bien reçu. Peu après, elles me témoignèrent leur satisfaction et m'adressèrent les plus grands éloges. Le 23 août, je convins avec M. Amelot que, huit jours plus tard, je présenterais mon livre au Roi, et je lui remis à lui-même son exemplaire, ainsi que celui de M. Robinet. J'en portai un à Mme de Mailly, qui s'engagea à me recommander à la Reine pour obtenir qu'elle me fît bon accueil. Elle ne l'oublia point, mais la Reine lui répondit : « *Je recevrai son livre, mais je ne lui parlerai pas.* » Cet abbé de Vermond, député général de la philosophie, essayait par tous les moyens d'inspirer à la Reine des préventions contre moi. M. de Maurepas, à qui je donnai

(1) Moreau donna ses quatre premiers *Discours sur l'histoire de France* en 1777.

pareillement son exemplaire, m'apprit qu'il avait montré ma lettre au Roi, et que Sa Majesté lui avait paru très bien disposée pour moi. Je lui contai les tours que m'avait joués l'abbé de Vermond, et je ne lui fis pas de peine, car ledit abbé n'était pas plus son ami que le mien.

Le dimanche 31 août, je portai à Versailles les exemplaires destinés aux personnes royales. Je manquai le lever de Monsieur, et ne pus le joindre que sur les midi et demi, au moment de l'audience qu'il accordait à la ville de Paris. Il m'accueillit extrêmement, et je l'exhortai fort à dire du bien de mon ouvrage, dont beaucoup de gens diraient du mal. Puis j'allai offrir mon livre au Roi, qui me reçut du mieux qu'il put, et à la Reine, que j'obligeai pourtant à me parler. Madame me témoigna beaucoup de bontés, me mit très à mon aise et m'assura qu'elle m'attendait avec impatience. Pour Mesdames, j'eus avec elles, dans leur intérieur, une conversation assez longue, et je leur ouvris mon cœur en toute franchise. Elles me promirent d'engager le Roi à me lire et à louer mon ouvrage en présence de toute sa Cour : c'était une justice qu'il me devait pour me mettre à l'abri de l'abbé de Vermond et des philosophes.

Je présentai, le lendemain, mon livre à M. le comte d'Artois; mais quand je demandai à être introduit chez Mme la comtesse d'Artois, toute la famille royale venait de quitter Versailles : elle allait à Paris voir les tableaux, puis dîner au Temple, chez M. le comte d'Artois, et de là aux Italiens. La Reine, qui aimait ces amusements, avait voulu donner une fête au Petit Trianon à l'occasion de la Saint-Louis; le Roi avait refusé d'abord. La Reine, très fâchée, avait travaillé à renouer la partie. Il fallut de l'intrigue pour la faire accepter au Roi; on y réussit enfin, et la fête fut charmante.

Cromot était alors aux prises avec de Limon (1), intendant de Monsieur, qui cherchait à ajouter à ce titre celui de surintendant de Madame. Cela fit une tracasserie très sérieuse, et bientôt ils se reprochèrent mutuellement des choses très graves et tentèrent de se culbuter. Il était à craindre qu'ils ne fussent tous deux renvoyés. Ils ne travaillaient plus que chacun séparément avec Monsieur, qui finit par les mettre en présence et les entendit. Il les fit entrer dans son cabinet un jour après son lever; ils y restèrent jusqu'à midi et un quart, Cromot se défendant, de Limon accusant son bienfaiteur. De Limon était un monstre d'ingratitude. Les imputations les plus atroces furent mises en avant; papier sur table, les deux champions essayèrent de se convaincre, l'un d'imposture, l'autre de prévarication. Jamais lutte plus vive et cependant plus tranquille. Tout le cabinet était plein. De Limon sortit le premier avec un air consterné; qui que ce soit ne lui parla ni ne le salua. Un instant après, Cromot sortit à son tour, radieux. Monsieur le suivait et dit à tout ce qui était dans le cabinet : « *Messieurs, vous savez que mon surintendant était accusé des faits les plus graves. Je suis bien aise de vous apprendre qu'il s'est justifié jusqu'à l'évidence, et qu'il est parfaitement net des calomnies qu'on lui a imputées.* » Puis il alla tout raconter à Madame et à Mesdames ses tantes. Ceci était une bonne épreuve pour le prince : ces hauts personnages doivent être bien surpris, lorsqu'ils sont témoins de ce genre d'escrime dont ils sont eux-mêmes incapables. Nous nous empressâmes tous de féliciter et d'embrasser Cromot (2).

(1) Geoffroy de Limon, intendant des maison, domaines et finances du comte de Provence.

(2) *6 septembre 1777.* — Cromot est triomphant : il présenta dimanche 31, à Monsieur, M. de Lessart, pour survivancier de sa place de surintendant. (*Journal de Moreau.*)

Dans le courant du mois de septembre, M. de Saint-Germain quitta le ministère ; il conservait son logement à l'Arsenal et 40,000 livres de rente : il y avait longtemps qu'il m'avait fait part de ses mécontentements (1). Deux mois auparavant, le comte de Viry, ambassadeur de

(1) J'ai lu les Mémoires de M. de Saint-Germain : tout annonce qu'ils sont véritablement de lui. Le Roi les a lus et les a fait relier : je le tiens de M. Thierry.

Ils sont composés de trois parties : la première est le récit de ses opérations : il annonce son plan, il l'expose. Il donne même en entier le mémoire qui lui fut remis par un officier général qu'il ne nomme point. Ce mémoire est la suite et l'ensemble des opérations qu'il projetait. Il raconte ensuite toutes les traverses qu'il a essuyées. Le portrait qu'il fait de M. de Maurepas est d'après nature, et il convient que, lorsqu'il put l'apprécier, il eut grande envie de regagner sa retraite. L'éloge du Roi est partout mis à côté du jugement que M. de Saint-Germain porte sur la perversité des courtisans. Il affirme qu'il a été arrêté sur tout. En parlant des mauvais choix qu'il a faits, p. 49, il dit : *Mon premier choix des officiers généraux n'a pas été plus tôt connu, que toutes les prétentions les plus mal fondées se sont élevées. J'étais bien résolu de les repousser, mais une autorité supérieure, qui ne pouvait ni connaître ni sentir le mal qui en résultait, m'a forcé de céder encore.* Il entend là parler de la Reine. Sur l'article des dépenses, il dit : *Sa Majesté dépense seule, pour son état militaire, plus que l'Empereur et le roi de Prusse ne dépensent ensemble.* Il prétend, avec raison, que nous avons beaucoup trop de places de commandement, eu égard à la multitude des hommes commandés.

Le complément de son grand projet était de substituer un conseil de guerre au ministre de ce département ; dans ce conseil, le secrétaire d'État n'eût été que le rapporteur. Au reste, il donne son plan de deux manières, et l'une des deux ordonnances qu'il propose pour cet établissement laisse subsister le ministre et se borne à confier au conseil la législation et le contentieux. Il faut lire ces deux ordonnances. En général, la bonne foi et la candeur respirent dans ces Mémoires. M. de Saint-Germain avoue ses fautes, développe les intrigues, nomme les officiers dont il fait cas, indique ceux qui lui ont nui, mais ne dit ouvertement de mal et beaucoup de mal que de M. de Pezay. En somme, il paraît que M. de Maurepas l'a éloigné de tout travail avec le Roi lorsque ce premier ministre, gagné par l'intrigue, a voulu faire manquer l'objet d'une réforme. Ce qui paraît avoir achevé de le décourager a été l'affaire des aumôniers, et le projet absurde qu'on lui a attribué de vouloir rétablir les Jésuites ; tant il est vrai que les faussetés les plus extravagantes deviennent, entre les mains des courtisans, les instruments les

Sardaigne, avait été rappelé, et l'on assurait qu'il était disgracié. On fit là-dessus une horrible histoire : on prétendit que c'était pour avoir communiqué aux Anglais un traité passé entre le Roi, l'Empereur, les Espagnols, la Sardaigne et le Portugal; mais M. de Vergennes m'affirma que c'était une calomnie abominable : il n'y avait point de traité et ainsi point d'infidélité, et son rappel était l'effet d'une intrigue à la Cour de Turin. M. de Laigle-Blanche jalousait le crédit que M. de Viry avait sur

plus meurtriers. Le Roi alors fut trompé par le garde des sceaux et par M. de Maurepas.

Je ne dois pas oublier ici une chose que M. de Saint-Germain m'a contée lui-même. Il s'agissait de son plan d'instruction pour la jeune noblesse militaire. Un ministre, qu'il ne m'a point nommé, lui dit : « *Quoi, monsieur le comte, dans un siècle aussi éclairé, vous avez recours à des prêtres pour l'éducation?* » M. de Saint-Germain était persuadé que si, pour cet objet, il avait mis en travail des philosophes, il se fût fait la même réputation que ces gens-là ont donnée à l'impératrice de Russie.

La deuxième partie de ces Mémoires n'est autre chose que les rapports que M. de Saint-Germain envoya à M. du Muy et à M. de Maurepas, lorsque, après la banqueroute du dépositaire de toute sa fortune, le Roi lui donna 10,000 livres de pension. Il avait dû le ministère à ces écrits, qui cependant contenaient une partie des projets dont l'exécution l'a perdu.

On lit dans ces Mémoires ces phrases, deuxième principe, p. 132: *Il n'y a guère que les motifs surnaturels qui puissent porter l'homme à toute l'énergie dont il est capable......... Les Romains, dans les beaux jours de leur république, étaient les plus religieux des hommes. La religion et les bonnes mœurs, qui en sont un écoulement nécessaire, ont ensemble une telle influence sur le sort des empires, que leur décadence et leur chute furent constamment l'effet et la suite de l'affaiblissement de la religion, qui amène nécessairement la corruption des mœurs..... Toute troupe sans religion et sans mœurs n'est jamais bonne.....*

La troisième partie de ces Mémoires est une correspondance entre M. de Saint-Germain et un officier alsacien qui lui était très attaché, qui lui écrivait franchement tout ce qu'il pensait de ses opérations. Cet ami le critique avec beaucoup de force, et quelquefois même avec assez d'amertume pour faire sortir le ministre, déjà aigri par les traverses qu'il essuyait, des bornes que lui prescrivait la douceur de son caractère. Ces lettres et les réponses sont très intéressantes; il faut surtout lire la dernière. (*Journal de Moreau*, 26 septembre 1779.)

nos princesses savoyardes. Il prétexta sa liaison avec un commis des Affaires étrangères, qu'il fit arrêter et mettre en prison. Le Roi regretta M. de Viry et, dans ses lettres, lui donna les plus grands témoignages de bonté.

Je partis à Fontainebleau le 20 octobre, avec M. Phlipeaux, mon secrétaire, et j'y restai jusques et y compris le mercredi 29. Mon voyage fut court et assez agréable; je ne mangeai chez aucun ministre, mais chez tous mes amis et surtout chez Mme de Civrac. La Cour avait pour amusements le jeu et les spectacles. On jouait dans le cabinet de la Reine au pharaon (1) : la banque était tenue par M. de Merle et par M. de la Vaupalière, qui avaient plusieurs croupiers; la Reine, entre autres, leur faisait cet honneur. Cette banque gagna 8 à 9,000 louis pendant le voyage. Le Roi n'autorisa point par son exemple cette infraction aux lois de ses prédécesseurs, qui n'étaient pas révoquées; il jouait au trictrac chez lui, aux petits écus le point, ou au whist, aux douze livres la fiche; mais sa tolérance même nuisait aux mœurs, et il était fâcheux qu'elle contrastât avec les lois. Les spectacles allaient comme à l'ordinaire : quelques mauvaises pièces nouvelles. Cependant celle de *Matroco*, que Laujon nous avait lue autrefois et qui avait échoué à Chantilly, fut jouée après mon départ et réussit. Campan était le directeur de tous les spectacles de la Reine : il faisait les grands bras et copiait assez bien le maréchal de Duras.

Indépendamment du spectacle du château, on avait la comédie à la ville. Mlle Montansier (2) en était la direc-

(1) Jeu de hasard fort en honneur au XVIIe siècle et prohibé aujourd'hui. Il se jouait entre un banquier et des pontes au moyen de deux jeux de cinquante-deux cartes.

(2) Marguerite Brunet, dite la Montansier, née à Bayonne en 1730, dirigea divers théâtres au Havre, à Nantes, à Rouen, à Versailles,

trice; elle faisait jouer Mlle Raucourt, moyennant cent écus par représentation, ce qui lui attirait beaucoup de monde. La Reine s'y rendait très souvent et applaudissait vivement cette actrice; elle s'en déclara la protectrice, et tout le monde soutenait qu'elle était décidée à la faire rentrer aux Français, où l'on n'en voulait point. Malheureusement cette Raucourt, sur la fin du voyage, se brouilla avec la Montansier. Il y eut aussi quelques courses de chevaux; M. le comte d'Artois, contre son ordinaire, gagna deux paris. Deux coureurs, pour imiter leurs maîtres, parièrent à qui irait le plus vite à Nemours et en reviendrait : l'un d'eux en mourut.

Le duc de Lorge (1) avait, à cette époque, une grande affaire avec le vicomte de Choiseul (2), son beau-frère; en voici la cause. En 1773, feu M. le duc de Lorge (3),

acheta en 1789, au Palais-Royal, la salle dite Beaujolais, qui prit son nom, fit construire à ses frais, sur la place Louvois, un théâtre où depuis on installa l'Opéra, et mourut en 1820.

(1) Jean-Laurent de Durfort, fils d'Émeric-Joseph de Durfort, marquis de Durfort, puis duc de Civrac, et d'Anne de la Faurie de Monbadon, né à la Mothe-Montravel le 7 juillet 1746, mort à Rambouillet le 4 octobre 1826. — En le mariant avec Adélaïde-Philippine, sa fille cadette, le duc de Lorge obtient du Roi la permission de lui faire porter le titre de comte de Lorge, ce qui annonce bien son désir et ce qu'il veut faire de son titre... Dès 1771, Louis XV fait écrire au marquis de Durfort, depuis duc de Civrac, que son intention est de faire revivre en faveur de son fils le duché de Lorge, dans le cas où il viendrait à s'éteindre. Le Roi fait plus en 1773 : il veut le faire revivre avant qu'il soit éteint... (*Suite et défense du véritable point de vue de la question entre M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Choiseul et M. le duc et Mme la duchesse de Lorge. — Mémoire de Moreau*, n° LXXXVII du catalogue.)

(2) Renaud-César-Louis de Choiseul-Praslin, né le 18 juin 1735, maréchal de camp, ambassadeur à Naples de 1766 à 1771, duc de Praslin, à la mort de son père, en 1785, député de la sénéchaussée d'Anjou aux États généraux en 1789, se montra favorable aux idées nouvelles, et mourut le 5 décembre 1791.

(3) Louis de Durfort-Duras, d'abord chevalier, puis comte et enfin duc de Lorge, second fils du premier duc de Lorge et d'Élisabeth-Geneviève Chamillart, fille de Michel Chamillart, ministre, né

dont les deux fils étaient morts en bas âge, ne voyait que le maréchal (1), son frère aîné, qui pût recueillir après lui son duché héréditaire, et ce frère même, en 1758, s'était abstenu d'y succéder parce qu'il n'avait point d'enfants mâles. Il mourut d'ailleurs sans postérité avant son puîné. Louis XV, ne voulant pas laisser éteindre le duché de Lorge, résolut, comme il en avait donné des assurances précises dès 1762, de le recréer en faveur du comte de Lorge, qui avait épousé sa cousine, la seconde fille (2) du duc de Lorge. Il donna donc des lettres patentes pour assurer au gendre du duc qui portait son nom, et aux mâles nés de la fille qu'il avait épousée, le titre, les honneurs et la glèbe de ce nouveau duché. Ces lettres furent obtenues non seulement du consentement, mais sur la demande même du propriétaire, et enregistrées au Parlement de Bretagne; qui que ce soit ne réclama.

Après la mort du duc, survenue en 1775, le vicomte de

le 18 février 1714, servit en Italie en 1733, à l'armée du Rhin en 1735; fut nommé menin du Dauphin et maréchal de camp en 1745, la même année se distingua à Fontenoy et à Tournay, devint lieutenant général en 1748, commandant de Guyenne en 1759, et mourut le 10 décembre 1775. Il avait épousé Marie-Marguerite-Reine Butault, fille de Jacques-Joseph Butault, marquis de Marsan, en Bretagne, et de Marie-Françoise le Jacobin, héritière de Kérempa, dans la même province.

(1) Gui-Michel de Durfort, duc de Randan, seigneur de l'ancien duché-pairie de Randan en Auvergne, fils aîné du premier duc de Lorge, né le 26 août 1704, marié le 13 juillet 1728 à Élisabeth-Philippine de Poitiers-de-Rye, fille unique de Ferdinand-Joseph de Poitiers, comte de Rye, seigneur, marquis de Varambon et de Coublens, appelé comte de Poitiers, et de Marie-Geneviève-Henriette-Gertrude de Bourbon-Malause. Il en eut une fille unique, Marie-Geneviève de Durfort, née le 3 février 1735, qui épousa, le 18 février 1751, Jean-Bretagne-Godefroy, duc de la Trémoille.

(2) Adélaïde-Philippine de Durfort, née le 20 septembre 1743 et appelée Mlle de Pomerith, mariée le 22 mai 1762 à Jean-Laurent de Durfort, morte le 12 décembre 1819.

Choiseul, mari de sa fille aînée (1), prétendit que cette loi avait dépassé les pouvoirs du prince, qu'il avait été surpris et trompé, et qu'il avait fait ce que les lois du royaume lui défendaient; il essaya de syncoper les lettres patentes de 1773, soutint qu'elles n'avaient accordé au duc de Lorge que le titre, la dignité personnelle, mais n'avaient pu faire un duché d'une terre dont le feu duc de Lorge ne pouvait disposer en sa faveur. D'où grande division et grand procès. Toute la Cour en était occupée. Tout ce que l'on avait écrit jusqu'alors de mémoires pour le duc de Lorge était un fatras sans force et sans logique : ses défenseurs prêtaient le flanc de tous côtés. J'étais effrayé pour lui du ton imposant des mémoires du vicomte de Choiseul, de la marche de sa défense, de l'air spécieux que l'on avait donné à ses preuves, et, plus que tout encore, de l'impression qu'elles avaient produite sur le public, et que j'eusse moi-même partagée si, par état, je n'avais été accoutumé à méditer profondément sur les principes qui, seuls, me paraissaient devoir décider la question que l'on dénaturait. Je fus le premier à en avertir la famille : je dis avec franchise ce que je pensais de ce qui avait été publié de part et d'autre, et j'exposai mes propres idées. Mes amis exigèrent que je les misse par écrit, et que j'indiquasse le point de vue sous lequel je croyais que l'on devait envisager cette importante question. J'y consentis, et j'intitulai effectivement : *Véritable point de vue* (2) le développement que je donnai

(1) Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, appelée d'abord Mlle de Quintin, née le 27 décembre 1738 et morte vers 1805; elle avait épousé, le 30 janvier 1754, le vicomte de Choiseul, fils aîné du comte de Choiseul, qui fut créé duc de Praslin en 1762.

(2) Mme de Civrac et Mme la duchesse de Lorge m'ont fait lire le mémoire et la requête contre le vicomte de Choiseul. Il est mal écrit, mais les réponses et surtout les exemples m'ont frappé. J'ai

à cette affaire, dont le vicomte de Choiseul demandait alors le renvoi devant un tribunal ordinaire, car il aurait souhaité que ce ne fût pas le législateur qui examinât ce que le législateur avait fait. Le succès qu'eut mon travail aurait pu me flatter. Les conseils du duc de Lorge l'adoptèrent et le firent imprimer. M. de Maurepas en fut enchanté : il voulut en connaître l'auteur; les autres ministres furent également convaincus, et je voyais avec plaisir que ce mémoire devait faire le sort de cette affaire. Il avait été envoyé à tous les juges, mais M. de Maurepas lui-même conseilla à Mme de Civrac de ne pas le livrer au public, parce qu'il était assez fort pour que le vicomte de Choiseul demandât du temps pour y répondre. Cet écrit mettait en sûreté le principe ancien et inaltérable, qui ne permet pas au législateur souverain de laisser juger sa loi par les officiers qui n'en doivent être que les exécuteurs, et démontrait que le Roi ne pouvait se dessaisir de cette affaire et la renvoyer; il pouvait dire *L'érection du duché de Lorge est nulle;* mais nul autre que lui n'avait le droit de le dire. Voilà ce que je soutenais, et voilà ce que le Conseil décida, malgré les prétentions du vicomte de Choiseul. Aussi le jugement, rendu au Conseil des dépêches qui se tint le samedi 24 octobre 1777, fut-il un moment agréable pour moi.

La Reine avait sollicité pour la vicomtesse de Choiseul, et elle traita très mal M. Amelot, qui, le dimanche matin, vint lui rendre compte du jugement. La vicomtesse de Choiseul fit, chez la Reine, une scène au pauvre M. de

été voir Robinet pour lui parler de cette affaire, et je l'ai trouvé bien disposé pour mes amis. (*Journal de Moreau*, samedi 19 juillet 1777.)

J'ai composé à Éclimont un très bon mémoire pour présenter sous son véritable point de vue la grande question qui divise le duc de Lorge et le vicomte de Choiseul. (*Journal de Moreau*, mardi 23 septembre 1777.)

Sauvigny, et jeta les hauts cris comme si l'affaire était perdue parce que le Roi voulait la juger. Elle sut que le mémoire décisif était de moi; elle s'en plaignit amèrement, tandis que tous ceux qui l'avaient lu me félicitaient : je ne pouvais le nier; je ne sais point mentir, et tout le monde me reconnaissait.

La veille, j'avais passé la soirée chez Mme de Civrac; Madame Victoire y était venue et m'avait complimenté. Je lui dis : « *Voilà un procès gagné contre le fils; j'en ai un, Madame, contre le père, et il faut que je l'emporte.* » Elle me répondit en riant : « *Pour celui-là, c'est mon affaire.* » Je faisais allusion à un mémoire que je lui avais remis quelque temps auparavant et que j'avais également donné aux ministres. Il établissait clairement l'injustice qui m'avait été faite, en 1762, par M. de Praslin; cette injustice était la suite d'une vexation criante que j'avais essuyée de M. le duc de Choiseul. M. de Maurepas avait parcouru ce mémoire en ma présence, et avait beaucoup ri de la note séparée dans laquelle je contais naïvement comme quoi j'avais perdu 12,000 livres pour avoir assisté, une fois en ma vie, à la toilette de la duchesse de Gramont. « *Ceci n'est pas bon à imprimer* », fit-il. — « *Si peu bon à imprimer*, répliquai-je, *que je ne veux pas même vous le laisser.* » Au surplus, il trouva ma réclamation très juste et s'engagea à en informer M. de Vergennes, auquel j'écrivis en lui demandant un rendez-vous. Ce rendez-vous, je l'eus le dimanche 25. M. de Vergennes lut tout et examina mes pièces. Je lui disais : « *Je ne veux pas de grâce, mais justice et justice sévère.* » M. de Vergennes convint que les 12,000 livres m'étaient dues, me promit de me faire payer, et, tout en me conseillant d'enterrer cette affaire, il ajouta avec confiance : « *Vous ne sauriez croire combien de petites vilenies j'ai eu à réparer de ces messieurs-là.* »

La vicomtesse de Choiseul avait tort en s'imaginant que sa cause était perdue parce que le Roi voulait la juger; il n'avait point dit : *L'érection du duché de Lorge est juste et régulière*, mais simplement : *C'est à moi seul qu'il appartient de prononcer sur l'érection du duché de Lorge;* et, si un premier arrêt avait déclaré que je ne m'étais point trompé en demandant le Roi pour juge, un second, rendu le 29 septembre 1778, considérant que quiconque tient à remplir le vœu et l'esprit de la loi doit parler aussi clairement qu'elle, décida que la tournure singulière donnée par les gens d'affaires du duc de Lorge à la démission qu'il avait signée, n'annonçait point assez énergiquement la remise de la glèbe entre les mains du Roi, pour que le Roi ait cru en investir uniquement le nouveau duc. Il n'y avait donc plus, dès lors, de duché ni par conséquent de duc de Lorge; car, suivant nos lois, il était impossible que le Roi fît un duc héréditaire, si la concession ne rendait son vassal propriétaire et du titre et de la glèbe à laquelle il était attaché. Ainsi furent trompées les espérances d'un malheureux père de famille, qui avait voulu conserver à sa postérité un nom illustre et une dignité précieuse : l'intérêt, qui veut jouir, étouffa la gloire qui cherchait à se reproduire. Je n'en fus pas surpris : rien de plus chimérique que la moitié des projets que font les hommes pour leur postérité!

CHAPITRE XI

On me conseille de me présenter à l'Académie française. — Je crois devoir m'en abstenir. — Échec à l'Académie des belles-lettres. — Séjour à Sainte-Geneviève. — Musique, comédies et proverbe. — Mme de Turpin et l'abbé de Voisenon. — Le housard Turpin et la Chimène. — Le fief de Fourmont. — Disparates plaisants. — *Droit public de la ville et cité de Périgueux*. — Difficulté avec Vormes. — L'abbé Maffle. — L'abbé Maury. — Son panégyrique de saint Augustin. — Prédication du carême à la Cour en 1781. — L'abbé Fauchet. — M. de Mesnil-Durand et M. de Guibert. — Mécontentement du maréchal de Broglie. — Jalousie de Cour. — Le comte d'Estaing. — Sa réception à Brest. — Gibraltar. — *Lettre d'un Français retiré à Rome*. — *Plan de défense*. — Le portrait du Roi. — *Les deux peintres*. — M. de Maurepas me fait passer à la chancellerie. — Chansons de M. de Maurepas. — Retraite de M. Bertin. — *Bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public*. — Accusation contre M. Necker. — L'administration provinciale du Bourbonnais. — Mémoire du directeur général. — Naissance du Dauphin. — Mort de ma mère. — Mort de la Curne de Sainte-Palaye. — Mort du comte de Maurepas. — *Est-il utile en France que le monarque se choisisse un premier ministre?*

Dès l'année 1761, plusieurs de mes amis m'avaient conseillé de me présenter à l'Académie française : les deux Sainte-Palaye, entre autres, m'avaient engagé à faire quelques visites dans ce but. Je pris des informations et sondai le terrain; je sus bien vite que les *Cacouacs* se liguaient contre moi, et, pour éviter un échec, je me retirai.

Après la mort du pauvre abbé de Voisenon (1), au mois

(1) L'abbé de Voisenon ne parle que de sa mort prochaine; il prétend seulement que de Belloy (poète tragique), qui se meurt de la poitrine, partira avant lui. (*Journal de Moreau*, 17 janvier 1775.)

de novembre 1775, je crus devoir faire quelques nouvelles tentatives. J'en parlai à Cromot, qui sur-le-champ en entretint Monsieur; le prince m'approuva. Je priai M. d'Affry de tâter les sociétés de Mme Geoffrin sur mon projet. Mme de Narbonne l'annonça à Madame Adélaïde, qui le trouva juste et raisonnable; je vis également Madame Victoire et j'allai chez Mme de Lamballe : elle était dans son lit, car elle avait la grippe, mais était jolie comme le jour. Je lui expliquai mon dessein pour l'Académie et la priai d'en instruire la Reine. Elle m'avertit que je rencontrerais des obstacles; j'en ris et lui racontai à fond mon péché des *Cacouacs*, dont je plaisantai fort. Je tentai inutilement d'être reçu par Mme de Marsan : elle était malade. J'appris pourtant par M. de Vintimille (1) qu'elle désirait beaucoup me voir : elle venait de lire mes *Remontrances aux uns et aux autres* et en était enchantée, ainsi que M. de Soubise et le prince Louis (2); celui-ci me promit sa voix et celles de ses amis quand je me présenterais. Cependant Mme de Lamballe parla à la Reine, qui répondit qu'elle craignait bien que je ne réussisse pas : cela me découragea, et, dégoûté déjà d'autre part, je renonçai à obtenir les honneurs du fauteuil.

En 1777, M. de Paulmy voulut absolument me faire recevoir à l'Académie des belles-lettres. Il me confia ses projets : j'y consentis d'abord, puis j'hésitai et résolus de ne pas m'en occuper. Il revint à la charge, insista tant qu'il me fit changer d'avis; j'écrivis à Dupuy (3), le secré-

(1) Jean-Baptiste-Félix Hubers, marquis de Vintimille, comte du Luc, né en 1720; maréchal de camp en 1742, lieutenant général en 1759; mort en 1775.

(2) Prince Louis de Rohan-Guéménée, évêque de Strasbourg, membre de l'Académie française.

(3) Louis Dupuy, né à Chazey (Ain) en 1709, mathématicien et helléniste; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

taire de cette Académie, pour lui exposer le motif de ma démarche ; je lus ma lettre à l'abbé Arnaud (1), à Bréquigny (2), à Foncemagne (3), qui en furent contents, et, quelque temps après, M. de Maurepas m'ayant demandé si j'étais de l'Académie, je lui répondis que j'avais renoncé à la française, mais que j'essayerais d'entrer à l'autre à la prochaine occasion. J'avais, en effet, réfléchi que l'institution de la première de ces sociétés littéraires ne l'avait jamais appelée à l'érudition et aux études pénibles qu'elle suppose : c'est ce qui m'avait décidé à suivre le conseil de M. de Paulmy, et à chercher à placer mon humble siège, ou plutôt mon bureau de travail, dans une autre compagnie de lettrés, où j'aurais trouvé une foule de vertueux savants et de laborieux confrères. Je pensais qu'en attachant à l'Académie des belles-lettres le titre d'historiographe, qu'elle n'eût pas laissé échapper après moi, d'un côté, j'apporterais de nouveaux motifs d'émulation aux savants qui la composaient, et que, d'un autre côté, j'acquerrais à mes successeurs de nouvelles et indéfectibles ressources pour achever le grand ouvrage sur l'His-

en 1756, secrétaire perpétuel de cette compagnie en 1773, directeur pendant trente ans du *Journal des savants*, mort en 1795.

(1) L'abbé François Arnaud, né à Aubignan, près de Carpentras, en 1721, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1762, abbé de Grandchamp en 1765, reçu à l'Académie française en 1771, obtint le titre de lecteur et historiographe du comte de Provence, et mourut à Paris en 1784.

(2) Louis-Georges Oudard Feudrix de Bréquigny, né à Granville en 1719, historien et antiquaire, membre de l'Académie française, rapporta d'une mission en Angleterre plus de 12,000 copies de pièces authentiques déposées à la Bibliothèque nationale, et mourut en 1795.

(3) Étienne Lauréault de Foncemagne, érudit, né à Orléans en 1694, sous-gouverneur du duc de Chartres, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1772, connu par sa *Lettre sur le Testament politique du cardinal de Richelieu* et son édition de ce Testament, dont il soutint l'authenticité contre Voltaire ; mort en 1779.

toire que j'avais déjà conduit assez loin. Je communiquai mon plan à quelques gens de lettres qui jouissaient dans cette société de la plus haute considération, et sur leur parole, deux fois de suite, j'y sollicitai une place. Je fus éconduit; mais on ne peut s'imaginer combien il en coûta de petites intrigues et de grandes calomnies à ceux qui me firent échouer. Ce fut dans l'Académie française que se forma le parti de mes ennemis; elle avait toujours demandé et obtenu le titre d'historiographe pour un de ses membres; en 1771, elle l'avait fait accorder, par le duc d'Aiguillon, à Marmontel, et elle ne voulait pas partager avec une autre société littéraire l'honneur de présenter au Roi celui qu'elle jugerait digne de cette place, dont elle était accoutumée à disposer. Ce qui m'a étonné, c'est que, par une raison contraire, l'Académie des belles-lettres n'ait pas réuni un parti assez fort pour soutenir sa rivalité. On oublia mes travaux historiques; on ne vit en moi que l'improbateur bien prononcé d'un parti qui dominait alors la jeune Cour, et cependant le moraliste sauvage l'aurait peut-être emporté, si, par l'effet d'une dernière intrigue, la Reine n'avait parié contre mon admission : il était tout simple qu'on lui fît gagner sa gageure. Il était juste aussi, comme je le dis à M. de Maurepas, que je fusse proscrit, improuvé, que les Académies me fussent fermées : j'avais offensé les philososophes en attaquant leurs doctrines.

L'abbé de Voisenon, auquel j'avais désiré succéder, me rappelle un très gai et très agréable voyage qu'en 1774 nous fîmes, Mme Moreau et moi, chez le premier président de Sauvigny à Sainte-Geneviève. Nous partîmes le jour de Pâques, à quatre heures et demie du soir; nous arrivâmes sur les huit heures à Sainte-Geneviève, où nous trouvâmes une excellente musique. La première prési-

dente avait rassemblé, pour amuser son mari, je ne sais combien de virtuoses et de gens à talents : Jelyotte (1), Caillot (2), le petit Favart (3), que M. Bertier avait pris comme secrétaire; Loir, autre secrétaire de l'intendance, qui jouait parfaitement la comédie; deux musiciens très bons violons, l'un Ruggi, l'autre le Prince; un Allemand, nommé Fischer, et son fils, âgé de seize ans, qui jouait à merveille du piano-forte; Mme de Chimène, qui chantait à ravir; les deux Duval, père et fils, excellents musiciens et violons. Voilà pour le concert. Pour la société, il y avait Mme de Polignac et ses filles, Mme de Montalembert, M. de la Galaisière, Guy, M. de Lancy : tout ce monde fort en train de s'amuser.

Nous restâmes à Sainte-Geneviève jusqu'au dimanche 10 avril; nous y fûmes très gais et toujours occupés de plaisirs : Caillot et Jelyotte y chantèrent bien, mais partirent le mercredi matin 6. Mme de Turpin (4) et l'abbé de Voisenon, ainsi que MM. de Turpin, père et fils, arrivèrent le lundi 4. Le mercredi, on alla à Fourmont chez M. de Turpin, à douze milles de Paris et à près de deux lieues de Sainte-Geneviève. On y joua, sur un théâtre de société, *Les fausses infidélités*, *Les mariages par loterie* et *La*

(1) Pierre Jelyotte, chanteur célèbre, né en 1711, mort en 1782.

(2) Joseph Caillot, né en 1732, acteur attaché par Louis XV au spectacle des petits appartements et chantant indifféremment les rôles de basse-taille et de ténor; secrétaire de la Comédie italienne, correspondant de l'Institut, mort en 1816.

(3) Charles-Nicolas-Joseph-Justin Favart, acteur et auteur dramatique, né en 1749, mort en 1806.

(4) Bénédicte-Sophie-Antoinette de Loëwendahl, fille de Waldemar, comte de Loëwendahl et de l'Empire, seigneur de l'ancien duché-pairie de la Ferté-Senneterre, maréchal de France, et de Barbe-Magdelène-Élisabeth de Schembeck, née à Revel, en Livonie, en janvier 1741, naturalisée, avec son père et sa mère, en janvier 1745, mariée en 1759 à Lancelot, comte Turpin de Crissé, veuf, depuis 1755, de Gabriel de Lusignan-Lezay.

chose impossible. La seconde de ces pièces avait été faite par l'abbé de Voisenon; elle fut si mal jouée, si dépecée, que l'auteur en fut très mécontent. Personne ne savait son rôle; ma femme, en se trompant de réclame, fit sauter plusieurs scènes : cela me donna l'occasion d'un couplet de chanson, auquel l'abbé riposta par trois autres (1). Ces plaisirs n'empêchèrent point le petit cavagnole de Mme de Polignac, dont on donna aussi plusieurs représentations.

M. de Jonsac, l'évêque de Saintes (2) et le marquis de Senneterre y vinrent dîner le jeudi. Nous devions aller jouer à Fourmont *La partie de chasse de Henri IV*, dans laquelle j'avais appris le rôle de Bellegarde. Le comte Turpin y devait faire le rôle de Henri IV; mais le matin du vendredi, jour indiqué parce que le jeudi il y avait, à Paris, chez le maréchal de Soubise, une assemblée pour les règlements de la cavalerie, il écrivit que le maréchal avait encore besoin de lui. Il fallut donc substituer d'autres amusements à ceux-là, et le soir nous jouâmes avec des paravents, devant toute la société, un proverbe dont le

(1) L'abbé de Voisenon avait apporté avec lui, pour amuser la société, un portefeuille plein de pièces de sa façon que nous jouâmes tous comme des cochons. L'une de ces pièces avait pour titre : *Les veuves de Sauvigny.* Il s'était mis dans le parterre et faisait des grimaces de possédé en voyant sa pièce si indignement jouée. Cela me donna l'idée du couplet suivant :

Cet aumônier de la nature,
Cet archiprêtre d'Apollon,
Qui joint au regard d'Épicure
Le sourire d'Anacréon,
Enfant gâté de tant de belles,
Des Grâces heureux favori,
N'eût jamais trouvé de cruelles
Sans les *Veuves de Sauvigni.*

(*Journal de Moreau.*)

(2) Germain de la Chateigneraie, nommé évêque de Saintes le 25 mars 1764, mort le 29 septembre 1781.

jeune Turpin était l'auteur, et qui avait pour titre : *Le blanc et le noir*, avec une parade de la composition de Favart, où il remplit très bien le rôle d'un charlatan. Ma femme y rit comme une folle, et cela fut très bon par la gaieté et par l'impromptu, quoique le tout ne valût pas grand'-chose.

Au milieu de tous ces plaisirs, le spectacle des petites intrigues nous divertissait beaucoup; le pauvre marquis de Chimène, plus triste que jamais, boudait M. de Turpin le fils, qui en voulait à sa femme; le premier président, plus amoureux que jamais de la Chimène, était jaloux du Turpin, qui avait l'air d'être préféré : il suivait partout son infidèle. Il alla la chercher, un après-midi, jusque dans la garde-robe de Mme de Turpin, où il craignait qu'elle n'eût donné rendez-vous au housard. La petite Chimène en sortit; Mme de Turpin y entra à son tour. Le premier président se trompa vraisemblablement, car il remboursa un soufflet dont il ne s'est jamais vanté, ce qui fit bien rire celle qui l'avait donné, ainsi que l'abbé de Voisenon et moi à qui elle le conta.

Cette Mme de Turpin était grande comme une perche, se tenait mal, mais avait la tête jolie, l'imagination vive et chaude; elle raffolait, de l'abbé de Voisenon et ne s'en cachait pas; celui-ci, alors âgé de soixante-quatre ans, ridé comme une pomme cuite, était dans l'enthousiasme d'une passion de tête. Il passait sa vie avec elle, lisait à ses côtés son office dans un gros bréviaire romain fort crasseux, fermait le livre, lui disait des choses incroyables, composait des couplets de la plus haute folie; c'était un spectacle qui m'amusait prodigieusement. Je me mis tout de suite à leur ton et je fus de toutes leurs confidences. L'abbé cherchait à persuader à Mme de Turpin qu'elle était un génie, et il était visible qu'il lui communi-

quait un peu de sa verve : elle faisait comme lui des vers galants, souvent assez fades, mais qui avaient de la facilité. Elle n'était occupée que de lui et de ses productions, ne le quittait pas plus que l'ombre ne quitte le corps, et ne se croyait heureuse que du jour où elle avait donné à ce petit charmant une bride couleur de rose.

Le housard Turpin, le jeune, caracolait pendant ce temps-là autour de la Chimène, faisait des vers pour elle et mieux que des vers. L'histoire scandaleuse était qu'à ce voyage, il l'avait soufflée au premier président : il m'avait montré un couplet, improvisé en présence de sa belle-mère et de l'abbé, qui annonçait du moins son projet.

J'oubliais de parler de Fourmont : c'était un gros fief, près de Ris, et dans la terre même de Ris. Le château était vieux et menaçait ruine, mais la situation en était charmante, entre la rivière qui coulait au bout du jardin et le grand chemin qui passait au bout de l'avenue, et sur lequel il y avait un joli cabinet. Le parc était de près de deux cents arpents ; le fief, au total, produisait au moyen de la régie, car il n'était pas affermé, environ neuf mille livres de rente, et se serait affermé tout au plus six mille. M. de Turpin avait vendu une terre en Poitou afin d'acheter cette maison d'un épicier de Paris, qui la lui avait cédée moyennant 234,000 livres avec tous les meubles. Il s'y trouvait une bonne et belle basse-cour, un colombier, tous les bâtiments d'une ferme. Jusqu'alors, on y avait dépensé plus pour les plaisirs de société que pour la beauté et la perfection du local. Il y avait un théâtre, un magasin d'habits ; le Turpin était le meilleur garçon du monde : c'était un hurluberlu en cheveux blancs, qui aimait sa femme qu'il nommait sa *chère Sarmate*, était occupé de vers, de livres, de comédies, et regardait l'abbé comme une brochure intéressante qu'il permettait à sa Sarmate

de feuilleter tant qu'elle voudrait. A Paris, ils avaient déménagé et pris une maison sur le boulevard, où ils logeaient tous ensemble.

Cet homme eut, toute sa vie, des disparates très plaisants. M. de Jonsac conta à ma femme qu'il le vit un jour à la Trappe, traînant la brouette et cherchant à aller au ciel par le chemin le plus court. Au bout de quelque temps, il le retrouva à dîner à l'Institution, chez son père à lui, M. de Jonsac, avec qui il s'était lié à la Trappe, où celui-ci allait faire des retraites. Après le dîner, M. de Jonsac lui dit : « *Turpin, veux-tu que je te mène? Où désires-tu aller?* » — « *Ah! je t'en prie, mon cher Jonsac, mène-moi rue Saint-Martin, chez une fille charmante que j'aime à la folie. Je n'ai pas pu la revoir depuis que je suis sorti de la Trappe.* » M. de Jonsac le descend dans la rue Saint-Martin, et le dépose à l'entrée d'une allée où il le laisse. Deux jours après, il rencontre Turpin à l'Opéra et lui demande : « *Eh bien! mon ami, tu as eu beaucoup de plaisir? Elle a été bien aise de te revoir?* » — « *Ah! mon cher Jonsac, j'ai joué de guignon : je ne l'ai plus trouvée.* » — « *Quoi! on te l'a soufflée?* » — « *Hélas! oui; elle a été pendue, il y a justement huit jours : elle se mêlait un peu de recéler. Que veux-tu que je fasse? je n'ai du bonheur à rien!* »

Le mardi 6 avril 1779, M. l'abbé Bertin m'écrivit une lettre qu'il me priait d'envoyer à mon frère, l'avocat au Conseil, et par laquelle il se plaignait de la conduite singulière que Vormes, mon autre frère, tenait avec le député de Périgueux. Cette affaire me causa beaucoup de chagrin; je m'y trouvai entre mon frère, qui avait tort, et le ministre, auprès de qui j'aurais voulu l'excuser; elle mérite que j'en parle ici.

Quatre ans auparavant, dans différentes conversations que j'avais eues à la campagne avec M. l'abbé Bertin, il

m'avait entretenu d'une grande et singulière question de droit public, pendante au Conseil des dépêches, sur les demandes de la ville et cité de Périgueux, qui avait présenté une requête pour obtenir la confirmation de ses droits. Sur cette affaire, lui, abbé Bertin, avait fait des recherches immenses et fouillé une multitude infinie de dépôts. Il s'agissait de fixer l'état politique de cette ville de Périgueux, laquelle, de toute antiquité, avait joui de la plus entière seigneurie sur tout son territoire, et paraissait s'être maintenue dans l'ancien état des cités gauloises qui, sous les Romains et sous nos deux premières races, avaient eu leurs plaids, et avaient exercé tous les droits de la puissance publique. Il était prouvé que, sous la troisième race, elle n'avait jamais été subjuguée par la tyrannie des grands vassaux, et avait toujours relevé du roi, immédiatement et parallèlement au comte de Périgord.

Cette affaire piqua ma curiosité, car je n'avais point vu d'exemple d'une semblable possession d'état parmi aucune des seigneuries qui firent alors cesser l'anarchie féodale, et, autant pour m'instruire moi-même que pour rendre service à M. l'abbé Bertin, je me chargeai d'employer les immenses matériaux qu'il avait ramassés, ainsi que ceux que j'y pourrais joindre, et de faire un traité sur la question. J'y travaillai plus de six mois et composai un gros in-quarto, intitulé : *Droit public de la ville et cité de Périgueux, ou Exemple unique en France d'une ville qui, pour mieux résister à la tyrannie féodale, fit elle-même inféoder sa liberté* (1). Alors, Boucher était avocat au conseil de cette ville; M. l'abbé Bertin, citoyen lui-même de Périgueux, en était le protecteur et aussi le défenseur; Boucher signait parce qu'il était son ami. Boucher mourut comme

(1) N° XXXVII du catalogue des ouvrages de Moreau.

on imprimait mon ouvrage; je proposai à mon frère Vormes de le signer, afin de nous éviter de recourir à la police pour l'impression. Il accepta, et je le fis nommer l'avocat de cette ville; M. de Sudrac en était à cette époque le député. C'est par goût pour l'histoire et le droit public que je défendis la cité de Périgueux contre les prétentions du fisc et les entreprises de la féodalité : je m'étais intéressé aux titres conservés par cet ancien municipe qui, en Allemagne, serait aujourd'hui ville libre et impériale, et j'avais toujours opposé la plus grande résistance aux marques de la reconnaissance par lesquelles on voulait payer un ouvrage que je n'avais écrit que pour mon plaisir et par amitié pour l'abbé Bertin. Aussi cette ville, alors si fière d'une seigneurie qui n'était elle-même que la preuve de sa liberté, ne savait comment me prouver sa gratitude : ses citoyens, qui prétendaient être nobles, me proposèrent de me mettre sur leur liste; mais j'étais peu curieux de noblesse et ne croyais pas aux anoblissements. Ne pouvant mieux faire, ils me vouèrent l'offrande annuelle d'un pâté, qu'ils m'ont envoyé jusqu'à la Révolution; et lorsque j'en eus été privé par un décret de l'Assemblée nationale, je reçus de la commune de Périgueux une lettre où elle me rendait un témoignage public et de mon désintéressement et de sa reconnaissance, et où elle déclarait que cette petite redevance ne devait pas être confondue avec ces étrennes que l'on avait décidé d'ôter aux chefs de bureau et à leurs commis.

M. Bertin, ministre, n'avait pas ignoré les services que monsieur son frère et moi rendions à cette ville; mais, rapporteur de cette affaire, il n'était pour rien dans tout cela. Cependant, sous le ministère de M. Turgot, à la suite d'intrigues de Cour, on lui fit des tracasseries et on lui jeta le chat aux jambes sur cette question, et sur

les soins que je me donnais pour la défendre à l'instigation de monsieur son frère, dont je n'étais que la plume. Bientôt, il me parut craindre que ses ennemis ne tirassent de l'intérêt que j'y prenais, des inductions très injustes, et m'exhorta à m'en écarter. Je sentis ses raisons et, de ce moment, je cessai de m'en mêler, d'en parler, et je ne vis plus le député. J'oubliai donc tout à fait la chose; mon ouvrage était imprimé, et c'était un ouvrage de bibliothèque.

Depuis longtemps déjà, je ne m'occupais plus de tout cela, lorsque le samedi de la Passion 1779, comme je dînais à Versailles chez M. Bertin, il reçut une lettre du député de Périgueux, qui se plaignait amèrement de ce que mon frère lui refusait une cinquantaine d'exemplaires de l'ancien mémoire que j'avais fait, et par là retardait le jugement que le ministre désirait finir. Le motif du refus était le salaire de l'avocat, et le député alléguait que Vormes avait promis deux mois auparavant, à lui député, de se contenter d'une reconnaissance de cette dette de la part de la ville. M. Bertin me dit : « *Terminez cette affaire. Il est juste que votre frère soit payé; assurez-lui que je le ferai payer par la ville, et que je ne souffrirai pas qu'elle soit injuste à son égard; mais il ne faut pas que cela retarde rien.* »

Je ramenais à Paris mon neveu, que j'avais conduit à Versailles pour solliciter la place qu'il désirait obtenir au conseil du Cap. Je lui montrai cette lettre; il me dit : « *Ne la communiquez pas à mon papa, car il sera furieux.* » Je pris donc le parti de parler à Vormes chez mon frère, le médecin, qui nous donnait à souper le lendemain. Il se mit dans une colère terrible et m'accabla d'injures. Cette scène m'irrita; néanmoins je me contins, et je résolus de sauver cet imbécile de sa folie et de tout mettre en œuvre

pour lui épargner une sottise. Je me contentai de répondre à M. Bertin que Vormes était piqué contre le député, et qu'il me fallait un peu de temps pour arranger ce différend. Comme c'était par écrit que je le mandais à M. Bertin, il me répondit de sa main : « *Soit; mais si l'on est obligé de porter cela au garde des sceaux, les tracassiers s'en trouveront mal.* » J'envoyai chercher le député qui avait succédé à M. de Sudrac et que je ne connaissais pas. Je lui dis : « *Je n'entre point dans vos démêlés avec mon frère; allez le voir sans lui laisser soupçonner que je vous ai parlé; demandez-lui son mémoire détaillé, rapportez-le-moi; je vous en donnerai l'argent, et vous le lui verserez. J'exige le détail de ce qui lui est dû, parce que, s'il vous réclame quelque chose pour mon mémoire, je tiens à ce que cet argent soit à ma charge, sans répétition, n'ayant jamais entendu que la ville payât un ouvrage écrit pour moi et pour M. l'abbé Bertin.* »

Au bout de trois jours, cet homme revint et me raconta que mon frère n'avait jamais voulu lui confier son mémoire, mais le lui avait fait lire, et qu'il y avait 900 livres pour mon ouvrage; qu'au surplus, il l'avait averti qu'il le remettait aux syndics de sa compagnie. Cette conduite me parut d'autant plus malhonnête, que l'on ne remet un mémoire aux syndics qu'après que, communiqué à la partie, il lui a paru exagéré, car, si elle paye, le règlement est inutile. Sachant, au reste, par le député, qu'il avait rendu compte de tout cela à M. l'abbé Bertin, je me rendis chez celui-ci le lundi de Pâques. Je convins avec lui qu'il m'écrirait une lettre afin de tâcher de déterminer mon frère, et que je la lui enverrais. C'est cette lettre que je reçus le mardi 6, et qui me sembla un peu longue. Le mercredi, j'eus de Vormes une impertinente réponse, dans laquelle il me mandait de faire porter chez le médecin 1,538 livres; mais comme il n'y joignait pas son

mémoire, comme il y répétait ses injures, je n'y déférai point; j'appris, d'ailleurs, qu'il était parti à la campagne dès la veille de Pâques, ce qui piqua fort M. l'abbé Bertin.

Cette façon d'agir me mécontenta d'autant plus qu'en bien des occasions je lui avais rendu des services; non seulement il me devait son titre d'avocat de la ville de Périgueux, mais encore celui d'avocat de la ville de Marseille, que je lui avais fait accorder dans le courant de l'année 1774. C'était à ma demande que M. le prince de Marsan le lui avait promis; Mme de Langeac voulait le faire avoir à Godescart de Lille, son avocat; celui-ci s'en vantait. Mon frère le sut, vint me le conter; je le conduisis immédiatement chez M. le prince de Marsan, qui lui renouvela sa promesse et s'engagea à voir M. de la Vrillière; je lui remis aussi des lettres pour Versailles, afin de contre-miner les batteries de Mme de Langeac. Le 31 janvier, Godescart de Lille fut mandé par les syndics de la compagnie des avocats au Conseil; ses démarches furent blâmées, et on lui enjoignit de se désister. Néanmoins l'affaire n'était pas terminée : M. le duc de la Vrillère était fort embarrassé vis-à-vis de M. de Marsan, et très fâché de ce qu'on ne consentît pas à lui céder le titre que convoitait Godescart. Je retournai, avec mon frère, chez M. de Marsan pour l'affermir dans sa bonne volonté, et empêcher la Langeac de lui enlever cette place. Il l'eut en effet à la fin de mars; on en sépara seulement le titre d'agent, que l'on fut fort embarrassé de savoir à qui donner.

Le dimanche de Quasimodo de cette année-là, ma femme et moi, après avoir assisté aux offices de l'église, entendîmes un excellent sermon de l'abbé Maffle : c'était un théologien profond que cet homme-là; il avait, de plus, une dialectique terrible. Bien des gens ne l'aimaient pas;

on n'était pas accoutumé à ces fortes preuves théologiques. Mme de Marsan me dit un jour : « *Il ne me convertira pas : il m'assomme.* » Je m'aperçus même que M. l'archevêque avait été prévenu contre lui; comme il était excellent théologien, on l'appelait janséniste. Bon Dieu! que ces gens-là étaient fous! la place était assiégée de tous côtés, et ils se battaient entre eux pour les uniformes, au lieu de se réunir pour la défendre.

Un autre prédicateur, sur lequel, depuis quelques années, on ne finissait pas d'histoires, était l'abbé Maury (1). Je me rappelle que le lendemain de la mort de la plus jeune de mes sœurs, étant allé à Conflans m'édifier et m'attrister avec M. l'archevêque, j'y rencontrai l'archevêque d'Auch (2) et l'archevêque de Malines (3). C'était en 1775, et l'abbé Maury venait de prononcer aux Augustins, devant l'Assemblée du clergé, le *Panégyrique de saint Augustin.* On parla de ce sermon, et l'on prétendit qu'il y avait avancé que saint Augustin ne voulait pas que l'on fît des vœux de religion avant vingt-cinq ans. L'archevêque d'Auch n'était pas trop content de cette assertion.

(1) Jean-Siffrein Maury, orateur, homme politique et prélat, né à Valréas (Vaucluse) en 1746, composa un éloge de Fénelon, prononça en 1772 le *Panégyrique de saint Louis* devant l'Académie, et en 1775 celui de saint Augustin devant l'Assemblée du clergé, devint membre de l'Académie française en 1784, député du clergé aux États généraux en 1789, émigra après la clôture de l'Assemblée constituante, se rendit à Coblentz, puis à Rome, fut nommé par le Pape archevêque de Nicée en 1792, et en 1794 cardinal et évêque de Montefiascone, fut choisi, en 1799, par Louis XVIII pour être son ambassadeur près le Saint-Siège, rentra en France en 1804, se rallia à Napoléon, fit partie de l'Institut, accepta l'archevêché de Paris, en 1810, malgré les brefs du Pape, le quitta en 1814 et se retira à Rome, fut emprisonné au château Saint-Ange pendant les Cent-jours, dut se démettre de l'évêché de Montefiascone et mourut en 1817.

(2) Jean-Louis-François Chatillard de Montillet, nommé archevêque d'Auch le 9 juillet 1742, mort le 7 février 1776.

(3) Jean-Henri Frankenberg, archevêque de Malines le 15 juillet 1759, cardinal, mort le 14 juin 1804.

La présence de l'archevêque de Malines nous donna occasion de traiter plusieurs questions de droit public, entre autres celle du mariage, que l'archevêque de Paris entendait médiocrement. D'après l'archevêque de Malines, le Pape aurait formellement approuvé un mariage, fait en Hollande, entre une protestante et un catholique du diocèse de ce prélat, quoiqu'ils eussent été mariés par un ministre; l'archevêque de Paris refusait de le croire, et allait jusqu'à contester le lien civil d'une semblable union. Je lui prouvai très gaiement, mais très ferme, le pouvoir qu'avait le Roi de donner un état aux enfants des protestants, et par conséquent un mariage à leurs parents.

Quelques jours après, je dînais chez M. le maréchal de Richelieu; il y avait là dix-sept personnes : Marmontel en était, et il disait avec un ton d'affirmation intrépide : « *M. l'abbé Maury a prêché devant le clergé le panégyrique de saint Augustin; il a prêché la tolérance dans toute son étendue. Quelques évêques s'en plaignent; le plus grand nombre prend son parti et trouve qu'il a fort bien fait : les évêques sont bien revenus à cet égard de leurs anciens préjugés. On a délibéré dans l'Assemblée sur le projet de révocation de la révocation de l'édit de Nantes; les ministres s'en occupent, et la plupart des évêques ont été d'avis de députer au Roi pour lui exposer que cette révocation est très indifférente au clergé, et n'intéresse en rien l'Église.* » J'étais à côté de M. Durosel, ancien conseiller à la Cour des comptes de Montpellier; la moutarde me monta au nez, mais je me retins. Je me contentai de bien répéter tous ces propos avec mon voisin, afin de m'assurer que nous ne nous étions point trompés, et il me promit d'avertir les évêques qu'il connaissait, de tout ce que l'on débitait sur leur compte.

L'abbé Maury eut, en 1781, l'ordre de prêcher le carême à la Cour : les airs qu'il se donna, le ton qu'il prit avec

le Roi, ses excursions sur l'administration, sa flatterie pour le nouveau ministère, révoltèrent tout le monde. Nulle religion dans ses discours, beaucoup de morale et surtout l'audace philosophique qui se flatte de gouverner les rois. La Harpe vint à Versailles; il était son ami. Il l'embrassa et lui dit : « *Que vous êtes heureux, l'abbé! nous écrivons aux rois, vous leur parlez.* » Il sembla, durant tout le carême, être le missionnaire de la philosophie. Dans un de ses derniers discours, il fit la critique du dernier règne et des désordres de cette époque, qu'il attribua à la faiblesse du feu roi : « *L'État vieillit sous un si long règne; Sire, vous avez rajeuni la France.* » Madame Adélaïde pensa sortir. Dans un autre sermon sur l'*Enfant prodigue*, il eut l'air de s'excuser de prendre ce sujet, en disant qu'il pouvait bien s'en emparer, puisqu'on l'avait transporté sur les théâtres. Le jour des Rameaux, il prêcha sur la justice; pas un mystère les jours de la sainte Vierge; pas un sermon ni sur l'Incarnation, ni sur les grands objets de l'administration. Le Roi s'en plaignit, le répéta au grand aumônier; M. d'Autun même en fut mécontent.

L'abbé Maury avait pour ami l'abbé Fauchet (1). Rien de plus singulier que la manière dont je fis la connaissance de celui-ci. L'abbé Fauchet, également ami de l'abbé Dupré, confesseur de Monsieur, était prêtre habitué de la paroisse Saint-Roch. On m'invita à entendre un sermon de lui; j'y

(1) Claude Fauchet, né à Dornes (Nièvre) en 1744, orateur et publiciste; grand vicaire de Bourges, prédicateur du Roi, adopta les idées nouvelles et les doctrines de l'*illuminisme;* évêque constitutionnel du Calvados, fut élu par ce département à l'Assemblée législative et à la Convention; lors du procès de Louis XVI, vota l'appel au peuple et le bannissement, s'opposa au mariage des prêtres et à l'abolition du culte, et fut guillotiné avec les girondins le 31 octobre 1793.

consentis. J'étais dans l'œuvre; je fus enchanté de son discours, et je m'empressai, après la messe, de lui en faire mon compliment. J'appris que je l'avais fort embarrassé, et qu'il s'était cru obligé de supprimer, dans son exorde, un éloge de mes ouvrages qu'il avait prêché plusieurs fois, et même devant le Roi. Il m'alla chercher son cahier et me permit de l'emporter. Je le conjurai de retrancher définitivement ce morceau, mais je ne lui rendis le cahier qu'au bout de six semaines. Il vint depuis me voir; je n'étais pas toujours content de son imagination ardente; je lui disais que je la gardais pour faire avec lui quelques hérésies pendant nos hivers. Dans le feu de la Révolution, et lorsque l'Assemblée nationale eut déclaré la guerre à tous mes ouvrages, je regrettai de n'avoir pas conservé le témoignage de cet apôtre républicain.

Au mois d'avril 1779, j'eus une longue conversation chez M. le maréchal de Broglie avec M. de Mesnil-Durand (1), auteur d'un ouvrage de principes de tactique, intitulé : *L'ordre profond*, qui avait été combattu par M. de Guibert (2). Cet homme savait beaucoup et parlait à merveille; il m'exhorta à lire l'avertissement de son livre et une très agréable brochure composée contre M. de Guibert par un autre officier. Cela m'intéressait, car il était alors fort question du traité de M. de Guibert contre *L'ordre profond* : il était en deux volumes et très bien écrit. Il avait pour but de prouver que le système de

(1) François-Jean de Graindorge d'Orgeville, baron de Mesnil-Durand, maréchal de camp et tacticien, né à Lisieux en 1729, mort à Londres en 1799.

(2) Jacques-Antoine-Hippolyte, comte de Guibert, maréchal de camp, né en 1743 et mort à Paris en 1790. On a de lui un *Essai de tactique* et une *Défense du système de guerre moderne;* il composa également des tragédies, des éloges, des récits de voyages, et fut nommé membre de l'Académie française en 1786.

M. de Mesnil-Durand était faux dans ses principes, dangereux dans ses conséquences, pernicieux dans son exécution. M. le maréchal de Broglie paraissait affecté de la publication de cet ouvrage : il avait lui-même protégé et fait exécuter, dans son camp de l'année 1778, ce système de l'*ordre profond*, et il y avait toute apparence que c'était pour lui nuire que l'on avait fait écrire M. de Guibert, auquel, disait-il, s'était joint le chevalier de Chastellux : il semblait qu'on voulût l'écarter du ministère et de la besogne. Il assurait que, l'année précédente, lorsqu'il avait été arrêté qu'il y aurait un camp en Normandie, on comptait faire une descente en Angleterre; mais que, quand le ministère avait vu que le Roi de lui-même l'avait appelé pour commander ce camp, tous les projets avaient été changés : cela n'avait plus été qu'un simulacre ridicule et une dépense perdue.

C'est vraiment un pays terrible que la Cour; il suffit que le Roi laisse soupçonner sa confiance, pour que tous les courtisans travaillent sur-le-champ à couper les jarrets du malheureux homme de bien qu'il paraît estimer. Le maréchal de Broglie me le démontra en me contant l'histoire suivante. Un jour, le Roi l'accueillit avec beaucoup de familiarité; il le fit entrer dans son cabinet, le conduisit à une embrasure, lui parla de promotion. Le maréchal, fêté de tous ceux qui l'environnent, trouve dans l'Œil-de-beuf un véritable ami qui lui demande : « *Monsieur le maréchal, quand partez-vous?* » — « *Je vous entends,* répond-il; *dans huit jours, je vais à Metz.* » — « *Répétez cela partout,* reprit l'ami, *ou partez dès demain.* »

Le maréchal de Richelieu, auquel, quelques jours après, je parlais de *L'ordre profond,* s'écria : « *Je ne lirai point tout cela : l'ordre profond et l'ordre mince, tout est bon suivant le local, l'objet qu'on se propose, le projet que l'on suppose à l'en-*

nemi ; tout système général ne vaut rien, parce qu'il est général. »

Le comte d'Estaing (1), qui avait été envoyé en Amérique à la suite de la reconnaissance, par la France, de l'indépendance des États-Unis et du traité d'alliance conclu avec cette nation (6 février 1778), avait quitté le port de Toulon le 15 avril 1778, et était parvenu à l'embouchure du Delaware le 7 juillet suivant. Il fut rappelé au mois d'octobre 1779, et arriva en rade de Brest le 7 décembre, sur son vaisseau qui faisait eau. M. du Chaffault (2) lui envoya un major pour le prévenir que, sans les suites de sa blessure au bras, il aurait eu l'honneur d'aller le voir. M. d'Estaing répondit qu'il priait le

(1) Charles-Hector, comte d'Estaing, né en 1729 au château de Ruvel en Auvergne, servit d'abord dans l'armée de terre, commanda un régiment d'infanterie, passa dans l'Inde en qualité de brigadier, fut fait prisonnier par les Anglais au siège de Madras en 1759 ; mis en liberté, il continua à lutter contre eux, retomba entre leurs mains en rentrant en France, subit une dure captivité à Plymouth, fut relâché lors de la paix de 1763 et nommé lieutenant général des armées navales, reçut en 1778, comme vice-amiral, le commandement de la flotte en Amérique, enleva aux Anglais Saint-Vincent et Grenade en 1779, battit l'amiral Byron, mais échoua devant Savannah et fut rappelé en France ; la paix signée en 1783 mit fin à sa carrière maritime. Il fit partie de l'Assemblée des notables de 1787, se jeta dans le parti de la Révolution, devint commandant de la garde nationale de Versailles en 1789, obtint le grade d'amiral en 1792 ; ses principes et sa conduite ne le sauvèrent pas de la proscription : arrêté, conduit devant le tribunal révolutionnaire, il périt sur l'échafaud le 28 avril 1794. — On a des nouvelles de M. d'Estaing par un courrier. Il a essayé d'engager un nouveau combat avec Byron. Celui-ci a essuyé quelques bordées de canon, mais n'a pas voulu se battre et est rentré dans la baie de Saint-Christophe. M. d'Estaing a été prendre à Saint-Domingue 1,500 hommes et est reparti. On ignore où il va. La Jamaïque est bien défendue, dit-on, et Albartenot est là avec sa petite escadre. (*Journal de Moreau*, 7 septembre 1779.)

(2) Louis-Charles, comte du Chaffault de Besné, né à Montaigu (Vendée) en 1708 ; chef d'escadre en 1755, commanda l'expédition dirigée contre Larrache en 1765 ; lieutenant général des armées navales en 1777, commanda à la bataille d'Ouessant l'arrière-garde de la flotte française, et mourut en 1794 au château de Luzançay.

major d'assurer au commandant que, sans sa blessure à la cuisse et ses béquilles, il aurait fait les premiers pas.

Il resta en rade deux jours, et on ne lui rendit, très mesquinement, que ce que l'ordonnance prescrivait; on ne lui donna qu'un simple grenadier pour sentinelle, au lieu qu'on eût dû lui donner un sergent. Le 9, il sortit du vaisseau et vint loger à la Poste. Pendant ce temps-là, cent cinquante hommes lui furent envoyés afin de travailler à la pompe de son navire. Devant son logis, à la Poste, on dressa une espèce d'arc de triomphe surmonté de couronnes de laurier : tout cela fut fait par le militaire de terre. M. d'Estaing supplia que l'on supprimât ces trophées. Les couronnes de laurier furent ôtées, mais un grenadier s'écria : « *Il en naîtra d'autres pour notre camarade.* » Il lui revenait 500,000 livres sur les prises : il les abandonna à son équipage.

Il se rendit à Versailles sur la fin de décembre, et vit le Roi un moment en présence du ministre. Sa Majesté l'accueillit froidement, en sorte que l'on débita mille fausses nouvelles sur son compte. Cependant, il travailla longtemps avec M. de Sartine, et on appela M. du Chaffault, qui conféra avec lui et avec le ministre pour régler le plan de campagne.

Au mois d'avril précédent, la France et l'Espagne s'étaient promis mutuellement leur concours armé contre l'Angleterre, et le bruit avait couru que, si cette alliance se déclarait, les Espagnols voudraient absolument faire le siège de Gibraltar. Le maréchal de Richelieu disait que c'était une sottise, qu'ils y perdraient un an et une armée, et qu'ils échoueraient. « *Mais,* ajoutait-il, *les Espagnols regardent cette possession des Anglais comme une tache pour leur honneur. Cela peut être; aussi y aura-t-il plus de gloire que d'avantages pour eux à le reprendre. Gibraltar ne rend pas*

les Anglais maîtres du détroit, et il leur sera plus qu'onéreux quand les Espagnols deviendront maîtres de Minorque. » Or, le maréchal prétendait qu'il leur avait communiqué un plan pour s'emparer de cette île, sans être obligés de faire le siège de Saint-Philippe et sans dépenser plus de 500,000 francs, avec le risque de perdre, au plus, cinquante hommes. Mais les Espagnols persistèrent dans leur projet de reprendre Gibraltar; ils serrèrent cette ville de près, et, au commencement de janvier 1780, on apprit que l'amiral Rodney (1) se portait à son secours. Avant qu'il y fût arrivé, on connut la capitulation de la forteresse de Porto-Domea, prise par les Anglais aux Espagnols : cette nouvelle se trouve dans la *Gazette d'Amsterdam* du 4 janvier 1780. Cette gazette annonçait que l'amiral Parker (2) avait enlevé cinq frégates de guerre françaises et treize bâtiments de transport. Ces cinq frégates étaient sous les ordres de M. de Grasse (3) et formaient une des trois divisions de l'armée navale de M. d'Estaing. On fit alors partir quatre vaisseaux français de Brest, qui allèrent à Bayonne rallier vingt-six espagnols commandés

(1) Georges Bridge Rodney, né à Londres en 1717, amiral anglais, enleva en 1761 différentes îles à la France, détruisit en 1780 la flotte espagnole commandée par don Juan de Langara, battit le comte de Grasse en 1782, et mourut en 1792.

(2) Richard Parker, né à Exeter en 1760; simple matelot, il fut proclamé amiral par les insurgés, en 1797, lors de l'insurrection de la flotte à Nore; après la répression de la révolte, il fut pendu à bord du *Sandwich*.

(3) François-Joseph-Paul, comte, puis marquis de Grasse-Tilly, lieutenant général des armées navales, né à Valette (Provence) en 1723, passa par tous les grades, fut nommé chef d'escadre en 1779, prit une très grande part à la guerre d'Amérique, aida en 1781 à enlever Tabago aux Anglais et à contraindre le général Cornwallis à capituler, échoua en 1782 à la Dominique contre les amiraux Hood et Rodney, fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Par son intermédiaire fut conclu, en 1783, le traité de Versailles qui assurait l'indépendance des États-Unis. Il mourut à Paris le 11 janvier 1788.

par don Juan de Cordova. L'amiral Rodney les battit et partit pour l'Amérique. Nos approvisionnements pour les îles étaient alors considérables; ils se trouvaient depuis deux mois en route de Bordeaux à Brest, et se joignirent à ceux qui arrivaient de l'île d'Aix. Ils devaient partir avec huit vaisseaux sous la conduite de M. de Monteil : on en envoya quatorze, que l'on confia à M. de Guichen (1), auquel on donna le commandement d'Amérique, que l'intrigue était parvenue à enlever à M. d'Estaing.

On sait de quelle manière M. de Vergennes avait favorisé l'insurrection des colonies anglaises (2) contre la mère patrie : la tortueuse politique qu'il suggéra en cette circonstance à M. de Maurepas ne me sembla pas digne d'une grande nation, et je n'ai jamais regardé comme un grand ministre celui qui ne sut que diviser et déchirer. Quand la rupture définitive eut éclaté, il me proposa de faire pour son système ce que j'avais fait, en 1755, pour la noble et franche politique du vieux maré-

(1) Luc-Urbain du Bouexic, comte de Guichen, né à Fougères en 1712, entra de bonne heure dans la marine, prit part comme chef d'escadre à la bataille d'Ouessant en 1778, reçut, en 1779, le commandement d'une des trois grandes divisions de l'armée navale composée des flottes française et espagnole combinées, obtint la même année le grade de lieutenant général et le commandement de la marine de Brest, partit pour les Antilles en 1780, lutta glorieusement contre l'amiral Rodney, et mourut en 1790.

(2) Depuis plusieurs années, l'Angleterre redoutait de perdre toutes ses possessions d'Amérique. On lit dans le *Journal de Moreau*, à la date du 31 octobre 1775 : On a assuré, au lever du Roi, que les insurgents en Amérique s'étaient rendus maîtres de Québec et de Montréal. Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, gagnera sa gageure : il voulait parier en France, à son passage, que, sous un an, les Anglais auraient perdu l'Amérique. Autre nouvelle dont on a dit, comme de la première, que l'ambassadeur d'Espagne l'avait assuré au Roi : il y a eu à Londres une conspiration pour enlever le Roi. Plusieurs Anglais et quelques Américains qui en étaient ont été mis aux fers.

chal de Noailles. Je n'acceptai pas, et je lui répondis avec sincérité que les armes dont je m'étais servi lorsque, sous le nom de l'*Observateur hollandais*, j'avais combattu pour la France, me paraissaient d'une autre trempe et beaucoup plus sûres que celles que l'on avait employées en prenant le parti de Washington et de Franklin. Afin de le lui prouver, j'écrivis ma *Lettre d'un Français retiré à Rome, en date du 10 juillet 17..* (1) : il se garda bien de la publier.

Espérant vaincre mon refus, il revint à la charge quelque temps après, et me montra manuscrit un ouvrage qu'il a fait depuis imprimer, et qui avait été composé par l'un de ses premiers commis les plus éclairés et les plus estimables. J'avoue que je trouvai dans ce travail des maximes et des aveux qui auraient pu, dans la suite, lui causer les plus grands embarras, et devenir les majeures de plusieurs arguments auxquels je croyais qu'il lui serait impossible de répondre. Je pris donc le parti de mettre sous ses yeux le plan de défense auquel je pensais qu'il devait uniquement se réduire, s'il voulait fermer la porte et aux reproches qu'on pourrait lui adresser un jour, et aux malheurs qui pourraient être l'effet de toutes les finesses que l'on avait mises dans cette affaire. Je l'intitulai : *Plan de défense pour disculper invariablement la France contre les reproches que lui fait aujourd'hui l'Angleterre* (2). Je ne convainquis personne, mais on ne me convainquit pas non plus, et j'observerai ici, pour ma justification, que les Anglais nous ont rendu avec usure tout le mal que nous leur fîmes alors.

Au mois de janvier 1781, le Roi ayant daigné me faire présent de son portrait, cela me fournit l'occasion de quel-

(1) N° XLIV du catalogue des ouvrages de Moreau.
(2) *Ibidem*.

ques vers que j'intitulai : *Les deux peintres* (1). Je n'eus garde de les faire présenter à Sa Majesté : las des méchancetés que j'essuyais journellement, j'étais, dès cette époque, bien décidé à obtenir mon congé absolu des relations que pouvaient me donner avec les ministres mes fonctions d'historiographe. Ces vers, cependant, devaient être bons, si j'en juge par l'accueil qu'ils reçurent de M. de Maurepas, quand je lui lus moi-même cette pièce qui était pour lui un véritable témoignage de ma gratitude. M. Bertin, mon ami intime, m'avait personnellement recommandé à ce ministre qui m'estimait. Je le trouvai un jour environné d'officiers en uniforme qui prenaient congé de lui. Lorsqu'il eut fini avec le dernier, je m'approchai et lui dis : « *Monsieur le comte, je viens aussi vous demander le mien.* » — « *Pardieu non, vous ne l'aurez pas. Et d'abord la raison, je vous prie?* » — « *Mon âge.* » — « *Et le mien, s'il vous plaît? Je vous garde; je me charge de vous, et je vous fais passer à la chancellerie, où l'on vous attend.* » — « *Eh bien!* repris-je, *c'est donc moi maintenant qui vous dois des remerciements sur certain portrait dont je ne vous ai point encore parlé, et dont je ne veux vous remercier qu'en vers de ma façon.* » — « *En vers?* me répondit-il en riant; *vous me ferez grand plaisir, car je suis rudement las de la prose de ce pays-ci.* » Là-dessus, il me prend par le bras, m'introduit dans un petit cabinet intérieur, et m'invite à m'asseoir. Puis, ma lecture terminée, il me comble d'éloges. Très touché, je l'arrête : « *Mais, monsieur le comte, qui peut se connaître en chansons mieux que vous? Vous en avez fait de charmantes.* » Il se met à rire et me dit, mot pour mot, ce que le maréchal de Noailles m'a répété depuis : « *C'est Tressan qui était notre faiseur à tous.* »

(1) Ces vers sont insérés dans le *Pot pourri de Ville-d'Avray*, page 178.

M. Bertin venait alors de renoncer entièrement aux affaires (1). Plus facile que tout autre à tromper, précisément parce qu'il était incapable de tromper lui-même, il eut des chagrins, mais il se retira sans avoir encouru une disgrâce. Depuis 1764 jusqu'à sa retraite, il avait contribué, plus qu'aucun autre ministre, à grossir les trésors de notre bibliothèque pour la partie historique, qu'il avait conservée dans son département. En quittant le ministère, il voulut être encore le bienfaiteur de cet établissement, dont les progrès et les accroissements avaient été si longtemps son ouvrage, et ce fut par ses conseils que M. de Maurepas obtint du Roi que ces deux cabinets importants — dont celui qui avait pour objet l'histoire avait été logé à la place Vendôme en 1769, et celui qui intéressait la législation, l'administration et le droit public, était encore regardé comme subordonné au ministère des finances, — seraient réunis sous le nom de *Bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public,* et attachés à perpétuité à la chancellerie de France. Cette réunion et cette attribution furent ensuite prononcées par un arrêt délibéré au Conseil d'État du Roi du 3 mars 1781, et expédié en vertu d'un ordre signé de sa main. Cet arrêt réglait la destination, pourvoyait à l'entretien et aux accroissements de ladite bibliothèque, et en assurait la communication à tous les départements des ministres de Sa Majesté. J'en avais été le rédacteur (2) : il contenait, à proprement parler, mon histoire depuis 1759, et présentait le but vers lequel avaient été dirigées toutes mes études et toutes mes compositions; de plus, il prouvait deux choses :

(1) M. Bertin quitta le ministère en 1780 et se retira à Chatou l'année suivante. — *23 avril 1781.* J'ai été voir M. Bertin qui part aujourd'hui pour aller à Chatou à demeure. (*Journal de Moreau.*)
(2) N° LVI du catalogue des ouvrages de Moreau.

1° qu'immédiatement après la retraite de M. Bertin, je résolus fermement la mienne; 2° que je voulus être bien sûr que ceux qui rempliraient ma charge après moi la rendraient encore plus utile au gouvernement.

M. de Miromesnil, dont ma place dépendait à la chancellerie, me nomma dans la suite un survivancier, qui prit même le titre de mon adjoint — c'est ce célèbre Pastoret (1) qu'en 1788 M. Barentin me donna pour successeur, et qui, depuis, a proposé l'apothéose de Mirabeau et fait placer ses cendres au Panthéon. — Je travaillai alors à donner la dernière forme au bel établissement qui, fondé dès 1759, devait à l'avenir indiquer sans cesse à l'administration royale et la loi qu'elle devait suivre et le fait dont la connaissance lui était nécessaire pour appliquer la règle. On jugera un jour si l'on a beaucoup gagné à détruire l'ouvrage auquel j'avais consacré ma vie!

M. Necker, qui, au commencement de 1781, avait publié son fameux *Compte rendu au Roi,* fut accusé dans le *Mercure* d'avril de la même année, n° 14, page 81, journal de Bruxelles, *de faire tous ses efforts pour rendre le roi de France chef d'une république bien dirigée.* Je ne soupçonnais point encore ses projets; cette imputation me parut atroce, et

(1) Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de Pastoret, né à Marseille en 1756, conseiller à la Cour des aides en 1780, maître des requêtes en 1783, directeur général des travaux politiques relatifs à la législation et à l'histoire, ministre de la justice et de l'intérieur en 1790, fit rendre, en qualité de procureur-syndic du département de la Seine, le décret qui transformait l'église Sainte-Geneviève en Panthéon; fut le premier président de l'Assemblée législative, émigra pendant la Terreur, revint en France en 1795, fit partie du Conseil des Cinq-Cents. Mis sur les listes de déportation au 18 fructidor, il se réfugia en Suisse et rentra en France en 1800, devint sénateur en 1809, pair de France en 1814, président de la Chambre des pairs en 1820, ministre d'État en 1826, vice-chancelier en 1828, chancelier de France en 1829, tuteur des enfants du duc de Berry en 1834, et mourut à Paris en 1840. Il était membre des trois Académies.

j'envoyai au *Journal de Paris* un mot par lequel je crus devoir le défendre. Le Parlement, après avoir fort goûté ce directeur général, avait changé de dispositions à son égard : des commissaires, nommés par cette Compagnie, avaient examiné les lettres patentes expédiées par l'administration provinciale du Bourbonnais, et l'on venait de découvrir un mémoire de M. Necker, dans lequel, en exposant ses plans au Roi. dès le commencement de son ministère, il lui disait que cette administration provinciale, à la longue, le conduirait à éviter toutes les résistances des Parlements, de la vérification desquels on pourrait se passer. Mais comment avait-on connu ce mémoire, qui effectivement avait été donné? Après le Roi, M. de Maurepas seul l'avait eu, et il assurait qu'il n'en avait jamais parlé. Était-ce donc Lessart, maître de requêtes, qui l'avait communiqué à son ami le président de Gascq? Et celui-ci n'avait-il pu le montrer de son vivant, ou n'avait-on pu le lire pendant sa maladie? On justifia Lessart en disant que les scellés des papiers n'étaient pas levés chez lui, et cela était vrai. Au reste, si les administrations provinciales devaient rendre inutile la vérification, comment prétendre qu'elles ne touchaient pas à la Constitution?

D'aucuns affirmèrent que ce mémoire de 1778, attribué au directeur général, avait été écrit par le marquis de Pezay. On finit par apprendre que M. Necker en était bien l'auteur, qu'il l'avait fait imprimer, pensant qu'il exciterait autant d'enthousiasme que le *Compte rendu*, et que, par là, il avait voulu tourner contre le Parlement l'effet de l'intrigue dont celui-ci était alors le foyer. On sut aussi que le premier président du Parlement avait été mandé à Marly, que le Roi l'avait entretenu en particulier, et l'avait chargé d'avertir son Corps des défenses qu'il lui faisait de poursuivre l'affaire de ce mémoire. Néanmoins, le Roi

lui-même dut bientôt abandonner le directeur général.

Le lundi 22 octobre 1781, la Reine, à dix heures du matin, fut prise des petites douleurs, et à onze heures, des grandes. A une heure un quart, elle mit heureusement au monde un Dauphin (1). Personne ne s'y attendait; M. le duc d'Orléans fut le seul prince qui se trouva là; encore vint-on l'avertir dans les bois de Fosses-Reposes, où il chassait. Il accourut à cheval, ventre à terre, et n'arriva que vingt minutes avant l'accouchement. J'allai le soir à Versailles, où je fus témoin des transports de la joie publique : il y eut illuminations et feu d'artifice.

Le lendemain, je passai la journée à Chambourcy, et ce fut en rentrant chez moi, à Ville-d'Avray, que je connus la funeste nouvelle de la mort de ma mère. J'étais alors fort en correspondance avec ma famille de Saint-Florentin, au sujet d'un emploi militaire que je voulais faire obtenir au petit de Feu (2); c'est par une lettre de lui que j'avais appris que ma mère était incommodée; mais je n'avais été prévenu que c'était d'une cruelle dysenterie que par l'ordinaire du 15, arrivé le 16 à Ville-d'Avray. Cependant, le mercredi 17, elle avait soupé gaiement d'une aile de poulet et ri avec mon frère le médecin, quand à dix heures du soir elle fut frappée d'une attaque de paralysie, dont elle mourut le 20, sur les cinq heures de l'après-midi. Je courus, accompagné de l'abbé Léthoré et de M. de Valcourt, annoncer cette triste nouvelle à ma

(1) Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, mort à Meudon le jeudi 4 juin 1789.

(2) Edme-Marie-Simon de Feu de Lignière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, né à Saint-Florentin (Yonne) le 2 juin 1766, fils d'Edme de Feu et de Marie-Louise-Thérèse le Beau : entra en avril 1782 aux chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, sous les ordres du duc d'Aiguillon; fut lieutenant-colonel d'état-major, et mourut à Sens le 16 février 1838. Il avait épousé Jeanne-Marie-Victoire du Maney.

sœur (1). Nous fîmes partir nos pouvoirs pour la levée des scellés, et je donnai des ordres pour mon deuil et celui de mes gens.

Nous avions été, ma fille Pauline et moi, voir ma mère le mois précédent, et étions restés du 15 au 24 septembre à lui rendre des soins ; nous l'avions laissée en très bonne santé. A notre retour, en traversant Joigny, nous avions trouvé des vendanges de l'abondance desquelles on n'avait point d'idée, et, après avoir soupé et couché à Sens chez mes frères, j'étais allé avec eux passer la journée du 25 à Nolon (2), chez le cardinal de Luynes, par qui j'avais été fêté avec la plus grande distinction. Dans ma douleur, le souvenir de ce voyage fut une grande consolation pour moi.

Vers cette époque, je perdis également l'un de mes meilleurs amis, la Curne de Sainte-Palaye (3), qui depuis

(1) Marie-Jeanne Moreau, née le 1er février 1719 ; elle vivait à Paris au couvent des Filles Saint-Thomas, et mourut en 1791.

(2) Avant la Révolution, maison de campagne des archevêques de Sens, située à six kilomètres au nord de cette ville, sur la commune de Cuy. La plus grande partie de la demeure seigneuriale des archevêques a été démolie à la suite de la vente qui eut lieu en 1792. Il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges et la ferme qui s'y trouvait annexée, et qui n'appartient plus à la mense archiépiscopale.

(3) Jean-Baptiste de la Curne de Sainte-Palaye s'attacha à des recherches sur l'histoire de la langue française et de nos institutions nationales, notamment de la chevalerie ; il réunit ainsi plus de 4,000 notices tirées des manuscrits les plus précieux, et laissa une centaine de volumes in-folio que possèdent la Bibliothèque nationale et celle de l'Arsenal. — *Lundi 31 août 1780.* Nous avons été rappelés à Paris par l'accident arrivé à M. de la Curne : il avait déjà perdu un œil ; il lui est venu à l'autre une fluxion considérable, pendant laquelle il était presque perpétuellement assoupi. Au bout de quelque temps, cet œil a crevé ; il en est sorti une très grande quantité d'eau et de sang. Les médecins et les chirurgiens, après bien des consultations, ont arrêté qu'on traiterait le mal de manière à refermer la cornée. Tenon, chirurgien, voulait qu'on établît là une suppuration, et qu'on fît par là sortir l'œil entier. Grandjean,

longtemps déjà était très affaibli d'esprit. M. de Bréquigny fut chargé de classer et de déménager sa bibliothèque, et d'installer ses manuscrits à la Bibliothèque royale. Le comte de Maurepas mourut aussi cette année-là, le 21 novembre. Pendant sa maladie, j'avais composé un mémoire sous ce titre singulier : *Est-il utile en France que le monarque se choisisse un premier ministre* (1)? Tous les comités de courtisans traitaient entre eux, mais en secret, cette importante question, qu'ils ne considéraient que relativement à leurs intérêts personnels. Ceux qui, après avoir suivi toutes les fautes que fit M. de Maurepas durant sa longue administration, ont ensuite été témoins du règne désastreux de l'archevêque, depuis cardinal de Brienne, et de la toute-puissance de M. Necker pendant les premiers mois des États généraux, ne doutent point aujourd'hui que ce fut sous ces ministres et par leurs systèmes que les derniers coups ont été portés à la monarchie. Il est donc prouvé que l'infortuné Louis XVI vivrait encore, s'il n'avait pas donné toute sa confiance à ces deux hommes, également ennemis de la religion de nos pères et du trône de nos rois.

Quiconque ne voudra résoudre ce problème qu'en examinant l'influence que peut avoir sur le bonheur des peuples l'autorité conservée par le prince ou par lui confiée à un premier ministre, ne se décidera que d'après deux faits : 1° Le prince est-il nul et incapable? 2° L'espèce de vizir auquel les intrigues de sa Cour parviennent à le livrer, a-t-il toutes les qualités nécessaires pour former un excellent roi? Le problème est décidé : c'est le monarque qui, conservant le titre du pouvoir, doit en perdre l'exercice.

oculiste, et Malhouet, médecin, qui n'étaient pas de cet avis, l'ont emporté et ont bien fait. (*Journal de Moreau*.)

(1) N° LI du catalogue des ouvrages de Moreau.

Pourquoi donc, en traitant cette question, osai-je m'élever contre le choix d'un premier ministre? C'est 1° parce que le juste et vertueux Louis XVI ne m'a jamais paru aussi incapable qu'on l'a cru; c'est 2° qu'en avouant sa faiblesse, je ne voyais autour de lui que des ambitieux, qui ne voulaient prendre sa place que pour être les tyrans de ses peuples, et, sur cela, je crois ne m'être pas trompé.

Mais pour faire connaître, en ma qualité d'historiographe, l'état de la Cour de France à cette malheureuse et déplorable époque, je dirai que si le plus grand nombre des grands laïques et ecclésiastiques souhaitèrent que M. de Maurepas n'eût point de successeur, c'est que presque tous comptaient tirer de la timidité d'un prince qui se défiait beaucoup trop de lui-même un bien meilleur parti que des talents d'un homme juste et sage, auquel il eût donné toute sa confiance. Un très petit nombre de personnes choisies lurent ce mémoire, et je remarquai qu'il plaisait surtout à ceux qui, pendant que Louis XVI laissait entièrement la Reine à ce qu'elle appelait sa petite société, société dont les plaisirs et les amusements étaient étrangers au Roi, crurent s'apercevoir que celui-ci se prenait insensiblement de confiance et d'amitié pour Madame, sa belle-sœur; je les vis tous alors se flatter de partager la faveur de cette bonne, aimable et habile protectrice.

CHAPITRE XII

Renvoi de Necker. — Ses projets. — Coster, premier commis aux finances. — M. de Fleury. — M. d'Ormesson, contrôleur général. — La Caisse d'escompte. — La famille Marquet. — Foulon et Calonne. — M. Micault d'Harvelay, garde du trésor royal. — Calonne au contrôle général. — Comité de gens de lettres chez le garde des sceaux. — Calonne veut avoir le sien. — Rymer, dom Labat, dom Brial et dom Clément. — *Essai historique sur la nature des seigneureries féodales*, etc. — *Essai sur les bornes des connaissances humaines*. — Les acatholiques. — *Lettre d'un magistrat*. — L'Assemblée des notables de 1787. — *Exposé historique de nos administrations populaires*. — *Ni Neckrailles, ni prêtrailles*. — Renvoi de Calonne et de Miromesnil. — M. de Lamoignon, garde des sceaux, et M. de Fourqueux, contrôleur général. — L'archevêque de Toulouse, chef du conseil des finances et principal ministre. — Le baron de Breteuil.

Ce fut le 19 mai 1781 que M. Necker fut renvoyé. Personne n'ignore et ses regrets et tous les efforts qu'il fit pour entretenir la haute opinion qu'il avait donnée de ses talents, et les espérances que la nation en avait conçues. Pourtant, sa félicité et sa réputation seraient universellement enviées, si, dans sa retraite, ne se mêlant plus en rien des affaires de la France, il s'était contenté d'être un des plus riches propriétaires de l'Europe; j'ajouterai qu'on l'aurait cru sur sa parole, lorsqu'il se serait écrié : « *J'éclairerai l'univers par mes ouvrages !* » Mais, au lieu de s'en tenir là, il s'était dit avant même, et il se dit bien plus après la mort de M. de Maurepas : « *J'enchaînerai le faible monarque qui m'a chassé, et, dans quelques années, il ne*

sera plus le maître de se passer de moi. J'ai enivré tout ce qui l'environne, j'ai enthousiasmé ses sujets ; sa jeune femme m'admire; son plus intime confident fera la fortune d'un prêtre capable de tout perdre et de tout détruire. Les philosophes et les gens de lettres : voilà mes troupes ; l'ignorance, l'étourderie, les fautes et les inconséquences de mes successeurs : voilà mes armes. » Je viens d'exprimer ses dispositions et d'exposer son plan; voyons maintenant quelle avait été la conduite de cet étranger, de ce banquier protestant et républicain, aujourd'hui si justement regardé comme l'auteur de tous les malheurs de la France, et même de ceux de l'Europe entière.

Pour être juste avec lui, il faut en quelque sorte le décomposer, et, pour le juger, on doit distinguer les temps. Il avait été la créature de M. de Maurepas, qui le fit, sous le titre de directeur général, administrateur des finances (29 juin 1777), quand M. Taboureau des Réaulx, las d'avoir un tel collègue (1), se retira. Le contentieux de l'administration financière fut alors confié à M. Joly de Fleury. A cette époque, l'emploi si honorable que l'on donna à M. Necker, joint à la gloire de prévenir, si cela était possible, notre ruine totale, suffisait à son ambition. Mais l'appétit vient en mangeant : ce parvenu voulut entrer au Conseil avec le titre de ministre. M. de Maurepas n'y consentit point et ne se fit aucun scrupule de le chasser, car il était déjà bien convaincu que le Genevois, dont le *Compte rendu* avait eu un si grand retentissement, n'était qu'un charlatan devenu insolent.

(1) *Jeudi 10 avril 1777.* — L'affaire de la suppression des régies est consommée; l'arrêt est du 3. C'est M. Necker qui, seul, a fait cette opération; elle vaut au Roi trois millions par an, mais on dit qu'elle est injuste. Le contrôleur général n'en voulait point; il se dégoûte de sa place. J'ai dîné chez lui, et j'ai beaucoup exhorté sa femme à l'encourager à la persévérance. (*Journal de Moreau.*)

Necker avait trouvé et laissa au contrôle général un fort honnête Lorrain, homme plein d'esprit et de savoir : c'était M. Coster (1). Je l'avais vu autrefois attaché à M. le prince de Beauvau, royaliste comme lui, mais, comme lui aussi, un peu entiché de philosophisme et de bel esprit, et à ce titre protégé par la faction Choiseul, quoique valant mieux infiniment que tous ceux de cette faction. Je ne suis pas étonné que M. Necker ait eu le bon esprit de l'apprécier et que, résolu à tout employer pour reconquérir le poste que son orgueil venait de lui faire quitter, il se soit dès lors proposé de faire de M. Coster son ami et presque son collègue si jamais il rentrait dans la carrière. Coster ne quitta point la sienne, et servit très utilement M. de Fleury, qui, sans prendre le titre de contrôleur général, gouverna les finances après le renvoi de M. Necker. Ce nouveau ministre, après s'être livré à de bien mauvaises spéculations, dut se démettre pour la seule bonne qu'il eût faite : je veux parler de l'établissement d'un comité de finances, destiné à défendre et à fortifier le ministère contre toutes les demandes ruineuses des courtisans avides. Sous M. de Fleury et sous son successeur immédiat, M. d'Ormesson (2) (mars 1783), Coster resta chargé de l'un des plus importants bureaux du contrôle général : celui des dépêches qui a la clef de tous les autres.

Ce M. d'Ormesson était un homme honnête, mais très borné; et une singularité que je ne dois point omettre,

(1) Coster, premier commis au contrôle général des finances.

(2) Henri-François de Paule le Fèvre d'Ormesson d'Amboile, petit-neveu de d'Aguesseau, né le 8 mai 1751, successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant des finances, conseiller ordinaire en 1774, conseiller d'État en 1778, administrateur de la maison de Saint-Cyr après son père, Marie-François de Paule le Fèvre d'Ormesson, et, en 1783, contrôleur général; élu maire de Paris le 19 novembre 1792, il refusa ces fonctions, et mourut en 1807.

c'est qu'il fut, avec le feu maréchal du Muy, le seul ministre choisi de la main même de Louis XVI. Ce prince s'était pris de goût pour lui dans un petit travail qui, deux fois par mois, l'amenait à Versailles pour les affaires de la maison royale de Saint Cyr ; le Roi le regarda comme un homme simple, qu'il crut très désintéressé, parce qu'il le vit fort habilement refuser tous les bienfaits qu'il lui offrait. Il fit même, dit-on, quelques façons pour accepter le ministère des finances : il allégua sa jeunesse et son incapacité. Je conviens qu'il manquait de moyens; mais je suis bien sûr qu'il ne manquait pas d'ambition. Le bon Louis XVI s'imagina que l'économie avec laquelle il ménageait les dépenses de Saint-Cyr, lui ferait ménager celles du trésor royal avec une parcimonie dont lui, Roi, était disposé à donner l'exemple.

Heureusement pour M. d'Ormesson, Coster était encore là et pouvait le diriger ; mais, malheureusement pour la France, tous les deux furent bientôt déplacés par les intrigues de M. de Calonne. Le pauvre d'Ormesson fut éconduit le 2 novembre 1783. Il m'avait toujours traité en ami; il avait lu, et je crois même avec fruit, tous mes ouvrages. Sa mère, Mlle de la Houssaye, nous les citait à tout propos, et lui-même, tant que M. de Maurepas avait vécu, ne m'avait pas rencontré une seule fois chez ce principal ministre sans me combler d'éloges. Sa femme, fille de M. Lepelletier de Morfontaine qui, par bonheur pour lui, quitta la place de prévôt des marchands avant la Révolution, avait beaucoup d'esprit et de connaissances. J'ai toujours été considéré dans leur maison comme un de leurs meilleurs amis, soit avant, soit après leur disgrâce.

Je dois avouer que M. d'Ormesson mérita sa chute, et donna comme un imbécile dans le piège que lui tendit son

successeur. Vingt-quatre heures avant qu'il fût renvoyé, j'étais en état de lui prédire ce qui lui arriva. Je n'allai le voir qu'après le coup porté; je le trouvai au désespoir, prêt à pleurer, mais ne pleurant que sur lui-même, et non sur l'État.

Ce fut lui qui m'apprit les perfidies dont il était la victime : on se rappelle qu'alors tous les payements se faisaient en billets de la Caisse d'escompte. Cet établissement était administré par une des plus riches familles de Paris, celle des Marquet. Leur fortune, plus que suffisante pour répondre de tout le numéraire de cette caisse, était due à l'immense commerce auquel ils s'étaient livrés, sous la protection des Pâris, dans des entreprises de vivres. Ces Marquet, dont j'ai vu le père faire assidûment sa cour à M. de Beaumont, archevêque de Paris, avaient toujours rendu aux ministres des services importants, et avaient toujours favorisé les amis et les créatures de M. de Choiseul. C'était à la Caisse d'escompte que M. l'évêque d'Autun avait commencé son apprentissage pendant son agence du clergé, et le baron de Talleyrand, qui, sous le règne de Louis XVI, a été, par la faveur de la Reine, nommé à l'ambassade de Naples, avait épousé une demoiselle Marquet. Une autre demoiselle du même nom a été la première femme de M. de Calonne; celui-ci était donc extrêmement lié d'amitié et d'intérêts avec les administrateurs de cette Caisse d'escompte, qui était alors regardée par le pauvre M. d'Ormesson comme une des principales ressources du trésor royal.

Tel était l'état des choses lorsque Foulon (1) et Calonne

(1) Joseph-François Foulon, né à Saumur en 1715, intendant des armées et intendant des finances, fut créé par Louis XV baron de Doué, remplaça Necker au contrôle général des finances le 12 juillet 1789. Sa nomination excita une vive irritation : étant tombé

se mirent, de bonne foi et très publiquement, à galoper le contrôle général, et convinrent que les deux rivaux, quel que fût le vainqueur, resteraient amis. Pour couronner l'un ou l'autre, il fallait que M. d'Ormesson sautât; ils jouèrent donc leur reste : ils cessèrent d'intriguer, sollicitèrent hautement et déclarèrent la guerre au plus faible des ministres, qui n'avait plus pour lui que le plus faible des rois.

L'artillerie de Calonne fut la plus forte et la mieux servie; il était très aimable et avait pour lui toutes les femmes de la Cour. Foulon était dur et sec; il n'avait que Mme de Narbonne. Calonne s'était ruiné, on l'excusait; son concurrent passait pour s'être enrichi, on l'accusait. Lui-même crut n'avoir pas fait un mauvais marché, en se faisant promettre l'amitié d'un fou qui ne pouvait qu'achever la ruine des finances. Mais voici ce qui abattit le malheureux d'Ormesson et livra le contrôle général à son successeur. Il existait alors un garde du trésor royal, riche à millions, M. Micault d'Harvelay. M. de Vergennes, l'homme de son temps qui ait le plus aimé l'argent, lui devait beaucoup et en attendait encore davantage. Calonne, qui ne voulait qu'être ministre, ne demandait rien au richard, mais il était sûr de sa femme, dont il était aimé et qu'il a depuis épousée.

M. de Vergennes, né pauvre, n'ayant rien eu de sa jolie Grecque que beaucoup d'enfants, achevait donc sa fortune et celle de sa famille s'il avait à sa disposition le ministre des finances et le garde du trésor royal. M. de

entre les mains de la populace dix jours après, il fut pendu à une lanterne de la rue de la Verrerie (22 juillet 1789), et sa tête fut portée en triomphe avec une poignée de foin dans la bouche. On l'accusait d'avoir dit, pendant la famine, en parlant du peuple de Paris : « *Si cette canaille n'a pas de pain, qu'elle mange du foin.* » Rien ne justifie cette odieuse accusation.

Calonne, de son côté, était bien certain de faire renvoyer M. d'Ormesson, s'il lui débauchait M. d'Harvelay et les administrateurs de la Caisse d'escompte ; il y parvint. Sur l'état du trésor royal, le ministre qu'il s'agissait de chasser s'en était toujours aveuglément rapporté à M. d'Harvelay; celui-ci l'effraya par ses bordereaux : cela pouvait être facile, même en les supposant très fidèles. Puis les Marquet lui persuadèrent que, pour suppléer à la pénurie du trésor, il fallait suspendre, pour un temps, les remboursements des billets de la Caisse d'escompte. Cette suspension fut ordonnée par un arrêt du Conseil, et cassa le col du ministre qui l'avait signée.

Voilà ce que me conta M. d'Ormesson lui-même, lorsque j'allai l'embrasser et le plaindre ; je vis un homme anéanti, terrassé. Si j'avais été à sa place, j'aurais pris le parti de la retraite la plus absolue; j'aurais dit, comme Horace :

... mea
Virtute me involvo...

Il n'avait pas besoin d'ajouter avec le poète :

... probamque
Pauperiem sine dote quæro,

car il avait plusieurs très belles terres, dont il vendit l'une, appelée Mauregard, au valet de chambre de Louis XVI, Thierry. En agissant ainsi, il aurait du moins emporté avec lui l'estime du Roi, qui, dans la suite, l'a méprisé lorsqu'il l'a vu arriver à Versailles avec l'uniforme de l'état-major de la garde nationale, sous les drapeaux de La Fayette (1) et sous les ordres de

(1) Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert Motier, marquis de la Fayette, né à Chavagnac (Auvergne) en 1757, épousa en 1774 Marie-

Bailly (1). Cette pitoyable métamorphose a donné lieu à une foule d'imputations qui l'ont achevé dans l'esprit du public. Je ne me suis pas mis en peine de les vérifier, et, comme il vit encore, je souhaite fort qu'il s'en lave un jour : on l'a accusé d'avoir voulu se faire une nouvelle fortune et un grand état sur les ruines de la monarchie; on a été jusqu'à le soupçonner d'avoir intrigué pour se faire élire maire de Paris. S'il a commis cette lâcheté, certes j'aimerais mieux être mort comme son cousin germain, le président de Noyseau (2), que de vivre dans l'abjection où il se traîne encore.

M. Coster se conduisit bien mieux que lui; il était trop honnête et trop prudent pour devenir l'un des premiers

Adrienne-Françoise de Noailles, s'embarqua à vingt ans pour aller combattre avec les Américains, insurgés contre la domination anglaise: contribua puissamment à fonder la république des États-Unis. Nommé membre de l'Assemblée des notables en 1787, député aux États généraux en 1789, commandant de la garde nationale le lendemain de la prise de la Bastille, il ne put contenir le peuple dans les journées des 5 et 6 octobre, fut envoyé à la frontière, en 1792, contre les armées coalisées, voulut sauver Louis XVI, mais fut mis hors la loi et se vit obligé de quitter la France. Arrêté par les Autrichiens et emprisonné à Olmütz, il y resta jusqu'en 1797, revint en France après le 18 brumaire, fut envoyé à la Chambre par l'arrondissement de Meaux de 1818 à 1824, y rentra en 1827 et mourut en 1834.

(1) Jean-Sylvain Bailly, né à Paris en 1736, travailla d'abord pour le théâtre, puis s'occupa d'astronomie, fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1763, de l'Académie française en 1784, de celle des inscriptions en 1785; député aux États généraux en 1789, présida la première séance de cette Assemblée. Élu maire de Paris le 16 juillet de la même année, il perdit vite sa popularité, donna sa démission et quitta Paris; mais reconnu à Melun, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, il fut exécuté le 11 novembre 1793.

(2) Anne-Louis-François de Paule le Fèvre d'Ormesson de Noyseau, fils de Louis-François de Paule le Fèvre, marquis d'Ormesson, et petit-neveu de d'Aguesseau, né le 26 février 1753, conseiller au Parlement de Paris en 1770, président à mortier en 1781, député de la noblesse aux États généraux en 1789: bibliothécaire du Roi; signa

commis de M. de Calonne; il méritait une bonne pension de retraite : il se la fit donner, et l'on sait que sur cela M. de Calonne ne ménageait pas l'argent. Coster se retira en Lorraine; je crois bien qu'il connaissait déjà assez M. Necker pour n'attendre que de lui la vengeance de sa disgrâce.

Voilà donc M. de Calonne contrôleur général (2 novembre 1783) et, de plus, en possession de la confiance du Roi. Si Louis XVI avait été un peu enthousiasmé des talents de M. Necker tant que celui-ci avait été protégé par M. de Maurepas, s'il avait eu confiance en M. de Fleury et avait choisi de sa main M. d'Ormesson, celui dont il épousa surtout les opinions, et dont le personnel lui plut infiniment, fut ce Calonne, qui pourtant traita les finances de l'État comme il avait traité les siennes, car, sans le contrôle général, il était ruiné à plate couture. Quand il eut obtenu cette place, qu'il avait sollicitée avec une âpreté si peu dissimulée, sa légèreté et ses folles prodigalités donnèrent contre lui des armes puissantes à l'ennemi qui ne le perdait pas de vue et qui, jusqu'en 1787, ne travailla qu'à le faire renvoyer. Hélas! je suis bien sûr que nos princes, qu'il a ruinés, se sont plus d'une fois reproché de n'avoir pas mis des bornes à des restitutions justes en elles-mêmes, mais, à cette époque, imprudentes et déplacées. Le léger, le frétillant Calonne me parut alors comparable à cet ours mal léché qui casse la tête de son meilleur ami. Necker ne profita que trop de ses imprudences, et l'Assemblée des notables de 1787 ouvrit la porte de l'abîme où il devait bientôt nous précipiter.

la protestation du 15 septembre 1791, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud le 20 avril 1794. Il était membre de l'Académie des inscriptions.

On a vu, dans le premier volume de *Mes Souvenirs,* les quelques mauvais procédés et même les torts assez graves que M. de Calonne avait eus autrefois à mon égard. Ce ne furent pas les seuls que j'eus à lui reprocher. L'article IV de l'arrêt du Conseil du Roi du 3 mars 1781 avait attaché à notre Bibliothèque un comité de gens de lettres et d'amateurs d'histoire et de droit public, à la tête desquels se trouvaient, à côté du garde des sceaux Miromesnil, M. de Paulmy et M. Bertin. Lorsque M. de Calonne arriva au ministère, il me dit : « *Vous avez tous les quinze jours, chez M. de Miromesnil, un beau comité de savants pour juger et épurer les matériaux de notre histoire et de notre législation ; moi aussi, j'ai les arts que je paye et qui sont étrangers à la simarre, je veux avoir mon comité. Primitivement, votre Bibliothèque fut attachée à la finance ; j'ai, sur cela, des propositions à soumettre à M. de Miromesnil. Dites-le-lui.* »

Je le fis, et M. de Miromesnil en rit très fort; il me répondit : « *Empêchez du moins qu'il ne touche à la direction de nos travaux diplomatiques, non plus qu'à la surveillance que la chancellerie a sur la censure et l'impression des livres.* »

A quelque temps de là, M. de Calonne revint à la charge : « *J'ai vu le garde des sceaux ; je suis convenu de tout avec lui. J'aurai mon comité des Arts dont je serai le président. Venez visiter le beau local que j'ai choisi au contrôle général. Mon ami Lenoir, comme bibliothécaire du Roi, et vous, comme historiographe de France, vous serez mes acolytes. J'aurai avec vous quatre membres choisis dans nos trois Académies, et comme vous êtes également du comité du garde des sceaux, quand nous aurons besoin de quelque livre que l'on pourra trouver dans vos dépôts, ou vous me le prêterez, ou vous nous le donnerez s'il ne vous est pas utile.* » — « *Fi donc !* repris-je, *vous avez l'océan de la Bibliothèque royale, et vous pensez à*

avoir recours à nos réservoirs? » Ensuite, il entretint tout le monde de son assemblée d'artistes; il en fut même question chez M. d'Affry, qui les réunissait, non en académie, mais à un bon dîner toutes les semaines; et, sans prêter une grande valeur à tout cela, je crus la chose arrangée.

Environ quinze jours après, il m'envoie chercher : « *Je suis bien fâché de vous l'avouer,* me dit-il, *tout est prêt pour la première séance de notre comité, mais vous n'en serez pas.* » — « *Pourquoi cela, monsieur?* » — « *C'est,* reprend-il, *que, des quatre académiciens que j'y ai mis, il n'y en a pas un qui veuille y rester si vous en êtes.* » Je reconnais que, cette fois, je fus pris d'une belle colère; je le traitai assez mal, et lui parlai de manière à être entendu de ceux qui étaient dans le salon voisin. Tous purent retenir les derniers mots que je lui adressai; les voici : « *Eh bien! monsieur, dites à vos quatre académiciens français que je trouve très bon qu'ils ne m'aient jamais pardonné mes* Cacouacs. *Depuis longtemps je me suis cru honoré de leur haine; permettez-moi aujourd'hui de m'en vanter; mais je crains bien que vous ne vous vantiez pas toujours de leur amitié.* »

Je ne sais si la publicité de cette explication porta malheur à ce beau projet du plus léger, du plus inconséquent, comme peut-être du moins méchant et du moins rancunier des hommes. Il ne fut plus question de cet établissement, et, dans la suite, il assura à Mme de Polignac, qui me le rapporta, que c'était par crainte de m'humilier et de m'affliger qu'il y avait renoncé. « *Remerciez-le pour moi,* lui répondis-je, *et dites-lui qu'il s'est trompé dans les termes : je n'ai été ni humilié ni affligé; j'ai été seulement très piqué.* »

Quant à notre comité, il continua de s'assembler chez M. de Miromesnil, jusqu'au jour mémorable où le garde des sceaux et le contrôleur général furent renvoyés en

même temps. Rien n'était plus gratuit que les services que rendait au gouvernement cette petite société, dont tous les membres étaient livrés par état à l'étude et aux recherches de l'antiquité. Elle réunissait le plus grand nombre des auteurs qui se trouvaient chargés des entreprises littéraires approuvées, protégées et encouragées par le Roi, et dont plusieurs productions s'imprimaient à ses frais. La bibliothèque de la chancellerie était en état de leur procurer les plus précieux matériaux, et ce fut dans nos assemblées que fut enfin rédigé, développé et unanimement approuvé le plan, depuis longtemps conçu, de publier une collection générale de tous les actes intéressant l'histoire et le droit public de France, qui devait être pour ce royaume plus et mieux que ne l'est le recueil de Rymer (1) pour l'Angleterre. Les recherches ordonnées par le Roi dans toutes les archives du royaume avaient déjà réuni dans nos dépôts une grande partie des monuments destinés à composer et cette immense collection dont la rédaction fut alors confiée à M. de Bréquigny, et celle des ordonnances qui s'imprimaient au Louvre dont il était chargé depuis longtemps, et la collection des conciles confiée au bénédictin dom Labat (2), et enfin celle des historiens de France pour

(1) Thomas Rymer, né en 1638, mort en 1713, historien anglais, historiographe royal en 1692, fit d'immenses recherches dans les archives de la Tour de Londres, publia un précieux recueil d'actes publics, traités, conventions, lettres des rois d'Angleterre, vulgairement connu sous le nom d'*Actes de Rymer,* et qui fut continué par Sanderson.

(2) Dom Pierre-Daniel Labat, bénédictin de Saint-Maur, né en 1725 à Saint-Sever, travailla à la collection des *Conciles de France,* fut d'un grand secours à dom Clémencet pour l'édition des *Œuvres de saint Grégoire de Nazianze,* publia en 1785 l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe,* aida l'abbé de Rastignac dans ses ouvrages contre la constitution civile du clergé, et mourut à Saint-Denis le 10 avril 1803.

laquelle dom Brial (1) a dignement remplacé le célèbre et laborieux dom Clément (2), auteur de l'*Art de vérifier les dates*. Ces paisibles travaux ont même été continués quand nos ministres, occupés de plus vastes et de plus importants objets, ne purent plus donner les mêmes loisirs à nos assemblées.

Un an avant que M. de Miromesnil remît les sceaux au Roi, je fus obligé de présenter au public mon avis sur la grande et importante question des Foi et hommages des biens ecclésiastiques, qui se traitait alors dans le Conseil, et que le ministère paraissait enfin résolu à terminer. Je fis imprimer, de l'aveu du ministre auquel j'étais subordonné, un petit ouvrage qui ne contient que 48 pages in-4° et qui a pour titre : *Essai historique sur la nature des seigneureries féodales et sur les devoirs de celles qui sont possédées par l'Église* (3). C'est dans les deux mémoires qu'il réunit, que je crois avoir démontré que les ecclésiastiques, en refusant au Roi les Foi et hommages de leurs seigneureries, s'exposaient à perdre leurs seigneureries elles-mêmes, et notamment toutes leurs justices, dont ils ne pouvaient être légitimes possesseurs qu'en vertu d'un titre d'inféodation. L'archevêque d'Aix, chargé de la défense du

(1) Dom Michel-Jean-Joseph Brial, bénédictin de Saint-Maur, né à Perpignan en 1743, travailla à l'*Histoire littéraire de la France*, continua, d'abord avec dom Clément, puis seul, le *Recueil des historiens de France*, composa en 1803 l'éloge historique de dom Labat, devint membre de l'Institut en 1805, et mourut à Paris en 1828.

(2) Dom François Clément, savant bénédictin de Saint-Maur, né à Bèze (Côte-d'Or) en 1714, continua l'*Histoire littéraire de la France*, puis le *Recueil des historiens de France;* s'occupa de reviser et de compléter l'*Art de vérifier les dates après Jésus-Christ*, de dom Clémencet, en donna une nouvelle édition en 1770, fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1785, et mourut à Paris en 1793, au moment où il s'occupait d'un travail sur l'*Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ*.

(3) N° LII du catalogue des ouvrages de Moreau.

clergé, avait publié des mémoires pleins d'érudition, mais absolument contraires aux principes de la féodalité, qui étaient alors le droit commun de toute la France, et sur lesquels saint Louis lui-même s'était fondé pour percevoir les régales de tous les bénéfices dont il avait la nomination. Étonné des preuves que je donnai, et peut-être frappé de leur évidence, le prélat me remercia de l'honnêteté avec laquelle j'avais combattu son système; mais il était trop tard, et le clergé n'eut pas le temps de profiter de la lumière que j'avais essayé de répandre sur ses véritables intérêts : ce n'était pas en lui conservant ses biens temporels que la Providence voulait enfin le faire remonter à la hauteur de son ministère.

A cette époque, et depuis longtemps déjà, on disputait avec chaleur sur la tolérance due aux opinions ; dans un moment où les disputes sur cet objet étaient un peu moins vives, j'avais composé un ouvrage destiné à préparer le public à recevoir, sur cette importante matière, les idées les plus saines. Il était intitulé : *Essai sur les bornes des connaissances humaines* (1). J'y examinais jusqu'où la raison peut aller dans la recherche des vérités qui sont de son domaine; je prouvais que, sans être réduite à s'imposer silence, elle a besoin de la révélation pour acquérir des connaissances sur les plus essentielles relations dont elle sent elle-même la nécessité, et je combattais également la licence des philosophes qui nient tout, et la hardiesse des théologiens qui veulent que l'on croie tout sur leur parole. Je n'avais point mis mon nom à cet ouvrage. La nature des questions que j'y traitais m'avait décidé à le publier comme le fruit des réflexions d'un vicaire de campagne. Monsieur seul était dans ma confidence. Cet *Essai*

(1) N° XLVIII du catalogue des ouvrages de Moreau.

ayant eu le plus grand succès, plusieurs évêques désirèrent connaître l'honnête ecclésiastique qui en était l'auteur; dès que, par des recherches dans les bureaux de la librairie, on eut découvert que j'en étais l'éditeur, ils m'écrivirent pour me demander son nom. Je m'amusai beaucoup des offres qu'on fit à mon ami, mais je refusai de le nommer : j'alléguai son grand âge qui l'éloignait des grands emplois. Cependant, quand le temps arriva où, à propos des protestants, on dut plus que jamais s'occuper de l'importante question de la liberté de conscience, je fis réimprimer mon *Essai*, et j'y joignis, toujours sous le nom de mon vicaire, une *Lettre* sur les principes, les règles et les bornes de la tolérance. Elle devint la base de la brochure fort courte que j'écrivis, en 1787, lorsque fut agitée la grande question du mariage des *religionnaires*. On se rappelle tous les efforts par lesquels, sous prétexte de leur accorder ce qu'on ne pouvait leur refuser sans injustice, on se proposa d'amener la nation à la plus parfaite indifférence sur les cultes. Le malheureux M. de Malesherbes n'a eu que trop d'occasions de se reprocher, dans la suite, tout ce qu'il entreprit en faveur de ceux qui furent alors appelés les *acatholiques;* mais il n'était rentré au ministère que pour leur faire remporter cette victoire sur notre ancienne législation. Je pensais, comme lui, que le mariage était dû même aux sujets du Roi que leur religion empêchait de recevoir le sacrement du mariage; mais j'étais bien persuadé que le gouvernement ne leur devait que cela, et ne pouvait leur permettre ni l'exercice de leur religion, ni, à plus forte raison, la promiscuité du culte. Je n'avais jamais été de l'avis du garde des sceaux Miromesnil, qui, pour ne pas leur accorder tout, aimait mieux les livrer à la honte du concubinage, et ne laisser à leurs enfants aucun titre de légitimité. Néan-

moins, je composai de son aveu, et il me permit de faire imprimer avant ces fêtes de Pâques pendant lesquelles lui et M. de Calonne furent renvoyés, cette *Lettre d'un magistrat, dans laquelle on examine également ce que la justice du Roi doit aux protestants, et ce que l'intérêt de son peuple ne lui permet pas de leur accorder.* Quiconque lira ce petit ouvrage conviendra que si l'on eût suivi le plan que j'osai proposer, celui du banquier genevois n'aurait jamais livré la France à ce déluge de maux qui l'affligent encore; on aurait cessé de persécuter les protestants, et ils seraient restés citoyens. Ceux qui étaient sortis de France lors de la révocation de l'édit de Nantes ne demandaient qu'à y rentrer, et il y avait longtemps qu'ils ne songeaient plus à réclamer leurs temples; mais les ennemis du trône avaient besoin d'eux pour le renverser, et pour renverser sur ses débris tous les temples eux-mêmes.

Au moment du départ de M. de Miromesnil, l'Assemblée des notables (1) doublait les intrigues de l'aristocratie; elle hâta la marche de la Révolution qui s'avançait à grands pas. Le ministère publiait lui-même que la France n'avait point de constitution; et, à Versailles, sous les yeux et de l'aveu du baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, on imprimait qu'il fallait saisir l'occasion de lui en donner une. C'était en feuilletant nos anciens matériaux historiques, dont on n'entendait pas même la langue, que l'on rappelait les prétendus Champs de mars et les *cœtus populi* dans lesquels nos rois de la première et de la seconde race n'avaient été, selon l'abbé Mably (2), que les organes de la démocratie.

(1) Cette Assemblée des notables s'était ouverte le 22 février 1787 à l'hôtel des Menus, à Versailles.

(2) Gabriel Bonnot de Mably, né à Grenoble le 14 mars 1709, frère de Condillac et neveu du cardinal de Tencin, entra au séminaire de Saint-Sulpice, se contenta de recevoir le sous-diaconat, devint secré-

Il me fut alors bien prouvé que les philosophes avaient réussi à empêcher qu'on ne me lût; et, pour mettre l'Assemblée des notables en état de se faire une juste idée des anciens principes de notre gouvernement, où l'autorité du prince fut toujours d'accord avec l'administration libre et populaire, soit des *pagi* dont le territoire rappelait celui de nos départements, soit des cités qui étaient autant de subdivisions du *pagus* ressortissant toutes à la même métropole, je fis imprimer un ouvrage intitulé : *Exposé historique de nos administrations populaires aux plus anciennes époques de la monarchie française* (1). Il contenait une suite de faits qui ont leur preuve indiquée dans mes *Discours sur l'histoire*, et présentait tous les rapports que cette liberté générale des cités avait essentiellement avec la puissance du gouvernement, dont elle hâtait et facilitait la marche en écartant également tous les abus du pouvoir et de la liberté même.

Cet ouvrage fit la plus grande impression sur tous les lecteurs désintéressés, et menaça de leur chute les systèmes républicains, qui déjà avaient pris une grande faveur, et l'aristocratie du pouvoir arbitraire, jusque-là regardé par le clergé et les grands comme le seul moyen de maintenir l'autorité de la Cour. On chercha à effrayer le libraire chargé de l'impression de ce manuscrit, et, après avoir débité une partie de son édition, il m'avertit qu'il avait supprimé le reste. Pourtant, j'ai cru que cet écrit très court avait été de quelque utilité à l'Assemblée, lorsque j'ai vu reparaître nos anciennes municipalités, nos districts et nos départements, qui nous rappellent

taire du cardinal, son oncle, alors ministre se brouilla avec lui en 1746, publia plusieurs ouvrages sur l'histoire et la politique, se rendit en Pologne, en 1770, pour étudier les moyens de donner une *Constitution* nouvelle à ce pays, et mourut à Paris le 23 avril 1785.

(1) N° LII du catalogue des ouvrages de Moreau.

cette administration confiée aux *pagi* et aux *cœtus populi* de nos deux premières races.

Tout le monde connaît les volumes que M. Necker composa pendant sa retraite forcée, et par lesquels il se flatta de perpétuer le charme sous lequel il nous a longtemps tenus. Il espérait ainsi préparer l'exécution du plan qu'il avait formé, et qu'il parvint à réaliser grâce au concours de ce prêtre apostat, que la France regardera toujours comme le premier des anges exterminateurs envoyés en punition des crimes des rois et des peuples. Le Roi le connaissait et ne l'aima jamais; mais l'abbé de Vermond, qui méprisait le Roi, avait réussi, après quinze ans d'intrigues, à rendre cher à la Reine l'homme le plus indigne de sa confiance, le prélat à qui Louis XVI, pour ne scandaliser personne, avait refusé l'archevêché de Paris après la mort de M. de Beaumont, en 1781.

Pendant l'Assemblée des notables de 1787, le prince se trouva donc d'un avis très différent de celui que la Reine manifesta beaucoup trop. Il avait trop entendu parler de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, pour l'estimer en rien, et il s'était plus d'une fois expliqué sur son compte d'une manière très positive. Cet homme, rongé de dartres, couvert de cautères, plus que libre dans ses mœurs et déjà trop suspect d'irréligion, s'occupait sans cesse d'affaires et d'intrigues, se mêlait de toutes les querelles de femmes, et avait été appelé plus d'une fois pour réconcilier des amants avec leurs maîtresses. Le Roi savait tout cela; il sut aussi qu'il faisait alors tous ses efforts pour perdre M. de Calonne. Le monarque écrivit à celui-ci afin de le rassurer contre les menées du prélat, et termina sa lettre par ces mots : « *Je ne veux ni neckrailles ni prêtrailles*. » C'était assez déclarer qu'il était résolu à ne jamais prendre pour ministre ni l'un

ni l'autre de ces deux hommes célèbres, sur lesquels se portait l'attention de la Cour; cependant, peu de temps après, il sacrifia Calonne (9 avril 1787), et, le mois suivant, il mit l'archevêque à la tête de ses finances (1er mai 1787); il finit enfin, comme on va le voir, par se livrer à M. Necker.

La chute de Calonne fut l'ouvrage de la Reine; ce ministre avait nommé bibliothécaire du Roi son ami Lenoir, avec lequel il s'était intimement lié lors du procès de M. de la Chalotais. Il s'était brouillé par là avec la famille Bignon, dont l'héritier était neveu de Mme de Miromesnil; il avait également perdu la faveur du public, qui avait appris avec indignation que M. le marquis de Poury avait demandé pour lui cette place sans appointements, et avait offert de donner au Roi sa propre bibliothèque, si connue par les immenses travaux dont il l'avait rendue l'atelier et le magazine. Attaché par mes places à M. de Miromesnil, je fus témoin des haines mutuelles du contrôleur général et du garde des sceaux. Je tins bon contre les efforts que fit Calonne pour m'engager à abandonner, à trahir même le pauvre Miromesnil, quoique je l'estimasse peu. Le ministre des finances, ivre de la faveur du Roi, alla dire à Sa Majesté que les intrigues du garde des sceaux risquaient de faire échouer tous les projets qui, dans l'Assemblée des notables, pouvaient encore sauver les finances. Le Roi le crut, se décida à sacrifier le garde des sceaux, et ne le cacha point à la Reine : Calonne se croyait sûr d'elle parce qu'il était l'ami de Mme de Polignac. Mais elle ne consentit à renvoyer le garde des sceaux, que dans le cas où M. de Calonne serait chassé en même temps.

Ainsi partirent ensemble, pendant les fêtes de Pâques de 1787, deux ministres qui ne pouvaient se souffrir et

qui avaient longtemps intrigué l'un contre l'autre, comme, en 1757, étaient également partis, frappés de la même disgrâce, deux ministres qui ne s'aimaient pas davantage, M. de Machault (1) et M. d'Argenson (2). Les sceaux furent sur-le-champ donnés à M. de Lamoignon, et le contrôle général à M. de Fourqueux, conseiller d'État. M. de Calonne ne parut point abattu de sa chute. Il était dès lors bien persuadé que son plus grand ennemi était M. de Brienne, car au ministre chargé de lui apporter l'ordre du Roi, il se contenta de demander : « *Est-ce l'archevêque qui me remplace?* » Lorsque, sans lui nommer son successeur, on lui répondit : « *Ce n'est pas lui* », il sembla presque consolé, et, entrant dans la salle où la compagnie l'attendait, il dit en riant à ses amis : « *Je suis chassé; mais le Brienne n'en tâtera pas encore.* » Le ministère de M. de Fourqueux ne fut pas long : il ne dura que depuis Pâques jusqu'au 1er mai 1787.

(1) Jean-Baptiste de Machault, seigneur d'Arnouville, né le 13 décembre 1701, conseiller au parlement de Paris en 1721, maître des requêtes en 1728, président du Grand Conseil en 1738, intendant de Valenciennes en 1743, contrôleur général et conseiller au conseil royal des finances en 1745, ministre d'État en 1749, garde des sceaux en 1750, secrétaire d'État au département de la marine en 1754, disgracié en 1757; il mourut, en 1794, à la prison des Madelonnettes, où il avait été enfermé comme suspect. Il avait épousé, le 2 avril 1737, Geneviève-Louise Rouillé du Coudray.

(2) Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, né le 16 août 1696, conseiller au Parlement en 1719, lieutenant général de police de Paris en 1720, obligé de se démettre six mois après à cause de son opposition aux plans de Law, intendant de Tours en 1721, chevalier de l'ordre de Saint-Louis la même année, de nouveau lieutenant général de police de Paris en 1722, conseiller d'État en 1724, premier président du Grand Conseil en 1739, intendant de la généralité de Paris en 1740, ministre d'État en 1742, secrétaire d'État au département de la guerre en 1743. Il quitta le ministère, disgracié, en 1757, se retira dans sa terre des Ormes et mourut en 1764. Il avait épousé, le 24 mars 1719, Anne l'Archer, née le 6 mars 1706.

Ce 1er mai fut le jour où Mme de Polignac remit au Roi le jeune Dauphin, son élève, mort depuis à Meudon, au commencement du mois de juin 1789. J'étais à Versailles au moment où le jeune prince fut confié à M. le duc d'Harcourt (1); la Reine, qui n'avait point nommé le gouverneur, obtint pour prix de son consentement que le prélat, ami intime de son abbé de Vermond, entrerait dans le Conseil (2) : elle le croyait, de la meilleure foi du monde, le seul homme capable de rétablir les affaires et de sauver l'État par la réorganisation de nos finances. M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qui, après la mort de M. de Maurepas, avait eu la place de président du conseil des finances, était mort lui-même (13 février 1787) (3). Le Brienne voulait lui succéder; il n'y parvint pas immédiatement. Ce ne fut que pendant que le Roi faisait, dans la plaine de Chambourcy, cette grande chasse dont nous étions témoins tous les ans, que le maréchal de Noailles m'appela et, se baissant de son cheval, me dit à l'oreille : « *Tout est fini : ce matin, l'archevêque a été déclaré président du Conseil et principal ministre.* » (25 août 1787.)

La Reine avait eu raison de penser que les circonstances rendaient un premier ministre nécessaire; mais il faut convenir que ce fut la prévention publique qui détermina

(1) Anne-François d'Harcourt, d'abord marquis de Beuvron, puis duc d'Harcourt, fils d'Anne-Pierre, duc d'Harcourt, et de Thérèse-Eulalie de Beaupoil de Saint-Aulaire, né le 4 octobre 1727, marié, le 22 janvier 1749, à Marie-Catherine Rouillé, fille unique d'Antoine-Louis Rouillé, ministre et secrétaire d'État, et de Marie-Catherine Pallu; nommé gouverneur du dauphin en octobre 1786; mort en 1797.

(2) Le 1er mai 1787, l'archevêque de Toulouse fut nommé chef du conseil des finances, et il fut entendu que le contrôleur général ne serait que son premier commis. (Henri Martin, t. XVI, page 583.)

(3) M. de Vergennes fut remplacé aux affaires étrangères par le comte de Montmorin.

la sienne en faveur du prélat, et ce fut cette prévention publique que lui présenta toujours l'abbé de Vermond. Il fallut bien alors que je parlasse de moi à l'archevêque ; dès qu'il avait été nommé ministre, je lui avais, comme historiographe de France, écrit une lettre de compliment, et je m'étais borné à lui offrir mes deux premiers volumes de *Saint Louis* (1). Quand je le vis à la tête des finances, ayant quitté un appartement du château, pour occuper à Versailles le superbe hôtel que M. de Calonne avait si magnifiquement embelli, je lui demandai un rendez-vous, et j'eus avec lui l'unique conversation dans laquelle il m'ait été possible de l'apprécier. Je pris pour mon texte le troisième (2) volume de mon *Saint Louis*, qui est le dernier volume de mes *Discours sur l'histoire* (3) et contient tout le droit public de cette époque. C'est donc en connaissance de cause que je puis attester que cet homme, qui voulait gouverner la France, n'avait pas la moindre notion de son histoire ni de ses lois. Je le trouvai médiocre comme homme d'esprit, nul comme savant : je ne cherchai pas à en savoir davantage.

On lui avait subordonné le contrôle général, dont la nomination lui fut abandonnée; c'est pourquoi M. de Fourqueux avait sur-le-champ envoyé sa démission. Dans la suite, M. de Breteuil donna aussi la sienne, et l'archevêque déménagea de nouveau pour aller habiter l'hôtel qu'il laissait vacant.

(1) N° XLV du catalogue des ouvrages de Moreau : t. XIX et XX des *Discours sur l'histoire*.

(2) T. XXI, *ibidem*.

(3) Quoique des quarante discours qui avaient partagé, en 1764, le tableau et le prospectus de ce cours d'histoire et de morale, je n'en aie donné que vingt-trois, je puis dire cependant que j'étais déjà aux trois quarts de mon travail, et que mon ouvrage, pour avoir été interrompu par la Révolution, n'en présente pas moins un tout complet… (*Note de Moreau.*)

Je ne dirai qu'un mot de ce baron de Breteuil, qui m'a toujours maltraité, et de qui je n'ai jamais eu à louer que la noblesse et la fierté avec laquelle il prit son parti quand il vit le Brienne maître du champ de bataille : il me faut achever de prouver que tous ces gens-là, dont l'ambition était de donner une nouvelle constitution à la France, faisaient beaucoup plus de cas de leur propre fortune que de celle de l'État. Peu de temps après que M. de Breteuil eut été nommé ministre de la maison du Roi (1783), il confia à un de ses amis, qui me l'a répété, qu'il venait d'obtenir ce qu'il avait le plus souhaité en sa vie : c'était d'avoir à dépenser cent pistoles par jour; tant il est vrai que M. de Choiseul leur avait, à tous, communiqué son furieux appétit. Le baron espéra peut-être monter plus haut encore, lorsqu'il chercha à faire épouser sa petite-fille à l'aîné des fils (1) de Mme de Polignac. Elle y consentit, et le mariage aurait été conclu si la Reine n'eût destiné, dès lors, à l'archevêque de Toulouse la haute fortune politique que le Breteuil voulait joindre à sa fortune personnelle. Aussi fut-il lui-même la dupe du prélat; c'était celui-ci qui avait traité dans le plus grand secret, avec le duc d'Orléans, l'affaire de l'acquisition de Saint-Cloud, et tout était convenu, sans que le baron s'en doutât, quand on le chargea de négocier ce marché dont, à son tour, l'archevêque se servit pour le brouiller avec la Reine, et pour perdre également cet étourdi de Calonne

(1) Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte, puis duc de Polignac, né en 1771. impliqué dans la conspiration de Cadoudal en 1804, condamné à mort; dut son salut à l'intercession de l'impératrice Joséphine, fut enfermé au fort de Ham, s'évada en 1813, fut nommé en 1814 aide de camp et premier écuyer du comte d'Artois, puis maréchal de camp, fit partie en 1815 de la Chambre introuvable et, en 1817, de la Chambre des pairs, refusa de prêter serment en 1830 et mourut en 1847.

que l'on affecta de consulter sur les clauses du contrat.

Pour rompre le mariage, on imagina la demande que fit Mme de Polignac de se charger elle-même de l'éducation de sa future belle-fille. Le baron, comme de raison et comme on s'y attendait, prit cela pour une injure et sentit qu'il n'avait rien à espérer de ce côté-là.

Lorsque cela se passait, je n'étais point encore à portée d'être mis par Mme de Polignac dans toutes ses confidences; mais à l'époque où elle osa avouer son amitié pour moi, je la trouvai très sincèrement ennemie de M. de Breteuil, et Mme d'Andlau, sa tante et mon amie de tous les temps, m'a confirmé la vérité de ces particularités que j'avais apprises par Augeard (1), secrétaire des commandements de la Reine.

(1) Très attaché à la famille royale, Augeard fut accusé d'avoir formé le complot de conduire le Roi et la Reine à Metz; traduit devant le Châtelet, il fut acquitté; trois mois après, ayant été impliqué dans le projet de départ de Louis XVI pour Montmédy, il échappa aux conséquences d'une seconde instruction criminelle en se retirant à Bruxelles. Il composa dans cette ville, sur l'ordre des princes, le manifeste par lequel ils protestaient contre la Constitution; rentra en France après le 18 brumaire (9 novembre 1799), et mourut à Paris le 30 mars 1805.

CHAPITRE XIII

Mes relations avec la famille de M. de Lamoignon. — L'avocat Blondel. — M. Lambert, contrôleur général. — Compte rendu de M. de Brienne. — Nouveaux impôts. — Le Parlement demande la convocation des États généraux. — Son exil à Troyes et son rappel. — Le duc d'Orléans proteste contre l'autorité royale. — Le conseiller d'Esprémesnil. — Piépape. — Le comte de Mirabeau et la présidente de Monnier. — La Cour plénière. — Mémoire pour le garde des sceaux. — Législation du 8 mai. — Séance du 9. — *Acquit de ma conscience.* — Lamoignon et l'abbé Maury. — *Aut pati aut mori.* — Lettre interceptée. — *Petit Almanach des grands hommes.* — Renvoi de Loménie de Brienne. — La Reine lui obtient le chapeau de cardinal. — Rappel de Necker. — Disgrâce et mort de M. de Lamoignon. — Proposition de l'abbé Maury. — Visite à Marmontel. — Calonne à fond de cale. — Coster chargé du travail de l'organisation des États généraux. — Le temple d'Hermès Trismégiste. — Mort du président d'Ormesson. — M. Barentin et son cordon bleu. — Les vrais amis de M. Necker. — L'académicien Suard. — Le *Journal* ôté à Linguet et donné à La Harpe.

Avant de parler de tout ce qui prouva l'incapacité de l'archevêque de Toulouse et ramena enfin M. Necker, je dois rappeler les intrigues et les pièges auxquels j'échappai, lorsque, accoutumé à me livrer en entier au ministre sous lequel ma place me mettait, je fus trompé par M. de Lamoignon, comme je l'avais été par tant d'autres. Je me sentais une disposition à l'estimer depuis que je savais qu'il ne pouvait souffrir le chancelier Maupeou. Je ne croyais pas qu'un Lamoignon pût être malhonnête, et le seul mal que j'eusse entendu dire de celui-ci, c'est qu'il avait été un peu intrigant; j'avais beaucoup connu sa

mère, fille aînée de l'aîné des deux Bernard, qui avaient partagé avec Mme Molé la succession de Samuel, leur père.

Jeune avocat, comme je l'ai déjà raconté, j'avais été emmené à Coubert, en 1749, par celui que l'on appelait, à cause de sa plaque dorée, Bernard l'Omelette. Il m'avait demandé d'examiner différentes questions relatives à la liquidation de la succession de son père, et j'avais fait pour lui plusieurs consultations qui ne m'ont jamais été payées, tandis qu'elles l'étaient chèrement à mes anciens confrères, auxquels on les faisait ensuite signer; mais j'avais alors besoin de faire des connaissances, et la femme de ce Bernard, fille du marquis de la Coste, en fut pour moi une excellente. Là, j'acquis aussi l'estime et l'amitié de la marquise de Valbelle (1) et de la comtesse de Gergy, qui depuis me lia avec les Languet, archevêque de Sens et curé de Saint-Sulpice. La plus jolie des filles de l'aîné des Bernard était la présidente de Lamoignon; les autres étaient Mme de Chabannes, Mme de Courtomer et une Mlle Bernard, non mariée. Malgré toutes ces liaisons avec la famille du nouveau garde des sceaux, je ne laissais pas de craindre les préjugés parlementaires que

(1) Mme de Valbelle épousa depuis M. d'Adhémar, un des trois hommes, avec Vaudreuil et Besenval, qui dominaient la société Polignac, et devint dame de compagnie de la Reine; elle habitait rue du Bac. A son mariage, sa maison passa aux Galliffet, puis au ministre des affaires étrangères, Talleyrand-Périgord, qui l'a rendue propriété nationale et l'a achetée afin d'y placer son département. Je conserve avec plaisir quelques couplets que M. d'Adhémar avait composés pour célébrer les amours qui l'attachaient à sa moitié, et dont celle-ci plaisantait après lui avoir reproché de n'en plus faire de pareils. Cet Adhémar est encore un des honnêtes hommes dont la Révolution a causé la mort : le chagrin qu'il en ressentit, pendant qu'il était ambassadeur de France en Angleterre, lui fit perdre la tête, et il revint mourir en France. (*Note de Moreau.*)

cette magistrature philosophe et janséniste avait conçus contre la doctrine connue de l'auteur des *Cacouacs*.

Monsieur les redouta aussi pour moi, et il me dit un matin : « *Allez voir de ma part M. de Lamoignon; vous en serez bien reçu.* » Je partis sur-le-champ, et effectivement je n'eus qu'à me louer de la mine qu'il me fit, ainsi que de l'air ouvert avec lequel il me parla du chancelier (1) : « *Je n'ai que cinquante et un ans*, me dit-il, *et nous verrons si mon cher cousin me chassera d'ici...* » Je trouvai, dans son antichambre, l'avocat Blondel, qu'il avait nommé secrétaire du sceau, et qui m'accueillit beaucoup plus fraîchement que son maître. Je n'étais pas disposé à l'aimer : il avait écrit des Mémoires fort malhonnêtes contre M. Bertin, mon ami. Toutefois, j'eus bientôt le cachet de la chancellerie. Je mis M. de Lamoignon au courant de mes occupations, et je m'estimai fort heureux de ce que, me laissant tranquille dans mon petit département, il ne me fît aucune part de ses vues.

L'Assemblée des notables fut congédiée le 25 mai 1787. L'archevêque, chargé de la grande réforme des finances, et M. de Lamoignon, chargé de celle de nos lois et de notre magistrature, me parurent alors marcher assez d'accord; au moins, je l'imaginai, parce que cela était de leur intérêt et de celui de l'État. M. Lambert, conseiller d'État, pauvre et père de plusieurs enfants, fut nommé contrôleur général, travaillant non avec le Roi, mais avec l'ar-

(1) M. de Maupeou, malgré sa disgrâce, avait conservé le titre de chancelier. Lorsque M. de la Vrillière était allé lui redemander les sceaux, selon le privilège de sa charge, il était resté assis en parlant à ce ministre et lui avait dit : « *Je sais ce que vous venez m'annoncer, mais je suis et je serai toujours chancelier de France.* » — On lit dans le *Journal de Moreau*, à la date du 8 mars 1776 : « On a, depuis quelque temps, fait beaucoup d'efforts pour obtenir du chancelier de Maupeou sa démission. On a promis de l'argent au chevalier, son frère, qui a voyagé et n'a rien obtenu. »

chevêque. Le garde des sceaux travaillait avec le Roi; cependant j'eus occasion de le soupçonner plus d'une fois de parler de sa propre besogne avec le prélat, dont la Reine avait dit : « *Il ne faut pas s'y tromper : c'est un premier ministre.* » Il ne l'était pas encore à cette époque, mais il voulait absolument le devenir. Le garde des sceaux, de son côté, désirait se rendre maître des Parlements : ces deux grands ouvriers cherchèrent donc à donner au public une haute idée de leurs moyens. La première chose que fit le Brienne fut une espèce de compte rendu dans lequel il présentait un magnifique exposé des ressources de l'État : on y crut peu. Sa besogne d'ailleurs était la plus difficile, car, en dépit de ses allégations, il s'agissait de trouver de l'argent. Il n'imagina que de nouveaux impôts, et Necker, que l'on avait exilé sur la demande de M. de Calonne, acquit le droit de dire : « *J'en aurais fait autant : j'aurais même fait mieux que celui auquel vous venez de vous livrer en aveugle.* » Le prélat ne put donc qu'écarter les réformes proposées par le ministre Calonne qu'il avait chassé, et adopter ses impôts sous des formes plus désastreuses encore.

Le Parlement fit des *Remontrances*, protesta qu'il n'avait pas le droit d'enregistrer des impôts non consentis par la nation, et demanda la convocation des États. Par là, il ne servait que le projet perfide du banquier genevois. Ceux qui, dans cette nombreuse Compagnie, voyaient plus loin que les *Zelantis* des Enquêtes, imaginèrent alors que des magistrats auxquels on serait redevable de la convocation des États généraux, y joueraient un grand rôle. Ils ne sentirent point assez que, depuis bien des années, leur conduite avait prouvé que ce n'était ni pour la monarchie ni pour la nation, mais pour eux, qu'ils combattaient. M. de Lamoignon, voulant mettre fin à l'oppo-

sition du Parlement, décida le Roi à tenir un lit de justice, dans lequel Louis XVI ordonna l'enregistrement des édits du timbre et de la subvention territoriale ; le lendemain, le Parlement déclara l'enregistrement de ces impôts nul et sans effet. La Cour, mécontente, exila le Parlement à Troyes (15 août 1787) ; ce fut là qu'il enregistra la prorogation du second vingtième, et mit l'archevêque à portée d'apprécier son patriotisme.

Le garde des sceaux le connaissait depuis plus longtemps que lui. Ils rappelèrent le Parlement (10 septembre) et négocièrent avec le grand banc. Quelques-uns de ses membres furent achetés, et M. d'Amécourt fut substitué, comme rapporteur de la Cour, à l'abbé Tandeau qui, pourtant, ne l'avait pas mal servie jusque-là. On convint, avec les magistrats les plus accrédités, d'un emprunt successif, devant être fourni et remboursé à différentes époques, tout en étant enregistré dans une seule et même séance que le Roi tiendrait en lit de justice : ce fut dans cette célèbre séance que fut jetée la pomme de discorde qui, parmi nous, devait amener le combat des Centaures et des Lapithes (19 novembre).

Les lois du royaume voulaient qu'en présence du Roi, les voix ne fussent point comptées, parce que là elles étaient non des suffrages, mais des conseils. M. de Lamoignon, persuadé de cette maxime, la défendit avec zèle. Le Parlement, au contraire, exigeait que, dans les lits de justice, le Roi ne décidât qu'à la pluralité des voix. Ce fut alors, et sous les yeux de Louis XVI, que M. le duc d'Orléans, qui, par des cahiers avoués de lui et adoptés dans ses domaines, a ensuite manifesté ses projets désastreux pour les lois de l'État et plus encore pour celles de la religion, osa contester au souverain le pouvoir législatif et le droit d'ordonner lorsqu'il venait lui-même présider sa Cour.

Notre malheureux monarque eut la douleur de voir le premier prince de son sang se joindre à la magistrature parlementaire, et protester contre l'autorité royale. On crut faire une niche à M. de Lamoignon en prétendant que, s'il eût compté les opinions, le Roi se serait encore trouvé le plus fort; mais on ne pouvait lui faire un crime de n'avoir voulu rien changer aux anciennes formes, et tout ce que cherchait le parti du duc d'Orléans était de faire naître une querelle, dont ses perfides conseils prévoyaient toutes les suites. Ce prince fut exilé (1), ainsi que les deux principaux chefs de sa coterie, M. Fréteau (2) et M. Sabatier.

L'homme dont ils étaient les agents sans le savoir, M. Necker, vit avec plaisir, quelques mois après, les efforts dispendieux de M. d'Esprémesnil pour se procurer les preuves du projet, ou plutôt de la résolution prise par les deux ministres au sujet des Parlements. Une épreuve des édits, déjà imprimés, fut achetée chèrement, dévoila des secrets qu'ils avaient jugés impénétrables (3 mai 1788), et d'Esprémesnil, qui, dans toutes les assemblées de Chambre, si fréquentes dans les premiers mois de 1788, se rendit l'instigateur et l'organe de l'opiniâtre résistance qu'éprouvèrent les volontés ministérielles, d'Esprémesnil triompha lorsqu'il eut réussi à se faire arrêter (6 mai), avec l'un de ses confrères, sur l'arène où il combattait. Je ne me rappelle plus le nom de l'autre prisonnier (3), compagnon de sa disgrâce. Pour lui, il est envoyé aux îles Sainte-Marguerite; il part, se croit un héros et, partout où

(1) Le duc d'Orléans reçut l'ordre de se rendre à Villers-Cotterets, et les conseillers Fréteau et Sabatier furent envoyés aux îles d'Hyères.

(2) Emmanuel-Marie-Michel-Ernest Fréteau de Saint-Just, magistrat, né en 1715; député de la noblesse de Melun aux États généraux, deux fois président de l'Assemblée constituante, guillotiné le 14 juin 1794.

(3) Goislard de Monsabert, qui fut enfermé à Pierre-Encise.

il passe, a bien soin de montrer *Héraclius* au peuple qui l'attend. Point de spectacles qu'il ne croie devoir honorer de sa présence, et où il ne provoque les applaudissements de la multitude; point d'auberges où il ne déclame contre le despotisme dont il est aujourd'hui la victime, mais dont il sera bientôt le vainqueur. Il servit alors trop bien M. Necker pour ne pas mériter toute sa faveur et la place la plus distinguée parmi les députés aux États.

Ce fut immédiatement après l'enregistrement de l'édit (19 janvier 1788) rendant le mariage aux non-catholiques, édit qui fut si aigrement attaqué par les uns et si vivement défendu par les autres, que s'élaborèrent dans le silence ces opérations relatives à la magistrature, et par lesquelles l'archevêque-ministre et le garde des sceaux semblèrent préparer le rappel de M. Necker et tous les maux qu'il devait faire à la France. Ils imaginèrent non de belles choses, mais des choses très nouvelles et très singulières. Je n'entrerai dans quelques détails que sur l'ouvrage de mon ministre. Je voyais chez lui un ancien lieutenant général de Langres, du nom de Piépape, qu'il occupait beaucoup; je savais, d'un autre côté, que l'on y rencontrait très souvent l'avocat Target; mais je ne connaissais pas encore l'homme qui avait le plus de part à sa confiance et qui excitait la jalousie de tous les autres. Il m'avait donné le samedi pour venir travailler avec lui à Paris, et l'on avait placé dans son antichambre un tableau de ceux qui devaient avoir les entrées libres de son cabinet. Je remarquai avec surprise qu'en tête de cette liste, sur laquelle j'étais le cinquième ou le sixième, on avait placé le comte de Mirabeau (1), l'insulteur réputé de

(1) Gabriel-Honoré de Riquetti, comte de Mirabeau, fils de Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, né à Bignon, près de Nemours, le 9 mars 1749, sous-lieutenant au régiment de Berry-cavalerie, fut

M. de Miromesnil, qui aurait épargné bien des malheurs à la France, s'il eût levé les défenses provisoires par lesquelles était suspendue l'exécution du jugement prononcé contre le ravisseur de la jeune présidente de Monnier (1). Je fus très fâché, je l'avoue, que le chef de la justice eût pour confident un pareil homme. Toutefois j'ignorais encore que, de concert avec l'archevêque, il méditait le vaste plan d'une réforme ou plutôt d'une refonte générale de la magistrature, et qu'il se disposait à changer entièrement la constitution et la hiérarchie de tous les tribunaux du royaume, à la veille d'un moment où le Roi, plus que jamais, devait environner son autorité du rempart des lois.

Le 17 avril seulement, je connus, d'après les bruits publics et les indices trop certains qui les confirmaient, le bizarre et absurde projet de cette Cour plénière, très diffé-

enfermé à l'île de Ré, puis envoyé en Corse, devint capitaine de dragons en 1771. De nouveau enfermé pour dettes à Manosque, au château d'If et enfin au fort de Joux, il s'enfuit en Hollande, fut extradé et conduit au château de Vincennes; alla volontairement purger sa peine au fort de Joux; voyagea de 1783 à 1788; fut exclu de l'Assemblée de la noblesse et représenta le Tiers État d'Aix aux États généraux en 1789; fit constituer le Tiers en Assemblée nationale, fut un des orateurs les plus puissants de cette Assemblée, décida la Révolution en s'opposant, après la séance royale du 23 juin, à ce que les députés du Tiers votassent séparément des deux autres ordres, se montra d'abord l'un des plus audacieux réformateurs et des plus dangereux adversaires de la royauté, puis se rapprocha de la Cour, et mourut soudainement le 2 avril 1791, au moment où il semblait disposé à réparer une partie du mal qu'il avait fait.

(1) Marie-Thérèse de Ruffey, marquise de Monnier, née en 1754, femme d'une beauté remarquable, mariée dès l'âge de dix-sept ans au premier président de la Chambre des comptes de Dôle, qui en avait soixante; se laissa séduire par Mirabeau qu'elle rencontra au fort de Joux, s'enfuit avec lui en Hollande, fut arrêtée à Amsterdam et enfermée dans un couvent de Gien. Mirabeau entretint avec elle, de 1777 à 1780, la correspondance qui la rendit célèbre sous le nom de *Sophie ;* elle se suicida en 1789 pour un chagrin d'amour, mais non, comme on l'a dit, parce qu'elle avait été abandonnée par Mirabeau.

rente et très distinguée du Parlement qu'elle eût pu juger lui-même. C'était là le couronnement que M. de Lamoignon avait donné à un système consistant à établir, dans toutes nos provinces, de grands bailliages qui eussent diminué le nombre des affaires portées devant les Cours supérieures. Cet établissement des bailliages, auquel il faisait déjà travailler par M. Piépape, aurait demandé la tête du chancelier d'Aguesseau, et un temps plus calme que celui où nous vivions. Sa Cour plénière, telle qu'il la conçut, me parut le comble de la folie, et devait naturellement mettre le feu aux quatre coins du royaume. L'édit par lequel il la créait, interdisait tous les parlements et les condamnait à l'inaction pour un temps illimité, car on ne pouvait deviner celui qui serait nécessaire à la formation de ces bailliages, où personne ne voulait prendre place. C'était réduire le Roi au despotisme et autoriser le peuple à la licence : un monarque ne règne qu'en faisant des lois et en rendant des jugements. Or, dans le plan du garde des sceaux, nulle loi, puisqu'il n'y avait plus d'enregistrement; nul jugement, puisque toutes les Cours supérieures étaient paralysées, et que les tribunaux inférieurs n'étaient point encore organisés.

Apercevant le danger, prévoyant les malheurs qui menaçaient l'État, je provoquai des confidences que l'on ne me faisait point, et je remis au garde des sceaux un mémoire qui dut l'embarrasser, et dans lequel : 1° je lui prouvais qu'il s'écartait de toutes les lois dont le Parlement avait toujours été le gardien, et dont je lui faisais un exposé rapide; 2° je lui annonçais les désordres et les malheurs pouvant résulter de ces nouvelles formes, jusqu'à ce jour inconnues au Conseil du Roi et à toute la magistrature. A ce mémoire, j'eus de lui, chez le Roi, une réponse verbale, mais détaillée : il m'assura que, sur

ma doctrine, il était entièrement et parfaitement d'accord avec moi; il me donna sa parole d'honneur qu'il ne s'en écarterait jamais, et que je serais en état de m'en convaincre moi-même dès que la besogne serait finie. Je pensai que l'on m'avait trompé par des exagérations; je soupçonnai des ressources que j'ignorais. J'appris tout le 8 mai (1). Ce jour-là fut consommé l'ouvrage de cette législation qui me parut si détestable, que je l'attribuai tout entière au premier ministre dont elle annonça la chute. Voilà pourquoi je me persuadai que, si l'archevêque pouvait partir seul, le garde des sceaux, après lui, serait encore en état de réparer les irrégularités de cette mauvaise besogne.

Le 9 mai, se tint la séance unique et mémorable de cette Cour plénière que l'on montra un moment au peuple, mais que l'on n'osa plus rassembler depuis. C'est postérieurement à cette séance, à laquelle n'assistèrent point ceux qui devaient y donner leur avis, que sortit de ma plume une série d'ouvrages qui eurent tous pour objet de prévenir ou d'atténuer les terribles calamités qui ont été les effets immédiats de cette désastreuse législation. Le danger était affreux et pressant : attaché à la chancellerie et destiné, par mes places, à mettre sans cesse sous les yeux du chef de la justice les lois essentielles de la monarchie, je crus, dans ce moment, lui devoir plus que des conseils. Je partis de l'audace que j'avais eue de me permettre un premier assaut, et m'autorisai de la réponse que j'avais reçue de M. de Lamoignon, pour lui présenter régulièrement ou note ou mémoire sur les alarmes que je con-

(1) Le 8 mai, le Parlement fut mandé à Versailles pour un lit de justice, dans lequel le garde des sceaux donna lecture des six édits préparés par lui et par Brienne, et destinés à ruiner le pouvoir des cours souveraines.

cevais. Non seulement il me sembla bien prendre tout ce que je lui dis, mais il m'envoya lui-même, par écrit, l'ordre d'après lequel j'ai composé les importants volumes de mon *Exposition et défense* (1), qui supposent ce dont on ne faisait plus mystère, c'est que la convocation des États était résolue, et qu'en ma qualité d'historiographe de France, je devais aider le ministère de toutes les connaissances que je pouvais avoir acquises sur la nature, sur l'objet et sur les formes de ces sortes d'assemblées. Il alla plus loin : il me donna verbalement carte blanche pour lui présenter tous les plans, tous les projets qui, dans l'état où se trouvaient les choses, pourraient me paraître nécessaires à sa propre instruction.

J'observai donc de loin cette marche si irrégulière, si imprudente, si inconsidérée, sur laquelle on ne me consultait jamais, et jusqu'au 25 août inclusivement, deux fois par semaine, je lus à M. le garde des sceaux une suite de Mémoires relatifs à tout ce qui avait lieu; j'y démontrais l'impossibilité de parvenir ainsi à aucun but désirable; j'indiquais le moyen de réparer les erreurs que l'on avait déjà commises, et je prédisais ce qui, depuis, est arrivé. Je dois rendre cette justice au malheureux M. de Lamoignon : jamais il ne combattit mes principes; tout ce que je lui exposai, et même une longue et sévère critique que j'osai me permettre de ses opérations, fut si bien reçu, que je fus de plus en plus persuadé qu'il était lui-même dominé et contrarié par un ministre plus puissant que lui. Mon dernier travail lui fut remis immédiatement après la retraite de M. de Brienne, qui était devenu archevêque de Sens après la mort du cardinal de Luynes; mais il n'était plus temps; le mal était fait, et ce mal, le voici : un

(1) N° LVIII du catalogue des ouvrages de Moreau.

roi ne peut gouverner par des ordres arbitraires, et on avait enlevé à Louis XVI tous les instruments du pouvoir législatif et de la puissance judiciaire; l'autorité n'ayant plus d'autres moyens de se faire obéir que la violence, la nation s'arma également de la force pour résister, et la liberté devenue arbitraire, comme l'autorité, eut le temps de se convaincre que, dans cette lutte dont le ministère lui-même avait donné le signal, la victoire suivrait le droit du plus fort qui, par la nature des choses, ne fut jamais celui d'un monarque. J'en gémissais avec les bons serviteurs du Roi.

Tous les mémoires, toutes les notes, tous les projets par lesquels, jour par jour, j'annonçai alors aux ministres le mauvais succès de leurs déplorables et désastreuses opérations, me manquent aujourd'hui. On me croira lorsque j'assurerai que je fus inconsolable quand, sortant des Récollets pour être livré à la garde d'un sans-culotte, j'appris que cette collection précieuse avait été brûlée pour me soustraire au supplice dont j'ai été, comme tant d'autres, menacé jusqu'à la mort de Robespierre. Deux ou trois papiers, échappés aux flammes, peuvent encore attester l'existence de ceux que j'ai perdus, mais je ne renonce pas à l'espérance d'en retrouver quelque jour le double, que je confiai à un fidèle dépositaire qui aura peut-être été mieux servi que moi : Monsieur m'avait accordé toute sa confiance; je déposais dans un carton, qu'on a dû trouver dans son cabinet, toutes ces productions qu'il lisait d'abord. On pourra les reconnaître, car sur chaque chemise qui les enfermait, il y avait ces mots : *Acquit de ma conscience* (1), et au bas de cette phrase, la date du jour où j'avais écrit. La première des

(1) N° LV du catalogue des ouvrages de Moreau.

pièces que j'avais placées dans ce recueil était ce que j'ai appelé mon *Credo politique*, destiné à mettre au moins sous les yeux des députés cette vieille constitution que l'on voulait détruire parce qu'elle n'était pas la grande charte de l'Angleterre. Cette espèce de catéchisme, purement dogmatique, fut, dans la suite, imprimé; il ne contient qu'une feuille qui fut distribuée quelques jours avant l'ouverture des États. Mais alors le garde des sceaux Lamoignon n'existait plus, et c'était le seul ministre à qui, au moment où je renonçais à toute espèce de fonctions, j'aurais désiré laisser et mon dernier vœu pour la patrie, et le seul plan dont l'exécution pouvait encore la sauver.

Ce que je me permettrai de dire ici, c'est que dans le duplicata de ce portefeuille, s'il me revient jamais, on trouvera prouvé que le premier auteur des maux qui depuis ont affligé la France, fut ce prêtre infidèle qui intrigua longtemps pour devenir le vizir du malheureux Louis XVI, et qui, pour le livrer au despotisme de l'aristocratie, dont sous la pourpre romaine il se flattait d'être le chef, le dépouilla, par sa législation insensée du 8 mai, des seuls instruments sans lesquels un souverain ne gouvernera jamais : saint Louis lui-même eût été forcé de devenir despote si, comme à notre dernier roi, on lui eût ôté en un seul jour et le pouvoir de faire des lois et l'exercice de la juridiction suprême.

Revenons aux événements qui amenèrent le renvoi du ministre-archevêque, et, quelques jours après, celui du pauvre garde des sceaux, que j'aurais voulu séparer de lui. Ce dernier m'avait assuré plusieurs fois que, seul, il lisait les mémoires que je lui remettais, et parmi lesquels se trouvaient : 1° un assez long mémoire historique des faits ayant nécessité la convocation des États, joint à un exposé très détaillé des maximes qu'il était important de ne point laisser altérer dans cette redoutable assemblée;

2° le projet d'un édit portant convocation des États généraux selon les formes autorisées par nos lois, et dans lequel j'avais réuni toutes les règles à suivre pour préparer la législation qui en devait être le résultat; 3° une déclaration par laquelle, en expliquant les dispositions et en développant l'esprit de l'édit sur la Cour plénière, non seulement je faisais cesser les plaintes du Parlement de la couronne — c'est ainsi que j'appelais celui de Paris, pour le distinguer des autres qui n'étaient que les Cours féodales de nos anciennes pairies, — mais je faisais mieux encore, car j'intéressais ce Parlement, seule et ancienne Cour des pairs, aux succès que l'on pouvait attendre des délibérations libres des trois ordres. Les prérogatives que j'accordais au Parlement devaient flatter même la vanité des femmes de ces premiers magistrats, qui murmuraient depuis longtemps d'être traitées si différemment des dames de la Cour.

M. de Lamoignon, qui cependant m'avait si souvent répété qu'il lisait seul mes ouvrages, n'en avait lu aucun, et ne pouvait se rendre compte que de ceux que je lui lisais moi-même. Il est vrai que, pour ceux-ci, il m'en paraissait si content, que, sur l'édit explicatif de la Cour plénière, il me sembla longtemps décidé à l'adopter en entier. Dans le vrai, ce n'était pas à lui que j'avais affaire : c'était à l'abbé Maury : tel était son guide et mon juge, lequel partageait bien, avec son ami Lamoignon, la fausseté dont j'étais la dupe. J'en acquis bientôt la preuve.

Ce Blondel, qui m'avait d'abord marqué tant de défiance, avait été touché de ma franchise. Avocat, il était par conséquent très parlementaire, mais parlementaire à ma manière, et je ne fus pas sans m'apercevoir qu'il désapprouvait parfaitement une besogne dont il n'était instruit qu'avec le public, et qu'il croyait devoir un jour

finir par chasser en même temps et le maître et le secrétaire. Aussi, Blondel et moi, devînmes-nous rapidement amis et même confiants l'un pour l'autre. Il m'avoua plusieurs fois qu'avant de nous connaître mutuellement, il avait eu contre moi des préjugés terribles. Il me nomma l'abbé Maury comme nous desservant l'un et l'autre, et comme étant presque toujours ou dans le cabinet ou au coin du feu du garde des sceaux, chez qui il logeait et à qui il rappelait sans cesse ce mot de sainte Thérèse : *Aut pati aut mori* : car, après lui-même, il ne connaissait point d'autre homme qui eût les vrais talents d'un législateur que ce Dupaty (1), dont M. de Miromesnil avait si bien déconcerté la petite ambition (2).

Voici maintenant ce qui m'arriva. Un beau matin, j'écrivis à Blondel une lettre de confiance assez détaillée, que je le priais de communiquer à son ministre; mon objet était de savoir ce que celui-ci pensait sur une question que je lui avais faite, et à laquelle il ne m'avait répondu que comme ne sachant pas ce que je lui demandais. Point de réponse de Blondel. Je le revois au bout de quelques jours, et j'apprends qu'il n'a pas reçu ma lettre, dans laquelle, à la vérité, je traitais assez légèrement son abbé. Je le prie de s'adresser à M. de Malesherbes, qui en ce moment était à Versailles, mais sans lui communiquer mon sentiment sur l'abbé Maury. Blondel se met à rire et me dit : « *Vous ne savez donc pas que M. de Malesherbes regarde l'abbé Maury comme un fripon, dont il*

(1) Charles-Marguerite-J.-B. Mercier-Dupaty, né à la Rochelle en 1744, avocat général, puis, en 1778, président à mortier au Parlement de Bordeaux; mort à Paris en 1788.

(2) Dupaty avait conçu le projet de parcourir le monde pour former une nouvelle constitution ou législation de tout ce qu'il trouverait convenable chez les divers peuples; il avait demandé pour cela 25,000 livres de rente, qu'on ne lui accorda pas.

voudrait nous débarrasser tous? » Je me tins pour averti.

Or, voici un fait très certain : cette lettre, que Blondel n'a jamais vue, était passée entre les mains de l'abbé Maury, qui, quelque temps après, me la reprocha, dans l'Œil-de-bœuf, avec quelque courroux. Qu'en ai-je conclu? C'est que, ou Maury avait intercepté cette lettre et l'avait ouverte, ou que M. de Lamoignon — ce qui me paraît peu vraisemblable — l'avait lui-même prise chez le suisse, l'avait lue et remise ensuite à l'abbé. Voulant avoir le cœur net sur tout cela, j'allai trouver le garde des sceaux et le questionnai. Il m'avoua qu'il avait lu la lettre, et que l'abbé Maury la lui avait montrée; il me gronda même obligeamment de quelques défiances que j'avais marquées sur sa propre sincérité et sur le secret qu'il m'avait promis. C'est alors que je me dis bien sincèrement en moi-même : « *Masques, je vous connais!* »

L'abbé Maury, qui, pour entrer à l'Académie, s'était si longtemps appliqué à mériter la protection des philosophes, réussit pour leur plaire, en 1788, à faire flétrir mes ouvrages par une insulte indécente et gratuite, que je ne méprisai point assez. J'eus la faiblesse de demander que le gouvernement parût au moins distinguer l'historiographe de France, accusé de machiavélisme, d'une foule d'auteurs sur lesquels Rivarol (1) n'avait

(1) Antoine Rivaroli, dit comte de Rivarol, écrivain né à Bagnols (Gard) en 1753. Fils d'un aubergiste d'origine italienne, il vint de bonne heure à Paris, se fit bientôt une réputation dans les salons par son esprit et sa causticité; partagea, en 1784, le prix proposé par l'Académie de Berlin sur la question de l'*Universalité de la langue française*, ce qui lui valut les éloges du grand Frédéric et un fauteuil à cette Académie; publia, en 1788, son *Petit Almanach des grands hommes*, écrit ironique qui eut de la vogue; prit parti contre la Révolution, fut un des principaux rédacteurs des *Actes des apôtres*, où il tourna en ridicule les principes démagogiques; émigra en 1792, séjourna quelque temps à Hambourg, et mourut à Berlin le 11 avril 1801.

jeté que quelques ridicules, dont je me serais diverti le premier s'il ne m'eût fait que cette part dans son *Petit Almanach des grands hommes*, l'une des meilleures plaisanteries que j'aie jamais lues. Le garde des sceaux n'osa dire un mot en ma faveur; il eût cru déplaire à la Reine, et par représailles je lui prédis, à part moi, qu'il ne serait jamais placé lui-même dans aucun almanach des grands hommes. Je n'abandonne pas encore complètement l'abbé Maury : on n'est pas sitôt quitte d'un homme devenu aussi célèbre que lui; mais je dois rappeler d'abord ce qui arriva à son ancien ami, M. de Lamoignon.

L'archevêque-ministre fut renvoyé le premier, car ce fut lui dont l'impéritie éclata le plus vite et produisit la plus vive sensation dans le public. Cet homme qui, quinze mois auparavant, avait fait un si magnifique tableau de nos ressources; cet homme qui, sous main, s'était livré à M. Necker pour le mettre aux prises avec M. de Calonne, auquel surtout il en voulait, saisit le temps où la nation était occupée à juger la querelle de ces deux rivaux, et, après s'être conduit comme le plus méchant, il prouve qu'il est encore le plus fou des gens en place. Le 16 août, il avertit les créanciers de l'État que désormais le trésor royal leur payera un cinquième en papier : c'était un commencement de banqueroute bien caractérisé. Tout le monde s'effraye; on craint que le chapelet ne se défile en entier, et ce ministre, dont les femmes de la Cour vantent la prudence, donne cet avis au peuple huit jours avant la Saint-Louis, jour où tout Paris, qui porte ses hommages à Versailles, peut aussi y annoncer les alarmes de la capitale.

Le plus grand ennemi de l'archevêque n'aurait pu lui donner un plus mauvais conseil et pour la chose et pour

le moment, si bien que j'ai quelquefois soupçonné le perfide Necker, qu'il flattait et qui lui-même était très pressé de rentrer en place, de lui avoir suggéré ce bel expédient des payements en papier. Malheureusement, ce coup bien asséné allait porter aussi contre le garde des sceaux. Il avait un peu travaillé à me détacher de lui, mais je ne l'étais pas de la chose publique, et je croyais que, pour le bien des affaires, nous pouvions encore nous aider de son ministère. Il partit cependant peu de temps après M. l'archevêque, que le Roi avait congédié le jour même de la Saint-Louis, et à qui la Reine, obligée de le sacrifier, procura le chapeau de cardinal et tous les bienfaits qu'il lui demanda pour sa famille (1). Nous étions alors à Ville-d'Avray; M. Thierry (2) y arriva le lendemain et vint nous annoncer, avec le renvoi de M. de Lamoignon, le triomphe de M. Necker, à qui on rendait le ministère des finances. Dans cette visite, je saisis l'instant de montrer à M. Thierry un mémoire important, que j'avais lu quelques jours auparavant à M. le garde des sceaux, et par lequel je me flattais encore de réconcilier celui-ci avec le Parlement, sous le canon duquel je voulais que l'on tînt les États. Thierry fut si frappé des moyens que je présentais, qu'il s'écria : « *Cela est excellent; dépêchez-vous de le communiquer à M. Necker.* » — « *Je m'en garderai bien,* répondis-je; *je ne le connais pas et je m'en défie.* » — « *Eh bien!* reprit-il, *laissez-moi votre ouvrage; je vais le lui envoyer.* » Il le fit comme il l'avait dit, et jamais je n'ai depuis entendu parler de ce mémoire, qui peut-être contenait le contre-pied des projets du ministre.

(1) Au moment de son départ, la Reine lui envoya son portrait enrichi de pierreries, et le brevet de dame du palais pour sa nièce, Mme de Courcy.

(2) Premier valet de chambre du Roi.

Voyons maintenant ce qui s'était passé dans cet intervalle de quelques jours, pendant lesquels le garde des sceaux me parut survivre au cardinal-archevêque. L'abbé Maury sentit bien vite que son ami Lamoignon était perdu, et que Necker allait devenir le ministre tout-puissant; peut-être eut-il la faiblesse de craindre qu'il ne m'employât et ne se servît de mes plans. Il forma donc le projet ou de me brouiller avec lui, ou d'acquérir des droits sur moi, en me persuadant que je lui devais la faveur du nouveau venu, que la Reine et les princes regardèrent alors comme le restaurateur des finances.

Trois jours avant la disgrâce du garde des sceaux et son envoi à Bâville, où il est mort soit en philosophe qui sait s'expédier, soit en maladroit qui ne sait pas manier un fusil, nous dînions chez lui, l'abbé Maury et moi. L'abbé, après le dîner, m'emmena dans un cabinet voisin du salon, et voici en propres termes ce qu'il me dit : « *Il faut, mon cher Moreau, que je vous avoue, en ce moment critique, des choses dont vous vous êtes douté avant que j'eusse le droit de vous les confier : c'est à moi que M. de Lamoignon a remis tous vos manuscrits. Les lettres ministérielles que vous avez reçues de lui, c'est moi qui les ai écrites. Je connais donc à fond vos systèmes, votre doctrine, et vous imaginez les risques que vous auriez à courir, si M. Necker avait connaissance de ce que vous pensez sur son compte. Necker est mon ami, je veux qu'il soit le vôtre; je puis vous offrir même son intimité. Fiez-vous à moi, et comptez que, si vous le voulez, nous ferons ensemble une excellente besogne.* »

J'écoutais attentivement, je ne l'arrêtais pas, et, là-dessus, je le laisse me prouver qu'il connaît parfaitement tous mes ouvrages : « *Sur telle chose,* ajoute-t-il, *je suis en entier de votre avis; ce que vous avez avancé dans tel autre endroit déplairait certainement au nouveau ministre. Sur*

telle autre question, nous différons un peu ; mais en général sur les États vous avez les meilleures idées du monde, etc., etc. *Vous pouvez, au reste, le demander à Marmontel : je lui ai fait voir tous vos plans sur leur tenue, et il vous certifiera lui-même qu'il en a été enchanté.* »

Plus il parlait, plus je découvrais sa finesse, et je n'avais point oublié un passage que le drôle savait sans doute par cœur : c'était dans mon Mémoire relatif aux ministres dont le Roi devait s'environner pendant les États ; je prouvais que le monarque, qui ne doit persécuter aucune doctrine, avait au moins le droit de ne prendre pour ministres, et intérêt à ne reconnaître comme représentants aux États, que des gens qui, sur son autorité, n'auraient point d'autre doctrine que la sienne. C'est à cette occasion que, sans nommer M. Necker, je citais un endroit d'un livre, fruit de son dernier loisir, dans lequel, accusant le prétendu despotisme de nos rois, il dit qu'*avec les impôts ils font des troupes, et* qu'*avec les troupes ils font ensuite de nouveaux impôts.*

Je laissai donc parler l'abbé tant qu'il voulut, et, quand il eut fini, voici ce que je lui répondis : « *Je savais bien, monsieur, que M. de Lamoignon m'avait trompé ; mais je ne m'attendais pas à ce que ce serait vous qui l'accuseriez de m'avoir menti. Comptez sur la vérité de ce que je vais vous dire : Je respecterai tous les ministres que je verrai dépositaires de l'autorité du Roi ; je leur obéirai comme à lui ; mais je n'en flatterai ni n'en craindrai aucun. Je vous remercie de la protection que vous m'offrez : je ne l'accepte point. Si M. Necker a besoin de moi, je me conduirai avec lui comme je me suis conduit avec tous les autres ; si je lui suis inutile, je n'aurai garde de provoquer sa confiance.* » Je ne donnai point à l'abbé Maury le temps de répliquer, et je rentrai au salon rapporter ma tasse de café que j'avais eu le temps de vider.

Deux jours après, j'allai à Paris et rendis visite à Marmontel. Il demeurait encore au Louvre; je lui dis en entrant : « *Mon cher collègue, vous imaginez bien que je ne viens point solliciter l'honneur d'être votre confrère à l'Académie, mais je crois avoir intérêt à m'informer auprès de vous si ce qu'un de vos confrères m'assura avant-hier est exactement vrai, car s'il l'est, je vous dois des remerciements et je viens vous les faire.* » Là-dessus, je lui répète les propos de l'abbé Maury sur les éloges donnés par lui, Marmontel, à tous les Mémoires que les ministres m'avaient demandés sur la convocation et la tenue des États.

Je me rappelle encore les regards étonnés du secrétaire de l'Académie : il avait l'air de croire que je lui contais moi-même une fable. Sur les faits avancés par l'abbé Maury, il ne me répondit ni oui ni non, et je suis encore à savoir s'il avait lu mes Mémoires et mes projets; mais il me dit encore moins qu'il eût rien loué ou approuvé. Plus d'une fois je le vis hausser les épaules, et il ne quitta son air de stupéfaction que lorsqu'en me reconduisant, il sembla soulagé de la crainte d'en entendre davantage. Si j'avais voulu traduire ce que ses yeux exprimaient quand je fus sur le seuil de sa porte, je n'aurais pu le rendre que par ces mots : « *L'abbé Maury est ou un hardi menteur, ou un indiscret très étourdi.* »

Je fis deux ou trois visites à l'abbé Maury; je demeurais encore à la place Vendôme, et il logeait rue des Filles-Saint-Thomas. J'étais bien sûr que sa porte ne me serait pas ouverte; aussi n'y laissai-je mon nom que par malice ou même par bravade.

Ce fut donc à la Saint-Louis 1788 que M. Necker reparut sur le grand théâtre d'où il avait été autrefois au désespoir de descendre. M. de Calonne sembla alors non seulement vaincu, mais jeté à fond de cale. Louis XVI, qui

l'avait aimé si longtemps, avait enfin cédé à l'archevêque, dont la basse vengeance lui fit enlever le cordon bleu avec une dureté qui n'a jamais été dans le caractère de ce prince. On remarquera, en passant, comme une preuve de cette justice distributive dont notre Révolution offre tant d'exemples, que celui qui ôta le cordon bleu à Calonne fut, quelque temps après, et de l'aveu du Roi, chassé du Sacré Collège et obligé de quitter son chapeau rouge : *nul ne recueille que ce qu'il a semé* (1); voilà la grande leçon que nous présentera, à toutes les pages, l'histoire de nos malheurs!

Coster avait été droit et honnête; il fut rappelé par un homme qui ne l'était point : Necker se hâta de le faire revenir comme l'un de ces amis que les Romains désignaient sous le nom de *necessarii*. Cet ancien ami le servit avec le plus grand dévouement tant qu'il ne put se douter de ses projets funestes. J'expliquerai bientôt comment il les combattit. Ce fut par Coster lui-même que j'appris son retour. Il connaissait les vastes dépôts de

(1) Loménie de Brienne, qui avait été nommé archevêque de Sens en 1788 et était devenu cardinal la même année, prêta serment à la Constitution civile du clergé et fut élu, vers la fin de 1790, évêque constitutionnel de l'Yonne. Le pape lui adressa un bref, daté du 23 février 1791, dans lequel il blâmait sévèrement sa criminelle conduite, qui devait être expiée, *ou par une prompte rétractation, ou par une dégradation éclatante.* Loménie, plutôt que de se soumettre, renvoya son chapeau de cardinal. Il n'en fut pas moins arrêté et incarcéré à Sens le 9 novembre 1793. Relâché le 26 décembre suivant, il fut de nouveau arrêté le 18 février 1794 (30 pluviôse de l'an II) et gardé à vue dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif qu'il avait achetée. Il mourut le lendemain, le jour même où le culte de la Raison était installé dans la cathédrale de Sens. L'autopsie démontra qu'il ne s'était point empoisonné, mais qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie déterminée par les mauvais traitements des soldats chargés de l'arrêter et par la nourriture qu'ils l'avaient forcé à absorber. Il fut inhumé, sans aucune cérémonie, dans une fosse creusée dans l'axe même de l'église Saint-Savinien de Sens et contre le seuil de cet édifice.

notre Bibliothèque de législation et d'histoire, à laquelle, sous le ministère de M. d'Ormesson, il avait rendu des témoignages flatteurs et des services utiles. Il me demanda des recherches dont je chargeai M. de Valcourt. Je ne lui refusai rien, je lui confiai tout. M. Necker l'avait mis à la tête du travail d'organisation des États généraux déjà annoncés; l'ouverture en était fixée aux premiers jours du mois de mai 1789. Coster m'a avoué depuis qu'il n'avait pas approuvé la prédilection de son ministre pour l'ordre du tiers. Cependant, après avoir fait tout ce qu'il pouvait pour l'amener à abandonner son plan, il fit aussi tout ce qu'il put pour l'aider à l'exécuter. M. Necker l'avait logé, avec ses bureaux, à l'hôtel du contrôle général, à Versailles; il lui avait donné un appartement très commode, dont il est important de se peindre la situation : il était au rez-de-chaussée et communiquait par une petite galerie au cabinet du ministre. Il avait trois entrées : l'une du côté de la rue, en passant par la cour; l'autre du côté du château, par laquelle on montait chez le Roi; la troisième, enfin, par une porte donnant sur les jardins, du côté du grand escalier de l'Orangerie.

C'est dans cet appartement, que j'appelais à cause de cela le *Temple d'Hermès Trismégiste*, que j'ai vu familièrement Coster jusqu'au moment où, après la Révolution consommée, il a été renvoyé en Lorraine par ce même ministre dont il s'était cru si longtemps aimé. Il avait deux frères, l'un membre du clergé, l'autre du tiers; tous deux furent élus députés aux États. Ils habitaient avec lui et avec son excellente et respectable femme rue de l'Orangerie. Il m'invita à venir souvent partager leur dîner, et jusqu'au moment où les harangues de M. Necker laissèrent apercevoir toutes ses vues, je trouvai son ami Coster, perpétuellement et de la meilleure foi du monde,

occupé à régler les formes dont il croyait que dépendait la meilleure organisation des États. Il avait lu et faisait le plus grand usage de mon *Exposition et défense*. Cet ouvrage commençait alors à frapper tous les bons esprits, et m'attirait, d'un très grand nombre de provinces, des lettres qui, trouvées chez moi trois ans après, auraient suffi pour faire tomber ma tête sous le glaive des tribunaux révolutionnaires.

On attendit quelque temps le choix d'un nouveau garde des sceaux. L'un des magistrats qui m'avaient le plus caressé à Versailles, pendant que je m'y montrais chez M. de Lamoignon, était M. d'Ormesson, premier président du Parlement, et qui en était avocat général lorsque, en 1741, je fus reçu au barreau. Sa vertu, ses lumières, son courage, me charmèrent; je pensai que, si le choix du Roi tombait sur lui, je serais encore en mesure de faire quelque bien sous ses ordres. Je le vis à Paris plusieurs fois, mais il était alors malade, et j'avais un rendez-vous chez lui le jour même où Dieu, en l'appelant à lui, le préserva de la mort cruelle qui a ou payé la fidélité ou puni les torts de ses malheureux confrères.

M. Barentin, son ami et son parent, fut élu. Il se montra très flatté de ce choix, et très empressé de se faire décorer du cordon bleu qu'avaient porté ses trois prédécesseurs. Cet infortuné magistrat ignorait qu'avant six mois, après avoir perdu un fils unique charmant et assisté à la fuite de toute sa famille, il serait lui-même obligé d'errer en pays étranger, et réduit à publier, pour sa défense, un pitoyable mémoire dont l'Assemblée nationale se moqua. M. Necker ne le craignait point et l'aimait encore moins. Toute la force de ce trop fameux ministre de nos finances était dans les trompettes qu'il avait prises à ses gages; j'entends par là cette foule de gens de lettres

par les écrits desquels il disposa de l'opinion publique : il les appelait *ses vrais amis;* de plus, comme il connaissait le prix de l'argent, il les payait fort bien ; au lieu que son rival, ce fou de Calonne, qui n'aimait que la fumée de la gloire et dont la fantaisie était d'avoir les auteurs à ses ordres, les croyait payer par des distinctions honorables.

Une anecdote prouvera combien M. Necker, qui connaissait la pitoyable faiblesse du Roi, s'embarrassait peu de le persuader, et combien il était sûr de lui en imposer et de s'en faire craindre. Un des hommes sur lesquels il comptait pour préparer l'opinion publique, était l'académicien Suard (1); aussi lui avait-il attribué un magnifique traitement sur le produit de la *Gazette de Paris.* Suard le servait à merveille, et il alla si loin que le Roi lui-même fut mécontent. Je ne sais si quelqu'un avertit Louis XVI; mais un beau jour, dans un travail avec le garde des sceaux, il lui ordonna d'ôter la *Gazette* à Suard. M. Barentin n'osa obéir sur-le-champ. Necker était à Paris; il lui écrivit : « *Avertissez Suard d'être plus sage : Sa Majesté est très mécontente de lui.* » Necker n'en fit rien, car Suard, dans les feuilles suivantes, qui revenaient tous les jours, fut tout aussi impertinent. Nouvel ordre du Roi au garde des sceaux, et lettre ministérielle adressée à Suard pour l'éconduire. Celui-ci aussitôt dénonce le Roi lui-même au ministre des finances, qui immédiatement monte en carrosse et court à Versailles. J'étais avec le garde des sceaux lorsqu'il arriva, fort en colère, pour le bien gronder. Je sortis un instant pendant qu'ils étaient ensemble,

(1) Jean-Baptiste-Antoine Suard, littérateur, né à Besançon en 1733, membre de l'Académie française en 1774, proscrit en 1797, rentra en France après le 18 brumaire, fit partie de l'Institut dès la formation de ce corps, en devint secrétaire perpétuel en 1803, fut nommé censeur honoraire des théâtres par Louis XVIII, et mourut à Paris en 1817.

et, quand je rentrai, M. Barentin me conta ce qui s'était passé entre eux : « *C'est votre faute,* lui avait dit M. Necker; *pourquoi n'avez-vous pas prévenu le Roi que Suard est mon ami?* »

M. Barentin ne riait point de cette querelle : Necker ne le quitta que pour monter chez Sa Majesté, qui céda et permit à Suard tout ce qu'il avait écrit et tout ce qu'il écrirait encore. Suart avait également l'appui de l'Académie et savait en user à l'occasion. Je me souviens d'avoir lu, chez l'abbé Sabatier, une réponse de Linguet à M. de Vergennes, prouvant que ce ministre avait eu quelques torts dans la lettre par laquelle, sur les prières de l'Académie française, il lui avait ôté la rédaction du *Journal*. C'était un secrétaire de ce ministre qui la lui avait fait signer, et ce secrétaire était un ami de Panckoucke (1), beau-frère de Suard, qui avait intrigué pour qu'on donnât le *Journal* à La Harpe (2).

(1) Charles-Joseph Panckoucke, né en 1736, libraire et écrivain, acheta le *Mercure de France*, fonda le *Moniteur universel* et mourut en 1798.

(2) Jean-François de la Harpe, né à Paris le 20 mars 1739, se lia avec les philosophes, composa des héroïdes, des tragédies, des *Éloges,* des pièces de théâtre de divers genres, donna, dès 1768, des articles de critique dans le *Mercure,* devint membre de l'Académie française en 1776, publia une traduction de la *Lusiade* et un *Abrégé des Voyages* de l'abbé Prévost, fut chargé d'un cours de littérature au *Lycée* en 1786, embrassa les doctrines révolutionnaires, fut néanmoins, en 1794, enfermé pendant quelques mois dans les prisons du Luxembourg, s'y convertit, dut se cacher au 18 fructidor pour échapper à la déportation, commença la publication de son *Cours de littérature ancienne et moderne,* qui lui valut le titre de *Quintilien français,* et mourut le 11 février 1803.

CHAPITRE XIV

Les deux frères de Louis XVI. — Un nouveau Protée. — Entrevue du comte d'Artois et de M. de Machault. — Mémoires et projets pour le Roi. — Conférences avec les princes. — Voyage à Arnouville. — Le président de Fleury et M. Lefèvre d'Amécourt. — M. de Machault, père du garde des sceaux. — Une aventure de sa jeunesse. — M. de Machault et M. d'Argenson. — Les contrôleurs généraux Moreau de Séchelles, Moras, Boulogne et Silhouette. — Débuts de Cromot. — Ses histoires et celles du petit Bouret, fermier général. — Mémoires pour M. le comte d'Artois. — Le bureau de Monsieur et la double représentation du Tiers État. — Plan et projet de déclaration du Comité des Princes. — Arrêt du 5 décembre 1788. — Cahiers des bailliages. — Publicité de ces cahiers. — Le *Credo politique de tous les Français*. — *Nous sommes déjoués*. — Le comte d'Artois chez Mme de Polignac. — Le comte de Polastron. — Un déjeuner chez la favorite de la Reine. — Elle me confie ses dégoûts et ses chagrins. — *Ecce nova facio omnia.*

Lorsque, avant la fin de 1788, l'archevêque Brienne et le garde des sceaux Lamoignon eurent, à leur tour, laissé vide ce théâtre sur lequel tant de nouvelles scènes devaient bientôt nous préparer au plus tragique des dénouements, il était devenu plus nécessaire que jamais que les deux frères de Louis XVI, entre lesquels on n'avait que trop cherché à semer de dangereuses rivalités, sentissent combien il était important de s'unir dans l'intérêt de la patrie, que le vertueux Barentin n'était pas assez puissant pour défendre contre les attaques audacieuses du banquier genevois. Le puîné des deux princes, plein de zèle et d'activité, aurait voulu opposer à cet étranger républicain un ministre qui, ne lui laissant que la direction des

finances à laquelle on le croyait propre, sauvât la monarchie dont on le regardait déjà comme l'ennemi. Ce mezzo-termine trompa des princes sans expérience, car tout péril était conjuré si Necker eût été impitoyablement chassé. On crut qu'il valait mieux l'enchaîner. Je le comparais à ce Protée qui prit tant de formes afin d'échapper aux efforts du berger Aristée : sans ce monstre, Cyrène elle-même ne pouvait apprendre à son fils l'art de réparer la perte de ses ruches, et nous jugions tous que l'art de la finance était en entier dans la tête du Genevois.

Le jeune prince se mit donc en quête d'un ministre qu'il pût proposer au Roi son frère. M. de Maurepas avait si mal conduit la barque de l'État, que Madame Adélaïde ne cessait depuis longtemps de déplorer la méprise qui lui avait fait passer à ce vieux ministre une lettre qu'elle aurait dû envoyer à un autre vieillard, de beaucoup meilleur que lui, M. de Machault (1). M. le comte d'Artois se procura une entrevue avec ce dernier; mais quinze ans écoulés depuis la mort de Louis XV avaient prodigieusement altéré le moral et le physique du vieux garde des sceaux. Le prince, après avoir causé une heure avec lui, revint ne sachant qu'en penser, et n'osant, comme de raison, risquer aucune proposition. Sa démarche transpira dans le public ; plusieurs intrigants du Parlement, partant de là, formèrent aussitôt et nourrirent quelques petits projets ambitieux.

Le dernier de mes ouvrages (2), dont je parlerai plus

(1) Madame Adélaïde m'a souvent parlé de cette méprise, que l'on a depuis attribuée au messager qui porta la lettre ; mais je dois avouer qu'elle me disait seulement : « *C'est moi qui ai fait la faute* », et n'en chargeait point le porteur de ses ordres. Je crois que le rappel de M. de Maurepas lui fut suggéré par le jésuite Radonvilliers, qui a fait ce qu'il a pu pour s'en justifier. (*Note de Moreau.*)

(2) *Exposition et défense de notre constitution monarchique française.*

oin, avait été médité par les princes. Le Roi, qui, plus qu'eux encore, a toujours lu tout ce que j'ai écrit, en avait été très content, et me l'avait fait dire plus d'une fois par son valet de chambre, Thierry. Celui-ci passait une partie de sa vie dans sa terre de Ville-d'Avray, où il avait fait beaucoup de bien; mais, pour des raisons que j'indiquerai bientôt, je ne le mis plus dans aucune confidence lorsque je le vis, au mois d'avril 1789, intimement lié avec les plus grands ennemis que Louis XVI ait eus ensuite dans l'Assemblée constituante.

Néanmoins, pendant tout ce mois d'avril, on conserva l'espérance de venir au secours du Roi, et M. Barentin, auquel m'attachaient les fonctions de mes places, lui remit plusieurs mémoires de moi, et quelques projets importants destinés à le persuader qu'il n'aurait rien à craindre des États généraux si, convoqués par des lettres patentes enregistrées, ils ne s'assemblaient qu'en présence et, pour ainsi dire, sous le canon de cette ancienne Cour des pairs, à la tête de laquelle il n'aurait jamais à redouter l'anarchie. J'avais même, sur cela, parole de plusieurs magistrats de la Grand'Chambre, dont j'estimais le zèle et la fidélité.

Je dois dire ici ce que je n'ai jamais confié à M. Barentin lui-même, non que je me défiasse de lui, mais parce que c'était plutôt le secret des princes que le mien. Ce secret, le seul que je lui aie caché, le voici : les deux princes, auxquels le Roi s'était ouvert et avait communiqué mes Mémoires, daignèrent, au mois d'avril, me faire un honneur dont je fus extrêmement touché : ils m'admirent à plusieurs conférences qu'ils eurent entre eux sur la chose publique, et me réclamèrent, sur le danger que courait alors le gouvernement, des Mémoires qui me rappelèrent ceux que leur auguste père m'avait autrefois demandés dans des circonstances bien moins intéressantes.

M. le comte d'Artois m'en fit le premier la proposition. Un homme de la Cour, avec lequel il avait contracté une étroite amitié qui ne s'est jamais démentie, prévoyait comme moi nos désastres et lui avait parlé de ma doctrine et de mes idées. Ce prince en parut satisfait et le chargea de m'amener chez lui. Son visage seul suffisait pour mettre à son aise ma franchise; il m'entretint de sa visite à M. de Machault, et me proposa d'aller m'assurer par moi-même de l'usage que l'on pouvait faire de ce vieux ministre. Il m'offrit chevaux et voiture; sa confiance flatta beaucoup ma vanité, et j'acceptai sa mission; mais je ne voulus point qu'un postillon pût trahir le secret que je devais garder.

Je n'attendais que du Parlement seul le moyen de prévenir les maux dont nous étions menacés; je fis donc confidence de la démarche qui m'était prescrite, à deux magistrats dont je me croyais sûr, parce que leur intérêt même était de nous seconder si leurs intentions eussent été aussi pures que les miennes. L'un était le président de Fleury : j'étais, depuis trente ans, extrêmement lié avec sa famille; et le vieux procureur général, successeur de M. d'Aguesseau, était resté avec moi, jusqu'à sa mort, dans les termes de la plus étroite amitié : la *Lettre du chevalier*, qui avait commencé ma fortune, m'avait valu cet avantage. L'autre était M. Lefèvre d'Amécourt, ami de M. Bertin tant que celui-ci a vécu; pendant le ministère de M. de Silhouette, il m'avait paru frappé d'un ouvrage que j'avais donné sur les *Privilèges exclusifs* (1), et depuis ce temps-là il avait été, au Parlement même, mon protecteur. C'était lui qui m'avait engagé à prendre une charge dans une Cour souveraine, et c'était avec lui que

(1) N° XII du catalogue des ouvrages de Moreau.

M. Bertin et moi étions venus à bout de faire échouer, en 1761, cet énorme projet de *Remontrances,* par lequel M. Lambert, alors conseiller aux Enquêtes, comptait mettre en feu tous les Parlements du royaume, à l'occasion de la querelle de celui de Besançon.

Ces deux magistrats approuvèrent ma mission, et, de plus, ils me dirent : « *Nous connaissons à merveille le vieux garde des sceaux; eh bien! le jour où vous irez le voir, nous irons aussi lui demander à dîner.* » J'étais assez d'avis de les charger des frais de mon voyage; mais je pénétrai leurs vues lorsqu'ils me prévinrent qu'ils se rendraient ensemble à Arnouville (1), et que leur voiture n'avait que deux places. Je voyageai seul, bien résolu de les observer eux-mêmes et de les deviner si je pouvais.

Ce fut le jeudi saint de l'année 1789 que je fis ce voyage, dont le public n'a jamais rien su. Je trouvai nos deux magistrats arrivés. M. de Machault était à l'église, et j'ai toujours pensé qu'il avait été prévenu par eux de notre visite. Quand il rentra, sa stature et sa physionomie m'annoncèrent la plus extrême décrépitude : sa tête, tombée sur sa poitrine, couvrait même son estomac. Il nous parut assez au courant des nouvelles, et nous sembla juger M. Necker à peu près comme nous le jugions. Je lui avouai que, dans l'embarras où était le gouvernement, les princes croyaient que son retour à Versailles en imposerait à la licence, et que, pendant la tenue des États, il pourrait, par d'utiles conseils, garantir la monarchie des formidables attaques du républicain genevois.

Sur cela, ample commentaire de mes deux compagnons. Je remarquai qu'il ne tint pas à eux qu'on ne les regardât comme chargés de ma mission et la partageant,

(1) Village de 550 habitants, à onze kilomètres de Mantes (Seine-et-Oise), où habitait M. de Machault.

ce qui cependant était faux, puisque, seul, je les avais instruits de ma démarche. Le vieillard allégua son âge et sa santé; il ne déraisonna point avec nous, mais il ne raisonna que comme il l'eût fait vingt ans auparavant, dans un temps où l'autorité du Roi, inviolable et sacrée, était très maladroitement, mais si fermement défendue par l'aristocratie ministérielle. M. d'Amécourt lui proposa divers projets de *Remontrances;* et M. de Machault, m'ayant prié de prendre la plume, dicta quelques phrases qui eussent pu servir de réponse lorsque, autrefois, le ministre s'imaginait tout faire avec la grande députation, en remettant quelques mots insignifiants aux députés. Mais une résolution qu'il exprima positivement, et sur laquelle il me parut inébranlable, fut celle de ne jamais s'établir à Versailles, et surtout de n'y jamais prendre place dans le Conseil.

Sur ce point, nos deux magistrats, pour ne pas le fâcher, en vinrent presque à se ranger à son avis; mais ils insistèrent beaucoup sur sa rentrée à la Cour : c'était en effet tout ce qu'ils voulaient de lui, et je crois qu'ils l'eussent eux-mêmes bientôt exhorté à s'en retourner à Arnouville, pourvu qu'il eût commencé par obtenir du Roi qu'il mît l'un et l'autre au nombre de ses ministres. De mon côté, je l'engageai, comme de raison, à se montrer à Versailles, tout en approuvant bien cordialement en moi-même son refus, et en riant, à part moi, de le voir presque s'irriter de ce que je le poussais trop sur une démarche que j'eusse été très éloigné de lui conseiller si j'avais été son ami.

Nous fîmes bonne chère; nous louâmes sa demeure, ses travaux champêtres; nous nous promenâmes, et, sur les cinq heures, je pris congé, bien plus content de ma mission que ceux qui s'étaient flattés d'en tirer un tout autre parti. Je fus, au reste, fort aise de juger, à la fin de sa carrière,

un ministre à qui je n'avais parlé que deux fois en ma vie, et avec lequel mes relations par écrit s'étaient bornées à lui envoyer les feuilles de mon *Observateur hollandais*, non comme au garde des sceaux, mais comme au ministre de la marine. Je lui rappelai son père, que j'avais autrefois beaucoup vu chez M. le chancelier d'Aguesseau, et je me permettrai d'insérer ici certaines anecdoctes relatives à cette famille, qui pourront servir à montrer l'esprit du siècle que nous finissons.

M. de Machault (1), père du garde des sceaux de ce nom, après avoir fait, par les intendances, le chemin qui conduit à Versailles les magistrats qui se destinent à l'administration, avait été nommé, par le chancelier d'Aguesseau, à une des places de conseiller au Conseil des dépêches ou au Conseil royal. Il était, comme les d'Aguesseau, chrétien et religieux, et ceux-ci m'ont conté de lui une histoire aussi singulière qu'édifiante, que je rapporterai comme une grande leçon de morale.

Il avait, dans sa jeunesse, augmenté par un fils naturel le nombre des enfants d'une honnête famille, dont la fortune était déjà assez considérable lorsqu'il la connut. Cet enfant resta seul : ceux que l'on croyait ses frères ou ses sœurs moururent tous avant lui. M. de Machault eut de grands remords; il fallait réparer le mal et ne scandaliser personne. Voici comment il s'y prit. Il chargea deux secrétaires très actifs et très intelligents : 1° de se procurer en secret les noms et les généalogies de tous les collatéraux qui, soit du côté du père, soit de celui de la mère, eussent hérité des biens de cette famille; 2° de découvrir,

(1) Louis-Charles de Machault, conseiller d'État, existait encore en 1745, lorsque son fils fut nommé contrôleur général ; il avait été surnommé *Machault Coupe-tête*, à cause de la sévérité qu'il avait montrée dans ses commissions de magistrature.

à force de recherches, le montant de la fortune dont jouissait le petit adultérin, et d'en dresser des états qui, pour la plus exacte justice, ne laissassent rien à désirer. Ce travail dura plusieurs années, au bout desquelles il fit, par la même voie, distribuer à tous ces gens-là, en bons louis d'or, tout ce qui eût dû leur revenir à chacun et du principal et des intérêts. Tous ignorèrent et n'ont jamais su ni l'auteur ni le motif de cette restitution. Ce qui faisait rire MM. d'Aguesseau, c'est que le contrôleur général des finances ne pouvait être pour le Roi un homme d'affaires plus fidèle, plus exact et plus désintéressé que l'avait été son père, lorsqu'il s'était rendu, sans qu'on s'en doutât, l'intendant d'une famille bourgeoise, et qu'il craignait lui-même d'être ruiné par cette qualité d'intendant qui en a enrichi tant d'autres.

Ce vieux Machault, que j'allai voir à Arnouville, n'était plus propre aux affaires de la terre; mais depuis longtemps il marchait droit vers le ciel, et y marchait par le chemin qu'indique l'Évangile. J'en pourrais dire autant d'une foule de grands personnages, de tout état et de tout sexe, que j'ai vus pécher et se convertir ensuite, se sauver et travailler par la tolérance et la charité à sauver leurs frères. Nul pauvre autour du respectable seigneur d'Arnouville; habits, logement, nourriture : tels étaient ses bienfaits. Il avait bâti presque toutes les maisons qui environnaient son château, et là, comme dans les anciennes cabanes de son village, aucun habitant ne lui a en vain avoué ses besoins.

Il était, je crois, intendant de Flandre, quand on le fit lieutenant général de police de la ville de Paris, à la place de M. Hérault (1), qui avait épousé la fille aînée de

(1) Ce que dit ici Moreau, d'une façon d'ailleurs toute dubitative, est inexact : Machault n'a été intendant de Valenciennes qu'en 1743,

M. Moreau de Séchelles (1). Ce petit ministère de la police menait alors à tout, et, après la disgrâce de M. Orry (2), M. de Machault fut appelé au ministère des finances (6 décembre 1745). A ce moment, j'étais encore dans la maison de Mme de Chastellux, mais j'avais été reçu avocat en 1741. Sa promotion au contrôle général m'inspira quelques vélléités de devenir financier; MM. d'Aguesseau m'en détournèrent.

Le ministère confié à M. de Machault fut orageux, et ce n'est pas à lui qu'on doit en donner le tort. On se rappelle les lettres *Ne repugnate*, et l'on connaît les querelles qu'il se créa avec tout le clergé de France (3). Il l'aurait

et Hérault avait quitté la place de lieutenant de police de Paris en 1739. — René Hérault, né à Rouen en 1691, d'abord avocat du Roi au Châtelet, puis intendant de Tours, lieutenant de police de Paris de 1725 à 1739, conseiller d'État et enfin intendant de la généralité de Paris, mort le 2 août 1740. Il avait épousé en secondes noces, en décembre 1732, Marie-Hélène Moreau de Séchelles, née en octobre 1715.

(1) Jean Moreau, seigneur de Séchelles, né en mai 1690, conseiller au Parlement de Metz et maître des requêtes en 1719, intendant de Valenciennes en 1727, intendant des armées en 1741, conseiller d'État en 1742, intendant de Lille en 1743, de nouveau intendant des armées de 1744 à 1747, contrôleur général en 1754. Il avait épousé, en octobre 1712, Marie-Anne-Catherine d'Amorrézan, née le 25 novembre 1692.

(2) Philibert Orry, comte de Vignori, né à Troyes en 1689, directeur des bâtiments du Roi, rétablit, en 1734, les expositions de peinture au Louvre; contrôleur général des finances, se montra rude, mais économe et intègre, fut disgracié par Mme de Pompadour, et mourut en 1747, au château de la Chapelle, près de Nogent-sur-Seine.

(3) Machault fit rendre, en 1747, l'*édit de mainmorte* qui interdisait au clergé de posséder aucun fonds sans autorisation juridique, et voulut, dans la suite, exiger sur les revenus ecclésiastiques le payement de l'impôt du vingtième, qui était auparavant remplacé par des dons gratuits. Pour essayer de faire accepter son système, il chargea Bargeton, célèbre avocat du Parlement de Paris, de dresser un mémoire; de là ces lettres connues sous le nom de *Ne repugnate*, parce qu'elles avaient pour épigraphe ce passage de Sénèque : *Ne repugnate vestro bono.* Elles furent supprimées par un

sauvé de sa ruine totale s'il eût obtenu de lui, non qu'il payât les impôts, car il en a toujours été suffisamment chargé, mais qu'il fût imposé dans la même forme que l'étaient les autres sujets du Roi.

M. de Machault avait à la Cour un rival qui ne l'aimait point : c'était le ministre de la guerre, M. d'Argenson. Celui-ci, par conséquent, favorisa le clergé. On n'a point oublié un mot fameux de l'évêque de Verdun, Nicolaï (1) : « *Vous sonnez toujours le tocsin* », lui dit le contrôleur général. — « *Il le faut bien*, répondit le prélat, *lorsque vous mettez le feu aux quatre coins du royaume.* » Les évêques savaient d'où leur venait leur force ; aussi gagnèrent-ils leur cause. M. de Machault céda, mais ne déchut pas. On lui donna la marine (28 juillet 1754) qui avait été enlevée à M. de Maurepas en 1749, et que quitta M. Rouillé pour passer aux affaires étrangères ; de plus, on lui conserva les sceaux qu'il avait depuis le mois de décembre 1750. M. Moreau de Séchelles, qui se prétendait mon parent, fut fait contrôleur général.

Bientôt, il perdit un peu la tête. Moras (2), son gendre et son successeur, n'en avait pas une trop bonne ; en août 1757, il céda la place au premier commis des

arrêt du Conseil, et l'Assemblée du clergé, présidée par le cardinal de la Rochefoucauld, protesta contre l'atteinte que l'on tentait de porter à ses immunités (10 septembre 1750), tout en consentant, pour les sauver, à des sacrifices pécuniaires.

(1) Aymar-Chrétien-François-Michel de Nicolaï, frère cadet du premier président de la Chambre des comptes, chanoine de l'église de Paris, aumônier de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, agent général du clergé de France, nommé évêque-comte de Verdun en avril 1754, sacré le 16 juin suivant, mort le 9 décembre 1769.

(2) François-Marie Peirenc, seigneur de Moras, maître des requêtes, intendant de Riom en Auvergne, intendant de Valenciennes, puis contrôleur général et ministre de la marine, avait épousé Jeanne-Louise Moreau, seconde fille de Jean Moreau de Séchelles, née en 1721.

finances, Boulogne, lequel, en avril 1759, fut remplacé par M.de Silhouette. Mais, deux ans auparavant, le robespierrisme de Damiens (1) avait culbuté les deux seuls ministres (2) qui, pour la monarchie, eussent valu leur pesant d'or s'ils eussent été unis. Après avoir, pendant plusieurs années, conduit leurs tranchées et leurs mines l'un contre l'autre, ils se rencontrèrent; l'artifice éclata, et une même explosion les enleva tous deux. M. d'Argenson fut perdu dans l'esprit du Roi; M. de Machault, bien mieux et très honorablement traité, s'en alla chez lui. Peut-être Louis XV espéra-t-il pouvoir un jour lui rendre les sceaux, car il les garda, et, pendant près de deux ans, il scella lui-même tous les actes de sa chancellerie. La marine passa alors à Moras, puis à M. de Massiac, et tomba, en 1758, entre les mains du lieutenant de police Berryer (3), qui n'en fut que l'exécuteur testamentaire.

Le nouveau contrôleur général Silhouette voulait réformer beaucoup d'abus, mais il commit une grande faute : il commença par faire violer au Roi la première de toutes les lois, celle de tenir sa parole et de garder la

(1) Robert-François Damiens, né en 1715, soldat, déserteur, domestique; essaya d'assassiner Louis XV le 5 janvier 1757, fut écartelé le 28 mars suivant. Voir le récit de son procès et de sa mort à la fin du volume, page 602.

(2) A la suite de l'attentat de Damiens, Louis XV, quoique n'ayant été que légèrement blessé, se mit au lit et fit appeler en toute hâte un confesseur. Le lendemain, Machault, qui était las de sa protectrice, Mme de Pompadour, alla la trouver et la prévint que l'intention du Roi était qu'elle quittât la Cour. Elle fit traîner son départ, et bientôt, étant redevenue plus puissante que jamais, elle obtint le renvoi de ce ministre et celui de M. d'Argenson, qui lui avait toujours été hostile.

(3) Nicolas-René Berryer, né à Paris en 1703, conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Poitou en 1743, lieutenant de police, par la protection de Mme de Pompadour, en 1747, conseiller d'État en 1755, membre du conseil des dépêches en 1757, ministre de la marine en 1758 et garde des sceaux en 1761; mort en 1762.

foi des contrats. Ce ministre ne conserva pas sa place plus de huit mois; il estimait fort M. de Machault, et, croyant avoir besoin des travailleurs qu'il avait employés, il plaça à la tête de ses bureaux un commis de beaucoup d'esprit, pour lequel M. de Machault avait tout fait. Ce fut ce Cromot, à qui, dans la première partie de *Mes Souvenirs*, j'ai payé le tribut de reconnaissance dû aux services qu'il m'a rendus. Son âme était tendre et bienfaisante, ses mœurs étaient très dissolues, et, d'après les principes et les exemples de la Cour, il s'imaginait qu'en France le Roi était le seul qu'on pût voler sans scrupule. Il a été depuis, comme on l'a vu, surintendant des finances de Monsieur, frère de Louis XVI, par lequel il a été payé avec une générosité plus que royale. Pour rendre à Cromot la justice qu'il mérite, j'ajouterai que, incapable de faire le moindre tort, même à son ennemi, il était parvenu, pendant le temps qu'il avait été commis de M. de Machault, à obtenir de ce ministre trois ordonnances sur le trésor royal de 90,000 livres chacune; cela lui permit d'acquérir, au Bourg, une belle et bonne propriété dont il prit le nom.

C'est par lui que j'ai appris l'histoire secrète de M. de Machault, et de tous les ministres dont ensuite il avait eu la confiance entière et sans réserve, car il savait bien s'arranger de façon qu'on ne la lui accordât pas à demi. Ces ministres, après M. de Silhouette, ont été M. de Laverdy et l'abbé Terray. En nous entretenant, pendant les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, de leur libertinage et de leurs très ridicules galanteries, il ne pensait point se rendre envers eux coupable d'ingratitude. Il nous contait tout cela avec la même franchise que ces illustres débauchés lui avaient témoignée en le mettant dans leurs confidences; aussi ne s'était-il jamais fait scrupule de leur escamoter leurs maîtresses. Lui et

le petit Bouret, fermier général, avaient un magasin inépuisable de toutes les belles histoires dans lesquelles celles-ci se vantaient de leurs trahisons, car, comme ils étaient l'un et l'autre fort aimables, ils étaient toujours préférés à ces gens à simarre et à manteau, et toujours le ministre, sans s'en douter, payait pour deux ou trois.

Eh bien ! voilà la société dans laquelle, jusqu'à la mort de Louis XV, je me suis vu exposé à toutes les railleries dont j'étais déjà le plastron, lorsque, au collège de Beauvais, tous les polissons, mes camarades, se cachaient de moi quand ils voulaient faire quelques sottises. Dans les bureaux de la finance, beaucoup plus instruit, sans pourtant m'être jamais vautré dans l'ordure, j'ai eu tout le loisir d'apprendre que si l'abbé Terray a été le plus vil, le plus crapuleux et le plus dégoûtant des libertins, le contrôleur général Machault avait été le plus voluptueux de ceux qui, de son temps, se permirent des attachements dont plusieurs évêques ne se faisaient alors aucun scrupule, et que, cependant, ce Laverdy, auquel on ne reprocha aucune maîtresse, fut peut-être plus coupable qu'eux par la haine qu'il voua aux plus zélés prédicateurs de l'Évangile, et plus encore par les motifs de cette haine : le péché que Dieu ne pardonne point, c'est le péché des anges rebelles, c'est l'orgueil de ces irréligieux fanatiques qui, partageant leur insolente rébellion, ont préparé dans notre pays cette apostasie dont l'Europe est encore étonnée. Sa bonté, au contraire, a assez bien traité ces rois, ces princes, ces grands, ces évêques même, qui, tout en l'offensant, ne s'étaient point révoltés contre le ciel, pour leur permettre d'expier, dès cette vie, l'abandon des lois les plus saintes : nous les avons vus en grand nombre périr les uns après les autres, et les uns par les autres, tantôt martyrs s'offrant avec une résignation mêlée de

joie, tantôt victimes rassurées par des châtiments dont ils ont avoué la justice. Tous ceux qui, sans sortir de cette vie, sont déjà sortis du creuset où ils ont été épurés, sont aujourd'hui et, je me plais à l'augurer, seront encore davantage, par la suite, des modèles de vertu, de mœurs et de piété.

Mais revenons au temps qui suivit mon voyage d'Arnouville, après lequel je rendis compte aux princes de ma mission avec une franchise dont ils me témoignèrent le plus grand gré. Le cabinet de M. le comte d'Artois me fut alors ouvert, et ce prince, dans le but de prévenir la révolution que nous redoutions, me demanda mémoire sur mémoire et les lut tous avec moi. Je les avais déjà montrés à M. Barentin, à qui, comme je l'ai dit plus haut, j'avais caché ma visite à Arnouville. M. le comte d'Artois en parut vivement frappé; il connaissait la confiance que Monsieur avait pour moi, et il daigna me prier d'être le médiateur et l'organe de la correspondance qui devait les unir, dans toutes les précautions qu'ils devaient prendre pour sauver la monarchie, dont il est certain que M. Necker avait déjà juré la perte.

Le puîné de nos princes, plus vif, plus entreprenant, s'abandonnait avec moi à ses mouvements et me disait tout. Son aîné, plus froid, plus irrésolu, et peut-être plus sage et plus politique, ne me disait pas tout, mais ne m'a jamais menti. Ce fut pendant, ou plutôt à l'expiration de l'Assemblée des notables de 1788, que je pris la liberté de lui parler des craintes qu'il avait excitées, quand, à la tête de son bureau, il avait consenti à la double représentation que M. Necker voulait donner au tiers état. On sait en effet que c'est à cette double représentation, qui fut refusée par les six autres bureaux, que M. Necker a dû tout le succès de son horrible projet. Monsieur s'ouvrit

à moi avec une bonté qui me charma : il m'assura qu'il avait été bien persuadé que, dans l'état de la France et dans les dispositions où était le Roi lui-même, la monarchie avait beaucoup plus à craindre de l'aristocratie du clergé et des grands, que des plans démocratiques du tiers état. Par là, Monsieur me prouva que le Roi et lui étaient cruellement trompés par l'aristocratie genevoise.

On ne doit pas être surpris, d'après ces données, que les deux frères du Roi eussent besoin de quelqu'un qui les rapprochât ou qui, du moins, pût prévenir entre eux des divisions plus dangereuses. Voilà ce qui m'occupa surtout dans les diverses conférences des deux augustes frères, auxquelles j'eus l'honneur d'être admis en tiers depuis Pâques 1789 jusqu'à l'ouverture des États, et depuis celle-ci jusqu'au moment où le puîné des deux sortit de France. J'espérai avoir fait quelque bien et je m'en félicitai, lorsque ce prince charmant me dit dans un coin de son cabinet : « *Je suis très content de Monsieur; nous agirons parfaitement de concert, et c'est à vous que j'en ai toute l'obligation* »; témoignage qu'il m'a encore rendu en présence de M. de Vaudreuil (1), son ami.

Comme tous les mémoires contenant le plan que nous avions arrêté dans notre petit comité, et dont les princes ne manquaient pas de faire part au Roi, ont été brûlés par ma famille pendant que j'étais sous la hache de Robes-

(1) Joseph-Hyacinthe-François de Paule Rigaud, comte, puis marquis de Vaudreuil, grand fauconnier de France, né à Saint-Domingue le 2 mars 1740, lieutenant général des armées du Roi, se distingua dans la guerre de Sept ans, se fit rechercher à la Cour pour ses qualités aimables et brillantes, accompagna le comte d'Artois au siège de Gibraltar, émigra à Turin en juillet 1789, ne rentra en France qu'avec la famille royale, fut, jusqu'à la fin de sa vie, honoré de l'amitié du comte d'Artois, et mourut, pair de France et gouverneur du Louvre, le 8 janvier 1817.

pierre, je vais exposer notre projet, qui peut-être eût sauvé la France. 1° Je fis signer à M. le garde des sceaux Barentin une lettre qu'il envoya au Roi, et où, à la suite des marques les plus touchantes de son respect et de sa fidélité, il lui dénonçait les vues perfides de M. Necker, d'après une analyse courte, sommaire et exacte des discours par lesquels il avait annoncé et organisé la convocation des États généraux. Le garde des sceaux protestait à Sa Majesté qu'il lui remettrait son office et le sceau, plutôt que de souscrire à la doctrine antimonarchique présentée par ses ministres. Cette lettre, toute signée, fut montrée à la Reine par l'un de ses beaux-frères; elle en témoigna un contentement et une joie qui nous donna les plus grandes espérances; elle dit même en souriant : « *Ce n'est pas le garde des sceaux qui a fait cela* » ; mais heureusement elle ne me devina pas. 2° Une autre production, fruit des délibérations de notre comité et rédigée de l'aveu des deux princes, fut un projet de déclaration que j'avais communiqué à deux magistrats du Parlement, très désireux d'obtenir quelques grâces de la Cour. Ils s'étaient engagés, si le Roi adoptait notre déclaration, à la faire enregistrer dans une assemblée des Chambres avant l'ouverture des États, car il me paraissait évident que le seul moyen de les rendre moins orageux et même très utiles était d'environner les trois ordres, que le Roi allait consulter en père, de la majesté et du pouvoir de cette Cour, qui ne devait jamais le faire parler et agir qu'en roi.

Pour entendre mon projet et l'objet de cette déclaration, il faut se rappeler un certain arrêt du 5 décembre 1788, qui sembla prouver que ce Parlement, tant de fois soulevé contre Louis XV par les intrigues du duc de Choiseul, s'était encore voué au perfide Genevois pour

détrôner Louis XVI. Au moment où nous étions, je pensais néanmoins qu'on pouvait tout espérer de ce grand Corps pour le salut de l'État, et, dans un très grand nombre d'écrits, j'avais démontré que le plus fort contre-poids qui pût balancer le choc et la gravitation des États généraux était le crédit et la faveur dont il avait toujours joui auprès des peuples. L'autodafé qui pendant ma prison a consumé tous mes papiers m'a fait perdre l'édit par lequel j'aurais voulu que les États fussent convoqués, et un autre édit non moins important, qui, sous prétexte d'expliquer ce ridicule établissement de la Cour plénière, rendait à notre ancienne Cour des pairs son lustre et ses droits, et intéressait toute la magistrature à défendre la monarchie. Ces pièces me brouillèrent avec l'abbé Maury, et m'ont bien persuadé que son ami, M. le garde des sceaux Lamoignon, m'avait joué; mais, sous M. Barentin, et dans le petit conseil des princes, j'étais bien sûr de tout rétablir si, comme nous nous en flattâmes quelque temps, nous avions obtenu la déclaration dont il me reste à parler.

Je savais, en effet, à n'en pouvoir douter, que cet arrêt du 5 décembre avait été escamoté à la Grand'Chambre (1) par une foule de mauvais sujets, qui se croyaient les maîtres du Parlement, parce qu'ils étaient les agitateurs des enquêtes : tel était un petit coquin d'abbé Le Coigneux, connu depuis sous le nom de général Jacquot, et qui est mort de chagrin du mal qu'il avait fait; tels étaient encore un Sémonville (2), un Sabatier et plusieurs autres clefs de

(1) Plus de la moitié des membres du Parlement ne prirent point part au vote de cet arrêté, dans lequel, entre autres déclarations et demandes, on suppliait le Roi de ne plus permettre aucun délai pour la tenue des États généraux, de déclarer et consacrer leur retour périodique, etc., etc.

(2) Charles-Louis Huguet, marquis de Sémonville, né à Paris en

meutes qui ne valent pas la peine d'être nommés. Tous ces polissons-là avaient profité d'une assemblée de Chambre, où, à l'exception du président d'Aligre et de deux ou trois autres imbéciles, aucun grand chambrier n'avait assisté. Ceux qui alors connaissaient les véritables intérêts de la magistrature sentaient à merveille que le Parlement serait la première victime immolée aux projets de M. Necker.

Il ne faut pas se le dissimuler, rien n'était moins royaliste que les cahiers rédigés dans tous les bailliages et au nom des trois ordres. Ils n'avaient pas été imprimés sans dessein, et une des premières fautes commises avait été d'en souffrir la publicité. Rien, dès lors, n'était plus vrai, et je ne connais qu'un seul homme qui ait osé le dire avec courage : c'est M. l'évêque d'Arras (1). Élu député du clergé de sa province pour le représenter aux États, il eut le bon esprit de refuser ce titre, et déclara qu'il ne serait jamais porteur de mandats aussi contraires aux anciennes lois de la monarchie. Cependant, il n'était plus au pouvoir du Roi de parer le coup terrible que lui portait l'opinion générale, dont ces cahiers étaient regardés comme un témoignage presque unanime. Quel fut donc le parti que nous prîmes? Blâmer cette publicité n'était pas en arrêter le mauvais effet. Nous crûmes devoir :

1759, entra au Parlement de Paris comme conseiller aux enquêtes en 1777, fut nommé envoyé extraordinaire en Belgique en 1790, ambassadeur à Gênes en 1791, à Constantinople en 1793. Arrêté avec Maret, par ordre du gouvernement autrichien, lorsqu'il se rendait à ce dernier poste, il fut échangé, en 1795, contre la fille de Louis XVI; aida au 18 Brumaire, devint conseiller d'État, ministre plénipotentiaire en Hollande en 1799, sénateur en 1805, grand référendaire de la Chambre des pairs de 1814 à 1834, et mourut à Paris en 1839.

(1) Léon-François-Marc-Hilaire de Couzié, nommé évêque d'Arras le 21 août 1769, mort à Londres en décembre 1804.

1° opposer à cette fausse et dangereuse opinion la tradition constante du Parlement et les maximes fondamentales par lesquelles, à toutes les époques de la monarchie, il avait défendu notre ancienne constitution ; 2° ne regarder ces funestes cahiers que comme les matériaux encore informes des véritables cahiers qui, après un examen et une refonte, deviendraient l'ouvrage des trois Chambres et seraient présentés au Roi comme le vœu général des États.

Aussi, dans un préambule historique, où j'exposais l'état actuel des choses et blâmais la publicité donnée à des cahiers qui ne devaient être connus qu'après que le Roi les aurait lui-même reçus, j'ordonnais la suppression desdits imprimés et la remise des originaux, dont les députés étaient porteurs, entre les mains des secrétaires des trois Chambres. Ma déclaration, qui devait être enregistrée avant l'ouverture des États, enjoignait aux trois ordres de nommer, chacun dans sa Chambre, une commission chargée de rédiger le cahier général de son vœu, formé d'après les pétitions des assemblées de bailliages, afin que le Roi, auquel ces trois cahiers généraux seraient présentés, pût, en les réunissant et en les comparant, connaître l'opinion et le vœu du plus grand nombre des députés.

Cette méthode avait été suivie dans les dernières tenues d'États généraux; rien n'était plus aisé à vérifier, et il était impossible de citer une seule de ces Assemblées où, dès la première séance, on eût commencé par supposer qu'il n'y avait en France ni monarque ni constitution monarchique : cette horrible hypothèse était de l'invention de Mirabeau et du duc d'Orléans.

Par là, nous écartions l'embarras des cahiers et nous prévenions le mal résultant de leur publicité. Mais il fal-

lait faire plus encore, il fallait, avant d'ouvrir les Etats, environner le trône de cette Cour des pairs qui avait alors tant d'intérêt à le défendre; il fallait assurer au Roi le pouvoir législatif, l'une et peut-être la première des lois fondamentales dont le Parlement a toujours été le gardien; il fallait enfin que le même souverain qui, dans les États, allait consulter les députés de la nation dont il n'était là que le chef, l'ami et le père, pût, si son autorité était méconnue, repasser dans cette Cour plénière où son trône était placé, et où il était en droit de juger les décrets et de punir la licence individuelle des membres de l'Assemblée, car ce n'était que là qu'il devait donner la sanction aux décrets de cette Assemblée.

Ce fut pour indiquer cette double fonction du monarque que, dans les trois derniers articles de notre déclaration, je plaçai, comme lois fondamentales, les arrêtés mêmes du Parlement, dont je ne fis que transcrire les termes. Je partis, pour cela, d'un petit ouvrage que j'avais donné au public quelque temps auparavant, et que j'avais intitulé le *Credo politique de tous les Français* (1). C'était un abrégé, un sommaire de toutes nos lois fondamentales, destiné à éclairer les députés. Là, je supposais la liberté de la presse, et je trouvais même très permis que, sur le pouvoir des rois, on pensât autrement que le Roi; mais j'appuyais sur le droit qui appartenait aussi au souverain de ne confier ni offices, ni dignités, ni aucune espèce de fonctions publiques, à quiconque refuserait de le reconnaître comme son roi et son souverain.

Telle était cette déclaration qui rendit à nos princes, dans les premiers mois de 1789, l'espérance de sauver la monarchie trop ouvertement attaquée par M. Necker.

(1) Ce petit ouvrage est compris dans l'*Acquit de ma conscience*, n° LV du catalogue des ouvrages de Moreau.

M. Barentin me témoigna combien Louis XVI en avait été satisfait, et comme je demeurais toujours à Ville-d'Avray, où je n'étais pas encore brouillé avec M. Thierry, j'avais soin d'aller de temps en temps à Versailles afin de savoir où nous en étions de nos espérances. J'avoue que, voyant de près et la faiblesse du garde des sceaux et celle, plus grande encore, de notre malheureux roi qui tournait à tout vent, je pris la résolution de me détacher entièrement de toute espèce de fonctions publiques, si ces derniers efforts de ma part ne produisaient pas un important changement. C'était même pour cela que, dès la fin de 1788, j'avais fait régler ma retraite.

Peu de jours après mon retour d'Arnouville, Monsieur me sembla, un matin, radieux et plein de confiance. Il me dit, d'un air riant, que le Roi et sans doute la Reine, car elle était plus puissante que jamais, étaient bien décidés à composer un autre ministère. Mon enchantement ne fut pas long : il dura, je crois, à peu près une semaine. Monsieur m'avertit tristement que le Roi ne promettait plus rien et que nous étions *déjoués*. Ce fut le terme dont il se servit : cette expression peu noble ne m'a jamais plu, même dans sa bouche.

Monsieur, cependant, ni M. le comte d'Artois ne me parurent encore désespérer de rien : il leur était impossible, à l'un et à l'autre, de prévoir que les États, même s'ils se tenaient à Versailles, produiraient l'effroyable révolution que j'avais annoncée, ainsi qu'on le verra bientôt, dans la préface de mon *Exposition et défense;* ils m'exhortèrent fort à continuer d'agir de concert avec eux; ils m'inspirèrent quelque courage, et, comme je n'ai jamais connu ni l'art de l'intrigue ni les chemins détournés, je me fis un honneur de combattre de front tous ceux qui, déjà nommés représentants de la nation,

cherchaient tantôt à détruire la fortune publique, tantôt à assurer la leur particulière.

Je n'ai été chassé de Ville-d'Avray que le 15 juillet 1789. Depuis Pâques de cette année-là, jusqu'au moment où M. le comte d'Artois se crut obligé de quitter la France, j'habitai soit Chambourcy, soit Ville-d'Avray; mais je passais à Versailles au moins quatre jours par semaine. Il s'écoula donc trois mois pendant lesquels, sans me déguiser et très franchement, j'osai non seulement rompre en visière avec les antiroyalistes, mais leur déclarer que je ferais tous mes efforts pour lutter contre leurs projets. Pendant ces trois mois, sûr des dispositions de nos deux princes, je n'avais pas besoin de délibérer avec eux dans ces petits comités qui m'avaient tant flatté. Je faisais ma cour à Monsieur et à Madame dans leurs cabinets, et, indépendamment de quelques audiences particulières que M. le comte d'Artois m'accordait, je le voyais très souvent à ses audiences publiques et chez Mme de Polignac, où il passait plusieurs heures de la journée. Partout il me comblait de marques de bonté, au point de m'attirer la haine de quelques jaloux de ce pays, où, de tous côtés, ils sortent de dessous terre.

On se rappelle quels liens m'attachaient à cette pauvre favorite : j'avais épousé en 1759 et perdu en 1760 sa tante à la mode de Bretagne. Membre de la famille et chargé par elle de surveiller les opérations de son tuteur onéraire, j'avais ensuite fait son mariage avec le comte Jules de Polignac, rédigé les articles de son contrat que j'avais signé, et assisté à la cérémonie nuptiale le 7 juillet 1767. Je connaissais son goût pour l'indépendance, et plusieurs de mes lettres, brûlées pendant ma prison, prouveraient, si je les avais encore, combien j'avais été surpris de la fortune qu'elle avait faite à la Cour; on y verrait

également les tristes prédictions par lesquelles je lui avais annoncé ses malheurs.

En 1781, Marie-Antoinette passait les après-dîners chez elle et au milieu de sa société. Je l'ai vue là, sur un canapé, le dimanche 29 septembre, et tout le monde libre, debout, causant par pelotons dans le salon. Le comte de Polastron s'y trouvait; il était arrivé de Toulouse la gueule enfarinée, comptant se faire renvoyer avec de l'argent ou des grâces; il voulait passer l'hiver à Paris et avait loué une maison. En attendant, il logeait à Passy chez l'abbé de Chalus, et chez le fermier général Chalus, à la place Vendôme. Il se faisait présenter, il se montrait partout à la Cour; la Reine ne lui parlant pas d'abord : « *Ceci a l'air un peu froid*, disait-il, *mais il faudra bien en venir à bout.* » On ne pouvait empêcher le père de la favorite de souper avec la Reine; peu à peu, il se mit à son aise, causa plus qu'un autre, et força Sa Majesté à lui adresser la parole en répondant à ce qu'elle disait aux autres : j'ai su tout cela de Mme d'Andlau.

Tant que ma charmante nièce a été environnée de courtisans et de flatteurs, j'ai à peine mis les pieds chez elle; quelquefois même, je me suis plaint de ce qu'elle me négligeait. Dès que sa faveur eut commencé à décliner, elle ne manqua aucune occasion de se rappeler à moi, et peut-être dus-je son retour à M. le comte d'Artois et à son ami, le comte de Vaudreuil. Je commençai à lui faire des visites du matin; elle exigea de moi une copie de ces mémoires que j'ai intitulés *Mes Souvenirs,* qu'elle ne m'a jamais rendue et qui lui a été soustraite par M. d'Adhémar. Une justice que je lui dois, c'est de déclarer que, même dans sa plus haute faveur, elle a toujours dit du bien de moi à la Reine et a constamment pris mon parti contre l'abbé de Vermond, son ennemi et le plus

cruel de mes persécuteurs. Qu'il me soit permis de placer ici un trait qui excitera toujours ma reconnaissance. J'étais un jour à déjeuner avec elle lorsqu'on annonce la Reine, qui entre rapidement, l'appelle *ma reine* et se jette à son col; on croit bien que je fus empressé de me retirer : « *Je ne vous quitte pas,* me crie-t-elle ; *attendez dans mon salon, et rentrez chez moi quand j'aurai reçu les ordres de Sa Majesté.* » Je n'attendis pas un quart d'heure ; la Reine, en repassant, me vit et me fit la même mine qu'elle m'a toujours faite. Sur-le-champ, je rentre chez la favorite, qui se met à rire : « *Eh! mon Dieu! madame,* lui dis-je, *pourquoi m'exposez-vous ainsi à ce terrible regard qui me fait peur?* » — « *Pourquoi?* me répond-elle. *Pour qu'on sache bien que vous êtes et que vous serez toujours mon ami.* »

A ce moment, cependant, la faveur de la gouvernante était entière. Au bout d'un an, il n'en restait plus d'autres traces que l'estime et, si je l'ose dire, que ce respect que les rois eux-mêmes se sentent pour l'irréprochabilité de ceux avec qui ils vivent (1). C'est alors que Mme de Polignac, dans un entresol du logement de la gouvernante où elle avait placé ses livres, me conta bien des fois en détail les refroidissements qui l'avaient affligée, et lui avaient fait souvent désirer une retraite que la Reine elle-même, qui commençait à lui préférer Mme de Lamballe, ne lui eût point accordée. Ce que je puis certifier, c'est qu'elle l'eût demandée avec les plus vives instances, si Mme d'Andlau, sa tante, et tout le reste de sa famille, dont son caractère indolent l'avait rendue très dépendante, ne s'y fussent constamment opposés. Il faut convenir que le titre et les fonctions de gouvernante lui indi-

(1) C'est en 1785 qu'eut lieu ce refroidissement, causé, non par l'indifférence, mais par la raison..... (*Marie-Antoinette et sa famille*, par M. DE LESCURE.)

quaient des devoirs sacrés, dans lesquels il lui était prescrit et très honorable de se renfermer; mais il faudrait avoir aimé la Reine comme elle l'a aimée, pour se faire une idée juste des dégoûts et des chagrins qu'elle daigna me confier, et contre lesquels je cherchai à la cuirasser.

En lui payant ici le tribut de ma reconnaissance, je n'ôte rien de la gravité de ce que je rapporterai plus loin sur son compte; j'ajouterai même aux fautes que j'aurai à lui reprocher, l'accueil qu'elle fit à la très imprudente résolution prise à la fin de 1788 (23 septembre) d'assembler les États généraux. Dieu avait sans doute, dès lors, résolu de punir l'irréligion des princes, les mœurs dépravées du clergé et la licence des peuples, car toute la France avait accueilli ce système d'insurrection qui a amené la destruction. Je ne sais quelle curiosité s'était emparée de tous les esprits; il n'y avait aucun accord dans les motifs, mais les résultats étaient semblables : la Reine, les princes, le clergé, les grands, le Roi lui-même, se formèrent l'idée la plus agréable d'un changement universel. *Ecce nova facio omnia,* voilà le cri qui s'éleva à la Cour, et le comte d'Artois ne donna-t-il pas, comme un autre, dans les pièges de ce Genevois dont je vais, dans un moment, rappeler les derniers attentats? Ne vîmes-nous pas ce prince se féliciter de la haute opinion qu'avait de lui cette noblesse qui le regardait comme son chef? Ne signa-t-il pas ce Mémoire célèbre, dans lequel on suppose l'indispensable nécessité d'assembler la nation? Non seulement on voulait les États, mais on insista, et Mme de Polignac ne fit là-dessus que répéter le vœu de la Reine, pour qu'ils se tinssent à Versailles. Depuis longtemps déjà toutes les factions s'agitaient; on annonçait à l'avance que telle maison devait être fréquentée par les aristocrates, et donnerait à souper à la noblesse et aux ecclésiastiques; que

telle autre fèterait le tiers état. La résolution de Mme de Polignac fut de traiter également bien tout le monde; pourtant, elle crut que les membres du tiers ne trouveraient point mauvais qu'on ne les admît pas le soir à une table où les princes soupaient presque tous les jours : le dîner fut le repas du tiers.

CHAPITRE XV

M. Necker maître du champ de bataille. — Sa conduite avec les Parlements. — Licence des écrits. — L'abbé Raynal et l'abbé Mably. — Fête de la rosière de Suresnes. — Incendie des magasins de Réveillon. — Les États provinciaux du Dauphiné. — Illusions sur M. Necker. — Protestation des princes. — Défiance mutuelle de Necker et de Coster. — *Exposition et défense.* — M. Barentin m'obtient mon congé. — Place des pairs et des membres du Parlement aux États. — Propos du duc de Luynes, du comte de Bar et de M. de Montmorency. — Duval d'Esprémesnil. — Un dîner chez M. de Bonneuil. — L'échelle de Monsieur. — Isolement de M. d'Esprémesnil chez Mme de Polignac. — Décret du 17 juin. — Ministère du maréchal de Broglie. — Le camp de Paris. — L'Assemblée nationale. — Serment du Jeu de paume. — Séance royale du 23 juin. — Apostrophe de Mirabeau au marquis de Brézé. — Réunion du clergé et de la noblesse au tiers état. — Mouvements dans Paris. — L'archevêque de Vienne, président de l'Assemblée constituante. — Renvoi de M. Necker. — La Vierge Target. — Les tribunes de l'Assemblée nationale. — La justice et la foi.

J'ai dit ailleurs comment, à la Saint-Louis de l'année 1788, l'archevêque et le garde des sceaux furent culbutés, et comment leur retraite força le rappel du banquier genevois. Celui-ci, maître du champ de bataille, ne songe plus qu'à profiter des fautes qu'a faites le gouvernement, et des troubles que les Parlements eux-mêmes ont excités dans toutes les provinces. Il renouvelle solennellement la promesse de la convocation des États, et, afin qu'elle ne puisse être retardée davantage, il continue d'attiser le feu dont il a suivi les progrès avec tant de plaisir. La Cour s'était brouillée avec tous les Parlements; il lui fut

donc bien plus aisé d'attacher à son parti ceux qui étaient accoutumés à se regarder comme des espèces de législateurs dans les pays ayant encore des États ou en ayant eu autrefois. Sa conduite n'avait qu'un but : celui de tout brouiller; il varia donc ses moyens suivant les administrations auxquelles il avait affaire.

Dans les grands fiefs qui, anciennement réunis à la couronne, ne connaissaient plus que les lois générales du royaume, il ne demandait pas mieux que de multiplier les assemblées provinciales, dans lesquelles il répandait déjà ses maximes et comptait faire germer les semences de l'esprit républicain. Telle fut celle dont on me proposa d'être membre, à Saint-Germain, et dont le doyen de Notre-Dame avait accepté la présidence. Dans les provinces qui, à proprement parler, n'étaient que des monarchies parallèles, comme la Provence, le Dauphiné, les duchés de Bar et de Lorraine, il annonça qu'il voulait rendre les anciens États : ainsi l'archevêque d'Aix, Boisgelin, obtint de lui le rétablissement de ceux de Provence, qu'il substitua à l'assemblée des procureurs du pays, qui se tenait tous les trois ans à Lambesc. La Bretagne avait été autrefois très féodalement réunie : mais son Parlement contestait encore sur les liens qui attachaient cette province à la monarchie : il affecta d'épouser les préjugés des trois ordres, et ne chercha qu'à les irriter contre le souverain. Si son projet avait été, non de diviser, mais de réunir, il eût été digne du chancelier d'Aguesseau. Toutes nos différentes coutumes ne présentaient que les abus de l'ancienne féodalité; cependant elles étaient toutes autant d'engagements et des peuples qui s'étaient soumis à nos rois, et de nos rois qui avaient promis de maintenir les droits particuliers de toutes les associations dont ils devaient être les chefs.

Lorsque Louis XIV mourut, son successeur eût pu, avec de sages ministres, ne faire qu'un magnifique tout de tant de parties qui se croyaient hétérogènes, et tel fut toujours le but uniforme de la politique du chancelier, mon premier maître. Celle de M. Necker en eut un bien différent : ce fut de disséminer partout des matériaux dont il pourrait ensuite composer un édifice absolument nouveau, et dont lui seul serait le maître. Aussi arriva-t-il au ministère fermement résolu de faire, en France, une révolution à laquelle tout était déjà disposé par la folie, par les intrigues et par la détestable doctrine de ses prédécesseurs. Avant lui, M. Turgot avait affiché l'irréligion et la liberté indéfinie : à cette époque, avait commencé la licence de tous les écrits qui, débités sous les yeux du monarque, invitaient les peuples à se soulever contre lui. Les Parlements et la noblesse avaient été empoisonnés par l'abbé Raynal (1) et par l'abbé Mably; l'ambition et les richesses avaient corrompu le clergé, qui ne demandait pas mieux que de rendre son administration indépendante du Roi; mais c'était encore leur propre aristocratie que tous ces gens-là désiraient substituer à l'autorité de nos

(1) Guillaume-Thomas-François Raynal, né à Saint-Geniez en 1713, entra chez les Jésuites, eut des succès comme professeur et comme prédicateur, vint à Paris en 1747, fut attaché à la paroisse Saint-Sulpice, renonça à l'exercice du ministère, se fit homme de lettres, obtint le privilège du *Mercure*, se lia avec les philosophes, publia, en 1770, son *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage rempli de déclamations politiques et antireligieuses, pour lequel il eut entre autres collaborateurs Diderot et Pechméja; donna, en 1780, une édition refondue de son ouvrage qui fut condamnée par le Parlement en 1781 et brûlée par la main du bourreau; s'expatria alors, rentra en France en 1788, ne tomba pas dans les excès de la Révolution, adressa même, en 1791, à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle il désavouait les principes démagogiques, et mourut à Passy le 6 mars 1796, au moment où il venait d'être nommé membre de l'Institut.

anciennes lois. Necker voulut la démocratie, et toutes les productions des écrivains qu'il avait à ses gages eurent pour objet d'enflammer le petit peuple même. On vint à bout de le soulever contre la noblesse et contre le clergé. Bientôt il brûla les châteaux, força la noblesse à livrer ses titres, et ce fut en présence de Mme la comtesse d'Artois que, dans la fête champêtre de la rosière de Suresnes, l'abbé Fauchet exhorta les paysans des environs à chasser et à dépouiller les gentilshommes. Il y eut même des livres faits exprès pour armer les domestiques contre leurs maîtres. Les clubs, dont on favorisait l'établissement dans Paris, encouragèrent encore cette licence, et de leur mélange ainsi que de leurs différents intérêts, naquirent peu à peu ces sociétés populaires qui ont eu une si grande part aux désordres par lesquels ont commencé les malheurs de la France. On cherchait surtout à rendre la capitale du royaume redoutable au Roi; je me rappelle les alarmes et les attroupements que l'on y multiplia : j'étais à Paris, au début de 1789, lorsque les ennemis du gouvernement firent, par le pillage de la maison et des magasins de Réveillon (27 avril), l'essai des forces de ce faubourg Saint-Antoine qu'ils comptaient bientôt appeler au secours des complots du Palais-Royal.

A ce moment déjà, M. Necker se croyait sûr d'en arriver à ses fins; mais il n'avait point encore dévoilé ses projets; il s'était contenté de se présenter comme l'unique pacificateur des désordres que, depuis si longtemps, il excitait sous main. De concert avec lui, Mounier (1) avait

(1) Jean-Joseph Mounier, né à Grenoble en 1758, avocat en 1779, juge royal en 1783, secrétaire de l'Assemblée de Vizille en 1788, député aux États généraux et président de l'Assemblée nationale en 1789, donna sa démission à la suite des scènes des 5 et 6 octobre, se rendit à Grenoble, passa en Suisse, puis en Allemagne, ouvrit un pensionnat à Weimar en 1795, retourna en France après le

formé, en Dauphiné, des États provinciaux qui, selon lui, devaient être le modèle des États généraux du royaume; Necker avait même obtenu du Roi l'exécution de ce plan, par lequel il était certain d'ajouter encore et à la division des provinces et à l'embarras du gouvernement. Des députés de la Bretagne, du Languedoc, du Vivarais et du Velay étaient arrivés à la Cour, y avaient été mal reçus, et il n'ignorait pas que le mauvais accueil fait à leurs plaintes accroîtrait encore le ressentiment des peuples. On n'a point oublié que le sang versé en Bretagne, à cette époque, fut le présage de cette guerre civile si publiquement prêchée par l'abbé Mably comme l'unique ressource de la liberté française. Tout cela s'était passé depuis la Saint-Louis 1788 et le retour de M. Necker. Alors, il peut tout se permettre; il ne hasarde plus rien, car, par ses incroyables manœuvres, la Révolution est déjà faite.

La Reine, les princes, le comte d'Artois lui-même, s'étaient laissé séduire par les promesses du Genevois; sans se douter encore qu'il fût l'auteur de tous nos troubles, ils le regardaient comme étant seul capable de les pacifier. Rappelé par le Roi, il se conduit comme un souverain rentré en possession de son héritage. Il sait bien ce qu'il fait, mais il se dit : « *Je remettrai tout à sa place; je pardonnerai à tout le monde; j'exciterai la reconnaissance; je favoriserai même les espérances de toutes les factions.* » Il les avait mises aux prises, et le public ne voit en lui que l'homme qui allait les réconcilier. Les magistrats exilés sont rappelés, les Parlements rendus à leurs fonctions, les prisons ouvertes, et tout ce qui restait des opérations des deux ministres renvoyés fut effacé.

Est-il vrai qu'il n'ait trouvé que cinq cent mille livres

18 brumaire, devint préfet d'Ille-et-Vilaine en 1802, conseiller d'État en 1805, et mourut en 1806.

dans le trésor royal? Ses partisans l'ont prétendu, et cela peut être; mais ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'après avoir inspiré à la nation le désir le plus violent des États, il la persuada qu'elle n'en avait l'obligation qu'à lui; c'est encore qu'il devint le maître absolu de toutes les élections, et connut parfaitement la plupart des députés qui devaient remplir ses vues : il avait six mois devant lui pour composer à son gré l'Assemblée qui devait démonarchiser la France, et il en profita.

Nos deux princes, comme je l'ai déjà dit, sortirent bien vite de leur illusion, et M. Necker ne tarda pas à annoncer ses intentions républicaines en demandant aux notables de 1788 (1) une double représentation du tiers état. Qu'il eût ensuite fait ordonner que l'on opinerait, non par ordre et dans chaque Chambre, comme autrefois, mais par tête et dans une seule et unique Chambre, nous avions, non des États généraux, mais un tiers état arbitre souverain d'une législation nouvelle et inconnue à nos pères.

On sait que le bureau de Monsieur fut le seul où, à la pluralité d'une seule voix, on accorda au ministre ce qu'il demandait. Au moins les six autres bureaux pensèrent être certains de l'emporter; mais Necker prouva qu'il n'avait consulté qu'à condition que l'on serait de son avis. Il prit l'ordre du Roi et quitta le masque. Alors vint cette protestation, signée des autres princes, qui fit tant de bruit et dont le ministre fit si peu de cas, et que M. le duc d'Orléans, déjà vendu au Genevois, refusa de souscrire.

A cette époque, le sort de la France dépendait de la solution d'une seule question : inventerait-on une nouvelle organisation pour les États généraux, ou suivrait-on les formes de ceux de 1614, formes auxquelles on s'était

(1) Cette seconde Assemblée des notables commença le 6 novembre et se tint à Versailles comme la première.

assujetti dans les précédents? L'ami, le confident de M. Necker, ne partagea point son opinion, et bientôt commença entre eux cette défiance mutuelle qui les a depuis séparés; il fallait cependant obéir : c'est ce que fit Coster. Il s'en rapporta à un ministre dont il était estimé et dont il se crut chéri. Mais M. Necker, très disposé, dans ce temps-là, à se contenter de n'être que le premier ministre de la première monarchie de l'Europe, pouvait-il deviner que la nation qui semblait l'avoir adopté, lui reprocherait un jour, avec raison, d'avoir conduit à l'échafaud le malheureux Louis XVI et son auguste famille, et prévoyait-il les flots de sang français qui allaient couler dans nos provinces ainsi que dans les pays étrangers, où nous sommes devenus l'objet du mépris et de la haine de nos voisins? Qu'aurait-il dit si, à ce moment, on lui eût révélé que cette multitude, à laquelle il donnait des armes, finirait par prononcer un jour l'horrible vœu de ne faire de toute la France qu'un vaste cimetière?

Non, M. Necker n'a été que l'instrument de la colère du ciel et une épée vengeresse des crimes de la terre. Néanmoins, il sera jugé l'assassin d'un million de Français, le fléau des nations de l'Europe, et, aux yeux du monde entier, ce républicain sera plus coupable que les tyrans contre lesquels il a cherché à irriter les peuples. Il a voulu organiser une république, et il a anéanti toute espèce de gouvernement, même républicain; il a fait de la France un désert, où l'on ne trouve plus que des ruines, des monstres et des victimes. S'il dit un jour qu'il n'a fait que proclamer une révolution déjà accomplie dans tous les cœurs et dans toutes les volontés, il sera au moins forcé d'avouer que, comme et plus qu'Attila et Genséric, il aura été le fléau de Dieu et le plus terrible exécuteur des décrets de sa justice!

Cette épouvantable Révolution, je la voyais avancer à grands pas, et personne n'était peut-être plus en droit de l'annoncer que moi. Depuis la mort du Dauphin, père de nos trois princes, je n'avais cessé, en vertu des ordres qu'il m'avait donnés en 1764, d'en menacer ses malheureux enfants, et, plusieurs mois avant l'ouverture des États généraux, j'avais osé sonner l'alarme sur le pressant danger que courait la monarchie. Il n'était plus possible d'arrêter le torrent qui a renversé le trône, mais il fallait mettre le trône en état de lui résister : la convocation était proclamée, les États étaient plus nécessaires que jamais. Je les comparais à un pont étroit et sans garde-fous, sur lequel le ministre Brienne, dont on ne pressentait pas alors le renvoi, allait faire passer le monarque entre deux précipices sans fond. Ce prélat impie a, dans la suite, bien clairement avoué ses intentions perverses; on ne l'accusait encore que d'imprudence, et, en vertu des fonctions qui m'attachaient au gouvernement, dans un ouvrage commencé vers le milieu de l'année 1788 et publié au mois de février 1789, je présentai aux députés qui s'assemblaient, un plan dont l'exécution eût rendu les États aussi profitables à la nation qu'ils lui ont été funestes. Je l'intitulai : *Exposition et défense de notre Constitution monarchique française* (1), et le fis précéder de l'historique de toutes nos Assemblées nationales; j'exposai les vices de ces anciennes Assemblées, causes de tant de troubles; je prouvai qu'il fallait faire autrement, et j'indiquai la manière de faire mieux. Mon travail se composait de deux mémoires destinés à établir qu'il n'était aucun changement utile dans notre administration, dont cette constitution même ne nous présentât les moyens. Je

(1) N° LVIII du catalogue des ouvrages de Moreau.

démontrais qu'on pouvait et qu'on devait employer pour sauver la France, non des expédients puisés dans des constitutions étrangères, mais les ressources efficaces qu'offrait la nôtre.

Cet ouvrage est le dernier de tous ceux par lesquels j'ai dû remplir les devoirs de ma place; voilà pourquoi je lui donnai pour épigraphe ce vers de Virgile :

Extremum hunc, patria alma, mihi concede laborem.

La préface, imprimée à la tête du premier volume, contient une prédiction très juste et très détaillée de la Révolution et des malheurs affreux où elle nous a plongés. Lorsque, au bout de quelques années et après plusieurs cascades de révolutions nouvelles, j'ai vu que cette production, pour laquelle j'ai été calomnié et persécuté par l'Assemblée constituante, réunissait toutes les opinions, j'ai été presque tenté de croire qu'elle m'avait été inspirée par Celui qui répand dans nos âmes les bonnes pensées, et excite dans nos cœurs les bons mouvements.

Tout le premier volume et une partie même du second étaient imprimés avant la fin de 1788, et j'avais obéi en écrivant : 1° aux ordres généraux qui avaient provoqué sur les importantes questions qu'on devait bientôt traiter, les recherches, le travail et les mémoires de tous les gens de lettres et de tous les jurisconsultes; 2° à l'ordre même que j'en avais reçu comme historiographe de France, et de la part du Roi, dans un temps où le devoir de tout bon Français était encore de lui obéir. C'était le garde des sceaux Lamoignon qui, on ne l'a pas oublié, m'avait donné cet ordre et même celui d'imprimer; son successeur, M. Barentin, m'obtint mon congé absolu et fit fixer le traitement de ma retraite; mais il exigea de moi, comme le dernier service dont j'étais redevable au gouvernement, que je

publiasse tout ce qui, sur les grandes affaires que l'on était sur le point d'agiter, pouvait fournir aux législateurs ou de grandes vues ou d'importantes réformes. Pour qu'il n'en coûtât rien à l'État, je me chargeai de tous les frais, et je n'en ai point été remboursé, parce que Moutard me renvoya la majeure partie de mes exemplaires, qu'il n'osa plus mettre en vente lorsque l'aristocratie de 1789 eut décidé, contre mon avis, qu'il fallait tout détruire. L'ordre de faire imprimer la seconde partie de mon ouvrage me fut transmis pendant que l'on travaillait, dans toutes les provinces, à la nomination des députés et à la rédaction de leurs cahiers. On y trouvera la plupart des grandes réformes faites par l'Assemblée nationale, mais proposées d'après les lois mêmes sous lesquelles nous vivions encore.

Quand, malheureusement pour la France, il eut été bien décidé que les États généraux se tiendraient à Versailles sans que l'autorité du Roi se fût mise à l'abri et sous le canon du Parlement, le plus grand intérêt qu'eurent les princes fut de connaître le caractère, les aspirations et les vues de chacun des députés qui tous étaient venus s'établir dans cette ville. En partant de nos anciens usages, aucun pair de France, aucun membre du Parlement ne pouvait prendre place aux États comme membre de l'un des trois ordres, et la place des pairs et des magistrats du Parlement était à la suite du Roi auquel ils devaient leur service; mais les uns et les autres avaient déjà abandonné le Roi, et je me souviens qu'en 1788, je fus témoin à Paris, à l'hôtel de Laval, des démarches du duc de Luynes (1), qui voulait absolument être député.

(1) Louis-Joseph-Marie-Charles-Amable, d'abord comte d'Albert, puis duc de Luynes, second fils de Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, et d'Henriette-Nicole Pignatelli d'Eg-

Je lui dis : « *Monsieur le duc, je ne vous conçois pas; car si le Roi, dont les États généraux ne détruisent pas les droits, invite les pairs de France à l'assister dans sa Cour, qui peut-être va lui être plus nécessaire que jamais, quel parti prendrez-vous?* » Cet imbécile me répondit : « *Je dirai au Roi : Sire, je suis à la nation avant d'être à vous.* » J'essayai de réfuter ce propos insensé, qui fut fort approuvé par un homme de qualité, proche parent du général Custine (1), dont on connaît la fin déplorable. M. le comte de Bar, c'était son nom, me dit en me parlant du monarque, dont tout le monde cherchait à s'éloigner : « *Je voudrais savoir qui l'a fait roi.* » — « *Monsieur le comte*, lui répondis-je, *je voudrais savoir qui vous a fait gentilhomme.* » Je n'oublierai jamais cette scène, pendant laquelle un Montmorency, faisant de grandes enjambées dans le salon, riait à gorge déployée et s'écriait, toujours en parlant du pauvre Louis XVI : « *Nous verrons, nous verrons comment il s'en tirera.* »

Je ne vois pas, jusqu'à présent, que la plupart de ces gens-là s'en soient mieux tirés que lui; mais ce que l'on

mont, né le 4 novembre 1748, député de la noblesse aux États généraux, resta en France pendant la Terreur, fut appelé au Sénat en 1803 et mourut le 20 mai 1807. Il avait épousé, le 17 avril 1768, Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, fille du maréchal duc de Laval.

(1) Adam-Philippe, comte de Custine, né à Metz en 1740, nommé sous-lieutenant dès l'âge de sept ans, suivit en 1748 le maréchal de Saxe dans sa campagne des Pays-Bas, se distingua dans la guerre de Sept ans et dans celle d'Amérique; à son retour en France, fut fait maréchal de camp et gouverneur de Toulon; élu député de la noblesse de Metz aux États généraux en 1789, il commanda en 1792 aux armées du Rhin sous Luckner, qu'il remplaça ensuite; prit Spire, Worms, Mayence et Francfort, dut reculer devant les Prussiens et abandonner ces deux dernières places. Attaqué à la Convention pour sa conduite à Mayence et à Francfort, il donna sa démission, mais reçut le commandement de l'armée du Nord, où il ne réussit pas. Les jacobins obtinrent son arrestation; il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 28 août 1793.

sait, c'est que la plupart des membres du Parlement aimèrent mieux représenter la nation aux États, qu'assister le Roi dans sa Cour. Aussi, de tous ceux-là, aucun n'a échappé au supplice auquel, sous l'ancien régime, le Roi et ses pairs eussent pu les condamner comme félons. Celui d'entre eux qui, au moment de l'ouverture des États, attira le plus l'attention, fut le célèbre Duval d'Esprémesnil. Élu comme membre de la noblesse, il se fit présenter à Mme de Polignac, et M. le comte d'Artois ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il avait grand désir de l'aborder; mais il ne voulait pas lui dire un mot avant de savoir à quoi on pourrait l'employer; il s'en ouvrit à Monsieur, qui se chargea de m'en parler.

Je n'avais jamais vu d'Esprémesnil, et j'étais même extrêmement prévenu contre lui d'après la conduite qu'il avait tenue avec Lally-Tollendal. Depuis, cependant, en défendant le Roi par un chef-d'œuvre unique dans son espèce, il a bien réparé le mal qu'il lui avait fait par ses premières erreurs. Voici le moyen qu'imagina Monsieur pour se mettre au courant, s'il était possible, de la doctrine et des projets de M. d'Esprémesnil. Ce prince avait pour valet de chambre un M. de Bonneuil, dont la femme — une de celles que l'on a appelées les *berceuses de M. Beaujon* — était la sœur de Mlle Tilorier qu'avait épousée M. d'Esprémesnil. Le valet de chambre du prince et le député de la noblesse se traitaient donc de frères, et se faisaient mutuellement honneur des liens qui les unissaient. Il fut convenu que Bonneuil m'inviterait à dîner avec son beau-frère. Rien ne m'a prouvé que mon prince eût fait part à Bonneuil de son motif secret : celui-ci, en me proposant cette partie, ne m'en donna d'autre raison que la curiosité qui pouvait nous porter, l'un et l'autre, à nous connaître. Le valet de chambre avait pour appar-

tement un entresol au-dessus du cabinet de Monsieur, et la croisée de ce cabinet était la même qui éclairait la petite salle à manger où nous devions dîner.

Monsieur fut informé du jour pris pour cette partie, et il m'a avoué ensuite qu'il avait ajusté, dans son cabinet, une échelle sur laquelle il s'était juché de manière à entendre toute notre conversation, qui, attendu la vivacité de d'Esprémesnil et la mienne, devait se faire à haute et intelligible voix. J'ignorais, lorsque j'arrivai chez Bonneuil, ce petit artifice de mon prince, et je ne pensais avoir à rendre compte de mon aventure qu'au comte d'Artois, pour qui, le jour même, j'écrivis fidèlement tout ce qui s'était fait et dit à ce dîner.

On sortait alors fort tard de chaque chambre des États; nous attendîmes longtemps d'Esprémesnil, et l'on ne servit le potage qu'au moment où on l'entendit monter. Eh bien! avant même que nous fussions passés dans la petite salle à manger, nous étions déjà aux prises. Nous n'étions que trois convives, et je ne crois pas qu'il y ait eu aucun repas où la conversation ait été plus animée. L'impétueux d'Esprémesnil se possédait moins que moi; il n'avait pas lu mes ouvrages, mais *il connaissait à fond toute ma doctrine : je n'avais jamais prêché au Roi que le despotisme le plus arbitraire!* Il convenait que c'était là le principe de toutes les Cours, et là-dessus il parcourait de son mieux toutes celles de l'Europe, et cherchait à me démontrer qu'il n'y avait pas un roi qui ne tînt ou ne dût tenir du peuple la puissance législative. La seule constitution raisonnable, selon lui, était la constitution britannique. Je devais me faire une conscience d'avoir égaré et dupé par mon style deux malheureux princes; mais il me prédisait, il était même prêt à gager sa tête, qu'avant la fin des États, la nation française n'aurait

d'autre gouvernement que celui dont le président Montesquieu (1) avait fait le plus bel éloge. Quand le bon vin l'eut un peu radouci sur mon compte, il daigna m'avouer qu'il ne connaissait de moi qu'une seule bonne production, ma chanson sur le *Bal des mères,* et il m'exhorta à me livrer à ce genre de poésie légère. Enfin, il m'en dit tant que je finis par m'impatienter, en lui déclarant que mon titre d'historiographe de France me prescrivait des devoirs auxquels je serais fidèle, et qu'il ne tiendrait pas à moi que sa doctrine n'échouât contre des principes dont le Parlement lui-même avait toujours été, dans tous les temps, le défenseur le plus zélé. Il voulut alors m'expliquer la doctrine du Parlement; je refusai de l'entendre et lui assurai qu'avocat depuis 1741, je la possédais mieux que lui.

J'avais, au reste, si bien gravé dans ma mémoire cette longue conversation, qu'immédiatement après dîner, je l'écrivis tout entière. Mon secrétaire la copia dès le soir, et le lendemain matin elle fut remise à M. le comte d'Artois, qui, effectivement, ne s'est jamais laissé aborder par ce malheureux magistrat, lequel depuis a eu tant

(1) Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, né au château de la Brède, près de Bordeaux, le 18 janvier 1689, conseiller au parlement de Bordeaux en 1714, président à mortier en 1716; préférant à la procédure les études historiques et scientifiques, il composa, vers cette époque, un traité sur la *Politique des Romains dans la religion* et un *Essai ou projet d'histoire physique de la terre,* donna, en 1721, ses *Lettres persanes*, vendit sa charge en 1726, fut élu à l'Académie française en 1727, parcourut alors l'Europe, séjourna deux ans en Angleterre, s'y éprit du gouvernement parlementaire, se retira ensuite au château de la Brède, écrivit son ouvrage intitulé : *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains,* qui parut en 1734, publia à Genève, en 1748, son *Esprit des lois*, où il passait en revue les législations connues et émettait des théories si dangereuses pour le pouvoir absolu qu'il n'avait pas osé le faire imprimer en France. Dès lors, usé par le travail, il sentit ses forces décliner et mourut à Paris le 10 février 1755.

de raisons d'accuser sa propre folie et de reconnaître la vérité de mes principes. Aujourd'hui qu'à son souvenir j'éprouve une réelle pitié, je suis quelquefois tenté de me reprocher les démarches que je fis pour l'éloigner de la maison de Mme de Polignac, et pour ôter à M. le comte d'Artois toute curiosité de s'en approcher davantage. Sur cela, cependant, je me pardonne à moi-même, car, quoiqu'il soit parfaitement revenu aux vrais principes de la saine magistrature, et qu'il ait même très publiquement demandé pardon au Roi de ses écarts, je n'en suis pas moins convaincu qu'il eût été absolument impossible de tirer aucun bien d'une pareille tête, soit dans les États, soit dans le Parlement.

A l'époque dont je parle, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il ne réussirait jamais auprès du prince qu'il s'était flatté de séduire par son éloquence. Mme de Polignac ne le pria jamais ni à dîner ni à souper. C'était surtout la soirée qu'il ambitionnait; mais, au bout de quelque temps, tout ce qu'il souhaitait, c'était qu'on ne le chassât pas. Un jour, il s'attarda tellement dans le salon de la gouvernante, que l'on fut réduit à se pelotonner pour savoir comment on s'en déferait. Il restait seul, sans qu'on lui dît un mot, et il fut obligé de s'avouer qu'on ne voulait absolument pas de lui. Moi-même, j'en eus plus d'une fois pitié, et je fus fâché qu'il pût voir que ce prince, qui ne lui adressait jamais la parole, faisait avec moi deux tours de salon. Tout cela, sans doute, ne le réconciliait point avec moi, et comme il m'eût été là-dessus impossible de le tromper, je ne me gênais plus avec lui; partout où je le rencontrais, je lui disais en riant : « *Vous y reviendrez, monsieur d'Esprémesnil, vous y reviendrez, à l'ancienne et pure doctrine de votre Compagnie.* »

Je n'ai pas besoin de rappeler tout ce qui se passa

depuis le 5 mai 1789, ouverture des États, jusqu'au décret du 17 juin (formation de l'Assemblée nationale), qui, approuvé par le Roi, annonça à la France qu'il n'était plus rien. Ce n'était pas assez dire, et j'ajoute qu'il n'avait même jamais rien été, car, d'après l'horrible hypothèse que l'on prit pour base et pour principe, il n'était pas question de changer la constitution du gouvernement français : le pays n'avait jamais eu de constitution! Les députés n'étaient plus des mandataires restreints par leurs cahiers; ils étaient la nation elle-même, remise en possession d'un droit essentiel qui avait appartenu à toutes les familles réunies dans la plaine de Sennaar. C'était, comme me le disait le député Castellane (1), le Roi seul qui se révoltait contre son véritable souverain. Mirabeau, le plus impie et le plus corrompu des hommes, ne l'avait nommé, dès le commencement de l'Assemblée, que *législateur provisoire*, et lorsqu'il eut acquiescé par son silence au décret du 17 juin, il reconnut également qu'il n'était plus qu'*administrateur provisoire*.

Ce prince infortuné, que je vais tout à l'heure présenter comme intriguant contre lui-même; ce prince, à qui le même Mirabeau osa écrire que sa résistance ne ferait qu'ensanglanter une révolution déjà faite, le voilà donc, dès ce moment, en guerre ouverte avec ses peuples, et

(1) Boniface-Louis-André, marquis de Castellane-Novéjean, né en 1758, colonel de cavalerie, député de la noblesse en 1789, se réunit au tiers état, vota la déclaration des Droits de l'homme, la liberté des cultes, l'abolition des prisons d'État. Maréchal de camp en 1792, il donna sa démission pour ne pas servir dans une guerre *dont le résultat pouvait devenir funeste au Roi*, fut emprisonné sous la Terreur, mais sauvé par le 9 thermidor; Bonaparte le fit, en 1802, préfet des Basses-Pyrénées, puis maître des requêtes au Conseil d'État. Il adhéra à la Restauration, fut nommé par Louis XVIII, en 1815, pair de France, et, en 1816, lieutenant général. Plus tard, il reçut le titre de marquis et de grand officier de la Légion d'honneur, et mourut en 1837.

obligé de vaincre vingt millions de sujets dont l'abbé Sieyès (1) l'a menacé. Faible, incertain, tremblant, il est supplié par l'un de ses frères de se former un nouveau Conseil, à la tête duquel il place le maréchal de Broglie. Celui-ci n'a que deux moyens de le sauver : il faut ou arrêter l'insurrection de la capitale, ou le soustraire à la violence des rebelles en le décidant à quitter sa résidence. Le premier de ces deux plans avait été formé avant que le maréchal de Broglie parvînt au ministère; de là, ce camp de Paris qui, loin de faire peur au duc d'Orléans et à ses complices du Palais-Royal, leur fournit un nouveau prétexte d'insurrection et un nouveau moyen de rendre cette insurrection plus redoutable.

Bientôt il est prouvé que ce camp de Paris n'est composé que de rebelles, achetés, corrompus et séduits; le Roi refuse de se mettre à sa tête, et refuse également d'abandonner Versailles; il laisse en proie à la fureur publique ses plus braves, ses plus zélés défenseurs, et,

(1) Emmanuel-Joseph Sieyès, né à Fréjus en 1748, entra à quatorze ans au séminaire de Saint-Sulpice, fut vicaire général de Chartres. Sa célèbre brochure : *Qu'est le tiers état? Tout. Qu'a-t-il étéjusqu'à présent? Rien,* eut un très grand succès, et les électeurs de Paris l'envoyèrent aux États généraux. Ce fut lui qui proposa aux représentants du peuple de se constituer en Assemblée nationale et rédigea le serment du Jeu de paume. Membre de la Convention, il vota la mort du Roi, se tint à l'écart pendant la Terreur, devint après le 9 thermidor membre du nouveau Comité de salut public, puis président de la Convention, refusa une place dans le Directoire lors de sa création, mais entra au Conseil des Cinq-Cents; au début de l'an VI, il en était président; on lui confia l'ambassade de Berlin, et, le 16 mai 1799, il remplaça Rewbell comme directeur; il eut une part essentielle au 18 brumaire, fut un des consuls provisoires, partagea un moment le pouvoir avec Bonaparte, qui bientôt l'envoya au Sénat et plus tard le fit comte de l'Empire. Exilé à la Restauration comme régicide, il ne revint en France qu'en 1830, reprit, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques, la place qu'il y avait occupée dès la fondation de l'Institut, en 1795, et mourut à Paris en 1836.

après avoir tout permis à M. Necker lorsqu'il lui était encore possible de le dominer, il l'exile et le renvoie quand il ne lui reste plus aucun moyen de résister au soulèvement général (11 juillet 1789).

Ce qui s'était passé entre ces deux termes mérite singulièrement l'attention, et ajoutera un nouveau degré de clarté aux preuves des vacillations qui ont produit tant d'inconcevables effets. Le vendredi 19 juin, deux jours après ce décret du 17 par lequel les États généraux convoqués furent changés en Assemblée nationale, la majorité du clergé avait voté pour la réunion aux communes, et l'archevêque de Bordeaux, Champion (1), y avait entraîné l'archevêque de Paris (2), avec l'espérance de parvenir ainsi à devenir le successeur de M. Barentin. Dans cette extrémité, on alla trouver le Roi à Marly; on lui proposa, et on lui présenta comme le seul moyen d'arrêter les projets de M. Necker, d'accorder lui-même à ses peuples tout ce qui pouvait calmer leurs alarmes, tout ce qu'ils pouvaient justement et utilement demander; car il faut observer que déjà les deux premiers ordres avaient formellement renoncé aux privilèges pécuniaires qui, entre eux et le tiers état, avaient excité tant de jalousie. Alors

(1) Jérôme-Marie Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, d'abord grand vicaire de son frère, Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre; agent du clergé en 1765, évêque de Rodez en 1770, archevêque de Bordeaux en 1781, député du clergé aux États généraux, se rallia au tiers état, devint garde des sceaux en 1789, approuva la constitution civile du clergé, émigra, rentra en France en 1801, fut nommé archevêque d'Aix en 1802 et mourut le 22 août 1810.

(2) Antoine-Éléonore-Léon Leclerc de Juigné, né à Paris en 1728, agent du clergé en 1760, évêque de Châlons-sur-Marne en 1764, archevêque de Paris en 1781, député aux États généraux en 1789, émigra la même année, se rendit à Chambéry, puis à Constance, et enfin, lorsque l'armée française s'empara de cette ville en 1799, à Augsbourg, rentra en France en 1802 après s'être démis de son siége, et mourut à Paris le 19 mars 1811.

M. Necker était à Paris, où, avec son beau-frère Germany, sa femme (1) et sa fille (2), il disposait tout pour rendre l'insurrection plus générale et plus irrésistible. Celui des députés qu'il flattait le plus était le duc d'Orléans, maître du Palais-Royal.

Ce fut donc de Marly que partit l'ordre d'une séance royale, que Louis XVI devait tenir le 22 dans la salle même des États. Elle fut annoncée le 20, et, dès ce jour, on mit des ouvriers sur les lieux pour y placer le trône. De là, cette réunion du Jeu de paume, où Bailly, voyant l'entrée de la salle des séances interdite, conduisit les membres de son ordre; de là ce serment célèbre, par lequel le tiers état promit de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout, jusqu'à ce que la constitution du royaume eût été solidement établie. De là aussi, cette assemblée du 22, dans laquelle la majorité du clergé, jointe au tiers état, brava les ordres du Roi pour ne plus présenter à la séance, remise au lendemain 23, qu'une

(1) Suzanne Churchod de la Nasse, fille d'un ministre calviniste de Suisse, célèbre par sa beauté, son esprit, son instruction et sa bienfaisance; fonda, à Paris, l'hôpital Necker, et mourut en 1794 à Coppet, en Suisse, en laissant divers écrits que sa fille a publiés depuis.

(2) Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein, née à Paris le 22 avril 1766, avait pour son père une admiration allant jusqu'à l'idolâtrie, épousa en 1786 le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, qui résida à Paris jusqu'en 1799. Cette union fut bientôt suivie d'une séparation. Mme de Staël débuta comme écrivain, en 1788, par des *Lettres sur le caractère et les écrits de Jean-Jacques Rousseau,* et essaya de jouer un rôle dans la Révolution, tout en en condamnant les excès. En 1792, elle rédigea un plan pour l'évasion de Louis XVI, et, en 1793, adressa au gouvernement un *Mémoire pour la défense de Marie-Antoinette.* Sous le Directoire, elle exerça une grande influence par son salon et par ses écrits, fit de l'opposition au Consulat, puis à l'Empire, fut deux fois exilée, ne revint définitivement en France qu'en 1815, et mourut le 14 juillet 1817. Elle s'était remariée secrètement, en 1810, d'autres disent en 1812, avec un jeune officier, M. de Rocca.

confédération qui, depuis, ne s'est point démentie. Quel fut l'auteur et le rédacteur de la législation royale promulguée dans cette séance célèbre? Ce furent vraisemblablement les conseillers d'État qui, chez le garde des sceaux, avaient avec M. Necker lui-même assisté aux conférences conciliatrices. Celui surtout que j'ai soupçonné d'y avoir eu la plus grande part est M. Vidot de la Tour; il s'aidait beaucoup de M. Coster, mais comme lui se défiait plus que jamais de M. Necker.

Cette législation sage et bienfaisante eût pu alors être le palladium de la monarchie : elle conservait la distinction des ordres, annulait les arrêtés par lesquels le tiers état s'était constitué en Assemblée nationale, partageait en trente-cinq articles les bienfaits que Louis XVI accordait à la nation, et déclarait à l'Assemblée que, si elle persistait à s'écarter de l'obéissance qu'elle devait au Roi, celui-ci ferait sans elle le bien de ses peuples; enfin, elle ordonnait aux députés de se séparer tout de suite, et de se rendre, le lendemain matin, dans les chambres affectées à chaque ordre, pour y reprendre leurs séances.

Dans un moment si décisif, souffrir chez les députés un redoublement d'insolence, c'était mettre la couronne à leurs pieds, c'était faire la révolution si elle n'eût pas été déjà faite. A l'instant où la noblesse commence à sortir, les membres du tiers restant immobiles à leurs places, le marquis de Brézé (1), grand maître des cérémonies, dit au président Bailly : « *Vous connaissez, monsieur, les intentions du Roi?* » Le président lui répond : « *Les représentants du peuple ne reçoivent les ordres de personne, et je vais prendre*

(1) Henri-Évrard, marquis de Dreux-Brézé, né en 1762, grand maître des cérémonies de France, émigra en 1792, rentra en France en 1801, reprit, à l'arrivée de Louis XVIII, ses fonctions de grand maître des cérémonies, qu'il conserva jusqu'en 1825, fut nommé pair de France en 1815 et mourut en 1829.

ceux de l'Assemblée. » Mais Mirabeau, prévenant la délibération, adresse à M. de Brézé cette phrase tant répétée depuis : « *Allez dire, monsieur, à ceux qui vous envoient, que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes.* » L'Assemblée décrète qu'elle persiste dans ses arrêtés, et déclare la personne de chaque député inviolable.

M. Necker, seul des ministres du Roi, n'assista point à cette séance, revint trouver Louis XVI, et apprit lui-même au peuple qu'il restait dans le ministère. Il n'y restait que pour achever d'enchaîner le monarque qu'il bravait. Il fallait que celui-ci descendît du trône, ou punît sur-le-champ l'insolent dont le projet était de l'en précipiter. Il prend le premier parti; Necker lui fait signer une lettre, par laquelle il invite la noblesse et le clergé à se réunir à ce tiers état qui, malgré lui, s'est déclaré Assemblée nationale. Le clergé obéit; la noblesse est indignée et balance; mais son président lui fait entendre que la vie du Roi est en danger; on lit, on fait circuler un billet de M. le comte d'Artois justifiant ces honteuses frayeurs, et, le 27 juin, les deux ordres se réunissent à la salle commune, quatre jours après la séance royale qui avait défendu cette réunion! Le Roi et la Reine se montrent au balcon comme sauvés par M. Necker, et, de leur aveu, cet événement est célébré par un *Te Deum* et des illuminations.

C'est alors que l'on peut fouler aux pieds l'infortuné auquel on fit craindre la mort, et que l'on a depuis assassiné; mais ce que tout le monde a sans doute remarqué comme moi, c'est que de tous ceux qui, acteurs de cette scène scandaleuse, se félicitèrent par des visites réciproques de ce mémorable événement, il n'existe aujourd'hui que M. Necker, qui n'ait payé de son sang ou de sa fuite l'exécrable rébellion dont il triomphait à cette

époque. L'audacieux Genevois double le pas : il ne veut plus laisser à Louis le temps de respirer; il proclame, il paye lui-même la famine, pendant que, de toutes parts, le blé des étrangers arrive dans nos ports. C'est Paris qu'il faut achever de mettre en mouvement. Les trésors du duc d'Orléans, l'éloquence et les intrigues de Mirabeau, les attroupements du peuple au Palais-Royal, répondent à M. Necker de tous les succès qu'il s'est promis. La capitale doit se rendre maîtresse du Roi, pour l'être ensuite des provinces où ont déjà été envoyés à grands frais ces courriers chargés d'armer les peuples. On ne craint plus ce camp de Paris, dont l'Assemblée a demandé le renvoi; on est sûr de l'obtenir, et le duc d'Orléans, nommé président de l'Assemblée, ne refuse cette dignité qu'après s'être assuré de l'archevêque de Vienne (1), qu'il met à sa place.

C'est le lendemain de cette demande adressée au Roi par les tyrans qui l'ont détrôné, que M. Necker est renvoyé. Mais ce renvoi même n'entrait-il pas dans ses plans de révolte? Sûr des agents qu'il laissait à Paris et à Versailles, il ne doutait pas de son retour. Aussi, au moment même où il partait, Germany, son beau-frère, distribuait à la populace de Paris ces médailles de plomb que nous avons vues entre les mains de plusieurs misérables, qui annonçaient, de sa part, l'emprisonnement des meilleurs patriotes de l'Assemblée.

Pendant ce temps-là, tout en continuant à suivre de l'œil les leçons que donnaient aux nations les événements publics, je me rendais plus attentif encore à celles que

(1) Jean-Georges Lefranc de Pompignan, frère du célèbre poète, né à Montauban le 22 février 1715, évêque du Puy en 1742, membre de l'assemblée du clergé en 1755, archevêque de Vienne en 1774, député du Dauphiné aux États généraux en 1789, mort à Paris le 30 décembre 1790.

mon histoire particulière m'offrait à moi-même, et dans la vie d'un octogénaire qui, durant la seconde moitié du dix-huitième siècle, a toujours travaillé pour le gouvernement, j'ai découvert la singularité que voici : c'est que je suis peut-être le seul des hommes connus en France qui, à cette époque de troubles et de divisions, également éloigné des partis, n'ait été ni l'ennemi ni le flatteur des rois, et n'ait mérité aucun des noms que se sont mutuellement appliqués toutes les factions. Cela va s'expliquer par ce qui suit.

On a quelquefois loué les premiers pas que fit dans la carrière des jurisconsultes cet avocat, cet académicien, Target, qui s'est rendu ridicule pour avoir voulu doter la France de la constitution de 1789. Lors de la révolution qu'en 1771 le chancelier Maupeou entreprit dans la magistrature, cet orateur, seul de tous ses confrères, demeura fidèle jusqu'au bout à l'ancien Parlement, et se nomma lui-même *la Vierge Target:* c'est lui qui, vingt ans après, député à l'Assemblée constituante, dit aux Français dont il se crut l'oracle : « *Nous vous donnerons une constitution, mais ne nous chicanez pas sur les moyens.* »

Et moi aussi, je suis vierge par rapport à la Révolution de 1789. J'étais, depuis plus de trente ans, domicilié à Paris et j'occupais une maison place Vendôme; je fus appelé, comme les autres citoyens, aux assemblées *intra muros* pour l'élection des députés. J'étais de plus, quoique ayant toujours refusé d'être anobli, seigneur de la ci-devant terre de Chambourcy, et je fus, avec les nobles, convoqué aux assemblées *extra muros*. Je n'assistai, je ne comparus ni aux unes ni aux autres, et je ne cessai de répéter, comme Cassandre aux Troyens : *Cela ira mal.*

Je répétai encore : *Cela ira mal*, quand, dès l'ouverture des États, je vis toutes nos belles dames de la ville et de

la Cour si envieuses, si empressées de paraître aux tribunes, pour favoriser, pour applaudir, quelques-unes peut-être pour critiquer, mais toutes, au moins, pour être quelque chose et de quelque chose. Je me tins alors clos et tranquille dans ma retraite de Ville-d'Avray, que j'allais bientôt être obligé de quitter; c'est là surtout que je commençai à sentir en moi-même et à apercevoir chez les autres cette double influence de la justice prête à s'armer contre des iniquités dont la mesure était sans doute remplie, et de la foi chargée de préserver de tout mal les âmes simples et droites qui n'attendaient plus rien que du ciel.

Personne n'a couru plus de dangers que moi, personne peut-être n'a commis plus d'imprudences, et personne n'a échappé, par des voies plus extraordinaires, à des pièges aussi multipliés, pendant qu'à la même époque, je voyais une foule de personnages, beaucoup plus sages et beaucoup plus habiles politiques que moi, se livrer avec enthousiasme à des spéculations mensongères qui les ont perdus.

Je combattais encore avec une grande franchise et un ferme courage pour nos rois et pour notre ancien gouvernement. Ma conscience était pure, et je lui obéissais; Dieu, que j'invoquais sans cesse, souffla sur tout ce qu'elle m'inspirait, mais il me sauva et me conduisit au port à travers les orages les plus formidables, et au milieu des écueils contre lesquels s'est brisé le vaisseau que je n'avais jamais craint de défendre, même au péril de ma vie!

CHAPITRE XVI

M. Thierry, valet de chambre du Roi. — Le banquier Thélusson. — M. le Breton des Chapelles. — Le bonheur de M. Thierry. — Améliorations qu'il apporte à Ville-d'Avray. — L'abbé Sieyès. — La loterie de Mme de Marsan. — La famille royale à Saint-Cloud. — Un monstre à brûler. — Commencement de la persécution. — Soulèvements à Paris. — Le maréchal de Broglie. — Je quitte Ville-d'Avray. — Refuge à l'hôtel de Laval. — Foulon chez la maréchale de Broglie. — Le cardinal de Montmorency. — Son neveu, l'abbé de Montmorency. — Mon cocher, enragé démocrate. — Arrivée à Éclimont. — Genre de vie qu'on y mène. — Départ précipité. — Retour à Versailles. — Mme de Donissan nous loge. — *Ma brochure*. — Les Suisses du château, ennemis de la royauté. — Instruction pastorale du grand aumônier de France. — Départ du comte d'Artois et de ses amis. — L'abbé Hérissé. — Listes de proscription. — Rapports de Madame avec la famille royale. — Mes relations avec Monsieur et Madame. — Confidences de Mesdames. — Elles se réfugient à Rome. — Le comte et la comtesse de Chastellux. — L'archevêque de Paris, l'archevêque d'Arles et l'abbé Maury. — Pusillanimité du maréchal de Laval. — Bel exploit de guerre.

Je continue de promener mon imagination sur tous les faits dont j'ai été le témoin, et je me transporte à Ville-d'Avray, d'où, ma famille et moi, nous partîmes le 16 juillet 1789.

Un des hommes dont la destinée m'a paru mériter le plus particulièrement mon attention, a été le bienfaisant citoyen à qui j'avais voué, dans ce village, l'estime et l'amitié les mieux fondées : M. Thierry, valet de chambre du Roi. Nous étions longtemps avant lui à Ville-d'Avray, et, quand il y arriva, nous avions déjà eu occasion de lier connaissance avec une maison où le trop célèbre Necker

avait fait l'apprentissage de ses talents et de sa fortune : c'était celle du banquier Thélusson, alors propriétaire du château de Marles, dont le dernier possesseur a été l'avocat Linguet. Necker n'était à cette époque qu'un homme de lettres cherchant à s'illustrer, et l'un des familiers de la société que nous trouvâmes établie à Marles était le fameux abbé Raynal; il nous sembla très aimable et nous vint voir plusieurs fois. Ainsi la Providence me mettait à portée de juger ceux qui devaient avoir le plus de part à la Révolution française.

Mme Thélusson était dans ce canton la mère des pauvres; elle fut des premières à fréquenter notre maison, et apprécia Mme Moreau, qui, dans sa jeunesse, liée elle-même avec quelques Genevois amis de Jean-Jacques Rousseau, remplissait de ses aumônes toutes les chaumières des indigents.

A peu près dans le même temps, un gentilhomme, marié, malgré son père, à une très belle et très vertueuse femme, vint aussi s'installer à Ville-d'Avray; il se nommait M. le Breton des Chapelles. Ce brave homme a pris, au mois de décembre 1791, le très mauvais parti d'émigrer; mais alors attaché à M. le duc d'Orléans, et même intimement lié avec son chancelier, de la Touche, qui avait loué, à Ville-d'Avray, une maison de plaisir ou plutôt de libertinage, il était lui-même logé à Versailles par cet infâme conjurateur et attendait tout de lui.

Aussitôt après la mort de Louis XV, M. Thierry avait acheté d'un financier, appelé M. Dumas, une vieille maison et environ vingt arpents de bois et de jardins; c'est sur ce domaine qu'il entreprit bientôt les folles constructions qu'il y a élevées. J'avais connu son père, l'un des valets de chambre du Roi, faisant son service auprès du Dauphin qui depuis a été Louis XVI. Il était pauvre et

avait un très grand nombre d'enfants : un garçon et six ou sept filles, mais pas un sol de bien, au point qu'il me demanda, un jour, de lui faire prêter vingt mille écus, dont un ministre lui procurerait l'emploi dans quelque affaire de finance; aussi puis-je certifier qu'à cette époque il n'avait point encore d'autre ressource. Cette famille, au reste, avait été élevée très chrétiennement, et M. Thierry, frère de tant de filles qu'il a très bien et quelquefois richement mariées, avait lui-même épousé la plus digne, la plus religieuse des femmes, alors aussi pauvre que lui. Elle avait un fils malade, auquel il était question de faire prendre l'air; c'est tout ce que le mari se proposait en achetant la possession de M. Dumas; Louis XVI montait sur le trône : elle fut facilement payée. Cette famille, notre voisine, nous convenait à tous égards, et nous lui convenions également. Ma femme, qui jusque-là avait soulagé tous les indigents du village, vit avec grand plaisir M. et Mme Thierry en rendre les habitants riches et heureux, et ils l'étaient effectivement lorsqu'ils se livrèrent à tous les excès de l'ingratitude et à toutes les fureurs de l'insurrection.

On connaît cette ferme et infaillible confiance qui, chez certains êtres, exclut, sur l'effet de leur volonté, toute espèce de doute; je l'ai toujours regardée comme la cause du bonheur dont elle est suivie, et je ne l'ai vue à personne comme à M. Thierry : sûr du succès, il hasardait tout, et pendant dix-huit ans il n'a jamais été trompé dans ses espérances. Il a commencé avec rien; je suis bien certain qu'il n'a pas volé son maître, à qui il a même procuré d'importantes économies; mais tout lui a réussi. On joue à Marly; Thierry y fait un et plusieurs voyages, et rapporte toujours des sacs de louis, avec lesquels il paye les travailleurs occupés à ses jardins. Il bâtit et

rebâtit le château de la petite terre de Ville-d'Avray qu'il achète, et dont il augmente le domaine par les échanges les plus avantageux. Il détruit une ferme, il en construit une autre, magnifique; tous les chemins par lesquels on peut arriver dans son village, il les ouvre et les fait paver; il y attire, à force d'établissements utiles, une foule d'habitants qui y construisent de nouvelles maisons. L'intendant du garde-meuble lui cède son office moyennant un viager considérable, et meurt presque aussitôt après. De ce moment, sa fortune paraît n'avoir plus de bornes; les plus riches et les plus magnifiques hôtels à Paris et à Versailles, et, sur la foi des revenus qu'elle promet, une belle terre en province, dont le prix n'est pas encore payé; les mariages de ses sœurs, les riches établissements de ses beaux-frères; enfin, une nouvelle église élevée à Ville-d'Avray au commencement de la Révolution : voilà ce que tout le monde a vu comme moi.

Il est possible que l'envie ait exagéré les revenus de cette honnête et religieuse famille; mais ce dont je suis très sûr, c'est que le Roi a toujours gagné beaucoup à tous les genres d'administration qu'il confia à Thierry, comme au plus fidèle et au plus intelligent de ses serviteurs; c'est que, dans tout le bien que celui-ci fit à ses parents et à ses amis, il n'exista jamais un seul bienfait que l'on pût reprocher à sa conscience. Excellent père, excellent mari, modeste dans le commerce de la vie, il passait son temps avec ses vieux amis et repoussait, à force de respects, tous les grands qui venaient caresser sa fortune et peut-être mendier son crédit. Il me rendit tous les services qui dépendaient de lui, tant qu'il ne fut pas trompé par les suggestions insensées des perfides qui l'ont trahi.

J'en étais là avec lui lorsque, le 25 août 1788, le renvoi

de l'archevêque de Sens fit croire que saint Louis avait sauvé son héritage. Je me trompais, car sa retraite laissait le champ libre à un homme moins vil, moins méprisable, mais plus méchant et encore plus ennemi de la religion et de la monarchie : je parle de Necker; je m'aperçus bientôt qu'il avait, non acheté, mais séduit notre pauvre ami Thierry. J'étais acccoutumé à la charmante société de celui-ci; je me fiais à ceux qui la composaient; là, je faisais quelquefois une partie de quinze (1) dont était l'évêque de Chartres (2) : c'était mon pasteur quand j'habitais Chambourcy. Tout m'invitait donc à épancher mes pensées, et j'usais de la liberté de parler, suite nécessaire de la liberté de penser. Mais je ne fus pas longtemps sans remarquer que Thierry, indépendamment de ses anciens amis, que je trouvais bien moins royalistes qu'autrefois, rassemblait dans sa maison beaucoup de nouveaux venus que je ne connaissais pas. Je lui passais Bergasse (3) et quelques écuyers du Roi qui commen-

(1) Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre.

(2) Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né à Limoges en 1740, évêque de Tréguier en 1775, de Chartres en 1780, député du clergé aux États généraux, émigra en 1791, fut nommé membre-évêque du chapitre de Saint-Denis en 1801 et mourut en 1822.

(3) Nicolas Bergasse, avocat et publiciste, né à Lyon en 1750, s'acquit à Paris une grande célébrité en plaidant contre Beaumarchais pour le banquier Kornmann qui poursuivait sa femme en adultère; il mêla à ce procès (1787 à 1789) de vives attaques contre le despotisme des ministres et contre le gouvernement, et contribua ainsi à propager les idées révolutionnaires; cependant, envoyé aux États généraux par le tiers état de Lyon, il se montra favorable à la royauté, donna sa démission dès 1789, rédigea à la demande de Louis XVI un plan de constitution, trouvé plus tard dans l'armoire de fer, fut arrêté à Tarbes en juillet 1794, conduit à Paris et emprisonné; relâché sous le Directoire, il alla vivre à Lyon et y resta jusqu'à la Restauration. L'empereur Alexandre, auquel on le présenta alors, le prit en grande estime et entretint avec lui, jusqu'à sa mort, une correspondance suivie; Charles X l'appela au conseil d'État en 1830, et il mourut en 1832.

çaient beaucoup à républicaniser; je ne lui passais pas plusieurs physionomies moitié sournoises, moitié atroces, et moins encore toutes les questions que ces gens-là soulevaient en sa présence. J'aurais dû me taire; je n'y songeais point; naturellement confiant jusqu'à l'imprudence, j'exposais librement mon avis sur les États généraux annoncés, ainsi que sur les cahiers déjà imprimés et circulant de toutes parts. J'avouais la nécessité des États, mais je voulais des garde-fous au terrible pont qu'il fallait passer : « *Sans cela,* leur disais-je, *vous anéantirez la constitution monarchique.* »

Thierry lui-même me répondait : « *Le Roi n'en sera pas moins puissant quand nous serons plus libres, et il en sera beaucoup plus heureux.* » Je contestai cette assertion, j'annonçai nos malheurs, et lorsque, pour la première fois, je rencontrai, dans une espèce de belvédère où j'allais joindre Mme Thierry, une mine renfrognée, qui se renfrogna davantage à mon arrivée, je remarquai très nettement que j'embarrassais fort la maîtresse de la maison. Je sortis donc en demandant tout bas quel était ce nouveau visage : « *C'est l'abbé Sieyès* », me répondit-on. Je dis encore plus bas : « *Masque, je te connais; je ne rentrerai ici qu'à bonne enseigne.* »

Cette apparition, en effet, me dévoila la véritable cause de tout ce qui se passait alors dans notre village, et dont je vais parler dans un moment. Arrêtons-nous ici pour justifier encore le pauvre Thierry. Ce motif allégué : *le bonheur du Roi*, prouve suffisamment que son valet de chambre n'était point ingrat; personne peut-être n'a plus aimé Louis XVI, personne n'a eu plus de raisons de le chérir. Prouvons-le par quelques détails sur la fortune que déjà il avait acquise avec lui.

Un roi que Dieu donne, dans sa colère, à une nation

dont il veut punir en masse les infidélités, peut être un saint, car il suffit qu'il soit faible pour faire le malheur de ses peuples, et chez lui la faiblesse même peut être jointe à la pureté des intentions qui excuse les fautes, et à cette foi résignée qui expie même les crimes. En quelques mots, je viens de caractériser le malheureux Louis XVI. Il avait peu d'esprit, et son éducation avait été, comme celle que l'on donne aux rois, essentiellement vicieuse. Il était, dès son enfance, si pétri de mauvaises grâces qu'il ne plaisait à personne, et ce qui l'a rendu beaucoup plus égoïste qu'on ne l'a cru, c'est qu'il était bien persuadé que personne ne l'aimait. Un seul trait va le peindre : aux vendanges d'Andrecies, Mme la comtesse de Marsan (1) avait l'habitude d'offrir tous les ans à ses trois élèves une de ces petites fêtes à l'occasion desquelles Romgool fit tant de petites pièces et de jolis couplets. Le duc de la Vauguyon, gouverneur des princes, y venait avec les hommes et les femmes attachés à l'éducation. Pour l'une de ces fêtes, Mme de Marsan avait imaginé une jolie loterie, qui valut à chacun des trois enfants un grand nombre de gros lots; il leur avait été bien dit à tous : « *Soyez aimables : donnez à votre suite tout ce que vous aurez gagné.* » M. le comte de Provence et le comte d'Artois furent charmants : ils distribuèrent tout; le Dauphin garda tout. Un de ses frères lui en adressa des reproches, et voici sa réponse : « *Je crois bien que vous devez donner, vous autres; moi qui sais que personne ne m'aime, je n'aime non plus personne, et je me crois dispensé de faire des présents.* » Il n'éprouva donc jamais cette sensibilité qui adoucit la douleur et ajoute des charmes à la pitié; il ne fut pas bienfaisant par goût, et sa charité, comme celle

(1) Gouvernante des Enfants de France, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

que prescrit l'Évangile, ne fut que la volonté d'accomplir ce que Dieu commande. De là, l'horreur qu'il eut d'imaginer que l'on pût verser du sang pour lui; de là, la persuasion où il fut qu'un roi devait mourir pour son peuple, mais qu'aucun de ses sujets ne lui devait sa vie.

M. Thierry s'attacha-t-il par pitié à ce maussade enfant, ou se dit-il : « *Cet enfant sera roi, et par lui je puis être tout ce que je voudrai.* » L'un et l'autre peuvent être vrais, et, dans le second cas, rien n'était plus juste que son calcul. Il en fit un meilleur encore lorsqu'il se dit : « *Dans toutes mes positions, je ferai tout le bien qui sera en mon pouvoir.* » Aussi sa bienfaisance embrassa tout; il nous procura même un excellent curé, son ami et son commensal, qui fut, dans la suite, nommé par M. l'archevêque à la cure de Jouy, et eut pour successeur un bon et saint prêtre, à qui M. et Mme Thierry ne témoignèrent pas la même confiance. Celui-ci eut quelque chagrin de se voir supplanté dans la distribution de leurs aumônes par un certain vicaire, grand, leste, dégourdi, et prenant à merveille le ton de la révolution projetée. C'est à ce moment, surtout, que je me regardai comme entièrement étranger à un ami dont j'ai pleuré la perte (1), et à une famille dont j'ai enfin retrouvé avec tant d'attendrissement les malheureux et respectables débris. Venons maintenant à ce qui m'a éloigné de cet agréable pays, où j'avais presque toujours résidé depuis 1766.

Les États furent assemblés au commencement du mois de mai 1789. La Reine et Mme de Polignac, sa favorite, allaient souvent à cette époque au château de Saint-Cloud; le Roi et les princes y faisaient de fréquents séjours. Ce n'était pas seulement la famille royale que nous voyions

(1) Thierry fut une des victimes des massacres de septembre 1792 à l'Abbaye.

tous les jours passer devant notre porte, c'était une foule de députés, reconnaissables et distingués alors par leur costume, et conduits ou à Saint-Cloud ou à Paris par différentes intrigues dont ils étaient les agents secrets. Déjà les paysans de notre village oubliaient les bienfaits de leur nouveau seigneur, s'irritaient contre tous ceux qui avaient plus de biens ou qui avaient reçu une meilleure éducation qu'eux, et, jaloux des riches, menaçaient hautement leurs maisons et leur vie.

Un des derniers jours du mois de mai, ma femme, ma fille et moi, réunis à la famille de M. le Breton, notre voisin, commencions une promenade. Une personne de la compagnie prononce mon nom par hasard; dans ce moment passait à côté de nous un député du tiers. Cet homme m'entend nommer, se tourne sur-le-champ vers une fenêtre grillée, sur laquelle était appuyée la femme de chambre de notre voisine, Mme de Méliand : « *Ce Moreau que voici,* lui dit-il, *est-il l'historiographe de France?* » — « *Oui* », répond-elle ; et le député, s'adressant aux paysans qui étaient debout sur leurs portes, s'écrie : « *C'est un monstre à brûler, lui et tous ses livres.* » Je marchais un peu en avant, je ne distinguai rien de ce propos que ma femme et mes amis n'eurent garde de me répéter; mais on peut juger de l'effet qu'il produisit.

Environ quinze jours après, M. Thierry, qui en était à la couverture de la nouvelle église qu'il a donnée au village de Ville-d'Avray, fit la cérémonie d'en poser la première pierre, et la curiosité nous rassembla tous. J'allais entrer dans l'église même et me mêler à la multitude, quand le vicaire, son commensal, vint nous prier de prendre, sur l'une des terrasses bordant les jardins du château, une place d'où nous pourrions tout voir. J'acceptai cette politesse dont je ne connus le motif que plus tard, et

c'est par la société de M. Thierry, informée des menaces du député, que j'appris le danger auquel j'aurais été exposé si ces paysans, à qui j'avais été si bien recommandé, eussent voulu, du haut des murs, casser la tête du monstre qu'ils étaient invités à brûler.

Je ne rappellerai point tout ce qui se passa à Versailles, au mois de juin et au mois de juillet suivants. Ce fut pendant ce temps-là que se multiplièrent, dans les campagnes, ces visites et ces recherches qui devaient produire contre ceux que l'on nommait alors *aristocrates* les dénonciations et les persécutions les plus cruelles. On ne guillotinait encore personne, mais on était prêt à pendre quiconque avait été attaché à l'ancien gouvernement. La poudre, le plomb, les armes, le grain, la farine, tout pouvait rendre suspects les honnêtes gens que l'on cherchait à perdre. A Chambourcy, on me fit un crime de ce que, dans le courant de l'hiver de 1788 à 1789, j'avais acheté des blés à Saint-Germain; heureusement, nos habitants déposèrent que je ne les avais achetés que pour les distribuer à des malheureux, qui, ruinés par la grêle du 14 juillet, n'auraient pas eu le courage de cultiver leurs champs si je ne leur en avais promis la semence. Lorsque ces visites eurent lieu à Ville-d'Avray, je n'y étais déjà plus, et il me faut indiquer comment nous en sortîmes.

L'arrivée du maréchal de Broglie à Versailles, le camp assemblé auprès de Paris, et toutes les perfidies par lesquelles M. Necker travaillait à hâter l'exécution de son horrible plan, déterminèrent enfin le Roi à renvoyer ce conjurateur. Le 12 juillet 1789, éclate dans Paris cette explosion rapide pendant laquelle le duc d'Orléans se croit enfin maître du royaume. Tout Paris se prosterne devant son buste comme devant une idole; et, pendant deux fois vingt-quatre heures, tournant nos regards

tantôt vers la malheureuse capitale, tantôt sur le peuple qui s'agite dans notre village, nous voyons la flamme qui consume les barrières de Paris, et une foule égarée qui, traversant Ville-d'Avray, va annoncer à Versailles la destruction de tous les hôtels habités par la noblesse, et le supplice prochain de quiconque tiendrait encore à l'ancienne monarchie.

Je m'étais trouvé plusieurs fois à Versailles avec le maréchal de Broglie ; on sait combien peu dura son ministère, et on n'ignore pas les fautes que commit le nouveau Conseil choisi par le Roi. Le régiment des gardes menaçait déjà d'abandonner ses postes, plus furieux encore contre son indigne colonel (1), que séduit ou tenté par les promesses de l'Assemblée, qui peu à peu se rendait entièrement maîtresse de tous les régiments que leurs états-majors ne pouvaient plus contenir. Sur la première nouvelle des troubles de Paris, j'écrivis au maréchal de Broglie pour lui demander conseil. Il m'envoya Prioreau, commandant de la maréchaussée, qui essaya de nous rassurer ; mais, dès le lendemain, le maréchal me fit dire qu'il n'était plus le maître de rien, et qu'il serait prudent de nous rapprocher de la résidence royale. M. Thierry était encore à Ville-d'Avray ; je ne le voyais point ; néanmoins, comme il me paraissait autant menacé que moi, j'osai attendre qu'il me donnât avis ou exemple. J'avoue qu'il ne me donna ni l'un ni l'autre ; vraisemblablement il en savait plus que moi et avait encore plus de peur.

Depuis 1789, nous nous couchions tous les jours à neuf heures, et la nuit du 15 au 16 juillet j'avais déjà fait mon premier somme, lorsque la sonnette de ma porte m'avertit à secousses redoublées que l'on en veut à moi. Je me lève, mais j'hésitais à ouvrir, quand j'entends une

(1) Le comte d'Estaing.

voix amie qui m'annonce d'importantes nouvelles. Un exprès est arrivé de Paris, et a remis à mon voisin un billet par lequel on le prévient qu'une troupe de séditieux part dans la nuit pour venir m'enlever, ainsi que M. Thierry, et pour brûler nos maisons. Le pont de Saint-Cloud est gardé, me dit-on, mais il peut être forcé; il est indispensable que ma famille et moi quittions sur-le-champ notre demeure. Je remercie nos voisins : c'étaient M. Denormandie, qui a été, depuis, liquidateur général de la Dette publique, et son beau-père, un des plus honnêtes hommes que j'aie connus. Je demande à voir le billet; ils me répondent qu'ils l'ont envoyé à M. Thierry. Je lui dépêche immédiatement un domestique pour savoir quel parti il prend, car, dans un péril commun, il me paraissait naturel que nous voyageassions de conserve. Je ne reçois aucune réponse; seulement je suis informé que l'on déménage et que tout est en mouvement.

Je me souviens du courage de ma femme et de celui de ma fille : nous avions une mauvaise roue à notre voiture, mais il fallait tout risquer. Quelques domestiques restèrent et furent chargés d'enterrer notre vaisselle; nous emportâmes notre argent, montant à peine à 5,000 livres, et un portefeuille de mes papiers les plus précieux. Le pauvre Valcourt était en cinquième avec nous, et ma fille se moquait de lui, comme du plus pusillanime de la bande.

Nous voilà partis à la garde de Dieu, et n'ayant pour nous réfugier à Versailles que l'hôtel de Laval, où, pendant mes voyages, il m'était permis de mettre ma berline et mes chevaux. En chemin, nous fûmes atteints par celle de M. Thierry; celui-ci ne nous donna pas signe de vie, et arriva bien plus vite que nous. Il était deux heures quand nous entrâmes à Versailles. Laissant ma famille dans la voiture, sous la remise, je courus chez le maréchal

de Broglie pour lui annoncer mon arrivée. Il était au lit, et ses enfants (1) ne me dissimulèrent pas qu'il avait de très grandes inquiétudes. Pendant ce temps-là, le vicomte de Laval (2) rentre, découvre les miens, vient donner la main à Mme Moreau, et met à sa disposition un appartement, où elle et ma fille passèrent la nuit sans draps, et où le pauvre Valcourt, mangé de punaises, les fit souvent rire par ses lamentations. Là, nous ne désirions nullement être connus : la maison était pleine de députés à qui le vicomte avait prêté des chambres.

Le lendemain, le Roi reçut une députation à la tête de laquelle était l'archevêque de Vienne, et j'en allai attendre l'issue chez le maréchal de Broglie; celui-ci était enfermé avec son état-major. Le malheureux Foulon se trouvait avec la maréchale, à qui il parlait de temps en temps dans une croisée. Il se promenait à grands pas et disait tout haut : « *Tout est perdu; il faut que le Roi cède et accorde tout.* » Je ne crus pas qu'il parlât sérieusement,

(1) Le maréchal de Broglie avait épousé, en secondes noces, le 11 avril 1752, Louise-Augustine Salbighoton-Crozat, née le 25 octobre 1733, dont il avait eu plusieurs enfants, entre autres : Victor-Claude, prince de Broglie, né en 1757; celui-ci, nommé député aux États généraux en 1789, président de l'Assemblée nationale en août 1791, puis maréchal de camp à l'armée du Rhin, refusa de reconnaître le décret du 10 août 1792 qui suspendait le Roi de ses fonctions, fut destitué, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et guillotiné en 1794. Son frère, Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, né en 1766, embrassa l'état ecclésiastique, émigra en Pologne pendant la Révolution, rentra en France en 1803, fut aumônier de l'Empereur, évêque d'Acqui en 1805, évêque de Gand en 1807, s'opposa aux projets de Napoléon lors du concile national de 1811, fut enfermé à Vincennes et ensuite relégué à l'île Sainte-Marguerite. Réintégré sur son siège en 1814, il combattit la nouvelle loi fondamentale des Pays-Bas, fut cité devant la cour d'assises de Bruxelles, condamné par contumace à la déportation, se retira en France et mourut en 1821.

(2) Mathieu-Paul-Louis, vicomte, puis comte de Montmorency-Laval, né le 5 août 1748, marié, le 29 décembre 1765, à Catherine-Jeanne Tavernier de Boullogne, et mort le 27 décembre 1809.

et je m'avisai de répondre : « *Il est perdu s'il cède; tout est sauvé s'il sait monter à cheval.* » Nous nous informâmes de l'issue de la députation; les journaux de cette époque en apprendront l'objet; je me rappelle seulement que nous n'en augurâmes rien de bon (1). Dans ce moment même, Mme de Polignac, que je ne pus joindre, préparait très sérieusement son évasion et celle de sa famille. Je me rendis près du garde des sceaux Barentin, qui me dit : « *Je crois qu'il faut nous résoudre à une autre dynastie.* »

Rien de tout cela ne m'apprenait encore ce que nous allions devenir. Nos domestiques, plus occupés de leurs affaires que des nôtres, impatientaient Mme Moreau, qui faisait mettre une roue neuve à notre voiture et était aussi pressée que moi de sortir de Versailles. Enfin, je me présentai chez l'évêque de Metz (2), grand aumônier de France, celui-là même qui, ayant été nommé cardinal, ne reçut la barrette que des mains de son neveu, l'abbé de Montmorency (3), lequel rapporta de Rome le titre d'ablégat et la mine fière d'un ministre. Hélas! c'est lui qui depuis, renfermé longtemps à Bicêtre, a porté sa tête sur un échafaud.

Le bon cardinal, que le vicomte de Laval avait déjà

(1) L'Assemblée constituante négociait alors pour arracher au Roi les concessions qu'il n'avait point encore cru devoir faire. Il finit par céder, et se rendit, le 15 juillet, à l'Assemblée nationale, sans escorte, accompagné seulement de ses deux frères. Le 16, il consentit au rappel de Necker, au renvoi des ministres, et licencia ses troupes fidèles. Le 17, il alla à Paris, laissant les gardes du corps à Sèvres, et escorté de deux cents députés désignés pour cela. Bailly le reçut aux portes de la ville et lui présenta les clefs jadis offertes à Henri IV.

(2) Louis-Joseph, cardinal de Laval-Montmorency, frère du maréchal duc de Laval, né le 9 décembre 1724, évêque de Metz le 6 avril 1761, grand aumônier de France en 1786, mort à Altona le 17 juin 1808.

(3) Anne-Pierre de Montmorency-Laval, né le 15 avril 1769, périt sur l'échafaud le 17 juin 1794.

averti de notre aventure, m'accueille les bras ouverts : « *Il est,* dit-il, *trop heureux pour mon frère que vous ayez été chassés de Ville-d'Avray; lui-même s'est sauvé avant-hier de Paris par une barrière qui n'était encore ni gardée ni brûlée; il a emmené sa société à Éclimont; ils vont être là seuls, et vous leur serez de la plus grande ressource; prenez la poste et partez tout de suite.* »

Je vins avec joie annoncer cette nouvelle à Mme Moreau; elle voulut immédiatement envoyer chercher des chevaux de poste; mais nos gens n'avaient pas attendu ses ordres pour aller à Ville-d'Avray faire leur petite pacotille; l'un d'eux avait même couru jusqu'à Paris. Ils étaient déjà plus qu'à demi républicains; celui qui dirigeait mon écurie était un enragé démocrate, couchant toujours avec sa pique, et prêt à égorger quiconque était regardé comme suspect. Nous partîmes enfin; les jours étaient longs, et nous étions en poste : nous arrivâmes avant la nuit.

J'aime à me rappeler les transports avec lesquels nous fûmes reçus : on nous regarda, à Éclimont, comme des anges consolateurs. Nos hôtes n'avaient pas même là le cavagnole, qui était pour eux un besoin de tous les jours. On attendait les chevaux et tout l'attirail nécessaire à un séjour qui pouvait être long. Je souhaitais sincèrement qu'il le fût. Je m'étais muni de livres et de papiers, et la voiture des provisions de Versailles nous en apporta davantage le lendemain. Le pauvre Valcourt, retourné à Paris, avait ordre de ne pas nous laisser manquer de nouvelles, et notre plan de vie fut bientôt arrangé. Aussitôt levé, on entourait le lit du maréchal; nos lettres lues, il était convenu que, pendant tout le reste du jour, on ne laisserait pas échapper un mot relatif aux événements publics.

En effet — et c'est encore une remarque à faire ici — presque tous les domestiques de cette maison partageaient

l'insurgence du peuple, parlaient entre eux fort insolemment de leur maître, et il eût été très dangereux de les irriter. J'enfermai mes papiers dans l'armoire d'une tour où couchait ma fille. Dès le matin, nous jouions au trictrac ou au brelan, et l'après-midi nous remontions pour lire *Anacharsis*. A Paris, tout était en combustion; le feu se répandait dans les provinces et avait gagné le pays chartrain. On avait enlevé au maréchal quatre ou cinq petits canons qui ornaient une de ses cours; et, quelque penchant qu'il eût à se rassurer, il s'apercevait bien, aux lettres qu'il recevait du grand aumônier, son frère, que l'on n'était pas sans inquiétude pour lui.

Au bout de quatre ou cinq jours après, son écuyer arrive, amenant six chevaux et annonçant une voiture de meubles pour le lendemain. Nous étions au jeu : « *Eh bien! Pérolle*, lui dit le maréchal, *comment tout va-t-il à Paris?* » — « *Très bien, monseigneur,* répond-il, *tout est tranquille; tout va à merveille; on a pendu hier* (22 juillet 1789) *M. Foulon, et on pend aujourd'hui M. l'intendant* (1). » Notez que, quand nous étions partis de Ville-d'Avray, la Bastille était déjà prise, et que de Launay (2) et le prévôt des marchands, Flesselles (3), avaient été assassinés. La

(1) Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny, gendre de Foulon, né en 1742, intendant de la généralité de Paris depuis 1778. Accusé, ainsi que son beau-père, d'accaparement et de menées hostiles au peuple, il fut arrêté à Compiègne, ramené à Paris au milieu de la populace, et tomba percé de coups le 22 juillet 1789.

(2) Bernard-René Jourdan, marquis de Launay, né à Paris en 1740, dernier gouverneur de la Bastille, défendit cette forteresse contre le peuple, tomba entre les mains des insurgés et fut massacré le 14 juillet 1789.

(3) Jacques de Flesselles, né en Picardie en 1721, prévôt des marchands et conseiller d'État; accusé d'entretenir des relations avec la Cour et de tromper le peuple en lui promettant des armes qu'il ne voulait pas lui donner, il fut tué d'un coup de pistolet à l'Hôtel de ville le 14 juillet 1789; sa tête fut coupée et promenée dans les rues au bout d'une pique.

nouvelle de Pérolle nous glaça, et j'observe que c'était à travers ces exécutions terribles que le pauvre Thierry faisait à Compiègne et aux environs différentes courses dont son maître l'avait chargé. Deux fois vingt-quatre heures après parvient au duc une lettre du cardinal, son frère, qui lui mande : « *Vous et vos hôtes, quittez Éclimont; vous n'y êtes plus en sûreté; je vous dirai le reste ici.* »

Quelle fut ma surprise lorsque, averti que le maréchal me demande pour faire une partie de jeu, je suis conduit chez sa femme, où il m'apprend qu'il faut déménager dès le lendemain matin! Il m'offre une retraite à sa terre de Magnac, connue dans le Maine sous le nom de Laval et chef-lieu de son duché; il me propose des lettres de recommandation pour ses gens d'affaires, et m'exhorte à attendre là une meilleure fortune. Ses intentions étaient pleines de bonté, mais j'étais perdu sans ressource si j'eusse accepté cette proposition. Je n'hésitai point; nos ordres furent envoyés à la poste : il fut convenu que nous partirions à six heures du matin, et qu'à onze, le maréchal et sa famille videraient également les lieux.

Nous payâmes en bons écus les très courts services que toute la valetaille républicaine du château était censée nous avoir rendus. Mme Moreau ne dormit point de la nuit, et dans notre route nous ne rencontrâmes pas deux ou trois paysans ensemble, on ne nous donna pas un coup de chapeau, qu'elle ne crût que l'on voulait nous happer. Elle remercia Dieu de bon cœur quand nous entrâmes à Versailles. Il s'agissait de savoir où nous pourrions loger; il fallut avoir recours à Grincourt, notre tapissier, qui, pendant que j'allai aux enquêtes dans la ville, conduisit ma femme et ma fille au second étage d'une des plus effroyables maisons que j'aie jamais vues, située près des halles et du marché; elle était peuplée

par la populace la plus abjecte et qui avait même l'air d'être la plus vicieuse. Dans deux chambres, qu'il promit de meubler le lendemain, il arrangea bien vite deux lits de camp, et ce fut de là que Mme Moreau envoya chercher à la gargote un détestable dîner maigre que je vins ensuite partager. Je trouvai ma pauvre fille consternée et sa mère au désespoir; mais déjà Dieu venait à notre secours, et nous ne dînâmes point mal, puisque nous dînâmes gaiement.

J'avais été, en effet, visiter en arrivant ma respectable et bienfaisante amie, Mme la marquise de Donissan, fille du duc de Civrac et dame d'atour de Madame Victoire, dont sa sœur cadette, Mme de Chastellux, était dame d'honneur. La princesse avait loué, à l'hôtel Fortisson, un appartement au premier et une espèce de garde-meuble. Dans l'appartement, il y avait quelques lits tendus, parce qu'une femme de chambre y avait fait ses couches. Mme de Donissan exigea de moi, et n'eut pas de peine à l'obtenir, que je me misse sur-le-champ en possession de ce logement. Dès que nous eûmes dîné, nous y fîmes amener par Grincourt, pour nos gens, les grabats de l'épouvantable domicile qu'il nous avait donné. Nous voilà donc à portée de nous reconnaître un peu, de délibérer sur notre situation, et surtout de témoigner notre tendre reconnaissance et à Mesdames, qui m'ont toujours honoré d'une bonté particulière, et à leur Maison, où je n'ai trouvé que des amis.

Dans ce logement, que Mme de Chastellux avait occupé avant d'en avoir un au château, nous fûmes en état de tirer quelques ressources de Chambourcy, et de nous aider de ceux de nos gens qui s'y étaient réfugiés ; mais il nous était alors impossible de nous y établir et même de nous y montrer ; cependant, nous étions loin de nous douter que mon zèle pour la royauté et ma fidélité à rem-

plir toutes les missions que j'avais reçues du gouvernement deviendraient bientôt contre moi des titres d'accusation et m'exposeraient aux plus cruelles persécutions. Ce fut à ce moment que les troubles éclatèrent à Poissy avec une fureur dont l'Assemblée nationale elle-même parut effrayée : on se souvient du supplice de ce malheureux fermier, nommé Sauvage, et de l'assassinat d'un cocher du maréchal de Noailles.

Quand j'étais parti pour Éclimont, j'avais pris les ordres de Monsieur et de Madame; en rentrant à Versailles, après avoir pourvu à la sûreté de ma famille, mon premier soin fut de les prévenir de mon retour et de me placer sous leur protection immédiate. Madame aimait ma fille; elle l'appelait *ma brochure,* et lui remettait, tous les mois, des secours pour ses pauvres de Chambourcy, ruinés par la grêle de 1788. Madame Victoire la chargeait également de quelques charités; mais, depuis le commencement des États, cette source d'aumônes était tarie. Nos princes eux-mêmes n'étaient plus ou étaient très mal payés. Monsieur me promit de nouveau la protection du Roi, et le premier service qu'il me rendit fut de commander au concierge du château de me loger dans un appartement où je pourrais, en toute tranquillité, continuer divers travaux utiles à la religion et au gouvernement. Ce petit appartement, où je fis porter mes papiers et des livres, se trouva être un entresol de celui qu'avait occupé le maréchal de Broglie. Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que les Suisses du château, auxquels il fallut bien donner quelques gratifications, étaient tous ennemis de la royauté et voués à l'Assemblée nationale.

Ce fut dans cet entresol que, sur les instances du grand aumônier de France, mon ami, je composai l'instruction pastorale par laquelle, le 19 septembre 1789, il ordonnait

les prières publiques que le Roi avait demandées à tous les évêques pour obtenir et les lumières qui pourraient éclairer l'Assemblée nationale, et la fin des troubles qui déjà menaçaient la France (1). Je me crus permis de lui rendre le service qu'il me réclamait, et j'aurais même pu le lui offrir sans scrupule, car, dans cette instruction pastorale, je n'ai fait qu'exprimer les sentiments dont il était pénétré. Plusieurs des mandements par lesquels nos évêques obéirent au prince qui régnait encore furent regardés par l'aristocratie constituante comme autant de crimes d'État. On parla de celui-ci, et quelques députés essayèrent en vain de lui chercher querelle; on dut le laisser passer, tant l'évidence des grandes vérités présentées avec simplicité a de force sur les esprits. Cette instruction pastorale, en effet, n'examine la Révolution déjà commencée que dans ses rapports avec la grande justice que Dieu devait aux crimes de la terre. C'est parce que, dans ce renouvellement général, on n'apercevait dès lors que des miracles de colère, que l'on prévoit, que l'on ose annoncer les miracles de miséricorde que nous attendons aujourd'hui du gouvernement que la Providence nous destine.

Une foule de bons et braves sujets du Roi, dont l'Assemblée nationale faisait elle-même demander les têtes par une horde de scélérats que payait le duc d'Orléans, avaient disparu de Versailles pendant les huit jours que nous avions passés à Éclimont. Nous n'y retrouvâmes plus ni M. le comte d'Artois, ni la pauvre Mme de Polignac (2), ni M. Barentin : tout avait fui depuis que nous

(1) N° LX du catalogue des ouvrages de Moreau.

(2) Le duc et la duchesse de Polignac, la duchesse de Guiche, leur fille, la comtesse Diane de Polignac et l'abbé de la Balivière quittèrent Versailles dans la nuit du 16 au 17 juillet; Mme de Poli-

avions été chassés de Ville-d'Avray, et M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait été nommé garde des sceaux. Monsieur et Madame me parurent fort affligés du départ de M. le comte d'Artois, et de celui des serviteurs du Roi, qui avaient pris le parti de quitter la France au moment des horribles exécutions de Paris; mais ils ne me parlèrent point de certaines circonstances qui m'ont été confiées plus tard par des témoins oculaires, et qui prouvent que, dès cette époque, les conjurateurs contre la royauté avaient fait entrer dans leur plan les plus horribles assassinats.

Le 14 juillet, jour remarquable par la prise de la Bastille, avait été celui où le cardinal de Montmorency avait prêté son serment au Roi, et ce même jour il avait donné chez lui un très grand repas, dont était l'abbé Hérissé, l'un des chapelains de la Cour, alors attaché et logeant au grand commun. Cet excellent ecclésiastique avait la confiance du malheureux Bertier, surintendant de la maison de la Reine, et de Foulon, son beau-père; il est resté le protecteur et l'agent chargé des affaires de cette famille infortunée. On imagine bien les vives inquiétudes qui le tourmentaient à la table du cardinal. Aussitôt après dîner, il sort pour aller se renfermer au grand commun et, chemin faisant, observer les contenances et les propos. Il aperçoit, dans la galerie, plusieurs groupes auxquels des gens de très mauvaise mine distribuaient des petits paquets imprimés sous enveloppe. Tout le peuple s'empressait pour en recevoir. A cet instant survient M. le duc de Villeroi, à qui l'abbé Hérissé fait remarquer ce qui

gnac s'éloigna déguisée en femme de chambre, et en emportant la lettre de rappel du Roi à Necker. Le comte d'Artois, le prince de Condé et leurs enfants partirent le lendemain, en même temps que les troupes que le Roi s'était décidé à licencier. Le comte d'Artois trouva un asile à Turin, chez Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, son beau-père.

se passe; le duc lui dit : « *Tâchez de m'avoir quelques-uns de ces paquets.* » L'abbé s'en fait remettre deux ou trois; le duc les ouvre et sur-le-champ va les montrer au Roi. Or, voici ce que portaient ces imprimés : *Liste des 286 têtes qu'il faut abattre pour opérer les grandes réformes nécessaires.* L'abbé Hérissé m'a assuré que les deux premières personnes nommées dans cette liste étaient la Reine et M. le comte d'Artois, et il est bien connu que ces listes, imprimées à Versailles, étaient affichées manuscrites à Paris, au Palais-Royal, avec sans doute des variantes indiquant les dispositions de leur exécrable auteur.

Qui osera maintenant blâmer de leur fuite M. le comte d'Artois et ses illustres amis? Mme de Polignac, avec sa famille, ne le précéda que d'un jour. Ce fut alors aussi que M. le prince de Condé quitta la France, et jura de n'y rentrer que vainqueur des parricides qui annonçaient si hardiment leurs complots. J'ai beaucoup regretté le départ du garde des sceaux, M. de Barentin, dont je ne garantirai point les talents, mais dont je défendrai toujours les intentions et la droiture. Monsieur n'avait, à cette époque, aucun motif pressant d'abandonner Versailles; il était bien juste qu'il ne quittât point la personne du Roi, et je connaissais assez bien l'esprit, la raison et les principes de mon maître, pour souhaiter très sincèrement qu'il fût admis au Conseil du Roi.

Il avait été un temps où Madame avait paru plaire à son beau-frère par son esprit, et gagner peu à peu sa confiance. Une foule de courtisans spéculaient déjà sur l'ascendant qu'elle pourrait prendre sur un prince faible, qui ne s'amusait pas toujours des bruyants divertissements d'une société où il s'apercevait souvent qu'il était de trop. C'était dans les dernières années du gouvernement de M. de Maurepas, et alors Madame avait été non

seulement jalousée, mais quelquefois assez maltraitée par la Reine. Elle m'avait confié les dégoûts qu'elle avait reçus à cette occasion; elle était tentée de les attribuer à Mme de Polignac, chez qui elle n'a jamais voulu mettre les pieds. Je me souviens très bien de lui avoir justifié la favorite, mais je me suis aperçu souvent que jusqu'à cette effroyable persécution qui, dès son début, s'attaqua aux jours de la Reine, Madame n'eut jamais pour celle-ci ni une grande amitié ni une véritable confiance. Elle m'avait dit : « *Vous avez les mêmes torts que nous, et elle vous persécute parce que vous nous aimez.* »

Cependant, et c'est une justice que je dois à ma princesse, dès qu'elle vit que M. Necker cherchait à détruire la monarchie et que, tout de bon, le peuple, égaré par l'Assemblée nationale, menaçait les jours de la Reine, elle lui rendit pleine et entière justice, et s'attacha à elle avec une tendresse qui m'édifia et un courage que j'admirai. Elle fut plus que fière : elle fut sublime lors des fameuses journées du 5 et du 6 octobre, et dans les confidences qu'elle m'a faites depuis, soit à Versailles, soit à Saint-Cloud ou à Paris, elle ne m'a jamais rien dit qui ne s'accordât avec ce que le cardinal de Montmorency n'avait cessé de me répéter.

Son appartement au château, et plus encore les occasions qu'il avait de voir souvent cette malheureuse reine, l'avaient bien persuadé qu'elle pleurait, en secret et devant Dieu, les égarements d'une époque trop voisine de son enfance. L'abbé de Vermond et l'impie Brienne m'avaient brouillé avec elle à un moment où il m'eût peut-être été très dangereux d'obtenir sa faveur; néanmoins je me sentais pénétré de respect et de pitié pour elle; mais tous les points de contact par lesquels j'aurais pu autrefois l'atteindre, avaient disparu. Je persistai donc

dans la résolution que j'avais prise avant même l'ouverture des États : c'était de me condamner à la plus entière nullité; ma visite à M. de Machault, dont j'ai parlé plus haut, et les relations qu'elle m'obligea d'avoir avec nos princes, ont été les dernières démarches nécessitées par ma position, comme le dernier ouvrage par lequel j'ai acquitté ce que je devais à notre ancien gouvernement a été celui que tout le monde connaît : les deux volumes de mon *Exposition et défense de la monarchie française.*

Je suis bien sûr, car j'en ai eu les preuves les moins équivoques, que Louis XVI a lu tous les ouvrages imprimés et manuscrits que j'ai faits pour lui; mais j'atteste avec franchise qu'il ne m'a jamais parlé, sinon en m'adressant un mot très insignifiant lorsque je lui présentai le dix-septième volume de mes *Discours;* je dus lui savoir gré de l'effort qu'il fit alors et qu'il avait promis à Mesdames. J'ai longtemps été piqué et humilié de son silence, et ce silence m'a peut-être, dans la suite, sauvé la vie. Ce que je sais, c'est qu'il connaissait la haine que m'avait vouée le parti philosophique.

Le temps qui s'écoula depuis le rappel forcé (16 juillet 1789) par lequel furent réveillées les espérances de M. Necker, est sans doute l'époque de ma vie où j'ai eu le moins d'occasions de prouver à Louis XVI mon attachement et ma fidélité, et c'est cependant le temps où mon séjour à Versailles me fournit le plus de moyens de connaître à fond les véritables causes de la Révolution française, dont on aura quelque jour tant de relations contradictoires. Je me regardais comme simple spectateur des étranges scènes qui se succédaient si rapidement; mais on va voir que les personnages avec qui je me trouvais en relation étaient capables de m'instruire, s'ils

avaient confiance en moi, et de se laisser deviner, s'ils se croyaient obligés de feindre.

Madame, de l'appartement de laquelle j'étais voisin, a toujours été avec moi franche et sincère. Elle me prêtait les ouvrages qui paraissaient; elle n'augurait rien de bon des événements et prévoyait son retour à Turin ou à Chambéry. Elle daigna même, un jour, me faire part d'une lettre qu'elle avait reçue du Roi son père, et qui me prouva combien ce prince était sage et raisonnable, mais qui me montra aussi combien il se défiait de la sagesse et de la raison des nôtres. Après avoir mandé à sa fille toutes les nouvelles qu'il apprenait sur les vues et la conduite des autres souverains, il ajoutait cette phrase : « *Je suis leur aîné à tous, et je vous confie que je ne fais rien; c'est le parti que je vous conseille de prendre vous-même... attendons.* »

Dans ce que je vais dire de Monsieur, je n'entends que faire son éloge. Sa prudence ne lui permettait jamais de se déboutonner en entier. Toutes les fois qu'il s'est agi de mon propre intérêt et de celui de ma famille, il m'a averti, il est venu à mon secours, il m'a même défendu contre des pièges qui m'étaient tendus par des gens faisant profession de lui être attachés. A cet égard, je lui ai bien rendu la pareille : ainsi, lorsqu'il me parla des atteintes que l'Assemblée nationale prétendait donner à la loi des apanages, non seulement je lui développai les principes de cette matière et les rapports essentiels que l'apanage avait avec la constitution de notre monarchie; mais de plus, comme je n'ignorais pas quel était celui des membres de l'Assemblée qu'il considérait comme le plus zélé défenseur de ses droits, je me crus obligé de lui prouver que cet homme l'abandonnerait et le trahirait même au besoin; malheureusement je ne me suis point trompé. Sur les moyens généraux de sauver la monarchie,

je n'ai pas été plus loin avec lui que l'offre des lumières que j'avais acquises par mes recherches; et là-dessus, il savait tout, puisqu'il avait lu et médité mon *Exposition et défense.* Sur le Roi son frère, je ne me suis jamais permis un seul mot; ma curiosité aurait pu l'offenser, et je me suis quelquefois aperçu qu'il écartait de notre conversation tout ce qui eût pu nous conduire à aborder de trop près la majesté royale.

Je faisais également ma cour à Mesdames; Madame Victoire me témoignait beaucoup de confiance, mais voyait tout au plus noir; Madame Adélaïde craignait extrêmement alors d'être devinée. Ces princesses connaissaient toute l'horreur de leur situation. L'Assemblée nationale leur avait donné pour gardes leurs officiers, leurs valets, et le bas étage de leur maison n'était composé que de démocrates, qui, après avoir été leurs espions, ont fini par être leurs dénonciateurs; ces ennemis domestiques, les pauvres princesses étaient encore obligées de les flatter. Les dernières confidences que je reçus, à Versailles, de Madame Adélaïde furent antérieures au départ du Roi pour Paris, et c'était au sujet de ma visite à Arnouville qu'elle m'avait avoué sa faute qui avait livré le Roi à M. de Maurepas.

Lorsque, dans la capitale, tout fut désespéré, les deux princesses, que j'allais souvent voir à Bellevue, ne mirent plus de bornes à leurs confidences; mais elles n'eurent pas besoin de me faire part de leur projet de retraite à Rome. Je le devinai; je le prédis à Mme d'Osmond qui comptait bien les y suivre; l'air avec lequel elle accueillit ce que j'appelais la révélation de mon ange du matin me prouva qu'elle était dans le secret (1),

(1) Madame Adélaïde et Madame Victoire partirent pour Rome le 19 février 1791. Elles furent arrêtées à Arnay-le-Duc; l'Assemblée

et Madame Adélaïde me répéta souvent qu'elle me regardait comme un prophète. A cette époque, on pouvait hardiment appliquer à la France ce mot célèbre de nos livres saints : *Omnis caro corruperat viam suam.* Nos princesses ne s'étaient point laissé gagner par la contagion, mais la plupart de ceux qui profitaient de leurs faveurs, et qui n'ont eu depuis que trop d'occasions et de motifs de revenir à la religion et à la piété de leurs ancêtres, ne croyaient en Dieu que par bénéfice d'inventaire; je dois même avouer que la jeune Mme de Chastellux (1), qui, avec son mari et comme lui, vit en pays étranger comme une sainte, avait été séduite par les idées de l'un des plus aimables impies que j'aie jamais connus, et dont j'ai toujours été le plus invincible adversaire et le plus tendre ami. Hélas! quelques années avant qu'ils partissent pour accompagner à Rome leurs saintes maîtresses, j'avais fait à Fresnes un voyage que je n'oublierai point, et dans le carrosse même où nous étions ensemble pour nous y rendre, le chevalier de Chastellux achevait d'endoctriner sa pauvre nièce, qui lui avouait qu'elle était alors aussi impie que lui.

nationale, prévenue, délibéra sur ce qu'il y avait à faire. La discussion se prolongeant, M. de Menou la termina en disant : « *L'Europe sera bien étonnée quand elle saura qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris.* »

(1) La comtesse de Chastellux avait été nommée dame d'honneur de Madame Victoire par brevet du 2 décembre 1786, et avait prêté serment le 12. Son mari avait eu la charge de chevalier d'honneur de cette princesse par brevet du 14 avril 1773, et avait prêté serment le 2 mai, mais c'était en survivance de son beau-père, le duc de Civrac, qui mourut le 8 avril 1787. Le comte et la comtesse de Chastellux méritèrent l'amitié et la confiance de leur maîtresse, la suivirent dans l'émigration, lui sacrifièrent tous leurs intérêts, l'aidèrent à fuir de Caserte devant l'invasion française et à affronter les neiges et les mauvais chemins pour gagner l'Adriatique et Trieste, où ils reçurent son dernier soupir le 7 juin 1799. Madame Adélaïde mourut également à Trieste en 1800.

J'ignore ce qui est arrivé à Mesdames depuis qu'elles sont hors de France; il me suffit de m'assurer de temps en temps qu'elles sont encore pleines de vie, de santé et de bonté pour moi; mais au moment de leur départ, je désespérai de la monarchie. Mon médecin et mon ami, M. Malouet (1), les a rejointes à Rome; c'est par lui qu'elles ont reçu le dernier témoignage de mon respect, et qu'elles ont su le résultat des profondes réflexions que la Révolution m'avait déjà suggérées. Il a pu leur dire que je n'attendais plus d'aucune puissance humaine le rétablissement de la monarchie, et que j'étais persuadé que la France ne se réconcilierait avec ses rois que lorsqu'elle se serait réconciliée avec le ciel qui nous a punis.

Pendant que nous étions à l'hôtel de Fortisson, nous fûmes témoins des violences qu'essuya le pauvre archevêque de Paris, et des terreurs qui nous présagèrent sa fuite. Nous eûmes plus d'une occasion de remarquer que cette foi, à laquelle seule l'Évangile promet des miracles, abandonnait la plupart de ces prélats qui ont été, depuis, martyrs de la religion et victimes de leur fidélité au Roi. L'archevêque d'Arles (2), mon ancien ami, demeurait dans la même maison que nous, et n'osait nous aborder; en revanche, je rencontrais partout cet intrépide abbé Maury que, tous les jours, la populace menaçait de pendre à un réverbère. Son audacieux courage le menait à la plus haute fortune, tandis qu'une foule d'honnêtes gens, à beaucoup d'égards meilleurs que lui, entraient, glacés de terreur, dans une carrière qui les a conduits au supplice. Je vis

(1) Malouet était médecin de Mesdames Victoire et Sophie.

(2) Jean-Marie du Lau, né au château de la Côte, près de Périgueux, en 1708, archevêque d'Arles, membre de l'Assemblée des notables et de l'Assemblée constituante, refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé, fut arrêté au mois d'août 1792 et massacré dans la prison des Carmes le 2 septembre suivant.

alors les plus grands personnages, de braves militaires ayant affronté la mort dans les combats, trembler devant la plus vile canaille; je vis des gens qui ne craignaient pas Dieu, et à qui le diable faisait la plus grande peur.

Je ne causerai aucun tort au maréchal de Laval en rappelant ici un petit échantillon de sa pusillanimité. Son hôtel était à trente pas de notre logis, et nous allions quelquefois faire son cavagnole, car c'était le seul moyen de l'amuser. J'étais donc, un jour, au jeu avec lui, et heureusement Mme Moreau n'était pas de la partie, lorsqu'on vint m'avertir que ma jardinière de Ville-d'Avray était là, fort effarée, et demandait à me parler. Je sors; elle m'apprend qu'un détachement de la garde nationale a enlevé chez moi environ deux cents volumes de brochures. Tout cela, chargé sur le dos de son mari, arrive dans le moment à Versailles entre deux haies de fusiliers. Le maréchal, qui a entendu cette femme, regarde cette aventure comme terrible; je ne la trouvais que plaisante, et ne voulais pas quitter la partie; mais le pauvre maréchal me nomme sur-le-champ un suppléant au cavagnole, et exige que je regagne mon entresol pour n'en point sortir de quelques jours. Je rentrai donc. Après avoir appris de ma jardinière que mes livres étaient déposés chez un nommé Yver, commis dans les bureaux de la guerre et commandant du petit détachement qui avait fait cette noble expédition, j'écrivis une lettre fort honnête à un M. de la Tour, commandant en chef de toute la garde; je lui demandais, pour le lendemain matin, un rendez-vous dans des termes qui annonçaient ma sécurité; ma lettre expédiée, je revins à l'hôtel de Laval pour en communiquer la copie aux braves gens qui, pendant ce temps-là, avaient ou gagné ou fort mal défendu mon argent. Dès le lendemain matin, je fus parfaitement au

courant de cette ridicule excursion; en voici l'histoire.

Une patrouille anarchique de cette garde nationale de Versailles avait été à Ville-d'Avray pour en visiter toutes les maisons, y enlever armes, poudre, grains, et tout ce qui alors pouvait exciter la sollicitude de ces prédicateurs de famine, missionnaires de M. Necker et de l'Assemblée. On avait commencé par la maison de M. Thierry, et on ne devait arriver à la mienne qu'après avoir exploré celles qui étaient sur le passage de nos braves. Ma jardinière n'avait point oublié que l'on voulait brûler mes livres; mais elle fit prudemment la réflexion que, si on les brûlait dans mon cabinet, on courrait grand risque de mettre le feu à la maison; en conséquence, elle emplit de mes malheureuses brochures deux sacs qu'elle alla cacher dans les asperges de mon jardin. Quelques paysans, s'étant aperçus de l'opération, ne manquèrent pas d'en avertir le commis guerrier qui avait bien ouï dire, à Versailles, que j'étais un auteur très suspect à l'Assemblée. Il crut donc avoir accompli un bel exploit de guerre en rentrant dans la ville chargé de mes dépouilles. Son commandant général, La Tour, me les fit très honnêtement restituer; il ne m'en coûta que quelques exemplaires qu'Yver prit pour lui et pour ses compagnons, que je trouvai les lisant dans son bureau.

A cette époque, les diables se mettaient déjà en possession d'une foule de gens, dont ils ont depuis tordu le col; convenons pourtant que celui qui suggéra au pauvre Yver cette action d'éclat était un de ceux qui, comme le dit Lafontaine,

. . . . . dans son courroux,
N'avait encor tonné que sur les choux.

Il y en eut d'autres, bien plus terribles.

CHAPITRE XVII

Renvoi des troupes. — Prise de la Bastille. — Bailly et La Fayette. — Assassinat de M. de Flesselles. — Bertier et Foulon. — Louis XVI à l'Hôtel de ville. — Nuit du 4 août. — Rappel de Necker. — M. de Cicé, garde des sceaux. — *Origine et progrès de la bibliothèque de législation, histoire et droit public*, etc. — Mes habitudes. — Le repas des gardes du corps. — Audience de Monsieur. — Journées des 5 et 6 octobre. — Départ du Roi pour Paris. — *Mémoires* de Clarendon. — Tourteau de Septeuil. — Le sous-commis Prieur. — Mon logement au château. — Mémoires envoyés au Roi. — Mme de Faucigny et son mari. — M. et Mme de Mesmes et leur fils. — Opinion de Mme de Mesmes et de Mme de Mackau sur Marie-Antoinette. — Mme Campan. — Son frère, Genêt, ministre près les États-Unis. — Mme de Staël et sa mère. — Mes efforts pour ramener Necker à la monarchie. — Je perds mes places. — Camus me dénonce à l'Assemblée nationale. — Mémoire justificatif. — Retraite de Necker. — Constitution civile du clergé. — Mauvaise foi de l'Assemblée. — Faiblesse de Louis XVI. — L'abbé de Sergy et le bon curé Avoine. — Départ de Coster. — Conventicules pour démonarchiser la France et détruire la religion catholique.

M. Necker partit disgracié le 11 juillet 1789, et l'on sait ce qui se passa dans la capitale le lendemain de son départ (1). Ce fut une députation de l'Assemblée qui, le

(1) Le 12 juillet, lorsque le bruit se répandit que Necker était renvoyé, le peuple, surexcité par Camille Desmoulins, s'empara de son buste et de celui du duc d'Orléans, parcourut les différents quartiers de Paris, et, en arrivant vers la place Vendôme, se heurta à un détachement de Royal-Allemand, chargé de dissiper les rassemblements : plusieurs personnes furent blessées. Les gardes françaises, casernées près de la place Louis XV, prirent parti pour la multitude et firent feu sur Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, qui commandait ce régiment, se replia sur le jardin des Tuileries et chargea

16, au moment où nous nous sauvions à Eclimont, annonça au peuple de Paris le renvoi des troupes que le Roi vint lui promettre dans la visite qu'il fut forcé de lui faire; mais, pendant ce temps-là, la prise de la Bastille (14 juillet) et la formation d'une nouvelle commune (15 juillet), à la tête de laquelle on avait placé M. Bailly pour maire et M. de la Fayette pour commandant général de la garde nationale, avaient déjà épouvanté la Cour par d'horribles forfaits. C'était sous les yeux de ce nouveau maire que M. de Flesselles, le dernier prévôt des marchands qui ait été nommé par le Roi, avait été assassiné, ainsi que le gouverneur de la Bastille. Ce fut encore sous ses yeux que furent pendus, le 22 du même mois, et le malheureux Foulon et son gendre, M. Bertier, surintendant de la maison de la Reine, et c'est dans cet affreux repaire, déjà couvert de sang, que le Roi avait été contraint, le vendredi 17 juillet, d'aller recevoir la cocarde nationale et l'insultante harangue que lui fit M. Bailly en la lui remettant.

On se rappelle cette nuit du 4 août où, à l'Assemblée, chacun s'empressa de donner ce qui n'était point à lui; je me souviens, moi, de cette fête de Saint-Louis, où je vis avec tant de déplaisir cet insolent maire, Bailly, présenter au Roi ce La Fayette qui, depuis, fut le premier des geôliers chargés de la garde des prisons par lesquelles il devait passer.

Le Roi, avant de partir le 17 pour Paris, avait annoncé à l'Assemblée le rappel de M. Necker. Ce rappel ne me disposait à entretenir aucune correspondance avec le nouveau garde des sceaux, M. de Cicé, archevêque de

la foule. Les troupes qui environnaient Paris accoururent; la terreur dégénéra en fureur; la populace cria aux armes, alla en prendre à l'Hôtel de ville et mit le feu aux barrières.

Bordeaux, et ma plus grande attention fut d'éviter tout ce qui eût pu lui donner prise sur moi; je le voyais de temps en temps; je répondais franchement à ses questions, mais je ne voulus avoir avec lui aucunes relations de travail; je lui déclarai constamment que j'en avais fini avec le ministère, que je m'en tenais à ma retraite bien gagnée et bien promise. Il m'assura qu'il désirait être et qu'il avait toujours été l'un de mes amis; il me donna son cachet, me pria à dîner : j'éludai soigneusement cette dernière politesse, et des témoins dignes de foi se rappellent que, lorsqu'il m'adressa ces invitations obligeantes, je lui répondis : « *Monseigneur, je ne vous verrai point, de crainte qu'on ne croie que j'ai quelque chose à vous dire.* » Ne pouvant me conserver dans son département, il s'arrangea du moins pour garder à son usage la Bibliothèque ministérielle de législation, administration, histoire et droit public, qu'un *Arrêt du Conseil d'État du Roi* (1) avait attachée irrévocablement à la Chancellerie de France. Il en sentait tout le prix, et, quand il fut installé à Paris, il en fit transporter dans son hôtel une partie considérable et précieuse.

Avant de se mettre en possession du reste, il fut assez juste pour comprendre qu'il fallait commencer par m'assurer le traitement qui, à la fin de 1788, avait été accordé à ma retraite; il m'écrivit de Paris à Versailles et me demanda un Mémoire qu'il pût mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale. Je l'intitulai (2) : *Origine et progrès de la bibliothèque de législation, d'histoire et de droit public attachée à la chancellerie de France, ou troisième Mémoire* (3)

(1) N° LVI du catalogue des ouvrages de Moreau.
(2) N° LIX du catalogue des ouvrages de Moreau.
(3) Les deux premiers Mémoires (N° XX du catalogue des ouvrages de Moreau) qui ont été imprimés pour faire connaître au public les

sur les travaux littéraires dont elle est le centre. J'ignore s'il en a fait usage; il fut vraisemblablement effrayé des cris tumultueux qui, dans la séance du 14 août 1790, motivèrent le vœu formé par les philosophes pour que je mourusse de faim, sur le reproche bizarre que quelques-uns d'eux me firent, d'avoir vécu trois années de trop (1).

Lors de son entrée au ministère, l'archevêque de Bordeaux s'était logé à la chancellerie de Versailles, et y avait amené tous ceux qu'il avait attachés à son administration. Voulant procurer à ma femme l'avantage de quitter l'hôtel de Fortisson, je profitai immédiatement de cette occasion pour louer, dans la rue Dauphine, un petit appartement au premier, qu'il laissait vacant, et où avait habité un de ses grands vicaires.

M. de Poix, fils aîné du maréchal de Mouchy, était encore chargé de l'administration des domaines de Versailles, et jouissait des droits qui avaient de tout temps appartenu au gouverneur du château. Le bon de ma retraite me promettait un logement, et il m'était utile de

avantages de cet établissement sont également mon ouvrage. Le premier, datant de 1781, n'est que l'historique de sa fondation et de ses progrès, ainsi que l'exposé fidèle de l'état où il se trouvait au moment de la réunion du cabinet d'histoire et du cabinet de législation, administration et droit public; il contient aussi le détail de tous les travaux littéraires dont il était alors devenu le centre. Il est intitulé : *Plan des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire et du droit public de France.* Le second, publié en 1785, sous le titre de *Progrès des travaux littéraires ordonnés par Sa Majesté et relatifs à la législation, à l'histoire et au droit public de France*, rend compte des accroissements que cette bibliothèque avait reçus depuis la réunion des cabinets qui la composent, et des nouvelles sources de toutes les richesses qui s'y rendaient de toutes parts. (*Note de Moreau.*)

(1) Voir le *Journal des débats et décrets*, n° 386, page 4, chez Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale; le journal intitulé : *l'Assemblée nationale*, n° 389, par Beaulieu; le *Courrier français du dimanche*, n° 226; enfin le *Moniteur*, à la même date. (*Note de Moreau.*)

faire venir à Versailles ma propre bibliothèque, que j'avais toujours compté laisser au Roi et réunir aux deux cabinets d'histoire, de législation et de droit public, auxquels, pendant trente ans, j'avais été attaché. Or, pour installer mes livres, dont j'avais plus besoin que jamais, il me fallait un local plus étendu que ce petit appartement de la rue Dauphine. Je le demandai à M. de Poix; le maréchal, son père, et lui m'en donnèrent leur parole, et je pris patience, sans prévoir que, peu après, le château de Versailles fournirait plus de logements vides qu'il n'en eût fallu pour loger toute la suite qui lui restait. Nous habitâmes le petit appartement de la rue Dauphine jusques à Pâques 1790; mais je cessai d'occuper au château l'entresol où Monsieur m'avait placé, dès que le Roi lui-même fut forcé, dans les premiers jours d'octobre, de quitter sa résidence de Versailles.

Mes habitudes étaient alors le maréchal de Laval, M. le comte d'Affry, qui s'arrangeait pour passer l'hiver à la suite du Roi; M. de Castellane, frère de l'évêque de Mende (1) et père du plus enragé des députés; enfin, Mme de Donissan et Mme la comtesse de Chastellux, sa sœur. Mon cœur était chez Monsieur et chez Madame, et je pouvais toujours compter sur les bontés de Mesdames, tantes du Roi. Le 5 et le 6 octobre dérangèrent tous ces rapports. Il existait déjà, sans doute, un complot pour attirer le Roi à Paris, et transporter dans cette

(1) J.-A. de Castellane, né à Pont-Saint-Esprit le 11 décembre 1733, fut nommé à l'évêché de Mende et sacré dans la chapelle du Roi le 14 février 1768; dévoué à la monarchie, il chercha à arrêter les progrès de la Révolution, fut décrété d'accusation par l'Assemblée législative, le 28 mars 1792, comme auteur des troubles du département de la Lozère et emprisonné. Transféré dans les prisons d'Orléans, il y resta jusqu'au 9 septembre, puis on le conduisit à Versailles, où il fut massacré.

capitale la séance de l'Assemblée nationale. Quels en étaient les chefs? Le duc d'Orléans et Mirabeau, Bailly et La Fayette, ne nous ont rien révélé sur cela; mais je rappellerai les prétextes par lesquels on chercha à justifier un forfait dont on ne se souvient presque plus, parce qu'il a été suivi d'une multitude de crimes infiniment plus exécrables.

Le jeudi 1er octobre, les gardes du corps offrirent, à Versailles, un repas de corps aux officiers du régiment de Flandre, ainsi qu'à plusieurs autres militaires, et y invitèrent également les officiers de la garde nationale. Ce dîner fut splendide : chacun s'était empressé d'en aller admirer les préparatifs. Il est à présumer, et il était naturel que la Reine, qui ne sentait que trop combien, de jour en jour et d'heure en heure, la fidélité de ces braves gens devenait nécessaire au Roi et à sa famille, voulût les caresser et se les attacher davantage. Autant en eût fait l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère, s'il se fût agi d'un rassemblement de troupes hongroises. Le Roi était à la chasse; au moment où il rentra, on l'engagea à venir voir ce festin. Il y trouva la Reine qui, avec le Dauphin, son fils, faisait le tour de la table immense, placée dans la nouvelle salle des spectacles qui est au bout de la galerie de la chapelle. Quel est le militaire, quel est le Français que n'eût pas enthousiasmé ce spectacle? Pour boire d'augustes santés, avait-on besoin d'en obtenir la permission? Il n'est pas vrai que des cocardes blanches aient été distribuées aux convives, et les inventeurs de cette histoire n'ont pas même imputé ce fait à la Reine et aux princesses, qui se retirèrent dès qu'elles eurent tout vu. Je montais alors au château; j'ignorais ce qui se passait; j'en fus instruit par les cris de *Vive le Roi!* et de *Vive la Reine!* que j'entendis répéter d'un bout de la galerie jus-

qu'à l'autre extrémité du palais. Les larmes m'en vinrent aux yeux, et ce mouvement d'attendrissement fut le même chez tous les assistants.

On a imprimé que la garde nationale de Versailles étant allée remercier la Reine des drapeaux dont elle lui avait fait présent, Sa Majesté témoigna elle-même sa gratitude des preuves de fidélité qu'elle avait reçues des officiers de ce corps, et ajouta : « *J'ai été enchantée de la journée de jeudi.* » Aurait-on pu prévoir que, quelques jours après, M. Pétion (1) aurait dénoncé ce repas à l'Assemblée nationale? Mais n'oublions pas qu'un autre député l'ayant défié de signer sa dénonciation, Mirabeau se leva, dit qu'il la signerait lui-même, et qu'il donnerait des preuves du crime dénoncé pourvu que l'Assemblée déclarât que, dans le royaume, aucune personne, quelle qu'elle fût, n'était inviolable, hors le Roi.

A cette époque, Monsieur me comblait de tant de bontés que j'osais le consulter sur tout ce qui m'intéressait. Je supposais qu'il était beaucoup plus instruit que moi des événements; et, dès le samedi 3 octobre, je pris la liberté de lui écrire un billet pour le prier de m'accorder une petite audience secrète. Il s'agissait alors, dans l'Assemblée, de décider le Roi à accepter la déclaration des Droits de l'homme et les articles déjà décrétés de la Constitution. Monsieur me fit dire de me trouver le 4 à son coucher;

(1) Jérôme Pétion de Villeneuve, né à Chartres en 1753, député aux États généraux en 1789, président de l'Assemblée nationale en décembre 1790, président du tribunal criminel de Paris; fut l'un des trois délégués chargés de ramener de Varennes Louis XVI et la famille royale, demanda qu'on mît le Roi en jugement, fut nommé maire de Paris le 14 novembre 1791, membre et premier président de la Convention en 1792; vota la mort de Louis XVI avec sursis; se rallia aux girondins, fut proscrit avec eux; s'enfuit et se réfugia dans le Calvados, puis dans la Gironde, et se donna la mort dans les environs de Bordeaux en 1793.

je m'y rendis effectivement. Mon titre chez lui m'autorisait à y rester un des derniers, et il n'y avait plus là que quelques officiers, avec qui je partageais les petites entrées lorsque Monsieur alluma lui-même un bougeoir et me conduisit dans un petit cabinet à côté de sa chambre. J'eus tout le loisir de l'entretenir et de tirer de lui les lumières par lesquelles je voulais être guidé; quand j'en vins au garde des sceaux, il me demanda : « *Comment êtes-vous avec lui?* » — « *Je n'en sais trop rien,* lui répondis-je; *s'il pense comme les gens que je vois chez lui, il est à cent lieues de ma doctrine; s'il feint et s'il les trompe, il est à cent lieues de mes principes.* » — « *Défiez-vous-en,* reprit-il; *c'est le meilleur conseil que je puisse vous donner; au reste, nous nous reverrons.* » Je le remerciai, et je me le tins pour dit.

Parmi ses domestiques, il y en avait un, attaché à sa garde-robe, qui avait à Chambourcy quelques fonds de terre que lui destinait une bonne tante. Je l'avais souvent rencontré à Saint-Germain chez Mme la comtesse de Bretelles; ce soir-là, il me proposa de m'y mener le lendemain. Nous y dînâmes ensemble et rentrâmes à Versailles avant la nuit. Nous trouvâmes les grilles fermées, et partout les alarmes répandues sur la multitude de peuple qui, partie de Paris sous les armes, était annoncée par une innombrable troupe de femmes couvrant alors l'avenue. Je me souviens que Mme Moreau ne me laissa pas retourner au château, et se contenta d'envoyer nos gens à la découverte. Le tumulte s'accrut jusqu'au moment où le tocsin sonna et nous glaça de peur. Ce fut pendant cette nuit désastreuse que furent égorgés tous les gardes du corps, par lesquels le Roi ne consentit pas à être défendu. Chose importante à retenir : pendant toute la journée, l'Assemblée avait insisté auprès de Louis XVI pour qu'il acceptât purement et simplement les articles

constitutionnels. Le Roi ne refusait pas sa sanction, mais il voulait joindre quelques explications, d'où il aurait résulté qu'il était encore au moins quelque chose.

La manière dont on s'y prenait pour le forcer à une obéissance aveugle et sans réserve était certainement nouvelle. On l'obtint néanmoins, et le Roi envoya, à dix heures du soir, son acceptation pure et simple, en réponse à une députation de l'Assemblée qui lui avait porté les représentations des Parisiens sur le manque de subsistances. Toute la nuit, nous entendîmes des coups de fusil; ma femme en conserva durant plus de quinze jours le bruit dans les oreilles. Le lendemain matin, une effroyable décharge de canons et de mousqueterie nous fit craindre un massacre général : elle n'était destinée qu'à annoncer le triomphe des rebelles.

Ceux qui ont cherché à louer M. de la Fayette (1) ont dit qu'immédiatement après le départ des députés des halles, il était lui-même parti de Paris à la tête de quinze mille hommes, accompagné d'une artillerie suffisante pour faire cesser le trouble. Toutefois, ils avouent qu'il ne se rendit pas au château, mais à l'Assemblée, et qu'après avoir logé sa troupe dans Versailles, il se retira chez lui à cinq heures et demie du matin. C'était donc ou pendant qu'il écrivait, ou après qu'il se fut couché, que les brigands à la poursuite desquels il s'était mis pénétrèrent dans le château pour massacrer et pour piller. Le lit de la Reine ne fut point respecté; elle eût elle-même péri sans le courage de ces gardes qui furent si cruellement punis de leur fidélité.

Tous les membres de la famille royale rassemblés chez le Roi, dans la chambre duquel la Reine s'était sauvée

(1) Voir Rabaut de Saint-Étienne dans son *Histoire de la révolution française*. (*Note de Moreau.*)

presque nue, La Fayette arrive pour les rassurer. Il sait que Louis XVI a obéi à l'Assemblée, et il montre au peuple, sur le balcon, les deux captifs qu'il va conduire à Paris; il les oblige de promettre cet indigne sacrifice de leur liberté, et c'est alors que la décharge générale, dont je parlais tout à l'heure, apprend aux révoltés comment ils peuvent traiter ce monarque, dont Bailly se vante d'avoir fait la conquête. Comblé d'outrages, accablé d'injures et de menaces, précédé et suivi de brigands qui portent au bout de leurs piques les têtes de ses gardes, il quitte Versailles.

Lui-même avait empêché ses gardes de tirer sur les rebelles; lui-même avait refusé de partir pour se soustraire à la violence de ces parricides. Que fera-t-il à Paris et à Saint-Cloud, où il pense qu'on voudra bien le laisser respirer? Il continuera d'intriguer contre lui-même, de déconcerter ses défenseurs, et de regarder ses propres dépouilles comme un présent qu'il est encore disposé à offrir à cette valetaille, toujours prête à le trahir.

Parmi ceux qui purent mériter le nom de traîtres, je me garderai bien de comprendre aucun des quatre valets de chambre attachés à sa personne : leur fidélité et leur courage ont éclaté dans tous les temps, et depuis cette époque-là plusieurs sont morts victimes de leur dévouement pour lui : c'était un sentiment qu'il inspirait à tous ceux qui l'approchaient. Mais je vais prouver qu'il fut le premier à désespérer de la chose publique. J'ai presque été fâché que mon ami, M. Le Moine de Clermont (1), qui lui avait appris l'anglais, lui eût prêté les *Mémoires de Clarendon* (2), qu'il lut dans leur langue originale et qu'il

(1) Secrétaire de la chambre et des Menus-Plaisirs du Roi.
(2) Edward Hyde, comte de Clarendon, né à Dinton (Wiltshire) en 1608, homme d'État et historien anglais, entra au Parlement en

médita beaucoup trop. Il ne perdit jamais de vue la mort de Charles Ier (1) et l'échafaud de Wesminster : « *Je suis menacé du même sort,* se disait-il; *s'il existe un moyen de l'éviter, c'est de faire tout le contraire de ce que fit cet infortuné monarque.* »

Combien sont terribles et inévitables les décrets de la justice divine lorsqu'elle veut punir les rois et les peuples! Cromwell (2) fut la verge dont elle se servit pour châtier

1640, appuya d'abord les réformes, s'attacha ensuite à la cause de Charles Ier, fut créé chancelier de l'Échiquier en 1643, membre du Conseil privé et baronnet. Après l'exécution de Charles Ier (1649), il rejoignit Charles II en Hollande, reçut, en 1657, le titre de lord chancelier, et en 1660, à la restauration, ceux de baron Hyde, vicomte Cornbury, comte de Clarendon, et de pair du royaume, refusa la jarretière et décida l'abandon de Dunkerque à Louis XIV. Le Roi, prévenu contre lui par Buckingham et importuné de sa vertu rigide, le dépouilla de toutes ses places; le Parlement le bannit à perpétuité; il se retira en France et mourut à Rouen en 1674.

(1) Charles Ier Stuart, né à Dumferline (Écosse) en 1600, deuxième fils de Jacques Ier, roi d'Angleterre, et d'Anne de Danemarck, succéda à son père en 1625, épousa la même année Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, lutta dès le début de son règne contre le Parlement, essaya pendant onze ans de s'en passer, finit par être obligé de le rappeler, et, après l'avoir dissous de nouveau, dut, en 1640, en arriver à ce que l'on a appelé le *Long Parlement.* Celui-ci s'érigea en juge de sa conduite, leva des troupes contre lui en 1642 et mit à leur tête Essex et Cromwell. Le Roi vaincu à Newbury en 1643, à Marston-Moor en 1644, à Naseby en 1645, se réfugia chez les Écossais qui le livrèrent à Cromwell. Conduit à Hampton-Court, il parvint à s'échapper, gagna l'île de Wight, mais fut retenu captif par le gouverneur de cette île, Hammond. Traduit devant le Parlement et condamné à mort comme tyran, sa tête tomba sous la hache devant le palais de White-Hall le 30 janvier 1649.

(2) Olivier Cromwell, né à Huntingdon en 1599, membre du Parlement anglais en 1627, député par l'Université de Cambridge au Long Parlement en 1640, se fit remarquer par ses déclamations contre la royauté, organisa, en 1642, lors de la guerre civile, les milices de son comté, fut nommé lieutenant général, décida du succès des batailles de Marston-Moor et de Naseby, fit condamner à mort Charles Ier, proclama la république (1649), devint membre du pouvoir exécutif et lord-lieutenant en Irlande; enfin, en 1653, n'osant

l'Angleterre, et la bravoure de Charles Ier ne put lui épargner ce que les Anglais ont eux-mêmes appelé la couronne de son martyre. Eh bien ! si, comme lui, Louis XVI eût pris les armes, il eût, à la tête de sa noblesse et des troupes qui lui restaient encore au mois de juin 1789, sauvé sa couronne et préservé la France des calamités qui ont fondu sur elle.

Un fait que je puis attester, et que son valet de chambre Tourteau de Septeuil a conté, est le conseil qu'il lui donna lorsqu'il l'eut établi receveur et administrateur des revenus de sa liste civile : ce fut de placer sur les banques étrangères, et notamment sur celle d'Angleterre, de très gros fonds pris dans sa caisse. Prévoyait-il qu'un jour il aurait besoin d'un revenu qu'il pût cacher à ses tyrans? Cela peut être ; mais il ne dissimulait point à son valet de chambre que, si celui-ci lui survivait, il ne devrait avoir aucun scrupule de prendre sur ce produit de quoi se créer à lui-même un sort très avantageux en pays étranger. Le monarque est mort, Septeuil est en Angleterre, et quelque jour sans doute on verra reparaître ce revenu, dont l'emploi peut faire le plus grand honneur au dépositaire.

Au nombre des garçons de la chambre, il en existait un à qui le Roi avait tourné la tête en lui persuadant qu'il le regardait comme son plus intime confident. Cette confiance se bornait pourtant à le charger de quelques messages pour faire revenir, de Saint-Cloud ou de Rambouillet, quelques petits meubles ou quelques paquets de papiers cachetés et inconnus au prétendu confident, qui était, de plus, un très honnête espion, par lequel il désirait savoir ce qu'on pensait et ce qu'on disait de lui dans le plus bas peuple. Cet homme avait obtenu une place de

prendre le titre de roi, il accepta celui de *Protecteur de la République*, et mourut en 1658. Son corps fut déposé à Westminster.

sous-commis chez Sémonin, garde du dépôt des Affaires étrangères ; là, sous prétexte d'un travail particulier, qu'il avait sollicité, on lui avait accordé, avec un traitement de six mille francs, l'autorisation de prendre le titre d'historiographe du dépôt des Affaires étrangères, et il avait épousé la fille d'un secrétaire particulier de M. de Vergennes. Ce sous-commis, nommé Prieur, ne pouvait ignorer les travaux dont j'avais été autrefois chargé pour ce département. Il connaissait l'*Observateur hollandais*. Je ne sais s'il voulut me lier d'intérêts avec lui, ou s'il me craignit et me jalousa : mais il me rechercha et parut très content de la franchise de mon accueil. A cette époque, j'avais quitté la rue Dauphine à la suite d'une très obligeante lettre par laquelle, au mois de mars 1790, M. de Bombelles (1), ministre du Roi près la république de Venise, avait daigné me prier de prendre, moyennant 1,200 livres de loyer, un très bel appartement, magnifiquement meublé, qu'il avait loué sans meubles 2,400 livres. Mme de Mackau (2), sa belle-mère, s'était chargée de finir cette affaire avec moi, et mon premier voyage à Paris, depuis notre expulsion de Ville-d'Avray, fut pour aller remercier cette

(1) Marc-Marie, marquis de Bombelles, né à Bitche en 1744, entra dans le corps diplomatique en 1765, résida successivement à la Haye, à Vienne, à Naples, à Lisbonne et à Venise; démissionna en 1790; fut chargé par Louis XVI de missions secrètes auprès des Cours étrangères, séjourna à la cour de Prusse, puis en Suisse, prit du service dans l'armée de Condé en 1800, perdit sa femme, Mlle de Mackau, la même année, se retira dans un couvent de Brünn, entra dans l'état ecclésiastique en 1803, revint en France en 1814, fut nommé premier aumônier de la duchesse de Berry en 1816, devint évêque d'Amiens en 1819, maria lui-même sa fille à M. de Castéja, et mourut à Paris en 1822.

(2) Marie-Angélique de Fitte de Soucy, baronne de Mackau, née à Soucy le 16 novembre 1723, fut sous-gouvernante des enfants de France, et en cette qualité chargée de l'éducation de Mesdames Clotilde et Élisabeth, puis de Madame Royale, fille de Louis XVI. Elle mourut à Vitry-sur-Seine le 16 février 1800.

digne femme de l'intérêt qu'elle avait pris à notre situation. J'attendais alors l'exécution de la promesse que M. de Poix m'avait faite, d'un logement gratuit au château : le Roi n'était plus à Versailles; mais il s'en fallait bien qu'on eût perdu l'espérance de l'y revoir.

M. de Poix, à la recommandation de M. Le Moine et d'après l'ordre que celui-ci lui en porta de la part du Roi, m'assigna pour logement : 1° le cabinet et le petit appartement de M. le duc de Nivernais, dans le pavillon qui séparait l'appartement de M. de Montmorin de la rue de l'Abreuvoir; là, je devais loger mes papiers et ma bibliothèque; 2° le rez-de-chaussée de tout ce pavillon, où avait autrefois demeuré le premier commis des finances : c'était le local le plus agréable et le plus commode pour ma femme et ma fille. On le sut à Versailles, et d'ailleurs je ne le cachai point. On me livra même l'appartement de M. de Nivernais, où je fis transporter quelques meubles.

Quand M. Prieur l'eut appris, il voulut, afin, me dit-il, d'être plus à portée de moi, se placer au second et au troisième de ce pavillon. Il l'obtint, et depuis il ne se rendit pas une fois à Paris sans me confier les différentes missions qu'il recevait du Roi; il tira même de lui l'aveu que j'aurais peut-être plusieurs choses à lui envoyer relativement aux écrits dont j'avais été chargé pour la défense du trône. Ces écrits, sur lesquels je croyais le secret si important, je les avais enfermés, pendant quelque temps, dans la bibliothèque des missionnaires lazaristes, mais je les en avais retirés dès que j'avais prévu qu'un jour ils seraient eux-mêmes chassés; je ne fus point fâché d'en faire passer au Roi un nouveau catalogue raisonné, ainsi que les copies des pièces les plus essentielles que je pouvais avoir de sérieux motifs de lui conserver.

Je fis donc porter à Louis XVI, par Prieur, deux ou trois

paquets contenant les mémoires que j'avais composés pour lui, et les avis que MM. de Lamoignon et Barentin avaient dû mettre sous ses yeux. Je ne sais ce que sont devenus ces papiers, dans lesquels on retrouverait encore l'historique des occasions qui, successivement, avaient produit trente gros portefeuilles de manuscrits précieux, tous intéressant l'histoire de la malheureuse époque où nous étions parvenus. Je laissai ignorer à Prieur ce que renfermaient les paquets dont il était porteur, mais il s'en faut bien que j'aie eu le temps d'achever la liste de mes ouvrages imprimés et le catalogue ainsi que l'extrait de mes manuscrits : mon commissionnaire m'assura qu'il avait tout remis au Roi et m'en promit réponse de sa part : je n'ai jamais rien reçu. On apprendra bientôt comment j'ai été, dans la suite, obligé de sacrifier les doubles, qui seuls pouvaient garantir la vérité des faits sur lesquels je ne puis plus parler que de mémoire.

Depuis le 5 octobre (1789), privé de la présence de Monsieur et de Madame (1), je ne voyais intimement que Mme de Faucigny (2), fille d'un conseiller au Parlement de Bourgogne, dont le mari, un peu brise-raison, mais brave et excellent gentilhomme de la Bresse, avait l'honneur d'être allié à la maison de Savoie. Sa femme le connaissait assez pour désirer qu'il ne fût jamais membre de l'Assemblée nationale, dont il était, dans sa province, un des suppléants. Elle fit tout ce qu'elle put

(1) Monsieur et Madame avaient quitté Versailles à la suite des émeutes du 5 et du 6 octobre et s'étaient installés à Paris au Luxembourg; ils ne prirent le chemin de l'exil que dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, au moment où Louis XVI lui-même partait pour Montmédy. Plus heureux que le Roi, ils purent arriver sans encombre à Bruxelles.

(2) Judith-Pauline-Zoé Bernard de Sassenay, mariée le 21 février 1781 à Louis-Charles-Amédée de Faucigny, comte de Lucinge, et morte en 1829.

pour l'en empêcher, car sa première place même leur avait causé beaucoup d'embarras. Pour elle, accouchée dix ou douze jours avant le 6 octobre d'un fils qu'elle nourrissait, elle veillait à l'éducation d'une fille qu'elle avait également nourrie, et occupait un appartement que Madame Victoire avait loué et très joliment meublé : elle était l'une des dames surnuméraires de cette princesse, et avait pour amie et pour protectrice très zélée la comtesse de Chastellux, dont elle partageait les idées sur la religion et sur les mœurs; du reste, le ménage était pauvre et endetté; le mari, joueur et étourdi, n'aimait pas sa femme, et n'avait pris le parti de venir loger avec elle que parce que, bien résolu de jouer un rôle dans les États généraux, il n'était pas assez riche pour y faire une certaine figure.

J'étais très lié moi-même avec Mme de Chastellux; elle me recommanda ses protégés; j'eus occasion de leur rendre service, et bientôt Mme de Faucigny devint, comme je l'ai dit, ma société habituelle, et la seule à laquelle je me fusse attaché pendant que, chassé de chez moi par l'aristocratie révolutionnaire, je demeurai à Versailles. Lorsque Mesdames avaient suivi le Roi à Paris, elles avaient laissé à Mme de Faucigny les clefs de l'ermitage où elles aimaient à se retirer. Nous faisions ensemble toutes nos promenades; je me regardais comme l'unique ami en qui elle eût confiance, et j'étais fier de la préférence qu'elle semblait me donner sur tous ceux avec qui elle vivait : je ne suis point un homme à femmes; cependant je fus un peu jaloux quand, après l'arrivée du comte de Maulde, elle ne se promena plus qu'avec lui. Ce comte de Maulde avait paru d'abord se jeter à notre tête, et se livrer tellement à nous que nous ne cessions de répéter à ma fille qu'elle s'était prise de goût pour lui.

Mme de Faucigny était nièce de Mme de Mesmes, fille de Mme de Boulogne. M. de Mesmes, dont le fils, M. d'Avaux, était un dévot un peu janséniste et visionnaire, était lui-même un vieil avare qui ne donnait pas un sou à sa femme. Il s'était fait par avarice des affaires très fâcheuses avec les habitants de sa terre, et n'osant plus se montrer à son château de la Chautrec, l'un des plus beaux, mais des moins gais de ceux qui se trouvent sur les bords de la Seine, sur le chemin de Saint-Germain, il s'en était allé passer un an à sa terre de Mont-de-Marsan, à cent cinquante lieues de Paris.

Mme de Faucigny n'avait pour se soutenir à Versailles que les libéralités de Madame Victoire, sur lesquelles il n'était plus guère possible de compter. Sa tante, Mme de Mesmes, qui à l'occasion lui avait procuré plusieurs ressources, aurait eu elle-même besoin de secours : son mari ne lui laissait que les appointements de sa place, et Mme de Boulogne, sa belle-sœur, n'était plus en état d'y rien ajouter. Ne voilà-t-il pas, pendant ce temps-là, que les habitants de Bougival s'attroupent, veulent abattre le château de leur seigneur, exagèrent son avarice et lui font toutes sortes de querelles qu'ils portent devant les tribunaux! Heureusement, ces tribunaux existaient encore; Versailles était le domicile du comte de Mesmes, et je connaissais beaucoup M. Froment, alors bailli de cette ville; j'entrepris d'accommoder cette affaire, et je me rappelle qu'en ce temps de désordres, je pensai m'en attirer une à moi-même. Je trouvai, en effet, à la tête des insurgents du village de Bougival, le curé de la paroisse, auquel je fis parler par l'abbé Lemoine, curé du Port de Marly, et qui, dans la suite, voulut me rendre personnellement responsable de quelques petites gratifications que Mme de Faucigny m'avait engagé à lui laisser espérer.

Au reste, Mme de Faucigny se lassa bientôt de Versailles; elle nous quitta à Pâques 1790 pour s'installer à l'hôtel de Villequier. Le maréchal de Laval vivait encore : j'allais quelquefois le voir à Paris; je me rappelle avoir rencontré Mme de Faucigny, une fois ou deux même, à l'hôtel de Villequier, et une autre fois jouant au billard avec l'archevêque d'Aix, au château de Beuvron, où j'avais été chercher des toiles pour achever de meubler Chambourcy.

Par elle et par Mme de Mackau, dont j'eus plus à me louer que de personne, j'appris une foule d'anecdotes dont je ne veux pas laisser perdre le souvenir. Si quelques-unes ne sont pas vraies, elles aideront au moins à connaître les opinions ainsi que les dispositions des esprits à cette époque.

Mme de Faucigny, toujours me citant sa tante de Mesmes comme témoin des très singulières anecdoctes qu'elle me contait, me peignait notre malheureuse reine comme s'étant toujours livrée à une vile et déplorable curiosité, qui la portait à se mettre au fait des désordres et des intrigues libertines de la Cour. Mme de Mesmes l'avait vue, l'avait suivie, avait même été abordée par elle dans ces promenades nocturnes de la terrasse. Tous ceux qui environnaient cette princesse étaient persuadés qu'on avait effacé de son âme jusqu'aux traces de la religion dans laquelle elle avait été élevée, et même au temps où nous étions arrivés, et où elle paraissait craindre véritablement pour la vie du Roi et pour la sienne propre, ils étaient tellement convaincus que son âme avait été entièrement gâtée par la philosophie de Voltaire, qu'ils assuraient qu'elle portait sur elle et un stylet pour se percer le cœur au besoin, et un poison subtil pour choisir le genre de mort qui lui conviendrait le mieux. Je n'ai

jamais cru un mot de ces horreurs; j'excusais la légèreté inhérente à son âge, et sur cela, j'avais souvent des disputes très sérieuses avec la compagne de ma solitude. Mais voilà ce que pensaient de l'infortunée Marie-Antoinette les personnes même qui faisaient profession de lui être le plus fidèlement attachées, et qui, dès lors, savaient bien que son sort et celui de son mari étaient inséparablement liés.

De son côté, Mme de Mackau, suppléant auprès des enfants de la Reine les soins de la gouvernante qui était déjà partie, et depuis longtemps chargée nommément de l'éducation de Madame Royale, me fournissait beaucoup de lumières sur les précautions que l'on avait prises pour écarter de la Reine tout ce qüi eût pu l'éclairer sur ses véritables intérêts. Mme de Faucigny, entichée de philosophisme, prêtait volontiers à tout le monde sa façon de penser; Mme de Mackau, chrétienne et religieuse, ainsi que les sous-ordres qu'elle honorait de sa confiance, ne croyait point à la philosophie de la Reine, mais elle croyait aux intrigues par lesquelles le parti Choiseul et l'abbé de Vermond l'avaient prévenue contre tous ceux qui auraient été en état de lui parler raison et religion.

On connaît ce petit ouvrage intitulé : *Bibliothèque de Mme la Dauphine, n° 1er, Histoire*, que je lui avais offert en prenant possession de sa bibliothèque; l'impératrice Marie-Thérèse m'en avait fait remercier, et Mesdames avaient, sur ce plan, commencé le cours de leurs lectures. La Reine seule ne l'avait jamais ouvert : sur cela, l'ordre était donné à la domesticité intérieure. Mme de Mackau, qui s'était toujours renfermée le plus strictement possible dans l'éducation qu'on lui avait confiée, tomba de son haut quand elle sut que cet ouvrage existait. Je le lui remis; elle le parcourut avec avidité et me dit : « *Voilà ce*

qu'il me faut, et ce que je n'eusse jamais trouvé sans vous. » Sur l'usage qu'elle en voulait faire, elle prit l'ordre de la Reine, et m'assura que Sa Majesté n'avait jamais lu la première ligne de cette production, qui, dans le peuple même, avait eu beaucoup de succès. Il est facile de juger, après cela, des soins minutieux que l'on s'était donnés pour que je n'approchasse point de cette princesse.

Depuis sa mort injuste et cruelle, Mme Campan (1), celle de ses femmes de chambre qui réunissait le plus d'esprit et de connaissances, Mme Campan, établie aujourd'hui à Saint-Germain et fille de Genest (2), créature comme moi du très vieux maréchal de Noailles, ministre, s'est empressée de justifier auprès de moi la conduite de son beau-père, qui très certainement avait été mon plus grand ennemi auprès de la Reine, s'était rendu maître de sa bibliothèque, et avait obtenu qu'on attribuât à cette place des appointements considérables. Elle m'a affirmé que l'abbé de Vermond et les Choiseul m'avaient si fort redouté, qu'à l'entrée de Marie-Antoinette en France, ils lui avaient fait promettre de m'écarter entièrement !

Voici l'histoire, vraie ou fausse, que la spirituelle Mme Campan m'a contée à ce sujet, et qu'il a bien fallu que j'acceptasse pour bonne. Campan, son beau-père, ayant voulu, prétendit-elle, me rétablir au moins dans

(1) Jeanne-Louise-Henriette Genest, dame Campan, née à Paris en 1752, nommée à quinze ans lectrice de Mesdames Victoire, Sophie et Louise, filles de Louis XV, devint trois ans plus tard première femme de chambre de Marie-Antoinette et lui resta dévouée jusqu'à la fin. Après la chute de Robespierre, elle ouvrit à Saint-Germain un pensionnat bientôt célèbre ; en 1805, Napoléon lui donna la charge de surintendante de la maison impériale d'Écouen, qui lui fut enlevée à la Restauration ; elle mourut en 1822.

(2) Edme-Charles Genest, littérateur, premier commis au ministère des Affaires étrangères sous le ministère Choiseul, secrétaire interprète du comte de Provence, mort en 1781.

l'estime de la Reine, et me faire accorder les dédommagements qui m'étaient dus et auxquels je n'avais jamais pensé, s'avisa de lui dire : « *C'est un homme de beaucoup d'esprit, et dont les connaissances pourraient vous être utiles.* » — « *Je le sais bien,* lui répondit Sa Majesté ; *non seulement il a beaucoup d'esprit, mais il en a trop, et j'ai été avertie, dès Strasbourg, de le regarder comme mon plus grand ennemi.* » En dépit des assertions de Mme Campan, je n'ajoute pas entièrement foi à cette histoire; ma disgrâce avait été plus habilement filée. Vermond avait sans doute voulu m'écarter : il l'avait promis à M. de Choiseul; mais Campan avait cherché à se mettre à ma place, et Vermond le connaissait assez bien pour savoir qu'il ne courait aucun risque à la lui laisser prendre.

Puisque je suis à portée de prouver que la Révolution française a été l'effet de cet esprit de vertige auquel la justice de Dieu avait livré notre misérable patrie, je ferai remarquer combien d'esprits malfaisants la colère du ciel avait rassemblés autour d'un trône chancelant et sur le point de tomber. Ce Genest, le plus laborieux des instituteurs d'une famille originairement très chrétienne et très fidèlement royaliste, ce Genest qui, lorsque je travaillais à l'*Observateur hollandais*, avait ordre de traduire pour moi tous les papiers anglais dont j'avais besoin, ce Genest, dont j'appelais la fille aînée *ma Calliope*, n'a laissé qu'un fils (1), prodige de science, et qui, sous l'ancien régime, eût pu aspirer à tout. Eh bien, ce frère unique de Mme Campan et de ses trois sœurs s'est montré en Russie, où il était employé comme secrétaire d'ambassade, l'ennemi le plus irréconciliable de tous les rois de l'Europe. Il est actuellement ministre de la république

(1) Edmond Genest, né à Versailles en 1765, fut ambassadeur aux États-Unis, s'y fit naturaliser, et y mourut en 1834.

française près les États-Unis de l'Amérique, et à Versailles, où il s'est arrêté avant d'aller s'embarquer, il débitait, avec autant de folie que d'insolence, que *la vue d'un roi lui faisait horreur*. Sa sœur aînée, à qui j'ai rappelé ce propos, ne l'a point nié; sans entreprendre de l'excuser, elle m'a répété ce que le petit Genest lui avait dit pour sa justification : « *Je sais bien dans quel vaisseau je devrais être, mais je l'ai vu faire naufrage; il était impossible qu'il se sauvât, et je n'ai pas eu le courage d'y rester. Blâmez-m'en si vous l'osez; quant à moi, je louerai tous ceux qui en ont fait autant que moi.* »

Ceci me conduira bientôt à une importante lettre qui me fut écrite d'Aix-la-Chapelle par mon ancien ami, le ministre M. Bertin, peu de temps après que nous eûmes quitté l'appartement de M. de Bombelles pour nous établir au château. Voyons d'abord comment nous y arrivâmes. Le logement que j'avais toujours habité à Paris, place Vendôme, ne pouvait m'être conservé. C'était sous mon propre nom qu'était passé le bail de la maison entière; j'avais le plus grand intérêt à en être déchargé. Lorsque M. le garde des sceaux Champion eut fait meubler le cabinet de la chancellerie de Paris d'une partie des livres de notre bibliothèque ministérielle, je lui proposai de trouver bon que je transportasse à la chancellerie de Versailles les meubles nécessaires à mon installation en quelque endroit que l'on me plaçât, et les livres de ma bibliothèque personnelle que, depuis les derniers événements, je n'entendais pas laisser confondre avec ceux dont je n'étais que le dépositaire. Ce fut alors que commença véritablement mon déménagement de Paris, car M. l'archevêque de Bordeaux se prêta là-dessus à tout ce que je demandai. Je fis venir peu à peu mon mobilier, mes livres et mes papiers, qui restèrent entassés dans

quelques chambres de la chancellerie jusqu'au temps où je pus me mettre en possession de l'appartement que l'on me donna au château, et qui n'était pas celui que l'on m'avait promis.

J'étais encore dans celui de M. de Bombelles, où j'avais même arrangé les livres auxquels je tenais le plus, quand, par malheur, je fixai un peu trop l'attention de Necker, qui plus que jamais travaillait à assurer les fondements de sa république aristocratique, et à établir la promiscuité des cultes, afin de nous accoutumer à compter la religion pour rien. Sa fille, Mme de Staël, était aussi impie que lui; mais sa femme était religieuse et bonne calviniste, quoique disposée à la plus parfaite tolérance. Mes liaisons avec M. Coster m'avaient rendu suspect à cette famille. Necker me ménageait; il m'avait remercié de mon *Exposition et défense;* il m'avait fait payer les trois cents livres que le Roi avait bien voulu souscrire pour vingt-cinq exemplaires de cet important ouvrage, et comme je ne pouvais encore perdre l'espérance de le ramener à la monarchie, lorsque je croyais avoir à lui suggérer quelque grande idée, quelque moyen honnête de sauver la France, j'écrivais à mon ami Coster, avec qui j'étais convenu qu'il lui ferait lire toutes mes lettres; ainsi, sans voir le perfide, je me livrais à lui.

Dans la maison dont nous habitions alors le premier, les autres appartements étaient occupés par de bons et honnêtes citoyens, qui pourtant ne méritaient pas tous la même confiance de notre part. Au premier étage, Mme Moreau avait fait poser un réverbère qu'elle payait par mois à l'ouvrier qui nous le louait. Celui-ci, ne voulant pas que personne y touchât que lui, et ne demandant pas mieux que de consommer beaucoup d'huile, le laissait brûler une partie de la nuit. Nous étions, comme

aujourd'hui, tous dans notre lit à neuf heures ; mais cette lumière était très utile aux autres locataires. Nos sociétés étaient alors le bailli de Versailles, M. Froment, dont le fils devint, malheureusement pour lui, amoureux de ma fille, et, plus malheureusement encore, a depuis perdu un bras pour la République; M. et Mme Le Breton, nos anciens amis de Ville-d'Avray, logés à l'hôtel d'Orléans; le bon M. Jacob, curé de Notre-Dame, et quelques officiers du régiment de Flandre, à la tête desquels était M. le chevalier d'Ure (1).

Bientôt les espions dont nous étions environnés soupçonnèrent ou firent semblant de soupçonner que ce réverbère, brûlant une grande partie de la nuit, éclairait des rassemblements dangereux; on débita que le curé de Notre-Dame, qui, pendant un an, avait peut-être dîné trois fois chez nous, et son frère, curé de Saint-Louis, qui n'y avait jamais mis les pieds, passaient souvent la nuit avec nous. Ma femme, ma fille et moi, nous dormions d'autant, et ces espions, après nous avoir rendus suspects, devinrent notre sûreté. Oui, dis-je, notre sûreté, car ces soupçons durent bien augmenter lorsque, le 14 août 1790, un décret de l'Assemblée nationale eut prononcé ma destitution de toutes les fonctions par lesquelles j'avais été autrefois attaché au gouvernement, et l'eut prononcée au milieu des clameurs des membres de l'Assemblée qui, comme je l'ai déjà dit, se plaignirent de ce que j'avais trop vécu, et demandèrent qu'on me laissât simplement de quoi soutenir les restes d'une vie dont je n'étais pas digne! Ces insultes, ces outrages sont relatés dans tous les papiers publics de cette époque; je les repoussai par

(1) Le chevalier d'Ure avait été attaché à la maison militaire du Roi comme exempt à la première compagnie française des gardes du corps, bandoulières vertes.

un Mémoire qui fut lu par M. Necker lui-même, et dont l'évidence parut frapper plusieurs de nos législateurs constituants, mais qui n'empêcha pas l'exécution du décret en vertu duquel le reste des débris formant encore le cabinet de l'historiographe de France fut transporté à la bibliothèque ci-devant royale.

Pour rappeler le souvenir de ces faits, et pour indiquer l'ennemi qui alors me persécuta avec le plus d'acharnement, je conserverai ce Mémoire, et je l'accolerai au Mémoire intitulé : *Origine et progrès de la bibliothèque de législation*, etc. A côté de ces deux pièces, on trouvera deux libelles manuscrits qui m'ont été remis en 1781 par le garde des sceaux Miromesnil, et dans lesquels l'avocat Camus (1) entreprenait de lui prouver que mes *Devoirs du prince* étaient le livre le plus dangereux que l'on pût mettre entre les mains de l'héritier du trône. Aussi n'ai-je pas été surpris que ce même Camus m'ait dénoncé, dans la séance de l'Assemblée nationale du 2 décembre 1790, non seulement comme l'apologiste et le fauteur du despotisme, mais comme enlevant à la nation des papiers, des matériaux historiques et des monuments de notre vieille législation dont j'avais été le dépositaire. Pour cette fois, l'archevêque de Bordeaux,

(1) Armand-Gaston Camus, né à Paris en 1740, avocat du clergé au Parlement, embrassa avec ardeur les principes de la Révolution; fut nommé député aux États généraux, puis membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, vota par lettre la mort du Roi; fit partie du comité de salut public, fut envoyé en Belgique avec quatre autres commissaires pour arrêter Dumouriez; mais, prévenu par lui et livré aux Autrichiens, il resta en captivité pendant trente-trois mois et fut échangé à Bâle, le 25 décembre 1795, contre Madame Royale, fille de Louis XVI. Il siégea au Conseil des Cinq-Cents, en devint président, refusa le portefeuille des finances, fit de l'opposition à Bonaparte et mourut en 1804. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, depuis 1792, archiviste national et bibliothécaire du Corps législatif.

Champion, s'empressa d'arrêter les suites de cette dénonciation, et n'eut pas de peine à y parvenir, car il en avait lui-même fourni le prétexte : cet enlèvement n'étant autre chose que le déménagement des livres qu'il avait lui-même ordonné à mes commis, alors qu'avant le décret du 14 août 1790, il voulait installer à la chancellerie le reste de notre bibliothèque ministérielle et me mettre ainsi en état de quitter, au mois de janvier 1791, une maison où je demeurais depuis vingt ans.

Que l'on me dise, maintenant, si je ne dus pas être regardé comme le plus criminel de tous les hommes par ceux qui s'étaient emparés de la toute-puissance, et si, paisible habitant de Versailles, et ayant obtenu ma retraite à la fin de 1788, je n'eus pas à remercier ces espions qui avaient toujours eu les yeux sur moi. Je dois faire observer ici que, lorsqu'au 14 août je fus si indignement traité et si malhonnêtement dénoncé, M. Necker était encore en place. Il n'était plus rien pour la France quand, le 2 décembre, M. Camus voulut achever de me perdre ; il avait donné sa démission, et le samedi 4 septembre avait annoncé à l'Assemblée nationale sa retraite, qu'il n'a pas assez bien gardée.

Il était encore ministre et ne désespérait pas de sa fortune politique lorsque, le 12 juillet 1790 et les jours suivants, furent décrétés ces articles célèbres qui, sanctionnés le 24 août, composent ce qu'on appelle, dans le *Recueil des lois de l'Assemblée nationale*, la *Constitution civile du clergé*. C'est là que les députés de la nation suppriment tous les évêchés existants, et créent, de leur autorité, les quatre-vingt-trois entre lesquels ils divisent et partagent la juridiction pastorale.

Ce ne fut pas de bonne foi que l'Assemblée nationale donna à tous ces décrets le titre de *Constitution civile*, car

ce n'était autre chose qu'une organisation sacrilège de la puissance pastorale qui n'appartient qu'à l'Église, et dont ni les rois ni les peuples n'ont jamais pu disposer. Alors, en effet, tout ce que nous avions d'évêques et de curés avaient, par la Révolution, perdu tous les rapports qu'ils entretenaient avec le gouvernement politique et civil; ils avaient renoncé à leurs biens temporels, à tous les privilèges qu'ils tenaient des rois; ils n'étaient plus que pasteurs, c'est-à-dire ce qu'étaient les apôtres avant que les princes fussent devenus enfants de l'Église. En France, plus d'ordres du clergé, plus de Chambre des pairs où les évêques eussent le droit de prendre séance; ils instruisaient, ils conféraient les sacrements; ils n'étaient plus dépositaires des preuves de l'état des citoyens, ni des registres qui constataient leur décès. Mais s'ils n'avaient plus aucune part au gouvernement temporel, ils étaient encore les seuls pasteurs et du Roi et de tous ses sujets. Ils avaient obéi au premier en se soumettant, par son ordre, à la nouvelle administration qui détruisait leurs anciennes relations politiques; dans la hiérarchie purement spirituelle, ils ne devaient obéissance qu'à Dieu et à l'Église. Ce que j'appellerai donc la *Nouvelle Constitution civile du clergé* n'est autre chose que sa complète nullité; par le premier serment que les ecclésiastiques avaient prêté dans l'Assemblée, ils avaient parfaitement reconnu cette nullité. Tout ce qui leur restait d'actif se rapportait au ciel, et sur ce chemin-là la législation humaine n'avait plus rien à leur ordonner.

Le Roi, qui sanctionnait tout, n'ignorait point ces vérités; mais, ne se sentant pas la force de parler en roi, il prenait le plus détestable de tous les partis : celui de ruser avec la licence. Il devait défense et protection à son peuple, et c'était son peuple dont il avait l'air de mendier

la protection : de là l'accueil qu'il fit, dans tous les temps, aux pétitions que s'avisèrent de lui adresser ceux qui commençaient à le plaindre ; on se doute bien que jamais il ne me fut proposé d'en signer une seule.

Lorsque l'Assemblée nationale se fut avisée de ce nouveau partage des territoires anciennement assignés au haut clergé du royaume, Louis XVI eut la faiblesse de penser qu'il lui était extrêmement important d'avoir à Versailles un évêque qui ne fût point son ennemi. Un mauvais sujet, appelé l'abbé de Sergy, autrefois précepteur des Lameth (1), briguait cette prélature, et j'ai su

(1) *Augustin-Louis-Charles*, marquis de Lameth, l'aîné des quatre Lameth, né en 1755, n'eut aucune part aux événements de la Révolution, entra au Corps législatif en 1805, donna sa démission en 1810, et mourut en 1837.

Théodore, comte de Lameth, né à Paris en 1756, prit part en Amérique à la guerre de l'Indépendance, fut élu en 1791 à l'Assemblée législative, défendit le Roi et la Constitution ; proscrit en 1792, il se réfugia en Suisse, rentra en France après le 18 brumaire, fut nommé député pendant les Cent-Jours, et mourut en 1854 au château de Busagny (Seine-et-Oise).

Charles-Malo-François, comte de Lameth, né à Paris en 1757, fut blessé en Amérique au siège de Yorktown et nommé, à son retour, colonel des cuirassiers du Roi et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Élu aux États généraux en 1789, il se réunit au tiers, vota un des premiers la suppression des titres de noblesse, se prononça pour la constitution civile du clergé, mais s'opposa à la motion de déchéance du Roi ; tint souvent tête à Mirabeau ; arrêté le 10 août et délivré par les efforts de son frère Théodore, il se rendit à Hambourg, revint en France après le 18 brumaire, rentra au service en 1809, devint lieutenant général sous Louis XVIII, membre de la Chambre des députés en 1829, et mourut en 1832.

Alexandre-Théodore-Victor, comte de Lameth, né à Paris en 1760, dirigea l'attaque contre la Jamaïque, fut fait colonel de chasseurs à son retour ; député de la noblesse de Péronne aux États généraux, il se réunit au tiers et se prononça pour l'abolition des privilèges ; après la fuite de Varennes, il se rapprocha de la Cour, servit en 1792, en qualité de maréchal de camp, sous les ordres de Luckner et de La Fayette, avec lequel il s'enfuit pour ne pas être arrêté ; partagea sa captivité en Autriche, et comme ses frères rentra en France après le 18 brumaire ; devint successivement préfet

par plusieurs des plus bas domestiques, sur le dévouement desquels le pauvre prince se reposait beaucoup trop, qu'il les avait priés tous d'assister aux assemblées électorales ayant à Versailles mission d'élire un évêque, et d'employer tous les moyens imaginables pour en faire nommer un autre que ce vilain précepteur. Il triompha. Il remercia et ordonna de remercier ceux des habitants de la ville qui étaient venus à bout de faire placer sur ce nouveau siège le bon curé Avoine (1), mort depuis très repentant et très pénitent de la faute qu'il avait commise en acceptant.

Revenons à l'état où me laissa la retraite de M. Necker. Elle me priva de la société d'un homme auquel j'étais fort attaché : c'est Coster, qui, de sa vie, ne sera désormais tenté de se dire l'ami de M. Necker. Il resta à Versailles quelques semaines après le départ de son ministre, et eut tout le temps de m'achever l'histoire des menées et des intrigues qui lui avaient appris que sa probité l'avait rendu odieux à toute la société intime du perfide Genevois.

Depuis la séance royale du 23 juin, celui-ci, peut-être en désespoir de cause, s'était livré en entier, mais en secret, au projet de démonarchiser la France et d'en bannir la religion catholique. Les agents qui l'aidèrent, et les conseils auxquels il se fia, avaient besoin d'un local où ils pussent se rassembler; M. Necker, qui sans doute avait

des Basses-Alpes, de Rhin-et-Moselle, de la Boër, du Pô, et baron de l'Empire; reprit sous la Restauration son titre de comte; fut nommé lieutenant général, pair de France pendant les Cent-Jours, membre de la Chambre des députés en 1819 et en 1828, et mourut à Paris en 1839.

(1) J.-J. Avoine, curé de Gomecourt (Seine-et-Oise), prêta serment à la constitution civile du clergé, fut élu évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, et mourut le 3 décembre 1793.

été mécontent de ce que Coster n'était pas venu le chercher lorsque, au mois de juillet, le Roi s'était cru obligé de le faire revenir, annonça bientôt à son ancien protégé que cet appartement à triple ouverture, que j'ai déjà dépeint, lui était nécessaire. Le prétexte fut d'y loger sa femme et sa fille ; mais, en réalité, c'est là qu'à des heures marquées affluèrent tous les jours, et surtout pendant de longues soirées, les Mirabeau, les Lameth, les Sieyès et les habiles meneurs de cette grande entreprise. Les diverses factions dont il fallait se servir et dont on voulait combiner les mouvements avaient chacune et le moment fixe où elle devait arriver, et la porte même par où elle devait entrer.

Dans ces petits conventicules, il faut en convenir, la fille, enivrée des éloges qu'elle recevait partout, et pensant déjà marcher l'égale de son père, se croyait infiniment supérieure à sa mère, qui acceptait bien un Dieu, qui assurait même qu'on ne pouvait s'en passer, et qui voulait que l'on accordât beaucoup à la religion des Français, pourvu qu'ils abandonnassent le pape et les moines.

CHAPITRE XVIII

Paris, siège de l'Assemblée nationale. — M. d'Ormesson de Noyseau, bibliothécaire du Roi. — Mes écrits royalistes. — Piété filiale de la duchesse de Luynes. — Confiance que lui témoigne la Reine. — La vicomtesse de Laval. — Le marquis de Montmorency, député aux États. — L'évêque d'Autun. — Le vicomte de Noailles. — La maison et la société Laval à Éclimont. — Sacre des nouveaux évêques. — L'évêque d'Orléans et l'archevêque de Sens. — Fédération du 14 juillet 1790. — Audience de Talleyrand. — Ses propos. — Il me prédit la Convention nationale. — M. et Mme Quincerot. — La famille Le Blond. — La vicomtesse de Sainte-Hermine. — Le comte de Cress. — Projet de mariage pour ma fille. — M. Bertin à Chatou. — Il s'établit à Aix-la-Chapelle. — Conseils de cet ancien ministre. — Mme de Talaru. — Fête à Chambourcy. — Mme Hornmann. — Départ du Roi. — Fin de mes relations avec Monsieur et Madame. — Le dernier des braves Timoléons. — Retour de Varennes. — Le garde du sceau Duport-Dutertre. — Mme d'Aguesseau et le petit médecin Bayle. — Le Roi accepte la Constitution. — Le *Te Deum* de Notre-Dame. — L'Assemblée constituante se sépare.

La ville de Paris étant devenue le siège de l'Assemblée nationale (1) et le centre de toutes les affaires, je fus obligé d'y faire, pour les miennes, quelques voyages et même quelques séjours.

Le maréchal de Laval était retourné s'y établir. Au mois de novembre 1790, il nous offrit un logement chez lui, car M. de Valcourt et son associé Dufourneau (2) ache-

(1) *Le 6 octobre 1789*, jour où Louis XVI quitta définitivement Versailles, l'Assemblée nationale avait décrété qu'étant inséparable de la personne du Roi, elle se transporterait à Paris le 15 octobre. Elle tint sa première séance dans cette ville à l'Archevêché, le 19 octobre.

(2) Jacob Moreau-Dufourneau, né à Saint-Florentin le 14 mars 1756,

vaient alors le déménagement de mes livres, et de concert avec M. d'Ormesson de Noyseau, bibliothécaire du Roi, chargé comme député de l'exécution du décret rendu contre moi le 14 août précédent, travaillaient à me faire donner une entière décharge des dépôts qui m'avaient été confiés. Les inventaires furent dressés, et j'allai remettre à la Trésorerie nationale les 55,000 livres restant en caisse des fonds destinés aux frais de nos travaux littéraires. Tout cela fut terminé dans le mois de janvier 1791.

Je dînais assez souvent chez ce malheureux président de Noyseau, qui, comme tant d'autres, a depuis porté sa tête sur l'échafaud. Il me menait aux comités où j'avais à me rendre, mais je ne me dissimulais pas combien j'étais odieux à nos législateurs constituants.

Moutard m'avait renvoyé, place Vendôme, tous les volumes invendus de mon *Exposition et défense,* que M. de Valcourt appelait mon *casse-cou.* Je ne savais en quel endroit les loger, non plus que tout ce que j'avais encore d'exemplaires de mes *Devoirs du prince* et de mes *Discours sur l'histoire,* ainsi que de mes autres productions royalistes que je ne voulais pas perdre, parce que je pensais qu'on y reviendrait un jour, mais que je ne pouvais ni débiter ni publier.

Heureusement, à dix pas de l'hôtel de Laval était un hôtel tout neuf, bâti par le marquis du Lau, et qu'il devait bientôt être forcé de vendre; on m'indiqua là un galetas où j'entassai, les unes sur les autres, les piles de mes ouvrages, de ceux surtout à cause desquels, le 14 août, on avait prétendu que j'avais trop vécu; bref, dix fois plus d'écrits qu'il n'en eût fallu pour me faire

attaché par son cousin Moreau l'historiographe au dépôt des chartes et de législation, commissaire du Roi près le tribunal de Saint-Fargeau, juge de paix à Saint-Florentin (Yonne), mort en 1847.

emprisonner dès ce temps-là, et me faire guillotiner un an après. Le portier eut le secret de cette cache, et me l'a toujours gardé sans que je le lui eusse recommandé.

On vient d'apprendre que le maréchal de Laval était rentré à Paris; je n'ai indiqué ni pourquoi ni comment. La duchesse de Luynes, sa fille unique, dont les deux frères sont émigrés, est une des femmes sur lesquelles on a droit de dire et du bien et du mal. Les variations, les aberrations qui ont rendu sa conduite suspecte même à ses amis, m'ont paru infiniment excusables par leur motif : ce motif a été le dévouement de la piété filiale. Dans son âme, son père a marché avant tout, sa famille ensuite; le Roi et la Reine n'ont eu que la troisième place.

La Reine, dont elle était dame du palais, lui avait marqué la plus grande confiance, et c'est par elle que, après la fameuse disgrâce du cardinal de Rohan, elle avait obtenu la dignité de grand aumônier et le chapeau de cardinal pour l'évêque de Metz, son oncle. Je l'ai vue, depuis, se détacher de sa malheureuse bienfaitrice; peut-être y avait-il eu entre elles quelques explications que j'ai toujours ignorées. Je crois qu'il survint un raccommodement, et c'est tout ce que j'ai pu conclure de quelques éloges et de quelques plaintes que j'ai entendus de la bouche du maréchal; mais ce que je puis assurer, c'est que, dans la suite, la duchesse de Luynes a été liée d'amitié avec les plus grands ennemis de Marie-Antoinette. Un des premiers torts que je lui aie connus est celui d'avoir toujours fait cause commune avec la vicomtesse de Laval (1), si décriée par ses liaisons avec M. de Calonne, et dont le fils aîné, M. le vicomte de Montmo-

(1) Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongne, mariée, le 29 décembre 1765, à Mathieu-Paul-Louis, vicomte, puis comte de Montmorency-Laval, et morte le 5 juillet 1838.

rency (1), fut nommé député aux États par les électeurs de Montfort-l'Amaury, un mois avant l'âge que l'on devait avoir pour remplir cette place. En cela, je certifie bien que la duchesse de Luynes, qui remplit le vœu de son père en mariant sa fille Hortense (2) avec M. de Montmorency, cousin germain de celle-ci, fut rudement blâmée par le maréchal d'avoir fait de son neveu un représentant de la nation, et qui pis est, un déserteur du parti royaliste. La colère même du brave maréchal a été d'autant mieux connue, qu'il a, pendant plusieurs années, fait fermer sa porte au vicomte.

Parlerai-je de la confiance sans réserve qu'elle voua à l'évêque d'Autun (3)? Elle le croyait bon et fidèle ami,

(1) Mathieu-Jean-Félicité, vicomte de Montmorency-Laval, puis duc de Montmorency, né à Paris le 10 juillet 1767, servit dans la guerre d'Amérique, embrassa les principes de la Révolution, fut député de la noblesse de Montfort-l'Amaury aux États généraux en 1789, proposa l'abolition des titres de noblesse dans la nuit du 4 août; se retira en Suisse lorsque la République fut proclamée; rentra en France après le 9 thermidor. Sous la Restauration, il devint aide de camp du comte d'Artois, pair de France, ministre des Affaires étrangères en 1822, ambassadeur au congrès de Vérone, gouverneur du duc de Bordeaux et, en 1825, membre de l'Académie française. Il mourut le 24 mars 1826.

(2) Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, née le 1er août 1774, mariée le 12 août 1788, morte à Bonnétable le 30 juillet 1858.

(3) Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né à Paris le 2 février 1754, agent général du clergé en 1780, évêque d'Autun et membre de l'Assemblée des notables en 1788, député aux États généraux en 1789, membre de l'Assemblée constituante, prêta serment à la Constitution civile du clergé; décrété d'accusation par le parti de Robespierre en décembre 1793, il se rendit en Amérique, rentra à Paris en 1796, fut ministre des Affaires étrangères du 15 juillet 1797 au 20 juillet 1799, aida puissamment au 18 brumaire, redevint ministre des Affaires étrangères le 22 novembre 1799, obtint du Pape un bref de sécularisation le 29 juin 1802 et épousa civilement Mme Grand, fille d'un capitaine du port de Pondichéry, nommé Worley. Grand chambellan en 1804, prince de Bénévent en 1806, vice-grand électeur de l'Empire en 1807, archichancelier d'État en 1808, il fut privé du portefeuille des relations extérieures et de sa place de grand chambellan en 1809, se jeta dans

incapable de nuire, et ne prévoyait point sans doute son apostasie. Cependant, elle connaissait certainement sa morale corrompue, sa détestable politique, et ne le regardait pas comme un saint. Elle était probablement aussi fâchée que lui qu'on l'eût fait évêque; mais c'était une chose sur laquelle il n'y avait point à revenir : il pouvait être un très mauvais prélat, elle n'en resta pas moins son amie, n'eut point d'autre politique que la sienne, et fut une des premières femmes de la Cour qui se montrèrent à toutes les tribunes, avec l'air d'applaudir aux décrets les plus antimonarchiques. N'allons pas plus loin sur ce sujet; je ne veux revoir Mme la duchesse de Luynes que lorsqu'il me sera bien prouvé que notre malheureuse reine, avant de mourir, a reçu l'hommage de son repentir et de ses larmes. Suivons maintenant mon histoire dans les relations que j'ai pu encore avoir avec elle.

Dépouillé par l'Assemblée et persuadé que l'on ne me payerait jamais la pension de retraite que le Roi m'avait accordée, je fus averti, par M. le président d'Ormesson, des démarches qu'il me fallait faire et des pièces que je devais présenter pour faire liquider, d'après les décrets et non d'après le vœu meurtrier du 14 août, le traitement qui m'était dû après trente ans de service. Je me souviendrai toujours que ce bon président daigna se constituer mon homme d'affaires; m'ayant conduit dans un bureau, nous rencontrâmes, en descendant l'escalier, le vicomte de Noailles (1), qui me paraissait, comme tant

l'opposition, dicta au Sénat, en 1814, l'acte de déchéance de Napoléon et accepta la présidence du gouvernement provisoire. Louis XVIII le nomma ministre des Affaires étrangères, puis grand chambellan et pair de France. Il contribua à la révolution de juillet 1830, fut ambassadeur à Londres, abjura ses erreurs à ses derniers moments, et mourut à Paris en 1838.

(1) Louis-Marie, vicomte de Noailles, deuxième fils de Philippe de

d'autres, avoir pris dans l'Assemblée nationale le contre-pied de ses devoirs. Il vint à moi les bras ouverts, et m'embrassa avec l'air de l'intérêt et du zèle; je lui en témoignai respectueusement ma surprise, et j'ajoutai : « *Mais, monsieur le vicomte, je pensais que pour la doctrine, nous étions à cent lieues l'un de l'autre?* » — « *Hé quoi! mon cher Moreau*, me répondit-il, *si je sais quelque chose en droit public et en législation, vous ignorez donc que c'est vous qui me l'avez appris? J'ai lu tous vos Discours sur l'histoire; je lis et je médite tous les jours vos ouvrages.* » Ma réplique fit rire tous ceux qui nous entendaient. « *J'imaginais bien, monsieur le vicomte*, lui dis-je, *que vous m'aviez lu; mais je croyais m'apercevoir que vous n'aviez lu mes livres que comme Voltaire lisait la Bible et l'Évangile.* » Nous nous quittâmes presque réconciliés. Eh bien! le vicomte de Noailles est aujourd'hui un de ces émigrés qui eussent péri sous le couteau de Robespierre (1), qui ne m'a point frappé.

Noailles, maréchal duc de Mouchy, et d'Anne-Claude-Louise d'Arpajon, né à Paris en 1756, prit part à l'expédition d'Amérique, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, fut nommé député de la noblesse de Nemours aux États généraux en 1789, proposa, dans la nuit du 4 août, la suppression des privilèges et des droits féodaux, prêta serment à la nation après le départ de Louis XVI pour Varennes, commanda la place de Sedan, puis les avant-postes du camp de Valenciennes en 1792, donna sa démission et quitta la France; reprit du service sous le Consulat, fut nommé général de brigade en 1803, s'illustra à Saint-Domingue, et mourut à la Havane en 1804 des suites de ses blessures.

(1) Maximilien-Joseph-Isidore Robespierre, né à Arras en 1759, avocat au Conseil supérieur de l'Artois, député aux États généraux en 1789, accusateur public près le tribunal criminel de la Seine en juin 1791, membre de la Convention, décida cette Assemblée à voter la mort de Louis XVI, fit décréter le tribunal révolutionnaire et établit dans toute la France le système de la Terreur. Devenu tout-puissant, il songea à organiser un gouvernement stable et un simulacre de religion, fit proclamer l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme; mais, le 9 thermidor, sur la proposition de Tallien, il fut mis hors la loi avec Saint-Just, Couthon, Le Bas, etc., et obligé de se réfugier à l'Hôtel de ville; arrêté et ayant voulu faire

Mme la duchesse de Luynes, pendant que son père était encore à Versailles, et avant la mémorable journée du 5 octobre 1789, m'avait donné elle-même pour la liquidation de ma retraite à peu près les conseils que je reçus de M. d'Ormesson, et, d'un autre côté, M. de Valcourt me mandait de Paris qu'il tenait de M. Lebrun (1), l'un des députés du comité des finances, que mon sort ne serait réglé que d'après un grand rapport, dont l'évèque d'Autun était chargé, sur les récompenses dues aux travaux littéraires. Je me proposai donc d'instruire M. d'Autun de ma situation, de lui remettre les preuves de mes services, et je composai pour lui une lettre qui était l'équivalent d'un Mémoire, auquel j'étais bien sûr qu'on n'opposerait rien de raisonnable. Je ne pus la montrer à Mme de Luynes : depuis près d'un an, elle n'habitait plus Versailles. Ses liaisons avec les plus habiles et les plus actifs membres de l'Assemblée nationale lui avaient fait prévoir, peut-être même lui avaient suffisamment annoncé les terribles journées qui ramenèrent le Roi à

résistance, il reçut d'un gendarme un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire; le lendemain, 10 thermidor (28 juillet 1794), il périt sur l'échafaud, en même temps que vingt-deux de ses coaccusés.

(1) Charles-François Lebrun, né à Saint-Sauveur, près de Coutances, en 1739, secrétaire de Maupeou, inspecteur général des domaines, député aux États généraux, fut, à l'Assemblée constituante, rapporteur de presque toutes les lois de finances; incarcéré pendant la Terreur, il recouvra la liberté à la suite du 9 thermidor, devint membre du Conseil des Anciens, fut désigné par Bonaparte, après le 18 brumaire, comme troisième consul, créa la Cour des comptes; architrésorier de l'empire, duc de Plaisance, gouverneur de la Ligurie en 1805, chargé en 1806 d'organiser l'État de Gênes en départements français, lieutenant général en Hollande en 1810, il refusa de signer l'acte de déchéance de Napoléon en 1814, mais adhéra au rétablissement des Bourbons et devint pair de France. Grand maître de l'Université pendant les Cent-Jours, il recouvra en 1819 la pairie, qui lui avait été enlevée, et mourut en 1824. Il était membre de l'Académie des inscriptions depuis 1803.

Paris, et elle n'avait pas voulu que son père fût à Versailles au moment des scènes qui se préparaient. Elle fit donc si bien qu'elle l'engagea à retourner à Éclimont avec la maréchale et les personnes de son intime et familière société; elle les y conduisit elle-même, y laissa la vicomtesse de Montmorency, sa fille, et revint à Paris pour continuer à se mettre au courant de toutes les intrigues; elle y rappela ses parents au mois de novembre suivant. Nous n'avions point été du voyage d'Éclimont : M. Necker était toujours en place, et, par prudence, on croyait devoir éviter tout ce qui aurait senti l'intimité entre nous. Le maréchal même ne passa pas par Versailles pour regagner la capitale, et nous ne le vîmes point de tout l'hiver.

Au mois d'août 1790, la maison et la société Laval retournèrent à Éclimont : nous ne fûmes pas encore priés du voyage. Mme du Lau et quelques autres familiers accoutumés à faire la partie du maréchal y vinrent les uns après les autres. Mme de Luynes conduisait tout et savait parfaitement choisir son temps; elle eut sans doute ses raisons pour ne resserrer nos anciennes liaisons avec l'hôtel de Laval qu'à la fin de l'année 1790 : à la Toussaint de cette année-là, lorsque le maréchal et sa famille rentrèrent à Paris, il nous fit l'honneur de nous demander à dîner en passant à Versailles. Nous le reçûmes avec joie et reconnaissance; il y eut un beau cavagnole au logis, et le comte d'Osmond (1) fut de ce dîner. Aussi, pendant l'hiver de 1790 à 1791, nous recommençâmes à fréquenter comme autrefois l'hôtel de Laval.

(1) René-Eustache, comte, puis marquis d'Osmond, né à Saint-Domingue en 1751, ministre plénipotentiaire à la Haye, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, émigra après l'arrestation du Roi à Varennes, rentra en France sous l'Empire, devint, sous Louis XVIII, lieutenant général et pair de France; refusa d'être attaché au gouvernement impérial et mourut à Paris en 1838.

En vertu des décrets du 12 juillet 1790, sanctionnés le 24 août suivant, on procéda dans tous les départements aux élections des nouveaux évêques, qui se crurent autorisés à se séparer du Saint-Siège par un schisme dont la plupart ont déjà été punis ou ont fait pénitence. L'Assemblée se doutait bien que les anciens ne se regarderaient jamais comme ayant reçu de la nation le partage de leurs territoires (1). Ceux qui furent choisis à leur place furent, pour la plupart, sacrés par l'évêque d'Autun ou par l'évêque d'Orléans (2), neveu de l'ancien ministre de la feuille : cet infâme, digne collègue de l'apostat Talleyrand, est aujourd'hui, avec une servante qu'il a épousée, limonadier à Bordeaux. On a assuré, dans le temps, que l'archevêque Brienne avait aussi sacré quelques intrus; si cela est, ils furent en petit nombre. Il me semble même qu'il déclara bientôt qu'il ne voulait point se mêler de cette besogne, et qu'il demanda à l'évêque d'Auxerre (3) des lettres de grand vicaire pour

(1) Sur cent trente-cinq évêques, quatre seulement prêtèrent serment à la constitution civile du clergé et restèrent à la tête de leurs diocèses; ce sont : Loménie de Brienne, archevêque de Sens; Lafont de Savines, évêque de Viviers; de Jarente d'Orgeval, évêque d'Orléans, et Talleyrand, évêque d'Autun. Ce dernier donna sa démission en 1791 et abandonna les fonctions de son état. Il avait sacré les curés Expilly et Marolles, pour évêques du Finistère et de l'Aisne, et d'après M. de Boulogne, évêque de Troyes, ceux-ci sacrèrent ensuite leurs confrères.

(2) Alexandre de Jarente Sénas d'Orgeval, né à Bressieux (Dauphiné) en 1746, grand vicaire de Toulouse, agent général du clergé de France en 1775, évêque d'Olfa et coadjuteur de son oncle, Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, en 1780 ; en cette qualité, membre de l'Assemblée provinciale de 1787, évêque d'Orléans, à la mort de son oncle, le 28 mai 1788. Il prêta le serment civique, et mourut à Paris le 7 janvier 1809, après être allé à Rome chercher son pardon.

(3) Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, et frère de Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux et garde des sceaux.

exercer sa juridiction sur la partie du département de l'Yonne où s'étendait son diocèse. Quoi qu'il en soit, l'évêque d'Autun, dans une Assemblée qui n'avait pas encore apostasié, jouissait de la plus grande considération, et c'est lui qui, lors de la cérémonie de la Fédération du 14 juillet 1790, avait dit au Champ de Mars la messe sur l'autel de la patrie.

Ce fut justement un mois après que le 14 août m'avertit tout de bon de songer à moi, et que j'eus recours au conseil de mes amis. Je ne voulais pas qu'on exécutât la menace que l'on m'avait faite de me laisser mourir de faim. La duchesse de Luynes m'obtint, au bout de quelque temps, une audience de cet évêque d'Autun, dont j'avais autrefois marié la mère, et dont toute la famille m'avait toujours honoré de la plus grande confiance. J'allai le voir à Paris; j'en fus reçu avec un air d'amitié et de familiarité qui n'annonçait pas des dispositions hostiles. Je lui fis part de ma situation, et je n'eus pas besoin de lui exposer ma doctrine et les motifs de la haine dont j'étais l'objet : il savait tout cela à merveille, mais il me parut le plus parfait riéniste que j'eusse jamais connu. Il ne pouvait s'engager à me rendre favorables les *cacouacs* de l'Assemblée, et ils l'étaient presque tous; il me promit cependant de faire de son mieux, et me demanda des Mémoires qu'il pût utiliser dans son rapport sur les travaux littéraires. Je me mis ensuite facilement à son ton de gaieté, et comme il fut le premier à tourner en ridicule les nouveaux évêques, dont la plupart étaient déjà sacrés, je n'eus pas de peine à me prêter à la plaisanterie. C'est alors, ainsi que je l'ai déjà conté ailleurs, qu'entendant du bruit dans la cour, il me tira par le bras auprès de la croisée : « *Venez voir*, me dit-il, *comme tous ces drôles-là galopent.* » Puis, apercevant Bevière, mon

notaire, l'un des députés du tiers : « *Eh bien!* s'écria-t-il, *voilà notre faiseur d'évêques; c'est de lui qu'ils reçoivent leurs bulles.* » Il fallut laisser entrer ces *drôles-là;* mais avant que je partisse, il m'assura que sa porte me serait toujours ouverte, et il m'exhorta à lui envoyer mes Mémoires.

Ces Mémoires se réduisirent à une *Lettre* fort longue et déjà préparée, il est vrai; mais comme je la travaillai avec soin et la refis même plusieurs fois, j'eus le temps d'apprendre, sur cet indigne prélat, des détails qui m'ôtèrent, de ce côté-là, toute espérance de succès. Si la correspondance que je dus alors avoir avec lui n'avait pas été brûlée, on verrait que ce que j'appréhendai le plus fut que l'on ne me soupçonnât de l'avoir flatté. Je montrai mes lettres à M. de Périgord, son oncle, qui m'assura que je n'en avais pas assez dit pour lui faire comprendre la honte de sa conduite : « *Au reste,* ajouta-t-il, — et le chevalier de Talleyrand me l'a depuis répété, — *cela lui est égal; quelque mal que vous disiez et pensiez de lui, il vous servira, si cela peut lui servir à lui-même.* » En deux ou trois visites que je lui rendis, autant j'avais d'attachement et de respect pour sa famille, dont j'avais toujours été le conseil et l'ami, autant je me sentis pénétré de mépris et d'aversion pour ce scélérat, unique dans son espèce, auquel la meilleure de mes amies a dû le malheur de sa vie. J'ignore ce qu'est devenue la comtesse de Talleyrand, sa mère; elle n'est peut-être plus, et si Dieu l'a rappelée à lui, son fils, l'évêque d'Autun, est le parricide.

Je ne rapporterai plus de lui que quelques propos qu'il m'a tenus dans la maison où il m'avait reçu la première fois, et dans un deuxième ou troisième étage, où je l'ai trouvé environné d'une foule de gens avec lesquels j'ai supposé qu'il se livrait à des affaires d'argent, car il ne fallait que causer un moment avec lui pour se convaincre

qu'il avait toujours fait de l'agiotage sa principale occupation. C'est d'après ses calculs qu'il m'affirma, plus d'une fois, que l'Assemblée nationale se trompait ou cherchait à tromper la nation lorsqu'elle déclarait la banqueroute honteuse et impossible. Il ne connaissait, lui, d'autre ressource à la France, et il n'y a qu'à lire les lettres de Mirabeau écrites à M. de Calonne et intitulées : *Histoire secrète de la cour de Berlin*, pour être persuadé que lui et l'abbé de Périgord, alors agent du clergé et intimement lié avec le plus méchant des hommes, ne s'étaient vendus au ministre des finances qu'à condition qu'il leur donnerait une grosse part dans les profits de la Caisse d'escompte ou dans l'agiotage des emprunts chez l'étranger.

A l'époque où je le vis, je m'aperçus bien que cette Caisse d'escompte, où il avait commencé son séminaire ministériel, avait mal payé ses talents. Il me déclara qu'il fallait ou la banqueroute totale ou la totalité des biens du clergé. On ne prévoyait point encore l'émigration, et il n'a jamais été de l'avis des assignats ; mais, selon lui, tout était bon pour forcer le Roi à abandonner, à livrer même, l'or, l'argent et les fonds du clergé (1). J'ai lieu de croire qu'après bien des mauvais calculs, il en était venu enfin à désespérer de ses projets tant que l'on conserverait encore dans l'Assemblée quelque respect pour la religion. Il était le plus débauché des hommes : il lui fallait de l'argent pour payer des femmes, et il sentait que l'apostasie était le moyen le plus sûr de faire sa fortune pécuniaire, et de briser tous les liens qui pouvaient encore le gêner.

Lors de ma dernière visite, il me tint ce discours en

(1) Talleyrand, le 10 octobre 1789, avait proposé à l'Assemblée nationale l'aliénation des biens du clergé ; elle fut votée dans la séance du 2 novembre suivant, malgré l'opposition de l'abbé Maury.

propres termes : « *Ne vous y trompez pas : l'Assemblée nationale a manqué son coup et ne fera rien qu'y vaille. Tout ceci doit finir par la force, et c'est une aristocratie armée et conquérante qui mettra les rois à la raison. Ils ne nous accorderont jamais notre liberté : c'est à la nation à la conquérir. Souvenez-vous de ce que je vous dis : les pouvoirs ont été mal donnés; les députés, avec leurs mandats qu'on leur alléguera toujours, ne feront qu'une plate et mauvaise besogne; on en viendra, croyez-moi, à une Convention nationale.* » Il faut remarquer qu'il me disait tout cela en 1791, plus de six mois avant la fin de l'Assemblée constituante (30 septembre 1791) et le commencement de l'Assemblée législative. Bien souvent depuis ce temps-là, j'ai été tenté de le placer au nombre des plus hardis conjurés, auxquels les chefs d'un grand et terrible complot ne cachaient rien.

Dans l'hiver de 1790 à 1791, j'étais assez réintégré à l'hôtel de Laval pour aller m'y établir toutes les fois que mes affaires m'appelaient à Paris; mais à Versailles, pendant l'absence de la Cour, je ne cherchais, je l'avoue, qu'à me raccrocher à quelques sociétés agréables : ça a été toute ma vie un véritable besoin, que j'ai mis à côté du travail et de l'étude. Au mois de juillet 1789, lorsque nous étions arrivés à Versailles comme de pauvres réfugiés, Monsieur, qui avait offert à son premier conseiller une chambre au château, voulut bien aussi lui loger ses chevaux et sa voiture. Le maréchal de Laval, chez lequel autrefois nous mettions tout cela, avait besoin de ses écuries et de ses remises. Mon prince daigna me prêter les siennes, et m'adressa à M. Quincerot, l'un de ses écuyers, qui lui a été plus fidèle que le Montesquiou-Fezensac (1). J'eus alors occasion de voir

(1) Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac, né en 1739, menin des Enfants de France, premier écuyer du comte de Pro-

Mme Quincerot, née Moreau de la Vigerie, dont les père et mère avaient été amis de mon frère le médecin. Elle et son mari étaient intimement liés avec Le Blond (1), maître de mathématiques des pages, que j'avais vu, comme son père, entendant très dévotement la grand'messe de Saint-Roch; cette connaissance, pour moi, remontait au chancelier d'Aguesseau et à Mme de Chastellux, sa fille, car l'oncle Le Blond (2), l'aîné, maître de mathématiques des pages, qui avait laissé et transmis sa place à son neveu, ami de M. Quincerot, était frère d'un cadet que j'ai connu précepteur de MM. de la Billarderie, et tous deux étaient fils d'un savetier de la butte Saint-Roch et d'une grosse nourrice des enfants de Mme de Chastellux, qui la garda comme bonne de ses nourrissons et fit la fortune de cette pauvre famille. Le jeune Le Blond, par parenthèse, était un excellent sujet; avant de le rencontrer chez Mme Quincerot, je l'avais retrouvé chez Mme de Donissan, maître de mathématiques de Madame Victoire,

vence en 1771, maréchal de camp en 1780, membre de l'Académie française en 1784, député de la noblesse de Paris aux États généraux en 1789, s'empressa, après la fuite du comte de Provence, d'aller à l'Assemblée protester de son dévouement; fut, sur l'ordre de ce prince, obligé de lui envoyer sa démission de premier écuyer; devint général en chef de l'armée du Midi en 1792, dénonça les préparatifs de guerre de l'Autriche et de la Savoie, conquit ce dernier pays. Accusé de dilapidation, il fut décrété d'accusation le 11 novembre 1792, se retira en Suisse, rentra en France en 1795 et mourut le 30 décembre 1798.

(1) Auguste-Savinien Le Blond, petit-neveu, et non neveu de Guillaume Le Blond, fut employé au cabinet des estampes à la Bibliothèque, cultiva les mathématiques et l'histoire naturelle avec succès, devint maître de mathématiques des pages du Roi et des pages de la comtesse de Provence, et mourut à Paris le 22 février 1811.

(2) Guillaume Le Blond, mathématicien, né à Paris en 1704, obtint en 1736 la place de professeur des pages de la grande écurie et, en 1751, celle de maître de mathématiques des Enfants de France, composa un grand nombre d'ouvrages à l'usage des ingénieurs militaires et mourut en 1781.

et s'occupant de l'éducation de Victoire de Donissan (1).

Une des femmes en qui j'ai toujours reconnu la meilleure tête et le meilleur cœur est Mme la vicomtesse de Sainte-Hermine. Sa mère portait le nom et les armes d'une des plus grandes maisons de France, celle de Ponthieu, dont j'ai eu occasion de parler dans mon Histoire de saint Louis. Son père, le comte de Cress, excellent gentilhomme, était d'un nom moins illustre ; il avait été riche en terres, mais avait mal dirigé ses affaires, et ne s'était pas trouvé en état de donner à ses deux fils et à sa fille une grande fortune. Celle-ci avait épousé le frère cadet du marquis de Sainte-Hermine, premier écuyer de M. le comte d'Artois, et la protection de ce prince bienfaisant avait procuré au vicomte une place distinguée dans la maison de M. le prince de Condé. Malheureusement, la jeune vicomtesse, épouse d'un homme de qualité qui n'avait rien, se vit bientôt obligée de lui sacrifier tout ce qu'elle pouvait attendre de sa part héréditaire dans le patrimoine de son père. Tout fut fondu dans ce ménage : il ne resta à Mme de Sainte-Hermine, pour elle et pour ses trois enfants, que des logements, des pensions sur l'État, l'assurance d'une place très agréable auprès de la duchesse d'Enghien, à son mariage, et, en attendant, de bons et forts appointements.

(1) Marie-Louise-Victoire de Donissan, fille de Guy-Joseph, marquis de Donissan, et de Marie-Françoise de Durfort, née à Versailles le 25 octobre 1772, mariée, en premières noces, le 27 octobre 1791, à Louis-Marie de Salgues, marquis de Lescure, né à Paris le 15 octobre 1766, blessé gravement à la Tremblaye et mort près de Fougères le 4 novembre 1793. Sa veuve épousa, en secondes noces, le 1er mars 1802, Louis du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, né à Saint-Aubin de Beaubigné (Deux-Sèvres) en 1777, tué aux Mathes, en Vendée, le 4 juin 1815. Elle mourut elle-même à Orléans le 15 février 1857.

Sur ces entrefaites, le vicomte mourut; ses enfants héritèrent de la protection du prince et de la faveur du marquis, leur oncle. Mme de Sainte-Hermine avait le droit de renoncer à la communauté; elle se fit une conscience de payer les dettes de son mari. Nous l'avions rencontrée autrefois chez madame sa belle-sœur et chez la marquise de Polignac; nous la retrouvâmes à Versailles, à l'hôtel de Condé, livrée aux soins de l'éducation de ses enfants. Sa position et sa conduite nous inspirèrent une véritable admiration et un intérêt très tendre. Sa fille aînée, sans dot, a contracté depuis un très riche et très honnête mariage avec l'un des plus anciens et des meilleurs amis de M. de Clédat (1). M. de Cress, plein de générosité et de désintéressement, afin de payer les dettes de son gendre, et de seconder les soins que se donnait sa fille pour l'établissement d'un puîné qui restait à pourvoir, consentit à vendre la plus belle de ses deux dernières terres, et revint à Versailles habiter avec sa fille, qui le décida à accepter un plan de vie et de conduite seul capable de sauver les débris de la fortune qu'il leur partagea. Je ne parlerai plus d'elle qu'à l'occasion de sa captivité, quand, sous le couteau de Robespierre, nous fûmes réunis, l'un et l'autre, à la prison des Récollets.

Au nombre des pièces qui, à cette époque, furent livrées au feu, je dois mentionner une lettre que je reçus d'Aix-la-Chapelle, dans le cours de l'année 1791, pendant que nous traitions, avec les parents de M. de Clédat, la grande affaire du mariage de ma fille. L'émigration était alors le vœu de cette dernière : elle mettait sa main à ce prix et fixait au retour de Coblentz, où elle voulait envoyer son amoureux, l'époque de la célébration de son mariage : il

(1) Gendre de Moreau, comme on le verra plus loin.

n'eût jamais eu lieu si nous l'en avions crue. M. de Clédat désirait aussi émigrer; mais il disait, comme Achille dans *Iphigénie : « Je ne partirai que son époux.* » Si nous y avions consenti, ma fille serait peut-être veuve aujourd'hui. Sa mère et moi, nous opposâmes une ferme résistance à ce beau projet; nous avons toujours pris pour devise ce verset du psaume LXI : *Deus adjutor meus non emigrabo.* Les oncles de M. de Clédat pensaient comme nous, et ils trouvèrent très mauvaise l'escapade de son frère Félix, qui partit et n'est point revenu.

Sur la liste des émigrés qui ne sortirent de France que dans l'intention d'y rentrer les armes à la main, je ne mettrai jamais mon ancien ami, M. Bertin. Depuis qu'en 1780, il avait quitté le ministère, il n'avait eu dans sa patrie que des chagrins et des dégoûts. Il s'était retiré à Chatou, qu'il avait acquis du vivant de Louis XV. Ce prince lui avait voulu donner cent mille écus pour y bâtir un château; M. Bertin les avait refusés; il vivait là avec sa nombreuse famille, et, pour son plaisir, faisait travailler à grands frais le village entier aux jardins anglais qui étaient alors son goût dominant. J'ai été témoin de ce qu'il dépensait pour nourrir les pauvres : il ne fit que des ingrats. Il y avait longtemps qu'il prévoyait les malheurs de la France : il vendit sa terre. Nous avions à Bruxelles, ou plutôt à Anvers, un ami commun, l'évêque de cette ville, mon confrère à l'Académie (1), qui, plus d'une fois, m'a offert très inutilement une retraite sur les bords de l'Escaut. M. Bertin le pria — et c'est l'évêque qui me l'a mandé — de lui chercher une terre ou dans le Brabant ou même en Hollande. En attendant cette acquisition, le malheureux ex-ministre s'installa à Aix-la-Chapelle.

(1) L'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dont Moreau faisait partie depuis le 23 octobre 1776.

En 1791, comme j'habitais, à Versailles, son appartement au château, je me fis un plaisir de le surprendre, par une lettre que je dictai, en lui donnant, dans la première page, à deviner quel était le personnage qui occupait alors sa chambre, son cabinet et son beau salon. A la deuxième page, je lui apprenais notre projet d'établissement pour ma fille, son vœu pour l'émigration, et les raisons que j'avais pour ne permettre cette folie à quiconque m'appartenait.

Le bon M. Bertin, qui n'avait fait qu'user de la liberté naturelle de s'expatrier, et qui avait pour jamais renoncé à la France, me répondit par une lettre de quatre pages de son écriture, qui a été longtemps dans ces portefeuilles que je destinais au Roi, et dont j'avais commencé à lui envoyer le catalogue. Voici certaines phrases de cette épître que je n'ai point oubliées : « *Quant à votre chère fille, que j'embrasse, dites-lui bien que je suis pour vous contre elle, et que, si j'étais une heure avec elle, j'ajouterais à toutes les raisons que vous lui avez exposées une foule d'autres preuves que ni elle ni vous ne pouvez encore deviner. Vous êtes en France parmi des tigres qui se déchirent, et dont il faut s'écarter et se laisser ignorer. A Coblentz et dans ces pays-ci, vous ne verriez que des papillons qui se brûlent à la chandelle, des étourdis, des importants qui n'ont pas le sens commun et qui achèveront l'entière ruine de leur patrie. Restez sur votre glèbe et dites : Il n'y a plus de France. Il vaut mieux être soumis à un nouvel ordre de choses que de venir ici mourir de faim ou mendier avec des fous. Les empires, comme les individus, meurent de leur belle mort, et, à la fin d'une maladie, celle des hommes peut être fort courte : celle des empires est longue et dure souvent plusieurs siècles. Vous le savez, mon ami, et nous l'avons bien des fois répété ensemble : la France a fait son temps. Tout me le prouvait déjà quand je l'ai quittée; tout me*

l'a démontré depuis que j'ai vu Coblentz et Dusseldorf. Vivez en famille, mais vous ne reverrez ni la Cour de Louis XIV, ni celle de Louis XV. »

Telle est la dernière lettre que j'ai reçue de ce prophète de malheur, dont je garderai le souvenir bien plus longtemps que je n'ai conservé l'appartement. J'eus foi en ses prédictions et je voulus suivre ses avis. J'en avais alors fini avec l'évêque d'Autun, et quelque plaisir que j'eusse à revoir mes amis de l'hôtel de Laval, où j'allais quelquefois jouer au cavagnole, je me décidai à me rapprocher de notre domaine nourricier, et je résolus de reprendre mes anciennes liaisons avec le maréchal de Noailles, dont la femme habitait à Paris (1) un appartement à l'Abbaye-aux-Bois.

Une des personnes que nous reçûmes avec le plus de plaisir à Chambourcy fut Mme de Talaru (2). Dans un petit voyage qu'elle y fit, elle fut témoin des efforts de quelques misérables qui s'avisèrent de prétendre que, cinquante ou soixante ans auparavant, mes prédécesseurs avaient enfermé dans leur clos quelques portions d'un fonds ayant appartenu à leurs ancêtres. Ces pauvres gens étaient de Luciennes; le juge de paix devant lequel fut portée l'instance que j'eus à soutenir contre eux, les condamna, et depuis j'ai été obligé de les secourir. A cette époque, le jeu du portefeuille, qui, chez Mme Quincerot, était entré dans le plan des amusements et même de l'instruction de ma fille, fit naître dans l'esprit de celle-ci

(1) La maréchale de Noailles, Catherine-Charlotte-Françoise de Cossé-Brissac, fut emprisonnée au Luxembourg pendant la Terreur, traduite devant le tribunal révolutionnaire, condamnée à mort et exécutée le 23 juillet 1794. Le maréchal de Noailles était mort à Saint-Germain en Laye le 22 août de l'année précédente.

(2) Henriette-Jeanne-Élise de Becdelièvre, mariée, le 22 juillet 1767, à Louis-François, vicomte de Talaru.

l'envie d'organiser à Chambourcy une de ces assemblées qu'elle regardait comme des espèces de fêtes. Le 11 mai 1791, nous allâmes donc préparer dans notre salon tout ce qui était nécessaire pour tenir, dans les comités du Printemps, cette belle séance où nous nous amusâmes tant, et dans laquelle je fus agrégé à une nombreuse société d'enfants. Mme de Talaru et son amie Mme d'Amblures y vinrent avec Mlle Césarine; notre ami Le Blond (1) s'y rendit de Paris. Le festin fut digne d'un vieux seigneur qui jouait de son reste : nous n'avions point encore vendu notre argenterie, et notre projet était de passer là six semaines, à partir du jour de cette brillante et bruyante fête.

Nous trouvâmes à Chambourcy bien des germes de troubles, un esprit général d'insurrection parmi les habitants. Nous y trouvâmes aussi une belle, grande et très éloquente Hollandaise, que l'on nommait Mme Hornmann. A Harlem, dont elle avait épousé un assez honnête citoyen, elle avait été l'une des plus actives et des plus implacables ennemies du stathouder (2). Elle était la dernière héritière de Barnevelt (3), et avait attaché à son char un certain M. Palbot, de Saint-Germain. Le curé Tupigny s'était lié avec eux et montait la garde; nous avions pour maire M. de Crousillac, pour procureur de la

(1) En dehors d'ouvrages sur des questions très sérieuses, Le Blond a composé le *Portefeuille des enfants*, Paris, 1784 et années suivantes.

(2) Guillaume V, dernier stathouder de Hollande, qui succéda à Guillaume IV en 1751, et sous lequel la Hollande fut conquise par les Français en 1794-1795.

(3) Jean Van Olden Barnevelt, né en 1549 à Amersfoort, grand pensionnaire de Hollande, savant magistrat, habile diplomate, lutta contre le stathouder Maurice de Nassau, prince d'Orange, dont l'ambition menaçait la liberté de la Hollande. Arrêté sur les ordres de celui-ci, jugé par des commissaires qui lui étaient vendus, il fut condamné à mort et eut la tête tranchée en 1619.

commune Vincent Bourgeois, très aisé révolutionnaire.

Le 21 juin, ce Palbot, que je viens de nommer, accourt nous apprendre, avec l'air de la plus grande consternation, le départ du Roi et les troubles effroyables que cet événement inattendu excitait dans Paris. Je m'imaginai un instant que le plan de cette fuite avait été plus sérieusement concerté ; Mme Moreau en jugea mieux que moi. Ceux qui avaient inspiré cette funeste résolution à la famille royale étaient bien décidés à courir après elle et à l'arrêter : La Fayette était déjà sûr de devenir son geôlier. Nous fûmes instruits, peu de jours après, de cette horrible retour de Varénnes et de toutes les circonstances dont il fut accompagné. Je me contenterai de faire observer ici que les trois députés qui, envoyés par l'Assemblée pour ramener à Paris les illustres captifs, crurent, en se plaçant dans le carrosse du Roi, monter eux-mêmes sur un char de triomphe, ont tous payé cet attentat de leur vie (1).

(1) Les trois commissaires envoyés par l'Assemblée nationale pour ramener Louis XVI à Paris furent : Pétion, Barnave et Latour-Maubourg. Les deux premiers seuls montèrent dans la voiture du Roi; Mme de Tourzel, gouvernante des Enfants de France, qui dut leur céder sa place, alla rejoindre Latour-Maubourg dans la voiture qui avait amené les trois députés. — Pétion et Barnave eurent en effet une triste fin : le premier, proscrit avec les girondins, s'enfuit, et l'on retrouva dans les landes de Bordeaux son cadavre à demi dévoré par les loups. Le second, décrété d'accusation en 1792, enfermé au fort Barraux (Isère), fut, après quinze mois de reclusion, transféré à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire le 28 novembre 1793 et envoyé à l'échafaud. Latour-Maubourg accompagna La Fayette à l'armée du Centre en qualité de maréchal de camp, quitta l'armée avec lui le 20 août 1792 et comme lui passa la frontière, partagea sa captivité en Autriche, ne recouvra la liberté qu'en 1797, ne fut rappelé en France, par Bonaparte, qu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799), devint membre du Corps législatif en 1801, sénateur en 1806, commandant militaire de Cherbourg et enfin pair de France en 1819, et mourut en 1831. Sa longue détention doit avoir causé l'erreur de Moreau.

Un homme encore plus coupable qu'eux, et dont je prédis avec certitude le supplice, fut le garde du sceau Duport-Dutertre (1). En partant, le Roi lui avait ordonné, comme à son ministre, de lui remettre les sceaux qu'il lui avait confiés : cet ordre formel faisait partie d'une protestation, assez mal écrite, que l'on trouve dans le Mémoire que Louis XVI avait composé et qu'il fit imprimer pour justifier sa fuite. Comment agit le traître? Il osa se mettre à la place du souverain qu'il abandonnait; il se fit lui-même le pouvoir exécutif, et, par ordre de l'Assemblée, il sanctionna les décrets qu'elle prononçait. Par la suite, Robespierre l'en a puni : après avoir longtemps langui dans cette prison des Récollets de Versailles, que je ne craignais point alors pour moi, mais d'où la Providence m'a tiré, il a rejoint à Paris le maire Bailly, et a été conduit au supplice dans la même charrette que lui.

Ici, il me faut m'arrêter, car, comme c'est à partir du 21 juin 1791 qu'ont cessé toutes mes relations avec Monsieur, qui, dans les Cours étrangères, est aujourd'hui appelé Louis XVIII, je tiens à dire à quel point j'en suis resté avec ce prince, à qui je dois tant d'attachement et de reconnaissance.

Lié avec son écuyer, M. Quincerot, qui lui était devenu d'autant plus nécessaire que M. de Montesquiou l'avait sinon trahi, au moins abandonné, je profitais pour lui faire ma cour de ses voyages à Saint-Cloud, où le Roi était souvent, et où Monsieur et Madame logeaient dans une maison appartenant autrefois au fermier général Chalut. A Paris, le Roi habitait les Tuileries, où j'allais bien rarement, et dont m'éloignaient les préventions de

(1) Marguerite-Louis-François Duport-Dutertre, né à Paris en 1754, avocat, ministre de la justice de 1790 à 1792, guillotiné en 1793.

la Reine contre moi; mais mon prince demeurait au Luxembourg, et Madame et lui continuaient de m'y recevoir avec une bonté et une familiarité même qui m'enchantaient.

Quand je me rendais à Saint-Cloud, la Reine, sur le passage de laquelle je me mettais quelquefois, et que je voyais tenir Mme la duchesse de Duras (1) par-dessous le bras, affectait de détourner son visage pour ne pas m'honorer d'un regard. Je raconterai donc seulement ce qui m'arriva un jour dans la chambre du Roi, dont, attendu ma qualité d'historiographe de France, j'avais toujours les entrées. Un des ministres présents était M. de Gouvernet (2); un autre — j'ai oublié comment il s'appelait (3) — était celui qui avait été choisi par l'Assem-

(1) Louise-Henriette-Charlotte-Philippine, fille de Philippe, comte de Noailles, maréchal duc de Mouchy, et d'Anne-Claude-Louise d'Arpajon, née le 23 août 1745, morte le 12 février 1832. Elle avait épousé, le 16 décembre 1760, Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de Duras, fils d'Emmanuel-Félicité de Durfort, maréchal duc de Duras, et de Louise-Françoise-Céleste-Maclovie de Coëtquen, né à Paris le 28 août 1741, mort à Londres le 20 mars 1800.

(2) Jean-Frédéric de la Tour du Pin-Gouvernet, comte de Paulin, né à Grenoble en 1727, prit part à la guerre de succession d'Autriche, aux campagnes de Flandre (1746 et 1748), se distingua dans la guerre de Sept ans, fut nommé maréchal de camp, lieutenant général commandant du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge; député aux États généraux en 1789, il se réunit au tiers état, embrassa les idées nouvelles et néanmoins fut chargé du ministère de la guerre par Louis XVI en 1789. Ayant été appelé, ainsi que son cousin, Philippe-Antoine-Gabriel-Victor-Charles de la Tour du Pin-Gouvernet, à témoigner dans le procès de la Reine, ils manifestèrent tous deux leur respect et leur dévouement pour elle, furent mis en jugement, condamnés à mort et exécutés le même jour, en 1794.

(3) Charles-Pierre Claret, comte de Fleurieu, né à Lyon en 1738, entra dans la marine dès l'âge de treize ans, servit pendant la guerre de Sept ans, fabriqua en 1763, avec Ferdinand Barthould, la première horloge marine qu'on eût encore vue, fut appelé en 1776 à la direction générale des ports et arsenaux, et en 1790 au ministère de la marine; donna sa démission sept mois après et fut nommé gouverneur du Dauphin (Louis XVII). Forcé de se retirer après le 10 août 1792, il vécut

blée comme gouverneur du *prince héréditaire,* titre que Louis XVI donnait lui-même au Dauphin ; le duc de Brissac (1) se trouvait encore à la suite du Roi : il était son ombre, mais non son défenseur.

Ce pauvre Timoléon m'aperçoit et me fait signe d'approcher; il était dans l'embrasure d'une croisée, à côté de ce ministre dont je ne me rappelle plus le nom, et ce jour-là la contre-révolution, ce vœu de tous les instants, était l'espérance de cette malheureuse Cour livrée à l'imprudence et à l'erreur : « *Eh bien! monsieur Moreau,* me dit M. de Brissac, *croyez-vous à la contre-révolution?* » Je répondis d'une voix ferme et assez haut : « *Non, monsieur le duc, je n'y crois pas.* » — « *Hé! pourquoi cela, mon cher monsieur?* » me répliqua-t-il avec un étonnement qui ressemblait un peu au mécontentement. — « *C'est, monsieur le duc, que je ne crois pas encore à la révolution.* » Quelqu'un qui survint ne me permit pas de m'expliquer davantage. J'avais raison, car la Révolution n'était point faite tant que les devoirs n'étaient pas changés. Si le Roi eût dit avec fermeté à l'Assemblée : « *Je ne vous quitterai point que vous n'ayez essayé votre ouvrage; le temps ne me fait plus rien : j'attendrai; mais point d'Assemblée législative que la constitution, dont elle doit être la règle, n'aille toute seule* », la France était sauvée.

Voilà ce que je ne cessais de répéter, à Saint-Germain, au maréchal de Noailles, dans le moment même où

dans la retraite jusqu'en 1797, devint membre du Conseil des Anciens, fut exclu de cette Assemblée le 18 fructidor, fit partie du Conseil d'État après le 18 brumaire, du Sénat en 1806, et mourut le 18 août 1810.

(1) Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, second fils de Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, et de Marie-Josèphe Durey, né le 15 février 1734, pair de France, grand panetier du Roi, gouverneur de Paris et colonel des Cent-Suisses sous Louis XVI, commandant de la garde constitutionnelle du Roi, massacré à Versailles le 10 septembre 1792.

l'infortuné monarque allait abandonner la partie. Ce que je disais alors, je le dis toujours. On compte bien des révolutions depuis celle de 1789; on se trompe : il n'y a pas encore eu de variations dans notre gouvernement essentiel; la rébellion a changé de formes, mais c'est toujours la rébellion. Sur cela, j'aurais voulu interroger le duc de Brissac, lorsqu'il commit l'énorme faute d'obéir à une Assemblée qui le dévoua à la mort en l'envoyant à Orléans. Que pouvait-il lui arriver de pis que d'être égorgé sur une charrette, dans le lieu même de l'ancienne résidence du prince pour lequel il pouvait et peut-être devait périr sans se déshonorer (1)? Son supplice m'a fait verser des larmes, quoique je n'aie plus aperçu, dans le dernier des braves Timoléon (2), que l'imbécile amoureux d'une prostituée qui avait encanaillé Louis XV, comme il a lui-même avili Louis XVI.

La fuite du Roi et les événements qui la suivirent ne nous donnèrent pas l'envie de rentrer promptement à Versailles. D'ailleurs, quelque fatigués que nous fussions des troubles qui désolaient nos campagnes, ma femme sentait que la meilleure manière de conserver quelque chose était de se tenir sur sa glèbe et de cultiver sa terre. Acquéreurs des biens mis en vente à la mort de Mme des Fournielles, nous venions d'entrer en jouissance de ces héri-

(1) La garde constitutionnelle du Roi, dont le duc de Brissac avait accepté le commandement, fut licenciée le 30 mai 1792. Quant à lui, devenu suspect, accusé de haute trahison, conduit à Orléans pour y être jugé par la haute Cour, il fut, sur l'ordre de la Commune, mis en route pour être ramené à Paris, ainsi que ses codétenus, au nombre desquels se trouvaient M. de Lessart et M. d'Abancourt, anciens ministres, et comme eux massacré à son arrivée à Versailles le 10 septembre 1792; sa tête fut plantée sur la grille du château.

(2) Timoléon de Cossé, duc de Brissac, n'avait point de fils; son titre passa à son cousin germain Hyacinthe-Hugues-Timoléon, né le 8 novembre 1746 et mort le 19 juin 1813.

tages; Mme Moreau était bien résolue de les faire valoir, et nous ne retournâmes occuper l'appartement que nous avions au château, que lorsqu'elle eut mis ce nouveau domaine dans l'état où j'avais moi-même mis l'ancien. Mme de Talaru habitait encore, à cette époque, le pavillon accordé à la place de son mari (1), et M. de Clédat, très pressé de hâter l'époque de son mariage, cherchait par tous les moyens à la rendre favorable à son union avec ma fille. Elle n'en était nullement d'avis, mais Mme Moreau, qui ne la croyait pas là-dessus, l'écoutait beaucoup plus sur les principes de l'économie rurale, à laquelle elle ne cessait de lui conseiller de se livrer. Elle lui prêta même beaucoup d'assignats pour cela; moi qui, sur l'avantage de la culture, ne pensais pas tout à fait comme ces deux dames, je me contentai, avant de quitter Chambourcy, de tirer parole de Gallois, mon fermier, que jamais il ne confondrait avec mon ancienne ferme, dont je voulais que le revenu me fût toujours conservé intact, l'administration et les dépenses de la régie de notre domaine des Fournielles. Il s'y engagea, mais ne tint pas sa promesse.

Pendant le temps que nous passâmes à Chambourcy, cette année-là, une femme bien différente de Mme de Talaru se lia avec nous. J'avoue que je fus enchanté quand j'appris que Mme d'Aguesseau (2), veuve du doyen du Conseil, s'était établie à Poissy, dans notre voisinage; nous la vîmes fort souvent. Nous nous donnâmes mutuellement à dîner, et je me flattai de retrouver prochainement chez elle la meilleure et la plus ancienne de mes amies, Mme de la Tournelle. Sa tante, Mme d'Aguesseau, m'ôta bientôt toutes les espérances que j'avais conçues à

(1) Premier maître d'hôtel de la Reine.
(2) Gabrielle-Anne de la Vieuville, née le 19 juillet 1735.

cet égard. Je ne pouvais blâmer cette dernière d'avoir acquis l'appartement qu'avait conservé Mme des Fournielles à l'abbaye de Poissy : sa plus douce société était alors celle des dames de cette abbaye, où elle avait été élevée. Mais je lui reprocherai le peu de délicatesse qu'elle a eu, d'acheter de la nation l'hôtel où son mari était mort à Paris. Elle était, disait-on, entièrement gouvernée par un petit médecin domestique, nommé Bayle, ayant servi de garde au pauvre M. d'Aguesseau durant la longue enfance qui a terminé sa carrière. Voilà l'homme qu'elle a épousé depuis, et qui, pour devenir son mari, a commencé par divorcer avec sa femme. Il nous est impossible de la voir après cela; néanmoins, je goûte assez la maxime par laquelle j'ai entendu M. de Clédat l'excuser : « *Toutes ces horreurs, elle les a commises sous le couteau de Robespierre!* »

On sait combien la fin de l'année 1791 fut orageuse : le Roi fit l'énorme faute de souffrir que l'Assemblée constituante se séparât. Le mardi 13 septembre, il lui avait écrit qu'il acceptait la Constitution, et dans une assemblée solennelle, tenue le 14, il l'avait signée et avait juré de la maintenir et de la défendre de tout le pouvoir qui lui était délégué. Il n'était donc plus rien que le premier des fonctionnaires publics lui devant obéissance, car il ne faisait point, comme en Angleterre, au moins une partie essentielle et intégrale du souverain, et voilà où l'attendaient les conspirateurs décidés à briser son sceptre et à détruire son trône!

Le 22 septembre, un *Te Deum* avait été chanté à Notre-Dame pour remercier Dieu de ce que la France n'avait plus de roi, et les conjurés, quels qu'ils fussent, étaient bien sûrs qu'avant un an, elle n'aurait plus de monarchie. Ce fut le vendredi 30 qu'en présence de Louis XVI, qui

remercia ses ennemis, le président (1) déclara, au nom de l'Assemblée constituante, que sa mission était remplie et que ses séances étaient terminées. Déjà les membres élus de l'Assemblée législative étaient arrivés. Lisez, dans le *Journal de Paris*, la honteuse, l'effroyable lettre par laquelle le Roi annonce à l'Assemblée, qui prend congé de lui, le serment qu'il fait de maintenir la constitution de 1789, 1790 et 1791, et observez que Lessart, son ministre, qui alors le livre à ses bourreaux, leur est lui-même livré quelques mois après.

(1) Jacques-Guillaume Thouret, né à Pont-l'Évêque (Calvados) en 1746, avocat au Parlement de Rouen, député de cette ville aux États généraux, fut quatre fois président de l'Assemblée constituante, fit décréter la vente des biens du clergé, devint président du tribunal de cassation et mourut sur l'échafaud le même jour que Malesherbes, le 22 avril 1794.

CHAPITRE XIX

Mariage de ma fille. — Présentation de M. de Clédat aux amis qui nous restent. — Achat de biens d'Église par les Nicolaï et le maréchal de Noailles. — Arrivée à Chambourcy de la famille de Laval. — Encombrement de Rouen. — Le manifeste du duc de Brunswick. — Bruits répandus sur notre compte. — Dumouriez me dépouille de mes pensions. — Lacoste et Chambonas. — MM. de Montmorin. — Mme de Mailly. — Retour de La Fayette. — Les Marseillais à Paris. — Le Corps législatif. — Abominables écrits des Brissot, des Marat, des Audouin. — La société des Jacobins. — La Fayette à l'Assemblée législative. — Le député La Source. — Le célèbre Cambon. — Pétion, maire de Paris. — Le 1er janvier 1793. — Arrestation des girondins. — Les Récollets, prison d'État. — Mon arrestation et celle de Mme de Sainte-Hermine. — Crassous, représentant du peuple. — Numéraire et assignats. — Le chantre Meury. — M. et Mme de Molins. — Mme de Talaru, prisonnière à Paris. — Le 9 thermidor. — Libération de Mme de Sainte-Hermine et la mienne. — Les représentants André Dumont et Thibaud. — Procès des Carrier, des Fouquier-Tinville, etc. — Réouverture des églises. — Mariage de Mlle de Sainte-Hermine avec M. Clock. — Retour à Chambourcy. — La famine. — Autodafé de mes papiers. — Reconstitution de ma bibliothèque. — Les savants étrangers : l'évêque d'Anvers, Élyas de Lusac, de Leyde, M. Cras.

Ce fut pendant l'hiver de 1791 à 1792 que se termina heureusement l'affaire du mariage de ma fille. Celle-ci m'a quelquefois accusé d'être faible et plus souvent encore d'être maladroit. Pourtant, elle a un bon mari et elle est heureuse; je n'ai donc rien à me reprocher. Eh bien! si j'avais été plus ferme et plus habile, elle ne serait pas Mme de Clédat, car alors elle ne voulait pas se marier. Mme de Duras, qui nous avait demandé sa main pour

M. de Clédat, son protégé, s'apercevant de nos incertitudes, nous proposa de rompre, et comme je voyais s'approcher à grands pas et notre ruine et la Révolution, j'étais fort d'avis de remettre son établissement à des temps plus heureux : j'offris de prendre sur moi tous les reproches de la rupture ou de la suspension. Mme Moreau me força la main; je fus faible et la laissai faire : je n'ai garde de m'en repentir; et c'est parce que je fus maladroit, que Pauline eut un sort bien plus avantageux que son mari ne l'avait espéré. Celui-ci avait des frères, une sœur et vingt-quatre oncles, tant paternels que maternels; il me montrait souvent alors, avec l'attendrissement de la reconnaissance, les lettres de ses amis qui l'appelaient le plus heureux des mortels.

Avec les fonds qu'il avait reçus de son père et ceux que ses oncles y avaient joints, il venait d'acheter la baronnie de Saint-Vit. Nous décidâmes de grossir le fonds de la dot de notre fille, de manière qu'elle pût faciliter le payement total de cette propriété. Cet arrangement supposait en notre faveur une indemnité d'à peu près 3,000 livres par an; car, au lieu de 60,000 livres, nous en fournissions 116,000, au moment où, pour me consoler de la perte de ma pension de retraite, dont j'étais menacé, on exigeait de moi un quart patriotique, que j'eus l'exactitude scrupuleuse de payer en entier, et sur lequel je n'ai jamais pu obtenir que la municipalité de Versailles me fît la moindre grâce.

On avait déjà réduit le Roi à sa liste civile; mais il avait pris pour intendant de ce seul revenu qui lui restait, un homme juste et bienfaisant, M. de la Porte (1). Je

(1) Arnaud de la Porte, né à Paris en 1737, contrôleur de la marine à Brest, membre de la Chambre des comptes de Paris en 1770, intendant de la marine à Brest en 1775, intendant général en

m'adressai à lui, et le priai de venir à mon secours en mettant ma position sous les yeux du Roi. Je lui confiai le projet de mariage de mon enfant, et il me promit de ne me point oublier dans un travail qu'il devait faire au mois de janvier suivant.

Il me tint parole : la lettre qu'il m'écrivit le 15 janvier 1792 m'apprit l'expédient que le Roi lui-même avait imaginé afin que les 3,000 livres de pension, qu'il voulait bien donner à ma fille sur sa liste civile, fussent, en ma faveur et tant que je vivrais, une indemnité de l'effort que je m'étais imposé en augmentant sa dot. En 1788, le Roi, en m'accordant ma pension de retraite, avait attribué à Pauline, sur cette pension, 3,000 livres par an, dont elle ne devait jouir qu'après moi. Le parti que prit Sa Majesté fut d'avancer, en considération de son mariage et pour le faciliter, la jouissance de cette pension, qui lui serait payée sur le trésor de la liste civile à commencer du 1er janvier; mais il fut entendu que ce bienfait était un dédommagement qui m'était personnel et qui devait m'appartenir jusqu'à ma mort. Cette grâce était peu onéreuse aux revenus du Roi : à mon âge, elle n'avançait la jouissance que d'un temps qui ne pouvait être long.

Ce fut le 4 mai 1792 que M. de Clédat et ma fille furent mariés à Saint-Cloud. Nous n'étions pas alors en état de faire une noce brillante, ni un nombreux rassemblement d'amis. Mme Moreau nous pressa elle-même de retourner à Chambourcy, où nous cherchâmes à les installer de notre mieux. M. de Clédat, ayant ses oncles à Versailles,

1780, se réfugia en Espagne au commencement de la Révolution, fut nommé par Louis XVI, en 1790, intendant de la liste civile, déposa à la barre de l'Assemblée nationale, le 21 juin 1791, la déclaration par laquelle ce prince faisait connaître les motifs de son départ, fut enfermé à l'Abbaye le 15 août 1792, condamné à mort et exécuté le 28 août suivant.

ses affaires à Paris, allait et venait; il acheva de nous prouver combien il était digne de la main de ma fille.

Pour les mettre tous deux en état de régir un jour avec avantage notre domaine, je commençai par présenter mon gendre à tous les amis qui me restaient. A Paris, le maréchal de Laval était le plus cher ; je n'avais d'autre maison que la sienne dans les fréquents voyages que j'étais obligé d'y faire. Je nommerai ensuite M. de Joubert, trésorier des États du Languedoc, et autrefois président d'une cour souveraine dont j'ai été longtemps député; M. le président d'Ormesson et son cousin, l'ex-ministre; le malheureux et bienfaisant M. de la Porte, les du Lau, les d'Allemans, et tout ce qui avait fréquenté notre agréable retraite de Ville-d'Avray; enfin la maréchale de Noailles, qui demeurait toujours à l'Abbaye-aux-Bois, et qui, sur sa figure, se prit de goût pour lui. A Saint-Germain, il était recommandé par la duchesse de Duras à son oncle, le maréchal de Noailles; je le menai chez lui, et jusqu'au moment où la révolution de 1792 nous ôta toute espérance de sauver le Roi et acheva d'accabler le pauvre maréchal, la société et l'hôtel de Noailles furent le centre de toutes nos relations.

Bientôt, cependant, et surtout après que le marquis de Noailles (1) fut revenu de Vienne y habiter avec sa famille, nous ne nous dissimulâmes point le danger que nous pouvions courir en laissant soupçonner, entre eux et nous, trop d'intimité; nous fréquentâmes alors plus assidûment

(1) Emmanuel-Marie-Louis de Noailles, d'abord appelé marquis de Monclar, puis marquis de Noailles, second fils de Louis, maréchal de Noailles, et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé, né le 12 décembre 1743, fut chargé en 1778 de notifier au cabinet de Saint-James le traité d'alliance entre la France et les États-Unis, devint ambassadeur à Vienne, conserva ce poste jusqu'en 1792 et mourut en 1822.

l'hôtel d'Harcourt, où logeaient Mme de Novion, M. de Nicolaï, son gendre, et les enfants de Mme de Brassac, ses petits-enfants. Notre ami, l'abbé Gros, était l'âme de cette société, et il a rendu à la pauvre présidente de Novion les soins de l'ami le plus tendre et le plus fidèle. On sait que ces Nicolaï, si riches, achetèrent pour plus de cent mille écus des biens dont on dépouillait l'Église. Le maréchal de Noailles n'en acheta que pour cent mille livres; et pour faire vivre sa maison, il vendit pour cent mille francs de tableaux.

Mme Moreau continuait à s'occuper de la culture de sa terre, adorée de tous ceux dont elle s'aidait dans son administration; mais nous projetions d'aller, immédiatement après les moissons, goûter quelque repos à Versailles. On se préparait à celles-ci, lorsque, le 18 ou 19 juillet, nous reçûmes du maréchal de Laval une lettre par laquelle il nous avertissait que, obligé de quitter Paris, il comptait aller s'établir à Rouen avec sa femme, vieille et languissante, et toutes les personnes que nous connaissions commensales de l'hôtel de Laval. Il nous demandait à dîner pour le 21, et nous prescrivait même le menu convenable au régime de la pauvre maréchale; ils devaient voyager dans deux voitures : l'une était celle des femmes, et l'autre, la sienne et celle de sa suite. Le domestique était nombreux à l'avenant; la caravane devait séjourner chez nous tout le 21, et, le 22, continuer sa route par le nouveau chemin de Mantes.

Enchantés de leur donner l'hospitalité, nous nous tînmes prêts à les recevoir. Ils arrivèrent à point nommé dans un pays et dans un moment où il ne pouvait passer un grand seigneur qu'il n'excitât les alarmes du peuple. En descendant de carrosse, le maréchal nous apprend que, depuis sa lettre écrite, on l'a prévenu que la mul-

titude des Parisiens qui avaient pris le même parti avait inquiété la ville de Rouen, qu'on ne voulait plus y recevoir personne, et que l'on parlait même d'en faire sortir ceux qui y étaient déjà. Pour savoir le vrai, il avait dépêché un homme à lui, et l'avait chargé de lui mander, à Chambourcy, s'il devait continuer sa route ou chercher une autre résidence. Nous ne savions que trop bien que Rouen était plein. Mme Quincerot, que j'avais rencontrée au commencement de juillet à l'église du Calvaire, à Paris, m'avait annoncé qu'elle se disposait à s'y rendre, et m'avait nommé une foule de ses connaissances qu'elle devait y retrouver.

Nos amis restèrent avec nous une semaine entière; ils occupèrent presque tous nos lits de maître. Notre vanité fut flattée, notre amitié fut très reconnaissante; nous fîmes bonne et grande chère à nos hôtes : ils trouvèrent notre séjour charmant. Le cavagnole et le trictrac étaient alors leur occupation perpétuelle, et je ne laissai pas d'observer *in petto* que, depuis que nous étions devenus suspects à l'Assemblée, nous n'avions point été invités aux voyages d'Éclimont; mais tout cela était oublié, et ce fut de tout notre cœur que nous nous livrâmes au plaisir de revoir une famille qui, depuis tant d'années, nous comblait d'amitiés. Pendant sa présence à Chambourcy, on nous apporta la déclaration du duc de Brunswick (1), et

(1) Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick, fils de Charles de Brunswick et de Charlotte, sœur de Frédéric le Grand, né à Brunswick en 1735, se distingua pendant la guerre de Sept ans, puis dans la guerre de la succession de Bavière et, en 1787, en Hollande; fut choisi, en 1792, pour commander les armées réunies de la Prusse et de l'Autriche contre la Révolution française. Le 25 juillet 1792, il lança ce fameux manifeste où il demandait le rétablissement du pouvoir, des droits et des prérogatives de Louis XVI, et qui ne fit que précipiter la chute de la royauté. Il pénétra en France au mois d'août suivant; mais Dumouriez l'arrêta

je me souviens des espérances qu'elle donna à nos amis.

Au bout de huit jours, on apprit, par une lettre de Rouen, que la maison était louée et la résidence assurée; on se mit en état de partir, et les chevaux de notre ferme conduisirent nos hôtes jusqu'à la première poste. Ce devoir d'hospitalité fut, il faut en convenir, l'occasion et la cause de la plupart des persécutions qui nous ont réduits à abandonner Chambourcy. Rien n'est comparable aux bruits que répandirent à Saint-Germain, à Versailles et dans tous les environs, ces voitures de nobles et ces brillants attelages dont on faisait suivre la marche par des espions.

Nous avions un jardinier ivrogne et violent, et autour de nous une foule de paysans qui ne cherchaient qu'à nous voler : on prétendit que des émigrés étaient venus déposer chez nous leurs trésors; de même que, l'année précédente, on avait débité mille choses invraisemblables sur la fuite du Roi et des princes, et assuré que nous leur avions donné retraite en passant. Bientôt il nous fallut payer très cher cette si agréable huitaine où nous avions joui de nos amis de l'hôtel de Laval, et même les petites imprudences de 1791. Dès cette année-là, notre maire terrier, Montaigu, successeur de Crousillac, et le procureur de notre commune, Vincent Bourgeois, nous avaient sommés de faire placer sur le chemin de Mantes une croix qui se trouvait enfermée dans notre propriété avant

dans l'Argonne, le battit à Valmy et l'obligea à accepter un armistice. En 1793, il reprit l'offensive, vainquit Hoche à Kaiserslautern; les succès de Pichegru contre les Autrichiens le forcèrent à battre en retraite, et il résigna son commandement en 1794. Rappelé à la tête de l'armée prussienne en 1806, il perdit contre Davoust la bataille d'Auerstædt, et, son duché ayant été envahi par les troupes françaises, il dut se retirer à Ottensen, non loin d'Altona, où il mourut peu après des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu dans les yeux.

la clôture de notre domaine. A cette sommation, on avait ajouté une foule de chicanes sur les conventions écrites que nous avions passées autrefois avec nos habitants. Ceux-ci se permirent même quelques motions violentes et assez insolentes, auxquelles je répondis par une espèce de compte rendu que je leur envoyai au commencement de 1792, en y joignant les pièces justificatives de tout ce que j'avais fait pour eux depuis que je possédais Chambourcy (1). Ils ont été, dans la suite, ou plutôt ils sont, je crois, aujourd'hui, honteux de leur ingratitude. Je m'empressai, au reste, de faire rétablir sur le chemin de Mantes cette croix qu'ils ont abattue peu après, aussi bien que l'obélisque de pierre portant celle que j'avais fait élever au milieu du village, au bout du grand chemin dont ils m'ont l'obligation. Mais, en butte à de continuelles tracasseries, lassés de recevoir des ordres de notre commune, exaspérés par des exactions qui allaient toujours croissant, nous sentions redoubler notre désir de quitter ce pays, lorsque nous en fûmes chassés environ trois semaines après que le maréchal de Laval en fut parti.

A toutes ces vexations, des préoccupations d'un autre genre étaient venues se joindre. Dans le courant de 1792, le ministre Dumouriez (2) avait rayé du tableau des pen-

(1) *Mémoire remis en 1792 à ma commune de Chambourcy*, n° XCVI du Catalogue des ouvrages de Moreau.

(2) Charles-François Duperrier-Dumouriez, né à Cambrai en 1739, gouverneur de Cherbourg à l'avènement de Louis XVI, adopta les principes de la Révolution, devint ministre des affaires étrangères grâce à l'appui des girondins le 15 mars 1792 et ministre de la guerre trois mois plus tard, abandonna la cause royale après le 10 août, fut envoyé comme lieutenant général à l'armée de Luckner, et, au départ de La Fayette, reçut le commandement de l'armée de la Moselle, remporta les victoires de Valmy et de Jemmapes, s'empara de la Belgique en 1792, essaya de sauver Louis XVI, tenta de conquérir la Hollande et perdit la bataille de Nerwinde le 18 mars 1793; accusé et menacé à la Convention, il entama avec le prince de

sions payées sur le fonds du ministère des affaires étrangères la gratification de 3,000 livres de rente viagère que Louis XV m'avait accordée comme salaire de mon *Observateur hollandais*, et à laquelle on n'avait pas touché au mois d'août 1790, quand on m'avait dépouillé de tout ce que je tenais des places qui m'attachaient au gouvernement. En apprenant cette injustice, je m'adressai à Dumouriez lui-même, et je réclamai; il me renvoya au chef de ses bureaux, le plus bel homme que j'aie connu, mais un voleur, qui avait fait banqueroute et n'avait plus de ressources que dans le brigandage le plus impudent. Je n'obtins rien. Dès que Chambonas (1) eut succédé à Dumouriez, j'écrivis au ministre de la marine, Lacoste, et me rendis à Paris pour suivre cette affaire. A mon arrivée, je me hâtai d'aller trouver Lacoste; il me dit : « *J'ai parlé déjà, je reparlerai encore à Chambonas; il m'a promis de vous rétablir, c'est une justice qui vous est due.* » Effectivement, Chambonas m'accueillit, me flatta, me promit merveille, et voulut absolument que je dînasse chez lui un jour où tous les députés de la ville de Sens, dont il avait été maire, venaient, comme de raison, lui faire leur cour. Toutefois, après m'avoir comblé de caresses, il me demanda du temps, et je vis que, quoiqu'il fût bien royaliste dans l'âme et qu'il écrivît au Roi des lettres brûlantes de zèle, il était lui-même sous la dépendance des conjurateurs républicains dont l'Assemblée l'avait envi-

Cobourg des négociations pour rétablir la royauté; mais ses troupes refusèrent de le suivre. Depuis, il erra en exil et mourut en Angleterre, à Turville-Park, en 1823.

(1) Le marquis de Chambonas, général et homme politique, fut maréchal de camp de la garnison de Paris, et ministre des affaires étrangères en 1792; accusé de trahison pour n'avoir pas donné connaissance de l'approche des troupes prussiennes, il donna sa démission, émigra et mourut à Londres, où il exerçait le métier d'orfèvre.

ronné. Quand Dumouriez de ministre de la guerre s'était fait général d'armée, il avait laissé au ministère des affaires étrangères, pour être l'espion de Chambonas, son scélérat de chef de bureau, qu'il employait à toutes sortes d'intrigues. Je le reconnus là, et n'eus garde de lui reprocher de m'avoir très mal reçu quelques mois auparavant. Je m'aperçus bien que Chambonas, qui le flattait, mourait de peur de lui et eût désiré pour beaucoup en être délivré. Bref, je revins à Chambourcy convaincu qu'aucun des ministres qui alors composaient le Conseil du Roi ne pourrait, avec la meilleure volonté du monde, me rendre le moindre service. Ce ne fut qu'en 1793 que le ministre Lebrun, qui tenait la place de Chambonas, me paya, de sa main, les six derniers mois de 1792; mais, tout en convenant que je réclamais une propriété sacrée, il me déclara que je ne toucherais plus rien tant que l'ordre de Dumouriez ne serait pas révoqué.

Je rencontrai plusieurs fois chez Lacoste ce M. de Montmorin, colonel du régiment de Flandre, avec lequel j'étais entré en relation chez Mme d'Osmond, à Versailles. Je visitai aussi le Montmorin, alors ex-ministre, qui m'avait toujours voulu du bien. Tous les deux, pour avoir finassé dans des circonstances où il fallait prendre comme devise le *recte et fortiter* de Charles le Sage, ont payé de leur tête leur perfide politique. Je trouvai la femme de l'ex-ministre (1) chez Mme de Mailly (2), qui logeait avec son père, et je ne reconnus pas, tant ma vue était affaiblie, cette douce et aimable femme, chez

(1) Mme de Montmorin fut guillotinée le 21 floréal an II (10 mai 1794), en même temps que Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI.

(2) Ce fut cette année 1792 que mourut Mme de Mailly; c'est une des saintes à qui Dieu a sauvé les horreurs du robespierrisme. (*Note de Moreau.*)

laquelle, en 1790 et en 1791, j'avais vu Mme de Staël faisant de l'esprit avec M. de Guibert.

Ce fut pendant le temps que je passai à Paris au mois de juin 1792, que La Fayette vint se brouiller entièrement avec l'Assemblée législative, ou plutôt avec les conjurés qui cherchaient à achever le Roi. La faction du duc d'Orléans, qui avait suscité la révolution du 14 juillet, en avait préparé une autre bien plus terrible; les Marseillais étaient aux gages de ce monstre. On n'a pas oublié Jourdan (1) le *Coupe-tête* et les horreurs de la Glacière d'Avignon : voilà les troupes auxiliaires qui avaient été appelées au secours du Corps législatif, et étaient destinées par lui à suppléer ce qu'il désignait sous le nom de *pouvoir exécutif* (2).

Qu'était-il lui-même, ce Corps législatif? Ce n'était plus l'Assemblée constituante, dont le chef-d'œuvre avait été la constitution de Target, placée dans l'arche sainte confiée au grand et religieux archiviste Camus. Il en fallait donc une autre; mais l'Assemblée, purement législative, était-elle compétente pour donner à la France cette nouvelle constitution? Tous les membres qui la composaient avaient été nommés pour faire de nouvelles lois, mais point pour détruire le gouvernement déjà établi. Ils avaient eu même une règle qui leur avait été prescrite par leurs devanciers, et ceux-ci ne cessaient de leur

(1) Mathieu-Jouve Jourdan, dit *Coupe-tête*, né à Saint-Just, près du Puy, en 1749, boucher, maréchal ferrant, soldat, contrebandier, esclave au Maroc, condamné à mort par contumace à Valence, palefrenier, cabaretier à Paris au moment de la Révolution, se signala par son exaltation et sa férocité; chef des volontaires de Vaucluse, inonda de sang toute cette région, présida aux épouvantables massacres de la Glacière d'Avignon, fut nommé commandant de la gendarmerie de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, puis attaché aux comités de salut public et de sûreté générale; mais dénoncé, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, il fut exécuté le 27 mai 1794.

(2) Les Marseillais arrivèrent à Paris le 30 juin 1792.

répéter : « *La Constitution, toute la Constitution, et rien que la Constitution.* » Or, la Constitution n'avait point défait le Roi, et il s'agissait ici de faire pis, car l'intention du duc d'Orléans était de le mettre à mort.

Les députés de la seconde législature, sentant alors plus que jamais la faiblesse de l'autorité qu'on leur avait confiée, mirent en avant les plus épouvantables maximes pour armer les Français contre le Roi, et eurent la folie de se persuader qu'ils viendraient à bout d'exterminer tous les monarques de l'Europe. Les assassinats, les poisons, tout fut présenté non seulement comme permis, mais commandé comme juste et prescrit comme indispensable. Lisez les abominables écrits des Brissot (1), des Marat (2), des Audouin (3) et d'une foule innombrable

(1) Jean-Pierre Brissot de Warville, né en 1754 à Ouarville, village près de Chartres, dont il prit le nom en l'anglicanisant, composa divers ouvrages de politique et de jurisprudence, entra à la chancellerie du duc d'Orléans, fut impliqué dans un complot qui valut à ce prince un ordre d'exil; menacé d'une lettre de cachet, il s'enfuit en Angleterre, passa en Amérique, revint en France en 1789, fut nommé membre de la Commune de Paris; lors de la prise de la Bastille, on lui en apporta les clefs en triomphe, et, après la fuite de Louis XVI, il rédigea au Champ de Mars la pétition pour la déchéance du Roi. Député à l'Assemblée législative et à la Convention, il se trouva en opposition avec Robespierre, devint l'âme du parti des girondins, fut proscrit avec eux, essaya de fuir en Suisse; mais arrêté à Moulins, il périt sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

(2) Jean-Paul Marat, né à Boudry, près de Neufchâtel, en 1746, attaché comme médecin aux écuries du comte d'Artois, embrassa avec exaltation les idées de la Révolution, fut nommé député de Paris à la Convention, siégea à la tête du parti de la Montagne, publia le *Journal de la République française* sous un nom d'emprunt, fit décréter la création du tribunal révolutionnaire et du Comité de salut public. Accusé de préparer une dictature en faveur de Robespierre et de soulever le peuple, il faillit être mis hors la loi, mais parvint à se faire acquitter et rentra en triomphe à la Convention. Il fut assassiné par Charlotte Corday le 13 juillet 1793. Ses restes, déposés au Panthéon, en furent retirés au mois de février 1795, foulés aux pieds et traînés dans la boue.

(3) François-Xavier Audouin, né à Limoges en 1766, avocat à la

d'orateurs incendiaires; entendez-les crier : *Guerre aux châteaux et paix aux chaumières!* prêcher le vol, inviter les gens des campagnes à violer toutes les espèces de propriétés et à regarder les portes et les serrures, défendant les antiques possesseurs du sol, comme une contravention manifeste aux lois de la nature.

Pour finir de perdre la France en inspirant toutes ces fureurs à l'universalité des citoyens, il fallait une société nombreuse qui, après s'être rendue indépendante de l'Assemblée, entreprît de la maîtriser et de correspondre par des affiliations redoutables avec tous les départements qu'il s'agissait de remuer au gré des conspirateurs. Telle était déjà la société des Jacobins, centre épouvantable auquel aboutissaient tous les clubs formés dans les provinces.

Le jeudi 28 juin, M. de la Fayette se présenta à l'Assemblée nationale, y fit deux pétitions remarquables demandant, l'une, d'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin (1) aux Tuileries seraient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation; l'autre, de détruire la société des Jacobins. Voici par quels caractères il la désigna : « *Une secte*, dit-il, *qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ceux qui la dirigent* (2). » Cette séance fut très orageuse, et le

Cour royale, membre de la Commune de Paris en 1792, commissaire du pouvoir exécutif en Vendée, secrétaire général de Pache, ministre de la guerre, et de son successeur Bouchotte, juge au tribunal de cassation, secrétaire général au département des forêts, sous le Consulat; mort en 1837.

(1) Le 20 juin, la populace du faubourg Saint-Antoine, conduite par Santerre et le marquis de Saint-Hurugue, après avoir défilé devant l'Assemblée, envahit les Tuileries, en brisa les portes intérieures à coups de sabre et de hache, et força Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge.

(2) Dans une troisième motion, La Fayette demandait de faire

général La Fayette put s'apercevoir combien il était déjà déchu du crédit qu'il avait eu autrefois; mais le lendemain 29 il fut bien vérifié que, dès lors, les membres les plus accrédités du Corps législatif étaient membres très actifs de cette infâme société.

La Source (1), l'un des députés, était président des Jacobins de Paris; par un certificat signé de lui, il avait accordé à l'un des plus vils et des plus misérables individus de ce club le droit de porter les armes, et avait invité les municipalités où il se rendrait à lui prêter assistance. Or, quel était ce protégé du député La Source? Le district de Charleville venait d'envoyer à l'Assemblée les pièces d'une procédure prouvant qu'il avait été deux fois fouetté et marqué : une fois comme voleur, l'autre comme condamné aux galères. Échappé de la chaîne, il était venu à Paris, et, admis aux Jacobins, s'y était fait une réputation, et avait été chargé de nouvelles commissions pour le département de Mézières, où il fut arrêté après avoir commis de nouveaux crimes. Ceci est sans doute étonnant; ce qui l'est encore plus, c'est que, dans l'assemblée du 29 juin, le célèbre Cambon (2), qui disposait de nos finances, se mit fort en colère de ce que, par de pareilles dénonciations, on jetait de la défaveur

respecter les autorités, et de donner aux armées l'assurance que la Constitution ne recevrait aucune atteinte au dedans, tandis qu'elles prodiguaient leur sang pour la défendre au dehors.

(1) Marie-David-Albin La Source, né à Angles, près de Montpellier, en 1762, ministre protestant, député du Tarn à l'Assemblée législative, partisan fougueux de la révolution, siégea à la Convention parmi les girondins, vota la mort du Roi tout en se déclarant contre la faction orléaniste et contre Robespierre, fut décrété d'accusation et condamné à mort le 30 octobre 1793.

(1) Joseph Cambon, né à Montpellier en 1754, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, se rangea dans le parti de la Montagne, vota la mort de Louis XVI, présida plusieurs fois la Convention, devint membre du Comité de salut public et de celui des

sur des hommes environnés de la confiance publique (1).

Je n'en dirai pas davantage sur une société qui, combattue, mais jamais entièrement vaincue, et après sa destruction même renaissant toujours de ses cendres, était, au temps dont je parle, l'arène où se débattait Robespierre, et où il aiguisait les poignards qui ont coûté à la France plus de trois millions d'hommes. On trouvera, dans tous les papiers publics de cette époque, l'histoire des troubles par lesquels la capitale fut agitée depuis la journée du 20 juin, jusqu'au jour affreux et éternellement mémorable du 10 août (2), où ce que l'on avait auparavant inutilement tenté fut exécuté par l'Assemblée législative, qui déclara ainsi n'être plus qu'une horde de brigands, ou par la Commune de Paris, composée de jacobins rêvant de ne faire de la France qu'un vaste cimetière, et voulant commencer par le Roi le massacre général de tous les propriétaires (3), que ce faible prince n'osait plus appeler

finances, fit créer le grand livre de la dette publique le 24 août 1793, contribua au 9 thermidor, fut cependant décrété d'arrestation et dut se cacher. Nommé député en 1815, mais exilé en 1816 comme régicide, il mourut en 1820 dans un village des environs de Bruxelles.

(1) *Journal de Paris* du 30 juin 1792. (*Note de Moreau.*)

(2) Le 10 août 1792, les Tuileries furent assiégées de nouveau par la populace; Louis XVI, couvert d'insultes et d'outrages, crut devoir suivre le conseil que lui donnèrent les membres du département, de se retirer avec sa famille au sein de l'Assemblée législative; les Suisses et les serviteurs du Roi furent égorgés; le feu fut mis au château, l'Assemblée envahie par les forcenés victorieux, la déchéance du Roi prononcée et la Convention nationale convoquée.

(3) M. de Clermont-Tonnerre fut massacré dans les rues dans la fameuse journée du 10 août. Il avait composé un ouvrage intitulé : *Analyse raisonnée de la Constitution française de 1789, 90 et 91.* (*Note de Moreau.*) — Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, né à Pont-à-Mousson en 1747, député de la noblesse aux États généraux, fit partie de la minorité qui voulait se réunir au tiers, vota l'abolition des privilèges, réclama le droit de citoyen pour les protestants et les juifs, présida deux fois l'Assemblée nationale, fonda, avec Malouet, le *Club des Amis de la monarchie*, et avec Fontanes le *Journal des impartiaux*.

ses sujets. Ce ne fut pas sans projet et sans motif que La Fayette, aux approches de cette horrible scène, recula d'horreur et de crainte, et tint à être absous de l'accusation formée contre lui par les jacobins. C'est le dernier jour qu'il se soit montré à Paris, où ni lui ni les chefs de la conjuration qui se donnaient alors tant de mouvement pour égarer les peuples, ne reparaîtront jamais.

Le plus fourbe, le plus perfide entre ceux-ci fut le maire de Paris, ce Pétion qui, le 9 août, eut avec ce roi qu'on devait emprisonner le lendemain une conversation de quarante minutes, afin de concerter, dans le plus grand détail, les mesures propres à assurer la tranquillité de la capitale (1). Qu'est-il devenu, ce Pétion? Que sont devenus ce Manuel (2), ce Brissot, ce Marat, et cette nombreuse multitude de pétitionnaires par lesquels on faisait tous les jours demander la déchéance du Roi? Où sont aujourd'hui tous ces dénonciateurs qui, tantôt avec l'évêque du Calvados, Fauchet, réclamaient que l'on fît des visites domiciliaires dans le palais des Tuileries pour y enlever les armes destinées à égorger le peuple, tantôt avec Pastoret et Robespierre, accusaient la famille royale d'appeler en France des armées étrangères? Une chose digne de remarque, en effet, est que, de tous ces conspirateurs qui n'aspiraient qu'à briser le sceptre ou qu'à assassiner le Roi, afin de régner eux-mêmes après avoir renversé la monarchie, il n'en était aucun qui ne se

(1) *Journal de Paris* de 1792, n° 222. (*Note de Moreau.*)

(2) Louis-Pierre Manuel, né à Montargis en 1751, d'abord doctrinaire, fut enfermé à la Bastille pour pamphlet irréligieux, en sortit plein de haine contre la royauté, fut nommé, en 1791, procureur de la commune de Paris, et, en 1792, député à la Convention, demanda la déchéance de Louis XVI et son incarcération au Temple. Devenu suspect, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et envoyé à l'échafaud le 14 novembre 1793.

flattât de lui survivre, et qu'aujourd'hui il n'en reste presque aucun. Les uns l'ont précédé sur l'échafaud, les autres l'y ont suivi après l'y avoir envoyé, et s'il existe encore quelques-uns de ces monstres, il n'en est pas un qui ne voulût livrer tous ses complices, s'il pouvait par là acheter l'avantage d'être à jamais inconnu dans sa patrie (1).

. . . .

. . . .

Je placerai ici les vers par lesquels, le 1er janvier 1793, je souhaitai la bonne année à ma femme :

On ne peut trop louer trois sortes de personnes :
Ses dieux, sa maîtresse et son roi;
Ces vieilles leçons étaient bonnes
Et pour Lafontaine et pour moi.
Hélas! tout change dans la vie :
Louer les dieux est une archifolie,
Et, sous peine de mort, il faut blâmer son roi!
O ma maîtresse, ô mon unique amie,
Je ne veux plus louer que toi.

. . . .

. . . .

Le 31 mai 1793 (2) fut une époque mémorable dans la lutte des montagnards et des girondins; ce jour-là, vingt-neuf d'entre ceux-ci furent mis en arrestation dans leurs maisons. Le 3 octobre suivant, soixante-treize ou soixante-quinze de ces représentants du peuple furent également arrêtés : quelques-uns se sauvèrent; tout le reste fut emprisonné. Je me trouvais alors à Paris, et c'est la dernière fois que je vis chez lui le maréchal de

(1) Il manque ici un certain nombre de feuillets du manuscrit : nous ignorons s'ils ont été volontairement retirés ou simplement égarés.

(2) Cet événement, qui est plus connu sous le nom de 31 mai, s'accomplit en réalité le 2 juin.

Laval. Je revins à Versailles, où, pendant que tranquillement je faisais chaque jour mon piquet avec M. de Cress chez Mme de Sainte-Hermine, toutes les sections étaient autant de théâtres des motions les plus incendiaires; les Récollets, devenus une prison d'État, se remplissaient de tous ceux que Robespierre destinait au supplice, et renfermaient entre autres une foule de membres de l'Assemblée constituante, sur lesquels s'exerçait la vengeance divine. Le bon M. Clock (1) y avait été lui-même enfermé après les visites domiciliaires les plus désagréables, et n'en était sorti qu'en prenant un emploi dans l'armée révolutionnaire, récemment formée, et destinée à faire tout plier sous le joug des sans-culottes.

Depuis longtemps, je me sentais menacé d'une semblable arrestation : les tribunaux révolutionnaires étaient établis, et l'on tremblait pour ma vie. On m'avait conseillé de m'absenter ou de fuir; mais, prêt à tous les événements et soumis aux desseins de la Providence, à tous les avis que l'on me prodiguait, je me contentais de répondre :

Chaque jour est un don que du ciel je reçois;
Je jouis aujourd'hui de celui qu'il me donne :
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.

Bientôt fut proclamée et consommée l'apostasie générale et scandaleuse qui nous priva de tous les secours de la religion, et dont je frémis de rappeler les horreurs. Nos églises fermées ou bien changées en écuries, ou en étables, ou en magasins, nous faisaient regretter d'habiter une terre souillée par tant d'abominations. Les excès de la multitude allaient chaque jour croissant, et le mo-

(1) M. Clock avait été attaché à la maison de Louis XVI comme gentilhomme de vénerie.

ment vint où la fureur des clubs grandit tellement que la résolution fut prise aux Jacobins de Paris d'arrêter, sous prétexte de mesure de sûreté publique, environ cinq cents des plus honnêtes citoyens de Versailles, sans tenir compte de l'âge ni du sexe. Mais les plus grands scélérats sont toujours entravés par la frayeur qui les glace eux-mêmes, quand il s'agit de frapper les derniers coups. Les ministres et les agents de Robespierre, épouvantés de l'horreur et du mouvement qu'allait produire dans tous les quartiers de la ville le désastreux réveil de ses habitants, n'osèrent mettre en état d'arrestation, pendant la nuit du 29 au 30 ventôse an II (19 au 20 mars 1794), que cinquante-huit personnes... Je fus le cinquante-sixième. Le représentant du peuple, alors établi à Versailles comme exerçant seul la puissance la plus absolue sur tout le département de Seine-et-Oise, était Crassous (1); je n'ai jamais connu ni ses motifs pour me tenir suspect ni mes dénonciateurs. Je me rendis aux Récollets le 30 ventôse à sept heures du matin; Mme de Sainte-Hermine y était déjà depuis deux heures. Avant de partir, ce que je recommandai le plus instamment à Mme Moreau, ce fut de ne brûler aucun de mes livres ni de mes papiers. Mon gendre, M. de Clédat, voulut m'accompagner jusqu'à la prison, et ce fut avec beaucoup d'attendrissement que je vis couler ses larmes lorsque nous nous séparâmes. Lui ne craignait point un sort semblable au mien : il fré-

(1) Paulin Crassous, né à Montpellier vers 1745, député de la Martinique à la Convention nationale, se montra zélé partisan de la Société des Jacobins. Inculpé par Legendre, dénoncé par Tallien et désigné par Bréard comme assassin de Déchézeaux, il fut arrêté et conduit au fort Saint-Michel, où il resta jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Destitué des fonctions judiciaires auxquelles il avait été nommé en Belgique, il exerça à Bruxelles la profession d'avocat et mourut dans les premières années du XIX[e] siècle.

quentait les clubs et était revenu avec des pancartes et tout l'extérieur des Jacobins. Quiconque était foncièrement royaliste devait le regarder comme suspect. De plus, s'il était bon et bienfaisant, il n'était pas dévot, et il a eu contre lui tous ceux qui faisaient plus de cas de la dévotion que de la vertu. De ces derniers, il ramena d'abord le respectable abbé Le Moine, qui longtemps avait été mécontent de lui. Des premiers, je ne crois pas qu'il soit rentré en grâce avec le frère de cet abbé, Le Moine de Clermont, qui n'a jamais manqué une occasion de lui reprocher le bonnet rouge et le costume dans lequel on le rencontrait partout. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était point l'ami de nos amis quand je fus arrêté et incarcéré; mais ce moment fut pour lui décisif : il se conduisit comme méritant le titre de mon fils, et se montra digne de toute ma tendresse paternelle.

M. de Clock, en quittant les Récollets, avait été obligé d'y laisser un domestique à lui, qui avait toujours été un modèle de fidélité. On me plaça dans la chambre dont ce pauvre garçon s'était établi le zélé serviteur, et je n'eus qu'à me louer de l'accueil que j'y reçus. J'y fus meublé dans la matinée, et en vingt-quatre heures j'y fus accoutumé. Pendant ce temps-là, ma femme et ma fille sollicitèrent si bien ce Crassous, dont depuis nous avons eu tant à nous plaindre, que le troisième jour j'eus la permission de rentrer chez moi avec un garde. Ce fut encore une grâce signalée de la Providence, car, s'il suffisait à Robespierre de savoir où me prendre, il avait sous la main tant d'autres victimes à égorger, qu'il est mort sans avoir songé à moi. Au surplus, comme ma maison était bonne, et que les sans-culottes y furent toujours nourris, abreuvés et soignés comme s'ils eussent été nos enfants, c'était, parmi eux, à qui serait assez heureux pour nous

garder, et s'ils ont toujours été contents de nous, nous le fûmes toujours également d'eux.

Au moment de mon arrestation, j'avais dans mon secrétaire, à côté de quinze cents livres en assignats, tout le numéraire, en louis et en écus, destiné à mes dépenses quand le papier-monnaie me manquerait, environ dix-huit mille deux cents livres. Je n'avais eu garde de l'enfouir, et je comptais sur la législation de cette époque, qui n'ordonnait la confiscation du numéraire que si on le trouvait caché.

Lorsqu'au milieu de la nuit du 29 au 30 ventôse on vint mettre les scellés chez moi, les porteurs de cet ordre aperçurent, dans ce secrétaire, la petite caisse contenant mon trésor en argent et mon papier. Eux-mêmes la remirent à ma femme et l'avertirent qu'elle devait la conserver. En vain elle leur offrit d'ouvrir le coffre; ils lui dirent : « *Ceci est à vous, et nous n'avons garde d'y toucher.* » Le 3 germinal, dès que mes scellés furent levés, Mme Moreau replaça le tout à l'endroit d'où on l'avait tiré. Mais Crassous, prévenu par ses agents qu'ils avaient découvert mon argent, les renvoya le lendemain chez moi avec ordre de le compter. J'ignore quelle loi lui donnait ce pouvoir; ce que je sais, c'est que ses agents ne cessèrent de répéter qu'il était bien à moi; et ce qui est bien prouvé, c'est qu'il n'était point caché. Quel fut donc mon étonnement, et quelle dut être la fureur de ma famille, quand, le 16 germinal, je vis arriver un gendarme porteur d'un ordre du représentant du peuple, m'enjoignant de faire échanger de suite en assignats, à la caisse du district, la somme que je possédais en numéraire!

Il était huit heures du soir; j'obéis ponctuellement le lendemain, et je me fis remettre une quittance par le receveur. Si l'on me blâme de m'être soumis à cet ordre,

qui depuis a été déclaré un vol formel, je répondrai que j'étais alors sous le couteau de Robespierre, et que je ne pouvais pas plus me dispenser de donner mon argent que je n'avais pu me dispenser d'aller en prison. En levant les scellés chez moi, on ne trouva aucun papier qui pût me rendre suspect; celui qui embarrassa le plus les commissaires, parce qu'il ne contenait que du latin, fut le cahier où, depuis le 21 avril 1788, j'écrivais tous les jours, pour l'instruction de ma fille, un verset des livres saints. Ce cahier était volumineux; il fallut que j'en parafasse toutes les pages avec les deux commissaires chargés de l'opération. Ils parafèrent même, sans la lire, celle où je parle de ma sortie de Ville-d'Avray, quand *les bons et fidèles serviteurs du Roi furent obligés d'éviter la persécution.* S'ils eussent été enragés, j'étais coupable. Ils ne l'étaient pas; mais, de plus, à peine savaient-ils lire, quoiqu'ils sussent signer, et mon cahier latin, joint à leur procès-verbal, fut porté à ce que l'on appelait alors le *Comité de salut public,* dont faisait partie un serrurier, nommé Friant, qui s'établit mon protecteur et, quelques mois après, fut guillotiné comme voleur.

Mme de Sainte-Hermine resta bien plus longtemps que moi emprisonnée aux Récollets. Sa femme de chambre et le mari de celle-ci y furent eux-mêmes conduits; tous trois y étaient encore lorsqu'au terme de Pâques 1794 mon garde, autrefois chantre à Notre-Dame, me transporta du n° 26 du boulevard au n° 41 de la rue Beaurepaire, où Mme Moreau avait déjà envoyé l'ameublement qui pouvait adoucir la rigueur de ma captivité. Mlle Ariane, fille de Mme de Sainte-Hermine, et Pauline étaient toujours en course pour solliciter en notre faveur ces vils protecteurs sans-culottes qui tenaient le Comité de salut public. Tous ces drôles-là tâchaient de tirer d'elles du

vin, des présents, et leur promettaient insolemment leurs services, qu'ils espéraient peut-être leur faire acheter plus cher encore. Un certain Meury, autre chantre de Notre-Dame, crapuleux libertin, était alors chargé par ce Comité, dont il était membre, du choix de nos gardes, et se faisait bien payer les secours qu'il se vantait de donner aux prisonniers. C'est ce Meury qui, pendant notre prison, fit enlever et transporter à Paris M. et Mme de Molins, lesquels ne sont sortis du Luxembourg qu'après la mort de Robespierre.

On vient de voir comment Crassous me vola les 18,200 livres qui me restaient en or et en argent; c'est cependant à ce fripon qu'il fallait demander grâce pour nous; c'est lui que ma femme alla trouver si souvent inutilement; c'est lui que ma fille courut tant de fois chercher à Saint-Germain, et dont les abominables placards, affichés sur toutes les murailles, annonçaient la cruauté et l'irréligion. Un maître maçon que j'avais employé à mes constructions de Chambourcy était un des membres de la municipalité; les miens eurent aussi recours à lui. Il avait quelques amis dans le Comité de salut public : un des sans-culottes qui le composaient fut gagné par lui, et il ne m'en coûta que cent écus. C'était un misérable menuisier dont la femme vendait des fruits que nous lui donnions à grand marché.

Mme de Sainte-Hermine était plus habile que nous : elle avait, dans cette vile et puante populace, bien d'autres protecteurs; comme notre cause était commune, ceux-ci nous servirent également. L'un d'eux, notre voisin, épicier honnête et bienfaisant, avait surtout pris feu, dans le Comité, pour Mme la vicomtesse de Talaru qui, quinze jours avant mon arrestation, avait été enlevée et conduite prisonnière à Paris. Sa charmante et malheureuse fille

était restée à Versailles entre les mains de sa gouvernante; elle nous voyait de ses fenêtres, mais n'osait pas mettre les pieds chez nous; elle n'a recouvré sa mère qu'après la mort de Robespierre. A ce moment, il y avait déjà longtemps que Mme de Sainte-Hermine, par le crédit de Meury et de cet épicier, notre voisin, était rentrée chez elle avec un garde. Sa santé fut le prétexte ou le motif qui lui fit obtenir un élargissement provisoire et limité, — l'ordre en était renouvelé de décade en décade, — qui fut enfin prononcé définitivement, mais dont la grâce ne fut point commune à ses deux domestiques, qu'elle laissa aux Récollets. Ce fut alors que ma situation devint moins pénible.

Nous avions donc, Mme de Sainte-Hermine et moi, chacun notre garde; elle avait beaucoup plus peur que moi de ces gens-là. Les caresses qu'elle leur faisait les flattaient, ma gaieté les réjouissait. Au reste, je reconnus bientôt qu'elle en savait beaucoup plus que moi; nous lisions les papiers publics : elle les jugeait supérieurement bien, et vingt-quatre heures avant le 9 thermidor, qui fit périr le chef de nos tyrans, elle me prédit sa chute et la révolution qui amena le triomphe d'autres coquins, que nous regardâmes comme nos libérateurs. Deux jours après, elle reçut, signé Crassous, l'ordre de son entière libération (1).

(1) Moreau resta lié jusqu'à la fin de sa vie avec Mme de Sainte-Hermine; nous en trouvons la preuve dans ces vers écrits peu de temps avant sa mort :

Pour consoler du moins l'ennui qui me domine,
Quand ma fille me dit : « Sur nos prés renaissants
Nous irons dans trois mois saluer le printemps »,
Je lui réponds : « Trois mois, ô ma chère Pauline!
Que n'allons-nous plutôt entendre, dès ce soir,
Les accents enchanteurs d'une aimable voisine,
Cette charmante Sainte-Hermine,
Que je ne fais plus qu'entrevoir! »

Je fus désolé de rester captif, car Crassous était parti sans prononcer sur mon sort. Cependant, la mort du tyran et de plusieurs de ses complices, que depuis longtemps nous voyions se promener sous nos fenêtres, rendit mon maître maçon, Meslier, plus fort dans la négociation dont il s'était chargé, et plus hardi le menuisier, auquel je donnai de l'argent pour qu'il ne craignît point d'aller à Paris faire signer à Crassous l'ordre de ma libération; cet ordre me fut apporté le 20 thermidor (7 août 1794) par notre voisin, l'épicier, et reçu avec les plus grands transports de joie.

Ces transports se renouvelèrent quelques jours plus tard lorsque Mme de Talaru vint rejoindre sa fille. J'assistai à la levée de ses scellés, où je trouvai mon petit menuisier, qui avait demandé à être chargé de cette opération; il fut attendri des larmes que nous versâmes. Hélas! cette pauvre Mme de Talaru avait vu emmener à la guillotine un grand nombre des prisonniers enfermés avec elle à la maison des Oiseaux, et elle s'était elle-même un jour habillée décemment pour monter dans la charrette, alors qu'elle sortait d'une longue et dangereuse maladie, pendant laquelle on lui avait refusé le plus strict nécessaire!

Quand j'eus obtenu mon entière et parfaite liberté, mon premier soin fut de réclamer tous les certificats de résidence pouvant me procurer la jouissance de mes revenus, et de faire effacer toutes les traces des vains prétextes qui m'avaient fait regarder comme suspect. Je fus merveilleusement aidé en cela par M. Moutardier, procureur de la commune; grâce à lui, les membres de notre Comité de salut public me prièrent de retirer de leurs archives ces cahiers volumineux, dont le contenu prouvait combien j'étais attaché à la religion de mes pères, dans un temps où les complices de Robes-

pierre qui lui avaient survécu regardaient comme autant de crimes capitaux l'exercice du culte catholique. Le 8 fructidor, je fus ce que l'on appelait *réarmé*, bien que, n'ayant jamais eu une épée en ma possession, j'ignorasse que j'eusse été désarmé; et le 18 du même mois on me délivra, dans les formes prescrites, un certificat de civisme.

Alors, cependant, s'éleva un cri général contre les tigres qui avaient travaillé à ne faire de la France qu'un vaste cimetière. Ce cri ramena chez les honnêtes gens des espérances qui les bercèrent longtemps. Dieu fit justice des malfaiteurs abreuvés du sang de leurs semblables; on instruisit le procès des Carrier (1), des Fouquier-Tinville (2) et d'une foule d'autres monstres. Bientôt un décret bienfaisant rendit à tous les cultes la liberté que

(1) Jean-Baptiste Carrier, né en 1756 à Yolet, près d'Aurillac, procureur en 1789, député à la Convention en 1792, se montra partisan des mesures les plus violentes, contribua à la création du tribunal révolutionnaire, vota la mort de Louis XVI, demanda l'arrestation du duc d'Orléans, prit une part active à la chute des girondins. Envoyé en Normandie, puis à Nantes, en octobre 1793, avec mission de sévir contre l'insurrection vendéenne, il outrepassa les ordres rigoureux de la Convention, terrifia le pays par ses mesures sanguinaires, fut rappelé sur un rapport du conventionnel Jullien de Paris, et reprit sa place à la Convention. Robespierre allait le faire mettre en accusation lorsque le 9 themidor l'emporta lui-même; mais le 25 novembre suivant il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Nantes, condamné à mort, et guillotiné le 16 décembre 1794.

(2) Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, né en 1747 à Hérouel, près de Saint-Quentin, procureur au Châtelet avant la Révolution, fut obligé de vendre sa charge à la suite de dépenses exagérées, se fit remarquer dans les clubs, dès 1789, par la violence de ses opinions, devint en 1793 accusateur public près le tribunal révolutionnaire, fit condamner des milliers d'accusés, le plus souvent sans les entendre et sans aucune forme de procès, n'épargna pas même Danton et Robespierre, ses anciens protecteurs, fut lui-même décrété d'accusation au mois de mars 1795 et condamné après un procès qui dura quarante et un jours. Il monta sur l'échafaud le 6 mai, accablé de malédictions.

la constitution leur avait promise, et fit connaître à nos législateurs combien la partie de la nation qui voulait celui de l'Église romaine était supérieure en nombre à celle qui regardait toutes les religions comme indifférentes. Les églises furent rouvertes à Versailles; M. de Grandpré se mit solennellement en possession de celle de Notre-Dame, qu'il rebénit. Des oratoires particuliers avaient déjà été établis, et avant même la nouvelle consécration de Notre-Dame nous avions à notre porte une chapelle privée, où se rassemblaient publiquement tous les catholiques.

Ce fut au mois d'octobre 1794 que Mlle Ariane de Sainte-Hermine épousa M. Clock : son mariage fut bénit par l'abbé Paulet. Nous célébrâmes la fête de Noël de la même année dans l'oratoire de Mme de Perdreauville, et M. de Grandchamp, oncle de M. de Clédat, fut un des prêtres qui, après nous avoir longtemps apporté chez nous l'Eucharistie en secret, se firent un devoir de venir célébrer la messe en habits sacerdotaux.

On commençait donc à respirer, les lois oppressives tendaient à disparaître, et il nous semblait possible de songer à réorganiser notre existence. Aussitôt rendu à moi-même par le supplice de Robespierre, mon désir avait été de rentrer en possession des jardins autrefois si chers à ma vanité, et dont on m'avait si cruellement chassé peu de temps après le mariage de ma fille; mais réduit, par le vol de mes 18,200 livres, à l'impossibilité de payer en numéraire les impôts qu'on me demandait, menacé de me voir enlever par la violence tous les meubles de ma maison que je n'avais pas encore vendus, je dus rester à Versailles pour essayer de me faire restituer le numéraire que Crassous m'avait pris. Ce que la reconnaissance ne me per-

mettra pas d'oublier, c'est que celui qui remplaçait le brigand Crassous pour faire justice à tous les opprimés était le représentant du peuple André Dumont (1). Je fis un mémoire et le lui portai moi-même. Il m'accueillit, convint que son prédécesseur avait été un voleur public, et renvoya ma réclamation au comité des finances le 21 prairial de l'an III (9 juin 1795), en y ajoutant l'apostille suivante, qu'il écrivit de sa main : « *Renvoyé au comité des finances, avec invitation à mes collègues de prendre ce mémoire en considération. Les horreurs commises en ce département, les vexations inouïes qui ont eu lieu contre les honnêtes gens, tout enfin fait un devoir de cicatriser les plaies qui leur ont été faites, et de leur rendre une très prompte justice.* »

Celui de ses collègues auquel il avait adressé mon mémoire était le représentant Thibaud ; ce dernier reconnut que j'avais été indignement volé ; mais, au bout de quelque temps, il déclara que les pillages de ce furieux persécuteur de tous les gens de bien avaient été si multipliés que la Convention nationale ne se trouvait plus en état de les réparer, et que nous ne pouvions attendre cette réparation que des mesures générales que prendrait le Corps législatif. Il assura seulement au pauvre Valcourt, mon secrétaire, qu'afin de pouvoir retrouver ma plainte au milieu d'une multitude d'autres, il l'avait placée dans les cartons du Comité de législation, à côté d'un mémoire

(1) André Dumont, né à Oisemont le 24 mai 1764, député à la Convention nationale, vota la mort de Louis XVI sans sursis ni appel, fut envoyé en mission dans la Somme en juillet 1793 et y déploya une rigueur qui ne lui était pas habituelle ; mais sa cruauté était plus en paroles qu'en actions. Au 9 thermidor, il prit parti contre Robespierre, se montra ensuite très ardent réactionnaire, devint membre du Conseil des Cinq-Cents, fut nommé, après le 18 brumaire, sous-préfet à Abbeville, et obtint pendant les Cent-Jours la préfecture du Pas-de-Calais. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il fut obligé de quitter la France, et mourut le 19 octobre 1836.

de même nature, appartenant à une femme aussi cruellement dépouillée que moi (1). C'était une injustice criante, et, puisqu'on refusait de me rendre ce qui m'était dû, j'aurais voulu, du moins, que l'on m'apprît quel reproche on avait à me faire. Était-ce d'avoir, en ma qualité d'historiographe de France, obéi au Roi, qui, à la veille des États généraux, m'ordonnait de présenter en conscience, et d'après les études auxquelles j'avais consacré ma vie, un plan qui pût les rendre utiles à la patrie? Était-ce d'avoir obéi aux ordres que m'avait donnés son père, le Dauphin de 1765? J'eusse été le dernier des hommes si j'avais trahi sa confiance en dissimulant à son fils les malheurs dont il a été victime.

Ce que j'avais dit autrefois aux princes, je l'avais dit également aux peuples, et les derniers accents de ma voix leur répéteraient encore, si elle pouvait être entendue : « *O vous qui gouvernez, voulez-vous être puissants? soyez justes; ô vous qui obéissez, voulez-vous être libres? soyez justes; enfin, voulez-vous être heureux, les uns et les autres? je ne cesserai jamais de le répéter : soyez justes* (2)! » Voilà quelle avait été ma conduite publique; ma conduite privée fut toujours résignation et soumission à toutes les lois que j'ai vues naître et se succéder, et il n'est pas un gouvernement qui puisse désavouer ou craindre les vérités que renferment les écrits sortis de ma plume dans tout le cours de ma vie.

(1) Mme de Bonneval.

(2) Cette pensée, d'une si haute élévation morale, qu'on rencontre sans cesse dans les enseignements de Moreau aux princes, nous la retrouvons, un siècle plus tard, dans la bouche du grand pape Léon XIII. Recevant au Vatican, en juin 1897, le roi de Siam et son fils, le Saint-Père dit à ce dernier : « *Un jour viendra où vous serez roi; souvenez-vous alors que le fondement des États est la justice : soyez juste, et vous serez heureux!* »

La décision du représentant Thibaud nous laissait sans ressource : nous n'avions plus de numéraire, les assignats étaient démonétisés, et nous essuyions à Versailles même toutes les horreurs de la famine. Il ne nous restait qu'à exécuter le projet que nous avions formé de nous installer à Chambourcy, d'y restaurer le culte dès que nous le pourrions, et de nous y mettre à l'abri de la disette qui faisait partout les plus horribles progrès. Gallois, mon fermier, n'était pas pressé de nous voir revenir. Il s'était mis en possession de l'universalité de mes domaines, qu'il m'avait décidé à lui louer, pendant que j'étais encore prisonnier chez moi, en me persuadant que je pouvais être à tout moment dépossédé de mes biens; pour peser plus sûrement sur ma volonté, il avait essayé de convaincre mes enfants que j'étais un proscrit destiné à la mort; que, dans la crainte de tout perdre par mon supplice, il fallait se hâter de renouveler le bail ancien de 1785 en en passant un nouveau, plus complet, dont les fermages seraient payables en nature, et qu'il avait la générosité de braver le plus grand risque personnel, parce que, si je portais ma tête sur un échafaud, il serait obligé de payer à la nation, une seconde fois, tout ce que j'aurais touché.

De là était résulté un bail antidaté de trois mois qui l'avait rendu le maître de toutes mes propriétés; puis l'achat, au prix qu'il avait voulu, des charrettes, voitures, instruments aratoires, et des cinq ou six vaches qui nous restaient. Je fis tout ce que je pus pour le déterminer à annuler cet acte forcé par la plus injuste captivité, et à n'exiger rien au delà de l'engagement mutuel que nous avions pris chez Maugé, en 1792, de renouveler le bail de 1785 pour les terres situées hors de l'enceinte de nos deux clos. Il tint ferme, me traita même assez mal chez

ce notaire, qui, emprisonné quelque temps avant moi et conduit à Paris, n'avait recouvré la liberté qu'à peu près dans le même temps que moi; il fallut donc subir mon sort, et me contenter des quelques réserves qui me conservaient la pleine jouissance du local et du bois. C'est au moment où nous nous préparions à en profiter, que mon gendre et ma fille mirent à exécution le dessein qu'ils avaient depuis longtemps d'aller visiter en Limousin la famille de M. de Clédat. Le père de celui-ci venait de mourir. Ils partirent le 12 juillet pour le département de la Corrèze; un mois après, le 12 août, nous vînmes, ma femme et moi, nous établir à Chambourcy, bien décidés à les y attendre.

Accueillis par les habitants, qui n'avaient pas oublié tout ce qu'autrefois nous avions fait pour eux, nous nous aperçûmes vite que, plus que jamais, nous étions utiles à ces malheureux pour les ramener à Dieu et les soustraire à la famine. Les greniers étaient pleins; jamais plus abondante récolte n'avait enrichi les campagnes, et cependant elles étaient jonchées de mourants décharnés, qui expiraient de besoin!

Bientôt, des lois nouvelles, destinées à faire jouir le peuple de l'abondance dont il lui avait été jusque-là impossible de profiter, défendirent de laisser sortir des communes le blé nécessaire à la subsistance des habitants. Je n'en avais aucun à leur offrir, et j'étais obligé d'en emprunter moi-même, car, depuis trois ans que je n'avais mis les pieds à Chambourcy, on m'y avait toujours regardé comme condamné à périr sur l'échafaud. Mes jardins étaient en friche, mes eaux égarées, mes bâtiments menaçaient ruine : tout était à réparer ou à créer, et je me trouvais réduit à un terrain d'environ deux arpents et demi, n'ayant jamais produit que des fruits et des légumes.

Telle était ma position lorsque je commençai à profiter des lois qui nous rendaient la liberté des cultes. Par mes soins, notre église fut rebénite et rouverte, et la première résolution que je pris fut de ne plus quitter cette foule de malheureux dont j'étais entouré. Je donnai congé du second étage que nous occupions à Versailles; je fis ensuite opérer mon déménagement et transporter mes meubles à Chambourcy.

De toutes parts on me demandait du pain; je n'en avais point encore pour moi. Je partageai avec les plus indigents le blé que mon fermier m'avança, et je promis aux autres de venir à leur secours dès que cela me serait possible. Tout ce qui s'était passé depuis longtemps me paraissait une suite de miracles : j'eus foi en celui de la multiplication des pains; je m'armai de courage et ne craignis pas de faire des ingrats.

Nos législateurs avaient ordonné qu'il serait nommé, par notre commune, un agent chargé de veiller à ce que les blés qui devaient la nourrir ne fussent pas vendus à des étrangers. Aussitôt qu'il fut désigné, je me hâtai de lui dire : « *Veillez vous-même à ce que je ne m'écarte pas des lois, qu'à mon âge il ne m'est pas possible de connaître toutes; gardez la clef de mes greniers dès qu'ils commenceront à se remplir, et d'ici là indiquez-moi ceux en faveur desquels je dois inviter mon fermier à me faire quelques avances.* »

Qui osera désormais blâmer ma conduite, ou violer des propriétés que la Providence semble ne m'avoir conservées que par pitié pour le peuple qu'elle me charge de nourrir? Tout ce qui compose ma nombreuse famille, tout ce qui vient travailler et manger chez moi, est domicilié dans ma commune; et qu'y trouve-t-on? des domestiques vieux et infirmes; à la même table qu'eux, un aveugle, une

muette, un pauvre abandonné; autour de leur table, de enfants presque nus, qui, sans les bontés de Mme Moreau, expireraient sur le fumier. Sont-ce là les spectacles que cherchent les propriétaires dans leurs maisons de campagne?

Je suis récompensé d'avoir pris ce parti et choisi ce genre de vie. Ma santé est meilleure et plus forte qu'elle ne l'était avant mon changement de résidence. J'ai presque entièrement perdu la vue, mais j'ai, en la personne de l'excellent M. Morand, mon secrétaire, un guide sûr qui me prête ses yeux et sa plume, et avec l'aide duquel je travaille à reconstituer ma bibliothèque, dont la partie la plus précieuse a été livrée au pillage et presque complètement réduite en cendres (1).

Voué dès 1759, par une mission particulière, à l'étude de l'histoire, et, depuis 1774, historiographe de France jusqu'au moment où l'on m'a dit que je ne l'étais plus, j'avais eu l'attention de rassembler, avec grand soin, tous les matériaux destinés à perpétuer le souvenir des grands événements qui assigneront à la fin du XVIII[e] siècle une place si distinguée dans les fastes de l'univers. Ce sont ces importants manuscrits qui, pour la plupart, me manquent aujourd'hui.

Je ne parlerai point de tout ce qui me fut enlevé lorsque, au commencement d'octobre 1789, le dernier garde des sceaux de France, M. de Cicé, vint à Paris habiter l'hôtel de la Chancellerie, maintenant le Palais de justice, et y fit transporter nos plus belles éditions et nos

(1) La destruction de ces documents historiques explique pourquoi, dans les manuscrits de Moreau, nous n'avons pas trouvé plus de détails sur les faits importants de l'époque où il a vécu. Les huit portefeuilles qu'il avait reconstitués ne nous sont même pas tous parvenus, et, malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir ceux qui nous manquent.

plus amples collections soit de matériaux d'histoire, soit de monuments de législation. Je ne dirai rien non plus de ce que j'eus à regretter quand, au mois d'août 1790, l'Assemblée nationale prononça la destruction de cette bibliothèque de législation, d'histoire et de droit public, que je regardais comme mienne parce que je l'avais formée, et ordonna d'installer à la bibliothèque connue alors sous le nom de *Royale* tous les livres, papiers et recueils qui nous étaient restés après les importants prélèvements de l'archevêque de Bordeaux. Vraisemblablement on saura où retrouver cette foule de monuments tous relatifs à notre ancienne administration et à notre droit public français.

Mais, dès l'origine de la bibliothèque de législation, j'y avais confondu ma bibliothèque personnelle, que j'avais toujours compté laisser au Roi, car, dans mon plan primitif, rien ne devait être séparé, tout devait servir à mes successeurs comme à moi. En anéantissant l'œuvre à laquelle j'avais consacré mon existence, on sentit que l'on devait du moins me restituer ce qui m'appartenait, et M. d'Ormesson de Noyseau, qui fut chargé d'exécuter le décret de l'Assemblée, remplit les vues justes des législateurs dont il avait reçu cette mission, en me rendant tout ce que l'on jugea être à moi. A cette époque, on n'avait pas encore supprimé mon titre d'historiographe de France, on m'avait seulement destiné un successeur qui a disparu depuis, et j'étais, comme l'avait été autrefois l'académicien Duclos, propriétaire de tous mes ouvrages et de toutes les notes et extraits qui devaient conserver les faits du dernier règne.

Mes livres, transportés à Versailles, eurent beaucoup à souffrir de trois déménagements successifs; mais, lorsque le 19 mars 1794 je fus placé sur la liste des victimes qui

devaient tomber sous le fer de nos tyrans, il me restait encore intacts trente portefeuilles verts d'une énorme grosseur et d'un prix infini pour l'histoire. On se rappelle qu'en partant pour la prison des Récollets je défendis expressément à ma famille de détruire quoi que ce soit de ce que j'avais fait. Si mes ordres eussent été suivis, celui à qui j'aurais laissé mes manuscrits eût été en état d'ajouter aux deux volumes de *Mes Souvenirs*, dans lesquels on trouvera la Révolution française toute préparée par nos ministres et nos magistrats, un historique des événements qui l'ont depuis consommée, et des intrigues qui l'ont rendue un vrai prodige pour l'Europe. Malheureusement, la frayeur s'empara des miens, et quand, au bout de trois jours d'incarcération, un des sansculottes qui, jusqu'au 20 thermidor, furent chargés de répondre de ma tête, vint me tirer de ma première prison et me ramena chez moi, ma femme et ma fille m'annoncèrent en pleurant de joie, et j'appris en pleurant presque de colère et de regrets, qu'elles avaient fait main basse sur mes papiers et brûlé la plus grande partie de mes matériaux historiques. Cet autodafé me causa, je l'avoue, un chagrin incroyable : de mes trente portefeuilles, il me restait à peine de quoi en remplir huit! Combien je déplorai alors la perte de ces précieux documents; mais combien je dus excuser dans ma maison des craintes que partagèrent la plupart de mes amis, dont la pusillanimité livra aux flammes tous les papiers qui annonçaient ma correspondance avec eux! L'effroi de ma famille était en effet assez justifié, car, il faut en convenir, le cabinet d'un homme qui, pendant tout le règne de Louis XVI, avait été historiographe de France, contenait quelques preuves que Louis XVI avait existé et qu'il y avait eu en France des rois avant que l'on eût organisé une république. Or,

sous le règne du tyran qui devait me livrer, comme tant d'autres, au supplice auquel il avait condamné le clergé, la noblesse et la magistrature, un ordre signé *Louis*, et auquel j'aurais obéi en 1755 ou en 1774, m'établissait en 1794 conspirateur contre la sûreté du peuple. Dans ces malheureux temps, une fleur de lis oubliée sur la plaque d'une cheminée eût été un titre de confiscation contre ma maison, et mon portrait, dans lequel une robe rouge aurait prouvé que j'avais été magistrat ayant des provisions du Roi, devenait l'arrêt de ma mort.

Depuis que Dieu a fait justice des exterminateurs qui ont couvert la France de sang et de débris, j'ai voulu, pour m'aider à supporter la vie, rassembler tous ceux de mes souvenirs qui pourront répandre encore quelques lumières sur les prodiges d'une époque si féconde en leçons pour les rois et les peuples; je me suis mis à la recherche et à la revue des imprimés et des manuscrits restés dans ma bibliothèque. Les premiers existent tous : on les eût en vain jetés au feu. Ce que je retrouve des seconds me rappelle une grande partie de ce qu'on a brûlé, et me replace sur toutes les routes que j'ai parcourues. De tout cela, j'ai composé un catalogue raisonné, partie déjà intéressante de ma propre histoire, car tout ce que j'ai écrit a eu non seulement un but moral indiquant mes intentions, mais aussi une occasion me prescrivant un devoir.

Plusieurs de mes ouvrages peuvent avoir été prêtés à des personnes qui ont oublié de me les remettre. Comptant sur l'irréprochabilité des motifs qui, au moment où j'arrive au port, me portent à rendre utiles à ma patrie les débris de mon naufrage, j'attends des recouvrements et j'espère des restitutions de gens qui ne m'ont rien pris. Si je ne puis faire mieux, je substituerai à des

mémoires pleins de détails et riches en anecdotes des sommaires valant encore la peine d'être conservés.

Ce genre d'occupation, dont je me sens la force, procurera quelques jouissances à ma décrépitude, et je conviens que celui qui gagnera le plus à ce travail, ce sera moi; mais cet égoïsme est permis aux vieillards : il favorise la revue générale qu'ils doivent passer de tous les rapports qu'ils ont eus avec la société dont ils prennent congé. J'ose donc appeler à mon secours et de vieux amis, et une foule de gens de lettres avec lesquels j'ai pu entretenir autrefois une correspondance très agréable. Peut-être, sortant aujourd'hui de dessous les ruines où ils sont cachés, seront-ils en état de compléter ce qui manque dans la collection de mes écrits. Au reste, ce que je désire le plus retrouver est la longue suite de mémoires manuscrits, datant de 1788, qui tenait le rang le plus distingué parmi mes matériaux historiques. Le dépositaire fidèle (1) auquel, au fur et à mesure de leur composition, j'en confiais le double, n'est point mort; si lui-même n'a rien brûlé, il peut se faire que, la paix une fois conclue entre toutes les puissances de l'Europe, il découvre quelque moyen de rendre à mes portefeuilles historiques cette portion de mes productions que je regretterais toute ma vie, si je les avais entièrement perdues.

Cette paix, depuis si longtemps attendue, et que, sous quelque gouvernement que ce soit, la Providence destine peut-être enfin à notre malheureuse patrie, me fournira sans doute un nouveau moyen de réparer mes pertes. La liberté dont jouira notre pays s'étendra probablement à la liberté de penser et d'écrire, et rendra à tous les gens

(1) Le comte de Provence, comme Moreau l'a expliqué plus haut.

de lettres de l'Europe celle de se communiquer leurs écrits.

Or, parmi les savants étrangers, il en existe plusieurs que je n'ai jamais vus, et avec qui, depuis plus de vingt ans, j'entretiens une correspondance purement littéraire, mais franche et libre, et qui n'a pas même été interrompue par les troubles dont nous étions convenus de ne nous jamais parler.

J'ai eu pour amis, on s'en doute bien, plusieurs écrivains français; comme la moindre liaison avec l'auteur des *Cacouacs* les eût exclus de nos Académies, qui m'ont toujours été fermées, cette ambition d'y parvenir m'enleva des hommes célèbres dont j'honorais les talents et dont j'estimais les qualités personnelles. Les sociétés littéraires des autres États n'ont jamais eu ce motif de s'éloigner de moi, et ont cru en avoir quelques-uns de me rechercher et même de me provoquer. Je citerai ici l'Académie impériale et royale de Bruxelles, qui a daigné m'adopter, et dont les membres les plus distingués m'ont toujours envoyé leurs productions. L'évêque d'Anvers, à qui je dus cet honneur et qui a défendu avec tant de courage, dans les États de Brabant, les droits de sa patrie contre Joseph II; le jurisconsulte Elyas de Lusac, de Leyde, bon et franc républicain, qui m'adressa, en 1775, une traduction hollandaise de mes *Devoirs du prince,* et me plaça depuis dans la société littéraire de Haarlem, dont j'ignorais l'existence, sont du nombre de ceux qui ne m'ont jamais connu de vue (1); mais je nommerai à côté d'eux un savant professeur d'Amsterdam,

(1) Nous avons entre les mains les brevets sur parchemin, avec sceaux, qui ont été envoyés à Moreau par ces Académies; ils sont datés : l'un, celui de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, du 23 octobre 1776, signé : J. Des Roches, secrétaire perpétuel; l'autre, celui de l'Académie de Haarlem, du 28 mai 1777, signé : Antonis Slicher, président.

M. Cras (1), qui, après m'avoir adressé quelques dissertations et écrit quelques lettres latines, vint, en 1784 ou en 1785, passer quelques jours chez moi, à Ville-d'Avray.

Or, combien de fois, dans nos lettres, nous sommes-nous mutuellement engagés à saisir la première occasion de nous réunir! Tous savent maintenant que j'ai pris pour devise ce verset du psaume LXI : *Deus, adjutor meus, non emigrabo;* mais combien je me croirai heureux si mes yeux, presque entièrement éteints, conservent un reste de lumière pour les entrevoir du moins, lorsque, la paix faite, ils viendront, comme ils me l'ont souvent promis, visiter un des plus beaux et des plus riches pays de l'Europe, que plusieurs d'entre eux ne connaissent point encore!

Les savants étrangers dont il me reste le plus sont l'évêque d'Anvers et le jurisconsulte de Leyde, avec lesquels ma correspondance a duré jusqu'au mois de juin 1792. Je n'ai point perdu un ouvrage très religieux et très métaphysique que le premier m'a envoyé, et qui, sous le titre d'*Aveugle de la montagne,* présente à ses lecteurs des vérités sublimes, également redoutables à l'impiété et à la superstition.

Puissent tous ces amis, aujourd'hui si loin de moi, venir m'aider à supporter la perte de ceux qui m'ont été ravis dans ma patrie! Puissé-je, un jour, placer encore leurs ouvrages au milieu des débris d'un cabinet pour lequel, dans des temps plus heureux, ils témoignèrent tant d'intérêt!

(1) Henri-Constantin Cras, jurisconsulte hollandais, né à Wageningen en 1739, professeur de droit civil et de droit politique à Amsterdam en 1785, mort en 1820.

CHAPITRE XX

Considérations sur la Révolution. — Impiété des princes. — Les deux plus vieilles maisons de l'Europe. — Justice divine. — Philippe-Égalité. — Louis XIV et Mme de Montespan. — La marquise de Mailly. — La bonne reine Marie. — Maladie de Louis XV à Metz. — La duchesse de Châteauroux. — Rapports du Dauphin et de son père. — M. de Choiseul. — Perfides conseils donnés à la Dauphine. — Irréligion des ministres. — Triste présage. — Apostasie des princes. — Politique de Joseph II. — *Point de diseux de messes.* — Indifférence religieuse de la Reine. — Propos du duc d'Harcourt. — Le dernier prisonnier de la Bastille. — Le prince Louis de Rohan, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France. — Le collier de diamants. — La Reine au Temple. — Deux aristocraties aux prises. — Crime de lèse-divinité. — Le jeune Castellane. — Les courriers du duc d'Orléans. — Abominable conduite de ce prince. — Revirement dans l'opinion publique. — La paix générale. — Mon désir d'être encore utile à ma patrie. — Le soir d'un beau jour.

Avant de clore ces *Mémoires,* je voudrais essayer d'expliquer les causes de nos affreux et inconcevables malheurs : les histoires des conspirations qui ont fini par détruire la monarchie française et rendu le plus malheureux des peuples celui que nos législateurs ont proclamé le seul souverain de la France, ont passé sous mes yeux; elles n'étaient point étrangères aux recherches que devait se permettre l'historiographe de France. Dieu me garde, cependant, d'être l'historien de ce prodigieux et incalculable bouleversement qui a donné de si terribles leçons aux rois et aux peuples, et a sans doute été destiné à punir de grands crimes. Assez d'autres écrivains, après

moi, se chargeront de cet important et pénible soin; mais peut être leur ai-je déjà préparé et leur préparerai-je encore des matériaux, en recueillant des faits qui touchent de près à l'effroyable Révolution que nous venons de traverser, et dans laquelle il est impossible de ne pas reconnaître la main de la Providence.

Tous les princes, tous les hommes chargés du gouvernement soit politique, soit pastoral, seront, quelque jour, forcés de convenir qu'elle n'a fait qu'exercer la grande justice qu'ils ont attirée sur eux, en abandonnant l'éternelle morale dont ils sont essentiellement sujets, et l'unique religion à laquelle tous les hommes ont été appelés. Elle ne se lie donc, cette Révolution, qu'à celle qui, prédite dès le commencement du monde, a dû renouveler la face de la terre par l'établissement de cette théocratie naturelle qui ne soumet l'homme qu'à Dieu, et exclut, de toute espèce de gouvernement, le pouvoir arbitraire qui caractérise tous les genres de tyrannie.

La religion et le gouvernement étant entrés dans le monde le même jour et par la même porte, l'homme, destiné à être libre et néanmoins gouverné pour être libre, n'a pu, n'a dû être soumis aux rois que comme Jésus-Christ l'a été lui-même. Lisez M. Bossuet, vous verrez que la succession des empires n'a été arrangée, par les décrets de Dieu, que pour faciliter la grande révolution qui doit unir toutes les nations. Lisez l'Histoire sainte, lisez aussi les fastes de tous les peuples, vous verrez qu'il n'en est aucun dont les malheurs n'aient commencé par des crimes. Ce sont toujours les péchés des hommes qui ont attiré les vengeances du ciel : j'ai prouvé cette vérité pour la France dans tous mes *Discours sur l'histoire.* Mais si l'on veut bien étudier l'histoire, il faut avant tout étudier l'homme lui-même, et connaître en lui

les principes du mal et du bien. Il est libre, mais il a sa règle dans sa conscience, et la première chose que sa conscience lui dicte, c'est que son âme est une substance essentiellement distincte de la matière. Celle-ci est susceptible de mouvement, mais ne se le donne point elle-même. Il n'y a, dans l'univers, d'actif que les intelligences capables de connaître, de vouloir et de sentir, et le polythéisme des peuples de l'antiquité, ainsi que les dogmes qui ont été révélés au plus ancien de tous, attestent également l'immatérialité des âmes et l'inactivité naturelle des corps, auxquels elles communiquent le mouvement et la vie. Il existe dans tous les êtres qui pensent un vrai pouvoir, et ce pouvoir est celui de commander à la matière. Toutes les intelligences créées libres peuvent user et abuser de ce pouvoir. Elles pèchent si elles abusent, et la peine est attachée à l'abus, comme le plaisir et la jouissance sont également liés au bon usage (1). De cette vérité (2), il résulte que toutes les intelligences

(1) Moreau, développant cette idée de la peine attachée à l'abus, comme du plaisir et de la jouissance liés au bon usage, dit ailleurs : Il n'y a pas un fait dans la nature qui ne puisse et ne doive être une leçon de morale pour l'homme, car il n'y en a pas un qui n'indique cette loi générale de la destination, qui est le fondement de toute morale. J'observe mon corps, et tous mes membres semblent se réunir pour me crier : « *Celui de nous qui remplira sa fin s'en trouvera bien; celui de nous qui abusera sera puni par l'abus même.* »

Chacune des parties de notre corps sera punie par où elle aura péché. La même loi générale existe donc et dans l'assemblage de tous mes membres, qui ne font qu'un seul corps, et dans l'assemblage de toutes les parties de la société, qui ne forment qu'un seul tout politique.

Grâce à Dieu, je me porte à merveille; mais la partie de moi-même dont j'ai le plus abusé a été mes yeux : je perdrai et j'ai presque perdu la vue. J'ai également abusé de ma tête en outrant le travail qui exige l'attention du raisonnement : je ne dois craindre que l'apoplexie et le radotage.

(2) Je crois l'avoir très solidement établie et évidemment démontrée dans un ouvrage que l'on trouvera quelque jour parmi mes

libres ont le funeste pouvoir de pécher et de se rendre par là malheureuses. J'en ai assez, j'en ai même peut-être trop dit sur cette matière; revenons à l'application que je veux faire de cette grande idée aux merveilles de l'époque à laquelle nous sommes arrivés.

Une des premières punitions que Dieu a exercées contre les princes a été de permettre qu'ils l'abandonnassent. Leur impiété a été leur premier délire. En parcourant l'histoire, il est facile de constater que, depuis près de deux siècles, les plus mauvais chrétiens ont été les princes; que les plus indignes prêtres ont été ceux qui, au sacerdoce, ont joint la puissance et les dignités temporelles. Ce qui a le plus contribué à me persuader que c'était plutôt sur les trônes que sur les têtes couronnées, que la terrible justice de Dieu allait tomber, c'est que le dernier de nos rois n'a été que le plus faible et le plus incapable de nos souverains, mais a peut-être été le moins coupable de tous. Lorsque je l'ai vu craindre, feindre, et déférer en aveugle aux conseils pervers qui s'étaient emparés de lui, laisser tout faire à l'impie Brienne, à l'irréligieux Necker et au despote Breteuil, j'ai cru voir écrits sur les murs mêmes du château de Versailles ces effroyables caractères : *Mané, thécel, pharès,* que Balthazar vit sur les lambris de la salle de son dernier festin; cependant j'ai observé que ce prince était moins condamnable que ce Nabuchodonosor qui, lui, s'était mis à la place de Dieu.

Nos neveux connaîtront un jour la longue suite d'attentats et de crimes qui a renversé le trône de nos rois, et conduit au même échafaud ou plutôt au même

manuscrits; il est intitulé : *De la foi et des Miracles, ou Nouvelles Méditations métaphysiques sur la nature des âmes et sur le pouvoir qui leur fut donné sur la nature.* (*Note de Moreau.*)

autel un roi et une reine que Dieu nous avait donnés dans sa colère, et dont l'exemple offre à l'univers les plus redoutables enseignements. Pour moi, j'ai tremblé quand j'ai réfléchi que la Providence avait placé à la tête du même peuple les restes de ces deux maisons qui, pendant plusieurs siècles, ont fait en Europe tant de coupables et tant de malheureux, et dont la funeste politique, fléau destructeur du genre humain, a si longtemps dévasté la terre et corrompu ses habitants. J'ai entendu crier de toutes parts : *Voilà deux scélérats!* Je ne l'ai point répété; j'ai dit simplement : *Voilà deux victimes!* et j'ai porté mes regards sur les règnes de leurs ancêtres depuis trois siècles. Lorsqu'en 1755 on me chargea de défendre la cause de la France contre l'Angleterre, pour me donner une idée de la forme que pourrait avoir mon travail, on me mit entre les mains huit volumes d'un ouvrage que Louis XIV avait fait composer en 1704, pour dévoiler les horribles procédés de la maison d'Autriche. J'ai voulu relire cet ouvrage, intitulé : *Lettres d'un Suisse à un Français.* Qu'y ai-je remarqué? Une suite de crimes et de forfaits épouvantables : la perfidie, les assassinats, les empoisonnements. Mais si, alors, la Cour de Vienne eût également cherché à mettre au jour la conduite du prince qui, à tant de titres, mérita le nom de *Grand*, sans remonter jusqu'à Henri IV, qu'aurait-on vu dans l'histoire d'un souverain qui porta l'orgueil jusqu'à se flatter de placer un jour sur le premier trône de l'Europe les fruits impurs de ses adultères publics, sinon le plus scandaleux despotisme; et qu'aurait-on trouvé dans l'histoire d'une noblesse et d'une magistrature qui souscrivirent à ce projet, sinon le plus lâche esclavage?

De ces deux colosses l'un est en poudre : c'est cette statue gigantesque dont une pierre a frappé les pieds d'argile.

L'autre tombe par morceaux et défend inutilement ses débris. Et contre qui tous les potentats de l'Europe s'agitent-ils aujourd'hui? Ces peuples qu'ils ont méprisés, opprimés, corrompus; ces peuples, à qui ils ont donné l'exemple de l'infidélité; ces peuples ignorants et crédules sont devenus leurs maîtres. L'exemple des Cours leur disait : « *Il n'y a pas de Dieu* »; et c'est par la bouche de ces peuples que Dieu a dit aux puissants de la terre : « *Il n'y aura plus de rois!* »

La divinité de l'ouvrage a donc été prouvée par la faiblesse des agents chargés de l'exécuter. Dans la révolution qui commença les conquêtes de l'Évangile, tout fut miraculeux; tout l'est, tout le sera également dans la révolution qui doit les achever. J'ai autrefois enseigné, et je suis encore aujourd'hui persuadé, que la morale est non seulement règle pour les sociétés, mais, dans l'ordre naturel, cause très efficace du bien qui leur arrive lorsqu'elles s'y conforment, et des maux qu'elles éprouvent lorsqu'elles s'en écartent. Ici, par la nature des malheurs survenus et des biens annoncés et préparés, je ne puis m'empêcher de reconnaître un ordre surnaturel, et je m'écrie avec le poète :

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles?

De tous les miracles de nos jours, on regarde sans doute comme le plus surprenant celui qui a livré au supplice ceux de nos princes qui sont restés en France, et à toute leur faiblesse ceux qui en sont sortis. On s'est dit avec effroi : « *Pourquoi les victimes les plus innocentes confondues avec les coupables les plus justement détestés?* » Et l'on n'a pas fait attention que cette promiscuité de sacrifices a été elle-même annoncée, dans les livres saints, comme le caractère des grandes révolutions propres à

instruire les hommes : *Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te et ejiciam gladium meum de vagina tua et occidam in te justum et impium.* (Ézéch., chap. xxi, 3.) Voilà ces punitions en masse destinées à servir de leçon aux peuples, comme les succès et les jouissances en masse doivent récompenser leur fidélité.

En continuant de chercher dans les faits qui ont dû nous frapper tout récemment et dans ceux qui ont marqué le siècle précédent, nous trouvons de nouvelles preuves de cette justice que Dieu paraît avoir voulu exercer sur les rois qui l'ont abandonné, et sur les hommes qui, sans retourner à lui, n'ont essayé de se mettre à leur place que pour devenir, comme eux, les tyrans de leurs frères et de leurs égaux. Cette irréligieuse philosophie qui, sous le régent Philippe d'Orléans (1), levait déjà sa tête altière dans les orgies du Palais-Royal, corrompt la Cour de Louis XV, et, pendant le règne du successeur immédiat de Louis le Grand, menace son trône. Elle triomphait, elle se croyait déjà, lors du ministère du duc de Choiseul, sûre de tout renverser. C'est du Palais-Royal que sort, sous Louis XVI, le feu destructeur de la monarchie : le petit-fils de cet impie régent épouse une Messaline, qui blasphéma jusqu'à ses derniers moments; son fils est un monstre et le plus méchant des princes qui, depuis Clovis jusqu'à nous, ont mérité, non le mé-

(1) Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, né à Saint-Cloud le 2 août 1674, d'abord duc de Chartres, épousa, en 1692, Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan; conçut un instant la pensée de se placer sur le trône d'Espagne, dut signer une renonciation à sa prétention, s'occupa d'alchimie, ce qui lui valut d'être accusé de la mort soudaine du Dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne et de leur fils aîné. On prétendit qu'il convoitait l'héritage de Louis XIV : à la mort de ce prince, en 1715, il fit casser son testament par le Parlement, obtint la régence à la place du duc du Maine, et mourut à Paris le 2 décembre 1723.

pris, mais l'horreur des siècles. Il semblait livré aux puissances de l'enfer, qui soufflèrent dans son âme de boue les plus absurdes folies et les plus terribles comme les plus cruelles vengeances, et on a bien le droit de livrer à la haine et à l'indignation de la génération présente et des générations futures ce détestable ambitieux qui, pour laisser le trône à ses enfants, assassina le chef de son auguste maison. Il a expié ses forfaits sur l'échafaud même où il avait fait conduire ce vertueux prince. Mais quels crimes préparaient et annonçaient, depuis près d'un siècle, la justice que Dieu a faite de ce parricide conjurateur, et quel spectacle, pour un observateur philosophe et religieux, que celui des routes par lesquelles s'avance la Providence lorsqu'elle veut châtier les nations et instruire leurs plus grands rois!

Le libertinage des sens, au temps de Henri IV, n'était pas joint à la rébellion contre le ciel; nos vieux Français étaient ignorants; ils pouvaient être superstitieux, mais ils craignaient Dieu. Louis XIV, le plus absolu et le plus puissant de tous ceux qui, depuis Charlemagne, ont gouverné la France, le craignait aussi; je dis le plus puissant, et non le meilleur, car saint Louis, Louis XII et Henri IV lui-même valaient mieux que lui. Ces princes, comme tant d'autres que je pourrais nommer, avaient été à l'école du malheur; lui, entouré de flatteurs qui l'adoraient, pécha par orgueil, se crut tout permis, et ne reconnut plus de lois que ses volontés. Il apprit par les malheurs dont fut affligée sa vieillesse, et l'univers entier apprit ensuite par le triste sort de ses arrière-petits-fils, combien était fausse et funeste cette politique des Cours qui sacrifie tout à la puissance d'un maître, et combien devait être désastreuse pour les peuples cette irréligieuse philosophie qui flatte leur licence. Eh bien, je crois digne

de remarque que ce monarque, qui, de l'aveu du corps législatif, son conseil essentiel, se crut le maître de légitimer ses bâtards adultérins et de les placer sur son trône après les princes de son sang, auxquels il avait donné pour femmes les fruits de ses plus scandaleuses débauches, que Louis XIV, qui se regarda comme le dieu de la France, respecta le Dieu de saint Louis et ne fut point un impie.

La dissolue Montespan (1) jeûnait pendant le carême, et disait : « *Je viole un des préceptes, est-ce une raison pour les enfreindre tous?* » Bourdaloue, il est vrai, s'élève avec force contre ces honteuses capitulations, mais au moins est-il juste de dire que la femme adultère de l'Évangile n'aurait point obtenu son pardon, si son crime, joint au blasphème, eût été le résultat calculé d'une impiété philosophique.

Sous Louis XV, j'ai vu encore une adultère à l'occasion de laquelle Jésus-Christ eût dit à nos prélats : « *Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre.* » Ce fut cette marquise de Mailly (2) que nos infâmes courtisans avaient choisie pour tenter le monarque, lorsqu'ils voulurent le corrompre pour devenir ses maîtres. A cette époque, ce n'était pas à la Cour qu'il fallait chercher des mœurs pures et sévères; mais on y trouvait encore moins cette licencieuse philosophie qui, depuis, a

(1) Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan, née en 1641, dame du palais de la Reine, devint la maîtresse de Louis XIV, en eut huit enfants, et mourut en 1707.

(2) Louise-Julie de Nesle, comtesse de Mailly, née en 1710, morte en 1751, aînée de cinq sœurs de la maison de Nesle et maîtresse de Louis XV, comme le furent également trois de ses sœurs : Mme de Vintimille, la duchesse de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux. Après la mort de celle-ci, le duc de Richelieu offrit, de la part du Roi, sa succession à la quatrième; mais elle refusa, grâce à la fermeté du marquis de Flavacourt, son mari.

fait tant de ravages. Cette bonne reine Marie (1), avec laquelle, pendant si longtemps, Louis XV avait vécu dans la plus parfaite intelligence, estimait fort la chasteté, mais elle savait bien que la chasteté n'était pas la vertu de tout ce qui la servait. Une ordure, dans une pièce de théâtre, la faisait quelquefois rire; une impiété l'eût mise en colère. Au sujet de cette vieille galanterie des dames de la Cour, je rappellerai ici un souvenir, montrant combien elle était moins odieuse que la moderne philosophie.

J'ai été quelquefois surpris de voir, dans la douce et charmante société de Mme d'Armagnac, chez qui, à Sèvres, nous passions notre vie, des femmes dont je savais les anciennes aventures. Je les observais, et que trouvais-je en elles? des créatures humbles, que je n'ai jamais entendues médire de qui que ce soit; des veuves, qui consacraient aux pauvres leur fortune et leur travail. La pécheresse qui nourrissait, habillait, pensionnait en secret des indigents, était là, pour nous, une excellente compagnie. On ne demandait point : « *Quelle conduite a-t-elle tenue dans sa jeunesse?* » mais : « *Que fait-elle aujourd'hui?* » On s'était prescrit la loi de ne croire que le bien qu'on disait des femmes, et ce que je puis certifier, c'est que toutes celles que j'ai vues assises à table, à côté de celles dont les mœurs avaient été le plus irréprochables, imitaient ces dernières, et achetaient gaiement le ciel à force d'aumônes.

Revenons à Louis XV, et remontons au moment où l'on réussit à le détacher de sa vertueuse et religieuse moitié. Le dégoût qu'il conçut pour Mme de Mailly fut

(1) Catherine-Sophie-Félicité-Marie Leczinska, reine de France et de Navarre, née le 23 juin 1703, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, et de Catherine Opalinska, épousa Louis XV le 5 septembre 1725, et mourut le 24 juin 1768.

la première grâce que Dieu lui fit, et la maladie qui, à Metz, au mois d'août 1744, le conduisit aux portes du tombeau, fut la seconde. Je me souviens de ce cri unanime de la douleur publique éclatant à l'heure du danger, et des transports d'allégresse annonçant la guérison de *Louis le Bien-aimé* comme accordée à l'acte héroïque de religion qui répara un scandale affreux et récent. S'il eût saisi cette occasion d'augmenter encore, dans tous les cœurs, cette tendre affection dont il fut proclamé l'objet, sans être le plus grand des rois, il en eût été, le reste de sa vie, le plus heureux, et eût peut-être laissé après lui un fils dont la sagesse et la gloire auraient affermi, pour un siècle, la liberté et le bonheur de ses peuples.

Hélas ! aussitôt après son retour à Paris, se manifestent les premiers symptômes de cette contagion morale qui a perdu sa famille, et amené sa nation à une apostasie qui a sonné la dernière heure de la France. L'évêque de Soissons (1) a, par ordre du Roi, rempli un devoir indispensable : il est désavoué et exilé. L'héritier du trône perd le vertueux gouverneur qui l'a conduit à Metz (2) : le duc de

(1) L'évêque de Soissons, M. de Fitz-James, était premier aumônier de Louis XV. Lorsqu'à Metz ce prince fut à toute extrémité, il se présenta avec le duc de Chartres, et malgré le duc de Richelieu, pour remplir son ministère. Mais, avant de donner le viatique au Roi, il exigea, comme il le devait, que non seulement celui-ci éloignât Mme de Châteauroux, mais encore qu'il fît amende honorable en présence des princes, des courtisans et du peuple.

(2) En apprenant la maladie du Roi, le Dauphin, qui n'avait que quinze ans, partit pour se rendre auprès de lui. Louis XV, attribuant sa démarche non à la tendresse d'un fils, mais à l'empressement d'un héritier, lui envoya l'ordre de retourner à Versailles, en donnant pour prétexte l'intérêt qu'il prenait à la santé de son fils ; en réalité, il lui répugnait de voir arriver son successeur. Le Dauphin, par amour filial, ne crut pas devoir obéir ; il était déjà à Verdun et ne put se résoudre à revenir sur ses pas sans avoir vu son père, qui le renvoya peu de jours après, et dont, à dater de cette époque, il sentit diminuer l'affection. Avant son retour, le Roi fit donner au duc et à la duchesse de Châtillon l'ordre de se rendre

Châtillon (1) est disgracié, et le jeune prince, dont la piété filiale aurait au moins mérité des éloges, n'ose paraître devant son père. La duchesse de Châteauroux (2) n'a que trop publiquement avili le monarque ; elle triomphe, le rend odieux, et achèvera de le traîner dans la boue. Maurepas, oncle de son premier amant (3), Maurepas, qui n'a pas su la défendre, condamné à lui annoncer son indigne victoire, en vain lui demande grâce : elle le punit en lui faisant ôter le département de la maison du Roi, et elle périt bientôt elle-même (8 décembre 1744), laissant contre ce même Maurepas des soupçons trop souvent rappelés (4).

dans leurs terres, et ne leur laissa que quelques heures pour se mettre en mesure d'exécuter sa volonté. On prétendit que le duc, comptant sur la mort de Louis XV, s'était jeté aux genoux du Dauphin et l'avait salué comme son roi.

(1) Alexis-Madeleine-Rosalie de Bois-Rogues, duc de Châtillon, né le 20 septembre 1690, lieutenant général des armées en 1734, gouverneur du Dauphin en novembre 1735, créé duc et pair en mars 1736, lieutenant général du gouvernement de Bretagne en 1739, mort le 15 février 1754. Il avait épousé en premières noces, le 21 janvier 1711, Charlotte-Vautrude Voisin, fille cadette de Daniel-François Voisin, alors ministre et secrétaire d'État au ministère de la guerre et depuis chancelier de France, et en secondes noces, le 20 avril 1725, Anne-Gabrielle le Veneur de Tillières, née le 2 décembre 1699.

(2) Marie-Anne de Nesle, marquise de la Tournelle, duchesse de Châteauroux, née en 1717, succéda à trois de ses sœurs dans les faveurs de Louis XV; renvoyée par le Roi le 14 août 1744, elle fut rappelée quelques mois après; mais atteinte d'un mal étrange, elle mourut le 8 décembre 1744 au milieu d'atroces convulsions, en accusant Maurepas de l'avoir fait empoisonner.

(3) Le duc d'Aiguillon.

(4) Pour que cette portion scandaleuse de notre histoire soit encore plus éclairée, voici des faits dont je crois pouvoir répondre et que j'ai vérifiés. La marquise de Mailly, que l'on donna au Roi, était une bonne femme; Mme de la Tournelle, sa sœur, était une ambitieuse coquine, qui, à force d'intrigues et d'agents sûrs, parmi lesquels il faut placer le duc d'Aiguillon, son amant, parvint à chasser sa sœur pour se mettre à sa place. M. le maréchal de Richelieu fut soupçonné d'être entré dans ce complot. Voici ce qu'il en

Voilà, en peu de mots, l'histoire de ce que l'on appela une grande révolution dans les intrigues de la Cour. Calculons-en les suites. Que de terribles rapprochements elles vont nous offrir! De là cet embarras mêlé de terreur et de honte, qui, pendant toute la vie du Dauphin, père de Louis XVI, parut l'éloigner de son père. Celui-ci, de son côté, se souvenant trop bien de la défiance qu'il lui avait témoignée, ne se trouvait plus assez à son aise avec lui pour se livrer à sa tendresse; on a été jusqu'à croire que le Roi et lui s'aimaient peu : on s'est trompé. Dieu avait condamné Louis XV à redouter son fils, et ce faible monarque, qui, à la suggestion de ses indignes ministres,

a dit lui-même à un ami, digne de foi, à qui il n'a jamais rien déguisé : Louis XV s'était déjà arrangé avec Mme de la Tournelle, qu'il fit ensuite duchesse de Châteauroux, lorsqu'il confia son secret au maréchal qui l'ignorait; il lui conta comment, allant pendant la nuit à un rendez-vous qu'il avait avec elle, il avait été insulté et avait pensé être bourré par les Suisses du château; il le pria de l'accompagner désormais dans ses visites nocturnes, et par là le rendit non seulement le confident, mais l'un des agents de sa nouvelle passion. Richelieu connut dès lors cette Châteauroux pour ce qu'elle était : pour une femme hautaine qui voulait absolument gouverner et qui ne se donnait qu'à ce prix. Il était simple que le maréchal cherchât à devenir l'un de ses amis. Il laissa la duchesse en possession du Roi et fut obligé de partir pour Bordeaux, où il recevait de fréquentes lettres du monarque. Il y était encore lors de l'aventure de Metz, et le Roi, de retour à Paris, lui écrivit pour l'inviter à venir le rejoindre; en effet, la duchesse demandait hautement vengeance. M. de Maurepas avait été obligé d'aller lui offrir toutes les satisfactions qu'elle pouvait désirer, mais en avait été mal reçu, et peu de temps après elle était morte elle-même. Nouvelles invitations du Roi au gouverneur de Guyenne pour qu'il hâtât son retour. Il arrive; le monarque lui tend les bras en le recevant, et s'écrie douloureusement : « *Ils me l'ont empoisonnée!* » Il n'accusa personne, et M. de Richelieu fit tout ce qu'il put, non seulement pour que ses soupçons ne tombassent sur qui que ce soit, mais pour lui ôter même toute espèce de soupçon. Pouvait-on, sans injustice, porter à cet égard sur M. de Maurepas un jugement téméraire? Il n'y a là-dessus rien de prouvé; ce que l'on sait, c'est que M. de Maurepas, plus philosophe que personne, n'a jamais tenu une conduite qui annonçât une conscience religieuse et timorée. (*Note de Moreau.*)

avait, à son retour de Metz, repoussé ses caresses, devait être obligé, un jour, de l'appeler au secours de ces mêmes ministres, troublés et déconcertés par le parricide Damiens. D'autre part, le Dauphin, mort avec tant de courage au mois de décembre 1765, tout en ayant, sur le gouvernement même, conçu de si grandes idées, a toujours été, dans le Conseil, inutile à sa patrie. Il rougissait de sa timidité; il était quelquefois tenté de la regarder comme quelque chose de surnaturel, et il ne pouvait la vaincre. Mais combien sa vie, sa mort et sa sépulture même ont réuni de caractères qui m'ont toujours paru les plus tristes annonces des désastres que son règne nous aurait épargnés! On sait combien cette perte occasionna de soupçons injurieux contre le duc de Choiseul. Dieu me garde de croire à ces grands crimes! et quoique je n'aie jamais ni aimé ni estimé ce ministre, je déclare que je ne l'ai jamais cru capable de cet épouvantable forfait (1). Ce que je sais, ce que je puis attester, c'est que le Dauphin regarda toujours le duc de Choiseul comme le ministre le plus dangereux, parce qu'il était sans religion, et le moins zélé pour la maison royale, parce qu'il le croyait, dans l'âme, beaucoup plus Autrichien que Français. Ce ministre, de son côté, et j'en ai eu des preuves frappantes, n'aimait pas le Roi, craignait et détestait le Dauphin, et parlait des enfants de ce prince avec l'insolence la plus cynique : il les nommait des *figures de Saxe* (2). Son grand intérêt, sa passion la plus effrénée était de gouverner sous un roi enfant; mais si jamais l'histoire lui impute d'avoir

(1) Talleyrand, dans ses *Mémoires*, raconte que la comtesse de Choiseul-Beaupré ayant péri de la manière la plus inattendue, on avait déjà prétendu que M. de Choiseul, qui alors portait encore le nom de Stainville, n'était pas étranger à sa mort.

(2) Allusion peu respectueuse à la patrie de leur mère, Marie-Josèphe de Saxe.

eu quelque part à la perte effroyable qu'éprouva la France en 1765, sans me joindre à ses accusateurs, je me contenterai de dire qu'on a bien soupçonné notre régent de 1715 d'avoir voulu empoisonner le dernier rejeton de la famille royale.

Parlerai-je maintenant de la singularité des circonstances qui ont suivi la mort de ce prince? Pourquoi le seul ministre religieux et juste (1), digne de la plus entière et de la plus parfaite confiance, le seul capable de défendre ses enfants du sort auquel ils étaient vraisemblablement déjà condamnés, prend-il la terrible résolution de souffrir, avant le temps, l'opération qui lui a coûté la vie? Remarquez-le bien, il avait déjà fait creuser sa fosse au pied du tombeau de son auguste ami. Et celui-ci, par quelle étonnante série d'événements imprévus est-il séparé des froides reliques de ses ancêtres et de ses descendants? Lui seul ne mêlera point ses cendres à celles de sa famille; les os de tous ses prédécesseurs seront jetés à la voirie, leurs squelettes seront traînés avec ignominie sur le bord des égouts : le Dauphin, mort en 1765, peut encore être offert à la vénération et à l'hommage des Français. Son tombeau n'a pas été souillé; le monument de marbre qui le couvrait n'a pas été détruit sous les coups sacrilèges de la hache et du marteau. On sait où existent séparément les pièces dont il était composé; elles peuvent être rassemblées en un moment, et ce rassemblement sera sans doute le signal de la justice et de l'ordre qui doivent enfin et punir et réparer nos crimes (2).

(1) Le maréchal du Muy, qui se fit opérer de la pierre en 1775.

(2) Ce rassemblement, suivant l'expression de Moreau, a été fait à la Restauration; mais, comme le monument, replacé au milieu du chœur de la cathédrale de Sens, masquait la vue du sanctuaire, il fut dans la suite enlevé et transporté dans la chapelle Sainte-Colombe. Voir à ce sujet la note qui se trouve au premier volume, page 163.

Le plus zélé partisan de l'aristocratie, le plus audacieux ennemi de la monarchie, l'homme qui, pénétré du plus profond mépris pour Louis XV et pour ses petits-enfants, se flatta longtemps de devenir son maître et celui de la nation française, fut sans doute ce duc de Choiseul dont je viens de parler : à force d'argent et de grâces, il avait corrompu et acheté la noblesse, le clergé, les corps de justice. Afin de se rendre nécessaire, il avait armé, contre l'autorité royale, les gens de lettres, par lesquels il disposait de l'opinion publique, et les parlements, qui devaient être les organes de cette aristocratie dont il comptait être le chef. Il avait porté ses vues jusqu'au temps où le faible monarque serait remplacé par un successeur plus faible encore. Il avait besoin, pour dominer celui-ci, de la femme qu'il lui avait choisie, et il s'était assuré d'elle : on connaît l'homme qu'il avait envoyé à Vienne dans ce but; on sait les liaisons intimes de ce dernier avec un prêtre sans religion et sans mœurs, bien décidé à se servir de la future reine pour se prêter à tous ses desseins et pour exécuter tous ses projets.

La jeune épouse de Louis XVI n'était qu'une enfant mal élevée. Unie à un prince qui n'était rien moins qu'aimable, il était difficile qu'elle se passionnât pour lui; mais l'intérêt de ceux qui voulaient régner un jour à sa place était qu'elle le dominât. Ils lui en inspirèrent l'ambition, et se trompèrent fort lorsqu'ils voulurent lui en indiquer les moyens. A la vie que menait Louis XV, son règne ne pouvait durer longtemps. Choiseul, qui s'imaginait être maître de la France, comptait bien lui survivre; il jugeait le Dauphin incapable de gouverner, et pour gouverner seul un jour, sous le nom d'un nouveau roi, il lui était nécessaire que Marie-Antoinette disposât seule des volontés de son mari.

Afin de disposer à son tour de la Dauphine lorsqu'il en serait temps, il crut devoir, à l'aide de la philosophie, lui rendre indifférentes et la religion et la morale. Tout était déjà corrompu autour d'elle au moment où elle arriva; et, avant qu'elle entrât en France, on l'avait déjà fortement prévenue contre tout ce qui pourrait encore s'opposer au torrent rapide qui devait l'entraîner. Le nom de Choiseul était tout pour elle; il lui avait été prescrit de n'avoir d'amis que les siens.

Quand, six mois après, ce tout-puissant ministre fut disgracié, comme son exil fut un triomphe aux yeux de la nation, il n'abandonna point ses projets et fut à merveille servi pendant son absence : la société de Chanteloup demeura maîtresse de la Cour et surtout de la Cour de la Dauphine. On connaît les grands, et je n'ai pas besoin de nommer les petits personnages chargés de répandre dans l'âme d'une femme de dix-sept ou dix-huit ans les semences dont elle a, dans la suite, recueilli les fruits les plus amers. Elle était ambitieuse, et Vermond lui disait : « *Votre mari est un imbécile; vous régnerez à sa place.* » Elle était dans l'âge de la coquetterie et des passions, et toute la valetaille du palais ne cessait de lui répéter : « *Vous êtes la plus jolie des femmes; jouissez de tous les droits que donne la beauté; écartez surtout ces étiquettes gênantes et cette austérité d'une morale plus gênante encore; que les plaisirs soient votre élément; éloignez de vous l'importunité des avis et les vains scrupules de ces vieilles prudes dont on a cherché à vous environner; laissez là surtout le clergé et les grands; c'est nous qui sommes le peuple; essayez de nos jouissances, et soyez sûre que vous aurez toujours raison avec nous.* »

Voilà la mission que le ministre Choiseul avait donnée à ce que j'appelle la *basse Cour* de Versailles. On ne con-

naît que trop celle qu'il avait donnée aux parlements, qui furent toujours le centre actif de ses intrigues. Il n'avait point oublié que c'était la magistrature qui avait chassé du trône les descendants de Clovis et que cette magistrature, devenue sous les derniers Carlovingiens une aristocratie féodale, avait ensuite placé sur le trône le chef de notre troisième race. Il avait tout disposé pour être le plus absolu des despotes, et la révolution qu'il préparait à la France était le plus tyrannique de tous les gouvernements : ce ministre eût été, sous un roi, l'un de ces maires du palais qui détrônèrent les Mérovingiens. Renvoyé par la plus vile des prostituées, il ne perdit point cette espérance dans son exil; il se croyait encore, à Chanteloup, l'arbitre des destinées de la France, et tout son parti, lorsque Louis XV mourut, manifesta la joie la plus indécente.

Le projet d'anéantir le christianisme en France fut encore plus général que celui de détruire la monarchie. Le parti des Choiseul ne l'a jamais dissimulé, et les amis du ministre s'en entretenaient avec la plus impudente confiance. Je placerai ici une anecdote que m'a confiée l'archevêque de Cambrai, son frère. Un philosophe bien impie, mais aveugle de bonne foi et nullement méchant, lui dit un jour dans un moment d'intime cordialité : « *Votre frère est tout-puissant; répétez-lui donc souvent que le moment est venu de nous débarrasser de cette folie du christianisme, qui nuira toujours aux meilleurs projets du gouvernement.* » J'ignore si le prélat était impie; ce que je sais, c'est qu'il était sans mœurs. Il me nomma le philosophe que j'aimais moi-même, et m'avoua que cette proposition, adressée à lui, évêque, l'avait rempli de colère. Cela devait être, ne la regardât-il que comme déplacée et comme insultante. Qu'en conclure? C'est qu'alors les impies se croyaient sûrs

de leur fait. Eh bien! j'ai connu tous ces amis du ministre Choiseul, qui m'honora toujours de sa haine; j'ai vécu avec eux, j'ai eu de l'affection pour plusieurs. Choiseul est mort impie décidé, et de toute sa famille, de tous ses flatteurs, de toutes ses créatures, je n'ai vu personne qui ait échappé au supplice que, sans s'en douter peut-être, ils avaient préparé au malheureux Louis XVI. Alors, j'ai dit : *A Domino factum est istud.* Ce ne sont pas ces gens-là qui choisissent leurs victimes; ils sont les agents d'une puissance supérieure qu'ils ne connaissent point.

Pour mieux confondre les projets de l'impiété, Dieu permit que, dès l'avènement de Louis XVI, elle prît de nouvelles forces et qu'elle eût de nouveaux succès. Elle avait été commune à tout le ministère encore en place en 1774, et je n'oublierai point que le duc d'Aiguillon, renvoyé par Maurepas, son oncle, au commencement du règne, osa me dire quelque temps après, chez le maréchal de Richelieu, qu'il n'avait jamais cru et ne croyait point à l'immortalité de l'âme! Maurepas lui-même n'était ni chrétien ni religieux. Malesherbes ne fut que le plus honnête et le moins intrigant des philosophes, et Turgot ne se donna même pas la peine de dissimuler ses opinions sur toute religion révélée. Certes, Louis XVI n'opposa jamais un obstacle aux volontés de sa femme, ni aux plans conçus par ses ministres, qui ne prenaient d'autres ordres que ceux de la Reine. C'est alors que fut porté jusqu'aux excès les plus scandaleux le mépris insolent que l'on affecta contre la religion : tous nos théâtres, sous le ministère du despote Breteuil, étaient construits publiquement les jours de nos fêtes solennelles; on vit chargés de maçons, le jour même de Pâques, les échafauds servant à la construction de l'Opéra et de la Comédie italienne; et la dernière salle préparée à Versailles

pour les danses du dernier carnaval que la Reine y ait passé, occupa, le jour des Rois 1789, plus de soixante ouvriers.

Qui eût dit, qui eût pu prévoir que ces maçons, que ces ouvriers, que ces palefreniers et ces porteurs de chaise deviendraient les maîtres de ce Versailles, où Louis XIV avait prodigué les trésors de sa nation et étonné l'Europe par sa magnificence? C'était donc en travaillant à la ruine du christianisme que les Choiseul avaient préparé la ruine du trône, non pour rendre les peuples plus libres, mais pour les soumettre au joug d'une aristocratie dont Dieu a anéanti jusques aux décombres. J'ai donc eu raison de le dire : « *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.* » En rappelant ici le passé, je ne prétends point faire l'éloge du présent, mais j'ai droit de prédire l'avenir. Tout est encore dans le creuset : après les miracles de colère que la Révolution nous présente, attendons de la Révolution elle-même des miracles de miséricorde.

A ces prodiges de justice qui punissent ou récompensent les gouvernements en masse, et qui se sont manifestés chez nous par des rapports si frappants, joignons d'autres prodiges de justice individuelle, également indiqués par des rapports que tout le monde a pu remarquer, et dont je n'oserais parler ici sans la certitude où je suis, que rien de ce que j'écris ne sera lu de mon vivant. Il paraît bien certain que la malheureuse fille de Marie-Thérèse avait été destinée, par les décrets de Dieu, à subir le châtiment des crimes de toutes les monarchies de l'Europe, en commençant par les deux qui y occupaient le premier rang. La Providence ne parut-elle pas annoncer ses vues à cet égard, lorsqu'au milieu d'une fête publique, donnée à l'occasion de son mariage, une partie de ce peuple qui, vingt-deux ans après, s'est trouvé investi

d'une puissance à laquelle les rois n'ont pu résister, fut ensevelie sous les débris d'un trophée érigé à cette désastreuse alliance? C'est dans cette place, appelée aujourd'hui la place de la Révolution, que se sont trouvés confondus les cadavres et de cette populace qui n'était rien alors et de ces princes qui étaient tout. Le même cimetière a reçu le sang que l'on croyait le plus vil, et celui que l'Europe entière regardait comme le plus précieux. Ce rapprochement n'est sans doute qu'un signal digne d'attention, mais les présages même ont toujours été regardés comme faisant partie de l'histoire des nations.

On a considéré comme la source des disgrâces de cette pauvre Marie-Antoinette, si sévèrement punie, la licence fangeuse des amusements qu'elle se permit. Nos reines avaient conservé leur dignité en se montrant aux spectacles. Aucune d'elles ne s'était dégradée au point de se mêler avec plaisir dans la foule de la plus abjecte et de la plus effrontée jeunesse, qui, pendant le carnaval, regarde le bal de l'Opéra comme le rendez-vous privilégié du plus horrible libertinage. On n'a que trop parlé des promenades nocturnes, des mascarades et des méprises scandaleuses dont la terrasse et les bosquets de Versailles furent le théâtre : là, se confondaient les rangs, et la popularité de nos princes n'y était annoncée que par la promiscuité des plus infâmes plaisirs. Il suffisait que notre dernière reine eût cédé aux conseils des femmes qui l'exhortèrent alors à jouir de cet indigne spectacle, pour autoriser les histoires invraisemblables qui en coururent à sa honte (1). Ce fut pour la Cour un moment d'opprobre; ce fut l'occasion, ce fut le prétexte des plus affreuses humiliations; mais je ne mettrai certainement

(1) Dans ses *Mémoires*, Mme Campan disculpe la Reine des calomnies dont tous ces divertissements furent le prétexte.

point ces désordres au nombre des causes de la Révolution (1); car ce ne sont pas les erreurs, les folies, les inconséquences de notre dernière reine qui ont amené tous nos malheurs et les siens : eût-elle eu toutes les faiblesses et tous les vices de son sexe, je ne les regarderais que comme la juste punition que Dieu commençait à exercer sur des attentats plus anciens et beaucoup plus coupables. La source du mal remonte plus haut : elle remonte à l'espèce d'apostasie des princes, qui, se croyant les dieux de la terre, pour gouverner plus arbitrairement les hommes, leur apprirent à méconnaître la dépendance essentielle qui lie la créature intelligente et libre à son auteur.

Les troubles de l'Europe commencèrent lorsque Joseph II attaqua également les lois et la religion de ses sujets. La politique de ce prince n'était pas encore celle de la nation française, mais sa malheureuse sœur eut ses ministres et ses agents particuliers, qui prirent le parti de se cacher de ceux de son mari. Ce Vergennes, dont je n'ai garde de louer l'astucieuse et déchirante politique, n'eut

(1) Qui pourrait énumérer les causes si diverses et si multiples de la Révolution? Dans le nombre en voici une, certainement originale, que nous trouvons citée par Moreau. — « Peltier, dans son *Histoire de la révolution du 10 août 1792*, tome I[er], page 12, dit : Presque tous les souverains de l'Europe avaient accepté la Constitution française avec Louis XVI. Ils faisaient plus, ils goûtaient ce plaisir perfide qui a causé la Révolution : *le plaisir des petites vengeances.* Et au bas est cette note explicative : Ceci a besoin d'un court développement : le Roi, en assemblant les états généraux, a eu le *plaisir* d'humilier la morgue des parlements. Les parlements ont eu le *plaisir* d'humilier la Cour. La noblesse a eu le *plaisir* de mortifier les ministres. Les banquiers ont eu le *plaisir* de détruire la noblesse et d'humilier le clergé. Les curés ont eu le *plaisir* d'être évêques. Les avocats ont eu le *plaisir* d'être administrateurs. Les bourgeois ont eu le *plaisir* de triompher des banquiers. La canaille a eu le *plaisir* de faire trembler les bourgeois. Ainsi chacun a eu d'abord *son plaisir*, tous ont aujourd'hui leur peine; et voilà ce que c'est qu'une révolution. »

aucune part à la correspondance qui, dès lors, se proposa de former, entre les deux Cours de Versailles et de Vienne, une coalition également formidable et à la liberté des peuples et à cet incommode christianisme, contre lequel nos ministres philosophes et nos gens de lettres courtisans ne cessaient d'armer l'opinion publique.

Veut-on se convaincre que cette aristocratie ne se vantait de sa popularité que pour atteindre plus sûrement cette double fin? Il ne faut que s'arrêter à quelques anecdotes dont l'authencité m'a été garantie par des gens dignes de foi. La suivante prouve que ceux qui inspirèrent à la Cour de France le projet d'anéantir la religion furent ensuite les ennemis les plus décidés de l'autorité royale.

Le roi des Français avait toujours porté le titre de Roi Très-Chrétien et de fils aîné de l'Église. L'éducation de l'héritier du trône avait, dans tous les temps, été confiée à un évêque, car le corps des pasteurs devait, en quelque façon, répondre de la foi que l'on considérait comme faisant partie de l'héritage du prince. Le jour où le jeune dauphin fut remis entre les mains des hommes fut celui où l'archevêque de Toulouse, qui plus tard a bien montré qu'il ne croyait ni à la religion ni à la monarchie, obtint le titre de ministre qu'il avait tant désiré; l'éducation du Dauphin, que l'aristocratie constituante a nommé depuis le Prince royal, fut confiée au duc d'Harcourt, et l'on ne donna point de précepteur à son élève. Un très honnête homme, après avoir été témoin d'une conversation entre le Roi et le nouveau gouverneur, m'a assuré avoir entendu dire au premier : « *Au moins, parmi les ecclésiastiques que vous pourrez mettre auprès de lui, vous ne choisirez point des diseux de messes.* »

La duchesse de Polignac, qui avait dû à la seule faveur

de la Reine l'importante charge de gouvernante qu'elle exerça avec une latitude inconnue à celle qui l'avait précédée, prit sur elle de supprimer l'ancien et immémorial usage mettant au nombre des devoirs journaliers des Enfants de France l'obligation d'entendre la messe. Certainement, ce changement fut concerté avec cette infortunée si empressée de jouir la première de la liberté qu'elle promit et qu'elle permit à tout son entourage. Ce qui l'incommodait le plus était la religion, à laquelle cependant Dieu l'a ramenée par tous les malheurs qu'il a accumulés sur sa tête; mais on sait tout ce qu'elle avait tenté pour s'en affranchir; on connaît les preuves qu'elle avait données de son indifférence et même de son mépris pour les pratiques du christianisme. Voici encore un fait dont je puis, d'après les témoignages les plus sûrs, attester la vérité. La dernière année où, libre de ses actions, elle crut devoir satisfaire le public en approchant du sacrement de la Pâque, le confesseur qu'elle avait demandé, après l'avoir entendue, n'acheva point son ouvrage; elle ne le rappela point, et la princesse de Lamballe alla lui chercher à Paris ce Poupart (1), curé de Saint-Eustache, dont la mort violente, ainsi que celle de la favorite par laquelle il avait été choisi, ont été remarquées de tous ceux qui, dans les événements de cette époque, ont fait une attention particulière aux terribles décrets de la justice qui punissaient non les faiblesses de la Reine, mais les projets impies de son intime société.

Aussi Dieu fit tourner contre le trône lui-même les démarches par lesquelles on semblait appeler l'apostasie.

(1) Jean-Jacques Poupart, d'abord de l'Oratoire, puis curé de Saint-Martin en 1760, de Saint-Eustache en 1771, confesseur de Louis XVI, fut un des dix curés de Paris qui, après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, restèrent à la tête de leurs paroisses.

Le phénomène suivant me l'a bien prouvé : tous ceux que l'impiété regardait comme ses agents secrets se montrèrent alors les agents publics et manifestes du parti acharné à détruire la monarchie. Le Parlement, dominé par cette jeunesse que la faction Choiseul avait achetée, était à la tête de la conspiration qui devait, sous le nom d'un roi incapable, livrer le peuple au despotisme de l'aristocratie. Tous les grands que la Reine avait payés d'avance par ses bienfaits ou par sa confiance se déclarèrent pour cette conspiration. Les pairs de France, dans tous les démêlés que la Cour eut encore avec la magistrature, abandonnèrent la défense de la monarchie, et, parmi ces pairs, on trouve même ce duc d'Harcourt que Louis XVI avait chargé de l'éducation du Dauphin. Ainsi, l'homme auquel il avait été dit : « *Il n'y aura plus de diseux de messes* », osa dire, et dans le style dont on le disait à cette époque : « *Il n'y aura plus de roi!* »

Continuons d'examiner les merveilles du grand spectacle aujourd'hui offert à toute l'Europe. La Bastille, cette formidable citadelle qu'on avait vue autrefois tirer inutilement le canon contre une armée royale, devait enfin être renversée, moins peut-être pour punir les injustices cruelles qu'elle avait cachées dans son sein, que pour donner le signal de la destruction du pouvoir qui les avait commises ; elle fut livrée à un peuple faible, mais irrité, à une multitude dont l'enthousiasme était l'ouvrage d'une puissance qu'elle ne connaissait pas. A-t-on fait réflexion au dernier des captifs qui y fut emprisonné (1)? Ce n'était pas

(1) Lors de la prise de la Bastille, on ne trouva dans cette forteresse que sept prisonniers : quatre y avaient été mis comme faussaires, deux parce qu'ils étaient fous ; le septième était le comte de Solages, exécrable libertin, enfermé à la requête de sa famille pour crimes « *atroces et notoires* ». Dix jours auparavant, le marquis de Sade avait été extrait de cette prison et transféré à Vincennes.

un innocent persécuté pour sa religion; c'était peut-être l'homme le plus décrié par ses mœurs, le plus avili par ses passions. Mais la chute de ce monument de la tyrannie devait annoncer que les crimes qui allaient briser le sceptre des rois étaient ceux qui avaient affiché le mépris de la religion et la révolte contre les lois que l'Église prescrit.

Ce fut un scandale de voir le prince Louis de Rohan (1) nommé à l'évêché de Strasbourg et à la grande aumônerie de France : ainsi se distribuaient alors toutes les places dans l'Église, dans l'État et dans le palais de nos rois; ainsi, la plus vertueuse et la plus pieuse de nos princesses avait été obligée, par son malheureux frère, de recevoir pour sa compagne et presque pour sa gouvernante une fille (2) sans mœurs, que j'ai entendue moi-même se

(1) Louis-René-Édouard de Rohan-Guéménée, prince de Rohan, membre de l'Académie française, fils d'Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guéménée, et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan-Soubise, né le 25 septembre 1734, d'abord évêque de Canope et coadjuteur de son oncle Louis-Constantin de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, puis ambassadeur à Vienne en 1772, cardinal en 1778, grand aumônier de France et évêque de Strasbourg en 1779. Enfermé à la Bastille pour l'affaire du collier en 1785, traduit devant le Parlement et absous, il fut exilé par le Roi à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, rentra bientôt dans son diocèse, fut nommé député aux États généraux par le clergé de Haguenau, s'opposa à la Constitution civile du clergé, y prêta néanmoins serment, se retira en 1791 sur la rive droite du Rhin, vint généreusement en aide aux émigrés, leva des troupes pour l'armée de Condé, se démit de son évêché en 1801, lors du Concordat, et mourut à Ettenheim le 16 février 1803.

(2) La comtesse Diane de Polignac était la belle-sœur de la duchesse de Polignac. A son sujet, Moreau, dans son Journal, rapporte ce qui suit : *Août 1781.* ... Cette pauvre créature, qui n'a pourtant eu que des obstructions terribles et qui savait tout ce qu'on racontait d'elle, a dit : « *Je crèverai plutôt, mais je n'irai point aux eaux.* » Le vrai est que cette Diane, sans attention, sans précaution, bonne et franche, a toujours été un peu familière avec les garçons. Sur son ton et avec ses manières, et d'après surtout ses prétentions à la philosophie, qui n'est en elle que bon ou mauvais air, M. de Maurepas n'au-

déclarer disciple zélée de l'impie Helvétius (1). Rappelez-vous maintenant cette effroyable histoire du collier de diamants (2) qui mit au jour tant d'infamies et d'intrigues,

rait jamais dû la donner pour dame d'honneur à Madame Élisabeth. Je me souviens de lui avoir entendu dire une fois, chez Mme d'Andlau, qu'il n'y avait pas de meilleur livre en France que le livre *De l'esprit* de M. Helvétius. Avec de pareilles idées, comment l'a-t-on mise auprès d'une jeune princesse élevée par Mme de Marsan, et près de qui la dame d'honneur devait être une espèce de gouvernante? Elle n'a donc point fait d'enfant, mais elle a été enviée, calomniée, et elle a donné des armes contre elle par son étourderie. Madame Élisabeth ne peut plus la souffrir. Aussi n'est-elle plus que le *cœur* de la Reine et de la société de M. le comte d'Artois. Cette société distribue les grâces. M. de Poyane est mort ce mois-ci : M. d'Adhémar et M. de Besenval ont partagé les gouvernements; M. de Montréal a eu la capitainerie de Vincennes. Si cette comtesse Diane reprend sa fraîcheur et sa santé après toutes ses obstructions, on dira plus que jamais : « *Elle est accouchée.* » Elle ferait pourtant une sottise de mourir pour se justifier. Que n'a-t-elle été à Contrexéville, comme la duchesse de Mailly? Celle-ci est partie mourante pour Plombières. Son père, M. de Périgord, craignait de ne plus la revoir. Elle est allée depuis à Contrexéville, où étaient Mme de Cossé, Mme de Brancas, l'abbé de Vermond, M. de Hunaut. J'ai été la voir le 20 de ce mois. Elle m'a dit : « *Vite, ma chanson. Donnez-moi votre pot pourri : je n'ai plus que quinze ans.* » Je l'ai trouvée grasse, se portant à merveille, et surtout gaie plus qu'elle ne l'a été de sa vie.

(1) Claude-Adrien Helvétius, né à Paris en 1715, fermier général, renonça en 1750 à sa charge, qui lui valait 100,000 écus de rente, pour se consacrer aux lettres ; publia en 1758 son livre *De l'esprit*, où il réduit toutes nos facultés à la sensibilité physique. Cet ouvrage fit grand scandale, fut condamné à la fois par le Pape, par la Sorbonne, par le Parlement, et brûlé par la main du bourreau en 1759. Helvétius mourut en 1771 ; il avait épousé Mlle de Ligniville, née, en 1719, d'une famille noble et pauvre de Lorraine. Après avoir perdu son mari, elle se retira à Auteuil, et sa maison fut longtemps l'asile des philosophes et un des centres intellectuels de l'époque; elle mourut le 12 août 1800.

(2) En 1785, Mme de la Motte persuada au cardinal de Rohan, à l'aide de fausses lettres et d'une fausse entrevue, que la reine Marie-Antoinette le chargeait de lui acheter secrètement un collier de diamants de 1,600,000 livres. Mme de la Motte se fit livrer le bijou et en vendit en Angleterre les diamants détachés. Ce furent les réclamations du joaillier Bœhmer, inquiet de ne pas être payé, qui découvrirent à la Reine cette épouvantable escroquerie, et la part

jusque-là cachées dans les ténèbres de ces amusements nocturnes dont j'ai parlé plus haut. Le cardinal de Rohan était prêtre, il était évêque; revêtu de ses habits pontificaux, il allait suivre le Roi au pied de l'autel où, dans l'une de nos fêtes les plus solennelles (15 août 1785), le monarque devait renouveler le vœu par lequel Louis XIII mit la France sous la protection de la sainte Vierge ; il est arrêté, dépouillé, enfermé à la Bastille !

Si, dans les bosquets de Versailles, le cardinal avait été livré au démon de la luxure (1), à quelle puissance infernale furent livrés cette reine imprudente et ce Breteuil furieux, qui lui promit vengeance d'un crime dont la dénonciation seule devait la couvrir d'opprobre ! Elle était trompée, j'excuse sa colère ; et maintenant que, du pied de la croix, elle est montée au ciel, je ne prie plus pour elle : je l'invoque avec foi dans mes prières; mais cette colère même, à laquelle elle s'abandonna, n'entrait-elle pas dans les plans de la Providence, qui voulait châtier bien des forfaits beaucoup plus grands que les siens? Pendant quinze mois, elle poursuit ce mauvais prêtre avec le même acharnement que Frédégonde (2) poursuivit jadis un

que, dans son inconcevable crédulité, le cardinal de Rohan y avait prise. Stupéfaite, indignée, elle demanda au Roi et obtint l'arrestation du cardinal.

(1) M. de Lanzac de Laborie, dans un article sur l'*Histoire de Marie-Antoinette* par Maxime de la Rocheterie, dit au sujet du procès du collier : Le vieux et terrible mot de *lèse-majesté*, mis en avant par les officieux, n'avait que faire en cette occasion; le cardinal n'avait pas voulu une minute outrager la Reine, il lui avait seulement prêté un désir peu réfléchi et un manquement à l'étiquette. (*Correspondant*, nº du 10 octobre 1893.)

(2) Frédégonde, femme de Chilpéric Ier, roi des Francs, née à Montdidier en 543, de parents obscurs, et morte à Paris en 597. Elle se couvrit de crimes. Prétextat, évêque de Rouen (555), ayant eu la faiblesse de marier le second fils de Chilpéric, Mérovée, à Brunehaut, l'ennemie de Frédégonde et la tante du jeune prince, fut, pour ce fait contraire aux canons, déposé par un concile

évêque contre lequel aussi la tyrannie viola toutes les lois. Le cardinal, conduit à la Conciergerie, vit de près et la dégradation qu'il méritait et le supplice dont il était menacé. Mais le Parlement, dans lequel les puissances ennemies de la monarchie entretiennent depuis si longtemps l'esprit de révolte, le Parlement cède aux mêmes puissances invisibles, qui l'arment contre l'injustice. Le cardinal est absous ; la Reine est punie, par la honte, de tout ce qui, dans sa conduite, ne mérite que la honte. Des punitions, plus sévères en apparence, mais moins effrayantes dans leurs suites, tombent sur les méprisables agents de toutes ces impostures (1), et observez que, parmi eux, on rencontre quelques gouttes du sang de ce persécuteur farouche qui assassina autrefois tantôt les protestants et tantôt les Guises, car il est bien avéré que cette exécrable La Motte (2), que fouetta et

tenu à Paris en 577, et exilé à Jersey par suite du mécontentement de la Reine. Rentré dans son diocèse en 584, il excita de nouveau la colère de Frédégonde en lui reprochant ses forfaits, et elle le fit assassiner dans la cathédrale en 588.

(1) L'arrêt du Parlement du 31 mai 1786 condamnait Marc-Antoine-Nicolas de la Motte, contumace, au fouet, à la marque et aux galères à perpétuité; bannissait à perpétuité Louis-Marc-Antoine Rétaux de Villette, complice principal de Mme de la Motte et l'auteur du faux des prétendues lettres de la Reine et de ses *approuvés* apocryphes; ordonnait que Mme de la Motte, la corde au col, ferait amende honorable, serait battue et fustigée de verges, flétrie d'un fer chaud, en forme de V, sur les deux épaules, puis enfermée à perpétuité en la maison de force de l'hôpital général de la Salpêtrière (elle trouva moyen de s'évader en 1787 et de s'enfuir en Angleterre); confisquait les biens des trois condamnés; mettait hors cour Marie-Nicole Le Guay, dite d'Oliva, que, dans l'entrevue du bosquet, on avait fait passer pour Marie-Antoinette à laquelle elle ressemblait; déchargeait de toute accusation le cardinal de Rohan et Alexandre de Cagliostro, qui avait été impliqué dans cette affaire, en raison de ses relations avec le cardinal.

(2) Jeanne de Saint-Remy de Valois, comtesse de la Motte, née à Fontette (Aube) le 22 juillet 1756, était fille de Jacques de Saint-Remy de Valois, d'abord appelé de Luz, puis de Valois, baron

marqua le bourreau, descendait de nos derniers Valois.

Sans nous appesantir sur l'examen de tous les anneaux de l'horrible chaîne de faits qui, depuis cette funeste époque, naissent les uns des autres, n'oublions pas que cet indigne évêque se trouve, quelques années après, l'un des membres de l'Assemblée par laquelle les premiers et les plus terribles coups furent portés à la monarchie, et que bientôt sa persécutrice, réduite en captivité aux approches de la même fête dont elle avait profané la solennité, après avoir été livrée aux horreurs d'une prison beaucoup plus longue que la sienne, est, comme lui, conduite à la Conciergerie et n'en sort que condamnée à la mort (1).

Peut-on refuser de voir dans tout ceci un pouvoir plus qu'humain, et n'est-on pas obligé de reconnaître le bras tout-puissant de Dieu dans ces rapprochements si imprévus, et cependant si exactement adaptés à la nature des scandales à travers lesquels la justice divine marche vers son but? Je rapporterai encore une anecdote dont le résultat sera le même. Un des abus les plus funestes à l'esprit et au progrès de la religion, une des profanations que l'épuration générale, fruit de la Révolution, doit faire disparaître, est la disposition sacrilège des grands bénéfices et des richesses destinées autrefois, par leurs fondateurs, à l'entretien du culte et à la nourriture des pauvres. Le grand prieuré du Temple était un de ces bénéfices, et il

de Saint-Remy, et descendait au septième degré de Henri de Saint-Remy, fils naturel de Henri II, roi de France, et de Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, de Fontette, du Châtelier et de Noëz. On prétend qu'elle se suicida, en 1791, en se jetant d'une fenêtre sur le pavé de la rue.

(1) Marie-Antoinette entra au Temple le 13 août 1792 et fut transférée à la Conciergerie le 2 août 1793. Elle partit de cette prison pour monter sur l'échafaud le 16 octobre suivant.

était devenu le siège des plaisirs d'un de nos princes (1), à qui, en échange de tout ce qu'elle lui a ôté, la Providence a rendu la religion qu'il connaissait peu, et la morale dont les passions de sa jeunesse l'avaient écarté.

Hélas! ce Temple était alors un lieu de fêtes et de délices, où cette reine inconsidérée allait souvent partager des amusements ne convenant ni à son rang ni à son sexe. Combien elle a dû se rappeler, depuis, la plus déplacée de ces parties de plaisir, celle qui excita contre elle le ressentiment de ses belles-sœurs et les murmures de ce qu'il y avait d'honnête à la Cour! Elle relevait des couches qui donnèrent à la France cet enfant (2) que l'on désigne aujourd'hui par le nom de *dernier Dauphin de France;* elle crut devoir satisfaire à un usage consacré par ces anciennes étiquettes religieuses dont elle ne s'est, dans la suite, que trop dispensée, et porta aux deux plus augustes basiliques de la capitale, je ne dirai pas le masque, je dirai l'hommage sincère de sa reconnaissance. Mais dans ce Temple, depuis si longtemps profané, et auquel il n'en restait plus que le nom, l'un de ses beaux-frères a fait pour elle les apprêts d'un souper et d'une fête rien moins que religieuse. C'est là que, renonçant sous les yeux mêmes du peuple à la dignité d'une reine et d'une mère chrétienne, elle court se dédommager, en passant une partie de la nuit dans les plaisirs, de l'ennui d'une journée sacrifiée à la religion. Avec quelle malignité la multitude,

(1) Le comte d'Artois.

(2) Louis-Charles de France et de Bourbon, né à Versailles le 27 mars 1785, reçut à sa naissance le titre de duc de Normandie, et prit celui de Dauphin à la mort de son frère, Louis-Joseph, le 4 juin 1789. Enfermé au Temple le 13 août 1792, il fut, après la mort de Louis XVI, reconnu roi de France par les émigrés et par presque toutes les puissances étrangères, sous le nom de Louis XVII, et mourut dans sa prison le 8 juin 1795.

dont les regards ne la quittèrent point, observa que, des deux princesses qui l'avaient suivie, et que l'on avait eu soin d'exclure de cette fête assez semblable à un retour de bal, l'une était la femme du prince qui la donnait! Avec quels murmures l'une et l'autre belle-sœur tournèrent en ridicule le souper qu'elles allèrent demander aux femmes de leur suite! Eh bien! ce malheureux enfant que l'on venait d'offrir à Dieu, c'est au Temple qu'il a si longtemps attendu le bonheur céleste dont il jouit aujourd'hui! Eh bien! cette reine, en même temps si fière et si légère, c'est là qu'elle a passé, captive, la dernière année de sa vie; c'est de là qu'elle est partie pour aller par le supplice à la seule vie heureuse que lui ait destinée la miséricorde divine!

Je ferais un livre entier, je ferais peut-être l'histoire de la Révolution française, si je voulais repasser, les uns après les autres, les faits particuliers qui prouveront à la postérité que tous ceux qui y ont eu part n'ont exactement recueilli que ce qu'ils avaient semé, et que si pour nous tout a été miracle, tout a été également justice Peut-être, dans la suite, si Dieu m'en donne le temps, me livrerai-je à ce travail. Mais, en ce moment, sans appuyer sur les détails, je me contenterai de rappeler encore quelques-uns des prodiges dont j'ai été témoin.

Les deux plus anciennes Maisons de l'univers sont celles qui ont le plus manifestement abusé du pouvoir d'opprimer, et la justice du ciel a mis sur le trône de France deux époux auxquels, pour expier ces longues iniquités, est réservé d'imprimer le premier mouvement à la révolution générale. Ces deux époux ne sont ni méchants ni ennemis du peuple; leur perte ne sera point amenée par leur tyrannie, et la licence de leurs sujets doit être la cause immédiate de leur salut éternel. Mais, pour

commencer par leur trône l'abaissement de tous ceux où peut siéger encore l'orgueil du pouvoir arbitraire, Dieu leur envoie des conseillers mensongers et des faux prophètes.

Bientôt les États s'assemblent : le plus irréligieux des ministres les voulait; il a, depuis, clairement annoncé le motif qu'il avait eu lorsqu'il les avait promis et rendus indispensables. Louis XVI, comblé d'éloges dès le commencement de son règne, portait le sceptre qui devait être brisé entre ses mains, et était plus intéressé que personne à suivre le vœu de la nation, qui demandait à être heureuse, mais désirait ne l'être que par de bonnes lois; il fut de bonne foi lorsqu'il la consulta. Cependant un génie infernal s'empare de tous ses conseillers et leur dit : « *Vous serez les maîtres si vous n'avez affaire qu'au peuple.* » Un autre démon inspire aux factieux de l'Assemblée le projet insensé de ne détruire la puissance royale que pour s'en emparer; de ce moment, voilà deux aristocraties aux prises, et toutes les deux guidées par les intentions les plus perverses. Deux prodiges se produisent alors et trompent également l'une et l'autre : le premier est de voir un petit nombre de philosophes supposer qu'il n'existe point en France de gouvernement; le second, de voir un roi de France adopter sur-le-champ cette folle, mais terrible hypothèse, et souffrir que la nation, dont depuis quatorze cents ans ses prédécesseurs et ses ancêtres sont les chefs et les représentants, ne le regarde plus que comme un *législateur provisoire.* Lisez toutes les histoires du monde; vous trouverez des révoltes, vous verrez des révolutions; mais indiquez-m'en une seule dans laquelle le souverain d'un vaste empire ait dit à vingt millions d'hommes : « *Replacez-vous dans la plaine de Sennaar, au pied de la tour de Babel; je ne suis plus*

rien pour vous; faites aujourd'hui plus que les descendants de Noé ne firent alors, car, à cette époque, rien n'était encore bâti; et moi, je vous livre à détruire l'édifice le plus ancien, le plus solide, celui que tous les princes de l'Europe ont le plus grand intérêt à conserver. » Voilà pourtant ce que les peuples ont regardé comme possible; voilà l'entreprise de ces nouveaux Titans, dont la défection fut acceptée par le plus juste et le plus faible de nos rois.

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Jovis. (Horace.)

C'est ainsi que les Romains païens avaient reconnu que le plus grand crime des rois était celui de lèse-divinité. Louis XVI, en acceptant pour son souverain ce peuple auquel non seulement il avait le droit, mais même, en conscience, l'obligation de commander, commettait une espèce de félonie envers Dieu, car il renonçait à l'auguste caractère de son représentant; et quand, dans les premiers mois de l'Assemblée constituante, le jeune Castellane, révolté contre son père et contre toute sa famille, leur dit un jour, en ma présence, qu'il n'y avait en France d'autre *insurgent* que le Roi, il disait vrai : Louis XVI le fut, mais contre Dieu seul dont il était le sujet, et Dieu le punit en armant contre lui cette nation qu'il avait mise à sa place.

Consultez ici la Bible; remarquez les fréquents exemples qu'elle présente de ces paniques qui, répandues dans les esprits par des génies obéissant aux décrets de la Providence, livrent des coupables que Dieu veut châtier, à d'autres coupables qu'il châtiera à leur tour, et faites attention que ce n'est pas seulement dans l'histoire du peuple hébreu que l'on trouve ces mouvements extraordinaires dont on ne connaît point la cause et dont on ne peut prévoir les effets. Huit jours suffisent, en

1789, pour faire prendre les armes à vingt millions d'habitants de toutes les provinces de la France, qui croient ne s'armer que contre des brigands. Des légions de démons ont-elles été sonner l'alarme d'un bout du royaume à l'autre, et provoquer les incendies dont, de tous côtés, on aperçoit les flammes? ou ces exécuteurs des vengeances du ciel n'ont-ils agi immédiatement que sur les âmes d'un petit nombre de scélérats, prêts à se ruiner et à ruiner leur patrie? Je ne le dirai point; mais j'observe avec terreur que le plus riche propriétaire du royaume, celui qui paya de toutes ses richesses les courriers chargés de parcourir nos provinces, était un prince que l'ordre légitime des successions pouvait un jour appeler à hériter de la couronne. Je le vois ensuite être le dénonciateur et l'accusateur du chef de sa Maison, s'asseoir parmi les juges auxquels il l'a déféré, se joindre aux apostats qui ont juré le renversement des autels, et, après avoir envoyé à l'échafaud un bon roi, victime de sa fureur, y monter lui-même (1) et y mourir du même supplice auquel ont été condamnés, après lui, presque tous ceux qui ont eu part à ce projet aussi abominable qu'insensé. Quel homme ne reculera pas d'horreur à ce spectacle, et ne restera pas confondu de l'incroyable pouvoir que Dieu semble avoir confié à une populace chargée de venger, par ses excès, des excès plus exécrables encore, et étonnée aujourd'hui de tout ce qu'elle a fait?

(1) Les régicides payèrent un lourd tribut à la justice immanente des choses, pour ne parler que de celle-là : trente-deux montèrent sur l'échafaud; vingt-trois furent fusillés, étranglés, assassinés, pendus, ou se suicidèrent; soixante-sept périrent en exil, et l'existence du plus grand nombre s'acheva dans les souffrances physiques et dans la gêne. (*Comment finirent les régicides*, par Edgard Bourloton. *Correspondant*, nos du 25 janvier et du 10 février 1892.)

Pour moi, habitué à réfléchir profondément sur les grandes leçons que l'Histoire donne aux nations, je ne puis m'empêcher de reconnaître dans ces terribles événements l'effet de la colère céleste, et l'exécution des redoutables décrets de ce tribunal éternel qui dispose des empires, et punit dès ici-bas, dans les coupables ou dans leurs descendants, l'abandon des lois qu'il a dictées au genre humain. La mort de Louis XVI, tout affreuse qu'elle a été, me paraît une grâce, une miséricorde pour lui, mais une grande justice sur sa race et une formidable leçon pour les princes, ses contemporains. Aussi, si l'on me demande quand reviendront nos rois, quands ils remonteront sur leur trône, je répondrai : Ce sera lorsque, pour le conquérir, ils prendront le moyen que prit le roi de Ninive pour conserver le sien; lorsque, couverts d'un cilice et prosternés au pied des autels, ils auront prononcé, avec une foi sincère et d'abondantes larmes, une prière plus puissante pour obtenir le secours du ciel, que ne l'auront été tous leurs manifestes pour exciter la pitié stérile de tant de princes, qui, s'ils n'y prennent garde, seront un jour punis comme eux (1).

L'opinion publique, néanmoins, semble entièrement

(1) Je ne dirai rien de nos rois :
Dieu seul a le secret du sort qu'il leur destine;
Mais vous aurez, peuple françois,
Ou la croix ou la guillotine.
Sur le premier de ces deux bois,
L'Homme-Dieu s'écria d'une puissante voix :
« *Mon père, pardonnez aux peuples, comme aux rois,*
L'ignorance qui m'assassine. »
Sur le second, infernale machine,
Du plus crochu de ses horribles doigts,
Satan écrivit : « *Extermine!* »
Choisissez donc, peuple françois,
Ou la guillotine ou la croix.
Mais à qui craint la peste et souffre la famine,
Il est bien temps de faire un choix!

changée : il s'en faut bien qu'en France tout le monde désire des rois ; mais ceux qui ne les désirent point, ceux mêmes qui les craignent, conviennent unanimement que la royauté, avec tous ses abus, était infiniment préférable à cette démocratie oppressive sous laquelle nous gémissons depuis tant d'années. De cet aveu au désir des rois, il n'y a que quelques nuances, et tous les jours elles se rapprochent l'une de l'autre. Partout on veut une constitution stable, capable de rétablir l'ordre et la tranquillité, et tout nous annonce la paix générale de l'Europe, fatiguée, éprouvée, épuisée par tant de fléaux; la paix, que chacun réclame, et qu'en particulier j'appelle de tous mes vœux :

Venez, doux espoir de la paix,
Venez bercer encor mon âme défaillante;
De ma vieillesse impatiente,
Dès demain, s'il se peut, comblez tous les souhaits.....
Pour moi, se faire attendre, c'est ne venir jamais!

Je crois même à la paix de l'Église, contre laquelle l'enfer ne prévaudra plus. Si mes espérances ne sont point trompées, si Dieu, après nous avoir longtemps livrés à l'esprit de vertige qui nous a perdus, nous ramène les jours heureux que l'on nous promet, je profiterai de la liberté générale pour faire imprimer tout ce qui, dans mes écrits, peut encore être utile à ma patrie, car c'est dans tous les temps, c'est sous tous les gouvernements, qu'il fut et qu'il sera permis à un homme de bien de répéter aux peuples ce que j'ai dit si souvent aux rois : « *Soyez justes pour être puissants, soyez justes pour être libres, soyez justes pour être heureux!* »

Si, cependant, je ne devais plus trouver l'occasion de rendre service à mes concitoyens, il ne me resterait qu'à envisager avec résignation, et la longue vie que j'au-

rai le courage de soutenir jusqu'au bout, mais que je ne désire maintenant que par amitié pour les miens, et le moment où me sera prescrite, dans le sein de ma véritable patrie, la seule émigration à laquelle j'aie jamais consenti, et dont l'approche n'assombrit pas mes vieux jours.

Je remercie Dieu de m'avoir conservé cette antique gaieté qui faisait dire à Mme la comtesse de Noailles *que je mourrais en riant;* dès ma jeunesse, j'ai aimé les chansons, et, à l'exemple des patriarches, je veux chanter jusqu'à ma dernière heure : plus on lira les Livres saints, plus on verra que c'était dans le langage poétique (1) que ces illustres personnages exprimaient les leçons qu'ils laissaient à leur famille, et les vœux qu'au seuil de l'éternité, ils formaient pour elle!

La mort (2), la plus grande épreuve que j'aie à craindre aujourd'hui, loin d'être un mal pour moi, peut être au contraire le plus grand de tous les biens; elle ne m'effraye donc point, et je partage l'avis de ceux qui, comme La Fontaine, ont dit de la mort du juste :

> Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
> Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour!

(1) Ce langage poétique, notre auteur le parla toute sa vie : nous avons de lui des vers français et des vers latins écrits dans sa première jeunesse, et nous donnons, aux pièces diverses, page 603, un *impromptu* qu'il fit à plus de quatre-vingts ans.

(2) Six ans avant sa mort, Moreau rédigea un projet de testament qu'on trouvera à la fin du volume, page 603; il date de 1797.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

PIÈCES DIVERSES

Renvoi de la page 8. — *Chanson adressée à Mme Baudouin* (1).

L'air de cette chanson est : *La connais-tu, ma tendre Éléonore?*

I

Il faut vous dire une fois par semaine
Ce qu'on voudrait vous dire chaque jour :
Lorsqu'à vos pieds l'amitié me ramène,
N'allez donc plus la prendre pour l'amour.

II

Un jeune cœur a besoin de tendresse :
Vous méditez le charmant Fénelon;
Moi, vieux dévot, j'écarte la tristesse :
Après Pascal, il me faut Hamilton.

III

J'ai pour amis Bourdaloue et Racine;
J'ai pour plaisirs la fraîcheur des bosquets;

(1) Cette chanson a été adressée à Mme Baudouin, qui a été mon amie toute sa vie, et qui se divertissait à soutenir que j'étais amoureux d'elle. C'était une sainte que cette Mme Baudouin; elle est au ciel, où elle m'a promis de m'attendre, et je l'invoque souvent. Dans sa famille et dans la mienne, on l'avait surnommée *la Charmante. (Note de Moreau.)*

Mes souvenirs ont l'humeur moins chagrine,
Et quelquefois sont encor des bienfaits.

IV

Ne craignez point l'air qu'ici l'on respire :
Il est, *Charmante*, aussi pur que mon cœur;
A ma raison venez enfin sourire,
Et vous m'aurez apporté le bonheur.

Renvoi de la page 108. — *A Monseigneur d'Aguesseau, chevalier, chancelier et garde des sceaux de France, commandeur des ordres de Sa Majesté.*

Ode

Sur la réforme de la procédure du Conseil.

8 novembre 1738.

Fidèle interprète d'Astrée,
Ministre du meilleur des rois,
Par qui sa prudence éclairée
Daigne faire entendre sa voix ;
Toi qui, sur les degrés du trône,
A plus d'une affreuse Gorgone
Sais faire craindre tes regards,
Et qui joins à ce rang sublime
La gloire pure et légitime
D'être le père des beaux-arts,

D'Aguesseau, quel monstre livide
Frémit à tes pieds, abattu,
Et semble, d'un œil homicide,
Menacer encor la vertu?
Du désespoir et de la rage,
Je vois une effrayante image

Sur son front pâle et ténébreux,
Et sa gueule, en vain menaçante,
Paraît encor toute fumante
Du sang des peuples malheureux.

De la Chicane impitoyable
J'aperçois les traits odieux
Aux humains. Monstre formidable,
Que suit la vengeance des Cieux,
Jadis, son adresse infernale
Inventa ce sombre dédale
Où se perd la droite équité ;
Et sous le faix des procédures,
Longtemps ses noires impostures
Firent gémir la Vérité.

Qu'aux extrémités de la France,
Voilant ses lâches attentats,
Elle échappe à la vigilance
Des plus intègres magistrats;
Loin du temple de la justice,
Qu'elle seconde l'avarice
D'un tas de prévaricateurs :
Sans m'étonner de leurs pratiques,
Je plains les misères publiques
Et j'en déteste les auteurs.

Mais qu'au milieu du sanctuaire
Où la sagesse de nos rois
A commandé qu'un œil sévère
Veillât à la garde des lois,
Cette insatiable Harpie
Ait porté sa tête hardie,
Croyant se cacher à tes soins,
C'est ce qu'on n'aurait osé croire
Si nos yeux, si ta propre gloire
Ne nous en étaient pas témoins.

Oui, dans ce Conseil équitable,

Dont Louis dicte les arrêts,
Régnait la science exécrable
D'immortaliser le procès.
Abusant des bontés royales,
Une troupe d'âmes vénales
Faisait, aux peuples asservis,
Payer, de leur propre substance,
Le droit d'implorer la balance
Et les oracles de Thémis.

Monstre qui causais ces ravages,
Sinistre ennemi de la paix,
C'en est fait : de tes brigandages
Nous ne craignons plus le progrès.
Par un règlement salutaire,
Un auguste dépositaire
De la suprême autorité,
Proscrivant ta rage impuissante,
A la justice renaissante
Rend sa grâce et sa majesté.

Ces tas d'énormes écritures
Qui, par cent détours favoris,
Déguisaient les fraudes obscures
Que tu vendais à si haut prix,
Vont, en rentrant dans leur poussière,
Se dérober à la lumière
De ce tribunal respecté,
Dont nous ne verrons plus le style,
Par un verbiage inutile,
Déshonorer la vérité.

Bientôt l'équité, triomphante
D'un intérêt sordide et bas,
De sa cour encor plus brillante
Exilera les vains débats.
Peuples dont elle fait la joie,
Des bienfaits qu'elle vous renvoie,
Déjà vous goûtez l'heureux fruit.

Que votre voix reconnaissante
Bénisse la main bienfaisante
Du monarque qui les produit.

Pour toi, d'Aguesseau, dont le zèle
Brave les charmes du repos,
Au bonheur d'un peuple fidèle
Borne tes illustres travaux;
Poursuis : ta sage prévoyance
Fera la gloire de la France,
Attentive à te consulter;
Poursuis : cette hydre sanguinaire,
Que ton bras vient de mettre à terre,
A plus d'une tête à dompter.

Renvoi de la page 108. — *A Monsieur d'Aguesseau, conseiller d'État.*

3 mai 1747.

A ce critique illustrissime,
A cet éclairé magistrat,
Qu'Apollon, sur la docte cime,
Admit à son conseil d'État,
Salut, repos, santé fleurie,
Point de vers, au moins pour un temps,
Et quant au reste, heureuse vie
De la part de tous les Flamands
Et d'un plaideur que, par le monde,
On appelle Sainte-Aldegonde,
Mais qui, pour rimer au respect
Qu'il doit au sage commissaire
Qui néglige un peu son affaire,
Prendra le titre non suspect
Du seigneur comte de Gennech.

Le sort, qui règle toutes choses,
Grand magistrat, pour mon bonheur,

Vous fit juge examinateur
De tous les moyens de ma cause;
Mais il voulut, pour mon malheur,
Que, sur les rives du Permesse,
On prisât trop votre sagesse
Chez certain peuple querelleur.

Apollon et dame Folie,
Chez lui, font naître quelquefois
Des débats inconnus aux lois,
Que la raison ne concilie;
Alors, pour rétablir la paix
Parmi la poétique engeance,
Chez ce peuple d'esprits follets,
Vous voulez bien prendre séance,
Et vous laissez là mon procès.

Or, à cela, malgré mon ire,
Monseigneur, je n'ai rien à dire,
Et ne veux point me récrier
Qu'on ne doit faire qu'un métier :
Vous m'opposeriez le chanoine
Qu'on appelle Guillaume-Antoine (1),
Et qui, dit-on, dans les combats,
N'a pas l'hermine sur les bras.

Je ne veux, par cette supplique,
Que vous prier très humblement
De laisser dormir un moment
Votre démon hymno-critique;
Daignez, seigneur, jeter les yeux
Sur un procès plus sérieux
Que tous les débats du Permesse,
Et dont la singulière espèce,
Aux Cujas du sacré Vallon,

(1) Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, lieutenant général des armées et premier chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre.

Ne donna jamais la torture,
Et n'est point, à ce qu'on assure,
Dans le Digeste d'Apollon.

Parmi les Muses d'Amonie,
Vous égayâtes trop longtemps
Votre vaste et fécond génie.
Rapprochez-vous de vos Flamands,
Quittez d'une douce manie
Les doux, mais dangereux accès ;
Laissez le dieu de l'harmonie,
Et revenez à mon procès.
En vain, ce dieu vous fait entendre
De sa lyre les doux accords;
Venez, la coutume de Flandre
Vous causera d'autres transports.

Descendez de ce rang auguste
Où vous jugez la docte Cour;
Après les Muses, il est juste
Que vous me jugiez à mon tour.
Hélas! peut-être mon affaire
Déjà serait hors de vos mains,
Si mon avocat m'eût pu faire
Quelque factum en vers latins.

Renvoi de la page 148. — *A Madame de Montulé.*

L'Amour, ayant pris la lyre,
Dit aux Muses, l'autre jour :
Je me sens dans le délire,
Je veux chanter à mon tour.
Vénus crut voir le mystère,
Et dit à l'enfant ailé :
Tu vas donc chanter ta mère?
— Non, maman, c'est Montulé. —

Aux accords qu'il fait entendre,
A leur mouvement léger,
On croit voir, sur l'herbe tendre,
Une nymphe voltiger.
C'est sur moi, dit Terpsichore,
Que ce portrait est moulé?
— Non, répond l'Amour encore :
Cette nymphe est Montulé. —

Bientôt, sa voix ravissante
Célèbre un talent nouveau :
On voit la rose naissante
S'animer sous le pinceau.
La Muse de la peinture
Dit : Rien n'a mieux ressemblé,
C'est mon art d'après nature...
— Non, c'est l'art de Montulé. —

Il peint la sagesse unie
Aux grâces de l'enjouement,
Et tous les dons du génie
Joints à ceux du sentiment.
Ah! c'est Minerve qu'il chante,
Le secret est dévoilé.....
— Non, Minerve est moins touchante,
Et c'est toujours Montulé. —

Alors Vénus en colère :
Ingrat, c'est toi qui te plais,
Pour faire oublier ta mère,
A rassembler tant d'attraits.
Pour lui donner, sur mes charmes,
Un empire plus parfait,
Va mettre à ses pieds tes armes.....
— Maman, je l'ai déjà fait! —

Renvoi de la page 387. — *Extraits du Journal de Moreau relatifs à l'attentat de Damiens.*

Le 5 janvier 1757. — Heu! portentum immane, horrendum, abominabile. Regum optimus sacrilego ictu percussus.

Le 11. — Le Roi dîna en public et en robe de chambre; l'après-midi, les dames de la Cour lui firent leurs révérences : elles étaient cent soixante-dix-sept.

Le 16. — A onze heures du matin, M. le premier président communiqua chez lui à messieurs de la Grand'Chambre les lettres patentes qui lui renvoient le jugement du procès contre le parricide.

Te Deum à Sainte-Geneviève en action de grâces de la conservation du Roi. *Te Deum* à la chapelle de Versailles, auquel Sa Majesté a assisté.

Le 17. — La nuit du 17 au 18, le parricide Damiens, amené à Paris, est mis dans la tour de Montgomery.

Le 20. — Le Roi a fait remettre aux curés de Paris 300,000 livres pour être distribuées aux pauvres honteux. La paroisse de Saint-Sulpice en a eu 35,000.

Le samedi 12 février. — On a commencé le procès de Damiens. Tous les princes du sang et les pairs se sont trouvés à la Grand'Chambre. On a prononcé bien des décrets contre des gens déjà arrêtés et à la Bastille.

On a pensé décréter un avocat chargé d'avoir dit dans une conversation : « *Tout ceci pourrait bien finir par une saignée.* » M. le président d'Ormesson et M. de Monaco ont très bien parlé pour s'y opposer. On a lu une lettre de Damiens au Roi, dans laquelle il dit que ce sont les *Remontrances* des Parlements et les discours de plusieurs personnes, qu'il nomme, qui lui ont échauffé la tête.

Le 19. — Les princes et pairs sont venus au Palais. On a réglé le procès à l'extraordinaire. L'avocat que l'on a pensé décréter, il y a huit jours, est M. Legouvé. Il avait dit chez un notaire, en dînant : « *Ceci ne finira que par une saignée, ou dans la plaine Saint-Denis, ou dans une nouvelle Saint-Barthélemy.* »

Le lundi gras 21. — On a commencé le récolement des

témoins du procès de Damiens. Mme de la Bourdonnais a été récolée.

Le 25. — Le Parlement s'est assemblé pour le procès de Damiens.

Dimanche 6 mars. — Mandement de M. l'archevêque publié et *Te Deum* chanté à Notre-Dame.

Le 26. — Arrêt qui condamne Damiens à être écartelé.

Lundi 28. — A quatre heures du matin, Damiens reçoit la question des brodequins : on lui a mis dix-huit coins. Il a envoyé chercher plusieurs personnes, et entre autres M. le marquis de Laferrière; mais a-t-il dit simplement qu'il leur avait entendu tenir à table beaucoup de discours contre M. l'archevêque. Un nommé Gauthier, qu'il a chargé, de plus, de discours indiscrets, a été mis en prison. A trois heures, il a été exécuté : on lui a brûlé la main avec un feu de soufre; il a été tenaillé; on lui a jeté du plomb fondu dans ses plaies. Il a été ensuite écartelé; mais les chevaux, au nombre de huit, n'ont jamais pu séparer les membres : il a fallu les couper après qu'il a eu essuyé seize secousses; son supplice a duré deux heures. Il était monté à l'hôtel de ville, avant son supplice, pour déclarer qu'il n'avait aucun complice, qu'il demandait pardon à M. l'archevêque d'avoir dit du mal de lui, et pour recommander sa famille à la clémence du Roi. Il a donné des signes extérieurs de dévotion. M. le curé de Saint-Paul ne l'a point quitté et l'a embrassé après la septième secousse. Tout Paris était gardé, ce jour-là, par le régiment des gardes, et les mousquetaires avaient ordre de se tenir assemblés.

Mardi 29. — Les pairs s'assemblent à la Grand'Chambre : arrêt qui bannit les parents les plus proches du parricide et ordonne que les autres changeront de nom.

Mercredi 30. — Arrêt qui condamne au feu trois écrits : *Réflexions sur l'attentat*, etc.; *Lettres du patriote* et *Déclaration de guerre*, dont l'objet était de faire regarder les Jésuites comme complices du parricide, et de prouver que la Grand'Chambre cherchait à les voiler.

Renvoi de la page 592. — *Impromptu par un vieillard de quatre-vingts ans, qui avait refusé le baiser d'une dame qui voulait l'embrasser.*

De ce refus connaissez mieux la cause :
Vous êtes jeune, et j'ai quatre-vingts ans;
Par un baiser je fanerais la rose,
Et ce serait outrager le printemps.

Pour ce refus ne croyez pas, bergère,
Que l'âge rend un cœur indifférent;
Mais un baiser pourrait-il satisfaire,
Ne donnant pas le plaisir que l'on sent?

Je m'en souviens, j'avais une maîtresse,
Belle, modeste et fraîche comme vous;
Elle eut vos traits, j'avais votre jeunesse,
Et c'est ainsi que les baisers sont doux.

Renvoi de la page 592. — *Projet de testament qui, après moi, sera mis sous les yeux de Mme Moreau.*

Ayant atteint ma soixante et dix-neuvième année, devenu presque aveugle, mais ayant, grâce à Dieu, conservé une tête saine et une très bonne santé, je veux profiter du peu de vie qui me reste encore, pour remplir les derniers devoirs que Dieu m'impose. J'ai veillé pendant ma vie sur ma famille et sur ma maison. J'ai le plus grand intérêt d'y veiller encore au milieu des troubles qui affligent la fin de ma carrière, et qui pourraient, après moi, ajouter aux peines que ma mort doit naturellement causer aux deux personnes que j'ai le plus aimées : mon excellente femme et mon excellente fille.

Ceci est donc mon testament, que je vais faire au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et après avoir remercié Dieu

de toutes les grâces qu'il m'a faites, et dont j'exhorte mes enfants à ne jamais perdre le souvenir. A la tête de ces grâces, je mets l'attachement qu'il a daigné m'inspirer pour la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux achever de vivre, ainsi que la crainte qu'il me donne, jointe à la confiance que j'ai en sa bonté.

Je le remercie ensuite des bénédictions qu'il a répandues sur ma fortune, soit en me procurant les moyens de l'acquérir par un travail irréprochable, soit en me dépouillant ensuite d'une grande partie de mes possessions, pour punir et me faire expier au pied de la Croix et les vanités qui ont accompagné mes acquisitions, et les abus que j'ai pu faire de mes jouissances.

Je livre mon corps à la terre, et sur mes obsèques je m'en rapporte entièrement à la piété de ma femme et de ma fille. Je leur ai témoigné le désir que j'ai, attendu les spasmes et les maladies de nerfs auxquelles j'ai été sujet, de n'être enterré que trois jours complets après mon décès. J'invite ma famille à ménager beaucoup les frais de ma sépulture, et je suis bien persuadé qu'elle aimera mieux, par des aumônes, si ma femme et ma fille sont encore en état d'en faire, et par les prières qu'elles offriront pour moi, procurer à mon âme les suffrages de l'Église et la bénédiction du pauvre. Puissé-je alors, après avoir expié les restes de mes souillures, obtenir, dans le sein d'Abraham, la sécurité de les voir un jour me rejoindre dans notre commune patrie, où, en les attendant, je ne les aurai jamais perdues de vue!

Dans l'état actuel des choses, il m'est très difficile de fixer le montant des aumônes que je voudrais partager entre les dépenses du culte de notre église de Chambourcy et la nourriture des pauvres de notre commune. Je n'assignerai point ces aumônes sur le revenu d'un domaine dont ma femme fait déjà un usage si charitable, et qui suffit à peine aux dépenses de ma famille; mais si celle-ci recouvre encore quelque chose du revenu viager et des rentes perpétuelles qui sont inscrites au Grand-Livre, je donne et lègue à la commune de Chambourcy, une fois payé, ce qui reviendra à ma succession d'une année de revenu de six cents livres de rente, dont je destine la moitié aux dépenses du culte de notre église, et l'autre moitié pour

la nourriture des plus pauvres de la paroisse, le tout seulement une fois payé.

Au milieu des ruines dont mes derniers regards auront été témoins, je dois commencer par déclarer que notre première qualité sur la terre où nous voyageons tous, ayant été celle de chrétiens, ma conscience, qui a été et sera la même que celle de ma femme et de mes enfants, est et doit être après moi la plus parfaite et la plus docile soumission aux lois du gouvernement sous lequel je suis né. C'est par religion que j'ai été fidèle à nos rois; mes enfants seront encore, par les mêmes motifs, sujets fidèles du gouvernement qui sortira du creuset où la Providence semble les avoir tous jetés. Cette incertitude sur celui qui, lorsque mon testament sera ouvert, sera devenu la règle de tous nos concitoyens, m'oblige à baser les dispositions qu'il contiendra sur des principes communs à toute espèce de société. Je serai juste envers la digne et respectable compagne de mon exil sur la terre; je serai juste envers ma fille unique et chérie, qui a si bien répondu à l'éducation chrétienne que nous lui avons donnée; je serai juste envers ces bons, anciens et fidèles domestiques qui, devenus une partie intégrante de ma famille, doivent être mis dans la seconde classe de mes enfants.

Ma femme, qui ne m'a apporté aucun bien, mais avec laquelle j'ai acquis tout celui dont je jouis encore, et qui en a fait un si bon usage, a, en vertu de son contrat de mariage, la propriété de la moitié de ma fortune, et l'autre moitié en usufruit. Le cœur de mes enfants ne lui contestera jamais rien; mais ils n'en auraient pas même le droit, puisqu'ils n'ont reçu la dot considérable que j'ai donnée à ma fille que d'après l'engagement qu'ils ont pris de ne demander ni comptes ni partage au survivant de leurs père et mère. Mme de Clédat, ma fille unique, à qui Dieu n'a point donné d'enfants, doit à notre tendresse pour elle l'époux que nous lui avons choisi d'après les motifs qu'il justifie en la rendant heureuse. Je dois le remercier, comme elle, de l'engagement qu'elle a pris de ne me point quitter dans ma décrépitude et de me fermer les yeux, et je ne doute point qu'après moi, elle soit encore l'aide, le soutien, la consolation de la meilleure des mères, dont j'espère qu'elle écoutera sans cesse les conseils.

C'est pour procurer à mes enfants les moyens de remplir un devoir si conforme à leur inclination, que je veux leur attacher, par des récompenses prises sur mes biens, ceux de leurs anciens et zélés serviteurs qui seront restés, après mon décès, au service de ma femme et de ma fille, car, en cela même, je ne veux gêner la liberté ni de ma femme, ni de mes enfants, ni de leurs domestiques. Ainsi, pour remplir mon but, je proportionnerai lesdites récompenses au temps et à la nature des services personnels qu'ils auront rendus à Mme Moreau, qui, seule et indépendante administratrice de toutes mes propriétés, sera toujours la maîtresse d'annuler ou de ratifier les dispositions que j'aurai faites en leur faveur.

Mais, comme tous les legs dont je me propose de charger mes propriétés n'excèdent point la mesure des dispositions que la loi me permet, je ne fixerai le traitement éventuel de mes domestiques qu'après m'être rappelé au souvenir de quelques amis, auxquels mon testament doit porter l'hommage de mes sentiments et de ma reconnaissance.

Je donne et lègue....., etc.

(1797)

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES CONTENUS DANS LE TEXTE DE CE VOLUME

A

D

E

N

O

P

Rohan (cardinal de), 297, 490, 580, 581, 582, 583, 584.

T

U

V

W

Y

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

PARIS. — IMP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 500.

ERRATA DU PREMIER VOLUME

Dans la *Notice* :

Page IX, ligne 1, au lieu de : Convention, lire... *Assemblée.*
— XVII, ligne 21, au lieu de : 1793, lire... *1794.*
— XXIII, ligne 24, au lieu de : quatre-vingt-trois ans, lire... *quatre-vingt-cinq ans.*

Dans les *Souvenirs* :

Page 24, ligne 18, au lieu de : 1794, lire... *1793.*
— 28, ligne 2, au lieu de : Bériville, lire... *Bouville.*
— 31, ligne 22, au lieu de : cousin germain, lire... *oncle.*
— 52, note 1, au lieu de : Jean-François, lire... *Omer.*
— 90, note, au lieu de : 20 floréal, 9 mai, lire... *21 floréal, 10 mai*.
— 95, note, au lieu de : 1808, lire... *1809.*
— 97, ligne 3, au lieu de : 11 juillet, lire... *11 juin.*
— 98, ligne 3, au lieu de : Messy, lire... *Messey.*
— 104, note 1, au lieu de : 16 juillet, lire... *26 juillet.*
— 106, ligne 4, au lieu de : à Versailles, lire... *au Champ de Mars.*
— 122, note 2, au lieu de : 25 février 1745 et 13 janvier 1767, lire : *23 février 1747 et 13 mars 1767.*
— 123, note, au lieu de : 1742, lire... *1712.*
— 165, ligne 1, au titre, et page 166, ligne 10, au lieu de : Giot, lire... *Guyot.*
— 214, note 1, au lieu de : 1780, lire... *1788.*
— 227, note, au lieu de : 28 juin 1793, lire... *20 juin 1791.*
— 228, note, au lieu de : 1er mars, lire... *3 mars.*
— 324, note 1, au lieu de : Agen, lire... *Ayen.*
— 356, note 2, au lieu de : 1773, lire... *1733.*
— 360, note, au lieu de : 1768, lire... *1788.*
— 367, note, au lieu de : François-Alexandre-Frédéric, duc d'Estissac, etc., lire... *Louis-Armand-François de la Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac, né en 1695, mort en 1783.*
— 376, note 1, au lieu de : soixante-neuf ans et 1787, lire... *soixante-cinq ans et 1782.*
— 379, ligne 5, au lieu de : Brissac, lire... *Brassac.*

